BIBLIOTECA NAZ.
141
I
18
NAPOLI
BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
141
I
18
N.

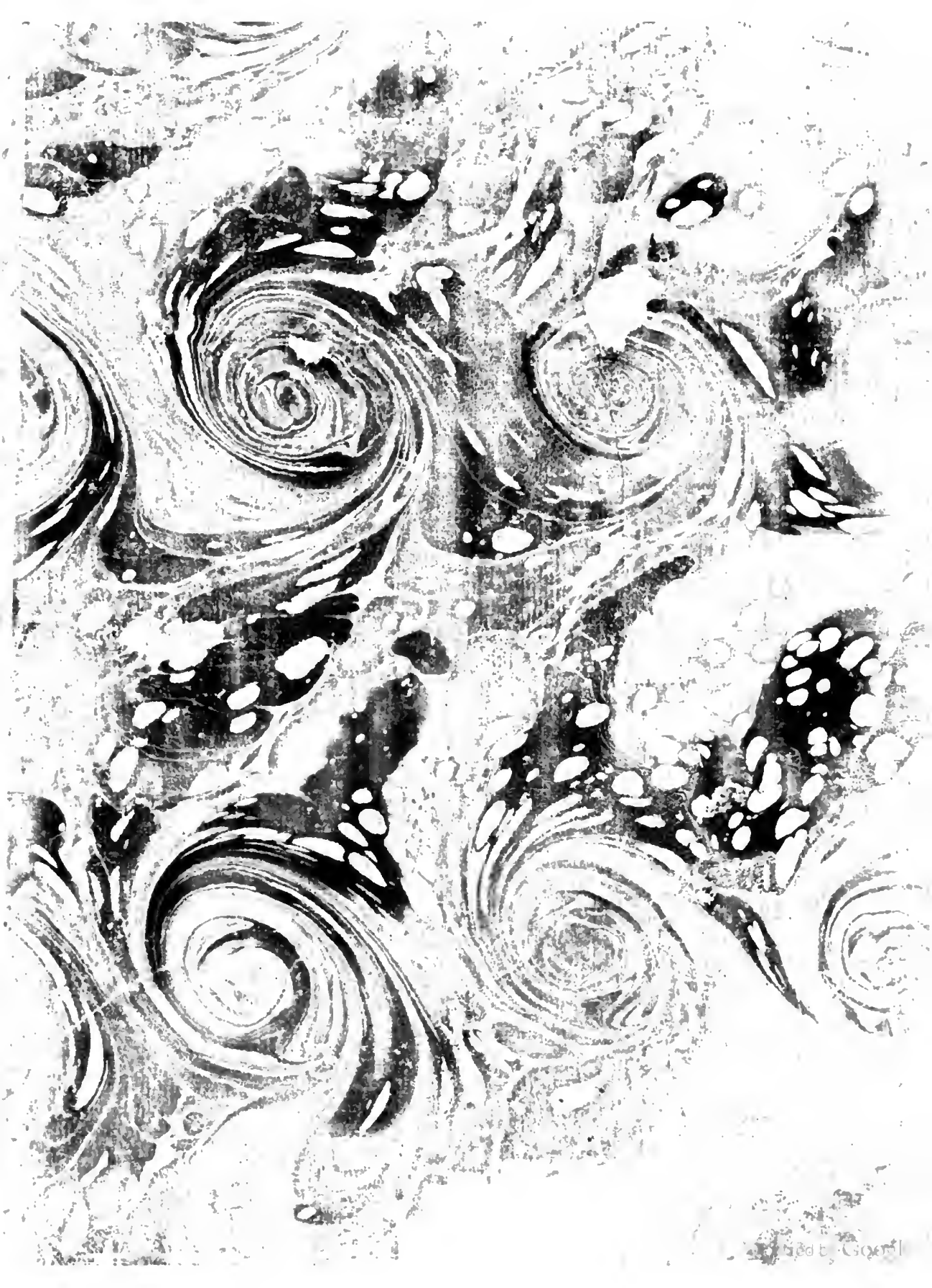

9 Nov 1918

HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME ONZIEME.

HISTOIRE

DE

FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'A LOUIS XIV.

Par M. GARNIER, Inſpecteur du College Royal, Profeſſeur d'Hiſtoire, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

TOME ONZIEME.

A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
{ La Veuve DESAINT, rue du Foin Saint-Jacques.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS XII,
PERE DU PEUPLE.

QUOIQUE le devoir d'un hiſtorien ſe borne à expoſer des actions & qu'il doive laiſſer au lecteur le plaiſir ou le ſoin de faire des réflexions ; il eſt des cas où un devoir plus ſacré le force de s'écarter de cette regle auſtere, & de prévenir, autant qu'il eſt en lui, les funeſtes impreſſions qu'un ſimple récit pourroit occaſionner.

EN voyant un prince juſte, magnanime, bienfaiſant, modéré dans ſes deſirs, réglé dans ſes mœurs, partiſan zélé de l'équité, & ennemi juré de tout artifice, en le voyant, dis-je, en butte aux traits de la calomnie,

ſoumis à l'anathême, accablé de diſgraces, communiquant en quelque ſorte ſes malheurs à ſes alliés, & entraînant dans le précipice tous ceux qui ont le courage de s'attacher à lui; combien de lecteurs ſeroient tentés de conclure qu'il n'y a de bonheur que pour les méchants; qu'autant un homme d'Etat doit apporter d'attention à ſe parer des livrées de la vertu, pour gagner la confiance de ceux avec qui il eſt obligé de traiter, autant il doit, dans l'occaſion, ſe mettre au-deſſus des regles étroites qu'elle preſcrit, puiſque la fraude & l'hypocriſie gouvernent le monde, & que dans ces combats de ſoupleſſe & de ruſe, qu'on eſt convenu de nommer négociations & traités, le fourbe le plus délié, le menteur le plus impudent eſt toujours celui qui triomphe. Or, ſi ces déteſtables maximes venoient à s'établir, quel ſeroit le ſort de la triſte humanité? & ſi l'hiſtoire ſervoit à les accréditer, quel citoyen auroit le front d'écrire l'hiſtoire? Hâtons-nous donc de diſſiper l'illuſion, en ſoumettant à une analyſe exacte les idées qui peuvent cauſer de la confuſion.

LE mot *vertu* eſt un terme générique & abſtrait, qu'il eſt néceſſaire de développer. Dans l'origine, il ne s'employa que pour déſigner la force du corps; mais dès que les hommes commencerent à ſe policer, ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la force du corps, pouvant ſe rencontrer avec la baſſeſſe & la lâcheté, ne méritoit point par elle-même leur admiration, ils tranſporterent le nom de vertu à cette qualité de l'ame qui ſe roidit dans le malheur & qui s'affermit à l'approche du danger: nous l'appellons *valeur* ou *courage*. Conſidérant enſuite que l'homme porte au-dedans de lui-même des ennemis d'autant plus dangereux, qu'ils l'attaquent ſans bruit, & qu'il ne s'apperçoit ordinairement de leur préſence que lorſqu'il n'eſt plus temps de leur réſiſter, ces mêmes hommes étendirent le nom de vertu à cette autre qualité de l'ame qui modere ou qui dirige les paſſions: nous la nommons *tempérance*.

Ils aſſignerent le troiſieme rang à la *juſtice ;* elle apprend à chaque individu à ne jamais ſéparer ſon intérêt particulier de celui de la ſociété, à reſpecter les loix, & à rendre à chacun ce qui lui eſt dû. Au-deſſus de ces trois premieres qualités, ils placerent la *prudence*, dont l'emploi eſt de diriger l'eſprit, de lui donner de l'activité, de la pénétration & de la juſteſſe, & qui eſt à l'ame ce que la vue eſt au corps. De l'aſſemblage, ou plutôt du mêlange de ces quatre qualités premieres qui répondent à toutes les facultés de l'ame, ils formerent l'idée de *vertu*, & aſſurerent que celui qui la poſſéderoit, ſeroit auſſi heureux que le comporte l'humaine nature. Demander, en effet, ſi l'homme ou l'Etat qui ſe gouverne ſuivant les principes de la vertu, eſt meilleur & plus heureux que celui qui ſe gouverne par des principes contraires, ne ſeroit-ce pas demander en d'autres termes, ſi la ſanté, la vigueur & la beauté, ſont préférables à la laideur, à la foibleſſe & à la maladie ? ſi la perfection en quelque genre que ce ſoit peut par elle-même dégrader le ſujet où elle ſe rencontre ? Puiſque de pareilles queſtions ne peuvent être ſérieuſement propoſées, il eſt clair que ce n'eſt point dans l'idée de la vertu, telle que nous venons de l'expoſer ; mais dans une autre idée tronquée & imparfaite, qu'il convient de chercher la ſolution de la difficulté qui nous arrête.

Les hommes ne naiſſent point avec les qualités dont ſe forme la vertu ; la nature ne leur donne que des diſpoſitions plus ou moins grandes à les acquérir. Il n'y a que l'éducation, le travail & l'expérience qui puiſſent féconder & développer ces premiers germes. Dans ces anciennes républiques, où la principale attention du gouvernement ſe portoit à former des citoyens, les magiſtrats prépoſés à l'éducation, veilloient à établir une parfaite harmonie entre les quatre qualités de l'ame dont ſe forme la vertu, & à ne pas permettre que l'une s'accrût aux dépens des autres.

De-là cette foule de grands hommes, également distingués à la tête des armées, dans les assemblées de la nation, dans les fonctions paisibles de la vie civile : hommes en qui l'on ne sait quelle qualité on doit le plus admirer de la prudence, de la valeur, de la tempérance ou de la justice. Dans nos gouvernements modernes, au contraire, l'éducation abandonnée à des mercenaires, & presque réduite à l'étude des mots, n'a eu qu'une influence bien foible sur les mœurs. Parmi ceux, qu'une noble ambition portoit à se distinguer de la foule, les uns entraînés par des exemples domestiques, ou par la voix publique, suivirent la profession des armes, s'endurcirent à la fatigue, braverent les dangers & la mort. Mais ces guerriers si redoutables, manquerent souvent de prévoyance & de modération : emportés par la fougue des passions, présomptueux, querelleurs, ravisseurs, injustes, ne connoissant d'autre droit que la loi du plus fort, ils firent aux autres, & s'attirerent à eux-mêmes des maux innombrables : d'autres que la foiblesse de leur constitution, des mœurs douces, le défaut de naissance ou de fortune éloignoient du métier de la guerre, s'attacherent davantage à cultiver leur esprit, & aspirerent au maniement des affaires publiques. Quelques-uns devinrent d'habiles négociateurs, des ministres actifs & intelligents ; mais élevés dans les intrigues de cour, accoutumés à se prêter aux circonstances, ils confondirent le plus souvent la fraude & l'artifice avec la prudence & la discrétion ; ils n'adorerent que la faveur, les richesses, & craignirent plus de tomber dans la disgrace que de s'avilir à leurs propres yeux. Le petit nombre de guerriers & de politiques qui furent préserver leur ame des vices que nous venons de rapporter, ne s'étudiant qu'à s'illustrer dans la carriere qu'ils avoient embrassée, ne possédant éminemment qu'une ou deux des qualités qui constituent la vertu, ne furent point nommés vertueux, ne parurent pas même ambitionner ce titre. Il fut réservé à ceux qui se distin-

guerent par la tempérance & la juſtice. L'homme qui eut des mœurs irréprochables, qui reſpecta les loix, qui aima ſes ſemblables, que ni les charmes de la volupté, ni les aiguillons de l'ambition, ni ceux de l'avarice n'écarterent jamais du ſentier de la droiture, fut regardé comme un homme pleinement vertueux, & toutes les fois qu'on le vit en butte à la malice & à la perſécution, on murmura contre la Providence, & l'on imputa lâchement à la vertu des malheurs dont on auroit le plus ſouvent trouvé la ſource dans ſon aveuglement & ſon imprudence ; car plaçons ſur le trône un homme de ce caractere, donnons-lui, dans le degré le plus éminent, non-ſeulement la tempérance & la juſtice ; mais encore le courage ou la force. Si cet homme, en pourſuivant des droits légitimes, prend des engagements contraires à ſes intérêts, s'il ne commence à ſoupçonner qu'il a été trompé que lorſqu'il s'eſt engagé trop avant pour pouvoir reculer avec honneur : ſi content du témoignage de ſa conſcience, il néglige de calmer l'inquiétude de ſes voiſins & de les raſſurer ſur ſes intentions ; s'il ne ſait ni profiter de l'occaſion, ni ménager ſes reſſources ; ſi ſéduit par des proteſtations d'amitié, de feintes careſſes, il ſe laiſſe envelopper d'eſpions, & ſuit, ſans s'en douter, les conſeils de ceux qui ont intérêt de le perdre ; enfin, s'il s'embarque dans des expéditions dont le ſuccès lui deviendroit plus nuiſible que le revers le plus éclatant, n'eſt-il pas évident qu'il tombera néceſſairement dans des malheurs qui altéreront la douceur de ſon regne, & répandront de l'amertume ſur ſa vie ? Mais qu'en faudra-t-il conclure, ſinon que la prudence eſt la qualité la plus néceſſaire dans un homme d'Etat, & qu'elle ne peut être ſuppléée par aucune autre qualité ? Le propre de la juſtice, lorſqu'elle n'eſt pas éclairée par la prudence, eſt d'inſpirer à l'ame une confiance ſans bornes. Une ame honnête eſt naturellement diſpoſée à juger favorablement de tout ce qui l'approche. Comme elle n'a rien à craindre, elle ne prend aucune précau-

tion contre la malice & la calomnie. Au contraire, l'injuſtice eſt ſoupçonneuſe & défiante. Forcée de ſe cacher, elle appelle à ſon ſecours l'hypocriſie & la fraude ; elle tâche de dérober ſa marche aux regards des agents même qu'elle eſt contrainte d'employer ; toujours tremblante, elle tient l'eſprit éveillé & l'oblige à des efforts continuels : doit-il donc paroître ſurprenant, ſi trouvant la juſtice endormie, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, elle en triomphe le plus ſouvent ? Examinons cependant à quoi ſe réduit, dans la réalité, ce triomphe prétendu. Cette nouvelle diſcuſſion ne pourra que répandre du jour ſur une matiere intéreſſante.

UN roi juſte avouera ſans honte des malheurs où il n'eſt tombé que par une exactitude ſcrupuleuſe à remplir ſes engagements, & par la confiance qu'il avoit en de perfides alliés. Ses amis le plaignent, ſes ſujets aſpirent à le venger. Chaque diſgrace qu'il eſſuie eſt pour lui une leçon qui le rend, & plus circonſpect & plus redoutable. Il peut en prenant mieux ſes meſures eſſayer la fortune d'un nouveau combat : quel qu'en ſoit le ſuccès, il conſerve ſon honneur, il tranſmet à ſon ſucceſſeur, avec le ſouvenir de ſes vertus & de ſes diſgraces, des titres que la violence n'a pu détruire, ni affoiblir. L'injuſte, au contraire, n'oſe ſe glorifier d'un avantage qu'il ne doit qu'à la trahiſon ; la crainte d'être démaſqué, la certitude où il eſt d'être inquiété tant que celui qu'il a trahi aura les moyens de ſe venger, le tiennent dans des alarmes dont il ne peut ſe délivrer qu'en achevant de l'accabler. Si la fortune lui tourne le dos, il eſt doublement malheureux, puiſqu'il perd le fruit de ſes crimes & reſte déshonoré. Si elle continue de le favoriſer, il n'en eſt peut-être que plus miſérable encore. La cupidité qu'il tenoit cachée au fond de ſon cœur, accrue par le ſuccès, s'empare de ſon ame toute entiere : elle en bannit la bonne-foi, la pudeur, la modération & tout ſentiment d'a-

mitié. Dès-lors il n'eſt plus occupé qu'à fournir des aliments à ce monſtre également avide & inſatiable. Il compte pour ſes ennemis tous ceux qu'il peut dépouiller impunément : il n'épargne ni ceux de ſes alliés qui lui ont rendu les plus importants ſervices, ni ſes plus proches parents, les uniques ſoutiens de ſon nom, ni même ſes propres enfants. Ses ſujets ne ſont pas traités avec plus de ménagement ; les uns lui deviennent ſuſpects, parce qu'il les a trouvés dociles & prompts à le ſeconder dans ſes odieuſes manœuvres ; il redoute leurs funeſtes talents, & craint qu'ils n'en faſſent uſage contre lui. Loin donc qu'il ſonge à les récompenſer, il commence ordinairement par vouloir les abaiſſer, & finit par les haïr. Ceux qu'il a trouvés incorruptibles & trop fiers pour acheter ſa faveur par des baſſeſſes, lui paroiſſent, ou des eſprits bornés, ou des ennemis ſecrets qui n'attendent qu'une occaſion pour faire éclater leur mécontentement. Ainſi pour acquérir quelques provinces, dont la poſſeſſion étoit inutile à ſon bonheur, & peut toujours lui être diſputée, il a manqué au premier devoir d'un roi, qui conſiſte à rendre ſes ſujets meilleurs & plus heureux : il a armé la défiance de ſes voiſins, il a perdu l'amitié de ſes alliés & même de ſes plus proches parents, & lorſqu'il ſe croyoit arrivé aux faîte des grandeurs, il ſe trouve dans le plus affreux abandon, ne pouvant le plus ſouvent compter un ſeul ami dans la foule qui l'environne. Accablé de triſteſſe, rongé de remords, il voit avec effroi s'approcher le terme de ſes jours : ouvrant, mais trop tard, les yeux à la lumiere, il ordonne quelquefois par ſon teſtament qu'on répare ſes injuſtices. Mais on ſent combien il étoit plus aiſé de s'abſtenir du bien d'autrui qu'il ne l'eſt de le rendre lorſqu'on le trouve tout acquis. Son ſucceſſeur, s'il a de l'ambition & du courage, en croira bien plus les actions d'un roi entreprenant & toujours heureux, que les vains regrets d'un vieillard foible & moribond. Il continuera donc de ſuivre les traces de ſon devancier, & cherchera à cou-

vrir d'anciennes uſurpations par de nouvelles injuſtices : beaucoup plus criantes encore. Le peuple qu'il gouverne, entraîné par une impulſion violente, ſe livrera à des mouvements convulſifs, & ſe trouvera dans un état pareil à celui que produit une fievre ardente ſur un corps robuſte : il ne ceſſera de s'agiter, & de troubler le repos de ſes voiſins juſqu'à ce que l'épuiſement, la langueur l'aient ramené forcément à des principes de modération & de juſtice.

APRÈS ces réflexions préliminaires entrons plus hardiment dans l'hiſtoire.

Du mariage du roi Charles V avec Jeanne de Bourbon, naquirent deux fils, Charles qui fut roi après la mort de ſon pere, & Louis à qui l'on donna en appanage le duché d'Orléans. Louis eut de Valentine de Milan ſa femme, Charles duc d'Orléans, Philippe comte de Vertus, & Jean comte d'Angoulême. Charles de ſon mariage avec Marie de Cleves, ne laiſſa qu'un fils nommé Louis comme ſon aïeul, & deux filles dont l'une épouſa Jean de Foix, & l'autre fut abbeſſe de Fontevraud. Ann. 1498.

Après l'extinction de la poſtérité maſculine de Charles VI, dans la perſonne de Charles VIII, Louis chef de la maiſon d'Orléans, arriere-petit-fils de Charles V, ſe trouva inveſti de la royauté, en vertu de la loi qui ne ſouffre point que le trône vaque en France, tant qu'il reſte un prince du ſang. Il étoit dans la trente-ſixieme année de ſon âge & ſembloit n'avoir aucun obſtacle à redouter pour être reconnu & obéi; mais la conſidération des malheurs attachés à ſa maiſon, les longues diſgraces qu'il avoit lui-même eſſuyées, l'oppreſſion ſous laquelle il gémiſſoit encore, lui inſpiroient une juſte défiance. Car bien que Louis XI qui lui avoit tenu lieu de pere, eût ſemblé vouloir le rapprocher du trône en lui faiſant épouſer une de ſes filles, il n'avoit travaillé en effet qu'à l'avilir & à le perdre dans l'eſprit de la nation. Anne de France & le ſire de Beaujeu ſon mari, qui lui avoient été préférés pour le gouvernement du royaume pendant la minorité de Charles VIII, n'avoient rien oublié pour abattre un ſi dangereux concurrent; & comme ils diſpoſoient de toutes

Avénement de Louis XII, à la couronne: diſpoſitions des Grands à ſon égard.

Belcarius. Belleforeſt, annal. Macchiavel. Guicchardin. Comines.

les graces, ils avoient trouvé d'autant plus de facilité
Ann. 1498. à lui ſuſciter un grand nombre d'ennemis, qu'en voyant un roi jeune monter ſur le trône, perſonne ne ſoupçonnoit que le duc d'Orléans ſe trouvât jamais à portée de ſe venger. Lorſque la mort des enfants de Charles VIII, les infirmités précoces du monarque eurent renverſé ces eſpérances, ceux qui avoient trop offenſé le duc pour ſe croire dignes de pardon, n'en furent que plus ardents à cabaler contre lui. Il falloit qu'il fût bien aſſuré de leurs pernicieux deſſeins, puiſqu'ayant été nommé pour commander l'armée deſtinée à chaſſer du trône le duc de Milan qui lui retenoit ſon héritage, il avoit préféré ſans balancer la diſgrace & l'exil à une commiſſion qui dans toute autre circonſtance lui auroit paru utile & glorieuſe. N'ayant pu parvenir à l'écarter, ſes ennemis publioient que né avec des paſſions fougueuſes & des inclinations perverſes, il n'avoit point répondu aux ſoins que ſa mere s'étoit donnés pour lui procurer une excellente éducation : qu'échappé de bonne-heure aux regards de cette mere vigilante, il s'étoit livré aux excès les plus ſcandaleux : qu'il avoit uſé ſa jeuneſſe dans les lieux de débauche : que Louis XI qui ſavoit mieux que perſonne, ce qu'on devoit attendre d'un pareil caractere, lui avoit fait jurer que pendant la minorité de ſon fils, il ne troubleroit point l'Etat : que cependant au mépris de ce ſerment ſolennel enregiſtré dans les cours ſouveraines, il avoit formé des brigues & appellé le peuple à la révolte : que n'ayant pu parvenir à corrompre la nation, il n'avoit point craint de s'allier ouvertement avec tous les ennemis de l'état : que cité au parlement pour rendre compte de ſa conduite, il avoit donné au reſte des citoyens le pernicieux exemple de fouler aux pieds les loix : qu'il n'avoit répondu à des ſommations juridiques, que par une guerre déclarée : qu'il avoit été pris en bataille rangée, portant les armes contre ſa patrie & ſon roi : qu'un prince qui avoit ſi violemment outragé les loix, avoit perdu le droit de les invoquer :

que l'ennemi de la nation ne pouvoit plus aſpirer à en être le pere : qu'ayant contre toute eſpérance obtenu ſon pardon du trop indulgent Charles VIII, il n'en étoit devenu ni plus ſage, ni plus docile : que par une déſobéiſſance formelle aux ordres de ce prince, il avoit formé une entrepriſe mal concertée ſur la ville de Pavie, & ôté, autant qu'il étoit en lui, au roi & aux guerriers qui l'accompagnoient tout eſpoir de rentrer dans leur patrie : que délivré du péril où ſon imprudence l'avoit jetté, il avoit cabalé avec les Suiſſes & fomenté une ſédition capable de porter à la France le coup le plus funeſte : qu'enfin il avoit forcé le meilleur des hommes & le plus clément des rois, à le bannir de ſa préſence : qu'aigri plutôt que corrigé par de longues diſgraces, qu'obſédé dans ſa retraite, par quelques favoris mal intentionnés & auxquels il donnoit une confiance aveugle, il alloit cauſer un bouleverſement général, ſi l'on ne s'uniſſoit promptement pour oppoſer une digue à ſa mauvaiſe volonté : que le moindre malheur auquel on dût s'attendre en le couronnant, étoit de voir les plus fideles ſerviteurs de Charles VIII, perſécutés pour avoir fait leur devoir, tandis que les factieux, les brouillons ſeroient comblés de faveurs & dépoſitaires de l'autorité ſouveraine. Ann. 1498.

Ces diſcours & autres ſemblables, ſemés avec art par les ennemis du duc d'Orléans, ne firent aucune impreſſion ſur les eſprits de la nation, toujours diſpoſée à bien augurer de ſes maîtres : tous les ordres de l'Etat, tous les corps prépoſés au maintien de la police & à l'adminiſtration des loix, ſe hâterent de donner le premier exemple de la ſoumiſſion. En apprenant une nouvelle qui le faiſoit paſſer ſubitement de l'humiliation & de l'exil au faîte des grandeurs & de la puiſſance, Louis verſa des larmes ſur le ſort funeſte d'un monarque plus jeune que lui, couvert de lauriers & adoré de ſes ſujets. Il ſe rendit promptement au château d'Amboiſe, ordonna lui-même la pompe funebre avec une magnificence dont on n'avoit point encore

d'exemple en France ; &, ce qui mérite sur-tout d'être
Ann. 1498. remarqué, ce fut de ses propres deniers, & sans qu'il en coutât rien à ses sujets, qu'il acquitta les frais des
17 mai. funérailles de son prédécesseur & ceux de son sacre. Il reçut l'onction royale des mains du cardinal Brissonnet, qui sans quitter les évêchés dont il étoit déja pourvu, étoit devenu archevêque de Reims après la mort du chancelier Robert Brissonnet son frere.

Il pardonne généreusement à ses ennemis.

Ferron. de reb. Gest. Gall. Seissel, hist. de Louis XII. St-Gelais. La Pise, hist. d'Orange, D. Calmet, hist. de Lor. Registres du parlement.

En se couvrant des symboles de la royauté, Louis changea de caractere : il devint le pere de tous ses sujets, & ne garda de l'autorité souveraine que le pouvoir de faire du bien. Quelques courtisans l'excitoient à se venger de la Trémouille, qui après l'avoir fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, sembloit avoir pris un plaisir barbare à insulter à son malheur : *Un roi de France*, répondit Louis, *ne venge point les querelles d'un duc d'Orléans : si la Trémouille a bien servi son maître contre moi, il me servira de même contre ceux qui seroient tentés de troubler l'Etat.*

Quoique par une loi de Louis XI, les offices eussent été déclarés permanents, & qu'on ne pût légitimement destituer ceux qui s'en trouvoient pourvus, qu'en observant les formes juridiques ; l'usage étoit toujours qu'à chaque mutation de souverain on renouvellât les provisions de ceux qu'il jugeoit à propos de conserver. Lors donc qu'on lui présenta la liste de tous les officiers, il l'examina soigneusement & marqua d'une croix rouge les noms de ses ennemis les plus opiniâtres, sans déclarer autrement ses intentions. Ils en furent avertis, & craignant que la punition ne se bornât pas à la perte de leur office, ils se cacherent & employerent de puissants protecteurs pour obtenir leur pardon : *En apposant à leur nom*, dit Louis, *le sceau de la rédemption, j'ai cru avoir annoncé assez clairement que tout étoit pardonné. Jesus-Christ est mort pour eux comme pour moi.*

Le prince d'Orange après avoir été le partisan du duc d'Orléans & avoir partagé long-temps ses disgraces,

s'étoit brouillé avec lui ſur la fin du regne précédent; leur méſintelligence avoit ſur-tout éclaté au ſiege de Novarre, & avoit été pouſſée ſi loin qu'on avoit eu de la peine à empêcher qu'elle n'aboutît à un duel. Cependant comme il connoiſſoit mieux que perſonne la droiture & la bienfaiſance de Louis, il ne balança point à lui demander une grace qu'il n'avoit oſé ſolliciter ſous le regne précédent. C'étoit le rétabliſſement de ſa principauté dans les droits de ſouveraineté dont elle avoit joui long-temps, & auxquels ſon pere, priſonnier de Louis XI, avoit été forcé de renoncer. Comme ce contrat n'avoit été ni libre, ni volontaire de la part du pere du prince, Louis non-ſeulement ne chercha point à s'en faire un titre, il ne voulut pas même répéter les cinquante mille écus qui avoient été ſtipulés dans l'acte pour prix de cette acquiſition. Envain le parlement de Grenoble, ſous le reſſort duquel cette principauté avoit été miſe, demanda la permiſſion de faire valoir des titres antérieurs à l'acquiſition de Louis XI, le roi qui ne trouva point ces titres auſſi évidents que celui que donne une poſſeſſion tranquille depuis pluſieurs ſiecles, impoſa ſilence à ſon parlement. Ann. 1498.

Le duc & la ducheſſe de Bourbon, plus connus ſous le nom de monſieur & de madame de Beaujeu, ſe trouvoient dans une poſition toute différente. Ils avoient été les rivaux & les perſécuteurs du duc d'Orléans au commencement du regne précédent, & s'étoient racommodés avec lui ſur la fin : mais comme cette réconciliation n'avoit été ni volontaire, ni entiere, ils avoient de fortes raiſons de trembler, puiſque Louis en ſe tenant à l'écart & en laiſſant agir les loix, avoit un moyen de leur cauſer la plus ſenſible mortification. Ils n'avoient qu'une fille unique, Suſanne de Bourbon, qui devoit être la plus riche héritiere de l'Europe, ſi on lui laiſſoit tous les biens de ſes peres, & qui au contraire alloit ſe trouver la plus pauvre, ſi le roi ne lui tendoit une main ſecourable. L'envie d'obtenir des titres & de ſe rapprocher de la branche régnante, avoit

Ann. 1498. porté le pere à ſtipuler dans ſon contrat de mariage, qu'au défaut d'enfants mâles, tous les biens dont il ſe trouveroit en poſſeſſion au moment de ſon décès, ſeroient cenſés réunis à la couronne. Inquiets ſur le ſort de leur fille, ils ſupplierent le roi de vouloir bien déroger à cette clauſe trop rigoureuſe, par rapport au duché de Bourbon qui étoit un bien purement patrimonial. Enhardis par la facilité avec laquelle ils obtinrent cette premiere grace, ils chercherent dans la ſuite à faire obtenir également à leur fille les Comtés de Clermont, de la Marche & tous les autres biens qu'ils poſſédoient à quelque titre que ce pût être, en propoſant de la marier au jeune duc d'Alençon, chef de la branche royale la plus proche de la couronne, après la maiſon d'Orléans. Louis accorda cette nouvelle demande, & le mariage fut arrêté. Mais les fils mineurs de Gilbert de Bourbon-Montpenſier qui ſe portoient pour héritiers des biens de la maiſon de Bourbon après la mort de leur oncle, ayant en cette qualité formé oppoſition aux clauſes du contrat, Louis reſpecta leurs droits, & chercha un autre moyen d'établir avantageuſement le duc d'Alençon. On ne trouva point d'autre expédient pour conſerver à Suſanne l'héritage de ſes peres, que de lui faire épouſer Charles de Bourbon-Montpenſier ſon couſin-germain, en ſtipulant par le contrat de mariage une donation mutuelle de tous leurs droits. On verra dans la ſuite de cette hiſtoire dans quel abyme de maux ſe précipita François I, pour s'être imprudemment laiſſé engager par les ſollicitations de ſa mere, à donner atteinte aux clauſes de ce contrat.

Parmi ceux qui s'étoient déclarés le plus ouvertement contre le duc d'Orléans, reſtoit encore René duc de Lorraine. On a vu à quel point ils s'étoient haïs au commencement du regne précédent. A la vérité, un intérêt commun les avoit engagés depuis à ſe rapprocher & même à former une ligue. Mais René trompé par les promeſſes de madame de Beaujeu, n'avoit tenu

aucun des engagements qu'il venoit de prendre : & par une maladreſſe ſinguliere, il étoit reſté l'ennemi de la France, ſans devenir l'ami du duc d'Orléans. Ces conſidérations n'empêcherent point qu'on ne l'invitât à la cérémonie du ſacre, & qu'on ne le chargeât d'y repréſenter le duc de Guienne. Comme dans les embarras inſéparables de ces grandes cérémonies, on avoit paru le négliger, il imputa la froideur avec laquelle il avoit été reçu à un reſte de haine, & ſe retira ſans prendre congé. Louis s'en étant apperçu l'envoya prier de revenir & lui parla avec tant de franchiſe dans un entretien qu'ils eurent au bois de Vincennes, que le duc ſe croyant à la veille d'obtenir une entiere ſatisfaction ſur le comté de Provence, dit le ſoir à ſes officiers : *Amis, faiſons bonne-chere, tout va bien.* On convint en effet de part & d'autre, de s'en rapporter à la déciſion d'un certain nombre de commiſſaires integres & éclairés. Mais après quelques conférences, les droits du roi parurent ſi bien fondés, les prétentions du duc furent ſi ſolidement réfutées, que prévoyant dès-lors quelle ſeroit la déciſion, & ne pouvant encore ſe réſoudre à donner ſon déſiſtement, il s'en retourna dans ſes Etats, où il continua de charger ſon écuſſon des armes de Provence & de Naples, de ſe faire donner par ſes ſujets les titres attachés à la royauté, ſans que la France ſe formalisât davantage de ce vain cérémonial. De ſon côté il reſta ſi convaincu de la candeur & de la bonne foi du monarque, qu'il inſpira à ſes enfants le deſir de s'attacher inviolablement à la fortune des rois de France, d'attendre tout de leurs bienfaits, ſans ſonger davantage à leur conteſter des droits trop ſolidement établis.

Ann. 1498.

Après s'être ſi glorieuſement vengé de ſes ennemis, Louis ne ſongea plus qu'à ſe former un conſeil. Une ame honnête & ſenſible, un eſprit droit mais borné & incapable d'une longue contention, un caractere franc, ouvert, facile, ennemi de toute eſpece de défiance & de diſſimulation ; enfin, une longue habitude de par-

George d'Amboiſe, premier miniſtre.

Le Gendre, vie du cardinal d'Amboiſe. Baudier.

tager avec un confident ſes plaiſirs & ſes peines, lui
Ann. 1498. impoſoient en quelque ſorte la néceſſité de ſe choiſir un premier miniſtre ; ce choix ne pouvoit être douteux : depuis la mort du comte de Dunois, qui avoit guidé ſes premieres démarches, il s'étoit livré ſans aucune réſerve aux conſeils de George d'Amboiſe. Avant que de parler de la fortune de ce prélat, il eſt à propos de jetter un coup-d'œil ſur ſa famille ; l'hiſtoire offre peu d'exemples d'une proſpérité auſſi générale & auſſi méritée. Pierre de Berrie d'Amboiſe ſon pere avoit eu d'Anne de Beuil ſa femme neuf garçons & huit filles : de ces huit, trois furent abbeſſes, les autres furent mariées dans les premieres maiſons du royaume. Charles d'Amboiſe, l'aîné des garçons, fut chevalier de l'ordre du roi, & ſucceſſivement gouverneur de Bourgogne, de Champagne & de l'Iſle de France : il mourut vers la fin du regne de Louis XI, avec la réputation d'un des plus habiles généraux & d'un des plus honnêtes hommes de ſon ſiecle. Jean fut évêque de Langres, pair de France, & lieutenant-général en Bourgogne. Aimeri, chevalier de Rhodes, devint grand-prieur de France, & enſuite grand-maître de l'ordre. Louis, évêque d'Albi, joignit au titre de miniſtre du roi Louis XI, la qualité de ſon lieutenant dans les provinces de Guienne, Languedoc & Rouſſillon ; on le vit tour à tour général d'armée, ou chargé des plus importantes négociations. Jean, ſeigneur de Buſſi, diſtingué parmi les courtiſans, par la valeur & la galanterie qui devinrent héréditaires dans ſa branche, fut lieutenant-général en Normandie. Pierre fut évêque de Poitiers & abbé de Cluny. Hugues, ſeigneur d'Aubijoux, après s'être ſignalé dans les guerres d'Italie, fut élevé à la charge de capitaine des deux cents gentilshommes de la maiſon du roi. George le dernier ou le pénultieme des garçons, avoit été élu à quatorze ans évêque de Montauban, & s'étoit attaché à la cour en qualité d'aumônier. Dans la querelle qui partagea la nation au ſujet de la régence,

George

George prit parti pour le duc d'Orléans, & forma une conſpiration pour lui faire enlever le jeune monarque. Ann. 1498. Ayant été découvert & arrêté, il expia cette faute par une longue priſon : ſa qualité d'évêque, le beſoin qu'Anne de France avoit alors de ménager la cour de Rome qui le réclamoit, lui ayant fait obtenir la liberté, il travailla utilement pour la délivrance du duc d'Orléans détenu dans la tour de Bourges, après la bataille de Saint-Aubin. Il reçut bientôt le prix de ſes ſervices, il fut pourvu de l'archevêché de Narbonne. Avant qu'il eût pris poſſeſſion de ce ſiége, l'archevêché de Rouen vint à vâquer, & le duc d'Orléans, qui ſe trouvoit alors gouverneur de Normandie, ayant eu le crédit de le faire élire, lui confia en même-temps la lieutenance-générale de cette grande province. Le nouvel archevêque y ſéjourna peu ; il ſuivit ſon maître en Italie, & paſſa pour lui avoir ſuggéré toutes les démarches qui déplurent au conſeil de Charles VIII. Aſſocié long-temps à toutes les diſgraces du duc d'Orléans, il parut monter avec lui ſur le trône. Louis lui fit obtenir le chapeau de cardinal, & le déclara ſon premier miniſtre. Ceux qui eurent entrée dans le conſeil & la principale direction des affaires après le cardinal d'Amboiſe furent :

Louis d'Amboiſe, évêque d'Albi. Quoiqu'il fût plus ancien que George dans le miniſtere, & qu'il eût rendu à l'Etat des ſervices plus importants, il ne ſe crut point humilié en ſe voyant ſubordonné à ſon cadet. Formation du conſeil.

Louis Mallet, ſeigneur de Graville & amiral de France. Déchu de ce haut degré de faveur & de puiſſance, où ſes talents l'avoient fait parvenir ſous le regne précédent, il s'étoit de bonne heure ménagé un appui dans la faveur naiſſante des d'Amboiſe. N'ayant qu'une fille héritiere d'une fortune immenſe, il l'avoit mariée avec le jeune Charles d'Amboiſe, neveu du premier miniſtre, & chef du nom & des armes de cette illuſtre maiſon.

Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Il avoit eu en-

trée dans le conſeil dès le regne de Louis XI, & s'y
Ann. 1498. étoit maintenu ſous celui de Charles VIII, ſans toutefois renoncer au commandement des armées : miniſtre & général, il jouiſſoit de la plus haute conſidération ; mais il n'avoit pu ſe préſerver de cette haine violente qu'Anne de Bretagne avoit vouée à toute la maiſon de Rohan. Ainſi, quoique Louis l'aimât, quoiqu'il déférât volontiers à ſes avis, il n'oſoit le plus ſouvent lui témoigner ſa confiance : il fut même forcé, quelque temps après, de l'éloigner de la cour, comme nous aurons occaſion de le rapporter.

Gui de Rochefort mérite une place diſtinguée dans l'hiſtoire, & contribua plus qu'aucun de ſes contemporains à la gloire & à la réputation de ſon maître. Né ſujet des ducs de Bourgogne, & décoré de l'ordre de la toiſon d'or, il étoit paſſé avec ſon frere au ſervice de France ſous le regne de Louis XI. Tandis que Guillaume rempliſſoit ſi ſupérieurement les fonctions de chancelier, Gui, premier-préſident du nouveau parlement de Bourgogne, travailloit utilement de ſon côté à faire aimer la domination Françoiſe dans une province nouvellement conquiſe : occupé tout entier à y maintenir l'ordre & la ſûreté, il tomba lui-même au pouvoir des ennemis. Quelques Francomtois, ſujets de la maiſon d'Autriche, ayant pénétré dans le duché de Bourgogne, l'enleverent dans une de ſes terres, & le tinrent long-temps dans une étroite priſon. Ayant trouvé moyen d'en échapper, il reparut à la cour de France dans le temps qu'on apprit la mort de Robert Briſſonnet qui avoit ſuccédé, dans la place de chancelier, à Guillaume de Rochefort. Le ſouvenir des ſervices importants que ſon frere avoit rendus à l'Etat, les preuves de zele, d'intégrité & d'application qu'il avoit déja données lui-même, déterminerent le conſeil de Charles VIII, à lui déférer la dignité de chancelier, dans laquelle il fut confirmé par Louis XII.

Imbert de Batarnai, ſeigneur du Bouchage, & Florimond de Robertet, eurent la principale direction des

finances. Du Bouchage avoit été le miniſtre de confiance de Louis XI ; mais il étoit alors fort âgé : Robertet, avec un eſprit plein de modération & de ſageſſe, n'avoit que les talents néceſſaires pour bien remplir une place du ſecond ordre. Ann. 1498.

Il faut porter le même jugement d'Etienne Poncher, évêque de Paris & archevêque de Sens : il s'étoit formé aux affaires dans la place de conſeiller-clerc au parlement de Paris, école célebre, d'où la France tira la plupart de ſes évêques, tant que la pragmatique ſanction fut obſervée dans le royaume. Poncher parvint ſur la fin de ce regne à la dignité de garde des ſceaux : il fut chargé des négociations les plus épineuſes, & s'il ne réuſſit pas toujours, il s'en acquitta du moins ſans reproche.

Le célebre Philippe de Comines, ſe mit auſſi ſur les rangs. Outre les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, il croyoit avoir des droits bien fondés à la reconnoiſſance perſonnelle du monarque, après avoir langui neuf mois dans une cage de fer pour s'être déclaré trop ouvertement ſon partiſan : mais la ſupériorité de ſes lumieres & la trempe de ſon eſprit le faiſoient craindre ou haïr de la plupart de ceux qui compoſoient déja le conſeil. La froideur avec laquelle il fut reçu du nouveau monarque, l'avertit aſſez qu'il étoit temps de ſonger à la retraite. Il y compoſa ces excellents mémoires dont nous avons fait uſage pour les deux regnes précédents. Comines avoit choiſi pour deviſe une maxime, qui dans un état bien policé, devroit être gravée ſur la porte de tous les citoyens : *Celui qui par ſon travail ne contribue point au bien de la ſociété ne doit point manger.*

Perſonne ne ſentit alors toute la perte que l'Etat faiſoit, en ſe privant des ſecours qu'on avoit droit d'attendre d'un miniſtre tel que Comines. Un plus grand intérêt occupoit la nation : Anne de Bretagne avoit long-temps défendu ſa petite ſouveraineté contre les armes de la France, & n'avoit conſenti à épouſer Charles VIII, que lorſque tous les moyens de réſiſter

Conduite du roi à l'égard de la reine Anne de Bretagne.

Belcarius. D. Lobineau. Belleforeſt. Vita Ludov. Aurelian.

lui eurent été enlevés. Par le contrat de mariage, Anne & Charles comme ſubſtitué aux droits des Penthievres, s'étoient fait une donation mutuelle de leurs droits reſpectifs ſur le duché de Bretagne, au cas que l'un d'eux vînt à mourir ſans laiſſer d'enfants : mais comme on s'étoit dès-lors propoſé d'unir irrévocablement ce grand fief à la couronne, on avoit ſtipulé en même-temps, que ſi le roi mouroit le premier ſans poſtérité, Anne ne pourroit ſe remarier qu'à ſon ſucceſſeur immédiat ſur le trône, ſi celui-ci vouloit, ou pouvoit l'épouſer, ſinon au prince le plus proche de la couronne. Le cas étoit arrivé, & même d'une maniere plus embarraſſante qu'on ne l'avoit prévu. Louis XII étoit marié, & François d'Angoulême, premier prince du ſang, étoit encore enfant. Au défaut du comte d'Angoulême, on ne pouvoit jetter les yeux que ſur le duc d'Alençon, plus âgé que lui à la vérité, mais qui n'étoit point encore nubile. Il ſe trouvoit donc encore une diſproportion énorme entre ce jeune duc & la reine douairiere. Ce mariage, entraînoit un autre inconvénient ; il éloignoit le but qu'on s'étoit propoſé de réunir la Bretagne à la couronne : au contraire il l'en auroit ſéparée de nouveau avec d'autant plus de danger pour le royaume, que les poſſeſſions de la maiſon d'Alençon ſituées dans le Maine & la Normandie, & parconſéquent limitrophes de la Bretagne, auroient formé par leur union à ce duché un poids de puiſſance capable d'effrayer, ou du moins d'inquiéter les monarques François. D'ailleurs, comment s'aſſurer qu'Anne, de retour dans ſes Etats où elle entretiendroit des intelligences & un commerce ſuivi avec toutes les cours de l'Europe, renonceroit à ſe choiſir elle-même un époux, ſeroit toujours diſpoſée à recevoir celui qu'il plairoit au roi de lui préſenter ? Cependant il falloit ſur-le-champ prendre un parti : Anne demandoit avec les plus vives inſtances à retourner dans ſon duché, on n'avoit aucun motif légitime de la retenir. Quand bien-même on ſe

Ann. 1498.

Hiſtoire des Briſſonnet. St-Gelais.

ſeroit cru autoriſé, par la raiſon d'Etat, à s'aſſurer de ſa perſonne, cette violence qui l'auroit aliénée pour jamais de la France, auroit eu les ſuites les plus funeſtes pour la monarchie. Les Bretons attachés au ſang de leurs anciens maîtres ſe ſeroient ſoulevés: les puiſſances voiſines n'auroient pas manqué une ſi belle occaſion, de venger leurs injures perſonnelles, en ne paroiſſant que les défenſeurs de l'innocence opprimée; le royaume ſe ſeroit donc trouvé en proie à une guerre civile & étrangere. Le ſeul moyen de parer à tous ces inconvénients étoit de faire épouſer à Louis XII la reine douairiere: mais combien d'obſtacles s'oppoſoient à cet arrangement? Depuis plus de vingt-ans, Louis étoit marié à la plus jeune des filles du roi Louis XI. Quoique cette princeſſe fût difforme, quoiqu'il l'eût épouſée contre ſon gré, il n'avoit aucun reproche à lui faire. Epouſe vertueuſe & ſoumiſe, elle avoit ſupporté avec courage tous les torts de ſon mari: elle l'aimoit uniquement, & dans les diſgraces où il étoit tombé par ſon imprudence, elle lui avoit tendu une main ſecourable, & n'avoit ſongé à ſe venger de ſes outrages que par des bienfaits. Fille & ſœur des deux derniers rois, ſes prédéceſſeurs, ſon épouſe, ſa parente, devoit-elle être traînée dans les tribunaux: ſi la mort avoit enlevé ceux qui auroient pu la défendre, devoit-il s'en prévaloir pour l'accabler? ne devenoit-il pas, au contraire, par les liens du ſang, par les loix de l'honneur & de la probité, ſon protecteur, ſon appui, ſon unique ſoutien? Ces réflexions étoient bien capables de déchirer un cœur tel que celui du roi; & il ne faut point douter, qu'avant de prendre une derniere réſolution, il n'ait eſſuyé de longs & de douloureux combats. Ann. 1498.

Un devoir indiſpenſable l'avoit conduit chez la reine douairiere, & il l'avoit trouvée livrée au plus violent déſeſpoir, & preſque réſolue d'attenter à ſa propre vie: en combattant ce deſſein funeſte, en s'efforçant de la conſoler & de rétablir par degrés le calme dans

cette ame violente & ſenſible, il ne s'apperçut pas qu'il
Ann. 1498. ſe faiſoit à lui-même une plaie profonde & incurable. Il n'avoit pu pendant le long ſéjour qu'il avoit fait en Bretagne, défendre ſon cœur contre les charmes naiſſants de la princeſſe, & il s'étoit apperçu que ſes ſoins n'avoient point déplu : les premiers regards d'Anne avoient été pour le duc d'Orléans. Obligés l'un & l'autre d'étouffer des ſentiments ſi doux, ils ſe croyoient ſans doute parfaitement guéris ; mais ces feux mal éteints ſe rallumerent aiſément, lorſque la fortune ſembla prendre plaiſir à les rapprocher. Louis fit l'aveu de ſa paſſion & apprit de la bouche de ſa maitreſſe que s'il etoit libre & juridiquement dégagé de ſes liens, il n'éprouveroit de ſa part aucune réſiſtance. Il propoſa l'affaire dans ſon conſeil, expoſant les raiſons qu'il croyoit avoir de regarder ſon premier mariage comme nul ; mais exigeant en même-temps que tout le monde dit librement ce qu'il en penſoit ſans flatterie & ſans crainte. Tous furent d'avis, que pour tranquiliſer la conſcience de la reine douairiere, & ne rien laiſſer d'obſcur ni de louche dans une procédure qui pourroit un jour troubler l'Etat, en compromettant les droits des héritiers de la couronne, on devoit ſe conformer ſcrupuleuſement à toutes les formalités de l'ordre judiciaire, & demander au pape des commiſſaires pour entendre les deux parties. Dès qu'on eut pris cette réſolution, on laiſſa partir Anne pour la Bretagne : mais quoiqu'elle eût déja promis d'épouſer le roi, ſi les commiſſaires prononçoient la nullité du premier mariage, comme on craignoit encore ou qu'elle ne changeât de ſentiment lorſqu'elle ſeroit en liberté, ou qu'il ne ſe rencontrât des obſtacles à cette diſſolution ſi ardemment deſirée, on retint par précaution les villes de Nantes & de Fougeres qui étoient regardées comme les deux clefs de la Bretagne. Il arriva même que les commandants françois de Breſt & de Saint-Malo, refuſerent long-temps de remettre ces deux places aux officiers de la princeſſe, rejettant tous les ordres qu'on

pouvoit leur montrer comme faux & ſubreptices, & menaçant de punir exemplairement ceux qui oſeroient leur en apporter de pareils. Ann. 1498.

Alexandre VI, auquel on s'adreſſa pour obtenir des commiſſaires, avoit été l'ennemi déclaré de Charles VIII: mais les intérêts de ſa famille, ſuivant leſquels il régloit ſes démarches, lui faiſant alors deſirer la protection de la France, il reçut avec joie l'occaſion qui ſe préſentoit d'obliger le nouveau monarque. Il nomma commiſſaires pour inſtruire le procès Louis d'Amboiſe, évêque d'Albi, & Ferdinand, évêque de Ceuta, ſon nonce à la cour de France, auxquels il joignit peu de temps après Philippe de Luxembourg, cardinal évêque du Mans. Ces trois prélats s'étant aſſocié trois eccléſiaſtiques du ſecond ordre, plus verſés qu'eux dans la pratique judiciaire, établirent leur tribunal à Tours, & ſommerent Jeanne de France d'y comparoître.

Il fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France.

Procès manuſcrit du divorce.

Ferron. de reb. Gallic.

Bulle d'Alexandre VI.

Quelque préparée que fût déja cette malheureuſe princeſſe à eſſuyer des mortifications, elle ne put apprendre ſans une mortelle douleur, qu'on ſongeât à lui ôter ſon époux, ſon honneur & ſon rang: ſoumiſe à ſes devoirs, accoutumée à aimer ſans exiger de retour, elle n'avoit jamais travaillé à ſe détacher d'un cœur qui la rejettoit: d'ailleurs elle ſe croyoit obligée en conſcience à ne pas donner les mains à une action qu'elle regardoit comme une ſouveraine injuſtice.

Les moyens ſur leſquels le procureur du roi ſe fonda pour demander que le mariage de Louis avec Jeanne fût déclaré nul, ſe réduiſirent à quatre: 1°. La parenté au quatrieme degré, Louis & Anne deſcendant l'un & l'autre de Charles V: 2°. L'affinité ſpirituelle au ſecond degré, Louis XI pere de la princeſſe ayant tenu le duc d'Orléans ſur les fonts de Baptême; ce qui avant le concile de Trente, étoit regardé comme un empêchement diriment: 3°. La violence de la part du pere de la princeſſe, & le défaut de liberté de la part de l'époux: 4°. Les vices corporels de la princeſſe qui la rendoient inhabile aux fins du mariage. Le pro-

curieur du roi entroit à ce ſujet dans des détails que la
Ann. 1498. néceſſité d'autoriſer ſa demande rendoit ſans doute excuſables ; mais que la décence ne permet pas de rapporter.

Jeanne, à qui l'on communiqua par écrit ces quatre moyens, répondit au premier & au ſecond, qu'elle ignoroit à quel degré elle étoit parente du duc d'Orléans, qu'elle ne ſavoit pas mieux s'il y avoit entr'eux quelque affinité ſpirituelle ; mais que ce qu'elle ne pouvoit ignorer, c'eſt que ceux auxquels elle appartenoit n'avoient été ni aſſez ignorants, ni aſſez négligents pour n'avoir pas ſollicité des diſpenſes, ſi elles avoient été néceſſaires ; & qu'on ne pouvoit préſumer qu'ils n'euſſent pas obtenu une faveur qui ne ſe refuſoit à perſonne : au troiſieme, qu'elle n'étoit point ſortie de ſi bas lieu, ni un parti ſi à dédaigner, pour qu'on ne pût ſans uſer de violence lui trouver un mari ; qu'il y avoit toute apparence au contraire que celui qui l'avoit obtenue, avoit eu beſoin d'employer des prieres, des ſollicitations & du crédit. Quant au quatrieme : *Je ſais bien*, dit-elle, *que je ne ſuis ni auſſi belle, ni auſſi bien-faite que bien d'autres femmes ; mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage, ni plus incapable d'avoir des enfants.* Elle ajouta que le mariage étoit conſommé, que depuis plus de vingt ans le roi n'avoit point ceſſé de vivre avec elle, qu'il avoit uſé de tous les droits que lui donnoit la qualité d'époux.

Le quatrieme moyen auroit été le plus déciſif s'il eût pu être bien prouvé : ce fut auſſi celui ſur lequel le procureur du roi inſiſta le plus : il demanda la viſite des ſages-femmes, ou ſi ce parti répugnoit à la reine, de quatre dames de la cour capables de connoître & de dire la vérité. Anne rejetta cette propoſition comme contraire à la pudeur & indigne de ſa naiſſance & de ſon rang : elle proteſta avec tant de force & de vivacité qu'elle mourroit plutôt que de s'y ſoumettre, qu'on déſeſpéra de vaincre une répugnance ſi naturelle. Comme d'ailleurs elle perſiſtoit à nier tous

les

les faits ſur leſquels on fondoit la nullité du mariage, & qu'on ne pouvoit s'en aſſurer que par des enquêtes, on paſſa un mois à entendre des dépoſitions de témoins. Elles ſe firent à Orléans, à Blois, à Ponlevoi, à Amboiſe. Les deux premiers points, ſavoir le degré de parenté & l'affinité ſpirituelle étoient notoires : Jeanne ne les nioit pas ; elle ſoutenoit ſeulement que ſi elle avoit eu beſoin de diſpenſe pour épouſer le duc d'Orléans, ceux qui l'avoient mariée n'avoient eu garde de négliger cette formalité. Il ne s'agiſſoit donc que de retrouver l'original de cette diſpenſe : l'évêque d'Orléans qui avoit donné la bénédiction nuptiale vivoit encore. Il déclara que la veille de la célébration, le chancelier Doriole lui avoit remis entre les mains la diſpenſe pour cauſe de parenté, accordée par le cardinal Julien de la Rovere légat en France, mais qu'il ne ſe ſouvenoit pas s'il avoit été fait mention dans cette diſpenſe de l'affinité ſpirituelle ; que n'ayant pas eu le temps de la fulminer, il avoit ſuppléé à cette formalité en la tenant à la main pendant la célébration ; qu'enſuite il l'avoit remiſe au chancelier ſans en garder de copie. A force de perquiſitions, on retrouva cette diſpenſe : reſtoit donc à ſavoir ſi pour n'avoir pas été fulminée, elle devoit être nulle. Il paroît que le procureur du roi paſſa une ſorte de condamnation ſur ce premier article. Ann. 1498.

Les dépoſitions ſur la violence étoient plus embarraſſantes & en plus grand nombre : car bien que le pere du duc d'Orléans eût le premier recherché cette alliance, & que le mariage eût été arrêté lorſque Jeanne étoit encore au berceau, il étoit conſtant que le jeune prince la voyant dans un âge plus avancé, boſſue & contrefaite, avoit conçu pour elle un dégoût inſurmontable, & que s'il eût été parfaitement libre il ne l'auroit point épouſée. Lorſqu'on lui parloit de la princeſſe, il entroit en fureur, jurant *qu'il aimeroit mieux épouſer une ſimple demoiſelle de Beauce.* L'évêque d'Orléans chargé de la célébration du mariage étant entré

Ann. 1498. dans ſa chambre, pour l'y diſpoſer, le trouva fondant en larmes ; & ſur la repréſentation qu'il lui fit qu'il étoit encore le maître de refuſer ſon conſentement : *Hélas*, lui répondit-il, *monſeigneur d'Orléans, mon ami, que ferai-je ? je ne ſaurois réſiſter, il vaudroit autant être mort que de faillir à le faire, car vous connoiſſez à qui j'ai affaire.* Le prélat ayant exigé une réponſe plus poſitive, *Il m'eſt bien force*, reprit le duc, *& il n'y a remede.*

Ces dépoſitions prouvoient ſuffiſamment la répugnance du duc d'Orléans pour les nœuds qu'on lui propoſoit : mais combien de mariages contractés avec répugnance ne laiſſent pas d'être valides par la conſommation ? Il falloit donc prouver encore une violence bien caractériſée de la part du pere de la princeſſe & un défaut abſolu de liberté de la part du prince ; & ſur cet article les dépoſitions furent abondantes. Tout le monde ſavoit que Louis XI s'étoit en quelque ſorte arrogé le droit de diſpoſer de toutes les riches héritieres, ſans conſulter leur inclination, ni le vœu de leurs parents ; & qu'il étoit dangereux d'oppoſer la moindre réſiſtance à ſes volontés. Des témoins rapportoient qu'il avoit menacé de faire le jeune duc moine & abbé de Cluni, de renvoyer en Allemagne Marie de Clèves ſa mere, s'ils ne conſentoient au mariage projetté : qu'il avoit promis une penſion à Mornac, pour y diſpoſer ſon éleve ; qu'au contraire ſoupçonnant Montenac & Breſille de l'en détourner, il avoit cherché un prétexte pour les perdre ; que Breſille, ſur ce ſimple ſoupçon avoit été chargé de fers & appliqué à la queſtion, que Montenac n'avoit évité la mort qu'en ſe réfugiant à Rhodes : on produiſoit la lettre ſuivante au comte de Dammartin : *Monſeigneur le grand-maître, je me ſuis délibéré de faire le mariage de ma petite fille Jeanne & du petit duc d'Orléans, parce qu'il me ſemble que les enfants qu'ils auront enſemble ne leur coûteront gueres à nourrir, vous avertiſſant que j'eſpere faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iront au contraire*

ne ſeront jamais aſſurés de leur vie en mon royaume, pourquoi il me ſemble que j'en ferai le tout à mon intention. On ſe donnoit la torture pour prouver que cette lettre étoit bien véritablement de Louis XI, qu'elle n'avoit point été fabriquée après coup ; mais outre qu'elle étoit ſans date, elle paroiſſoit ſi déraiſonnable, ſi déplacée dans la bouche de Louis XI, ſi analogue au contraire & ſi favorable à la cauſe de Lous XII, que cette ſeule conſidération devoit la faire ſuſpecter. Jeanne répondoit aux autres dépoſitions, qu'elles étoient faites par des domeſtiques ou des penſionnaires du roi ; que quelques-unes ſe contrediſoient, & qu'aucune par conſéquent ne pouvoit former une preuve juridique : elle ajoutoit que les ſujets de crainte qu'on alléguoit, étoient chimériques & imaginés à plaiſir ; qu'à tout le moins ils auroient dû ceſſer après la mort de celui qui les donnoit : que ſon mari, s'il eût été autoriſé à réclamer contre la violence, auroit dû s'en aviſer pendant la minorité de Charles VIII, dans une conjoncture où il étoit aſſez puiſſant pour diſputer la régence : qu'il l'eût pu faire en toute ſûreté dans l'aſſemblée des Etats-généraux, où beaucoup d'autres ſeigneurs moins accrédités avoient expoſé leurs griefs, & obtenu une entiere ſatisfaction : que rien n'avoit pu le contraindre dans ces aſſemblées du parlement & de l'univerſité, où il avoit harangué contre les abus du gouvernement : qu'au contraire, c'étoit depuis ce temps qu'il avoit le mieux vécu avec elle ; qu'il lui avoit formé un état de maiſon ; qu'il l'avoit fait reconnoître à Blois & à Orléans ; qu'il l'avoit traitée en public & en particulier comme ſa femme légitime, & qu'il ne lui avoit refuſé aucun des titres ni des droits dûs à ſon rang. Ann. 1498.

Sur le quatrieme article, celui de la conſommation du mariage ; les dépoſitions varioient. Celles qui étoient favorables au duc d'Orléans, portoient que dès ſon enfance la princeſſe étnit ſi difforme & tellement contrefaite, que lorſque le ſeigneur de Linieres la mena au château du Pleſſis-lès-Tours, Louis XI qui l'apperçut par

Ann. 1498.

une fenêtre recula d'effroi, fit le ſigne de la croix & jura qu'*il ne l'avoit pas crue ſi laide :* que la ducheſſe d'Orléans, lorſqu'on la lui préſenta pour la premiere fois, perdit la parole & manqua de tomber évanouie : que Jeanne elle-même n'avoit point ignoré l'effroyable dégoût qu'elle inſpiroit à ſon mari, & qu'elle s'étoit plus d'une fois rendu juſtice ; que Linieres lui diſant un jour : *Madame parlez à monſeigneur, témoignez-lui votre affection*, elle avoit répondu, *Je n'oſerois parler à lui, car vous & chacun voit qu'il ne fait compte de moi :* qu'elle avoit dans une pareille rencontre dit à Salmon de Bombelles ſon médecin : *Ah ! maître Salmon, je n'ai pas perſonnage pour un tel prince :* que le duc avoit révélé à quelques-uns de ſes confidents, les vices de conformation de ſa femme ; vices qui la rendoient inhabile aux fins du mariage : que bien que par ménagement il neût pas voulu les divulguer, il avoit cru que ſa conſcience l'obligeoit à s'éloigner d'elle : qu'il avoit fait uſage du premier moment de liberté dont il eût encore joui pour ſe retirer en Bretagne & y chercher une autre épouſe : qu'il s'étoit regardé comme ſi peu lié par ſon premier engagement qu'il avoit demandé publiquement Anne en mariage, & avoit obtenu le conſentement du pere : qu'il l'auroit même dès-lors épouſée, ſi ceux qui gouvernoient la France n'euſſent abuſé de leur crédit pour faire échouer ce projet. On produiſit les inſtructions données à Chaumard, religieux de Fontevraud, qui avoit été député à Rome pour ſolliciter les diſpenſes : on produiſit de même le témoignage de Jean Amis député dans la même cour, par madame de Beaujeu, pour s'oppoſer à la requête de Chaumard. Enfin, on fit obſerver que le duc ayant reconnu la nullité de ſon mariage, n'avoit ni reçu, ni demandé la dot de la princeſſe qui étoit de cent mille écus. Les témoignages qu'elle produiſit à ſon tour n'étoient pas moins formels. Ils montroient que ſi la nature lui avoit refuſé les graces de la figure, elle l'avoit bien dédommagée du côté de l'eſprit & du caractere ; que ces der-

nieres qualités dont l'empire eſt plus durable avoient fait leur effet ſur le cœur de ſon époux ; que ſi elles ne l'avoient point entiérement guéri d'un amour volage, elles avoient du moins conſervé à la princeſſe l'eſſentiel de ſes droits ; que non-ſeulement pendant le regne de Louis XI, mais même pendant toute la durée de celui de Charles VIII, ils n'avoient eu le plus ſouvent qu'une même table, qu'un même lit : que dans ces moments d'ivreſſe que procure une paſſion ſatisfaite, il avoit plus d'une fois vanté ſon bonheur en des termes & avec des exagérations qui marquoient bien qu'il n'avoit pour elle aucun dégoût. Etoit-ce donc à une princeſſe ſon épouſe, fille & ſœur de ſes maîtres, qu'il avoit cru alors adreſſer ſes careſſes, ou ne l'avoit-il regardée que comme un vil objet de proſtitution ? avoit-elle mérité cet opprobre, & oſeroit-il avouer une pareille lâcheté ? Ann. 1498.

Qu'on ſe figure une princeſſe élevée à l'ombre du trône, accoutumée à recevoir dès l'enfance des marques de ſoumiſſion & de reſpect de tous ceux qui l'approchoient, déchue tout-à-coup de ce haut rang, réduite à paroître en état de ſuppliante devant des commiſſaires, à entendre des dépoſitions de témoins, à recevoir de la bouche d'un époux, dont elle ne pouvoit encore ſe détacher, les déclarations les plus formelles du dégoût & de l'averſion qu'elle lui avoit toujours inſpirés ; oſant à peine faire éclater ſes plaintes & donner un libre cours à ſes larmes, de peur d'aigrir encore davantage celui dont ſon ſort dépendoit. Dans cet abandon général, dans cet abyme d'humiliation, peut-être étoit-elle encore moins à plaindre que celui qui cauſoit ſes malheurs ; car elle avoit du moins pour elle ſon innocence & cette fermeté qu'inſpire une conſcience pure & ſans remords : mais Louis, naturellement juſte & miſéricordieux, quels reproches ne dut-il pas ſe faire à lui-même ! quels tourments ne dut-il pas eſſuyer, lorſque par la ſuite d'une odieuſe procédure, il ſe trouva réduit à entendre diſcuter des faits & des dé-

Ann. 1498.

tails qui auroient dû reſter enſevelis dans l'ombre du ſilence ; à profaner, en quelque ſorte, lui-même la majeſté du trône, & la ſainteté de la couche nuptiale ; à perſécuter, enfin, & à couvrir de confuſion une princeſſe, ſa parente, ſa femme, qui loin d'avoir mérité ſa haine, lui avoit tendu, dans le malheur, une main ſecourable ! Sans doute il n'avoit pas prévu, en commençant cette affaire, les cruelles extrémités où il en faudroit venir : on doit même ſoupçonner, d'après la connoiſſance que l'hiſtoire nous donne de ſon caractere, qu'il ſe repentit plus d'une fois de s'y être engagé. Mais après l'éclat qu'on avoit affecté de répandre ſur une cauſe qui intéreſſoit la nation, & qui étoit devenue le ſujet ordinaire de toutes les converſations, il n'étoit plus temps de reculer, il falloit en voir la fin. Les commiſſaires étoient dans le plus grand embarras : la voie des informations, à laquelle ils avoient eu recours, ne leur donnoit point de preuves ſuffiſantes pour aſſeoir un arrêt. Les dépoſitions étoient à charge & à décharge, & pouvoient à-peu-près ſe balancer ; ils en revinrent donc à demander de nouveau la viſite & le témoignage des ſages-femmes.

Jeanne étoit bien réſolue à ne point s'avilir à ce point. Pour ſe délivrer, enfin, de cette odieuſe pourſuite, elle compoſa un mémoire où elle articuloit les faits favorables à ſa cauſe, priant les commiſſaires d'interroger le roi lui-même, ſur chacun des articles qu'il contenoit, & de prononcer enſuite la ſentence ſur ſes réponſes. Louis montra d'abord de la répugnance à ſubir cet interrogatoire ; il s'y ſoumit enſuite, & après avoir prêté le ſerment qu'on exigeoit de lui, il répondit d'une maniere à lever tous les embarras qui avoient juſqu'alors arrêté les juges : ils prononcerent donc « que le mariage avoit été & étoit » encore nul & de nul effet ; que le roi étoit libre de » ſe pourvoir ailleurs ; que par l'autorité apoſtolique, » ils lui en donnoient la permiſſion autant qu'il étoit » néceſſaire ; qu'à l'égard de la princeſſe Jeanne, ils

» l'exemptoient des frais, des dommages & intérêts «.

On fut étonné de la tranquillité avec laquelle Jeanne reçut cette nouvelle. Excédée de tant de traverſes, & guérie, enfin, d'une paſſion malheureuſe, elle ſembla bénir l'heureux naufrage qui la conduiſoit au port. Louis de ſon côté, qui avoit fait long-temps violence à ſon caractere, ne ſongea plus qu'à réparer la dureté de ſes procédés : il lui céda ſur-le-champ la jouïſſance du duché de Berri, du domaine de Pontoiſe, de Châtillon-ſur-Indre, & de Châteauneuf-ſur-Loire, ne ſe réſervant, ſur toutes ces terres, que les droits de ſouveraineté. Retirée à Bourges, où elle ne s'occupoit plus que des pratiques de religion, elle fonda près de ſon palais, avec l'agrément du roi & la permiſſion du ſaint-ſiege, un nouvel ordre de religieuſes, ſous le nom *d'Annonciades*, conſacrées à retracer, dans la retraite, les dix principales vertus de la ſainte Vierge. Quoiqu'elle eût fait profeſſion avec elles, elle ne put ſe réſoudre à changer d'habit, jugeant apparemment, qu'en gardant ſon rang & les marques extérieures de ſa dignité, elle conſerveroit plus de moyens de protéger & d'affermir ce nouvel établiſſement. Ann. 1498.

Louis, qui n'avoit travaillé avec tant d'ardeur à faire caſſer ſon premier mariage, que pour épouſer Anne de Bretagne, ſa parente, n'avoit pas même attendu la ſentence des commiſſaires, pour ſolliciter à Rome des diſpenſes, & un chapeau de cardinal pour George d'Amboiſe, ſon premier miniſtre. Alexandre VI avoit tout accordé, & avoit chargé d'une commiſſion ſi agréable, Céſar Borgia ſon fils, qui après avoir abdiqué la pourpre Romaine, avoit deſſein de chercher un établiſſement à la cour de France. Céſar remit ſur le-champ le chapeau au nouveau cardinal : quant à la bulle de diſpenſe, il feignit qu'elle n'étoit point encore expédiée, afin d'avoir le temps de négocier ſes propres intérêts, & d'obtenir ce qu'on n'auroit peut-être pas envie de lui accorder. L'évêque de Ceuta déconcerta cette ruſe Italienne, en informant le conſeil

Ann. 1498.

du roi de la date de cette bulle. D'après cet éclarciſſement, les théologiens déclarerent que le roi pouvoit contracter ſon nouveau mariage quand il le jugeroit à propos : alors Céſar Borgia ſe trouva forcé de remettre, de mauvaiſe grace, cette bulle qu'on ne lui demandoit plus ; mais le malheureux prélat paya bien cher ſon indiſcrétion. Borgia le fit empoiſonner.

Mariage du roi avec Anne de Bretagne.

Conditions accordées à la province.

D. Lobineau, preuves.

Hiſt. univ. Pariſ.

Rien n'arrêtant plus le monarque, il partit pour Nantes où Anne ſe rendit de ſon côté, accompagnée de la premiere nobleſſe de Bretagne. Comme elle connoiſſoit ſon empire ſur les volontés de Louis, elle en profita en femme habile, pour ſtipuler des conditions bien différentes de celles qu'elle avoit obtenues de Charles VIII. Le premier contrat étoit celui d'un ſouverain qui épouſe ſa vaſſale, le ſecond fut celui d'une reine qui conſent à donner la main à ſon amant : il paroît avoir été modélé ſur celui d'Iſabelle, reine de Caſtille, avec Ferdinand, roi d'Aragon. Mais Iſabelle, beaucoup plus puiſſante que Ferdinand, lui faiſoit grace en l'épouſant, au lieu qu'Anne épouſoit ſon ſeigneur & ſon maître. Non-contente de ſe réſerver, pendant ſa vie, la jouiſſance pleine en entiere de ſon duché, elle voulut enlever à la France le ſeul avantage qui pouvoit lui revenir de cette alliance, avantage que ceux des Bretons, qui connoiſſoient le mieux les intérêts de leur province, avoient déſiré ſous le regne précédent : elle ſtipula, qu'après ſa mort, le ſecond enfant mâle qui proviendroit de ſon mariage avec Louis, ou au défaut de mâles, la ſeconde fille ſeroit duc ou ducheſſe de Bretagne, aux mêmes titres & droits que l'avoient été ſes ancêtres ; que s'il ne naiſſoit qu'un enfant unique de ce mariage, la clauſe ſubſiſteroit, & ſeroit accomplie, par rapport à ſes deſcendants ; qu'outre les revenus de ſon duché, Anne jouiroit du douaire qui lui avoit été aſſigné par Charles VIII ; qu'on lui en aſſigneroit encore un ſecond, dont elle conſerveroit de même l'uſufruit ſi le roi mouroit avant elle ; que ſi elle mouroit avant le roi ſans laiſſer d'enfants,

il

il conſerveroit, pendant ſa vie ſeulement, la jouïſſance du duché de Bretagne, qui retourneroit enſuite au plus proche parent de la reine. On régla, dans un ſecond acte qui fut ajouté au contrat de mariage, que le roi n'innoveroit rien par rapport au gouvernement de la province; qu'il ne pourroit dénaturer les offices, ni deſtituer aucun de ceux qui en étoient pourvus; que lorſqu'il en vaqueroit quelqu'un par mort ou autrement, la reine y nommeroit de plein droit, & que les proviſions en ſeroient expédiées dans la chancellerie de Bretagne; que toutes les fois qu'il ſeroit queſtion de lever des impôts, des fouages ou autres ſubſides, les Etats ſeroient duement convoqués pour en faire l'octroi à la maniere accoutumée; que les ſujets du duché ne pourroient être ajournés hors des limites de la province en premiere inſtance, mais ſeulement par appel; que le roi ne pourroit tirer les nobles de la province pour ſervir dans ſes armées, ſinon dans une extrême néceſſité, ou du conſentement de la reine & des Etats; qu'il s'intituleroit, dans les actes qui concerneroient la province, *duc de Bretagne;* qu'il y feroit battre monnoie d'or & d'argent en ſon nom & celui de la reine conjointement; que les bénéfices ne ſeroient conférés qu'aux naturels du pays, à moins que pour des conſidérations particulieres, il ne plût à la reine d'en gratifier des étrangers. Après la célébration des noces, la reine fut conduite à Saint-Denis, où elle fut couronnée une ſeconde fois, & fit une nouvelle entrée ſolennelle à Paris. On affecta de célébrer cet événement, par des fêtes & des réjouiſſances publiques; mais l'ame ſenſible des François plaignoit Jeanne. On murmura; les prédicateurs, qui dans ce ſiecle exerçoient une ſorte de cenſure publique ſur les actions des ſouverains, comme ſur celle du peuple, oſerent déclamer contre tout ce qui venoit de ſe paſſer.

Ann. 1499.

Louis, qui en fut inſtruit, ne chercha à s'en venger que par de ſolidées bienfaits. Dès ſon avénement au trône, il avoit donné une preuve éclatante de ſon

Diminution des tailles. *Seiſſel, hiſt.*

désintéressement & de l'amour qu'il portoit à son peuple. C'étoit l'usage que l'on payât au prince qui montoit sur le trône, quelque subside extraordinaire pour les funérailles de son prédécesseur, les cérémonies de son sacre & de son couronnement. Nous avons vu les Etats assemblés à Tours, régler eux-mêmes cette contribution à la somme de trois cent mille livres. Louis étoit donc autorisé à l'exiger de ses sujets; & quoiqu'il en eût fait les avances de ses propres deniers, il étoit le maître de s'en faire rembourser sans que personne eût eu sujet de se plaindre. Cependant, non-seulement il n'exigea rien, il diminua cette même année les impôts d'un dixieme, annonça de nouvelles diminutions pour les suivantes, & déclara qu'il ne seroit content que lorsque les tailles se trouveroient réduites à la somme de douze cent mille livres, que les Etats avoient volontairement offerte au roi Charles VIII. Son zele pour le soulagement de son peuple ne se borna pas à diminuer les impôts; il s'étendit, comme nous allons le voir, à toutes les branches de l'administration.

Ann. 1499. *de Louis XII Belcar. rerum Gallic. Ferron. de reb. Gest. Gall. Belleforest, annal.*

Depuis plusieurs mois, Louis avoit rassemblé les magistrats les plus éclairés du royaume pour conférer ensemble sur les abus qui n'avoient point encore été réformés sous le regne précédent. Gui de Rochefort présidoit à ces assemblées: bientôt on en vit éclorre ces célebres ordonnances qui ont rendu le nom de Louis XII si cher à la nation.

Police établie dans les troupes. *Ibidem. Brantome, Vies de G. capit. Hist. du chevalier Bayard.*

La premiere concernoit la discipline des troupes. On avoit déja un si grand nombre de réglements sur cet objet, qu'il suffisoit de prendre des précautions pour les faire observer. La premiere que prit Louis, fut d'assigner les fonds destinés au paiementt des gens de guerre, d'une maniere si stable, qu'il ne fût jamais différé d'un seul jour, & qu'on leur ôtât par-là tout prétexte de pillage & de relâchement. La seconde fut d'ordonner que les gens d'armes ne prendroient de quartiers que dans des villes murées, où les bourgeois

armés pour la défenſe commune ſe trouvoient en état ou de repouſſer par eux-mêmes la violence, ou du-moins d'informer la cour des malverſations qu'ils n'auroient pu réprimer : on défendit, ſous les peines les plus rigoureuſes, aux gens d'armes de s'écarter dans les villages voiſins, ſoit pendant leur ſéjour dans les villes, ſoit dans les marches lorſqu'il étoit néceſſaire de changer de quartier. La troiſieme enfin, fut de ne choiſir pour capitaines que des hommes d'une probité reconnue, qu'on rendit reſponſables de tous les déſordres de ceux qui étoient ſous leur conduite, à moins qu'ils ne priſſent eux-mêmes la précaution de les dénoncer aux magiſtrats, & de conſtituer les coupables entre les mains des juges. Par ces moyens ſi ſimples, un corps qu'on avoit jugé juſqu'alors indiſciplinable, & dont la préſence cauſoit plus d'alarme aux citoyens qu'aux ennemis, prit peu-à-peu des ſentiments d'équité, de juſtice & de modération : on vit combien étoit mal fondée la crainte qu'on avoit eue juſqu'alors de faire abandonner le ſervice militaire à la nobleſſe, qui formoit ſeule les compagnies d'ordonnance, ſi l'on entreprenoit de corriger tous les abus. Les places, quoique devenues moins lucratives, n'en furent que plus recherchées : jamais les compagnies d'ordonnance n'avoient été auſſi complettes ni mieux choiſies qu'elles le furent ſous ce regne. Ann. 1499.

Le ſecond réglement eut pour objet les monnoies. On n'étoit point encore dans l'uſage de les renouveller à chaque mutation de regne. Il s'en trouvoit alors, dans le commerce, une telle variété, que dans tous les paiements un peu conſidérables, il falloit recourir au change, ou du moins à la balance. Louis en ordonna une refonte générale, mais il fut mal obéi. Les uns regarderent cette nouveauté comme une ſorte d'inquiſition établie ſur la fortune de ſes ſujets ; les autres comme une ambition démeſurée, & une baſſe jalouſie, ſuppoſant malicieuſement que le monarque n'avoit voulu, en prenant ce parti, qu'éteindre autant qu'il Réglement ſur les monnoies.

De Budæus aſſe.
Biſot.
Le Blanc.

dépendoit de lui, le ſouvenir de ſes prédéceſſeurs, & ſubſtituer ſon nom aux leurs ſur des monuments deſtinés à le faire paſſer à la poſtérité la plus reculée. Au reſte, nous obſerverons ici, que ce fut ſous ce regne que l'on commença à graver plus communément le buſte du roi ſur les monnoies, avant ce temps on y mettoit une couronne, un ange, ou quelqu'autre figure groſſiérement deſſinée.

Ann. 1499.

Nouvelle forme donnée au grand conſeil.

Ferron. Joli traité des offices. Regiſtres du parlement.

Charles VIII, dans les dernieres années de ſon regne, avoit érigé en college ou en compagnie ordinaire le grand conſeil qui, avant lui, n'avoit été compoſé que du chancelier, de quelques maîtres des requêtes, & de ceux des ſénéchaux & baillifs qui ſe trouvoient par haſard à la ſuite de la cour : il avoit ajoûté, à ces premiers magiſtras, dix-ſept conſeillers, tant clercs que laïcs, auxquels il avoit aſſigné des gages : mais comme celui qui avoit rédigé les lettres-patentes de cette érection, confondant apparemment le grand conſeil avec le conſeil proprement dit, s'étoit ſervi, dans le préambule, d'expreſſions qui ſembloient donner une ſorte d'antériorité à ce tribunal ſur les cours de parlement, cet établiſſement avoit ſouffert des difficultés. Louis XII, en confirmant l'établiſſement de ſon prédéceſſeur, non-ſeulement ſupprima ces expreſſions, il déclara expreſſément, que dans toutes les lettres-patentes qui ſeroient adreſſées aux cours ſouveraines, les parlements ſeroient nommés avant le grand conſeil : & lorſque le chancelier, par inadvertence ou autrement intervertit cet ordre, le parlement fit des remontrances, & fut maintenu dans ſes droits. Le roi ajoûta, au nombre établi par Charles VIII, un notable prélat, Pierre de Sacierges, évêque de Luçon & deux nouveaux conſeillers : de ſorte que ce tribunal ſe trouva compoſé de vingt conſeillers obligés de ſervir alternativement, à la ſuite de la cour, pendant ſix mois de l'année, ſans y comprendre le chancelier & les maîtres des requêtes qui conſerverent le droit d'y préſider. Du reſte, on ne changea rien à leurs fonctions ni à leurs gages.

Ann. 1499.

Ordonnance ſur la police des cours de judicature.

Ibidem.

La célebre ordonnance ſur l'adminiſtration de la juſtice, la police & les fonctions des magiſtrats mérite une attention particuliere ; elle renferme cent ſoixante-deux articles : nous nous bornerons à quelques-uns des plus importans, ſans nous aſtreindre à les rapporter ſcrupuleuſement dans l'ordre où ils ſont rédigés.

On régla d'abord la nomination aux bénéfices eccléſiaſtiques : ces bénéfices conformément aux diſpoſitions de la pragmatique-ſanction, qui étoit encore une loi de l'Etat, malgré les atteintes paſſageres que lui avoit portées Louis XI, ne devoient être conférés qu'à des naturels du pays, & d'après une élection canonique. Les étrangers, & ſur-tout les Italiens, avoient tâché d'éluder cette diſpoſition, en obtenant de nos rois des lettres de naturalité. Louis révoqua toutes les lettres de ce genre accordées par Charles VIII, & celles qui auroient pu être expédiées en ſon nom depuis qu'il étoit monté ſur le trône : il contracta l'engagement ſolennel de n'en jamais donner ſans de grandes conſidérations ; c'étoit un moyen d'empêcher que l'argent ne ſortît du royaume. Il y avoit un abus énorme dans les élections : lorſque le titulaire d'un bénéfice venoit à mourir, les officiers, ſoit civils, ſoit militaires, alloient à main armée s'emparer des biens de l'évêché ou de l'abbaye, ſous prétexte de les garder : ils pilloient les meubles, vuidoient les caves & les greniers, empriſonnoient quelquefois les électeurs, & les forçoient, par toutes ſortes de vexations & de violences, à nommer le ſujet qu'ils leur préſentoient. Après l'élection il falloit encore compoſer avec eux, afin qu'ils vouluſſent bien ſe retirer. Ce brigandage étoit un reſte des guerres civiles. Comme la plûpart des abbayes, & même des fermes un peu conſidérables, avoient été entourées de foſſés, garnies de tourelles, & qu'il étoit important d'empêcher que les ennemis, ou les gens du parti contraire ne s'y cantonnaſſent, on avoit pris la précaution d'y envoyer promptement une garniſon. Les gens de guerre, trouvant les biens ſans maître, & pour ainſi

dire à l'abandon, commençoient par s'approprier tout
Ann. 1499. ce qu'ils pouvoient emporter, & compoſoient pour le reſte avec le nouveau titulaire. Louis défendit aux officiers militaires de s'ingérer à l'avenir dans ces ſortes de commiſſions, ſous peine d'être traités comme des voleurs publics & des ſacriléges. Il ne laiſſa même, ſous l'inſpection des officiers civils, que les abbayes ſituées ſur les frontieres du royaume, où il pouvoit y avoir quelque ſurpriſe à redouter de la part de l'ennemi. Dans ce dernier cas ſeulement, l'officier civil devoit informer la cour la plus voiſine du danger que couroit le royaume de ce côté, & obtenir la permiſſion de s'y tranſporter avec un certain nombre d'hommes armés : il devenoit reſponſable de tous les pillages & autres déſordres qui ſe commettoient dans l'abbaye, & ne pouvoit exiger d'autre ſalaire que celui qui ſeroit réglé par la même cour.

On pourvoyoit aux offices de judicature de deux manieres, par mort ou ſur démiſſion. Lorſqu'un homme pourvu d'un de ces offices venoit à mourir, la compagnie dont il avoit été membre s'aſſembloit pour lui élire un ſucceſſeur, & préſentoit au roi les trois ſujets qu'elle jugeoit les plus capables de le remplacer, afin que le roi en choisît un : mais il arrivoit aſſez fréquemment qu'un officier qui ſe voyoit infirme, & qui vouloit faire paſſer ſa charge à un parent ou à un ami, le préſentoit lui-même au roi avec un acte de démiſſion en ſa faveur. La premiere maniere étoit la plus réguliere & la plus agréable à la nation ; cependant il s'y gliſſoit encore des abus & des injuſtices. Louis ordonna, qu'avant de procéder à l'élection, tous feroient ſerment, ſur les ſaints évangiles, de ne nommer que les ſujets qu'ils croiroient les plus éclairés & les plus vertueux. Il abolit la forme d'élire par billets, ordonnant que chacun déclarât à haute & intelligible voix celui qu'il propoſoit. Dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire, lorſque le roi lui-même nommoit ſur la démiſſion & la préſentation du titulaire, il dé-

clare que pouvant être ſéduit par importunité ou par de faux rapports, il veut & entend que le nouvel officier, ainſi pourvu, ſubiſſe un examen rigoureux ſur ſa conduite, ſa capacité; qu'on n'ait aucun égard, ni aux proviſions, ni même à ſa recommandation, ſi elles avoient été accordées à un ſujet noté ou inepte. Dans l'un & dans l'autre cas, le récipiendaire devoit jurer ſur les ſaints évangiles, qu'il n'avoit donné pour obtenir la charge ou les ſuffrages, ni argent, ni choſe équivalente à argent. Le pere & le fils, les deux freres, ne pouvoient être à la fois officiers dans une même compagnie; nul officier royal ne pouvoit être aux gages, ni recevoir de penſion d'aucun prélat, duc, comte ou ſeigneur. Ann. 1499.

Ce n'étoit pas aſſez de s'être aſſuré, par les moyens que nous venons de rapporter, de la probité & de la capacité de ceux qui devoient remplir les fonctions de la magiſtrature, il falloit prendre des précautions pour empêcher que parvenus au terme de leurs deſirs & de leur ambition, ils ne changeaſſent de conduite & de façon de penſer. Convaincu que le moyen le plus doux de contenir dans le devoir ceux qui ſeroient tentés de s'en écarter, étoit de commettre chaque particulier à la garde & à l'inſpection de toute la compagnie; le légiſlateur ordonna que tous les quinze jours, ou au plus tard, tous les mois, les préſidents s'aſſembleroient, & appelleroient avec eux deux ou trois conſeillers de chaque chambre, d'une probité & d'une expérience reconnue; qu'ils *informeroient en leur honneur & conſcience, & par le devoir de leur charge* ſur la conduite de ceux des conſeillers ou autres membres de la cour qui ſeroient trouvés *irrévérencieux*, nonchalants, en contravention avec les ordonnances; qui ne s'acquitteroient pas avec zele de leurs fonctions, ou qui auroient fait *choſe dérogeant à l'honneur & à la gravité de ladite cour*: il enjoignit aux premiers magiſtrats, d'infliger à ceux qui ſeroient convaincus ou ſuſpects, des punitions proportionnées à leur faute, ſoit

en uſant, à leur égard, de réprimandes & de cor-
Ann. 1499. rections fraternelles, ſoit en les privant pour un mois de leurs gages, ſoit même en leur interdiſant pour un temps l'entrée de la cour : il chargea les préſidents, ſur leur honneur & conſcience, d'inſcrire fidélement ſur un regiſtre les réſultats de ces mercuriales, & d'avoir ſoin que l'un d'eux vînt le lui apporter tous les ſix mois.

Dans la plupart des procès conſidérables, on ne manquoit guere de demander au parlement des commiſſaires pour informer ſur les lieux. Quoique les juges ſubalternes euſſent été plus à portée, par le voiſinage, de prendre des informations exactes & beaucoup moins diſpendieuſes, la partie la plus riche n'oublioit pas de demander pour commiſſaires des conſeillers de la cour, ou même des préſidents, parce qu'elle ſe flattoit de trouver des occaſions de mettre dans ſes intérêts des hommes ſur le rapport deſquels l'affaire devoit être décidée. De leur côté, ceux des préſidents & des conſeillers, qui n'étoient pas riches, recherchoient avec empreſſement ces commiſſions lucratives & agréables : ſouvent même ils s'en faiſoient expédier ſans qu'aucune des parties le demandât. Il fut réglé qu'à l'avenir aucun conſeiller d'une cour ſupérieure ne pourroit être chargé d'une pareille commiſſion, s'il n'étoit queſtion d'une baronnie, châtellenie, ou autre terre de deux cents livres de rente, ou bien d'un évêché, abbaye, prieuré, dignité de chapitre, ou autre bénéfice de quatre cents livres : qu'aucun préſident n'en ſeroit chargé s'il ne s'agiſſoit d'un duché, d'un comté, ou autre terre titrée de mille livres de revenu, ou d'un bénéfice eccléſiaſtique de deux mille, & jamais ſans la réquiſition d'une des parties. Dans ces derniers cas, on ſtatua encore qu'ils n'y pourroient être employés, ſans une néceſſité urgente, que dans un temps de vacance, après une délibération de la cour, & après avoir obtenu l'agrément du roi. On défendit à ces commiſſaires de rien recevoir des parties, ſoit à titre d'indemnité pour les frais

frais de voyage, ſoit à titre de don, de préſent, ſous peine d'être privés d'une année de leurs gages, pour la premiere fois, de ſuſpenſion de leur office, pour la ſeconde, & de punition arbitraire pour la troiſieme; aux parties de rien leur offrir à quelque titre que ce pût être, ſous peine d'amende. Quelques conſeillers, pour ſe ſouſtraire aux fonctions pénibles & toujours renaiſſantes de leur charge, prétextoient la maladie de quelqu'un de leurs plus proches parents, ou d'autres affaires indiſpenſables dans une province éloignée. Pendant ce temps ils ne laiſſoient pas de toucher leurs gages, & les procès reſtoient ſuſpendus. Louis ordonna qu'aucun ne pourroit déſormais s'abſenter ſans en avoir fait préalablement approuver les raiſons à la compagnie entiere, *qui régleroit le délai le plus court que faire ſe pourroit pour le retour; ſur quoi*, ajouta-t-il, *nous enchargeons la conſcience deſdites cours.* Ann. 1499.

Après avoir travaillé efficacement à rendre les juges integres, ſédentaires, & appliqués à leurs fonctions, il falloit encore trouver le moyen d'abréger les procès autant, du moins, que le permettroit l'ordre judiciaire auquel il eſt dangereux de rien innover. Une des cauſes des longueurs dont on ſe plaignoit, étoit l'avide induſtrie des procureurs. Louis s'indigna contre la multitude de ces ſang-ſues, qui en dévorant le ſang du peuple par des chicanes éternelles, s'affamoient encore réciproquement. Il ordonna qu'on les réduisît au nombre ancien en gardant les plus gens de bien, & en retranchant impitoyablement tous les autres. Une autre cauſe étoit la mauvaiſe foi des plaideurs, qui lorſqu'ils étoient riches, ne ſongeoient qu'à épuiſer la partie adverſe, en prolongeant les informations & en faiſant entendre, ſur le même fait, un nombre infini de témoins. Il ſtatua qu'on n'en entendroit jamais plus de dix ſur un même fait, & qu'une *tourbe* ne ſeroit plus comptée que pour un témoin. Le commiſſaire chargé des informations, qui oſera produire plus de dix témoins ſur un même fait, ſera condamné à l'amende,

à la diſcrétion des juges. Une troiſieme cauſe à la-
Ann. 1499. quelle il étoit plus dangereux de toucher, parce qu'elle tient à la conſtitution de l'Etat, étoit le trop grand nombre de tribunaux ſubalternes, par leſquels on étoit forcé de paſſer, même pour les plus petites cauſes, avant que d'obtenir un arrêt définitif. Louis imagina, ou plutôt adopta deux moyens de parer, du moins en partie, à cet inconvénient. Le premier fut d'ordonner que la ſentence des baillifs & des ſénéchaux, ou autres juges reſſortiſſants directement à une cour ſouveraine, en matiere purement civile & perſonnelle, qui n'excéderoit pas la ſomme de vingt-cinq livres, monnoie du temps, ou la valeur de cette ſomme une fois payée, ſeroient miſes proviſoirement à exécution, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques. Le ſecond fut de rétablir, dans les provinces éloignées de la capitale, la tenue des *grands jours*, mais ſeulement pendant les vacances du parlement: auxquels grands jours, dit-il, aſſiſteront d'année en année, aux gages accoutumés, l'un des quatre préſidents de la grand'chambre, un maître des requêtes, un des quatre préſidents des enquêtes, treize conſeillers au parlement; ſavoir, huit de la grand'chambre, & cinq des enquêtes pour vuider ſommairement toutes les cauſes d'appel.

Les réglements dont nous venons de rendre compte, regardoient proprement les parlements ou cours ſouveraines: car c'étoit ſur elles que devoient ſe modéler les tribunaux inférieurs. Il reſtoit encore quelques points particuliers qui exigeoient l'attention du légiſlateur. Des militaires de profeſſion, ſous le nom de baillifs, de ſénéchaux ou de prévôts, avoient longtemps rempli ſeuls, ou avec les aſſeſſeurs qu'ils ſe nommoient, toutes les fonctions de ces tribunaux. Tant que toutes les cauſes embarraſſantes ſe décidérent par le duel, l'épreuve du fer chaud, de l'eau bouillante ou de l'eau froide; ces hommes accoutumés à manier la lance & l'épée, quoique d'ailleurs ils ne ſuſſent ni lire ni écrire, avoient été des juges compé-

tents : mais lorſque la légiſlation eut fait des progrès parmi nous, que les duels judiciaires, que les épreuves ridicules ou barbares, dont nous venons de parler, eurent été, ou entiérement abolies, ou réſervées ſeulement pour certains cas extraordinaires, & qu'on leur eut ſubſtitué des loix, des ordonnances, des formes juridiques ; alors les baillifs, les ſénéchaux & les prévôts ſe trouverent tranſportés, pour ainſi dire, dans un monde nouveau : forcés de ſe faire remplacer par des lieutenants, ils conſerverent long-temps ſur eux un ſouverain empire ; ils les inſtituoient & les deſtituoient à volonté. La juſtice, dans ces mains mercenaires & eſclaves, étoit toujours vacillante ; le lieutenant ne pouvoit impunément réſiſter aux caprices de celui qui le commettoit. On commença par reſtreindre un peu cette autorité arbitraire, en forçant les ſénéchaux, baillifs ou prévôts, à ne ſe choiſir pour lieutenant qu'un docteur ou un licencié en droit en quelque univerſité fameuſe. La célebre ordonnance de Louis XI, qui rendoit les offices permanents, à moins qu'on ne pût faire le procès à celui qui en étoit pourvu, leur ôta le droit de deſtituer leurs lieutenants. Enfin, le réglement porté aux Etats de Tours, ſelon lequel toutes les charges de judicature dûrent être conférées par l'élection, les priva du droit de nomination, & ne leur laiſſa que leur voix & le ſtérile honneur d'accorder des proviſions. Louis XII régla que quinze jours après la mort d'un lieutenant, ſi le ſénéchal, baillif ou prévôt, ſe trouvoit ſur les lieux ou bien un mois après, s'il étoit abſent, on procéderoit à une nouvelle élection. Le lieutenant, ainſi élu, dut prêter ſerment qu'il n'avoit donné ni promis directement ou indirectement, argent ni choſe équivalente à argent ; de ſon côté le baillif, ſénéchal ou prévôt, dut jurer qu'il n'avoit demandé ni reçu, argent, ni promeſſe, ni engagement. Comme toutes les procédures ſe faiſoient au nom de ce dernier, il touchoit les émoluments en entier, ne donnant à ſon lieutenant que ce qu'il jugeoit

Ann. 1499.

Ann. 1499. à propos. A meſure qu'on émancipa, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, ce lieutenant, il fallut ſonger à lui aſſigner quelques revenus fixes & indépendants. Charles VIII avoit ordonné que le lieutenant auroit le quart des profits & gages précédemment aſſignés aux ſénéchaux, baillifs & prévôts, toutes les fois que ces derniers ne réſideroient point ſur lieux. Louis ajouta que, ſoit qu'ils réſidaſſent ou non, le lieutenant continueroit à percevoir cette même portion de gages, ſi le ſénéchal, baillif ou prévôt n'étoit lui-même gradué dans une fameuſe univerſité, & ne rempliſſoit perſonnellement les fonctions de ſa charge. Ce dernier réglement qui paroît peu important au premier coup d'œil, produiſit avec le temps un changement favorable dans toute la monarchie, & pour ainſi dire un nouvel ordre de choſes. Comme ces places étoient alors fort lucratives, des familles diſtinguées, qui avoient peu de bien & beaucoup d'enfants, prirent le parti d'en faire étudier quelques-uns & de les vouer aux fonctions de la magiſtrature. Ces derniers fonderent des branches, qui bien que vues d'abord avec dédain par celles qui avoient ſuivi la profeſſion des armes héréditaire dans leur maiſon, acquirent de la conſidération par des ſervices importants rendus à l'Etat, & parvinrent quelquefois à un dégré d'illuſtration où les premieres n'oſoient aſpirer.

Les lieutenants des ſénéchaux, baillifs & prévôts, qui par les diſpoſitions dont nous venons de parler, ſe trouvoient quelquefois ſans gages, ou réduits à des gages très-modiques, tâchoient de s'en dédommager, lorſqu'ils étoient chargés de quelque commiſſion extraordinaire, en taxant eux-mêmes à volonté leur dépenſe & leurs écritures. L'éloignement où ils ſe trouvoient de la cour, ſervoit à couvrir ces exactions. Louis ne voulant rien laiſſer d'arbitraire dans l'adminiſtration, ſtatua que toutes les fois que ces lieutenants iroient en commiſſion hors des limites de leur bailliage, ſénéchauſſée ou reſſort, ils ne pourroient exiger que ſoixante ſous tournois par jour, cinquante lorſqu'ils n'en ſortiroient

pas, & vingt ſous ſeulement lorſqu'ils ne ſeroient point forcés de découcher ; leur défendant, ſous peine de ſuſpenſion de leur office, d'exiger ni d'accepter des parties aucun dédommagement au-delà, & menaçant d'une amende arbitraire ceux qui ſeroient tentés de leur faire des dons ou préſents. Ann. 1499.

Un des droits les plus conſidérables de la charge de ſénéchal, de baillif ou de prévôt, étoit celui de vendre, auſſi-tôt après leur inſtallation, de nouvelles maîtriſes, de créer des offices de ſergents, ou d'obliger ceux qui s'en trouvoient déja pourvus, de leur remettre leurs anciennes proviſions pour en obtenir de nouvelles qu'il falloit acheter. Louis ſupprima ces abus, quelque invétérés qu'ils fuſſent : *Voulant*, ajouta-t-il, *relever notre peuple des grieves exactions & vexations qu'ils ſouffrent à cauſe de la multitude des ſergents extraordinaires qui ſont en notre royaume, avons ordonné & ordonnons qu'ils ſoient réduits au nombre ancien, en ne conſervant que ceux qui ſeront de bonne vie, & ſauront lire & écrire, & en leur ôtant à leur tour le droit de ſe créer des aides ou ſous-ſergents, ſous peine de la perte de leurs offices & d'amende arbitraire.*

Quoique Louis XI eût déja porté les plus rudes atteintes au gouvernement féodal, & qu'à l'aide d'une politique nerveuſe & ſoutenue, il fût, enfin, parvenu à en extirper les abus les plus criants, quelques-uns de ces abus avoient jetté de ſi profondes racines qu'ils ſe reproduiſoient encore dans les provinces éloignées de la capitale. Pluſieurs comtes, barons, chevaliers & gentilshommes, obligeoient leurs vaſſaux, ou, comme ils s'exprimoient ſouvent, leurs ſujets & même leurs voiſins, ſoit par force, crainte & violence, ſoit même par amitié, douceur & ſur-tout par la promeſſe de les préſerver des pilleries des gens d'armes, à leur payer des cens, des tailles, des corvées, des dîmes ou autres redevances. Le roi, voulant préſerver ſes ſujets de toutes ces oppreſſions, mêmes volontaires, défendit *à toute maniere de gens* de quelque autorité, pré-

Ann. 1499.

éminence & qualité qu'ils fuſſent, de prendre ou exiger à l'avenir, ſous quelque titre que ce pût être, ſur leurs vaſſaux, ſujets ou voiſins, aucunes exactions par forme de tailles, de corvées ou de redevances, à moins qu'ils ne puſſent les y contraindre en juſtice réglée, ſous peine de rendre le double de ce qu'ils auroient reçu : il menaça même d'une amende arbitraire ceux qui ſe ſeroient ſoumis à un paiement indû. La diſcipline qu'il établit dans les compagnies d'ordonnance, contribua encore mieux que ce réglement à détruire cet abus. Les laboureurs qui conſentoient auparavant à payer une taille ou des droits très-onéreux à ceux qui ſe vantoient d'avoir aſſez de crédit pour écarter de leurs hameaux les gens d'armes, commencerent à ne plus tant les redouter : ils déſirerent même qu'on plaçât des garniſons dans leur voiſinage.

Erection du parlement de Normandie.

Ibidem.

Deux grandes provinces, la Normandie & la Provence, avoient des Etats-généraux où l'on régloit les affaires d'adminiſtration, la quantité & la répartition du don gratuit ou impôt ; mais elles n'avoient point de tribunal fixe & permanent où les affaires contentieuſes ſe décidaſſent en dernier reſſort. La Normandie étoit encore réduite à ſon ancien échiquier, compoſé d'évêques, d'abbés, de hauts barons & de quelques légiſtes qui s'aſſembloient, ou du moins devoient s'aſſembler une fois par an, & ſeulement pendant cinq ou ſix ſemaines pour juger toutes les cauſes où il y avoit appel. Ce temps qui, ſans doute, avoit ſuffi lorſque la plupart des habitants étoient ſerfs & jugés ſouverainement par leur ſeigneur, manquoit alors de proportion avec les beſoins de la province : d'ailleurs, la plupart de ceux qui devoient former ce tribunal paſſager, conſumoient une partie d'un temps déja trop court à ſe rendre au lieu de l'aſſemblée, & n'aſpiroient qu'à s'en retourner promptement, renvoyant à l'année ſuivante toutes les affaires trop compliquées, comme ſi pendant ce temps elles euſſent dû s'éclaircir. Un grand nombre de procès reſtoient ainſi ſuſpendus depuis des

ſiecles, & il n'y avoit guere, pour les pauvres, d'autre parti à prendre que de ſubir la loi du plus fort. Louis qui avoit été témoin de ces déſordres pendant le ſéjour qu'il avoit fait en Normandie en qualité de gouverneur, déſiroit d'y remédier : mais il craignoit encore plus qu'on ne lui reprochât d'entreprendre ſur la liberté de ſes ſujets, en donnant atteinte aux priviléges de la province. Il ſe contenta de charger le cardinal d'Amboiſe, qui réuniſſoit la qualité de gouverneur de Normandie à celle d'archevêque de Rouen, de repréſenter ces déſordres dans l'aſſemblée des Etats, & d'aſſurer les trois ordres des diſpoſitions où ils trouveroient le monarque, d'accepter tous les projets de réforme qu'ils lui préſenteroient. Les Normands pénétrés de reconnoiſſance pour un roi, qui dans le temps qu'il s'occupoit de leurs beſoins, montroit tant de réſerve, & même de délicateſſe à l'égard de leurs privileges, remirent leurs intérêts entre ſes mains, en le ſuppliant de vouloir bien ſe charger lui-même de réformer les abus comme il le jugeroit à propos. Il érigea un parlement ſédentaire en Normandie, compoſé de quatre préſidents, dont deux eccléſiaſtiques, ſavoir, le premier & le troiſieme préſident ; & deux laïcs, le ſecond & le quatrieme : de vingt-ſept conſeillers, treize clercs & quinze laïcs, un procureur & deux avocats généraux. Cette cour dut juger les cauſes d'appel des bailliages de Rouen, de Caux, de Caen, de Coutances, d'Evreux & de Giſors. Le bailliage d'Alençon n'y fut point compris, parce que les terres ſur leſquelles il s'étendoit, appartenoient alors à un prince, qui en qualité de pair de France, avoit ſes cauſes commiſes au parlement de Paris. L'évêque de Coutances fut premier-préſident, Chriſtophe de Carmone, ſecond préſident : ils eurent chacun ſept cents livres de gages. Les deux autres n'eurent que cinq cents livres. Les gages des conſeillers-clercs furent de deux cents ſoixante-treize livres quinze ſous, ceux des conſeillers-laïcs de trois cents livres : cette cour ſouveraine, quoiqu'elle ne dif-

Ann. 1499.

férât plus des autres parlements, conſerva encore quelque
Ann. 1499. temps ſon nom d'*Echiquier*.

Du parlement de Provence.

Ibidem. Ruffi, hiſt. de Provence.

La Provence n'avoit, pour juger en dernier reſſort, que le tribunal du grand ſénéchal, preſque toujours dégarni d'aſſeſſeurs. D'ailleurs, avant que d'y arriver, il falloit paſſer par cinq ou ſix degrés de juriſdiction, ce qui faiſoit durer les procès bien au-delà de la vie de ceux qui les commençoient. Charles VIII, ſur les repréſentations des Etats-généraux de la province, avoit eu deſſein de réformer ces abus; mais les guerres d'Italie, & les autres embarras où il ſe trouva enveloppé ſur la fin de ſon regne, l'avoient toujours empêché d'y mettre la derniere main. Louis XII, ſur de nouvelles repréſentations, reprit le projet de ſon prédéceſſeur, & après beaucoup de difficultés, parvint, enfin, à y établir [en 1502] un parlement ſédentaire. Outre le grand-ſénéchal qui reſta chef de la compagnie, il y eut un préſident à ſix cents livres de gages, onze conſeillers, dont quatre ſeulement furent clercs & ſept laïcs, un avocat & deux procureurs-généraux, un avocat & un procureur des pauvres. On ſupprima quelques degrés de juriſdiction; on ſtatua même que les affaires conſidérables, telles que celles qui regardoient les évêchés, abbayes, baronnies & autres terres titrées, ſe porteroient au parlement en premiere inſtance. Au reſte, les loix preſcrites pour l'élection, l'examen & la diſcipline des magiſtrats, durent être obſervées dans ces deux nouveaux parlements comme dans les anciens.

Soulévement de l'univerſité de Paris.

Du Boulay, hiſt. de l'univerſité. Gaguin, epiſt.

Les guerriers, les premiers magiſtrats, les gentilshommes, s'étoient ſoumis ſans murmurer à toutes les réformes dont nous venons de rendre compte: un corps beaucoup moins conſidérable, & dont on devoit attendre plus de docilité, celui des étudiants de Paris, oſa ſe ſoulever ouvertement contre quelques réglements qui le concernoient. Nos rois, pour faire fleurir l'étude des lettres, avoient accordé pluſieurs priviléges à ceux qui fréquentoient l'univerſité de Paris; entr'autres celui d'avoir

d'avoir leurs cauſes évoquées au châtelet ou au parlement, & de pouvoir décliner toute autre juriſdiction. Ce privilége, dans ſon origne, étoit fondé ſur la juſtice : car les étudiants obligés de s'expatrier pour réſider dans la capitale, auroient été ſans ceſſe expoſés, ou à être dépouillés de leurs biens, ou à interrompre le cours de leurs études pour ſe tranſporter dans des lieux éloignés : mais en accordant ce privilége, on n'avoit pas ſongé à le reſtreindre dans de juſtes bornes. Au lieu d'être limité au cours des études, il s'étendoit à toute la durée de la vie, pour quiconque étoit inſcrit ſur les regiſtres de l'univerſité ; & beaucoup de gens, ſans avoir jamais étudié, trouvoient le moyen de s'y faire inſcrire. Ceux qui n'en pouvoient venir à bout, ne laiſſoient pas d'uſer de ce privilége en faiſant intervenir par une vente, ou quelqu'autre contrat ſimulé, un étudiant ou un régent, dans l'affaire qui les embarraſſoit, & dont ils vouloient dérober la connoiſſance aux juges des lieux. Outre ce premier privilége, les membres de l'univerſité avoient obtenu des papes la permiſſion de procéder dans les affaires qui les concernoient perſonnellement, par la voie de l'interdit & de l'excommunication ; ce qui, dans des affaires contentieuſes, ſcandaliſoit le peuple, & troubloit l'ordre judiciaire. Ces abus étoient ſi notoires & ſi généralement répandus, que les Etats de Tours en avoient demandé la ſuppreſſion. Louis, dans un édit adreſſé au parlement, fit ce que l'univerſité auroit dû faire elle-même. En conſervant les priviléges néceſſaires pour la tranquillité des maîtres & des vrais étudiants, il retrancha tous les abus dont nous venons de parler. Envain l'univerſité forma-t-elle oppoſition à l'enregiſtrement de l'édit, le parlement qui en connoiſſoit la néceſſité, le fit publier à ſon de trompe dans tous les quartiers de la capitale. L'univerſité piquée du peu d'égards qu'on avoit eu pour elle, & croyant ſon exiſtence attachée aux prétendus droits qu'on lui enlevoit, conclut à fermer ſes écoles, & à interdire la prédication dans toutes Ann. 1499.

les chaires de Paris, juſqu'à ce qu'on lui eût rendu ſes
Ann. 1499. anciens priviléges. Les prédicateurs chargés de notifier cette réſolution au peuple, ſe déchaînerent contre le gouvernement ; ils n'épargnerent pas la perſonne ſacrée du roi. Il n'y avoit guere d'apparence que les pariſiens épouſaſſent une querelle qui leur étoit étrangere ; mais on avoit tout à redouter d'un corps nombreux, peu diſcipliné, compoſé en partie d'étrangers ou de gens qui n'avoient rien à perdre. L'univerſité comptoit alors juſqu'à vingt-cinq mille étudiants, qui étoient pour la plupart des hommes faits. En s'attroupant, en armant avec eux leurs domeſtiques, ils pouvoient à chaque inſtant vouloir ſe venger du parlement, ou ſe porter à quelque autre violence. Le prévôt de Paris, le chevalier du guet, diſpoſerent dans tous les quartiers des corps-de-gardes, & veillerent jour & nuit à la ſûreté publique. Gui de Rochefort accourut promptement à Paris, pour écouter les plaintes & calmer les eſprits ; ſa préſence ne ſervit qu'à les aigrir davantage. La nuit même de ſon arrivée, on afficha à ſa porte la figure d'un cœur traverſé de deux poignards. Cependant l'univerſité ayant appris que le roi s'avançoit à la tête de ſes gardes & de toute ſa maiſon, arrêta promptement une députation pour fléchir ſa colere, & l'aſſurer d'une prompte & entiere obéiſſance. Les députés admis à l'audience, ſupplierent ſa majeſté de ne point ajouter foi aux bruits que des gens mal intentionnés avoient répandus contre l'univerſité : ils lui repréſenterent qu'il n'y avoit eu ni ſédition, ni tumulte ; qu'on ne pouvoit lui reprocher que des plaintes indiſcretes, quelques propos extravagants & inconſidérés dont on ne connoiſſoit point les auteurs, & qu'il eſt toujours impoſſible d'empêcher dans une ſi grande multitude : qu'enfin, il s'agiſſoit de ſa *fille aînée* qui n'avoit pour appanage que la protection dont il l'honoroit, quelques priviléges & des livres. Le cardinal d'Amboiſe répondit en préſence du roi, qu'ils n'avoient pas dû être étonnés qu'on leur eût retranché quelques privi-

léges, puiſqu'ils n'ignoroient pas à quels abus ces prétendus priviléges donnoient lieu ; qu'ils auroient mérité de les perdre tous pour en avoir fait un uſage ſi contraire au bien de la ſociété ; que la conduite qu'ils venoient de tenir étoit inexcuſable, & mériteroit une punition qui ſervît d'exemple à l'avenir, s'ils n'avoient affaire à un maître qui aimoit à pardonner. Retournez donc promptement, ajouta le cardinal, vers ceux qui vous ont envoyés ; faites que tout rentre dans le devoir ; effacez par votre modeſtie, & une conduite irréprochable, le ſouvenir de votre faute, & ne craignez point après cela de manquer de priviléges. Les députés s'étant adreſſés au roi, lui demanderent s'il n'avoit point d'autres ordres à leur donner : *Saluez de ma part*, leur dit le monarque, *ceux de vos confreres qui n'ont point eu de part à la ſédition ; quant aux autres je ne m'en ſoucie guere : ils ont oſé*, ajouta-t-il avec émotion, *m'inſulter dans leurs ſermons, je les envoierai bien prêcher ailleurs.* En effet, il ſuivit de près les députés, entra dans Paris, traverſa le quartier de l'univerſité, précédé des archers de ſa garde, & des deux cents gentilshommes de ſa maiſon, armés de toutes pieces, & la lance en arrêt. Dans cet appareil menaçant il ſe rendit au parlement, où il ordonna une ſeconde fois la publication de l'édit. Tout étoit tranquille, les régents avoient recommencé leurs leçons, les plus coupables s'étoient enfuis : on en dénonça quelques-uns au parlement, entr'autres le fameux Standonk, principal du collége de Montaigu. Outre la part qu'il avoit eue dans la derniere émeute, on l'accuſoit d'avoir déclamé publiquement contre le procès intenté à Jeanne de France, & le nouveau mariage du roi avec Anne de Bretagne : la cour le condamna à un banniſſement perpétuel. Ann. 1499.

Quelques années après, Louis ayant été informé que cet homme dur & attrabilaire étoit foncierement vertueux & bienfaiſant, qu'il conſacroit un riche patrimoine & le revenu de ſes bénéfices à la ſubſiſtance

des pauvres étudiants ; qu'en le perdant le collége de
Ann. 1499. Montaigu, qui étoit un aſyle toujours ouvert aux jeunes gens nés ſans fortune, & qui montroient des diſpoſitions pour les lettres, avoit perdu ſon unique ſoutien, & étoit à la veille d'être détruit ; il eut honte de ſe trouver le perſécuteur d'un homme de bien. Dans une lettre qu'il écrivit au parlement, il fit lui-même l'éloge de ſon ennemi, il ordonna qu'on abolît l'arrêt rendu contre lui, qu'on le rappellât au plutôt, & qu'on le rétablît avec honneur dans toutes ſes places.

Projets du roi ſur l'Italie, guerre défenſive contre Maximilien.

Belcar. rer. Gallic.
Seiſſel, hiſt. de Louis XII.
Saint-Gelais.
Feron.
Annales de Belleforeſt.
Manuſcr. de Bethune.

Louis auroit rendu ſon peuple heureux, il auroit égalé ou même ſurpaſſé les plus grands rois, ſi toujours concentré dans ces fonctions glorieuſes, & content des vaſtes Etats que la providence lui avoit donnés à gouverner, il n'eût jamais ſongé à les étendre : l'eſprit de ſon ſiecle ne permettoit pas un ſi grand effort de raiſon. L'honneur ou plutôt l'ambition étoit alors regardé comme la vertu ſuprême & caractériſtique d'un prince ou d'un chevalier : négliger de faire valoir des droits bien fondés, parce qu'il ſe préſentoit des obſtacles à vaincre ; ne pas tirer raiſon d'une injure ou d'une humiliation, lorſque celui qui l'avoit faite étoit en état de ſe défendre, c'eût été ſe rendre ſuſpect de lâcheté, & s'expoſer à vivre déshonoré. Or Louis ſe trouvoit dans ce cas à l'égard de deux ſouverains d'Italie. Comme roi de France & ſubſtitué aux droits de la maiſon d'Anjou, il avoit des droits bien fondés ſur le royaume de Naples. Comme particulier & petit-fils de Valentine Viſconti, il en avoit de plus évidents encore ſur le duché de Milan uſurpé par les Sforces, & alors détenu par Ludovic : il avoit de plus à venger les inſultes, les menaces, les humiliations qu'il avoit eſſuyées de la part de ce même Ludovic pendant ſon ſéjour en Italie. Il ne balança point ſur le parti qu'il avoit à prendre, & à la cérémonie de ſon ſacre, il ajouta au titre du roi de France ceux de *roi de Naples*, de *Sicile*, de *Jeruſalem*, & de *duc de Milan*, annonçant dès-lors le deſſein où il

étoit de les faire valoir. Les conjonctures n'étoient pas favorables pour une ſi haute entrepriſe. L'empereur, l'Archiduc, ſouverain des Pays-Bas, les rois d'Angleterre & d'Eſpagne, la plupart des puiſſances d'Italie étoient liguées pour s'oppoſer aux progrès de la France, & obſervoient toutes les démarches du nouveau roi. Aucun à la vérité n'oſoit ſe déclarer le premier, parce que ſe défiant mutuellement de l'exactitude qu'apporteroient les autres alliés à remplir les conditions de leur engagement, chacun aimoit mieux ſe trouver dans le cas de fournir des ſecours que d'en ſolliciter. Le duc de Milan avoit moins de précautions à garder : il prévoyoit clairement que ſoit qu'il ſe rendît l'agreſſeur, ſoit qu'il reſtât en repos, il ſeroit la premiere victime de la *fureur françoiſe*, pour me ſervir des expreſſions des écrivains d'Italie. Il étoit donc de ſon intérêt de ſuſciter au plutôt une guerre en France qui donnât aſſez d'occupation au roi pour l'empêcher de ſonger à l'Italie. Il n'y avoit point de prince plus en état d'entreprendre cette guerre que l'empereur Maximilien : car outre l'intérêt qu'il devoit prendre au duc de Milan ſon vaſſal, & oncle de l'impératrice ; outre les offenſes perſonnelles qu'il croyoit avoir reçues de Louis XI & de Charles VIII, il avoit encore à ſe plaindre qu'on n'eût point exécuté une des principales conditions du traité de Senlis. La France s'étoit obligée par ce traité à reſtituer à l'archiduc Philippe, lorſqu'il ſeroit en âge de gouverner lui-même ſes Etats, & qu'il auroit rendu l'hommage qu'il devoit en qualité de comte de Flandre & d'Artois, trois des principales villes de cette derniere province, Aire, Béthune & Heſdin. Depuis longtemps il gouvernoit ſes Etats ; il avoit offert pluſieurs fois de rendre l'hommage auquel il étoit tenu, & cependant ſous prétexte qu'il reſtoit des points difficiles à éclaircir, mais en effet, parce que l'empereur ſon pere croiſoit les projets des François en Italie, on avoit conſtamment éludé ſes demandes, & refuſé d'accomplir cette clauſe eſſentielle du traité. Ludovic n'oublioit

Ann. 1499.

aucunes de ces raiſons pour ébranler Maximilien : il
Ann. 1499. appuyoit ſes inſinuations par des ſommes conſidérables qu'il lui avançoit, & d'autres plus conſidérables encore qu'il promettoit pour les frais de la guerre, n'exigeant d'autre condition, ſinon que l'empereur ne fît aucun traité de paix avec la France, ſans qu'il y intervînt comme partie contractante. Preſſé par des motifs ſi puiſſants, & eſpérant que ſa préſence feroit ſoulever les mécontents, Maximilien paſſa le Rhin, joignit les troupes qu'il conduiſoit, à celles des Pays-bas qu'avoit raſſemblées le ſire de Vergi, maréchal de la Franche-Comté, & entra dans le duché de Bourgogne : mais comme le temps ne lui avoit pas permis de faire de grands préparatifs, & que le ſoulévement ſur lequel il comptoit n'éclata point, il ne put tenter aucune entrepriſe conſidérable. Les troupes Françoiſes, commandées par Jean de Foix, pere du célebre Gaſton & beau-frere du roi, n'eurent qu'à ſe montrer pour obliger les ennemis à diſparoître : elles les pourſuivirent en Franche-Comté, où elles auroient fait des progrès, ſi Louis ne leur eût envoyé des ordres précis de ſe retirer. Dans le temps même que Maximilien entroit en France, l'archiduc ſon fils envoyoit des ambaſſadeurs au roi, pour le ſupplier de vouloir bien accomplir le traité de Senlis, offrant de ſon côté l'hommage tel que le roi pouvoit l'exiger, & promettant de remplir fidélement tous les devoirs auxquels l'obligeoit la qualité de vaſſal. Ses demandes juſtes en elles mêmes, étoient appuyées par les ambaſſadeurs d'Eſpagne & d'Angleterre qui ne cachoient point la diſpoſition où étoient leurs maîtres, de faire cauſe commune avec l'archiduc, ſi le roi entreprenoit de le dépouiller ; & qui au contraire montroient la plus grande ardeur de renouveller les anciens traités de paix & d'alliance ſi le roi déféroit à leur médiation. Louis qui avoit été bien aiſe d'humilier l'empereur, mais qui d'ailleurs n'avoit aucun deſſein de rien prendre à l'archiduc, conſentit à lui remettre les trois villes qu'il réclamoit ; il ſe relâcha même en ſa

Traité avec l'archiduc.

Heuter, Auſtriac.
Haraus. ann. Brabant.
Belleforeſt, annal.
Recueil des traités.

faveur ſur une des conditions de l'hommage : car bien qu'il eût pu l'obliger à venir le lui rendre en perſonne dans telle ville du royaume qu'il eût voulu lui indiquer, il agréa qu'il le rendît dans les Pays-bas, entre les mains de celui qui ſeroit commis pour le recevoir. Quant aux autres prétentions de l'archiduc ſur le duché de Bourgogne, ou du moins ſur quelques places de ce duché, & aux demandes réciproques du roi ſur Douai, Lille & Orchies, on convint de n'en point pourſuivre la définition par la voie des armes pendant la vie des deux princes, de chercher un moyen de conciliation, ou de les ſoumettre au jugement de la cour des pairs. Ann. 1499.

Trois jours après la ſignature de ce traité, Ferdinand le catholique, qui pendant la vie de Charles VIII avoit toujours proteſté de ne jamais ſéparer ſes intérêts de ceux de la ligue d'Italie, conclut avec Louis un traité d'alliance ou de ligue défenſive, permanente & inviolable entre les deux couronnes. On ſtipula qu'ils ſe garantiroient réciproquement leurs perſonnes & leurs Etats envers & contre tous : que non-ſeulement ils ne pourroient ſe nuire directement ni indirectement, mais qu'ils ſeroient tenus de ſe donner des ſecours reſpectifs, même contre leurs anciens alliés ou leurs plus proches parents, toutes les fois que l'un ou l'autre auroit à ſoutenir une guerre défenſive : que dans le cas où l'un des deux déclareroit la guerre à une puiſſance alliée, telle que pouvoit être l'empereur, l'archiduc, le duc de Lorraine, & le roi d'Angleterre, par rapport à l'Eſpagne : les rois de Portugal, de Navarre, d'Ecoſſe, par rapport au roi de France, l'autre partie pourroit fournir des ſecours d'hommes & d'argent à la puiſſance attaquée, ſans être cenſée déroger au traité, ni ſans acquérir par-là le droit d'intervenir dans la querelle. Avec l'Eſpagne. *Leonard, recueil des traités. Ferreras.*

En s'uniſſant par des liens ſi étroits, & en quelque ſorte indiſſolubles, Louis ſe réſerva les droits qu'il pouvoit avoir ſur quelques provinces du royaume d'Eſpagne, Ferdinand ſur quelques villes de France ; mais

Ann. 1499. on convint de part & d'autre qu'on n'entreprendroit point de les faire valoir à main armée : que la puiſſance qui ſe trouveroit léſée nommeroit deux arbitres déſintéreſſés, & ſommeroit l'autre d'en nommer de ſon côté un pareil nombre & de convenir d'une ville neutre où ſe tiendroient des conférences entre ces commiſſaires reſpectifs, au jugement deſquels on ſeroit tenu de part & d'autre de s'en rapporter. Si la partie ſommée refuſoit de nommer des arbitres & de mettre ſes droits en compromis, alors la partie plaignante, après deux mois de délai, pourroit armer & recouvrer par la force ce qu'on lui retenoit injuſtement.

Louis croyoit avoir beaucoup gagné à ce traité, puiſque ſans aliéner ſes droits ſur le Rouſſillon, il obtenoit de Ferdinand une entiere neutralité par rapport à l'Italie où il avoit deſſein de porter la guerre : en effet ni Ludovic, duc de Milan, ni Frédéric, roi de Naples, n'étoient compris dans ce traité : ils n'étoient pas même nommés parmi les princes que Ferdinand ſe réſervoit le droit de ſecourir, ſans en venir à une rupture ouverte avec la France. Ferdinand de ſon côté, qui n'avoit deſſein d'obſerver ce traité qu'autant que cela conviendroit à ſes intérêts, crut avec plus de fondement avoir obtenu tout ce qu'il déſiroit. Car ne ſe ſentant pas en état de réſiſter ſeul à Louis, & craignant à bon droit de perdre une ſeconde fois le comté de Rouſſillon, puiſqu'il n'avoit tenu aucune des conditions auxquelles il lui avoit été rendu, il voyoit avec joie que toutes les forces de la France alloient ſe porter en Italie où elles trouveroient une forte réſiſtance, ſoit de la part des Italiens eux-mêmes, ſoit de celle de l'empereur & des princes d'Allemagne. Sous le voile d'une alliance étroite & d'une tendre amitié, il ſe réſervoit le droit d'entretenir des eſpions juſque dans le conſeil du roi, de divulguer ſes projets, & de mieux préparer les coups qu'il avoit deſſein de lui porter.

Ces deux premiers traités entraînoient néceſſairement la

la paix, ou plutôt une confirmation du dernier traité avec l'Angleterre ; car il n'y avoit eu aucune cauſe de rupture, aucun acte d'hoſtilité entre les deux couronnes. A la vérité Henri VII avoit accédé à la ligue d'Italie ; & il y a beaucoup d'apparence que ſi Charles VIII eût ſuccombé à la bataille de Fornoue, ce premier malheur auroit été ſuivi d'une deſcente des Anglois en France ; mais en étant ſorti victorieux, il en avoit impoſé par ſa préſence à tous ſes ennemis. Le traité d'Etaples étoit donc toujours cenſé ſubſiſter. Il ne s'agiſſoit de la part du roi d'Angleterre que d'en obtenir la ratification. Il exigeoit non-ſeulement que Louis s'obligeât par ſerment à lui continuer le paiement annuel de cinquante mille livres juſqu'au parfait rembourſement de la ſomme totale ſtipulée dans ce traité, mais qu'il le fît garantir par les trois états du royaume, & qu'il ſe ſoumît à toutes les foudres de l'égliſe en cas de contravention. Louis ſur la parole de qui on eût pu s'en rapporter, voulut bien ſe ſoumettre à ces formalités, à la réſerve de la ratification des trois états qu'il ne crut pas devoir convoquer pour un ſi petit objet. Il fallut que le roi d'Angleterre ſe contentât que le traité fût garanti par trente des principaux ſeigneurs du royaume qui s'engagerent par ſerment à en procurer l'entiere exécution. Louis jura le premier dans l'égliſe de Notre-Dame, ſe ſoumettant aux cenſures eccléſiaſtiques en cas de contravention. Les autres ſeigneurs jurerent après lui. Tant de précautions ne raſſuroient point encore Henri dans une affaire où il n'étoit cependant queſtion que d'une ſomme d'argent aſſez modique. Il fallut que le pape, à la réquiſition des deux ſouverains, ſe portât garant du traité, & qu'il s'engageât à lancer les foudres de l'égliſe contre celui des deux qui l'enfreindroit le premier. C'eſt apparemment par de pareilles démarches que les rois autoriſerent les entrepriſes du ſaint-ſiege ſur leurs perſonnes. Doit-il paroître ſurprenant que, ſi peu jaloux de leurs droits, & courant, pour ainſi dire, à la ſervitude,

Ann. 1499. Avec l'Angleterre.

Rap. Thoyras. Belcarius.

ils ſe ſoient quelquefois trouvés enveloppés dans des filets qu'ils avoient eux-mêmes tendus ?

Ann. 1499.

Hommage de l'archiduc, ſouverain des Pays-Bas.

Procès verbal de J. Amis. Belleforeſt.

On députa pour recevoir l'hommage de l'archiduc, Gui de Rochefort, chancelier de France, & on le fit accompagner de Philippe de Cleves Raveſtein, des ſeigneurs de la Vernade, de la Gruthuſe, & de Raoul de Lannoi, baillif de Vermandois. Ils avoient tous été nourris, ainſi que le chancelier, à la cour de Bourgogne ; & quelque rang qu'ils tinſſent en France, ils n'étoient regardés dans les Pays-Bas que comme des transfugés. La commiſſion dont ils ſe trouvoient revêtus étoit bien capable d'effacer cette eſpece de tache. Dès qu'ils furent ſur les frontieres de la Picardie, ils ſe firent précéder par un héraut pour annoncer leur arrivée. Philippe envoya au-devant d'eux juſques ſur la frontiere Thomas de Pleures, ſon chancelier, l'évêque de Cambrai, le comte de Naſſau, & le ſeigneur de Fiennes : lui-même s'avança à la tête des fauxbourgs d'Arras, accompagné des chevaliers de la toiſon d'or & du reſte de la nobleſſe la plus diſtinguée des Pays-Bas. Gui de Rochefort reçut ſon compliment ſans deſcendre de cheval, traverſa la ville précédé des hérauts de France, & alla deſcendre à l'évêché où il avoit choiſi ſon logement. Le lendemain l'archiduc l'ayant envoyé complimenter de nouveau, le pria de lui indiquer le jour & l'heure où il voudroit bien recevoir ſon hommage : *Qu'il ſe rende ici*, répondit le chancelier, *demain matin à dix heures.* L'archiduc ſe mit en marche à l'heure indiquée, & députa quelques-uns de ſes officiers pour en informer le chancelier. Il s'attendoit de le trouver, ou à la porte de l'évêché, ou du moins dans la ſalle deſtinée à la cérémonie. Il s'arrête dans la premiere anti-chambre, & envoie de nouveau avertir le chancelier qui étoit toujours renfermé dans ſa chambre. *Dites-lui qu'il avance*, répondit Rochefort. Sachant que l'archiduc étoit entré dans la derniere ſalle, qu'il s'y tenoit debout, il fit ouvrir les deux battants de la porte de ſa chambre : » lors mon dit

» ſieur le chancelier vêtu d'une robe de velours cra-
» moiſi, ſon chapeau ſur la tête, entra dans la ſalle, Ann. 1499.
» précédé d'un huiſſier du grand conſeil, portant ſa
» maſſe haute & découverte, & criant : *Devant, de-*
» *vant, faites place :* après cet huiſſier, marchoient
» deux rois d'armes en habit de cérémonie, enſuite le
» chancelier entouré de maîtres des requêtes «. Lorſqu'il approcha du fauteuil qui lui étoit préparé, l'archiduc ôtant ſon bonnet & s'inclinant profondément, lui dit : *Monſieur, Dieu vous doint le bon jour :* le chancelier portant la main à ſon chapeau, mais ſans ſe découvrir & ſans répondre, s'aſſit dans le fauteuil. » Un héraut de France cria trois : *Faites ſilence :* en-
» ſuite l'archiduc, tête nue, s'approcha du fauteuil &
» dit : *Monſieur, je ſuis ici venu devers vous pour faire*
» *l'hommage que tenu ſuis faire à monſieur le roi, tou-*
» *chant mes pairies & comtés de Flandre, d'Artois &*
» *de Charolois, leſquelles tiens de monſieur le roi à cauſe*
» *de ſa couronne.* « Le chancelier toujours aſſis & couvert, lui demanda s'il n'avoit ſur lui, ni ceinture, ni dague, ni autre bâton. L'archiduc, ouvrant ſa robe flottante, montra qu'il n'en avoit point. Enſuite il ſe baiſſa pour ſe mettre à genoux, mais le chancelier le ſoulevant par les mains qu'il tenoit jointes entre les ſiennes, dit : *Il ſuffit de votre bon vouloir ;* puis il prononça la formule ſuivante : *Vous devenez homme du roi, votre ſouverain ſeigneur, & lui faites foi & hommage lige pour raiſon des pairies & comté de Flandre, & auſſi des comtés d'Artois & de Charolois & de toutes autres terres que tenez, qui ſont mouvants & tenus du roi à cauſe de ſa couronne, lui promettez de le ſervir juſqu'à la mort incluſivement, envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir ſans nul réſerver, de procurer ſon bien & éviter ſon dommage, & vous conduire & acquitter envers lui, comme envers votre ſouverain ſeigneur.* L'archiduc répondit : *Par ma foi ainſi le promets, & ainſi le ferai ; & moi*, ajouta le chancelier, *je vous reçois à hommage, ſauf le droit du roi en autres*

Ann. 1499.

choſes , & l'autrui en toutes : l'archiduc tendit la joue ou il le baiſa. Dès que la cérémonie fut achevée , le chancelier deſcendant de ſon trône , ôtant ſon chapeau & ſon bonnet , s'inclina devant l'archiduc & lui dit : *Monſieur , je faiſois nagueres office de roi , repréſentant ſa perſonne , & de préſent je ſuis Gui de Rochefort , votre très-humble ſerviteur , toujours prêt à vous ſervir envers le roi mon ſouverain ſeigneur & maître , en tout ce qu'il vous plaira de me commander. Je vous remercie , monſieur le chancelier* , répondit l'archiduc , *je vous prie , qu'en toutes mes affaires envers mondit ſieur le roi , vous me veuilliez toujours avoir pour recommandé.* On lui délivra un acte de la réception d'hommage , & on lui rendit Heſdin , Aire & Béthune.

Protection & ſecours accordés au duc de Gueldres.

Pontan. Gelric.

Fiſen , hiſt. Leod.

Auton , hiſt. de Louis XII.

Manuſ. de Fontanieu.

La France avoit compris dans le traité qu'elle venoit de conclure avec l'archiduc , Charles d'Egmond , duc de Gueldres & comte de Zutphen. Dépouillé de ſes Etats dès ſon enfance par le dernier duc de Bourgogne , élevé dans une condition privée , fait priſonnier enſuite par les François dans une rencontre où il combattoit pour ſes oppreſſeurs , il avoit trouvé de la compaſſion & de la généroſité parmi ſes nouveaux maîtres qui l'avoient glorieuſement rétabli ſur le trône de ſes peres. Maximilien qui s'étoit fait donner l'inveſtiture de ſes Etats avant que d'être parvenu à l'empire , & qui deſiroit de les incorporer aux Pays-Bas , l'avoit proſcrit par des édits & attaqué à force ouverte , mais toujours ſans beaucoup de ſuccès. Auſſi politique que guerrier , Charles cédoit au torrent , attendoit les ſecours de ſes alliés ; & lorſqu'on le croyoit écraſé , il reparoiſſoit plus formidable qu'auparavant. Déſeſpérant d'en triompher par ſes propres forces , Maximilien avoit cru devoir intéreſſer les princes voiſins , à la perte d'un homme qu'il peignoit comme un rebelle , un émiſſaire des François , & l'ennemi de la patrie. Les ducs de Cleves & de Juliers , Frédéric d'Egmond , comte d'Iſeſtein , & quelques autres moins puiſſants , s'étoient unis à l'empereur & à l'archiduc Philippe ,

moyennant la ceſſion de quelques places ou territoires qui étoient à leur bienſéance. Il y avoit ſi peu d'apparence que Charles d'Egmond pût réſiſter à cette puiſſante ligue qu'on avoit fait d'avance le partage de ſes terres. L'empereur, pour ne point laiſſer refroidir le zele de ſes alliés, s'étoit hâté de marcher de ce côté après ſon infructueuſe expédition en Bourgogne. C'en étoit fait du malheureux Charles ſi la France ne le ſecouroit puiſſamment. Louis qui ne vouloit ni entrer directement en guerre avec la maiſon d'Autriche, ni laiſſer opprimer un allié, engagea le duc de Bourbon à ſecourir en ſon propre & privé nom le fils de ſa ſœur. Il fit tenir des ſommes conſidérables à Robert de la Mark, prince de Bouillon, pour lever promptement des troupes, & s'unir aux François que conduiſoit le bâtard de Bourbon. Ces ſecours foibles & tardifs n'euſſent peut-être pas ſauvé le malheureux prince ſi la fortune ne ſe fût en quelque ſorte miſe elle-même de la partie, en ſuſcitant à Maximilien une guerre dangereuſe qui le força d'abandonner ſes conquêtes pour voler vers le Haut-Rhin à la défenſe de ſes pays héréditaires. L'archiduc qui n'avoit paru qu'en qualité d'auxiliaire dans la guerre de Gueldres, quoiqu'il dût en retirer les principaux avantages, ne jugeant plus la partie égale, & craignant de ſe brouiller avec le roi devenu ſon ſuzerain, retira promptement ſes troupes. Les autres confédérés découragés par cette déſertion, accepterent la médiation du roi, & vinrent eux-mêmes à ſa cour pour tranſiger ſur tous leurs différents. Non-ſeulement il les réconcilia, mais il parvint à former entr'eux une confédération où il ne dédaigna pas d'entrer lui-même, & au moyen de laquelle il coupa toute communication de l'Allemagne avec les Pays-Bas.

Ann 1499.

La nouvelle guerre où venoit de s'engager Maximilien, quoiqu'étrangere à la France, eut une telle influence ſur le ſiſtême politique de l'Europe, qu'il eſt néceſſaire d'en faire connoître l'origine & le ſuccès.

Renouvelſement de l'alliance avec les Suiſſes: ſecours & protection

Ann. 1499. accordés aux cantons.

Léonard, traités de paix. Pirkeimer, bell. Helvetic. Manuſc. de le Grand.

Les Suiſſes pendant bien des ſiecles avoient été membres de l'empire, & ſujets pour la plûpart de la maiſon d'Autriche. Peu ménagés par les gouverneurs qu'on leur donnoit, ils avoient pris les armes, & après de ſanglants combats, ils étoient parvenus à ſecouer entiérement le joug de leurs anciens maîtres, vivant en république, aſſez forts pour ſe défendre dans leurs montagnes, trop pauvres, & en trop petit nombre pour donner de la jalouſie à leurs voiſins. Louis XI ayant eu occaſion de connoître leur valeur & leur diſcipline militaire, les tira le premier de leur antique obſcurité : il contracta un traité d'alliance avec eux ; & conſidérant la pauvreté de leur pays, il s'engagea, par un effet de ſa généroſité, ou comme on s'exprimoit alors *de ſa charité*, à payer à chaque canton une penſion annuelle de deux mille livres pour avoir le droit d'y lever des troupes : il aſſigna une forte paye à ces ſoldats auxiliaires, & donna à ceux qui voudroient s'établir en France tous les priviléges de régnicoles. Aſſurés de la protection de ce puiſſant monarque, les Suiſſes ménagerent beaucoup moins leurs anciens maîtres ; ils donnerent tant de chagrin & d'embarras à Sigiſmond d'Autriche, que ne pouvant réprimer par lui-même leurs entrepriſes, il crut devoir engager une partie de ſes Etats à Charles, dernier duc de Bourgogne, afin de lui fournir le moyen de punir ces dangereux voiſins. Louis XI eut le crédit de rompre cette diſpoſition : non-ſeulement il réconcilia Sigiſmond avec les Suiſſes, il exigea même qu'ils contractaſſent un traité d'alliance avec ce prince Autrichien. Il n'eût tenu qu'à Maximilien, lorſqu'il hérita de Sigiſmond, de renouveller ce traité ; mais ſe trouvant déja poſſeſſeur de tous les Etats de la maiſon d'Autriche, qui s'étoient conſidérablement accrus par ſon mariage avec l'héritiere de Bourgogne, croyant même, qu'en qualité d'empereur, il pourroit diſpoſer avec le temps de toutes les forces du corps germanique, il jugea qu'une pareille alliance étoit indigne de ſon rang : il ſongea, au contraire, à faire

rentrer ſous le joug des ſujets révoltés. Le moyen qu'il imagina pour y parvenir, fait honneur à ſa politique. Ann. 1499. Ce fut d'oppoſer à la confédération Helvétique une autre confédération plus puiſſante ſous le nom de *ligue de Souabe*. Les Etats qui la compoſerent, s'obligerent à entretenir une armée toujours ſubſiſtante de dix mille hommes d'infanterie, & de mille cavaliers qui dut être employée à maintenir la paix publique, à réprimer le brigandage & à faire reſpecter les loix de l'empire. Les Suiſſes ne ſe tromperent point ſur ſa véritable deſtination, mais ils en furent peu alarmés. La tranquillité dont ils jouiſſoient, ſans être obligés de s'épuiſer pour ſoudoyer une armée, excitoit la jalouſie des confédérés de Souabe. On voulut les obliger, en qualité d'anciens membres de l'empire, à fournir leur contingent : ils n'avoient garde de contribuer à un établiſſement formé contr'eux. Quelques villes voiſines des Suiſſes cherchant à ſe délivrer d'une contribution onéreuſe, formerent des alliances ſecretes avec eux, & n'attendoient plus qu'une occaſion de ſe ſéparer ouvertement de la ligue de Souabe. De ce nombre furent les villes de Baſle, de Scaffouſe, de Mulhauſen & de Straſbourg. Comme cette ſéparation auroit anéanti la ligue, il falloit la prévenir en déclarant la guerre aux Suiſſes ; Maximilien la deſiroit, mais il deſiroit encore plus qu'elle ſe déclarât ſans ſa participation, afin qu'il pût, aux frais, & avec les forces du corps Germanique, travailler à recouvrer ſon patrimoine, dans le temps qu'il ne paroîtroit occupé qu'à faire exécuter les décrets de l'empire. L'événement ſembla d'abord répondre à ſon attente. Après la mort de l'évêque de Coire, les habitants du Tirol pénétrerent à main armée dans le pays des Griſons, pour ſe faire juſtice ſur quelques uſurpations dont ils accuſoient leurs voiſins. Ceux-ci voyant ravager leurs terres & brûler leurs maiſons, ſe raſſemblerent promptement, & après avoir battu les ennemis, exercerent les mêmes hoſtilités ſur leur territoire. Les Tiroliens qui étoient membres de la ligue de Souabe,

appellerent à leur ſecours l'armée de la confédération.

Ann. 1499. Les Griſons eurent recours aux Suiſſes, leurs anciens alliés ; ainſi ces deux puiſſantes ligues commencerent à ſe choquer. Les confédérés de Souabe battus dans toutes les rencontres, ne manquerent pas d'appeller Maximilien. Il quitta donc le pays de Gueldres, établit des garniſons dans les places fortes qui bordent la Suiſſe, & convoqua une diete de tout l'empire dans la ville de Vorms ; mais quelque adreſſe qu'il mît dans ſes diſcours, il ne perſuada point à l'aſſemblée, qu'il ne fût pas l'inſtigateur & le moteur ſecret de cette guerre : il n'y eut que les cercles de Souabe & de Franconie qui conſentiſſent à y contribuer. Avec ce ſecours, & ceux qu'il pouvoit tirer de ſes pays héréditaires, Maximilien eſpéra de venir à bout de ſon entrepriſe : les Suiſſes de leur côté n'oublierent rien pour ſe mettre en état de défenſe. Ils renouvellerent pour dix ans les anciens traités qu'ils avoient avec la France. Louis s'engagea à donner, à chacun des dix cantons, la ſomme de deux mille livres de penſion, indépendamment de la ſolde des troupes qu'il tireroit de leur pays : il promit de plus de leur donner un corps de cavalerie auxiliaire, ou, s'ils l'aimoient mieux, quatre-vingt mille florins du Rhin par an, c'eſt-à-dire, vingt mille par quartier, tant qu'ils auroient la guerre dans leurs pays : de leur côté, les Suiſſes s'engageoient à lui permettre la levée des troupes dont il auroit beſoin, lorſqu'ils n'auroient pas eux-mêmes beſoin de toutes leurs forces pour ſe défendre ; à ne contracter aucune alliance, ſoit défenſive, ſoit offenſive avec les ennemis de la France, à ne point donner paſſage ſur leurs terres à ceux qui viendroient attaquer les François ; à ne pouvoir ſigner aucun traité de paix ni de treve ſans la participation du roi leur allié. Ils déclarerent de plus qu'ils n'avoient aucun traité d'alliance avec Ludovic, duc de Milan ; qu'ils ne lui donneroient aucun ſecours contre le roi, qu'ils reconnurent dès-lors comme vrai propriétaire de ce duché. A ces conditions, Louis leur

avança

avança le premier quartier de leur penſion ; il leur envoya même, ſans y être obligé, quelques pieces d'artillerie, des ingénieurs, des boulets, & d'autres munitions de guerre. Ann. 1499.

La France ne pouvoit deſirer une conjoncture plus favorable que celle qui ſe préſentoit pour recouvrer le duché de Milan. On n'avoit aucune diverſion à craindre de la part de l'Angleterre ni de l'archiduc. Le roi d'Eſpagne, quoiqu'il conſervât au fonds de ſon cœur une haine invétérée contre les François, & qu'il fût diſpoſé à traverſer leurs projets, s'étoit déſiſté de la ligue d'Italie, parce que n'ayant aucun moyen facile de faire paſſer des troupes dans le Milanès, il ne vouloit point s'engager dans une guerre diſpendieuſe, où il n'y avoit rien à gagner pour lui. L'empereur & les Suiſſes qui avoient un intérêt direct à s'oppoſer au deſſein des François, le premier à cauſe des droits de ſa couronne ſur le duché de Milan, les ſeconds par la crainte que devoit leur inſpirer un voiſin trop puiſſant, étoient aux mains : & quel que dût être le ſuccès de la guerre opiniâtre & ſanglante où ils venoient de s'engager, le vainqueur même devoit ſe trouver hors d'état d'en entreprendre de long-temps une nouvelle. Les apparences n'étoient guere moins belles du côté de l'Italie.

Etat de l'Italie. *Guicchardin. Comines. Macchiavel. Belcar.*

Si la terreur des armes de Charles VIII avoit ſuffi pour engager les princes d'Italie à oublier leurs haines perſonnelles & à ſe réunir contre les François, elle n'avoit point éteint les ſemences de jalouſie & de défiance qui les animoient les uns contre les autres. Dès que les François ceſſerent d'être redoutables, les Italiens reprirent leur premier caractere. La ville de Piſe fut, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, la pomme de diſcorde jettée au milieu d'eux. Ludovic l'avoit engagée à ſe révolter contre les Florentins, eſpérant qu'à la faveur des troubles qui alloient s'élever en Italie, il parviendroit à s'en rendre maître. Le malheureux ignoroit alors qu'il creuſoit un précipice ſous ſes pas. Charles

Ann. 1499.

VIII avoit ſervi, ſans s'en douter, les vues de cet ambitieux, en accordant par un premier mouvement de généroſité la liberté aux Piſans : ayant reconnu depuis, qu'il n'avoit pas eu le droit d'en diſpoſer, il avoit tâché de la rendre à ſes premiers maîtres ; mais il n'avoit pas eu aſſez d'autorité pour ſe faire obéir par ſes propres capitaines. Fruſtré de l'eſpérance qu'ils avoient fondée ſur la juſtice & les promeſſes de ce monarque, les Florentins aſſiégerent Piſe, & l'auroient forcée de rentrer ſous le joug, ſi Ludovic & Veniſe ne ſe fuſſent déclarés pour elle. Quoiqu'ils proteſtaſſent qu'ils n'agiſſoient que par un motif de compaſſion pour les malheureux Piſans, perſonne ne les crut capables d'un ſentiment ſi généreux ; & dans le temps où ils agiſſoient de concert, on ne douta point qu'ils ne cherchaſſent les moyens de ſe ſupplanter mutuellement. Les Vénitiens plus riches ou plus adroits, donnerent des ſecours plus conſidérables que ceux que pouvoit fournir Ludovic, & ſe rendirent bientôt les plus forts. C'étoit donc à eux, ſelon toutes les apparences, que la place devoit reſter. Cette perſpective effraya Ludovic ; il auroit beaucoup mieux aimé, s'il ne pouvoit avoir Piſe, qu'elle retombât ſous le joug des Florentins, moins puiſſants & moins ambitieux que les Vénitiens. Le reſte de l'Italie étoit dans les mêmes ſentiments. L'accroiſſement ſubit que venoit de prendre Veniſe, par l'acquiſition de quatre des principales villes du royaume de Naples, inſpiroit de la terreur à tous ſes voiſins. On prévoyoit que ſi déja maitreſſe du golfe Adriatique, elle acquéroit ſur la méditerranée Piſe & le port de Livourne qui en étoit une dépendance, elle domineroit ſans concurrent ſur les deux mers, & dicteroit bientôt des loix à toute l'Italie. Ludovic répandoit ſes alarmes parmi ſes voiſins, les exhortoit, ou à obliger, par la crainte d'une ligue générale, les Vénitiens de ſe déſiſter d'une injuſte entrepriſe, ou à envoyer des ſecours ſi puiſſants aux Florentins, qu'ils puſſent les chaſſer du territoire de Piſe. La difficulté

étoit de faire agréer ces ſecours aux Florentins. Tout ce qui venoit de la part de Ludovic leur paroiſſoit ſuſpect : il étoit le premier auteur de leurs maux, & tellement décrié par ſes fourberies, qu'on redoutoit plus ſes careſſes que ſes menaces. Un ennemi bien mépriſable en apparence, & qu'il avoit juſqu'alors négligé, rompoit ſes meſures, déconcertoit tous ſes projets. C'étoit le fameux Jérôme Savonarole, dont nous avons déja parlé dans le volume précédent. Cet homme ſingulier, qui a retracé dans nos temps modernes une idée de ce que pouvoit l'éloquence dans les anciennes républiques, avoit conçu une affection toute particuliere pour les François : quoiqu'ils euſſent cauſé les malheurs de ſa patrie, quoiqu'ils ne ſe fuſſent point mis en devoir de dépoſer le pape, & de réformer l'égliſe comme il s'en étoit flatté, il perſiſtoit à maintenir les Florentins dans leur alliance, & à leur inſpirer de l'horreur pour la ligue d'Italie. Ludovic qui n'avoit aucun moyen, ni de le gagner, ni de s'en venger, preſſa le pape de ſe faire juſtice de cet odieux prophete, de cet importun déclamateur. Alexandre y étoit aſſez diſpoſé de lui-même ; car c'étoit principalement ſur la dépravation de la cour de Rome, & le beſoin urgent d'une réforme générale, que Savonarole faiſoit rouler la plupart de ſes ſermons. On dit qu'Alexandre ayant délibéré dans un conſiſtoire ſecret, ſur les moyens de fermer la bouche à ce prédicateur indiſcret, goûta l'avis qu'ouvrit un des cardinaux de le décorer de la pourpre Romaine, afin de l'intéreſſer aux déſordres qu'il blâmoit ; qu'en conſéquence il fit partir un homme de confiance pour lui offrir le chapeau de cardinal : que Savonarole, plus ſurpris qu'ébloui de cette propoſition, invita le nonce, pour toute réponſe, à un ſermon qu'il devoit prêcher le lendemain : qu'après être monté en chaire, & avoir fait un tableau effrayant de la corruption de la cour de Rome, ſans épargner la perſonne du ſouverain pontife, il dit à ſes auditeurs : *Ceux que la vérité offenſe, eſſaient de me lier la langue,*

Ann. 1499.

Suite de l'hiſtoire du fameux Savonarole.

Vita Hieron. Savon. Thomaſi. Corio. Guicchardin. Çomines.

Ann. 1499. *& m'offrent pour prix de ma complaiſance un chapeau rouge : ma tête ne rougira jamais que de la couronne du Martire.* N'ayant pu ſéduire Savonarole, Alexandre eſſaya de l'intimider ; il commença par lui interdire la chaire, ſous peine d'excommunication. Dans une république plus éloignée que n'étoit Florence, de la capitale du monde chrétien, Savonarole eût peut-être joué le rôle de Luther, & changé la face de l'Europe. Le moine Florentin avoit plus de talents naturels & acquis, plus d'ambition, de courage & d'adreſſe que le moine Allemand : mais il ne trouva point parmi ſes concitoyens le même appui. Il s'abſtint de prêcher, croyant déſarmer le pontife par cette marque de ſoumiſſion, & tâchant cependant de ſoutenir le zele de ſes partiſans par divers écrits qu'il publia. Mais voyant que cette voie n'étoit pas auſſi puiſſante ; pour échauffer les eſprits ; que ſon crédit diminuoit de jour en jour ; que le pape ne ſe relâchoit point, il reprit ſes fonctions ordinaires, déclarant qu'établi de Dieu même, pour annoncer la vérité, & ſe trouvant réduit, ou à trahir ſon miniſtere, ou à déplaire aux puiſſances de la terre, il aimoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Comme il avoit prévu l'orage qui alloit fondre ſur ſa tête, il n'en fut point ébranlé ; il appella de la ſentence du pape au futur concile : le peuple courut en foule à ſes ſermons, & la perſécution n'auroit ſervi qu'à mettre le ſceau à ſa célébrité, s'il n'eût eu, dans ſa propre république, des ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils voiloient leur haine perſonnelle, du zele de la religion & de l'obéiſſance due au ſouverain pontife. La paſſion qu'il avoit montrée dans la conjuration, en faveur des Médicis, en faiſant condamner au dernier ſupplice, ſans s'aſtreindre à l'ordre judiciaire, pluſieurs jeunes gens des premieres familles de Florence, lui avoit attiré la haine de leurs parents. Le ſoin qu'il avoit pris depuis de les exclure des charges de la république avoit achevé de les aigrir. Forcés pendant un temps de diſſimuler une haine

impuiſſante, ils n'avoient garde de laiſſer échapper l'occaſion qui ſe préſentoit, de briſer un joug odieux & aviliſſant. Appuyés de l'autorité du ſaint-ſiege, ils n'oublierent rien pour décréditer le prétendu prophete dans l'eſprit du peuple : ils commencerent par le tourner en ridicule ; ils pouſſerent la plaiſanterie juſqu'à l'indécence & à la prophanation. Savonarole animoit ſes diſcours d'un geſte vif & quelquefois outré ; ils garnirent les bords de ſa chaire de pointes de cloux imperceptibles. Après avoir chaſſé les Médicis, il avoit attaché un grand Chriſt dans cette même chaire ; il l'avoit fait proclamer roi des Florentins. Souvent dans l'ardeur de ſon zele, il baiſoit les pieds de ce roi, dont il s'étoit en quelque ſorte conſtitué le miniſtre & l'organe : ils enduiſirent d'ordure l'endroit où il avoit coutume de porter ſes levres. Ces ſcenes puériles & groſſieres, qu'on ne haſardoit que pour preſſentir l'eſprit du peuple, n'euſſent pu déconcerter Savonarole, ſi ſes partiſants euſſent montré plus de fermeté, où s'il eût eu affaire à des ennemis moins opiniâtres. Alexandre, indigné du peu de cas qu'on faiſoit de ſes cenſures, menaça de mettre toutes les terres de la république en interdit, de venger par le fer & par le feu le mépris de ſon autorité, ſi, avant un terme très-court qu'il indiqua, les magiſtrats ne forçoient au ſilence le moine rebelle. Ce coup glaça les magiſtrats ; ils allerent trouver Savonarole, & lui repréſentant le malheureux état où la république étoit déja réduite, tout ce qu'elle auroit à craindre, ſi le pontife ſe mettoit à la tête de ſes ennemis : ils le conjurerent de céder à la néceſſité, de ſacrifier ſes intérêts au bien de l'Etat. Cette priere de la part des magiſtrats étoit un ordre. Savonarole le comprit ; il ceſſa encore une fois de prêcher : mais pour occuper toujours l'attention publique, dans le temps qu'il étoit réduit au ſilence, il ſe fit remplacer dans les principales chaires de la ville par quelques-uns des Dominicains qu'il avoit formés ſous ſa diſcipline : ceux-ci, jaloux de la ſplendeur qu'il procuroit à leur

Ann. 1499.

ordre, & moins circonſpects que lui, parce qu'ils
Ann. 1499. avoient moins d'eſprit, vanterent ſans retenue ſes révélations, les annoncerent cruement comme des prophéties. Savonarole de ſon côté ſe mit à écrire & à publier de nouvelles révélations : il étoit le premier auteur de la démocratie établie à Florence ; cette forme de gouvernement l'avoit bien ſervi tant qu'il avoit eu la liberté de haranguer. Exclus de la chaire, il perdoit ſon influence ſur les affaires publiques & ſur l'élection des magiſtrats ; il comprit qu'il étoit perdu s'il ne ſongeoit au plutôt à donner à la république un chef dont il fût sûr. Il jetta les yeux ſur François de Valori, homme fort dévot, mais de peu d'eſprit, propre par conſéquent à devenir un puiſſant inſtrument entre ſes mains. Depuis long-temps il l'avoit avancé dans les charges publiques ; il lui avoit procuré la principale influence dans les affaires, en lui confiant le ſoin de la milice étrangere, & le détail des plus importantes négociations. Tout étoit ménagé pour opérer ce changement ; déja il faiſoit parler le ciel, & le projet alloit être exécuté lorſqu'un ennemi peu redoutable, en apparence, vint renverſer un fantôme de puiſſance, contre lequel le pape & le duc de Milan s'étoient inutilement ligués. Les magiſtrats de Florence avoient donné la principale chaire de leur ville à un cordelier : jaloux par état de la réputation des dominicains, il prêcha contre Savonarole, qu'il peignit comme un impoſteur & un ennemi du ſaint-ſiege, tandis que ſes diſciples le repréſentoient comme un prophete, comparable à ceux que révéroit l'égliſe. La diſpute s'échauffant, entre les cordeliers & les dominicains, un de ces derniers offrit, pour prouver la miſſion céleſte de Savonarole, de traverſer un bucher ardent ; le cordelier offrit d'en faire autant pour prouver le contraire ; non pas, diſoit ce cordelier ſenſé, que j'eſpere d'en échapper, mais content de donner ma vie, puiſque mon rival m'y oblige pour détruire l'illuſion, & ſauver de la damnation les ames ſimples qu'a ſéduites cet impoſ-

teur. Les magiſtrats qui auroient dû réprimer le fanatiſme de ces deux moines, accepterent le défi, & aſſignerent aux champions le jour & l'heure de cette épreuve barbare. Envain, Savonarole employa-t-il tout ſon crédit & toutes les reſſources de ſon eſprit pour rompre un engagement qui le concernoit perſonnellement, & auquel il n'avoit point conſenti. Ses ennemis qui commençoient à prévaloir, ne lui laiſſerent que la cruelle alternative, ou de déclarer lui-même qu'il avoit abuſé le peuple par de fauſſes prophéties, ou de conſentir à l'épreuve propoſée volontairement par un de ſes diſciples, épreuve qui pouvoit ſeule rétablir le calme dans la république, en conſtatant quel jugement on devoit porter de ſes prédictions. On fit dreſſer le bucher dans la grande place de Florence, & l'on ſomma juridiquement les deux champions d'y comparoître à l'heure aſſignée. Les Franciſcains arriverent les premiers. Savonarole pouſſé à bout n'imagina point d'autre ſubterfuge que de mettre entre les mains de ſon champion une hoſtie conſacrée, ſe perſuadant bien que ſes adverſaires & le peuple de Florence ne permettroient pas qu'il entrât dans le feu avec ce gage ſacré, & bien réſolu de ne pas ſouffrir qu'il s'en deſſaisît. Les magiſtrats avoient pris place; le peuple attiré par la nouveauté du ſpectacle, étoit rangé ſur des échafauds, & même ſur les toîts des maiſons voiſines, attendant avec une joie maligne le dénouement de cette ſcene barbare. Les dominicains s'avancerent proceſſionnellement, précédés par celui qui devoit entrer dans le bucher, tenant à la main une hoſtie conſacrée. Les cordeliers, comme l'avoit prévu Savonarole, crierent à la ſupercherie : les magiſtrats s'oppoſerent à la profanation. Les dominicains tinrent ferme & retournerent vers leur couvent dans le même ordre qu'ils étoient venus, chantant des pſeaumes, & ſuivis d'un petit nombre de partiſans. La multitude regardant ce qui venoit de ſe paſſer comme un affront, & excitée par les ennemis ſecrets de Savonarole, courut aux ar-

Ann. 1499.

mes : une partie inveſtit le palais de Valori, égorgea
Ann. 1499. ce malheureuxeux citoyen & le mit en pieces : l'autre alla fondre ſur le couvent des dominicains qu'ils trouverent proſternés devant le ſaint ſacrement. Ce ſpectacle n'arrêta point les furieux ; ils ſe ſaiſirent de Savonarole & de deux autres de ſes diſciples : ils les traînerent devant les magiſtrats prépoſés à juger les criminels. Dans cet état d'humiliation, Savonarole ne ſe démentit point ; il reçut avec un viſage ſerein, & ſans pouſſer un ſoupir, les outrages les plus ſanglants de ce même peuple dont il avoit été long-temps l'idole : mais ſon corps foible & uſé ne put ſoutenir les tourments de la queſtion ; il pria qu'on le détachât : il confeſſa, non des crimes, mais le hardi projet d'engager les princes chrétiens à convoquer un concile écuménique où l'on dépoſeroit Alexandre VI, & où l'on réformeroit l'égliſe : un violent deſir de rendre ſon nom immortel, non en parvenant aux premieres dignités, mais en opérant des révolutions éclatantes : des liaiſons ſecretes avec les étrangers, par le moyen deſquelles il avoit découvert des particularités qu'il avoit annoncées comme des révélations, trop de confiance en ſes propres lumieres, trop peu de déférence, ou plutôt un mépris inſolent à l'égard des puiſſances eccléſiaſtiques, & particuliérement d'Alexandre VI qui ſe trouvoit pour le malheur de la chrétienté revêtu du ſouverain pontificat. Ces fautes méritoient, ſans doute, une correction fraternelle, une pénitence publique : mais elles ne ſuffiſoient pas pour autoriſer une ſentence capitale. Ses juges cependant le condamnerent à être pendu au milieu de ſes deux compagnons : & de peur que le peuple revenu de ſa premiere fureur, ne fût tenté de les regarder comme des martyrs & d'honorer leurs reliques, on prit la précaution de brûler leurs corps, & de jetter leurs cendres dans la riviere.

Intérêts de diverſes cours d'Italie.

Après la mort de Savonarole, Ludovic ne trouva plus d'obſtacle à ſe concilier les Florentins : il s'engagea ſolennellement

ſolennellement à leur rendre Piſe, & tout le territoire dépendant de cette république : mais comme il n'oſoit encore ſe déclarer chef d'une ligue contre les Vénitiens, après les avoir le premier appellés à Piſe, il voulut ſe couvrir de l'autorité du pape & du roi de Naples. Il étoit facile de réuſſir à l'égard de ce dernier. Frédéric qui voyoit les Vénitiens déja établis dans ſes Etats, devoit naturellement s'oppoſer à leurs progrès : d'un autre côté la ligue qu'on lui propoſoit n'ayant point d'autre but que de dégoûter les François de repaſſer en Italie, en leur enlevant les ſeuls alliés qu'ils euſſent encore au-delà des Monts, il n'étoit guere moins intéreſſé à la réuſſite de ce projet que Ludovic lui-même. La négociation étoit plus épineuſe à l'égard d'Alexandre VI.

Ann. 1499.

Guicchardin. Corio. Thomaſi. Juſtiniani. Belcarius.

Comme ſouverain, il avoit de fortes raiſons d'empêcher qu'il ne s'élevât une puiſſance prépondérante en Italie, par conſéquent d'humilier les Vénitiens & de s'oppoſer à la conquête que méditoient les François : mais l'intérêt de ſa famille l'emportoit dans ſon cœur ſur l'intérêt de l'Etat, & il étoit arrivé dans cette indigne famille une horrible cataſtrophe qui changeoit tous ſes projets. Céſar Borgia, le ſecond de ſes fils, qu'il avoit fait cardinal, & auquel il avoit déja conféré un évêché, & un grand nombre d'autres bénéfices, dégoûté d'une profeſſion ſi peu analogue à ſon caractere, & trouvant dans ſon frere aîné, le duc de Candie, un obſtacle invincible à ſon avancement dans le monde, avoit pris le parti de le faire aſſaſſiner. Le pape, quoiqu'il aimât tendrement ce fils aîné, & qu'il pleurât amérement ſa perte, s'étoit en quelque ſorte conſolé, lorſqu'après des perquiſitions exactes il eut découvert l'auteur de ce crime exécrable : loin de ſonger à l'en punir, il ſembla vouloir l'en récompenſer : il lui conféra les charges qu'avoit poſſédées le duc de Candie, & lui accorda les diſpenſes néceſſaires pour quitter l'état eccléſiaſtique où il étoit engagé. Ces faveurs ne contentoient point encore l'ambition de Céſar Borgia :

devenu chef de ſa maiſon, il aſpiroit à une ſouverai-
Ann. 1499. neté : il jugea que le chemin le plus court pour y arriver, étoit d'épouſer une princeſſe qui l'approchât du trône : en jettant les yeux ſur tous les partis qui ſe préſentoient en Italie, il n'en trouva point qui remplît mieux ſes vues, que Charlotte d'Aragon, fille aînée de Frédéric, roi de Naples : elle poſſédoit du chef de ſa mere la principauté de Tarente : Céſar calcula qu'aidé de la faveur du pape, qui étoit ſuzerain du royaume de Naples, il ne lui ſeroit pas impoſſible, en ſe défaiſant de Frédéric & des enfants que ce roi avoit eus d'un ſecond lit, d'acquérir par ces forfaits un trône que perſonne n'oſeroit plus lui diſputer. Lors donc que Ludovic propoſa au pape de ſe déclarer chef de la ligue d'Italie contre les Vénitiens & les François, Alexandre demanda pour toute condition, le mariage de Céſar ſon fils avec la princeſſe de Tarente, en montrant que par ce lien il ſeroit plus intéreſſé que perſonne à défendre ce trône, & à ne pas ſouffrir que les François s'établiſſent en Italie. Ludovic, chargé de cette propoſition, s'efforça de la faire goûter à Frédéric, en lui repréſentant que bien que ſa fille pût prétendre à un plus haut parti, il ne pouvoit trouver, dans les conjonctures malheureuſes où étoit l'Italie, une alliance plus utile que celle qu'on lui propoſoit ; que du parti que prendroit le pape, dépendoient ſa fortune, ſa vie, l'état de ſes enfants. Il lui cita les exemples de Ferdinand ſon pere, & d'Alphonſe ſon frere, qui, dans des circonſtances moins critiques, avoient ſacrifié au bien de l'Etat la répugnance qu'ils avoient pour de pareilles alliances. Frédéric étoit forcé de convenir de la ſolidité de ces raiſons ; mais faiſant attention à la perfidie du pere & à la ſcélérateſſe du fils, il voyoit qu'il ne feroit que changer d'ennemis, & qu'au lieu d'avoir à ſe défendre en raſe campagne, & à la tête de ſes troupes, il auroit à redouter dans ſon propre palais, & à toutes les heures du jour, le poiſon ou le fer des aſſaſſins : il répondit donc, que

ſi la providence avoit réſolu de le renverſer du trône, il en deſcendroit du moins ſans honte & ſans reproche. Ludovic n'eut garde de rendre fidélement une réponſe ſi offenſante ; il feignit que pour vaincre un reſte de répugnance de la part de Frédéric, il falloit rendre le mariage moins diſproportionné : que Charlotte d'Aragon poſſédant déja une principauté & de vaſtes domaines, devoit naturellement épouſer un prince qui eût un rang & un état égal au ſien : qu'il ſeroit façile, après avoir forcé les Vénitiens à ſe déſiſter de leur uſurpation & avoir réuni Florence à la ligue d'Italie, de confiſquer les petits Etats de quelques-uns des vicaires du ſaint-ſiege, & d'en former une ſouveraineté en faveur de Céſar : qu'alors Frédéric ſentiroit mieux le prix de l'alliance qu'on lui propoſoit, & qu'il ſeroit le premier à la rechercher. Si ce diſcours ne perſuada pas le pape, il produiſit du moins pour le moment une partie de l'effet que Ludovic en attendoit. Alexandre permit qu'on ſe ſervît de ſon nom pour intimider les Vénitiens ; mais il ne s'obligea point à fournir des ſecours en cas qu'on en vînt à une guerre déclarée. Aſſuré de l'aveu du pape, du roi de Naples, & de preſque toutes les puiſſances du ſecond ordre, Ludovic parla avec force ſur la néceſſité de donner quelque ſatisfaction aux Florentins par rapport aux droits bien fondés qu'ils avoient ſur la ville de Piſe ; il propoſa pour arbitre le duc de Ferrare ſon beau-pere. Les Vénitiens ſurpris & indignés qu'un homme qui leur avoit de ſi grandes obligations ; qui les avoit lui-même appellés dans l'affaire de Piſe, osât leur preſcrire des loix & cherchât à les rendre odieux à toute l'Italie, rejetterent la propoſition : il s'y étoit attendu : ſans rompre encore ouvertement avec eux, afin de laiſſer une porte ouverte à la négociation, il ferma le paſſage de ſes terres aux ſecours qu'ils envoyoient à Piſe, prêta de l'argent aux Florentins, & mit à leur ſolde les plus fameux capitaines d'Italie. Ces ſecours rendirent la ſupérioté aux Florentins, qui

Ann. 1499.

enleverent en peu de temps tous les forts qui couvroient
Ann. 1499. Piſe, & bloquerent cette ville. Les Vénitiens conſidérant que tous les efforts qu'ils pouvoient faire ne ſervoient qu'à les épuiſer, & qu'une opiniâtreté déplacée acheveroit de les rendre odieux, ſans augmenter leur puiſſance, accepterent enfin la médiation qu'ils avoient d'abord rejettée. Plus cette démarche étoit humiliante, & plus ils haïſſoient celui qui les y avoit réduits.

Négociations avec les Vénitiens :

Ce fut dans ces circonſtances que les ambaſſadeurs du roi de France arriverent à Veniſe : ils expoſerent les droits de leur maître ſur le duché de Milan aſſuré à la maiſon d'Orléans par le contrat de mariage de Valentine Viſconti avec Louis premier duc d'Orléans, & uſurpé par François Sforce, bâtard d'un ſoldat de fortune, lequel n'avoit eu d'autre titre pour s'en emparer que ſon mariage avec une bâtarde des mêmes Viſconti. Ils ſe déchaînerent contre Ludovic, qui n'avoit excité les derniers troubles d'Italie que pour perdre impunément ſon neveu, & ſe frayer par un horrible attentat un chemin au trône. Ils exhorterent les Vénitiens à unir leurs armes à celles du roi très-chrétien, & promirent pour prix de ce ſervice la ville de Crémone avec ſon territoire, les places & les terres ſituées ſur l'Adige, connues ſous le nom de Giara-d'Adda. Ces offres, quelque ſéduiſantes qu'elles fuſſent, euſſent été rejettées dans toute autre conjoncture. Ceux des ſénateurs qui jugeoient ſans paſſion, repréſenterent fortement le danger de les accepter. Ils remontrerent que, loin d'acquérir par-là un nouveau degré de puiſſance, la république qui juſqu'alors avoit eu la prépondérance dans l'Italie, ſe trouveroit réduite au ſecond rang, ramperoit ſous la tutelle d'un voiſin orgueilleux & fantaſque : que toujours à la veille d'être envahie, elle ne pourroit maintenir ſon indépendance qu'en entretenant de fortes garniſons, un corps d'armée toujours ſubſiſtant ; ce qui non-ſeulement épuiſeroit les nouveaux revenus qu'on lui offroit, mais la ſurchargeroit de dépenſe, & la mettroit dans

Partage du duché de Milan.

Ibidem.

l'impoſſibilité de pourvoir à la ſûreté de ſes autres poſ-
ſeſſions : qu'enveloppée de tous côtés par des monar- Ann. 1499.
ques, rivaux entr'eux, & également ennemis de la li-
berté de leurs voiſins, elle ſeroit forcée de prendre
parti dans toutes leurs querelles, & trembleroit tou-
jours qu'ils ne ſe reconciliaſſent à ſes dépens. Que l'I-
talie formoit une ſorte de république, au maintien de
laquelle ils avoient le plus grand intérêt ; qu'il ſeroit
à deſirer que cette grande république ne fût troublée
par aucune diviſion inteſtine ; mais que ce projet étant
impoſſible, on devoit du moins oublier toutes les que-
relles domeſtiques, & ſe réconcilier de bonne foi,
toutes les fois qu'il étoit queſtion de fermer l'entrée de
l'Italie aux barbares, & d'aſſûrer la liberté commune.
Ceux au contraire que la paſſion de s'agrandir ou le
deſir de ſe venger de Ludovic entraînerent dans le
parti de la France, diſoient, qu'après les ſervices que
la république avoit rendus à Ludovic, & le prix qu'elle
en avoit reçu, ils ne concevoient pas comment on oſoit
encore propoſer de s'allier avec lui : que ſes procédés
étoient ſi odieux & ſi noirs, que quand bien même
on pourroit, par des conſidérations ſupérieures, les
oublier ſincérement à Veniſe, celui qui s'en ſentoit
coupable ne les oublieroit jamais, & ne chercheroit à
ſe mettre à couvert d'une vengeance trop méritée qu'en
tâchant d'armer contr'eux l'Europe entiere : que déja
il étoit parvenu par ſes intrigues à ſoulever tous leurs
voiſins ; qu'il étoit oncle & allié de l'empereur Maxi-
milien, qui avoit les yeux toujours ouverts ſur l'Ita-
lie ; que l'on étoit informé que le perfide Ludovic,
abjurant tout ſentiment de religion & d'humanité,
traitoit avec les ennemis du nom chrétien pour attirer
leurs armes ſur les terres de la république : qu'on
s'expoſeroit donc à une perte certaine & inévitable en
lui laiſſant le temps de faire agir à la fois tous les reſ-
ſorts qu'il projettoit d'employer : que l'alliance & le
voiſinage des François étoient la ſeule reſſource que
la république pût oppoſer à cet orage : que ceux qui

Ann. 1499.

ſembloient diſpoſés à rejetter cette faveur du ciel ne conſidéroient pas que le danger étoit préſent : que les motifs de crainte qu'ils alléguoient étoient douteux & éloignés : que les François ſi terribles dans le champ de bataille étoient le peuple le moins propre à former des établiſſements & à conſerver une conquête : que leur caractere antipathique avec celui des Lombards forceroit bientôt leurs nouveaux ſujets à ſe révolter, à ſe mettre ſous la protection de la république : que l'Allemagne, l'Angleterre & l'Eſpagne ne verroient point d'un œil indifférent l'accroiſſement d'un voiſin déja trop redoutable : qu'obligés de faire face à toutes ces puiſſances, & de courir à la défenſe de leurs propres foyers, les François abandonneroient bientôt le duché de Milan, qui tomberoit alors ſans bruit & ſans effort au pouvoir de la république : qu'il falloit donc rendre grace à la providence d'avoir diſpoſé ſi favorablement les affaires, que le roi de France leur offrît, pour prix d'une alliance qu'ils auroient été dans le cas d'acheter eux-mêmes, une riche province, des villes & des terres ſi fort à leur bienſéance.

Traité avec le pape. Arrivée de Céſar Borgia en France.

Thomaſi. Brantome. Belcarius. Ferron. Belleforeſt. Manuſcr. de Fontanieu.

Ce dernier avis l'emporta dans le ſénat, on fit partir le plus ſecrétement qu'il fut poſſible des ambaſſadeurs pour mettre la derniere main au traité. La négociation avec le pape étoit déja terminée. Céſar Borgia, pour qui elle ſe faiſoit, en avoit été le principal agent. Il s'étoit rendu à la cour de France, comme nous avons dit, ſous prétexte d'apporter des bulles pour le nouveau mariage de Louis XII, & un chapeau de cardinal pour d'Amboiſe. Son voyage couvroit un motif beaucoup plus important. La princeſſe de Tarente ſur laquelle il avoit jetté les yeux, étoit élevée à la cour de Louis : elle poſſédoit en France le comté de Rouergue du chef de ſa mere, & Frédéric qui cherchoit à ſe ménager la protection du roi, lui avoit laiſſé le ſoin de la marier. Céſar eſpéroit que la protection du roi dont il ſe croyoit aſſuré, leveroit facilement tous les obſtacles qui pourroient s'oppoſer à ſon mariage. Son

équipage répondoit à de ſi flatteuſes eſpérances. Ecoutons un Auteur preſque contemporain : » Devant lui » marchoient vingt-quatre mulets fort beaux, chargés » de bahuts, coffres, valiſes, couverts de tapis avec les » écuſſons & armes dudit duc : après venoient vingt- » quatre autres mulets avec des couvertures de rouge & » jaune mi-parties, car ils portoient la livrée du roi qui » étoit jaune & rouge : puis après ſuivoient douze mu- » lets avec des couvertures jaunes de ſatin barrées tout » à travers : puis venoient dix mulets ayant couvertures » de drap d'or, dont l'une barre étoit de drap d'or friſé, » & l'autre ras, qui font en tout ſoixante-dix par com- » pte : après vinrent ſeize beaux grands courſiers, leſ- » quels on tenoit en main, couverts de drap d'or rouge » & jaune, ayant leurs brides à la genette & à la cou- » tume du pays : après cela venoient dix-huit pages » chacun ſur un beau courſier, dont ſeize étoient vétus » de velours cramoiſi, & les deux autres de drap d'or » friſé. Penſez que c'étoient, diſoit le monde, ſes deux » mignons, pour être ainſi plus braves que les autres. » De plus par ſix laquais étoient menées, comme de » ce temps on en uſoit fort, ſix belles mules riche- » ment enharnachées de ſelles, brides, harnois tous » complets, de velours cramoiſi, & les laquais vétus » de même : & après venoient deux mulets portant » coffres, & tout couverts de drap d'or. Penſez, di- » ſoit le monde, que ces deux-là portoient quelque » choſe de plus exquis que les autres, ou de ſes belles » & riches pierreries pour ſa maîtreſſe & pour d'au- » tres, ou quelques bulles & belles indulgences de » Rome, ou quelques ſaintes reliques, diſoit ainſi le » monde. Puis après venoient trente gentilshommes » vétus de drap d'or & de drap d'argent. Item, il y » avoit trois ménétriers, c'eſt à ſavoir deux tambours » & un rebec vétus de drap d'or, & auſſi les inſtru- » ments étoient d'argent avec de groſſes chaînes d'or, » & alloient leſdits ménétriers entre les gentilshommes » & le duc, ſonnant toujours. Item, quatre trompettes

Ann. 1499.

ANN. 1499.

» & clairons d'argent richement habillés, ſonnant tou-
» jours de leurs inſtruments. Il y avoit auſſi vingt-
» quatre laquais tous vétus de velours cramoiſi, mi-
» partie de ſoie jaune, & étoient tous autour dudit
» duc.... Il étoit monté ſur un gros & grand courſier
» harnaché fort richement avec une robe de ſatin
» rouge & de drap d'or mi-partie, (je ne puis pas
» bien comprendre, quant à moi, cette étoffe,) &
» brodée de force riches pierreries & groſſes perles. A
» ſon bonnet étoient doubles rangs de cinq ou ſix ru-
» bis gros comme une groſſe fève qui montroient une
» grande lueur. Sur le rebras de ſa barrette il y avoit
» auſſi grande quantité de pierreries juſques à ſes bottes
» qui étoient toutes lardées de cordons d'or & bordées
» de perles, & un collier qui valoit bien trente mille
» ducats. Le cheval qu'il montoit étoit tout chargé de
» feuilles d'or & couvert de bonne orfévrerie, avec
» force perles & pierreries. Outre cela il avoit une
» belle petite mule pour ſe promener par la ville, qui
» avoit tout ſon harnois, comme la ſelle, la bride &
» le poitrail, tout couvert de roſes de fin or épais d'un
» doigt. Et pour faire la queue de tout, il y avoit en-
» core vingt-quatre mulets avec des couvertures rou-
» ges, ayant les armoiries dudit ſeigneur, avec force
» carriage de chariots qui portoient force autres be-
» ſognes, comme lits de campagne, de la vaiſſelle,
» & autres choſes ». Tel étoit l'équipage du galant: mais ce qu'on regarda comme une magnificence plus extravagante encore, un faſte plus inſolent, c'eſt d'avoir ferré les pieds de ſon cheval d'or maſſif.

Louis qui s'étoit mis à une fenêtre pour être témoin de cette entrée, ſe divertit avec quelques-uns de ſes courtiſans de la folie de cet avanturier. Il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer de le propoſer pour époux à la princeſſe de Tarente: mais il le fit, ſans uſer de ſon autorité, & même ſans aucune envie de réuſſir, puiſque méditant déja lui-même la conquête de Naples, ç'eût été former un obſtacle à ſes deſſeins que d'intéreſſer le

le pape & César Borgia à la défense de ce royaume. Charlotte d'Aragon, princesse dont la sagesse égaloit la beauté, répondit qu'elle obéiroit, si pour prix du sacrifice qu'on exigeoit d'elle, le roi daignoit assurer à son malheureux pere & à ses freres le trône & la vie, en se désistant en leur faveur des droits qu'il réclamoit sur le royaume de Naples. N'ayant pu obtenir ce désistement, & bien assurée qu'elle étoit libre, elle déclara qu'elle n'épouseroit jamais un prêtre, fils de prêtre, assassin de son propre frere, la honte & l'exécration du genre humain. Après une réponse si positive, César fut forcé de tourner ses regards d'un autre côté. N'osant aspirer à une princesse du sang de France, il rechercha Charlotte d'Albret, fille d'Alain, surnommé le Grand, & sœur du roi de Navarre. Le pere sollicité par le pape & par le roi, fit des difficultés pour obtenir de meilleures conditions : outre la dot considérable que le roi voulut bien assurer à la nouvelle épouse, on stipula un chapeau de cardinal pour un des fils d'Alain. Le roi créa César duc de Valentinois, lui donna des terres considérables, une compagnie d'ordonnance, des pensions, promit de lui prêter, après la conquête de Milan, quatre cents lances & quatre mille Suisses pour soumettre quelques-uns des vicaires de l'église, dont la dépouille serviroit à lui former une souveraineté sous la mouvance du saint siege. César par reconnoissance voulut prendre le nom de la nouvelle patrie qui sembloit l'adopter. Il ne se fit plus nommer que *Césaar di Francia.* Ann. 1499.

Après s'être assuré du secours, ou du moins de la neutralité des deux seules puissances d'Italie qui eussent pu arrêter l'exécution de ses projets, Louis désiroit encore de mettre dans ses intérêts la république de Florence. Il la fit presser par les ambassadeurs qu'elle tenoit à sa cour de rompre tout commerce avec Ludovic, de révoquer les pouvoirs accordés au duc de Ferrare pour transiger avec les Vénitiens, enfin de lui fournir des troupes pour la conquête du duché de Milan, Négociations inutiles avec les Florentins. *Guicchardin. Belcarius.*

promettant à ce prix de la protéger, & de lui reſtituer
Ann. 1499. la ville de Piſe : c'étoit conſeiller aux Florentins une noirceur, ſans même les aſſurer ſuffiſamment qu'ils en ſeroient récompenſés. Car après toutes les promeſſes que leur avoit faites Charles VIII, & qui n'avoient point eu d'exécution, qui pouvoit leur répondre que Louis ſeroit plus exact à remplir ſes engagements ? Voudroit-il pour les favoriſer ſe brouiller avec les Vénitiens leurs ennemis, dont il s'étoit déja rendu l'allié & qu'il ménageroit toujours plus que la malheureuſe Florence ? Ludovic au contraire, depuis le temps qu'il s'étoit rapproché d'eux leur avoit rendu les ſervices les plus importants : déja par ſes négociations, & les ſecours d'hommes & d'argent qu'il leur avoit fournis, il les avoit mis à portée de recouvrer une partie de leurs terres, & de diſputer le reſte avec avantage. Devoient-ils pour prix de ce bienfait conſpirer à le dépouiller, à le perdre de fond en comble ? Ils ne pouvoient donc, ſans manquer aux devoirs les plus ſacrés, rendre une réponſe ſatisfaiſante à la demande de Louis XII. Ce monarque cependant s'indignoit que des gens qui tourmentoient depuis nombre d'années les miniſtres de ſon prédéceſſeur, ou les ſiens, pour en être protégés, rejettaſſent ſa médiation lorſqu'elle leur étoit offerte : & comme il étoit naturellement ennemi de toute eſpece de diſſimulation, peut-être les auroit-il chaſſés de ſa cour & en fût-il venu avec eux à une rupture ouverte, ſi quelques-uns de ſes conſeillers ne lui euſſent repréſenté qu'en forçant les Florentins à condeſcendre à ſa volonté, il ſe mettroit dans le cas ou de manquer à ſes engagements, ce qui terniroit ſa gloire, ou de ſe brouiller avec les Vénitiens, dont l'alliance lui étoit beaucoup plus précieuſe ; que n'ayant aucun ſecours à eſpérer d'une république épuiſée par de longues guerres & en proie à l'anarchie, il n'avoit point non plus à craindre qu'elle osât, à l'approche d'une armée Françoiſe, mêler ſes intérêts, ni faire cauſe commune avec le duc de Milan. Louis ſentant

la ſageſſe de ce conſeil ſe déſiſta de ſes pourſuites.

Il ne s'agiſſoit plus que de trouver de l'argent pour fournir aux frais de cette entrepriſe. Charles VIII étoit mort endetté : cette conſidération n'avoit point empêché Louis de diminuer les impôts à ſon avénement au trône, & il ne pouvoit conſentir à faire contribuer ſes ſujets à une guerre qui lui étoit perſonnelle, & qui étoit en quelque ſorte étrangere à la nation, puiſque ce n'étoit point comme roi de France, mais comme duc d'Orléans qu'il réclamoit la poſſeſſion du duché de Milan. Dans cet embarras on propoſa de rechercher la conduite des gens de finance, qui, ſous le regne foible de Charles VIII, avoient profité de l'inattention ou de la trop grande facilité du cardinal Briſſonnet pour amaſſer des fortunes rapides & ſcandaleuſes. Ce moyen violent déplut à Louis XII. Le cardinal d'Amboiſe en propoſa un autre, qui bien que moins odieux en lui-même, étoit d'une dangereuſe conſéquence : ce fut de vendre tous les offices de finance. Il repréſenta que ces offices étant très-lucratifs, même entre les mains des hommes les plus intègres, tous ceux qui s'en trouvoient déja pourvus, ou qui en deſiroient, ne feroient aucune difficulté d'avancer des ſommes conſidérables pour aſſurer leur état pendant leur vie. Il faut rendre juſtice à Louis XII, malgré les applaudiſſements que reçut cet avis dans le conſeil, malgré ſa déférence ordinaire pour le ſentiment de celui qu'il regardoit plutôt comme ſon ami que comme ſon miniſtre, il ne ſe prêta qu'avec une répugnance extrême à cet arrangement. Il conſidéroit apparemment combien il étoit dangereux d'autoriſer davantage des hommes qu'il étoit déja ſi difficile de contenir : qu'on n'achete le droit de rendre des ſervices à l'état que pour les lui vendre enſuite à un trop gros intérêt : que la cupidité des traitants, échauffée par la néceſſité de ſe rembourſer de leurs avances, les rendroit plus âpres à vexer le peuple, & à découvrir de nouveaux moyens d'oppreſſion. Si le deſir de profiter d'une occaſion unique

Ann. 1499.

Vente des offices de finance.

Budæus, de aſſe.

Joli, traité des offices.

Ann. 1499.

l'emporta ſur ces conſidérations, ce ne fut que dans l'eſpérance de pouvoir bientôt rembourſer les avances qu'il tira des gens de finances, & de rétablir les choſes ſur l'ancien pied. Je trouve même dans quelques Auteurs, qu'il ſatisfit en effet à cet engagement, & qu'il n'oublia rien pour abolir la mémoire d'une action qu'il ſe reprochoit.

Entrée des François dans le Milanès : préparatifs de Ludovic.

Auton, hiſt. de Louis XII. Guicchardin. Corio. Ferron. Folietta. P. Martir.

Dès que l'argent fut prêt, l'armée ſe mit en marche. On y comptoit juſqu'à ſeize cents lances, c'eſt-à-dire, neuf mille ſix cents chevaux, treize mille hommes d'infanterie, dont cinq mille Suiſſes & huit mille François. La premiere diviſion étoit commandée par Jean-Jacques Trivulſe, Milanois, & ennemi perſonnel de Ludovic; la ſeconde par Louis de Luxembourg, comte de Ligni; la troiſieme par Eberard Stuart, ſeigneur d'Aubigni, tous trois diſtingués par leur bravoure & leur expérience. Trivulſe, à qui ſa naiſſance & ſa qualité de chef des Guelphes donnoient des parents, des partiſans, ou des amis dans preſque toutes les villes d'Italie, s'étant rendu le premier dans le comté d'Aſt, répandit un grand nombre de manifeſtes, où peignant des couleurs les plus noires l'adminiſtration de Ludovic, il exhortoit les peuples à ſecouer le joug d'un tyran, & à s'unir au roi de France leur légitime ſouverain. Il annonçoit que ce monarque riche, & puiſſant, content de leur procurer la liberté, étoit dans la diſpoſition de les décharger de toutes ſortes d'impôts, s'ils ne mettoient eux-mêmes des obſtacles par une opiniâtreté déplacée, aux graces qu'il avoit deſſein de leur accorder. Le peuple oppreſſé, reçut avec tranſport cette déclaration; & avant que les François fuſſent paſſés en Italie, tout étoit déja plein de fermentation.

Ludovic ne s'oublioit pas dans ces moments critiques. Il avoit long-temps refuſé de croire que les Vénitiens conſentiſſent jamais à voir les François former un établiſſement en Italie; & quoiqu'il eût été le premier à les y appeller ſous le regne précédent, il avoit ſi

bonne opinion du ſénat Vénitien, qu'il ne pouvoit le croire capable d'une faute ſi groſſiere. Lorſqu'il ſçut enfin, à n'en pouvoir douter, que la ligue étoit formée, il ne ſongea plus qu'à lui en oppoſer une autre capable de la balancer. Le roi de Naples étoit ſon allié néceſſaire ; mais il étoit pauvre & mal obéi dans ſes Etats. Ils agirent de concert auprès de Ferdinand le Catholique, qui en les exhortant à ſe défendre avec courage, montra l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de faire paſſer aſſez promptement des ſecours dans le Milanès. Ils négocierent avec plus de ſuccès à la Porte. Bajazet ſe ſouvenoit encore du danger qu'il avoit couru lorſque Charles VIII, à peine établi à Naples, méditoit déja d'aſſiéger Conſtantinople, & s'étoit ouvert le chemin juſqu'aux portes de cette capitale : il crut facilement que les Vénitiens qui l'avoient ſauvé de ce péril en lui découvrant la conſpiration, s'étoient repentis de ce ſervice, & ne s'étoient ligués avec les François que pour leur applanir la même route. Il commença donc le premier à les attaquer dans la Morée, ſur les côtes du golfe Adriatique : il pouſſa des détachements juſque dans le Frioul. L'allié le plus important de Ludovic, celui qu'il avoit le plus ménagé, & duquel il devoit attendre les ſervices les plus eſſentiels, étoit l'empereur Maximilien. Mais après s'être engagé trop légerement dans une guerre ruineuſe, après avoir été battu par les Suiſſes dans cinq ou ſix rencontres, Maximilien voyoit ſes armées détruites, ſes finances épuiſées, les membres de l'empire refroidis à ſon égard, & ſes propres ſujets mécontents. La honte de demander la paix à un ennemi qu'il avoit trop mépriſé, l'empêchoit de poſer les armes, quoiqu'il ſentît depuis long-temps qu'il faiſoit des efforts ſuperflus. Ludovic le tira de cet embarras. Comme il avoit des liaiſons étroites avec quelques cantons Suiſſes, ſur-tout avec celui de Berne, il fit agréer ſa médiation, & envoya Galéas Viſconti pour mettre la derniere main au traité. Quelque activité que celui-ci fît paroître dans la négocia- Ann. 1499.

tion, elle ne fut terminée que lorſque les François
Ann. 1499. étoient en marche pour traverſer les Alpes. Maximilien épuiſé & ſans reſſource, ne rougiſſoit point de demander de l'argent à Ludovic pour refaire une autre armée, qui vraiſemblablement n'eût pu arriver aſſez à temps pour le défendre, quand même l'empereur n'auroit pas, ſuivant ſa coutume, diſſipé cet argent en folles dépenſes. Ludovic aima mieux ſe priver d'un ſecours qui lui étoit d'ailleurs ſi néceſſaire, que de hazarder ſa derniere reſſource. Il eut recours à ſes voiſins; mais avec auſſi peu de ſuccès. Les Florentins à qui il venoit de rendre de grands ſervices, à qui il en faiſoit eſpérer de plus importants, promettoient des ſecours ſecrets, refuſoient de prendre aucun engagement par écrit, s'excuſant le mieux qu'ils pouvoient ſur les troubles qui agitoient la république, & qui empêchoient de former aucune délibération générale. Il paroiſſoit clairement par leur conduite qu'ils vouloient attendre l'événement, & ſe ménager avec les deux partis. Le duc de Ferrare s'expliqua plus clairement. Quoique beau-pere de Ludovic, il n'avoit point oublié que celui-ci avoit contribué à lui faire perdre, pluſieurs années auparavant, la Poleſine de Rovigo, dont les Vénitiens étoient reſtés en poſſeſſion. Il déclara donc à ſon gendre, qu'ayant introduit lui-même les Vénitiens dans le centre de ſes Etats, il ne devoit point trouver mauvais qu'il ne ſe brouillât pas légérement avec eux, & qu'il gardât ſes troupes pour la ſûreté de ſes places. Ferdinand de Gonzague, marquis de Mantoue, pouvoit, par la réputation dont il jouiſſoit alors, donner du poids au parti qu'il embraſſeroit. Il avoit été élu généraliſſime de la confédération d'Italie contre Charles VIII; il avoit gagné la confiance & l'eſtime de preſque tous les chefs de bande qui faiſoient métier de vendre leurs ſervices aux puiſſances qui leur offroient une ſolde. Ludovic crut devoir l'acquérir, & y réuſſit d'abord. Mais, comme avant que de ſonger à lui, il avoit confié le commandement général de ſes

troupes à Galéas de Saint-Séverin & au comte de Cajazze ſon frere, il n'avoit plus de rang à donner au marquis, ſans dégrader en quelque ſorte ces deux ſeigneurs qu'il avoit intérêt de ménager. Ne pouvant les faire conſentir à ce nouvel arrangement, il fut obligé de chicaner le marquis de Mantoue ſur les conditions du traité qu'il venoit de conclure avec lui, & de ſe paſſer de ſes ſervices. Malgré tous ces contre-temps, comme il ne manquoit point encore d'argent, & que les ſeules troupes que connût alors l'Italie, étoient des troupes mercenaires & vénales, il ſe trouva en état d'oppoſer une armée à-peu-près égale à l'armée Françoiſe qui venoit l'attaquer. Il ne ſongea point d'abord aux Vénitiens, ſoit qu'il crût que ſuivant la méthode Italienne, ils conſumeroient un temps conſidérable en préparatifs, ſoit qu'il jugeât qu'ils auroient aſſez d'occupation à faire face aux Turcs qui ravageoient leurs terres. Ayant appris cependant que les troupes Vénitiennes défiloient ſur la frontiere, il ne put ſe diſpenſer de leur oppoſer une petite armée d'obſervation ſous la conduite de Cajazze, laiſſant à Galéas le commandement de la grande, qui devoit décider du ſort de l'Etat. Il lui avoit recommandé de bien munir les places fortes, de défendre le paſſage des rivieres, & de traîner le plus qu'il ſeroit poſſible la guerre en longueur, afin de donner le temps à Maximilien d'arriver à ſon ſecours. Ann. 1499.

Ces diſpoſitions étoient ſages; elles auroient vraiſemblablement ſauvé Ludovic ſi ſes troupes euſſent eu plus de courage, & ſes généraux plus de fidélité: mais un homme qui ſe glorifioit de ſes perfidies, devoit périr par une longue chaîne de trahiſons. Les François s'étant avancés ſur les bords du Tanaro, trouverent le paſſage de cette riviere défendu par deux fortereſſes qui ſembloient devoir les arrêter long-temps. La premiere nommée Arazzo avoit cinq cents hommes de garniſon, & ne manquoit point de munitions. La vue de l'artillerie Françoiſe effraya ces ſoldats Italiens, Conquête du Milanès, évaſion de Ludovic.

Auctores qui ſuprà.

peu exercés dans l'art des ſieges : ils capitulerent, &
Ann. 1499. eurent la liberté de ſe retirer. La forteresſe d'Anon, ſituée ſur l'autre bord du Tanaro, promettoit plus de réſiſtance : elle avoit été bien réparée, & avoit ſept cents hommes de garniſon. Galéas ſe propoſoit d'y jetter un nouveau renfort, mais il trouva tous les paſſages fermés. La place ſe défendit quelques jours, & fut emportée d'aſſaut : celle de Valence fut livrée par Donato Raſignino qui ſe laiſſa corrompre par Trivulſe. Galéas ne pouvant prendre confiance en ces commandants ſubalternes, & craignant de voir fondre ſes troupes en détail, rappella la plupart de ces garniſons particulieres, & ſe retira avec ſon armée dans Alexandrie de la Paille, où il établit ſon quartier général. Les François, après avoir enlevé ſans réſiſtance Valence, Baſſignan, Voghiera & Tortone, vinrent l'inveſtir dans Alexandrie.

Ces nouvelles jetterent le trouble dans l'ame de Ludovic : au lieu de cacher au peuple l'extrémité où il étoit réduit, il prit des meſures qui ne la laiſſerent ignorer à perſonne. Il fit le dénombrement des bourgeois de la ville de Milan, & obligea tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, de s'inſcrire & de former des compagnies de milice ; il publia des édits pour ſupprimer la plupart des impôts, & aſſemblant les magiſtrats, il leur tint un diſcours ſouvent interrompu par des ſanglots, où tâchant d'excuſer ſes fautes & de faire valoir ſes ſervices, il n'oublia rien pour détruire les flatteuſes eſpérances qu'ils pouvoient avoir conçues de la domination Françoiſe. Un ſoin plus preſſant l'agitoit ; l'armée ſur laquelle il fondoit ſon ſalut étoit aſſiégée à Alexandrie, & quoiqu'elle fût en état de réſiſter long-temps, puiſqu'elle étoit encore compoſée de douze cents hommes d'armes, douze cents chevaux légers & trois mille hommes d'infanterie, il ſe perſuada qu'elle étoit perdue s'il ne trouvoit promptement moyen de la dégager : il écrivit donc au comte de Cajazze de quitter ſes quartiers où il étoit aux mains avec les Vénitiens,

Vénitiens, & de voler au ſecours de ſon frere. Cajazze avoit déja traité ſecrétement avec les François : indigné que ſon cadet, qui avoit moins d'expérience que lui dans l'art militaire, eût emporté par la faveur un rang qu'il croyoit lui être dû, il ne ſongeoit alors qu'à bien aſſurer ſa vengeance. Il feignit d'être arrêté par des difficultés inſurmontables, mit des lenteurs étudiées dans ſa marche, & attendit le dénouement. Il fut tel qu'il l'avoit eſpéré. Galéas dès la troiſieme nuit du ſiege ſe déroba de la ville avec une compagnie de cavalerie légere & accourut à Milan. Il montroit, pour couvrir la honte de cette déſertion, une prétendue lettre de Ludovic, qui l'appelloit auprès de lui pour étouffer un commencement de ſédition à Milan. Si cette lettre fut réellement écrite, on peut ſoupçonner qu'elle avoit été fabriquée par Cajazze, qui avoit intérêt de hâter la révolution. Les troupes s'appercevant de l'évaſion de leur général ne ſongerent qu'à le ſuivre : une partie eut le bonheur d'échapper, les autres ſe rendirent ſans réſiſtance ou furent paſſées au fil de l'épée. Les bourgeois de Milan avoient pris les armes ; mais ils montroient ſi peu de ſoumiſſion aux ordres de Ludovic, qu'ils aſſaſſinerent en plein jour, & au milieu de la place publique, Antoine de Landriano ſon grand tréſorier. Connoiſſant alors toute l'étendue de ſon malheur, il ne ſongea plus qu'à céder à l'orage, qu'à chercher avec ſa triſte famille un aſyle à la cour de Maximilien. Ann. 1499.

Depuis que le pape s'étoit ligué avec les François, le cardinal Aſcagne Sforce qui avoit été long-temps ſon confident, & qui venoit de perdre tout ſon crédit, s'étoit retiré auprès de ſon frere pour l'aider de ſes conſeils & de ſon épée : n'oſant s'oppoſer au projet qu'il avoit formé de ſe retirer en Allemagne, il s'offrit du moins à lui conſerver pendant ce temps le château de Milan qu'on regardoit comme imprenable, où il devoit laiſſer tout ce qu'il avoit de plus précieux. Ludovic ne pouvoit le remettre entre des mains plus

sûres ; mais y ayant déja installé Bernardin d'Acorté
Ann. 1499. un de ses favoris, & ne voulant pas donner une sensible mortification à ce gentilhomme dont il n'avoit aucun sujet de se plaindre, il pria le cardinal de vouloir bien se charger de conduire ses trésors & ses enfants à la cour de l'empereur, de leur servir de pere jusqu'à ce qu'il pût s'y rendre lui-même. Il employa ce délai à renforcer la garnison du château, & à le mettre hors de danger. Apprenant que les François approchoient, & craignant qu'ils ne lui coupassent le chemin de la retraite, il partit enfin avec une foible escorte, versant des larmes, & tournant souvent la tête pour voir encore les tours de ce château dont il s'éloignoit. Cajazze, dont la trahison n'avoit point encore éclaté, alla l'attendre sur la route ; après lui avoir reproché sa lâcheté, il lui déclara que puisqu'il abandonnoit ses sujets dans le danger, ils se croyoient dégagés de leurs serments, & libres de prendre le parti qui leur conviendroit. Se joignant aussi-tôt aux François avec sa compagnie de gens d'armes, il leur servit de guide pour donner la chasse à Ludovic, qui fut poursuivi de fort près, & n'échappa que de quelques instants.

Les citoyens de Milan envoyerent des députés au camp des François, pour les prier de venir se rafraîchir dans leur ville, sans même attendre l'arrivée du roi avec lequel ils se réservoient de stipuler les conditions de leur soumission. La république de Gênes qui étoit loin du danger, prévint les François : la noblesse & le peuple se disputerent la gloire de donner les premieres marques de soumission ; tous se féliciterent de retourner sous la domination de leurs anciens maîtres. La ville de Crémone envoya ses clefs aux généraux François ; mais comme elle avoit été cédée aux Vénitiens par le traité d'alliance, on refusa de les recevoir ; on leur dit de s'adresser au sénat de Venise, quelque répugnance qu'ils montrassent pour cette nouvelle domination, & quelque chagrin que causât aux Milanois ce démembrement de leur Etat. Il ne restoit donc plus à

ſubjuguer que le château de Milan : ce château étoit regardé comme une place ſi importante que celui qui en étoit en poſſeſſion devoit, par ſucceſſion de temps, ſe rendre maître du reſte du duché. Une nouvelle trahiſon, plus inſigne que toutes les précédentes, enleva bientôt cette derniere reſſource à Ludovic. Bernardin d'Acorté, qu'il avoit nourri en qualité de page dans ſa maiſon : qu'il avoit préféré pour ce poſte de confiance à tous les grands ſeigneurs d'Italie, au cardinal Aſcagne ſon frere, ſans attendre qu'on tirât un ſeul coup de canon, ſans manquer d'aucune ſorte de munitions, capitula douze jours après le départ de ſon maître, ſtipulant pour prix de ſa perfidie, le don de tous les meubles qui étoient dans le château, dix mille écus pour être diſtribués à ſa garniſon, une compagnie d'ordonnance, & une forte penſion. On lui tint exactement parole ſur tous ces points : mais l'action qu'il venoit de commettre parut ſi infâme à ceux même qui en profitoient, qu'on ne le regarda plus que comme un objet d'exécration : n'oſant ni aborder perſonne, ni ſe montrer en public, il mourut, quelque temps après, de regret & de honte. Ann. 1499.

Vingt jours étoient à peine écoulés depuis que les François avoient mis le pied dans le duché de Milan, & déja tout étoit ſoumis : Louis, qui s'étoit avancé juſqu'à Lyon pour recevoir plus promptement des nouvelles & pourvoir aux beſoins qui pouvoient ſurvenir, paſſa en diligence les Monts, & fit ſon entrée ſolennelle dans la capitale de ce nouvel Etat, en habit ducal : non-ſeulement il confirma les libertés & les privileges de ſes nouveaux ſujets ; mais il voulut encore ſe les attacher par des graces qu'ils ne lui demandoient pas. Ayant appris que tout eccléſiaſtique conſtitué en dignité payoit chaque année au duc une eſpece de tribut, pour être diſpenſé de fournir un bœuf à ſa table ; il voulut connoître le titre ſur lequel étoit fondée cette obligation : la nature même de cette redevance ſuppoſoit aſſez qu'elle remontoit aux temps les plus anciens ; Louis prend poſſeſſion du Milanès : graces accordées à ſes nouveaux ſujets.

Auton. Seiſſel. St Gelais. Belcarius. Ferron.

ainſi il n'eſt point ſurprenant qu'on n'en pût découvrir
Ann. 1499. le titre primordial. Louis, ne ſe croyant pas fondé à la percevoir, en déchargea les eccléſiaſtiques. Les derniers ducs de Milan avoient dépouillé la nobleſſe du droit de chaſſe, & s'en étoient réſervé le droit excluſif dans toute l'étendue de leur domination, ſacrifiant à un vain amuſement une partie de la richeſſe de l'Etat, les travaux du laboureur, les moiſſons, en un mot, qui ſe trouvoient ravagées par la quantité énorme des bêtes fauves & de toute eſpece de gibier qui pullu-loient dans les vaſtes plaines de la Lombardie. Louis rendit le droit de chaſſe à tous les gentilshommes, de la même maniere qu'ils en jouiſſoient en France: ſans doute il ſe ſeroit encore rapproché davantage de l'ordre naturel, s'il eût étendu ce droit indifféremment à tout poſſeſſeur de terre. Outre ce premier bienfait, Louis ſongea à ſoulager le peuple d'une maniere plus directe en diminuant conſidérablement les impôts. Peut-être même pouſſa-t-il trop loin la généroſité à cet égard : car il en ſupprima les deux tiers, dans un temps où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'entretenir beaucoup de troupes pour la conſervation de cette nouvelle conquête : l'impôt qui montoit ſous Ludovic à ſeize cents quatre-vingt-ſix mille livres, ſe trouva réduit à ſix cents vingt-deux mille cinquante livres. En laiſſant aux Milanois leurs anciens magiſtrats, il créa pour les cauſes d'appel un parlement, ſur le modele de ceux qui ſubſiſtoient en France, & établit pour premier préſident Pierre de Sacierge, évêque de Luçon. Louis ſongea enſuite à récompenſer ceux de ſes officiers qui, par leur conduite & leur bravoure, avoient le plus contribué à la conquête : il leur diſtribua les biens de pluſieurs familles conſidérables, qui avoient pris le parti de s'expatrier par attachement pour leur ancien ſouverain : comme ces biens ne ſuffiſoient pas, il y ajouta des terres qu'il détacha du domaine ducal. Trivulſe, outre une portion conſidérable de ce domaine, eut le gouvernement du duché de Milan. Le comte de Ligni fut gou-

verneur du comté de Pavie ; & on donna le gouvernement particulier de Gênes à Philippe de Cleves Ravestein. Ann. 1499.

Une révolution si subite renversa cet équilibre de puissance sur lequel étoit appuyée la liberté de l'Italie. Intérêts des cours d'Italie. Dans ces premiers moments tout parut disposé à subir la loi du vainqueur, ou du-moins à implorer sa protection. Le marquis de Mantoue, qui, un mois auparavant, avoit consenti à se charger du commandement des troupes de Ludovic, & à faire cause commune avec lui, se rendit auprès du roi, & obtint par ses assiduités le cordon de S. Michel, une compagnie d'ordonnance & une pension. Le duc de Ferrare avoit mérité l'indignation des François : élu dépositaire de la forteresse de Gênes, & engagé par serment de la remettre, après un certain temps, à celle des deux parties contractantes qui observeroit le traité de Novarre, il l'avoit remise à Ludovic son gendre, qui n'avoit tenu aucunes des conditions de ce traité. La neutralité qu'il avoit observée pendant la derniere guerre, n'avoit pas effacé le souvenir de cette prévarication : mais quelques dons répandus adroitement à ceux qui formoient le conseil, des protestations d'une fidélité inviolable, des soins, des complaisances, le réconcilierent parfaitement avec les François. Bentivoglio, seigneur ou tyran de Boulogne, étoit dans une position plus embarrassante : il avoit été constamment l'allié de Ludovic, & lui avoit fourni des secours dans la derniere guerre ; n'osant donc se montrer à la cour de Louis, il y députa son fils, qui, en s'obligeant au nom de son pere à payer un tribut annuel, parvint à le faire admettre au nombre des princes que le roi prenoit sous sa protection, & auxquels il assuroit leurs Etats. Les députés de Florence se présenterent ensuite, & essuyerent bien des mortifications. Trivulse, le comte de Ligni, & plusieurs autres courtisans, les haïssoient. La mort de Paul Vitelli leur général, connu & aimé des François, & auquel sur un léger soupçon ils venoient de faire trancher la tête, les avoit

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Ann. 1499. rendus odieux à tous les militaires. Louis paroiſſoit aſſez diſpoſé à entrer dans les mêmes ſentiments, mais une autre conſidération lui fit prêter l'oreille à leurs propoſitions. Il méditoit déja la conquête du royaume de Naples, & l'alliance des Florentins pouvoit lui fournir de grandes facilités pour l'exécution de ce projet. Ils offroient, dès que le roi les auroit remis en poſſeſſion de Piſe, de lui fournir cinq cents lances pour cette expédition, entretenues pendant trois mois à leurs dépens, & cinquante mille ducats pour ſoudoyer cinq mille Suiſſes. Ils s'engageoient encore à rembourſer inceſſamment au roi trente-ſix mille ducats que Ludovic leur avoit prêtés dans leurs beſoins, & qu'ils ſuppoſoient appartenir à Louis, comme provenus du duché de Milan, ſon vrai & ancien patrimoine. A ces conditions, Louis s'engagea à les remettre en poſſeſſion de Piſe.

Ce traité, entiérement à l'avantage de la France, ne contenoit cependant rien que de juſte, rien qui dût alarmer les puiſſances neutres : il n'en étoit pas de même de celui que Louis avoit conclu avec Céſar Borgia au nom du pape, & dont le pere & le fils ſolliciroient vivement l'exécution. Ce dernier traité qui ne pouvoit s'accomplir ſans détruire un grand nombre de maiſons ſouveraines, ſans donner atteinte à l'état & à la fortune de celles qu'on ne detruiroit pas, devoit néceſſairement cauſer un ſoulévement général : Louis n'en avoit pas prévu les conſéquences, ou il s'étoit flatté trop légérement qu'il ſeroit toujours le maître de le reſtreindre & de le modifier comme il le jugeroit à propos : l'événement montra qu'il avoit trop préſumé de ſon autorité : cette faute légere, en apparence, ternit ſa gloire, fit douter de ſa probité, & répandit de l'amertume ſur le reſte de ſon regne. Pour bien ſentir en quoi elle conſiſtoit, il eſt néceſſaire de remonter à l'origine & à la formation des deux principales puiſſances qui réclamoient des droits ſur l'Italie : ſi quelques-uns des détails où nous allons entrer paroiſſent étrangers aux faits qui ſuivront immé-

diatement, on en découvrira la néceſſité & l'application à meſure qu'on avancera dans cette hiſtoire.

Ann. 1499.

Digreſſion ſur l'origine, & les progrès de la puiſſance des papes & des empereurs.

La religion chrétienne ne conféra à ſes premiers miniſtres, ni puiſſance temporelle, ni rang, ni honneurs: Jeſus-Chriſt qui l'inſtitua, déclara que ſon royaume n'étoit point de ce monde; il vécut dans la pauvreté; il ne laiſſa en partage à ſes diſciples, que l'humilité, le don des miracles, le ſoin de l'inſtruction & la diſpenſation des ſacrements. Les premiers évêques n'eurent pour ſubſiſter que le travail de leurs mains, ou les aumônes des fideles: à la vérité, nous les trouvons dès les premiers temps en poſſeſſion d'exclure de l'aſſemblée & de la participation aux ſacrements, ceux des chrétiens dont la conduite cauſoit du ſcandale, & dont le commerce auroit pu devenir contagieux; de ne les réconcilier à l'Egliſe, qu'après les avoir obligés à réparer leur faute par une pénitence publique. Mais ces excommunications n'eurent, dans l'intention de ces premiers paſteurs, aucun effet civil. La religion, établie pour ſanctifier les hommes & leur ouvrir la porte du ciel, laiſſa aux puiſſances temporelles le ſoin & le droit de régir leurs provinces, de ſtatuer ſur l'état & la fortune de tous les membres de la ſociété: ſi donc nous trouvons les ſucceſſeurs de ces premiers évêques partager dans la ſuite, avec les puiſſances de la terre, l'autorité civile & le commandement; ſi nous les voyons ſtatuer ſur la fortune & l'état des principaux membres de la ſociété, maintenir à main armée l'exécution de leurs décrets, diſpoſer des peuples & des royaumes, fouler aux pieds les ſceptres & les couronnes: c'eſt dans les conſtitutions humaines; c'eſt dans l'ignorance & l'oubli des principes du chriſtianiſme, qu'il faut chercher la ſource de ce déſordre: eſſayons de la découvrir.

On ſait qu'il y avoit dans la république Romaine des colleges de pontifes, d'augures, & de flamines, compoſés des hommes les plus diſtingués, ſoit par leur naiſſance, ſoit par l'exercice des grandes dignités. Ces colleges formoient des tribunaux où l'on décidoit non-

Ann. 1499.

ſeulement des affaires concernant le culte des dieux, mais encore de pluſieurs actes civils les plus importants à la ſociété, tels que les teſtaments, les adoptions, l'affranchiſſement des eſclaves. Tous ces colleges reconnoiſſoient pour chef le ſouverain pontife, qui étoit ordinairement l'homme le plus diſtingué de l'Etat. C'eſt pour cette raiſon qu'Auguſte & ſes ſucceſſeurs, lorſqu'ils voulurent, ſans ſe rendre odieux, concentrer toute l'autorité en leur perſonne, en réuniſſant ſur leur tête les principales magiſtratures de la république, furent ſi attentifs à ſe faire conférer la dignité de ſouverain pontife. Ce n'étoit pas ſeulement dans Rome que ſubſiſtoient ces colleges ſacerdotaux, chaque cité un peu conſidérable en eut un ou pluſieurs, & ils ne furent, ainſi qu'à Rome, compoſés que des hommes les plus diſtingués dans l'ordre municipal. Tel étoit l'état du ſacerdoce payen lorſque la religion chrétienne, long-temps perſécutée, fut non-ſeulement admiſe, mais reconnue pour la religion dominante ſous le regne de Conſtantin. Cet empereur ne détruiſit point l'ordre ſacerdotal qui ſe trouvoit établi : au contraire, par un reſte de ménagement que les circonſtances rendoient apparemment néceſſaire, il garda, quoique chrétien, le titre & les ornements de ſouverain pontife : mais il permit aux cités qui avoient embraſſé le chriſtianiſme, de remplacer les pontifes payens par des évêques. Au moyen de ce changement, ces derniers, outre la conſidération que leur donnoit la vertu, ſe trouverent revêtus d'une dignité civile, devinrent chefs du ſénat & premiers magiſtrats. On diſpute ſi la loi de Conſtantin, qui les établit juges dans leur cité, eſt véritable ou ſuppoſée. Sans entrer dans cette queſtion, il ſuffira d'obſerver que depuis que les évêques ſe trouverent ſubſtitués, dans leur cité, aux pontifes ou prêtres payens, ils eurent un tribunal ; que quelques-uns, tels que ſaint Auguſtin, ſe plaignoient d'être obligés de conſacrer aux affaires civiles & à vuider des procès, un temps qu'ils auroient mieux aimé employer

à

à l'étude de l'Ecriture-Sainte, & aux fonctions du miniſtere ſacré ; qu'ils devinrent les repréſentants de la cité, & furent chargés de députations ou d'ambaſſades auprès des empereurs. Quant aux biens que poſſédoient alors les évêques, ils étoient de pluſieurs ſortes, & de nature différente : outre les aumônes ou oblations des fideles, & les terres qui avoient appartenu aux temples payens, & qui par les loix Romaines, n'étoient chargés d'aucune redevance publique, ils acquirent beaucoup de biens par teſtament ; car il fut permis à tout le monde de léguer aux égliſes. Ces dernieres terres, lorſqu'elles ſe trouverent inſcrites ſur le cadaſtre ou polyptique ſelon lequel ſe régloient les impôts, continuerent de payer à l'Etat les mêmes redevances dont elles étoient chargées dans le temps qu'elles appartenoient à des particuliers. La perſonne des évêques & des autres miniſtres de la religion, fut exempte de tributs : mais comme le clergé ſe multiplioit, & que les citoyens étoient intéreſſés à n'élire pour évêques, c'eſt-à-dire, pour premiers magiſtrats, que les hommes les plus riches & les plus en état de les protéger, les empereurs qui commencerent à ſentir le tort que des exemptions ſi étendues cauſoient à leur fiſc, s'appliquerent à les reſtreindre ; ils déclarerent que perſonne ne ſeroit promu aux ordres ſacrés qu'après avoir abandonné les deux tiers de ſon bien à un laïc, lequel ſeroit tenu d'acquitter envers le fiſc les redevances dont la totalité de ces biens étoit chargée : ils reſtreignirent la liberté de léguer aux égliſes, & ſe réſerverent la liberté de confirmer ou d'annuler ces pieuſes libéralités. Ann. 1499.

Les rois barbares, qui formerent de nouvelles monarchies des débris de l'Empire Romain, furent ou plus généreux, ou moins attentifs que les empereurs Romains : comme ils avoient moins de beſoin, & qu'ils ſentoient mieux la néceſſité de ſe concilier l'amitié des peuples parmi leſquels ils venoient s'établir, ils ménagerent particuliérement les eccléſiaſtiques qui avoient la premiere autorité dans les cités : non-contents de

leur accorder une exemption perſonnelle de toute im-
Ann. 1499. poſition, ils ratifierent indifféremment toutes les acquiſitions que put faire le clergé, les legs pieux en faveur des égliſes ou des monaſteres : ils donnerent à leurs ſujets l'exemple de la magnificence & de la profuſion à cet égard. Plus les temps devinrent malheureux, & plus les égliſes eurent de facilités pour s'enrichir : des hommes foibles & menacés par des voiſins puiſſants acheterent la protection des évêques en leur cédant la propriété de leurs biens, qu'ils reprenoient d'eux à uſufruit, ou, comme on s'expliquoit alors, à titre précaire. La fortune des évêques qui diſpoſoient de tous les biens appartenants à l'Égliſe, dans l'étendue de leur cité ou diocèſe, devint immenſe ; leur autorité étoit encore plus conſidérable. Depuis que les curies ou ſénats municipaux avoient été abrogés, & qu'un comte ou officier royal ſe trouvoit chargé de toute l'adminiſtration, avec le droit de ſe choiſir des vicaires & des aſſeſſeurs, le peuple auroit gémi ſous le poids du deſpotiſme, ſi l'évêque reſté ſeul de cet ancien ſénat, & toujours élu par la totalité des citoyens, n'eût oppoſé un poids d'autorité capable de balancer & de contenir celle du comte. L'évêque eut donc le droit d'aſſembler les citoyens, de former avec eux des délibérations communes, de s'oppoſer à tout ce qui troubloit l'ordre public. Ce ne peut être qu'en qualité de repréſentants de leur cité, qu'on voit les évêques, dès les premiers temps de la monarchie Françoiſe, prendre ſéance dans les parlements ou aſſemblées de la nation, & former le premier ordre de l'Etat. En cette qualité ils participerent, ſous l'autorité du monarque, à la légiſlation, rédigerent les capitulaires, & veillerent à leur exécution. Il eurent encore d'autres privileges, celui de former des aſſemblées particulieres ou conciles provinciaux, où ils prenoient des réſolutions, qui revêtues du ſceau de l'autorité royale, avoient force de loi ; celui de ne pouvoir être jugés dans aucun cas, que par leurs pairs, c'eſt-à-dire, par des évêques. Enfin, ils

étoient tellement accrédités dans leur cité, que lors même qu'ils troubloient la tranquillité publique, on ne pouvoit les arrêter, ni s'assurer de leur personne, qu'en imaginant quelque moyen de les attirer à la cour, ou de les surprendre hors de l'enceinte de leur ville. Ainsi l'on ne doit pas être surpris si les seigneurs les plus puissants, si les premiers officiers de la couronne regardoient l'épiscopat comme le dernier degré d'élévation auquel ils pussent aspirer, si les rois eux-mêmes parloient quelquefois du sort des évêques avec une sorte d'envie. Tous ces honneurs, tous ces biens, toutes ces prérogatives, quelqu'exorbitants qu'ils puissent paroître, étoient cependant légitimes : ils n'avoient été ni surpris avec adresse, ni arrachés avec violence. La société entiere les avoit déférés volontairement à un ordre de citoyens qui lui avoit paru mériter sa confiance : c'étoit en quelque sorte un dépôt qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux placer qu'entre leurs mains. Ce haut rang imposoit des devoirs civils : si les évêques ne payoient point de tributs pour les biens qu'ils possédoient, ils étoient tenus à défrayer le roi & sa suite lorsqu'il passoit sur leurs terres ; ils lui devoient le service de sa cour, qui consistoit à se rendre pendant un certain temps auprès de sa personne, à y remplir les fonctions de conseillers ; enfin ils étoient sujets au ban, ou service militaire, avec un certain nombre de chevaliers entretenus à leurs frais, toutes les fois que la guerre avoit été résolue dans l'assemblée générale de la nation. Ils possédoient donc leurs biens au même titre que l'ordre des citoyens libres & *puissants*, ordre qui, dans la suite, a donné naissance à ce que nous nommons la *noblesse*. Leur qualité de peres des pauvres, de défenseurs du peuple, de vengeurs de la sûreté publique, les rendoit d'ailleurs extrêmement chers & précieux aux yeux des citoyens. Ainsi, quoique l'on puisse légitimement douter si cette nouvelle splendeur à laquelle ils étoient parvenus valoit mieux que leur antique simplicité, on n'auroit eu aucun reproche à leur faire si, contents des

Ann. 1499.

avantages que leur avoit déférés la ſociété, ils n'avoient
Ann. 1499. point aſpiré à s'en attribuer de nouveaux qui ne leur appartenoient pas ; ſi, enrichis de ſes bienfaits, ils n'euſſent jamais cherché à s'en ſéparer, ni à l'opprimer ; en un mot, s'ils n'euſſent jamais oublié combien il leur étoit plus glorieux d'être peres que ſeigneurs. Mais peut-on ſe flatter de trouver, ſur-tout dans des ſiecles d'ignorance & de barbarie, des ames aſſez fortes pour ne s'écarter jamais des principes de la modération & de l'équité ?

Les premiers rois de la ſeconde race ayant changé la forme de l'élection à la couronne, qui ſe faiſoit auparavant dans le champ de Mars, & ayant jugé à propos, pour rendre leur perſonne plus révérée & plus auguſte, de ſe faire donner l'onction ſacrée, porterent ſans y penſer une ſorte d'atteinte à leur indépendance : les évêques qui leur adminiſtrerent cette onction, qui reçurent leur ſerment, s'imaginerent qu'ils conféroient la royauté, & qu'étant garants du ſerment qu'on prêtoit entre leurs mains, ils étoient ſuffiſamment autoriſés à en exiger l'accompliſſement dans tous ſes points, à punir les contraventions qu'on pourroit y faire. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que les rois ne furent point révoltés de cette prétention audacieuſe des évêques, qu'ils déclarerent que tenant la couronne de leurs mains, ils devoient la dépoſer dès qu'ils les jugeroient indignes de la porter ; qu'en un mot, ils les reconnurent pour juges & pour arbitres ſouverains de leur fortune & de leur état. Heureuſement ces principes ne furent adoptés ni par la principale nobleſſe du royaume, ni même par tous les évêques ; & comme ces derniers étoient à-peu-près égaux en autorité, ils ne pouvoient guere former un parti redoutable tant qu'ils n'auroient pas un chef aſſez autoriſé pour les faire agir de concert. Ce chef parut, & ce furent encore nos rois qui contribuerent à le faire reconnoître. Nous avons déja remarqué que tous les pontifes ou prêtres payens, auxquels nos évêques furent ſubſtitués dans l'ordre ci-

vil, étoient ſubordonnés au ſouverain pontife qui réſi- Ann. 1499.
doit à Rome; l'évêque de cette capitale auroit donc dû naturellement ſe trouver ſubrogé aux droits du ſouverain pontife dont en effet il a pris le nom. Mais les premiers empereurs chrétiens ayant continué, par ménagement pour les perſonnes les plus conſidérables de l'Etat fort attachées au culte payen, à porter le nom & les ornements de ſouverain pontife, ſans en exercer les fonctions, il arriva que cette dignité perdit tous ſes droits, & ſe trouva réduite à un vain titre avant que l'évêque de Rome pût s'en ſaiſir. Une autre cauſe ſembloit devoir aſſurer à ce dernier la prééminence ſur les autres évêques : la hiérarchie eccléſiaſtique s'étant formée, comme tout le monde en convient, ſur l'ordre civil & politique, & l'évêque de Rheims, par exemple, n'ayant obtenu une juriſdiction ſur les évêques de Soiſſons & d'Amiens, que parce que la ville de Rheims, ou l'officier civil qui la gouvernoit, avoit elle-même une ſupériorité & une juriſdiction ſur ces deux autres villes ou cités, dans le temps où elles embraſſerent la religion chrétienne; il auroit dû en réſulter que celle de Rome, qui avoit toujours été regardée comme la capitale ou la métropole de l'empire Romain, auroit communiqué à ſon évêque une ſuprématie & une juriſdiction ſur tous les autres évêques: mais outre que Conſtantinople qui étoit devenue la capitale de l'empire d'Orient pouvoit lui conteſter le premier rang; deux villes en Italie, ſavoir, Milan & Ravenne, ayant eu ſucceſſivement l'avantage d'être le lieu de la réſidence ordinaire des empereurs d'occident à l'excluſion de Rome, ſe croyoient bien fondées à demander l'égalité. Ce ne fut donc point ſur ces deux titres qui pouvoient eſſuyer des contradictions, que l'évêque de Rome fonda d'abord ſa ſuprématie & ſon autorité; il en avoit un troiſieme plus reſpectable. Jeſus-Chriſt avoit confié le ſoin de ſon égliſe à ſaint Pierre, & l'avoit établi chef ou prince des Apôtres: ſaint Pierre, ſelon une tradition de l'égliſe que perſonne ne conteſtoit, avoit fixé ſon ſiege

à Rome ; ce fut donc en vertu d'une inſtitution di-
Ann. 1499. vine, & comme légitime ſucceſſeur de ſaint Pierre, que l'évêque de cette capitale fonda ſes droits à la primauté, & exigea une dépendance des autres évêques ſes freres. Il reſtoit cependant un embarras ſur la nature de cette dépendance : devoit-elle être, par rapport à l'égliſe univerſelle, pareille à celle d'un ſuffragant à l'égard de ſon métropolitain ? Cette derniere, comme nous l'avons dit, & comme tous les monuments l'atteſtent, étoit fondée ſur l'ordre civil & politique reçu dans l'empire Romain, lors de l'établiſſement du chriſtianiſme, & avoit par conſéquent des effets civils & déterminés par les loix : l'autre au contraire purement ſpirituelle, ſembloit n'impoſer aux évêques & aux fideles que l'obligation de ſe tenir unis au ſaint-ſiege, de déférer au ſentiment de l'évêque de Rome en matiere de foi, & de le regarder comme le centre de l'union : elle n'emportoit donc par ſa nature aucune puiſſance temporelle, aucune juriſdiction proprement dite. Auſſi ne voyons-nous point, pendant les huit ou neuf premiers ſiecles de l'égliſe, que les papes aient pris connoiſſance de ce qui ſe paſſoit hors de l'Italie, à moins qu'ils ne fuſſent conſultés. Lorſqu'un évêché venoit à vaquer, le clergé, la nobleſſe ou les citoyens diſtingués & le peuple demandoient au roi la permiſſion de lui choiſir un ſucceſſeur : celui qu'ils avoient élu devoit être confirmé par le monarque, & lui prêter ſerment de fidélité, avant que d'être ſacré par les évêques voiſins. Le métropolitain convoquoit de ſa propre autorité ſes ſuffragants toutes les fois que le beſoin l'exigeoit, & formoit avec eux des réglements qui devoient être obſervés dans la province. S'il étoit néceſſaire d'aſſembler un concile national, c'étoit le roi qui le convoquoit, qui ſe faiſoit remettre le cahier des délibérations, qui confirmoit celles qu'il jugeoit utiles & conformes aux loix du royaume. Le métropolitain du lieu où ſe tenoit l'aſſemblée y préſidoit : on n'y appelloit point le ſouverain pontife, & ſi quelquefois on lui adreſſoit les canons qu'on venoit de

former, c'étoit par déférence & pour maintenir l'unité de doctrine & de discipline, non pour valider ou annuller un acte déja muni du sceau de l'autorité publique. Il n'avoit donc de juridiction temporelle que dans la métropole, ou tout au plus dans l'Italie, la Sicile & la Provence, qui en étoient des démembrements. Cette juridiction même étoit inférieure à bien des égards à celle qu'exerçoient les Métropolitains ordinaires, dans les autres pays soumis aux barbares, à celle d'un archevêque de Rheims dans les Gaules. En voici la raison : la ville de Rome, avec une partie considérable de l'Italie, étoit restée au pouvoir de l'empereur de Constantinople, plus attentif que les rois barbares à maintenir ses droits : elle se trouvoit soumise immédiatement à un officier impérial connu sous le nom d'Exarque, lequel exerçoit une autorité absolue sur toutes les terres de son district. Le pape dont l'autorité se trouvoit d'ailleurs balancée dans Rome même par les restes de cet ancien sénat qui n'avoit point encore totalement oublié ses prérogatives, étoit soumis à l'Exarque, au lieu que dans les royaumes barbares, les Métropolitains ne relevoient que du monarque, & participoient à l'autorité publique. Un événement qui sembloit devoir abaisser encore davantage l'évêque de Rome, le tira tout-à-coup de cet état d'humiliation temporelle. Les Lombards établis depuis plusieurs siecles en Italie, voulant étendre leur empire, attaquerent l'exarque & le mirent en fuite. Le pape qui s'étoit opposé à leur invasion, qui se voyoit à la veille de tomber entre leurs mains, n'ayant aucun secours à espérer de Constantinople, s'adressa au roi des François, en le conjurant au nom des bienheureux Apôtres, de venir au secours de l'église affligée. Pepin qui tenoit alors le sceptre des François, & auquel le pape, le sénat, & le peuple Romain avoient déféré le titre de patrice ou de gouverneur de cette capitale, afin de l'engager dans leur querelle, passa les Alpes, & força le roi des Lombards à lui remettre toutes les con-

Ann. 1499.

Ann. 1499.

quêtes qu'il avoit déja faites : mais comme il ne pouvoit les conſerver ſans de grands frais ; parce qu'elles étoient trop éloignées du reſte de ſes Etats ; & que d'un autre côté il n'avoit aucun intérêt à les rendre à l'empereur de Conſtantinople, il en fit don à ſaint Pierre & au pape, ſucceſſeur de cet Apôtre. C'étoit peu d'avoir donné des Etats au pape, ſi la même main qui l'avoit enrichi ne continuoit à le protéger. Les Lombards, que la crainte de Pepin avoit contenus, reprirent les armes après ſa mort : ils auroient fait repentir le pontife de leur avoir ſuſcité un ſi redoutable ennemi, ſi Charlemagne, fils & ſucceſſeur de Pepin, ne fût paſſé une ſeconde fois en Italie, & n'eût réuni le royaume de Lombardie aux vaſtes Etats qu'il poſſédoit déja. Non-content de confirmer la donation que Pepin avoit faite à l'égliſe romaine, Charles y ajouta de nouvelles poſſeſſions. Au reſte, ces poſſeſſions, quelque étendues qu'elles fuſſent, n'étoient point une ſouveraineté proprement dite, mais une ſimple ſeigneurie ; puiſque Pepin & Charles ſe réſerverent ſur ces terres & ſur la ville de Rome même l'autorité ſuprême ; qu'ils y établirent des commiſſaires pour rendre la juſtice en leur nom. Le ſouverain pontife ſentant que le titre de Patrice, qui étoit celui d'un magiſtrat ſubordonné, ne convenoit plus à un prince qui tenoit ſous ſes loix la plus grande partie de l'Europe, lui fit déférer par le ſénat & le peuple Romain, celui d'empereur d'Occident, éteint depuis pluſieurs ſiecles. On voit bien quel motif détermina le pape à ce changement. Comme il avoit encouru la diſgrace de l'empereur d'Orient, en appellant les François en Italie ; comme les terres qu'on venoit de lui donner étoient des terres de l'empire, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre s'il rentroit ſous la dépendance de ſes premiers maîtres, il avoit le plus grand intérêt à empêcher cette révolution ; & le moyen le plus sûr de l'empêcher étoit d'intéreſſer dans ſa cauſe un prince plus puiſſant que l'empereur d'Orient. Il ſeroit beaucoup plus difficile de dire ce que

Charlemagne

Charlemagne gagnoit à ce changement. Les Etats qu'il poſſédoit, ſans en excepter le royaume d'Italie, lui appartenoient ou à titre héréditaire confirmé par le vœu de la nation, ou à titre de conquête, ſuivi de l'aveu & de la ſoumiſſion des peuples vaincus. Ainſi la qualité d'empereur qu'on lui conféroit ne lui donnoit que des droits qu'il poſſédoit déja comme roi, & alors elle étoit inutile : ou bien elle lui en donnoit de plus étendus, & alors ce n'étoit ni au pape ni au peuple Romain à les lui déférer ; c'étoit au peuple, compagnon & auteur de ſes victoires, c'eſt-à-dire, aux François, qui ſavoient ſans doute quels droits & quel genre d'autorité convenoient à leur chef, & ſans l'aveu deſquels on ne devoit rien innover en matiere de gouvernement. Il faut donc dire ou que le titre d'empereur ne fut qu'une pure décoration accordée à Charlemagne en échange des ſolides bienfaits dont il avoit comblé l'égliſe Romaine, ou bien qu'il conféra à ce prince la ſupériorité territoriale ou le haut domaine ſur Rome, & les autres terres qui compoſoient précédemment l'exarchat de Ravenne, dont il avoit cédé le domaine utile au ſaint-ſiege. En ce cas, cette nouvelle ſouveraineté étoit ſi peu étendue, & d'un ſi foible produit, qu'elle ne méritoit guere d'être recherchée, & que le prince qui en ſeroit revêtu, s'il ne poſſédoit d'autres Etats, ne pouvoit qu'être le ſouverain le plus pauvre de l'Europe. Cependant comme l'antique majeſté du peuple Romain, le nom d'empereur ou de premier officier de ce peuple, impoſoient encore aux barbares, les aînés de la famille Carlovingienne qui en furent décorés, voulurent s'en faire un titre pour dominer ſur les rois leurs cadets. Une juſte réclamation de la part de ces princes, de ſanglantes batailles forcerent les empereurs à renoncer à cette prétention. Il fallut que la dignité impériale devînt le partage d'un duc de Frioul, d'un marquis de Spolete, & d'un comte de Provence, pour achever de déſabuſer l'Europe. Ce ne fut qu'après qu'elle eut été traînée par ces petits princes, à

Ann. 1499.

peine connus dans Rome même, qu'elle tomba enfin
Ann. 1499. aux rois de Germanie. Ceux-ci, tâchant de l'unir & de la confondre, tant avec la ſouveraineté de cette vaſte contrée, qu'avec le royaume d'Italie, ſeroient peut-être parvenus à la rendre redoutable aux autres ſouverains, ſi leurs démêlés avec les papes, dont nous parlerons bientôt, ne les euſſent forcés en quelque ſorte à ne s'occuper que de leur propre conſervation. Le pape Adrien fit encore un autre préſent à Charlemagne, qui bien qu'il parût ſans conſéquence au premier coup d'œil, opéra inſenſiblement une révolution dans les eſprits & dans le gouvernement. Connoiſſant le deſir qu'avoit ce prince de former des écoles, & de réveiller le goût des lettres dans ſon vaſte empire, il lui donna une compilation méthodique des actes des premiers conciles, des conſtitutions ou décrétales des papes, où il s'étoit gliſſé des pieces apocryphes & des principes auſſi favorables à l'égliſe qu'ils étoient contraires aux droits des ſouverains. Une critique judicieuſe auroit été néceſſaire pour diſtinguer ce qui étoit vrai & utile dans cet ouvrage, de ce qui étoit faux & pernicieux. Malheureuſement la critique étoit un art ignoré dans le ſiecle dont nous parlons. Charlemagne d'ailleurs n'avoit aucun motif de ſe défier du pape, qui tenoit toute ſa grandeur temporelle de ſes bienfaits, qui ſe reconnoiſſoit pour ſon premier ſujet. Loin de redouter la puiſſance des évêques, il croyoit qu'il étoit de ſon intérêt de l'augmenter, afin qu'elle ſervît de contrepoids à celle des ſeigneurs, qui nourris dans l'exercice des armes, & ayant en leur diſpoſition les principales forces du royaume, commençoient à méconnoître le joug de l'autorité. Il fit donc adopter ces nouvelles maximes, non-ſeulement dans les écoles qu'il fondoit, mais dans les tribunaux eccléſiaſtiques dont il étendoit en même-temps la juriſdiction, & juſques dans ces parlements ou aſſemblées générales qui étoient le tribunal ſuprême de la nation. Ces germes ne tarderent pas à ſe développer : les papes ſe préva-

lant des diviſions qui s'éleverent entre les ſucceſſeurs de Charlemagne, eſſayerent de ſe conſtituer arbitres & enſuite juges de tous les différents qui s'élevoient entre eux. Les premiers eſſais qu'ils voulurent faire de leur puiſſance ne furent pas heureux. Les principaux membres du clergé, ceux du moins qui n'avoient point encore oublié l'ancienne conſtitution, s'éleverent avec force contre ces entrepriſes, & défendirent avec courage l'autorité des rois. Tant que l'empire reſta dans la poſtérité maſculine de Charlemagne, les papes ne purent ſortir du rang de premiers ſujets. Elus par le ſénat & le peuple de Rome, ils ne durent point être introniſés ſans l'aveu & l'agrément de l'empereur : ils ſouffrirent dans Rome même des officiers pour y rendre la juſtice en ſon nom, & furent eux-mêmes aſtreints en certains cas, à rendre compte de leur conduite. Ce ne fut que vers le milieu du onzieme ſiecle qu'on vit l'autorité pontificale prendre un eſſor rapide, & menacer ouvertement les têtes couronnées. Outre l'effet général qu'avoient dû produire les fauſſes décrétales dont nous avons parlé, pluſieurs cauſes avoient concouru à ce prodigieux changement. Quelques rois, par une affection peu réfléchie pour des monaſteres qu'ils avoient fondés ou enrichis, les avoient ſouſtraits à l'inſpection de l'évêque diocéſain, & les avoient mis ſous la ſauve-garde & la dépendance immédiate du pape, accoutumant ainſi une partie de leurs ſujets à recourir à une protection étrangere. Dautres rois, par une dévotion outrée, avoient fait don de leurs Etats au ſaint-ſiege, s'étoient déclarés vaſſaux & tributaires des papes, obligeant par des imprécations & des menaces leurs ſucceſſeurs à remplir les mêmes devoirs. Tous avoient toléré d'abord, & enſuite permis, non-ſeulement qu'on appellât de la ſentence du juge eccléſiaſtique au ſaint-ſiege, mais même qu'on déclinât par un appel la juriſdiction de l'ordinaire, & qu'on empêchât ainſi l'information qui ne pouvoit être bien faite que ſur les lieux. Dans l'impoſſibilité où ſe trouverent les

Ann. 1499.

Ann. 1499.

papes de vaquer par eux-mêmes à cette multitude d'affaires, ils prirent le parti de ſe faire remplacer par des légats auxquels ils communiquerent la plénitude de leur puiſſance, ne conférant d'abord cette commiſſion qu'aux évêques les plus puiſſants & les plus accrédités dans la contrée où ils les établiſſoient. Ceux-ci plus jaloux d'un pouvoir emprunté que de leur propre autorité, & n'aſpirant qu'à dominer ſur leurs égaux, s'arrogerent bientôt le droit excluſif d'aſſembler des conciles, citerent à leur tribunal les métropolitains eux-mêmes, les ſuſpendirent de leurs fonctions, les excommunierent, & même les dépoſerent à la moindre réſiſtance qu'ils laiſſoient appercevoir. Après avoir aſſervi en quelque ſorte les évêques, il ne reſtoit plus aux papes, pour devenir les plus puiſſants & les plus riches ſouverains de l'univers, que de les ſéparer du corps de la ſociété politique: c'eſt à quoi ils travaillerent. Les évêques, quoique élus par le clergé & par le peuple de leurs dioceſes, ne pouvoient être ſacrés ſans un ordre du ſouverain, qui étoit le maître de caſſer l'élection ſi le ſujet qu'on lui préſentoit ne lui étoit pas agréable. Comme ils poſſédoient de grands biens, ils devoient prêter au roi ſerment de fidélité, & même lui faire hommage pour les fiefs militaires unis à leurs égliſes. Dans quelques contrées ils recevoient des mains du ſouverain la croſſe & l'anneau, ſymboles de la puiſſance dont ils alloient être revêtus. Ces uſages étoient anciens; & n'ayant rien que de conforme à l'ordre naturel, ils avoient été ſuivis ſans contradiction par les plus ſaints évêques, par les papes eux-mêmes; mais ils avoient donné lieu à un abus. Les ſouverains, maîtres des élections, puiſqu'ils avoient le droit de rejetter ceux qu'on leur préſentoit, & d'ordonner une nouvelle élection, mirent quelquefois à l'encan les prélatures & les abbayes. Les papes s'éleverent avec raiſon contre cette profanation: mais ſous prétexte d'empêcher la ſimonie, ils voulurent non-ſeulement priver les ſouverains de la diſpoſition d'une portion conſidérable des

terres & des forces de leur Etat, mais tirer entiérement l'ordre ſacerdotal de leur dépendance. C'eſt alors qu'on poſa pour principe que le ſacerdoce étant d'inſtitution divine, étoit ſupérieur à la royauté, qui n'étoit qu'un établiſſement humain; qu'un prêtre par conſéquent ne pouvoit ni ne devoit être ſubordonné à un roi : que c'étoit une pratique monſtrueuſe & révoltante que des évêques, en rendant hommage, miſſent des mains ſacrées & deſtinées à toucher les choſes ſaintes, entre des mains impures & ſouillées de crimes : que les biens eccléſiaſtiques, étant conſacrés à Dieu, ne pouvoient plus être employés à des uſages profanes, &c. Les ſouverains qui avoient déja ſouffert, ſans éclater, beaucoup d'entrepriſes du pape ou de ſes légats, ſe réveillerent à cette derniere, & furent appuyés par la plus grande & la plus ſaine partie de leur clergé. Le fort de l'orage ne tomba point ſur la France : deux cauſes y contribuerent ſans doute. L'égliſe Gallicane, formée long-temps avant que la cour Romaine eût acquis toute ſa grandeur, n'avoit point encore oublié ſes droits ni ſon ancienne diſcipline. On avoit pu s'en appercevoir dans la longue réſiſtance qu'elle avoit oppoſée à l'introduction des vicaires ou légats ; au lieu que l'égliſe de Germanie, formée récemment, & pour ainſi dire à l'ombre de la cour Romaine, n'avoit point de tradition à oppoſer aux prétentions de cette cour. D'ailleurs il étoit bien plus intéreſſant pour le pape, déja puiſſant en Italie, d'étendre ſon autorité de proche en proche, que de l'eſſayer dans des contrées éloignées. Il ſe flattoit, qu'après avoir triomphé de l'empereur, qui pouvoit alors être regardé comme le plus puiſſant ſouverain de l'Europe, il n'eſſuyeroit aucune contradiction de la part des autres ſouverains. Grégoire VII, car c'eſt lui qu'on doit regarder comme le véritable auteur de la querelle du ſacerdoce & de l'empire, uniſſant ſes intérêts à ceux des princes Saxons, que le gouvernement de l'empereur Henri IV avoit ſoulevés, excommunia & dépoſa les évêques qui formoient le

Ann. 1499.

Ann. 1499.

conſeil de cet empereur, oſa le citer lui-même à Rome pour rendre compte de ſa conduite, menaçant de le traiter comme ceux qui formoient ſon conſeil, s'il ne donnoit une prompte ſatisfaction ſur tous les griefs qu'on avoit à lui objecter, & ſpécialement ſur l'inveſtiture des évêchés & des abbayes. L'excommunication n'étoit plus comme dans les premiers ſiecles de l'égliſe une ſimple excluſion de l'aſſemblée des fideles, & de la participation aux ſacrements, qui n'entraînoit aucun effet civil. Les rois ou empereurs ayant communiqué une portion du pouvoir civil & politique aux évêques; & ayant intérêt que les ſentences eccléſiaſtiques ne demeuraſſent pas ſans exécution, avoient donné à l'excommunication une toute autre étendue. Un excommunié, s'il n'avoit la docile attention de ſe faire abſoudre avant un certain temps, perdoit tout droit de citoyen : il étoit proſcrit & banni de la ſociété, d'une maniere d'autant plus cruelle qu'on ne pouvoit plus lui rendre aucun des devoirs auxquels l'humanité oblige, ſans s'expoſer à partager ſa diſgrace. Henri qui pouvoit légitimement conteſter au pape le droit de le citer à ſon tribunal, crut avoir trouvé un moyen plus ſimple d'éluder la procédure, en le faiſant déclarer dans une aſſemblée nombreuſe d'évêques & de princes, ſimoniaque, & intrus ſur la chaire de ſaint Pierre. Tandis que les ennemis qu'il avoit en Germanie, enhardis par l'excommunication que le pape venoit de lancer contre lui, éliſoient un nouvel empereur, il introniſoit à main armée un antipape dans la ville de Rome. Une guerre atroce fit périr des millions d'hommes, & ne décida point la querelle. L'Italie, qui étoit le principal champ de bataille, fut déchirée par deux factions, celle des Guelphes qui défendoit la cauſe du pape, & celle des Gibelins qui maintenoit les droits de l'empereur. L'effet de ces diviſions fut également funeſte aux deux contendants. Les peuples laſſés de ſe détruire pour des étrangers, aſpirerent ouvertement à la liberté. Les villes ſe mirent en république, & n'o-

béiſſant plus qu'aux magiſtrats qu'elles s'étoient elles-mêmes choiſis, elles fermerent leurs portes à l'empereur, & forcerent le pape à chercher un aſyle en France. Peut-être ſe fuſſent-elles maintenues dans une entiere indépendance, ſi la concorde eût pu s'établir entr'elles ; mais l'eſprit de faction ne fit pour ainſi dire que changer d'objet. On continua de voir des Guelphes & des Gibelins qui ſe battoient toujours, non pas comme autrefois pour les intérêts du pape & de l'empereur, mais pour s'enrichir des dépouilles de leurs adverſaires, ſupplanter leurs rivaux, & s'emparer de toute la puiſſance publique. Ceux qui parvinrent à aſſervir leur patrie, cherchant à colorer une uſurpation odieuſe, s'adreſſerent les uns au pape, les autres à l'empereur ; & en s'obligeant à leur payer un légere redevance, obtinrent facilement l'inveſtiture des places dont on ne pouvoit alors les chaſſer. Quoiqu'ils ſe contentaſſent du titre modeſte de *vicaires de l'empire* ou *de l'égliſe*, ils étoient tellement indépendants qu'ils ſe croyoient en droit de faire la guerre à leur ſuzerain, & qu'ils ſe diſpenſoient de tous les devoirs auxquels les grands vaſſaux étoient tenus dans les autres Etats. Ces diſpoſitions rendirent peu-à-peu le calme à l'Italie : le pape eut la liberté de retourner à Rome. Quoiqu'il n'eût renoncé à aucune de ſes prétentions, & qu'il ſe crût toujours en droit de dépoſer les rois, il étoit ſi peu accrédité dans Rome même, qu'il ſe trouvoit hors d'état de rien tenter de bien conſidérable. Les vicaires de l'égliſe, convaincus qu'ils ne devoient leur grandeur qu'à ſa foibleſſe, & au peu de moyen qu'il avoit de les dépouiller, veilloient ſur ſes démarches, & faiſoient échouer tous ſes projets. A l'exemple des vicaires, les barons Romains levoient des troupes, formoient des traités de confédération, & avoient des intérêts directement oppoſés à ceux du ſaint-ſiege. Cette puiſſante ligue aſſuroit la tranquilité des autres ſouverains : car il n'étoit pas naturel, que ne pouvant diſpoſer de ſes propres forces, & ayant à redouter

Ann. 1497.

Ann. 1499.

des ennemis opiniâtres & domeſtiques, le pape formât des entrepriſes dont il ne pouvoit plus ſe promettre aucun ſuccès. Il n'étoit donc de l'intérêt d'aucun ſouverain de briſer cette digue, & Louis XII commettoit une faute capitale contre la politique en contribuant à dépouiller quelques vicaires du ſaint-ſiege, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas rempli leurs devoirs de feudataires. C'étoit faire le procès à tous les autres, & s'expoſer ou à rendre au pape une grande partie de l'Italie, ſans s'être aſſuré qu'il ne ſe ſerviroit pas de ce bienfait pour abbattre la main qui l'auroit élevé, ou à mériter ſa haine en s'oppoſant aux nouvelles entrepriſes qu'il ne manqueroit pas de vouloir former. Car quelle apparence qu'après un premier ſuccès il modérât lui-même ſes prétentions ? Cependant l'intention de Louis n'étoit point de rendre au pape toutes les places qu'il voudroit réclamer : il ne le pouvoit ſans ſe faire du tort à lui-même, & ſans manquer à ſes engagements. Le pape avoit des prétentions ſur quelques places du duché de Milan ; il avoit des droits bien fondés ſur d'autres villes poſſédées par les Vénitiens, le duc de Ferrare, Bentivoglio, &c. que Louis avoit pris ſous ſa protection, & auxquels il venoit de garantir leurs Etats. On ne peut excuſer la faute que Louis commit en cette occaſion, qu'en diſant que dans l'engagement qu'il prit alors avec le pape il n'étoit point queſtion des intérêts du ſaint-ſiege, mais uniquement de ceux de Céſar Borgia ; qu'il ne s'agiſſoit point d'inquiéter les vicaires ou les vaſſaux de l'égliſe, mais uniquement de conquérir quelques villes pour en compoſer un Etat au neveu du pape, lequel deviendroit lui-même un vicaire plus redoutable que les malheureux qu'on ſe propoſoit de dépouiller. Voilà ſans doute ce qui rendit Louis ſi facile ſur l'exécution d'un traité qui devoit entraîner des ſuites ſi funeſtes : une autre conſidération acheva de le déterminer. Ne pouvant ſe diſpenſer de laiſſer au-delà des monts des troupes nombreuſes pour aſſurer ſa conquête, il trouvoit dans le projet

projet qu'on lui propoſoit le moyen de les tenir en haleine, & d'empêcher qu'elles ne fuſſent à charge à ſes nouveaux ſujets : il donna donc à Céſar trois cents lances Françoiſes ſous la conduite d'Ives d'Alegre, quatre mille Suiſſes, & un train conſidérable d'artillerie : enſuite il reprit la route de France. Ann. 1499.

La reine qu'il avoit laiſſée enceinte étoit accouchée d'une fille qu'on nomma Claude, & qui fut dans la ſuite mariée à François premier.

Un accident arrivé vers la fin de cette année, mérite de trouver place dans cette hiſtoire. Le pont Notre-Dame, qui faiſoit la communication des deux principaux quartiers de Paris, & qui étoit bordé de deux rangs de maiſons, quoiqu'il ne fût encore conſtruit qu'en bois, s'écroula, & entraîna dans ſa chûte quatre ou cinq perſonnes. Les autres avertis du danger avoient eu le temps de s'enfuir, & même de ſauver une partie de leurs meubles. Des experts s'étoient apperçus depuis long-temps du danger ; ils en avoient averti les officiers municipaux, qui par une confiance aveugle ou une négligence impardonnable, n'avoient pris aucune précaution pour y remédier. Le parlement fit conduire dans les priſons le prévôt des marchands & les échevins, les caſſa de leurs charges, les déclara incapables d'en remplir aucune autre, & les condamna de plus à des amendes conſidérables au profit de ceux dont les maiſons avoient été détruites. On s'occupa enſuite des moyens de conſtruire un nouveau pont, & l'on voulut qu'il fût de pierre de taille, afin de le rendre plus ſolide, & d'en faire un ornement pour la capitale. C'eſt une choſe aſſez ſinguliere qu'il ne ſe trouva point alors à Paris d'ouvriers capables d'exécuter cette entrepriſe : il fut réſolu qu'on en feroit venir d'Orléans, de Tours, ou autres bonnes villes du royaume. Ce fut un Cordelier Véronois, nommé Jean Joconde, qui donna les deſſeins du nouveau pont, & qui fut chargé de diriger les ouvriers. Il falloit des fonds conſidérables, & la ville ſe trouvoit endettée. On propoſa ſur cet objet Chûte du pont Notre Dame. *Hiſt. de Paris, preuves.*

divers expédients : les uns étoient d'avis de demander
Ann. 1499. des indulgences au pape, & d'en appliquer le produit à cet objet d'utilité publique : les autres vouloient qu'on fît une quête générale dans tous les quartiers de Paris. Mais comme ces fonds étoient douteux, les plus sensés opinèrent qu'il falloit demander au roi un octroi sur ce qu'on appelloit le *pied fourchu*, le poisson de mer, & le sel. Louis l'accorda, mais pour six années seulement. » Et ledit temps de six ans passé, est-il dit dans les » lettres, nous voulons dès-à-présent iceux aides de » six deniers pour livre, & dix sous sur le sel présentement octroyés, être du tout abolis, annullés & » supprimés, sans ce que les prévôt & échevins en » puissent jamais obtenir ni impétrer aucune permission, continuation ou prorogation ; « *& si d'aventure par importunité de requérants, inadvertence ou autrement, il avenoit que aucunes lettres en fussent expédiées, nous dès maintenant pour lors les révoquons & annullons & défendons expressément à nos cours de parlement, des comptes, généraux de la justice, prévôts de Paris, & à tous nos autres officiers, qu'ils n'y obtemperent, ne les souffrent en aucune maniere, afin que de notre temps la chose publique ne se charge de nouveaux subsides.* Malgré cette précaution paternelle la prorogation eut lieu, sans doute parce que les officiers du parlement qui veilloient à la recette & à la dépense, & qui jugerent que sans de nouveaux secours l'ouvrage demeureroit imparfait, joignirent dans cette occasion leurs instances à celles des officiers municipaux.

Ann. 1500. Premiers exploits de César Borgia. *Auton. Guicchardin. Belcarius.* César Borgia ayant joint à l'armée Françoise, que le roi lui prêtoit, les troupes de l'Etat ecclésiastique, vint assiéger Imola : la ville dépourvue de garnison n'opposa aucune résistance. Elle appartenoit aux enfants mineurs de Riario l'un des vicaires du saint-siege, & étoit gouvernée par Catherine Sforce, leur mere : cette femme prudente & courageuse, ne se trouvant point en état de résister à un ennemi si supérieur, avoit eu la précaution de faire passer ses enfants à

Florence, & s'étoit renfermée dans Forli avec ce qu'elle avoit pu ramaſſer de troupes, réſolue de s'y défendre juſqu'à la derniere extrémité. Mais comme ſes forces ne répondoient point à ſon audace, la place fut emportée d'aſſaut : elle tomba elle-même au pouvoir de ſon ennemi, qui la fit conduire dans les priſons de Rome où elle auroit fini ſes jours, ſi d'Alegre, épris de ſes charmes & de ſon courage, ne l'eût demandée & obtenue pour prix de ſes ſervices. Après la priſe de ces deux places, l'armée marchoit à Peſaro, lorſqu'une révolution qu'on avoit dû prévoir, & contre laquelle cependant on n'avoit pris aucune précaution, rappella promptement les François à la défenſe du duché de Milan. Ann. 1500.

Ludovic en ſe retirant à la cour de l'empereur s'étoit fait précéder par ſes tréſors ; c'étoit un moyen aſſuré d'y trouver de la protection : Maximilien étoit prêt, ſi Ludovic vouloit lui confier ſa caiſſe, à le conduire lui-même en Italie : mais il étoit facile de conjecturer, par la conduite qu'il avoit tenue juſqu'alors, que cet argent auroit été conſumé avant même que l'armée eût été en marche. Ludovic ſe borna donc à lui demander la permiſſion de lever des hommes d'armes dans la Franche-Comté : il en forma cinq cents lances, & obtint pour les conduire Claude de Vaudrei, l'un des guerriers les plus renommés de ſon ſiecle. Maximilien lui conſeilloit de lever également dans ſes Etats héréditaires les troupes de pied dont il auroit beſoin : une conſidération l'en empêcha. Il y avoit une antipathie & une haine invétérée entre les Lanſquenets & les Suiſſes : or Ludovic crut voir que ſon ſort dépendoit du parti que prendroient ces derniers : il les ſollicita, quoiqu'il n'ignorât pas les engagements qu'ils avoient contractés avec ſon ennemi ; & il eut, non-ſeulement la permiſſion de lever parmi eux huit mille hommes, mais encore la liberté de traverſer ſans obſtacle leur pays. A tant de facilités ſe joignoient les invitations de preſque tous les vicaires,

Révolution dans le duché de Milan.

Corio. Guicchardin. Auton.

soit de l'égliſe, ſoit de l'empire, qui n'eſpérant plus
Ann. 1500. de conſerver leur indépendance, s'ils n'excitoient promptement une révolution en Italie, offroient à Ludovic de s'unir à ſes intérêts, & de partager ſa fortune dès qu'il paroîtroit au-delà des Monts. Leur zele ne ſe bornoit point à ces promeſſes vagues dont on eût pu ſe défier ; ils avoient lâché dans toutes les villes du Milanès un grand nombre d'émiſſaires ſecrets, qui plaignant le ſort de l'Italie, & promettant de la part de leurs maîtres des ſecours ou un aſyle aux mécontents, les encouragoient à une révolte ouverte. La conduite licencieuſe des François, les libertés qu'ils prenoient avec les femmes, avoit commencé par indiſpoſer contr'eux un grand nombre de particuliers : une partialité trop marquée, un ton trop deſpotique, des abus d'autorité de la part du gouverneur, acheverent de ſoulever preſque tous les ordres de l'Etat. Louis avoit cru faire une choſe flatteuſe & agréable à ſes nouveaux ſujets, en leur donnant pour les gouverner Jean-Jacques Trivulſe, un de leurs concitoyens. Ce choix cependant avoit été mal reçu : car outre que beaucoup de grands ſeigneurs ſe trouvoient humiliés de recevoir des ordres d'un homme qu'ils regardoient à peine comme leur égal, Trivulſe, par ſon caractere & ſes diſpoſitions naturelles, ſembloit prendre à tâche de braver leur haine & de les pouſſer à bout. Excellent pour la conduite d'une armée, il manquoit des qualités les plus eſſentielles à un gouverneur de province : il étoit haut, impérieux, violent & opiniâtre. Long-temps perſécuté en qualité de chef des Guelphes, il crut ne devoir employer une autorité qui lui étoit confiée pour aſſurer la tranquillité générale, qu'à relever une faction opprimée, & à humilier par toutes ſortes de moyens la faction contraire qui comprenoit la plus grande partie de la nobleſſe. Une autre raiſon ſouleva contre lui les bourgeois. Comme pour faciliter au roi la conquête du Milanès, Trivulſe avoit annoncé la ſuppreſſion totale des ſubſides ; le

peuple qui avoit pris à la lettre les termes de cette déclaration, loin de conſerver de la reconnoiſſance des bienfaits du roi, qui l'avoit déchargé des deux tiers des impôts, ſe plaignoit hautement qu'on lui eût manqué de parole, & regardoit comme des exactions les foibles droits qui n'avoient point été ſupprimés. Les premieres étincelles de la ſédition éclaterent à Milan : les bouchers de cette grande ville s'oppoſerent à la perception des droits qu'on levoit ſur la viande ; Trivulſe en étant averti ſe tranſporta ſur la place, & tirant ſon poignard, il étendit à ſes pieds les principaux chefs de la ſédition : cette violence jetta la terreur dans les eſprits, mais elle ne ſervit qu'à les aliéner de plus en plus. Ludovic inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit n'eut garde de négliger une occaſion ſi favorable ; il ſe mit en marche au milieu de l'hiver, accompagné du cardinal ſon frere, s'avançant à grandes journées pour ne pas laiſſer le temps aux François de raſſembler leurs quartiers. Ann. 1500.

Trivulſe, au bruit de cette marche, manda promptement la diviſion de l'armée que commandoit Yves d'Alegre ; mais elle étoit trop éloignée pour arriver à temps ; à moins qu'on ne trouvât un moyen d'arrêter Ludovic : il s'adreſſa aux Vénitiens, qui ayant eu leur part de la dépouille de ce prince, ſembloient devoir tout riſquer pour s'oppoſer à ſon rétabliſſement : ils feignirent, en effet, d'entrer dans les vues de Trivulſe : mais craignant dès-lors beaucoup plus le voiſinage des François que celui d'un prince qui ſe trouveroit forcé de les ménager, ils ſe garderent bien de lui oppoſer aucun obſtacle. Le ſeul exploit auquel aboutit leur armement, fut un acte d'hoſtilité contre leurs alliés : car ſous prétexte de garder le paſſage de l'Adda, ils entrerent dans Pizzigitone qui commandoit un pont ſur cette riviere, & en démolirent promptement la fortereſſe, afin qu'à quelque parti qu'ils duſſent rendre un jour une place ſi voiſine de leurs frontieres, & d'où il étoit ſi facile de faire des incurſions ſur leur

territoire, ils puſſent être aſſurés qu'elle ne ſe trouveroit plus en état de loger une garniſon.

Ann. 1500.

Diviſion entre les généraux François.

Ibidem.

Les François n'étoient point en état de demander raiſon de cette offenſe ; leurs troupes étoient foibles, diſperſées, & pour comble de malheur la diviſion s'étoit miſe parmi leurs généraux. Le comte de Ligni vouloit qu'on marchât, ſans différer, au-devant de l'ennemi, & qu'on lui livrât bataille en quelque lieu qu'on le rencontrât ; Trivulſe s'oppoſoit fortement à ce coup de déſeſpoir ; il remontroit que l'armée ne ſe ſeroit pas plutôt éloignée de la capitale, que toutes les villes ſe ſouléveroient, qu'on ſe trouveroit enfermé entre deux armées ſans aucun moyen de recouvrer des ſubſiſtances ni de recevoir des renforts. Il vouloit donc qu'après avoir approviſionné les principales fortereſſes, l'armée ſe choisît un poſte où elle pût attendre en sûreté la jonction des troupes aux ordres d'Yves d'Alegre, & les nouveaux renforts qui viendroient inceſſamment de France. Quelques raiſons qu'il alléguât, il ne put vaincre l'opiniâtreté du comte de Ligni qui ſe ſépara de lui avec ſes partiſans, & ſe rendit dans la ville de Come. A peine y étoit-il arrivé qu'il reçut la nouvelle que la ville de Bellinzone s'étoit révoltée, & avoit forcé la garniſon à ſe réfugier dans la citadelle. Il détacha promptement Louis d'Ars, ſon lieutenant, avec ordre de ſe joindre à la garniſon, & de faire rentrer les rebelles dans le devoir. Il étoit déja trop tard ; des pelotons de Suiſſes ſoudoyés par Ludovic étoient arrivés au ſecours des bourgeois, & s'étoient ſi bien retranchés autour de la citadelle, qu'il n'y avoit plus aucun moyen d'y entrer. Cependant Ludovic ayant ramaſſé un grand nombre de barques & de bateaux, couvrit en un inſtant toute la ſurface du lac de Come : Ligni qui étoit ſorti pour s'oppoſer au débarquement, fit tirer quatre fauconneaux qui tuerent beaucoup de monde : n'ayant point aſſez de troupes pour border une plage d'une auſſi grande étendue, il fut forcé de ſe retirer promptement dans Come. Il avoit pris toutes

les précautions néceſſaires pour y ſoutenir un ſiege, ſi des nouvelles plus fâcheuſes encore que les précédentes, des ordres preſſants & réitérés, de la part du général, ne fuſſent venus l'en arracher. Ann. 1500.

Les habitants de Milan conſidérant que depuis le départ du comte de Ligni, il reſtoit peu de François dans leur ville; que Trivulſe n'y vivoit plus que ſur la foi publique, crurent que le moment de la vengeance étoit arrivé. Sachant donc que ce général s'étoit rendu peu accompagné à l'hôtel-de-ville, ils prennent tumultuairement les armes, & après s'être aſſurés de toutes les iſſues & avoir rempli la place publique, ils ſe propoſent de le maſſacrer: Trivulſe, voyant le péril, & n'ayant aucun moyen de l'éviter, court à la principale porte, & avec ſa hache d'armes renverſe & écarte tout ce qui ſe préſente: quelque valeur qu'il montrât, il auroit infailliblement ſuccombé ſous les efforts redoublés de la multitude, ſi Corſingue, un des gentilshommes du duc de Savoie, n'eût promptement ramaſſé ſoixante cavaliers, à la tête deſquels il perce la foule, dégage Trivulſe, & lui ouvre un chemin juſqu'à la citadelle. La vie de ce général étoit en ſûreté; mais il voyoit avec certitude la perte du duché & de tous les François qui s'y trouvoient enfermés, s'il ne parvenoit promptement à raſſembler tous ces corps épars, & à les mettre à portée d'attendre des ſecours: il ſomma trois fois le comte de Ligni de venir le joindre, menaçant de le rendre reſponſable vis-à-vis du roi de tous les malheurs que ſon obſtination pourroit produire. Quelque douloureux qu'il fût à Ligni d'abandonner à l'ennemi Louis d'Ars ſon lieutenant, & les hommes qu'il lui avoit confiés, il comprit enfin qu'il n'y avoit point de temps à perdre: il quitta donc la ville de Come, & arriva heureuſement au château de Milan. Après avoir approviſionné cette fortereſſe & avoir laiſſé à d'Eſpi, qui en étoit gouverneur, le ſoin de la défendre, Trivulſe & Ligni s'éloignerent de Milan, & vinrent établir leur quartier-

Ann. 1500. Conduite de Louis d'Ars. *Auton.*

général à Mortare. Au milieu de la conſternation où tant de révoltes & cette fuite précipitée avoient jetté les François, la hardieſſe & la prudence d'un de leurs capitaines ranimerent leur courage. Louis d'Ars qu'on n'eſpéroit plus de revoir entra triomphant dans le camp. Après l'infructueuſe expédition de Bellinzone, il revenoit à Come lorſqu'il apprit que cette ville étoit au pouvoir de l'ennemi, que Milan étoit abandonné, & que tous les chemins étoient ſoigneuſement gardés : quoiqu'il n'eût avec lui que quarante hommes d'armes & quatre-vingts écuyers, qu'il eût un vaſte pays à traverſer, qu'il ne sût pas même de quel côté il devoit diriger ſes pas pour apprendre des nouvelles des François, il ne déſeſpéra point de triompher de tant d'obſtacles : quittant donc les grandes routes où il ne pouvoit manquer d'être enveloppé, il chercha des ſentiers détournés, paſſant la plus grande partie du jour dans les bois, tombant au dépourvu ſur quelques villages dont il tiroit, à main armée, des contributions & des vivres, & donnant continuellement le change aux troupes deſtinées à l'arrêter.

Alegre trouva moins de difficulté à faire ſa jonction. Il commandoit un corps d'armée en état d'inſpirer de la terreur : en paſſant ſous les murs de Tortone, il apprit que cette ville, à l'exemple de preſque toutes les autres, avoit levé l'étendard de la révolte. Le parti des Gibelins, qui, de même que dans preſque toutes les autres villes, étoit la faction dominante avoit opéré cette révolution, & avoit envoyé demander une garniſon à Ludovic : les Guelphes profitant du voiſinage des François, traiterent avec Alegre & promirent de lui livrer une des portes de la ville, à condition qu'ils ſeroient préſervés du pillage, & que la vengeance ne tomberoit que ſur leurs ennemis. Alegre accepta la propoſition, il défendit le pillage à ſes troupes ; mais l'autorité du général n'eſt guere reſpectée lorſqu'on croit pouvoir lui déſobéir impunément. Les ſoldats introduits dans la place, maſſacrerent indiſtinctement tout

tout ce qu'ils rencontrerent & mirent la ville au pillage. Après cette ſanglante exécution l'armée s'approcha des rives du Pô, vers l'endroit où le comte de Ligni avoit eu la précaution d'établir un pont. Les troupes qui s'étoient déja raſſemblées à Mortare paroiſſant ſuffiſantes pour y ſoutenir les efforts de l'ennemi, on envoya cette nouvelle diviſion à Novarre dont il étoit important de s'aſſurer. Ann 1500.

Cependant Ludovic rentroit en poſſeſſion de la plus grande partie de ſes Etats : les bourgeois de Milan, qui, quelques mois auparavant, l'avoient chaſſé de leurs murailles, ne ſavoient plus comment exprimer la joie que leur cauſoit ſon retour. Les vicaires de l'égliſe & de l'empire, ceux même qui avoient mendié ſi humblement la protection de la France, & qui pour l'obtenir avoient conſenti à ſe rendre tributaires, venoient en perſonne ſervir ſous les étendards du libérateur de l'Italie, ou lui envoyoient l'élite de leurs troupes. Les ſecours furent ſi abondants, qu'après avoir laiſſé au cardinal Aſcagne une diviſion de ſon armée pour former le blocus du château de Milan, il ſe trouva encore à la tête de trente mille hommes de troupes réglées avec leſquelles il ſe flatta de chaſſer promptement les François du peu de places qui leur reſtoient : il falloit ſe réſoudre ou à forcer les François dans Mortare, ce qui ne pouvoit s'exécuter ſans une grande effuſion de ſang, ou à ſe rendre maître de la ville de Novarre, le ſeul endroit par lequel ils puſſent recevoir des renforts. Il ſe décida d'autant plus facilement pour ce dernier parti, qu'il étoit évident qu'après la priſe de cette ville, les ennemis, ſans communication avec la France, poſeroient les armes, ou ne ſongeroient qu'à s'enfuir. Succès de Ludovic. *Ibidem.*

Alegre, après avoir ſoutenu le ſiege pendant quinze jours, voyant que la place alloit être emportée d'aſſaut, crut qu'il étoit temps de capituler : il obtint la liberté d'approviſionner la citadelle, & de ſortir de la ville avec tous les honneurs de la guerre. Cette perte

en entraîna une autre qui pouvoit avoir de fâcheuſes
Ann. 1500. ſuites : les Suiſſes, qui formoient une partie de la garniſon, refuſerent de le ſuivre, & paſſerent au ſervice de Ludovic.

Conduite des Suiſſes ſous le regne de Louis XII.

Les nations, comme les individus qui les compoſent, ſont ſujettes à des accès de délire & de fureur, d'après leſquels on ne doit point juger de leur caractere : les Suiſſes, avant & depuis le regne de Louis XII, ont donné des preuves ſi éclatantes & ſi multipliées de leur candeur & de leur fidélité, qu'il y auroit une injuſtice manifeſte à imputer au caractere national, les écarts où ils ſe laiſſerent entraîner pendant la durée de ce regne. Dans leur premier traité avec ce monarque, non-ſeulement ils l'avoient reconnu pour duc de Milan, mais ils s'étoient obligés par ſerment à ne plus entretenir de liaiſons avec ſes ennemis, & nommément avec Ludovic : de ne point lui fournir de ſecours, & d'empêcher qu'aucune armée ne paſsât ſur leurs terres pour venir attaquer le duché de Milan. Cependant, au mépris de cet engagement, à peine Ludovic forma-t-il le projet de recouvrer ce duché, que non-contents de ne point s'oppoſer à ſon paſſage, ils lui permirent de lever parmi eux tous les ſoldats dont il auroit beſoin. Après cette premiere infraction, quatre mille de leurs ſujets jugeant les affaires des François déſeſpérées, les abandonnent dans leur détreſſe, & vont, ſans pudeur, ſe joindre à leurs ennemis : cependant les Suiſſes n'avoient point renoncé à leur traité avec Louis ; ils continuoient d'en recevoir des penſions, & ils étoient ſi éloignés de lui témoigner aucun mécontentement, que le baillif de Dijon s'étant préſenté dans le même-temps pour faire de nouvelles recrues, ils lui accorderent, ſans balancer, dix mille ſoldats. A peine les avoient-ils vus partir, que faiſant attention à la néceſſité où ils les mettoient de s'égorger mutuellement, puiſqu'ils étoient à-peu-près en nombre égal dans les deux armées, ils firent ſignifier un ordre poſitif, tant à ceux qui avoient pris parti

pour Ludovic, qu'à ceux qu'ils venoient d'envoyer au roi de France, d'éviter d'en venir aux mains, & de retourner promptement dans leur patrie : les ſoldats ne ſe tirerent de l'embarras où ces démarches contradictoires de leurs ſupérieurs les jettoient, qu'en trahiſſant lâchement un des partis, & en ſe portant enſuite contre l'autre à des attentats impardonnables. Ann. 1500.

Après la réduction de la ville de Novarre, Ludovic ſe trouva dans une nouvelle perplexité ; car n'étant point encore maître de la citadelle, il ne pouvoit abandonner la ville ſans s'expoſer à la perdre ; & s'il prenoit le parti d'y laiſſer une nombreuſe garniſon, il affoibliſſoit tellement ſon armée, qu'il la mettoit hors d'état de chaſſer les François de Mortare : il jugea donc qu'il devoit avant tout ſe rendre maître de cette fortereſſe qui l'inquiétoit ; mais les François ne lui en laiſſerent pas le temps. Dès que Louis eut été informé de la révolution qui ſe préparoit dans le duché de Milan, il avoit donné ordre à la Tremouille de conduire promptement au-delà des Alpes cinq cents lances, & quatre mille Gaſcons, auxquels devoient ſe joindre dix mille Suiſſes levés par le baillif de Dijon. Cette nouvelle armée s'étant jointe aux troupes qui étoient encore en Italie, s'approcha de Novarre & ferma le chemin de la retraite à Ludovic. Ce fut ſans doute une grande imprudence à ce malheureux prince de s'être laiſſé enfermer à l'extrémité de ſes Etats, n'ayant avec lui qu'une armée de mercenaires, qui ne lui étant attachés que par l'appas d'une ſolde aſſez modique, pouvoient le trahir, & devoient même naturellement l'abandonner dès qu'il ne pourroit plus les payer. L'uſage où l'on étoit en Italie de n'employer que ces ſortes de troupes, contribua ſans doute à l'aveugler : il ne tarda pas à ſentir la faute qu'il venoit de commettre ; car, dès que les François ſe furent approchés, les Suiſſes qui étoient dans la ville, & qui formoient toute ſon infanterie, commencerent à entretenir un commerce réglé avec ceux qui étoient dans

Arrivée de la Tremouille. Priſe de Ludovic & du cardinal Aſcagne.

Auton. Guicchardin. Corio. Belcarius. Regiſtres du parlement. Brantome. Ferron.

le camp : peu après ils ſe mutinerent, demandant inſolemment leur paie. Comme il n'avoit point de quoi les ſatisfaire, il fut obligé de leur diſtribuer ſa vaiſſelle d'argent, & de les prier de s'en contenter juſqu'à ce qu'il eût fait venir de l'argent de Milan : il envoya effectivement un courier au cardinal ſon frere, non pas pour lui ordonner de lui envoyer de l'argent, mais pour lui recommander d'abandonner le ſiege du château, & de s'avancer avec les troupes Milanoiſes qu'il commandoit, juſqu'à un certain endroit où il eſpéroit de pouvoir le joindre. Pour y arriver il falloit livrer une bataille : il aſſembla les principaux officiers, & après leur avoir remontré d'un côté la néceſſité de ſe mettre promptement en liberté pour ſe dérober aux horreurs de la famine dont on étoit menacé, & de l'autre la facilité de s'ouvrir un paſſage, puiſqu'ils étoient encore en plus grand nombre que ceux qui entreprenoient follement de les aſſieger ; il les fit conſentir ſans peine à tenter le ſuccès d'un combat. Mais comme les Suiſſes formoient de part & d'autre preſque toute l'infanterie, on ne put ſe diſpenſer de les oppoſer les uns aux autres. Ceux du parti de Ludovic ne manquerent pas alors de ſe prévaloir des ordres de leurs ſupérieurs pour refuſer de ſe battre contre leurs freres : ils rentrerent précipitamment dans la ville & furent ſuivis du reſte de l'armée, qui n'étoit plus en état de faire face à l'ennemi. Dès ce moment les Suiſſes traiterent ouvertement avec les François, & obtinrent facilement la liberté de ſe retirer : les chevaliers Francomtois ſe trouverent heureux qu'on voulût bien leur accorder les mêmes conditions : tous convinrent qu'ils défileroient au milieu de l'armée avec armes & bagages, & qu'ils ſe retireroient dans leur patrie ſans cauſer aucun dommage. Ludovic fondant en larmes couroit inutilement dans tous les quartiers, cherchant à exciter la compaſſion, & implorant la protection des officiers & des ſimples ſoldats ; il les conjuroit par leur ancienne amitié, par égard pour eux-mêmes, de ne pas

Ann. 1500.

livrer un ſuppliant, un malheureux entre les mains de ſes plus mortels ennemis : toute la grace qu'il put obtenir, fut d'être admis parmi eux, & de tâcher de s'évader à la faveur d'un déguiſement. Craignant apparemment que ſon teint bazanné, ſa taille grêle ne le trahiſſent ſous l'habit d'un Suiſſe, il ſe déguiſa en cordelier, & monté ſur un mauvais cheval il ſe mêla dans les rangs en qualité d'aumônier. Galéas de Saint-Séverin général de l'armée, ſes deux freres Fracaſſe, & Antoine-Marie, prirent des habits de Suiſſes ; mais ſoit que leur embarras ſervît à les faire remarquer, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, que les Suiſſes les euſſent décelés, ils furent tous reconnus & arrêtés ſans que perſonne entreprît de les défendre. Le cardinal Aſcagne ne put ſe dérober au malheur qui ſembloit attaché à ſa maiſon. Il s'étoit avancé au lieu du rendez-vous, lorſqu'il apprit que ſon frere étoit priſonnier : craignant un ſort pareil, il s'enfuit précipitamment avec quelques cavaliers affidés. Déja il avoit traverſé la plus grande partie du duché, & touchoit aux frontieres, lorſqu'accablé de laſſitude, épuiſé de fatigues, il crut pouvoir goûter un moment de repos : il entra dans la maiſon d'un gentilhomme qu'il croyoit lui être dévoué. Bernard Lando, c'étoit le nom de ce gentilhomme, le reçut avec tous les égards dûs à ſa naiſſance & à ſon rang ; mais à peine le vit-il endormi qu'il courut chercher une garniſon Vénitienne qui étoit dans le voiſinage, à laquelle il ne rougit point de livrer ſon bienfaiteur & ſon hôte. Louis n'étoit pas content de la conduite équivoque que les Vénitiens avoient tenue durant cette guerre : il ſentoit d'ailleurs qu'il importoit à la ſûreté du duché de Milan de ne pas laiſſer en des mains ſuſpectes un pareil priſonnier : il l'envoya redemander comme devant lui appartenir, puiſqu'il avoit été arrêté ſur ſes terres ; il redemandoit, avec le cardinal, non-ſeulement ceux qui avoient été pris à ſa ſuite, mais Baptiſte Viſconti & quelques autres proſcrits, auxquels la république avoit accordé un

Ann. 1500.

asyle & des lettres de sauve-garde, même contre les
Ann. 1500. François : enfin il sommoit le sénat de lui rendre l'épée & la tente de Charles VIII son prédécesseur, qu'ils avoient achetées de quelques stradiots après la célebre bataille de Fornoue, & qu'ils montroient aux étrangers comme un gage de leur victoire prétendue. Il menaçoit, si l'on ne satisfaisoit promptement à ses demandes, d'aller lui-même se faire justice à la tête de son armée. Quoique la plupart de ces propositions parussent dures & injurieuses à la république, le sénat jugea qu'il étoit plus expédient d'y déférer, que d'aigrir un voisin puissant & trop redoutable. Le cardinal fut enfermé dans le château de Bourges où le roi avoit été lui-même prisonnier sous le regne précédent : quant à Ludovic, il fut mis d'abord à Pierre-Encise, ensuite au château du Lis-Saint-George, & enfin au château de Chinon, où il termina dix ans après sa malheureuse carriere, sans avoir pu obtenir la permission de voir le roi. Comme il unissoit beaucoup de pénétration à une éloquence vive & insinuante, il se flattoit qu'étant venu à bout de subjuguer, par l'art de la parole, tous ceux avec qui il avoit eu à traiter, il triompheroit aisément de la haine du monarque & deviendroit peut être son ministre de confiance s'il parvenoit à l'entretenir : toujours prévenu en faveur de cette politique artificieuse qui l'avoit si mal servi, il s'amusoit à en graver les maximes sur les murs de sa prison.

Semences de brouillerie entre les François & les Suisses.

Auton. Guicchardin. Belcar. Manuscr. de Bethune.

Il ne restoit plus d'ennemis dans le duché de Milan; mais il n'étoit pas facile de contenter les alliés. Les Suisses persuadés que la France leur devoit cette importante acquisition, exigeoient un salaire proportionné à ce service : Louis de son côté, toujours dirigé par des principes d'une stricte économie, s'en tenoit rigoureusement aux termes des traités. C'étoit à Pavie que devoit se faire le paiement : les trésoriers, qui savoient les intentions du monarque, rejetterent sans menagement les demandes exhorbitantes des Suisses, & allumerent la fureur d'une soldatesque effrénée. Une troupe

de mutins briſerent les portes de la chambre où étoient ces tréſoriers, ſaiſirent le baillif de Dijon par les cheveux, le foulerent aux pieds, & l'auroient mis en pieces s'il n'eût été promptement ſecouru. Il fallut tranſiger avec eux, & ſatisfaire à une partie de leurs demandes : cette ſoumiſſion ne les réconcilia point avec la France. Leur chemin les conduiſoit à Bellinzone, la premiere ville du duché de Milan qui ſe fût ſoulevée en faveur de Ludovic, & celle par conſéquent qui devoit s'attendre à être punie exemplairement par les François : les Suiſſes s'en emparerent du conſentement des habitants, & la garderent pour nantiſſement des ſommes qu'ils prétendoient leur être dûes. Il n'eût tenu qu'à Louis de la retirer dans ces premiers moments en ſacrifiant une ſomme modique ; mais ſoit qu'il ne connût pas encore toute l'importance de ce poſte qui alloit donner aux Suiſſes une libre entrée dans ſon duché, ſoit plutôt qu'il craignît de rendre ſon autorité mépriſable aux yeux des étrangers, s'il rachetoit une injure dont il devoit tirer raiſon ; il négligea pour-lors une occaſion qu'il regretta ſouvent dans la ſuite. Ann. 1500.

Les habitants des autres villes, ſans appui, ſans protection, attendoient en ſilence ce qu'il plairoit au vainqueur d'ordonner de leur ſort. Outre des inſultes récentes & publiques, le bruit s'étoit répandu que pour mieux ſignaler leur haine ils avoient maſſacré ſans miſéricorde, dans les hôtelleries, les pélerins & les autres voyageurs François que les indulgences du jubilé attiroient cette année à Rome, & qui traverſant ſans défiance un pays ſoumis à la domination de leur maître, s'étoient trouvés renfermés au milieu d'une troupe de tigres altérés de leur ſang. Un tel forfait pouvoit donner lieu à de terribles repréſailles. Heureuſement pour les Milanois, Louis avoit confié ſon autorité à un homme éloigné par état & par caractere de toute cruauté. Le cardinal d'Amboiſe qui étoit paſſé en Italie avec la Trémouille, & à qui Louis avoit donné de Soumiſſion du Milanès.

Auton. Belcarius. Guicchardin. Ferron.

pleins pouvoirs, modéra la colere des ſoldats, & ne
Ann. 1500. condamna les habitants qu'à des amendes pécuniaires qu'il n'exigea pas à la rigueur, & ſur leſquelles il leur accorda des remiſes conſidérables.

Expédition infructueuſe contre Piſe.

Ibidem.

Les troupes étoient ſans occupation dans le duché de Milan ; cependant l'expérience du paſſé, les menaces de l'empereur Maximilien ne permettoient pas qu'on les en tirât. Le cardinal chercha un moyen de leur procurer de l'emploi. Pluſieurs Princes voiſins, malgré leurs engagements avec la France, s'étoient déclarés en faveur de Ludovic & lui avoient fourni des ſecours : on avoit donc un motif plauſible de les punir. Les Florentins, au contraire, quelques inſtances que leur eût faites Ludovic, avoient perſiſté conſtamment dans leur alliance avec la France, ils demandoient inſtamment qu'on les remît en poſſeſſion de Piſe, comme Charles VIII & Louis XII lui-même s'y étoient ſi ſolennellement engagés. Ils promettoient de payer & de nourrir en partie les troupes que le roi daigneroit leur prêter, & de fournir à leur tour au roi, pour prix de ce ſervice, des ſecours d'hommes & d'argent, lorſqu'il entreprendroit la conquête du royaume de Naples. Ces propoſitions étoient balancées par des offres & des ſollicitations contraires. Les républiques de Gênes & de Luques, qui s'étoient déja enrichies des dépouilles de celle de Florence, & qui dès-lors ſe trouvoient intéreſſées à la tenir dans l'abaiſſement, offroient de donner ſur-le-champ cent mille ducats, & d'en payer annuellement cinquante mille, ſi, loin de rendre aux Florentins la ville de Piſe, le roi conſentoit à leur ôter encore le port de Livourne, dont la propriété appartenoit aux Piſans. Trois ſeigneurs puiſſants appuyoient les demandes de ces deux républiques jalouſes, le comte de Ligni par haine contre les Florentins, Jean-Louis de Fieſque, & Jean-Jacques Trivulſe par ambition : ils ſe flattoient l'un & l'autre que les Piſans, laſſés des déſordres d'une anarchie populaire, les choiſiroient pour chefs & pour princes

princes de leur république, conformément à ce qui s'étoit pratiqué en beaucoup d'autres villes d'Italie. Ann. 1500. Ils repréſentoient que ce ſeroit agir contre les intérêts de la France, que de contribuer au rétabliſſement de la puiſſance des Florentins ; que cette république ſoumiſe & rampante, tant qu'elle auroit beſoin de protection, ne ſe verroit pas plutôt en état de ſe ſoutenir par elle-même, qu'elle ſe ligueroit avec les autres puiſſances jalouſes de la grandeur des François, & contribueroit de toutes ſes forces à l'abbattre. Malgré ces remontrances intéreſſées, le cardinal accorda aux Florentins ſix cents lances à la ſolde du roi, trois mille cinq cents Suiſſes & autant de Gaſcons qui devoient être payés par des commiſſaires de la république. On leur offroit, pour commander cette armée, Yves d'Alegre qui avoit acquis la réputation d'un des meilleurs généraux de ſon ſiecle : mais perſuadés que la terreur du nom François ſuffiroit pour ſoumettre les Piſans, ils cherchoient moins un habile général qu'un homme dont la probité leur fût connue : en conſéquence ils s'obſtinerent à demander Hugues de Beaumont, qui ſous le regne précédent leur avoit rendu Livourne, conformément à l'ordre qu'il en avoit reçu du roi. Beaumont ne marcha point directement à Piſe ; il avoit été chargé de tirer des contributions de la plupart des princes ou vicaires, qui, ayant pris parti pour Ludovic, avoient donné lieu à la révolution arrivée dans le Milanès. Les ſeigneurs de Correge, de Carpi & de la Mirandole en furent quittes pour vingt mille ducats. Bentivoglio en paya quarante mille ; le marquis de Mantoue obtint la permiſſion de traiter directement avec le roi : quelques autres moins puiſſants perdirent leurs Etats. Un mois entier s'étoit écoulé dans ces diverſes expéditions : les Florentins, ſur qui rouloit une partie de la dépenſe, puiſqu'ils étoient chargés de la paie de l'infanterie, ſe plaignoient d'un ſi long retardement, & repréſentoient avec force, qu'en laiſſant aux Piſans tout le loiſir de ſe fortifier, on rendoit l'en-

Ann. 1500.

trepriſe qui faiſoit le principal objet de l'armement, ou tout-à-fait impraticable, ou du moins difficile & ruineuſe. Beaumont ſentant la ſolidité de leurs raiſons, ſe hâta d'entrer ſur le territoire de Piſe. Avant de ſe porter à aucune hoſtilité, il députa Janot d'Arbouville & Hector de Montenart, deux de ſes principaux capitaines, pour déclarer aux Piſans qu'ils euſſent à obéir aux ordres du roi, & à rentrer d'eux-mêmes ſous le joug de leurs anciens maîtres. Les magiſtrats ayant conduit en cérémonie les deux chevaliers François à l'hôtel-de-ville, leur montrerent le portrait de Charles VIII, auteur de leur liberté, auquel les citoyens rendoient tous les honneurs qui étoient compatibles avec le Chriſtianiſme : après leur avoir demandé s'ils reconnoiſſoient ce grand roi, & s'être étendus ſur ſes louanges, ils proteſterent que devant aux François un bien plus précieux que la vie, ils étoient réſolus de s'expoſer à tout pour ne point ſe ſéparer d'un peuple ſi généreux. Ayant enſuite prouvé par des monuments hiſtoriques, que Piſe, pendant une longue ſuite de ſiecles, avoit fait partie du duché de Milan, ils demanderent aux chevaliers ſi, par leur protection, ils ne pouvoient pas obtenir que le roi voulût bien les compter encore au nombre de ſes ſujets. N'ayant pu obtenir une réponſe ſatisfaiſante ſur cet article, ils déclarerent qu'ils étoient prêts à ſubir toutes les conditions qu'il plairoit au roi de leur impoſer, pourvu qu'il promît de ne point les livrer à des loups raviſſants, à des tyrans impitoyables, tels que les Florentins ; & au cas qu'ils ne puſſent obtenir cette derniere faveur, ils le ſupplioient du moins de leur accorder un aſyle ſur les terres de ſon obéiſſance, préférant, diſoient-ils, l'exil, la pauvreté & l'abandon aux horreurs qui leur étoient réſervées dans leur patrie. Un ſpectacle plus touchant encore attira les regards des chevaliers : cinq cents jeunes filles vêtues de blanc, les cheveux épars & conduites par deux matrônes, entrerent dans la ſalle de l'aſſemblée, & embraſſant leurs genoux,

elles les conjurerent de ſe rappeller le ſerment ſolennel qu'ils avoient fait, en recevant l'ordre de chevalerie, de ſe déclarer les défenſeurs des dames & demoiſelles, & de ne pas les livrer à la brutale inſolence de leurs ennemis. Arbouville & Montenart, baiſſant les yeux & n'ayant rien à répondre, vouloient ſe retirer; la troupe innocente, leur remontrant que s'ils lui refuſoient le ſecours de leur épée, ils ne pouvoient au moins lui refuſer celui de leurs prieres, les entraîna devant un image de la Sainte Vierge où elles ſe mirent à chanter, *tant piteuſement & de voix ſi très-lamentables*, que là n'y eut ni François, ni autre à qui elles n'arrachaſſent des larmes. Les députés chargés de préſents reviurent au camp, & rendirent compte à l'aſſemblée de ce qu'ils avoient dit, vu & entendu. Il étoit difficile à des François de vaincre un peuple qui leur oppoſoit de pareilles armes. La plupart des officiers crurent qu'on devoit attendre un nouvel ordre du roi : mais Beaumont ne voulant écouter que le devoir, marcha en avant & inveſtit la place. Auſſi-tôt il s'établit un commerce ſuivi, entre les aſſiégeants & les aſſiégés : tous les ſoldats François qui ſe préſenterent, ſoit de nuit, ſoit de jour aux portes de la ville, furent admis ſans difficulté : on tâchoit de les bien régaler; on les chargeoit même de quelques bouteilles de vin pour porter à leurs camarades; on les avertiſſoit des endroits où étoient établies les batteries, & de l'heure où l'on devoit tirer le lendemain, afin qu'ils puſſent s'en garantir. Beaumont à qui ce commerce déplaiſoit, n'avoit point aſſez d'autorité pour le rompre : Ligni & Trivulſe, n'ayant pu empêcher cette expédition, avoient eu l'adreſſe de n'y envoyer que des officiers qui leur étoient dévoués, & qui, aſſurés de leur protection, n'exécutoient aucun des ordres de leur général. Le ſeul remede qu'il trouva à ce déſordre, fut d'abbattre promptement une partie des murailles, & de faire monter les troupes à la breche : les ſoldats obéirent; mais ils trouverent, derriere le mur qu'on venoit de

Ann. 1500.

renverſer, un foſſé profond qu'ils ne purent, ou ne
Ann. 1500. voulurent pas franchir. Ceux qu'on envoyoit à la découverte laiſſoient paſſer tous les convois, & les renforts qui venoient dans la ville, attaquoient & diſſipoient ceux qui venoient au camp, afin de donner aux troupes un prétexte ſpécieux de ſe mutiner. Ce projet réuſſit : on pouſſa la témérité juſqu'au point de ſaiſir & d'empriſonner les commiſſaires Florentins : bientôt l'infanterie, qui n'étoit compoſée que de gens ſans aveu ſe diſſipa : quelques compagnies de cavalerie ſuivirent cet exemple, & la déſertion devint ſi générale, que Beaumont fut contraint de s'enfuir à l'entrée de la nuit, abandonnant à l'ennemi les malades & les bleſſés qui ne pouvoient ſuivre le reſte de l'armée. Ils s'attendoient à être égorgés ; mais les Piſans ne démentirent point la conduite qu'ils avoient tenue juſqu'alors avec les François : attirés par les cris de ces malheureux, ils ſortirent dès la nuit même avec des flambeaux, les conduiſirent ou les emporterent dans la ville, & après avoir pris ſoin du rétabliſſement de leur ſanté, ils leur donnerent tout l'argent dont ils avoient beſoin pour ſe rendre à Milan.

Les Florentins ſe trouvoient dans une ſituation déplorable : ils avoient congédié leurs troupes pour ſe mettre en état de ſolder l'infanterie Françoiſe : ils avoient contracté des dettes conſidérables. Cependant il leur reſtoit moins d'eſpérance que jamais de recouvrer Piſe : ils étoient ſans troupes, ſans argent, entourés de tous côtés par des ennemis armés & acharnés à leur perte : ils ſe plaignirent amérement à Louis de la conduite de ſes troupes ; mais pour comble de diſgrace, ils le trouverent déja prévenu contr'eux. Les officiers n'avoient pu excuſer leur conduite qu'en rejettant toute la faute ſur les commiſſaires de la république qu'ils accuſoient hautement d'avarice, d'opiniâtreté & de négligence. Fuſſent-ils parvenus à ſe laver de tous ces reproches, il en reſtoit un auquel ils ne pouvoient répondre, c'étoit l'obſtination qu'ils avoient

montrée à rejetter Alegre qu'on leur avoit offert pour général, & la préférence qu'ils avoient accordée à Hugues de Beaumont, qui bien qu'homme de probité & bon capitaine, n'avoit point encore acquis assez d'autorité pour commander une armée. Le roi cependant, sensible à l'affront qu'avoient essuyé les armes Françoises, promit aux Florentins de leur prêter encore une fois ses gens d'armes, pourvu que de leur côté ils prissent mieux leurs mesures. La crainte d'une nouvelle trahison, l'épuisement où étoit tombée la république, & les brouilleries intestines qui la déchiroient, firent négliger ces offres. Ann. 1500.

Les troupes qui étoient revenues de cette infructueuse expédition, & qu'on avoit dessein de tenir en Italie, n'y resterent pas long-temps oisives. Alexandre VI & César Borgia les demandoit avec instance. On avoit une raison assez plausible de les refuser sans encourir le reproche de légéreté ni d'inconstance. Lorsque Ludovic étoit rentré en Italie, Trivulse avoit non-seulement mandé les troupes Françoises que conduisoit Alegre, mais il avoit sommé César, en vertu des traités qu'il avoit avec la France, de lui amener son armée, en lui remontrant que de la conduite qu'il tiendroit dans cette conjoncture dépendoient le salut des François, & la conservation du duché de Milan. César qui ne pouvoit alors prévoir quelle seroit l'issue de cette guerre, ni si l'empereur lui-même ne descendroit pas en Italie, avoit laissé partir Alegre qu'il ne pouvoit retenir; mais avoit cantonné ses propres troupes dans ses nouvelles conquêtes, & s'étoit retiré tranquillement à Rome pour y attendre l'événement. A la vérité le pape & son fils avoient tâché d'effacer cette marque d'indifférence & de mépris : car lorsqu'on leur eut appris que Ludovic & le cardinal Ascagne étoient prisonniers, ils ne rougirent pas d'interrompre les exercices du jubilé pour ordonner des réjouissances publiques : ils abandonnerent au pillage les palais des deux malheureux, rançonnerent ou em-

Conduite d'Alexandre VI & de César Borgia. Légation du cardinal d'Amboise.

Guicchardin. Auton. Thomasi. Registres du parlement.

priſonnerent leurs domeſtiques, leurs parents & leurs
Ann. 1500. amis. Comme on ſavoit apprécier à la cour de France ces démonſtrations tardives & indécentes, on n'auroit eu aucun égard à leur requête, ſi deux puiſſants motifs n'euſſent enfin décidé en leur faveur le roi & ſon premier miniſtre. Poſſeſſeur du Milanès, Louis n'en deſiroit que plus ardemment de faire valoir les droits qu'il avoit ſur le royaume de Naples. Le ſuffrage & l'alliance du pape qu'on regardoit comme ſuzerain de cet Etat, pouvoient lui en faciliter les moyens. Le ſecond motif qui le portoit à conſerver l'amitié du pape, faiſoit d'autant plus d'impreſſion ſur ſon cœur qu'il s'agiſſoit de l'intérêt public. Louis, comme nous l'avons vu, avoit commencé ſon regne par retrancher preſque tous les abus qui défiguroient le gouvernement. Le corps par où il auroit dû naturellement commencer, s'étoit juſqu'alors dérobé à la réforme. Les ordres religieux qui s'étoient ſouſtraits pendant des temps d'anarchie à la juriſdiction de l'ordinaire pour ſe mettre ſous la protection immédiate du ſaint-ſiege, avoient inſenſiblement perdu de vue l'objet de leur premiere inſtitution: les maiſons régulieres de l'un & de l'autre ſexe étoient devenues des écoles de ſcandale. On ne doit pas omettre ici que le déſordre n'étoit point encore général; que pluſieurs dévots perſonnages, plus éclairés & plus zélés que les autres, avoient déja commencé la réforme; mais comme ils manquoient d'autorité, leur exemple & leurs exhortations ne touchoient que la partie la plus ſaine de leur communauté; & le mal auroit continué à faire des progrès, ſi l'on n'y eût appliqué un remede plus efficace. Louis demandoit donc pour ſon premier miniſtre la qualité de légat *à latere*, afin que d'Amboiſe réuniſſant en ſa perſonne toute l'autorité eccléſiaſtique à la puiſſance ſéculiere, il pût, ſans rencontrer d'obſtacles, tendre au but qu'on deſiroit, & employer, pour y parvenir, les moyens les plus expéditifs. Cette demande, quelque louable qu'en fût le motif, ne pouvoit manquer de déplaire à la cour de

Rome : un légat *à latere* repréſentoit la perſonne même du pape dans la contrée où il étoit établi : il accordoit de ſa propre autorité les diſpenſes & toutes les graces pour leſquelles on avoit ordinairement recours au ſaint pere ; il privoit donc, pendant tout le temps que duroit ſa légation, la cour Romaine des profits ou revenus qu'elle étoit dans l'uſage de toucher auparavant : on craignoit, d'ailleurs, que la France, déja moins dépendante qu'aucun autre Etat, ne ſaiſît ce moyen pour empêcher qu'une partie de ſon argent ne ſortît du royaume ; qu'elle n'inſiſtât pour avoir un légat perpétuel, & que ce qui n'étoit qu'une faveur paſſagere ne devînt un droit. Ces conſidérations auroient ſans doute engagé Alexandre à éluder la demande du monarque, s'il ne ſe fût fait une loi de ſacrifier tout autre intérêt à celui de ſon fils. Il accorda au cardinal d'Amboiſe la qualité de légat en France pour dix-huit mois, & reçut en échange les troupes dont il avoit beſoin. Ann. 1500.

Revêtu de cette nouvelle dignité, le cardinal d'Amboiſe fut reçu à Paris, & dans les autres villes du royaume, avec tous les honneurs qu'on eût pu rendre à un ſouverain étranger : un an s'écoula avant qu'il eût pu raſſembler, ſoit des diverſes provinces de France, ſoit des Etats voiſins, les religieux dont il avoit beſoin pour travailler efficacement à la réformation. Lorſque tout fut prêt il mit la main à l'œuvre, s'adreſſa d'abord au couvent des jacobins de Paris : cette maiſon ſeule renfermoit quatre cents religieux, la plupart étudiants. Les évêques d'Autun & de Caſtellamare s'y étant tranſportés de la part du légat, firent lecture aux religieux des principaux points de leur regle, & les ſommerent, ou d'en jurer l'obſervation, ou de ſortir du couvent. Les jacobins refuſerent l'une & l'autre de ces conditions, & renvoyerent les commiſſaires avec mépris. Ceux-ci revinrent le lendemain avec une eſcorte de gens armés, & trouverent les religieux en état de défenſe. On parvint cependant à les tirer hors

Réforme des ordres religieux.

Regiſtres du Parlement. Felibien.

de leurs retranchements & à les chaſſer de la ville ; mais au moment qu'on s'y attendoit le moins, ils rentrerent par une porte dérobée, ſoutenus de plus de douze cents écoliers qui cachoient des armes ſous leurs longues robes ; ils battirent le gardien, & commirent beaucoup d'autres excès non moins ſcandaleux. Il fallut leur livrer un nouvel aſſaut. Chaſſés une ſeconde fois, ils furent réduits à mandier ſur les grands chemins : à la place de ces hommes indiſciplinés, le cardinal introduiſit dans le couvent de la rue ſaint Jacques, des dominicains de la réforme de Hollande, ſous la direction de Jean Clerée, confeſſeur du roi.

Ann. 1500.

Les cordeliers, inſtruits par l'exemple de leurs voiſins, ſe conduiſirent d'une maniere moins violente. Ayant ſu l'heure où les mêmes commiſſaires devoient ſe rendre dans leur maiſon, ils expoſerent le ſaint ſacrement & ſe mirent à chanter laudes, vêpres, complies & le ſalut : les commiſſaires n'oſant d'abord les interrompre dans une ſi ſainte occupation, attendirent long-temps que l'office finît : s'appercevant qu'on les jouoit, ils voulurent parler & ordonnerent le ſilence de la part du roi ; mais les religieux, qui ſavoient ce qu'on avoit à leur annoncer, chantoient tous à la fois, & recommençoient leurs antiennes avec plus de force qu'auparavant. Enfin, après plus de quatre heures, les commiſſaires impatientés prirent le parti de ſe retirer, & les chants ceſſerent pour ce jour-là. Le lendemain les commiſſaires revinrent & trouverent les cordeliers dans la même poſture, & toujours chantant à gorge déployée : mais comme on n'avoit pas deſſein de laiſſer durer plus long-temps cette ſcène ſcandaleuſe, les commiſſaires étoient accompagnés de Jacques d'Eſtouteville & de Guillaume de Poitiers, l'un prévôt, l'autre gouverneur de Paris ; de cent archers de la garde du roi avec quelques magiſtrats, & cinquante cordeliers obſervantins, ſous la conduite d'Olivier Maillard, qu'on avoit deſſein d'établir dans le couvent. Cette nombreuſe compagnie força les cordeliers de faire ſilence,

lence, & d'écouter les ordres du roi. On les ſomma de recevoir la réforme des obſervantins, d'obéir à Olivier Maillard, ou de ſortir à l'heure même du couvent. *Voyant les pauvres freres qu'on ſe mettoit en devoir de les chaſſer, les anciens ſe prirent à pleurer & douloir tant piteuſement, que là n'y eut homme à qui le cœur n'amollit de compaſſion : les autres dépouillerent leurs habits, diſant que plutôt renonceroient à l'ordre, & vivroient en apoſtaſie, que d'être ſoumis aux obſervantins ; & les autres comme mâts & confus ne ſurent que dire, ſi n'eſt que s'ils euſſent ſu que à tant étroite regle euſſent été obligés, ja n'euſſent fait ceinture de corde nouée.* Preſſés de prendre un parti, les cordeliers déclarerent qu'ils conſentoient à la réforme, pourvu qu'elle ſe fît par tel religieux de leur ordre qu'il plairoit au légat de nommer, & qu'on ne les forçât point à ſe ſoumettre à Maillard & à ſes obſervantins : cette propoſition, après quelques débats, fut jugée raiſonnable : frere Olivier fut renvoyé du couvent, & la réforme s'opéra par des moyens plus doux & auſſi certains que ceux qu'on avoit d'abord imaginés. On ſuivit la même méthode par rapport à la réforme de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés & de toutes les communautés du royaume : on permit à tous les religieux qui ſe croiroient léſés, d'appeller de la ſentence des commiſſaires à la cour de parlement, & l'on ne priva de leur état que ceux qui ſe montrerent abſolument rebelles & incorrigibles.

Ann. 1500.

En quittant l'Italie, le cardinal avoit établi pour gouverneur général du duché de Milan, Charles d'Amboiſe, ſeigneur de Chaumont, ſon neveu, fils d'un pere diſtingué, & qui donnoit lui-même de grandes eſpérances, mais qui n'avoit point encore eu occaſion de montrer s'il étoit véritablement digne d'un emploi ſi important : il remit à Céſar Borgia les troupes que la France devoit lui fournir : il notifia dans toutes les cours voiſines que le roi regarderoit comme ſes ennemis perſonnels ceux qui s'oppoſeroient aux deſſeins du ſaint-pere. Après cette déclaration, Céſar n'eut plus

Suites des conquêtes de Céſar Borgia.

Thomaſi. Guicchardin. Bemb.

qu'à ſe montrer pour s'emparer des places de la Ro-
Ann. 1500. magne. Jean Sforce, ſeigneur de Peſaro, & Pandolfe Malateſta, ſeigneur de Rimini, contents de mettre leur vie en ſûreté, céderent des Etats qu'ils n'eſpéroient plus de pouvoir défendre. La ville de Faenza fut la ſeule qui oſa réſiſter : elle appartenoit au jeune Aſtor Manfredi, tendrement aimé de ſes ſujets. Aſtor étoit neveu par ſa mere, de Bentivoglio, ſeigneur de Bologne : il étoit allié, & ſous la tutelle des ducs de Ferrare, des républiques de Veniſe & de Florence, toutes puiſſances diſpoſées à le défendre, ſi la crainte de ſe compromettre avec la France n'eût glacé les courages & étouffé tout ſentiment de commiſération. De ſimples bourgeois ne ſe laiſſerent point intimider : ils ſoutinrent avec tant de réſolution les aſſauts répétés qu'on leur livra, que Céſar déſeſpérant d'emporter la place, & voyant la ſaiſon déja avancée, leva le ſiege & mit ſes troupes en quartier d'hiver. Il employa ce temps de repos à chercher avec le pape de nouveaux fonds pour l'année ſuivante. Les ſommes provenues des indulgences du Jubilé étoient épuiſées : il fallut recourir à d'autres expédients : le pape annonça une promotion de douze cardinaux, mettant en quelque ſorte cette premiere dignité eccléſiaſtique à l'encan. Comme ce ſecours paſſager ne rempliſſoit point encore ſes vues, il employa, pour tirer de l'argent, un moyen décrié depuis long-temps, mais toujours efficace : il fit publier dans toute la chrétienté une croiſade contre les Turcs, ſoumettant tous les eccléſiaſtiques, ſans diſtinction, à payer le dixieme de leurs revenus, & exhortant le reſte des fideles à racheter leurs péchés par des contributions volontaires. Le produit en fut ſi conſidérable que dans le petit territoire de Veniſe, il monta, diſent les hiſtoriens, à ſept cent quatre-vingt-dix-neuf livres peſant d'or.

Ann. 1501. Aſſuré de ne point manquer d'argent, Céſar ramaſſa ſes quartiers, & auſſi-tôt que la ſaiſon put le permettre, il vint aſſieger de nouveau Faenza. Les habitants

ſoutinrent avec une grande réſolution deux aſſauts très-meurtriers ; mais conſidérant que leurs murailles étoient renverſées, qu'ils n'avoient aucune eſpérance de ſecours, ils conſentirent à rendre la ville, à condition qu'on leur accorderoit une entiere amniſtie, la conſervation de leurs privileges, & qu'on aſſureroit à leur prince la jouiſſance de ſes biens patrimoniaux, & la liberté de ſe retirer où bon lui ſembleroit. Céſar exécuta fidélement la partie de la capitulation qui regardoit les habitants : quant au malheureux Aſtor, qui n'avoit plus pour le défendre que ſon innocence & ſa beauté, il apprit trop tard combien il auroit été plus heureux pour lui de périr ſur la breche, que de tomber en des mains ſi corrompues. Céſar le garda pluſieurs jours dans ſa tente, puis l'envoya au pape qui, après lui avoir fait eſſuyer de nouveaux outrages, finit par lui ôter la vie. Ann. 1501.

La Romagne étoit conquiſe, Céſar en fit hommage au ſaint-ſiege, & reçut dans une aſſemblée du ſacré college, l'inveſtiture de cet Etat qu'on érigea en duché. Ce nouveau rang ne ſatisfaiſoit point encore ſon ambition ; plein de ruſes & de projets, il s'approcha bruſquement de Bologne, & ſe mit en devoir de l'aſſieger. Il n'ignoroit pas que le roi de France avoit reçu Bentivoglio ſous ſa protection, qu'il lui avoit garanti ſes Etats : mais ayant alors des troupes nombreuſes à ſa diſpoſition, déſirant apparemment de ſe tirer de l'eſpece de curatelle où il rampoit à l'égard de la France ; il vouloit eſſayer ce qu'il avoit à ſe promettre de la foibleſſe de Bentivoglio, & de la patience du monarque. Louis, non-content de lui retirer ſes troupes, envoya ordre à Chaumont de marcher contre lui, s'il ne s'éloignoit promptement de Bologne. Bentivoglio auroit donc pu demeurer tranquille : mais voyant une armée dans ſon territoire, comptant peu ſur la fidélité de ſes ſujets, il aima mieux tranſiger avec Borgia : il s'engagea de lui donner paſſage ſur ſes terres, de lui payer une penſion ou un tribut de neuf mille ducats,

& de lui fournir un certain nombre d'hommes d'armes
Ann. 1501. & d'infanterie.

Forcé de s'éloigner de Bologne, Céſar s'approchant de la Toſcane, envoya demander aux Florentins un paſſage ſur leurs terres, & des vivres pour ſon armée, ſans leur déclarer où il avoit deſſein de la conduire. Tandis qu'on ſe délibéroit ſur ſa demande, il força les paſſages de l'Apennin, & vint établir ſon camp à une journée de la capitale. Levant alors le maſque, il envoya dire aux Florentins qu'ils euſſent à l'élire pour général de leur république, à des conditions qui convinſſent à ſon rang; à établir parmi eux une forme de gouvernement, ſur laquelle il pût compter avec aſſurance. C'étoit demander en d'autres termes qu'ils ſe donnaſſent un maître. Ce ton d'autorité & de deſpotiſme en impoſa aux Florentins : on ne pouvoit croire qu'il eût oſé s'avancer ſi avant, ni dicter des loix à un peuple libre s'il n'eût eu un parti tout formé dans la ville qui devoit apparemment lui en livrer les portes. Le peuple ſoupçonnoit la nobleſſe d'avoir tramé cette trahiſon. Ce peuple qui avoit alors toute la force en main, étoit lui-même partagé en pluſieurs factions : depuis la mort de Savonarole, il ne s'étoit trouvé aucun perſonnage aſſez accrédité pour fixer les regards de la multitude & la diriger au même but. Dans le trouble & l'anarchie où l'on ſe trouvoit, on convint d'informer promptement le roi de France de ce qui ſe paſſoit, & de réclamer ſa protection : cette démarche ſauva l'Etat. Céſar comprit par ce qui venoit de ſe paſſer à Bologne, à quel danger il expoſoit ſa grandeur naiſſante, s'il pouſſoit à bout la patience du monarque : il rabattit beaucoup de ſes premieres demandes, & en mêlant les promeſſes aux menaces, il força les Florentins à conclure ſur-le-champ un traité, par lequel ils s'engagerent à le prendre à leur ſolde avec trois cents Lances, & à lui payer trente-ſix mille ducats d'appointements par an; à lui abandonner le ſeigneur de Piombino, dont les domaines étoient enclavés dans

leur territoire, & qui étoit ſous leur protection ; à oublier tout ce qui s'étoit paſſé dans cette expédition contre leurs intérêts, & à former avec lui une alliance défenſive envers & contre tous. Les Florentins, ayant reçu peu de jours après une réponſe du roi telle qu'ils la pouvoient deſirer, ne ſe crurent point liés par ce traité : mais ils ne purent ſauver leur foible & malheureux allié, qui perdit toutes ſes places à la réſerve du château de Piombino. Céſar après l'avoir reconnu, déſeſpéra de l'emporter d'aſſaut ; & l'arrivée d'une nouvelle armée Françoiſe, à laquelle on le ſomma de ſe rendre, ne lui laiſſa pas le temps d'en former le ſiege. Ann. 1501.

L'armée, dont nous parlons, marchoit à Naples comme à une conquête aſſurée. Le conſeil de France avoit pris, en effet, des meſures infaillibles pour ne laiſſer au prince qu'on vouloit détrôner, aucun moyen de ſe défendre : mais on n'avoit pas fait réflexion, qu'en rendant cette premiere conquête trop facile, on la rendoit moins ſtable ; qu'on ſubſtituoit à un ennemi preſque ſoumis, un autre ennemi infiniment plus dangereux. Entrons à ce ſujet en quelque détail.

Expédition de Naples : Négociations qui la précédent.

Guicchardin. Ferron. Auton. St-Gelais. P. Martir. Giannone.

Frédéric d'Aragon, qui portoit alors la couronne de Naples, ſe croyoit ſi peu en état de réſiſter aux François, que dès qu'il eut appris le deſſein où étoit le roi de France de l'attaquer un jour, il ne ſongea qu'à le déſarmer par les plus humbles ſoumiſſions, offrant de lui faire hommage de ſes Etats, de lui payer tribut, & enfin, de lui céder volontairement quelques places où il pourroit mettre des garniſons Françoiſes. Il eſt certain que ſi Louis eût appréhendé l'événement de cette guerre, il eût accepté, ſans balancer, des conditions ſi honorables : mais jugeant par la nature même de ces offres, & par l'exemple de ſon prédéceſſeur, de la facilité qu'il trouveroit, non-ſeulement à s'emparer de ce royaume, mais encore à le conſerver lorſqu'il ſe trouveroit maître du duché de Milan, il crut qu'il étoit indigne de ſon rang

Ann. 1501. d'entrer en partage avec un ſi foible ennemi. Cependant, après être venu à bout de ſes projets par rapport au duché de Milan, & avoir même pris du temps pour y conſolider ſa nouvelle domination, il vit clairement qu'il ne pouvoit exécuter ſes deſſeins ſur Naples, ſans faire des efforts extraordinaires, ſans augmenter conſidérablement les impôts, & moleſter ſes anciens & fideles ſujets : car preſque toute l'Europe étoit prête à l'attaquer. L'empereur Maximilien, qui ſe reprochoit intérieurement la perte de Ludovic, aſſembloit de fréquentes dietes, où déclamant en liberté contre l'injuſtice des François, il expoſoit à tous les membres de l'empire la néceſſité de ſe réunir, pour oppoſer une puiſſante digue à leurs ambitieux projets. Les Vénitiens accoutumés à dominer en Italie, s'indignoient de ſe voir réduits à dépendre de leurs prétendus alliés ; & quoiqu'ils n'oſaſſent déclarer trop ouvertement leur façon de penſer, il paroiſſoit aſſez qu'ils ſoupiroient après une révolution. Les Suiſſes eux-mêmes, ſi inviolablement attachés avant ce temps à la couronne de France, ſembloient alors chercher un prétexte de rupture. Après s'être emparés, contre la foi publique, de la ville de Bellinzone, ils refuſoient, non-ſeulement de faire aucune ſatisfaction de cette offenſe, mais encore de s'en deſſaiſir, même en recevant les ſommes qu'ils prétendoient leur être dûes. Enfin, on ne devoit pas s'attendre que Ferdinand le Catholique, prince puiſſant & éclairé, ſacrifiât aux François ſon plus proche parent ; qu'il renonçât en leur faveur aux droits qu'il réclamoit lui-même ſur la couronne de Naples en qualité de chef de la maiſon d'Aragon. Il auroit donc fallu qu'indépendamment des troupes néceſſaires pour la garde des frontieres, Louis entretînt en Italie deux armées, dont l'une auroit eu pour objet de chaſſer du royaume de Naples Frédéric, ſoutenu des forces Eſpagnoles & Vénitiennes ; l'autre, pour le moins auſſi forte, auroit été deſtinée à couvrir le Milanès contre les Allemands & les Suiſſes. Dans l'irréſolution où cette perſpective

jettoit Louis, il auroit vraiſemblablement fini par accepter les offres de Frédéric, ſi Ferdinand le Catholique, celui de tous les confédérés qu'on craignoit le plus, ne fût venu propoſer un autre parti plus avantageux en apparence, & dont le ſuccès étoit certain. Pour bien connoître quels motifs faiſoient agir Ferdinand, il eſt néceſſaire de rappeller en peu de mots les engagements qu'il avoit pris avec la France ſous le regne précédent. Lorſque Charles VIII ſe propoſa de marcher en perſonne à la conquête de Naples, Ferdinand obtint la reſtitution des comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne, ſous la condition expreſſe qu'il n'oppoſeroit aucun obſtacle direct ni indirect aux vues que le monarque pouvoit avoir ſur l'Italie. Ayant obtenu ce qu'il déſiroit, & voyant le roi embarqué avec toutes ſes forces dans une expédition périlleuſe, il l'envoya ſolennellement défier dans la ville de Rome : non-content de ſe joindre à la ligue d'Italie, il ſe ſervit des places mêmes que le roi lui avoit ſi généreuſement rendues, pour y loger des garniſons qui porterent la déſolation dans les provinces méridionales du royaume. Ferdinand convaincu intérieurement qu'il avoit mérité de perdre le Rouſſillon, puiſqu'il avoit violé les conditions en vertu deſquelles il le poſſédoit ; conſidérant d'ailleurs que Charles VIII, en quittant le royaume de Naples, y avoit laiſſé une armée ſous la conduite de Montpenſier; qu'il ſe diſpoſoit à y faire paſſer des renforts & à porter en même-temps la guerre en Eſpagne ; il propoſa, pour rallentir tous ces préparatifs, de mettre fin à la guerre toujours renaiſſante qu'avoient excitée dans l'Europe les droits reſpectifs des maiſons d'Anjou & d'Aragon ſur Naples, en partageant ce royaume en deux portions égales, dont ils ſe mettroient de concert en poſſeſſion. La défaite de l'armée du comte de Montpenſier, la prompte reddition de toutes les places que les François tenoient encore en Italie, firent changer à Ferdinand d'idée & de langage. Il déſavoua les miniſtres qu'il avoit chargés de porter cette propoſition,

Ann. 1501.

& jugeant que Charles n'étoit plus à craindre, il ſe
Ann. 1501. ligua plus étroitement que jamais avec ſes ennemis. L'avénement de Louis XII au trône lui inſpira de nouvelles frayeurs : toujours attentif à détourner l'effort des armes Françoiſes, il s'étoit ſéparé comme nous l'avons vu, de la ligue d'Italie, eſpérant que la France ne pourroit s'emparer du duché de Milan ſans s'attirer une guerre longue & difficile, tant avec le corps Germanique qu'avec toutes les puiſſances d'Italie. Voyant enfin que contre ſes eſpérances, & malgré toutes les intrigues ſecrétes qu'il avoit formées, le roi étoit tranquille poſſeſſeur de ce duché, d'où il menaçoit le royaume de Naples ; que Frédéric étoit ſi épouvanté, que malgré toutes les aſſurances qu'on pouvoit lui donner, il conſentoit à payer tribut, & à recevoir des garniſons Françoiſes dans quelques-unes de ſes places ; il craignit que Louis, rebuté des difficultés que préſentoit cette nouvelle entrepriſe, ne prît le parti d'accepter ces conditions honorables, & n'entreprît bientôt après de recouvrer à main armée les provinces de Rouſſillon & de Cerdaigne, qui devoient lui revenir aux termes du traité, puiſque la premiere infraction avoit été faite du côté de l'Eſpagne. Il ſe hâta donc de remettre ſur le tapis le traité de partage du royaume de Naples, & pour faire agréer plus facilement cette propoſition, il s'engagea premiérement d'obtenir de l'empereur, dont il poſſédoit toute la confiance, une treve d'une année, de le porter enſuite, au moyen d'un mariage qui confondroit les intérêts des deux plus puiſſantes maiſons de l'Europe, à donner au roi l'inveſtiture du duché de Milan, & à lui en garantir la poſſeſſion. La conduite qu'avoit tenue juſqu'alors Ferdinand, ſes infidélités trop connues, la nouvelle trahiſon dont dans ce moment même il ſe rendoit coupable envers un prince ſon protégé & ſon plus proche parent, auroient dû ſans doute empêcher les François de prendre avec lui aucun engagement : mais les conditions qu'il offroit étoient ſi ſéduiſantes, qu'on n'eut pas

Partage du royaume de Naples entre la France & l'Eſpagne.

Recueil des traités.

pas le courage de les rejetter. Après avoir renouvellé l'alliance & l'étroite amitié qui ſubſiſtoient de temps immémorial entre la France & l'Eſpagne, les deux monarques réglerent, qu'étant les vrais héritiers des droits des maiſons d'Anjou & d'Aragon, & voulant terminer les guerres ſanglantes, que les prétentions reſpectives de ces deux maiſons avoient trop long-temps excitées dans l'Europe, ils partageoient le royaume en deux portions égales, dont l'une compoſée de la Pouille & de la Calabre, ſeroit cédée à l'Eſpagne ſous le titre de duché, & l'autre comprenant l'Abbruzze & la terre de Labour, appartiendroit à la France à titre de royaume; qu'on partageroit de même également le riche produit de la douane ſur les beſtiaux qui ſe raſſembloient tous les hivers dans les plaines de la Capitanate; que les deux princes agiroient de concert; mais que chacun ſeroit tenu de ſe mettre à ſes frais & par ſes propres forces, en poſſeſſion des terres & des places de ſon partage; que l'un & l'autre releveroient nuement du pape qu'on reconnoiſſoit pour ſuzerain du royaume, & lui paieroit à raiſon de ſa portion les redevances dont ont conviendroit en recevant l'inveſtiture; que ſi l'on s'appercevoit après la conquête, qu'une des deux portions valût mieux que l'autre, la partie la plus avantageuſement pourvue ſeroit tenue d'accorder une indemnité à la partie léſée, de ſorte que les deux lots fuſſent parfaitement égaux. On ſtipula encore que Ferdinand ne pourroit ſe mettre en poſſeſſion des quatre villes de la Pouille engagées aux Vénitiens, ſans leur avoir préalablement rembourſé le prix de l'engagement; que les deux reines douairieres de Naples, ſœur & niece du roi d'Eſpagne conſerveroient, leur vie durant, les terres & les places qu'on leur avoit aſſignées pour douaire: mais on ne ſtipula rien en faveur de l'infortuné Frédéric, de ſa femme, ni de ſes enfants, qu'on alloit réduire à la mendicité. Ann. 1501.

Ferdinand le Catholique, que ce ſoin regardoit, non content de violer les droits du ſang & de la nature, Trahiſon de Ferdinand le Catholique.

ajoutoit à ſon procédé la plus noire trahiſon : car après avoir ſigné le traité dont nous venons de rendre compte, dans le temps même qu'il armoit pour le mettre à exécution, il exhortoit Frédéric à prendre courage, en lui faiſant eſpérer un puiſſant ſecours. Bientôt en effet il fit partir des ports d'Eſpagne une flotte de plus de quarante vaiſſeaux, ſur laquelle on comptoit huit mille hommes d'infanterie & douze cents chevaux. Cet armement ne coûtoit rien à Ferdinand : le pape qui, comme nous l'avons dit, avoit fait prêcher une croiſade dans toute l'Europe, & impoſé à cette occaſion une décime ſur tous les biens eccléſiaſtiques, avoit par une grace ſpéciale laiſſé le produit de cette impoſition aux rois de France & d'Eſpagne ſur toute l'étendue de leurs terres, attendu qu'ils devoient être les deux principaux chefs de cette expédition. Gonſalve de Cordoue, ſurnommé le grand capitaine, qui avoit le commandement de la flotte Eſpagnole, & qui ſeul étoit dans la confidence de ſon maître, voyant que les François ne paroiſſoient point encore en Italie, & voulant profiter de ce délai pour remplir au moins en apparence le premier objet de ſa miſſion, alla ſe joindre aux Vénitiens, & entreprit de concert avec eux de recouvrer l'iſle de Céphalonie que les Turcs leur avoient enlevée. Après cette conquête facile, Gonſalve revint dans la Sicile, d'où il abuſoit le trop crédule Frédéric, concertant avec lui un plan de défenſe contre les François : tout contribuoit à tromper ce malheureux prince. Les liens du ſang, l'exemple du paſſé, le choix même du général qui ſembloit perſonnellement intéreſſé à la conſervation du royaume, puiſqu'il y poſſédoit des places & des revenus conſidérables qu'il tenoit de ſa libéralité.

Ann. 1501. *Guicchardin. Giannone. P. Jove.*

L'armée Françoiſe, aux ordres d'Everard Stuart, ſeigneur d'Aubigni, traverſoit alors l'Italie : elle étoit compoſée de mille lances Françoiſes, de quatre mille Suiſſes & de ſix mille Gaſcons, indépendamment des troupes Italiennes que Céſar Borgia, duc de la Ro-

magne & de Valentinois, Jean-Jourdain des Urſins & pluſieurs autres barons Romains devoient y joindre. Toutes les cours de l'Europe s'épuiſoient en conjectures ſur le ſort d'une guerre qui alloit commettre enſemble la France & l'Eſpagne, & qui ne pouvoit être terminée ſans de ſanglants combats : chacun prenant parti ſuivant ſes intérêts, formoient des vœux pour les Eſpagnols ou pour les François : comment eût-on pu ſoupçonner le dénouement en voyant Gonſalve, appellé par Frédéric lui-même, ſe charger de la défenſe d'une partie du royaume, & mettre des garniſons Eſpagnoles dans les principales villes de la Calabre. Toutes ces conjectures tomberent lorſque l'armée Françoiſe fut arrivée aux portes de Rome. Les ambaſſadeurs des deux puiſſances ayant été admis dans le conſiſtoire, notifierent au pape & aux cardinaux le traité d'union & de partage que leurs maîtres avoient fait du royaume de Naples, afin, diſoient-ils, d'attaquer enſuite de concert les ennemis du nom chrétien : ils demanderent en même-temps des lettres d'inveſtiture, chacun pour la portion qui devoit lui appartenir. On ne fut point étonné de la facilité avec laquelle le pape donna les mains à cet odieux manege : on hauſſoit les droits d'inveſtiture, & d'ailleurs, il étoit plus avantageux pour le ſaint pere d'avoir deux vaſſaux preſque également puiſſans, que de n'en avoir qu'un, parce que dans les difficultés qui viendroient s'élever ſur la nature de la dépendance, il pourroit preſque toujours ſe ſervir des forces de l'un pour intimider ou pour dépouiller l'autre ; mais on ne concevoit pas quel motif avoit pu inſpirer une conduite ſi étrange aux deux monarques. On ſe demandoit comment Louis XII, arbitre de l'Italie, & pouvant même diſpoſer des forces de Naples, en laiſſant à Frédéric le vain titre de roi, avoit conſenti, moyennant une moitié de ce royaume, à introduire en Italie un rival, un ennemi déguiſé, qui poſſédant la confiance de l'empereur, ſuſciteroit des ennemis à la France, & tendroit les

Ann. 1501.

bras à tous les mécontents ? On ſe demandoit encore
Ann. 1501. comment un monarque, qui ſe paroit des dehors impoſants de la dévotion ; qui s'étoit fait décorer du nouveau titre de Catholique, avoit oſé donner l'exemple d'une ſi noire trahiſon ? comment il avoit eu le courage de ſacrifier ſon propre ſang, les ſeuls héritiers de ſon nom à l'acquiſition de deux provinces ? comment, enfin, il n'avoit pas rougi de ſe charger d'un rôle ſi odieux à l'égard d'un prince ſi foible ?

Ce nouveau coup conſterna ſi fort Frédéric, qu'il ne ſongea preſque plus à ſe défendre : il s'étoit avancé avec une armée au détroit de San-Germano, pour diſputer aux François l'entrée de ſes Etats ; mais il comprit qu'inutilement haſarderoit-il la vie & la fortune de ſes ſujets en combattant contre les François, tandis qu'un autre ennemi qu'il avoit lui-même reçu & établi dans le cœur de ſes Etats, lui enleveroit ſes places & finiroit par lui ôter la liberté.

Gonſalve, digne miniſtre de Ferdinand, feignant encore de ne vouloir pas ajoûter foi à ce qui venoit de ſe paſſer à Rome, offroit de le venir joindre avec ſes Eſpagnols, & de partager avec lui tous les dangers d'une bataille : ces offres ne faiſoient que mieux comprendre à Frédéric la grandeur du péril où il étoit expoſé : il abandonna San-Germano, & envoyant promptement ſon fils aîné à Tarente, l'une de ſes plus fortes places, il diſtribua le reſte de ſes troupes dans Capoue, Averſe & Naples, non qu'il eſpérât de s'y maintenir contre des forces ſi ſupérieures ; mais afin de gagner du temps & de conſidérer plus à loiſir quel parti lui reſtoit à prendre.

Priſe de Capoue.

Auton. Guiccharain. Ferron. Thomaſi.

L'armée Françoiſe ayant franchi ſans obſtacle le pas de San-Germano, vint inveſtir Capoue. Fabrice Colonne, qui s'étoit chargé de la défendre, après avoir ſoutenu un aſſaut très-meurtrier, & fait pluſieurs ſorties ſur les aſſiégeants, voyant que tous les dehors de la place étoient emportés, jugea qu'il étoit temps de capituler : tandis qu'il traitoit des conditions, un dé-

tachement de l'armée Françoiſe profitant de la négligence des gardes, eſcalada les murailles, & ouvrit les portes de la ville au reſte de l'armée. Les ſoldats de la garniſon, & une partie des bourgeois, furent paſſés au fil de l'épée, les femmes & les filles furent abandonnées à la brutalité du ſoldat, quelques-unes des plus qualifiées s'étoient enfermées dans une tour dérobée : elles y furent inveſties par la compagnie de Céſar Borgia qui s'en réſerva quarante des plus belles, & diſtribua les autres à ſes ſoldats. Fabrice Colonne ne put ſe ſouſtraire au malheur général : il fuyoit déguiſé, mais à quelque diſtance de la ville il fut arrêté & reconnu. Jean-Jourdain des Urſins, qui ſervoit dans l'armée de France, loin d'inſulter au malheur du chef d'une maiſon de tout temps ennemie & rivale de la ſienne, alla le viſiter : Seigneur Fabrice, lui dit-il en l'abordant, ne voyez plus en moi un ennemi ; la fortune nous a réconciliés : j'ai du crédit parmi les François ; je ne prétends m'en ſervir que pour vous épargner les horreurs d'une priſon : convenez de votre rançon, & acceptez de ma main toutes les ſommes dont vous aurez beſoin. Seigneur Jean-Jourdain, répondit Fabrice, vos offres ſont au moins inutiles, la fortune en me livrant aux François ne m'a point fait tomber entre les mains d'un peuple barbare qui ignore ou qui viole les loix de l'honneur : ainſi je n'ai nul beſoin de votre médiation : à quelque prix qu'ils mettent ma liberté, il me reſte encore de quoi les ſatisfaire : gardez votre argent & épargnez-moi votre pitié, je la ſupporterois moins que votre haine. Fabrice en effet paya ſa rançon, & paſſa dans le camp des Eſpagnols auxquels il rendit des ſervices importants. Ann. 1501.

Capoue ne préſentoit plus qu'un monceau de ruines. On délibéra ſi l'on devoit y mettre le feu pour achever de la détruire. On jugea qu'en privant ainſi le roi d'une de ſes meilleures places, ce ſeroit trahir ſes intérêts. On travailla donc à en relever les fortifications : on rappella les citoyens qui avoient été aſſez heureux pour

Soumiſſion de Naples ; traité avec Frédéric qui ſe retire en France.

Guicchardin. Auton.

Ann. 1501. *Ferron. Saint-Gelais. Belcarius. Belleforeſt. P. Jove.*

s'enfuir, & après y avoir laiſſé une garniſon, l'armée prit la route de Naples. Frédéric n'ayant point aſſez de troupes ni de munitions pour défendre cette grande ville, permit aux habitants de traiter avec les François, & ſe retira dans le château neuf qu'on regardoit comme une fortereſſe imprenable. Il pouvoit y tenir long-temps, & c'eſt le conſeil que lui donnoient ſes amis : mais ſe voyant ſans aucune eſpérance de ſecours, & craignant que s'il laiſſoit le temps aux François d'environner la place de retranchements il n'eût plus aucun moyen d'en ſortir, il traita avec d'Aubigni, & promit que dans ſix jours il remettroit au roi la portion du royaume de Naples qui devoit lui appartenir par le traité de partage, à l'exception toutefois de l'iſle d'Iſchia qu'il ſe réſervoit pour ſix mois, pendant leſquels ils ne pourroit y être inquiété par les François, & auroit la liberté de ſe retirer où bon lui ſembleroit, pourvu que ce ne fût point dans le royaume de Naples : on convint encore qu'il pourroit retirer du château neuf & du château de l'Œuf tout ce qu'il jugeroit à propos, à l'exception de l'artillerie du roi Charles VIII. A ces conditions, Frédéric eut la liberté de ſe réfugier dans l'iſle d'Iſchia avec tous ceux qui voulurent le ſuivre. Ce petit coin de terre préſentoit alors un ſpectacle bien frappant de la viciſſitude des choſes humaines : on y voyoit la reine Béatrix, veuve du célebre Matthias Corvin roi de Hongrie, & mariée en ſeconde noces à Ladiſlas roi de Boheme, qu'elle avoit fait aſſeoir ſur le trône de Hongrie en conſentant à l'épouſer, & qui bientôt après l'avoit répudiée ſans lui aſſigner même une penſion alimentaire : la triſte Iſabelle, fille d'Alfonſe, roi de Naples, & veuve de Jean Galéas, duc de Milan, empoiſonné par Ludovic, qui ſe trouvoit privée de ſes Etats, & même de ſon fils qu'on avoit arraché de ſes bras pour l'enfermer dans un monaſtere : enfin l'infortuné Frédéric avec ſa femme & quatre enfants en bas âge, indépendamment de ſon fils aîné qu'il avoit envoyé à Tarente, & qu'il

ne devoit plus revoir. Le tourment que lui cauſoit un ſpectacle ſi accablant étoit encore augmenté par la néceſſité de prendre un parti dans ces horribles moments. Ferdinand le Catholique, perſuadé qu'il ne ſeroit véritablement maître des provinces qu'il envahiſſoit, que lorſqu'il auroit entre ſes mains le monarque détrôné & toute ſa famille, employoit ſes ruſes ordinaires pour l'attirer en Eſpagne. Tandis que pour diminuer l'horreur de ſa trahiſon, il répandoit dans les cours de l'Europe, que le zele ſeul de la religion l'avoit armé contre ſon ſang, & qu'il n'avoit conſenti à la perte de Frédéric, que pour le punir de s'être allié avec les Turcs; il lui faiſoit inſinuer par des émiſſaires ſecrets, qu'après avoir inutilement employé les prieres & les menaces pour empêcher les François de l'attaquer, il avoit feint de traiter avec eux pour leur arracher du moins la moitié de leur proie; qu'il avoit des moyens infaillibles pour leur enlever bientôt l'autre moitié, & qu'alors il rendroit au légitime poſſeſſeur ce trône plus tranquille & mieux affermi que jamais, ſans aſpirer à d'autre récompenſe qu'à la douce ſatisfaction d'avoir ſauvé un prince ſon ami & ſon plus proche parent. Quelque défiance que duſſent inſpirer à ce malheureux prince les promeſſes de Ferdinand, peut-être dans l'embarras où il ſe trouvoit eût-il pris le parti de ſe jetter entre ſes bras, ſi la fortune qui ſembloit obſtinée à le perdre, ne l'eût ſauvé malgré lui du piége qu'on lui tendoit. Ann. 1501.

Outre l'armée de terre que Louis avoit envoyée à la conquête de Naples, il avoit équipé une flotte nombreuſe, & avoit choiſi pour la commander Philippe de Cleves Raveſtein, gouverneur de la république de Gênes. La réputation que ce général avoit acquiſe dans les Pays-Bas, la certitude où l'on étoit qu'après avoir aidé à ſoumettre Naples, il iroit dans les mers du Levant ſe joindre aux chevaliers de Rhode & aux Vénitiens pour combattre les Turcs, attirerent ſur ſes vaiſſeaux une foule de jeune nobleſſe impatiente de ſe

signaler contre les ennemis de la foi, & de tenter de
Ann. 1501. hautes aventures. Philippe apprit en arrivant à Naples que tout étoit ſoumis, & que Frédéric, ſur la foi d'un traité, s'étoit retiré dans l'iſle d'Iſchia. Fâché de n'avoir point contribué à une conquête ſi brillante, il blâma hautement ce traité, & déclara qu'il n'y auroit aucun égard. Ayant donc raſſemblé ſes vaiſſeaux, il vient ſe préſenter devant l'iſle d'Iſchia, & envoie déclarer à Frédéric que le trouvant dans un lieu où il avoit pleine juriſdiction, puiſqu'il étoit général ſur mer, au même titre qu'Aubigni l'étoit ſur terre, & n'ayant d'ailleurs aucune part à ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors, il lui livrera un aſſaut le lendemain, s'il n'aime mieux prévenir ſa perte en ſe conſtituant ſur-le-champ priſonnier de guerre. Frédéric crut qu'après avoir cédé ſans combat un royaume floriſſant, il ſeroit ridicule & ſuperflu de s'opiniâtrer à conſerver un miſérable rocher. Voyant donc que Raveſtein ne vouloit point ſe relâcher, il le pria de ne pas le regarder comme un ennemi, mais comme un gentilhomme infortuné, qui avoit quelques droits à ſon eſtime & à ſon amitié; après lui avoir fait une peinture touchante de la ſituation où il ſe trouvoit, il le conjura de lui donner le conſeil qu'il jugeroit en ſon ame & conſcience être le plus sûr & le meilleur, promettant avec ſerment de s'y conformer ſans aucune réſerve. Raveſtein, déſarmé par un procédé ſi franc, lui conſeilla d'aller lui-même, ſur la foi publique, traiter directement avec Louis dont il devoit connoître la généroſité, l'aſſurant au reſte que s'il ne s'accommodoit pas du parti que lui offriroit ce monarque, il auroit une pleine liberté de revenir dans ſon iſle. Il ſuivit ce conſeil, & il n'eut point à s'en repentir. Louis averti qu'il abordoit, envoya au-devant de lui l'archevêque de Sens, les ſeigneurs de Saint-Vallier, du Bouchage & le baillif de Giſors: il s'engagea volontairement à lui donner en échange des terres qu'il lui avoit enlevées, le comté du Maine & trente mille livres de penſion.

Nc

Ne pouvant faire consentir le parlement à une aliénation si considérable du domaine de la couronne, Louis retira ses lettres, mais augmenta la pension & prit un soin particulier qu'elle fût exactement payée, même après qu'il eut perdu sa conquête. Frédéric de son côté renouvella entre les mains du roi la cession qu'il lui avoit déja faite de tous ses droits sur une moitié du royaume de Naples : il ne tint pas à lui qu'il ne le cédât tout entier, & si Louis eût été moins religieux observateur des traités, il pouvoit alors sans obstacle s'en mettre en possession. Toutes les villes de son partage étoient soumises ; il avoit sur les lieux deux armées également formidables ; l'une de terre, l'autre de mer ; une artillerie nombreuse & une grande abondance de munitions ; au lieu que Ferdinand, qui comptoit plus sur ses trahisons que sur ses forces, n'avoit point fait les préparatifs nécessaires pour réussir dans une pareille entreprise. Gonsalve assiegeoit Tarente, mais avec si peu d'espérance de s'en rendre maître, qu'il n'avoit pas même assez de soldats pour garder ses lignes, & qu'il se vit forcé, quelque danger qu'il y eût à laisser paroître sa foiblesse, de demander aux François un corps de troupes auxiliaires : que seroit-il donc arrivé, si au lieu de lui envoyer, comme ils firent assez imprudemment, une partie de leur infanterie, ils eussent marché en corps pour le combattre ? Frédéric ne pouvant engager Louis à rompre avec l'Espagne, & sachant combien sa retraite en France l'avoit rendu odieux à Ferdinand, voulut du moins empêcher que sa famille ne tombât au pouvoir de ce parent dénaturé. Il envoya donc des ordres précis à Inigo d'Avalos, marquis de Guast, qu'il avoit établi gouverneur de l'isle d'Ischia, de faire embarquer sur-le-champ la reine & ses enfants, & de remettre aux François la forteresse de cette isle. Il manda en même-temps au comte de Potenza, gouverneur de son fils aîné, & à Léonard de Naples, gouverneur de Tarente, de ne point attendre les dernieres extrémités pour rendre la place ; mais de prendre

Ann. 1501.

Ann. 1501. les meſures les plus sûres pour en tirer ſon fils & l'amener en France. Ces ordres ne furent pas ponctuellement exécutés : le marquis de Guaſt laiſſa bien partir la reine & ſes enfants ; mais il garda l'iſle d'Iſchia ; & comme il étoit Eſpagnol d'origine, il ſe lia ſecrétement avec Gonſalve, & ne voulut plus reconnoître d'autre maître que Ferdinand. Le comte de Potenza & Léonard de Naples traiterent avec Gonſalve, promettant de lui rendre la ville dans un certain temps, à condition qu'il prêteroit le ſerment le plus auguſte & le plus ſolennel, de ne point attenter à la liberté du jeune prince.

Gonſalve qui ſans cette capitulation précipitée auroit été forcé de lever le ſiege, parce qu'il n'avoit plus ni vivres ni munitions, jura en préſence de toute l'armée, la main étendue ſur une hoſtie conſacrée, qu'il laiſſeroit au jeune prince & à toute la garniſon, une entiere liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit. Cependant au mépris de ce ſerment, au grand ſcandale de tous les chrétiens, il ſe fit autoriſer par ſon maître à rompre cet engagement. Arrêtant ſans pudeur le jeune prince dans ſon camp, il le fit paſſer avec une sûre eſcorte en Eſpagne. Après s'être aſſuré par ces indignes moyens de la moitié du royaume de Naples, Gonſalve qui ſavoit les intentions de ſon maître, attira les principaux barons du royaume dans ſon parti, entretint des correſpondances ſecrétes dans toutes les cours d'Italie, & travailla ſourdement à ſupplanter les François, dont l'armée s'affoibliſſoit de jour en jour. Aubigni étant tombé malade ne pouvoit veiller avec toute l'exactitude requiſe ſur la conduite des ſoldats : le comte de Cajazze qui lui avoit été aſſocié dans le commandement général, venoit de mourir. Céſar Borgia, croyant avoir rempli ſes engagements avec la France, avoit repris la route de Rome d'où il entretenoit déja un commerce ſuſpect avec Gonſalve : Aubert du Rouſſet & Saint Preſt, deux capitaines d ſtingués, étoient morts de maladie : mais la perte qui affligea le plus les

François, fut celle de Louis de Bourbon, fils aîné de Gilbert, comte de Montpenſier. Son affabilité, ſa généroſité le rendoient cher aux ſoldats : la bravoure qu'il avoit montrée au ſiege de Capoue, attiroit déja ſur lui les regards de l'armée : quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans, il s'étoit précipité comme un ſimple aventurier au milieu des ennemis : s'étant attaché à l'attaque du boulevard qui couvroit la principale porte de la ville, il avoit eu la gloire de l'emporter l'épée à la main, & d'y planter lui-même ſon étendard. Après la conquête, il voulut viſiter le tombeau de ſon pere à Pouzzoles : fondant en larmes, il ne put réſiſter à la funeſte envie de faire ouvrir le cercueil & d'embraſſer encore une fois l'auteur de ſes jours. A la vue de ces déplorables reſtes, il fut ſaiſi d'une douleur ſi profonde qu'il expira ſur-le-champ : rare & trop malheureux exemple de la piété filiale ! On mit le corps du pere & du fils dans le même cercueil, & on les apporta dans la chapelle ſaint Louis d'Aigueperſe, où étoient les tombeaux de leurs ancêtres. Ann. 1501.

Tandis que l'armée de terre s'affoibliſſoit par les pertes que nous venons de rapporter, la flotte s'éloigna des parages de l'Italie pour s'avancer dans la mer du levant : elle devoit être jointe par les flottes combinées de preſque tous les princes de l'Europe, & prendre les ordres de Pierre d'Aubuſſon, grand-maître de Rhodes, qui avoit été nommé chef & capitaine-général de cette nouvelle croiſade. Arrivée au lieu du rendez-vous, elle n'y trouva pas un ſeul vaiſſeau : Alexandre VI, le promoteur de cette grande entrepriſe, avoit dépenſé à entretenir une armée à ſon fils la plus grande partie des ſommes deſtinées à équiper des galeres : Ferdinand le Catholique croyoit avoir rempli d'avance ſes engagements, en employant pendant quelques ſemaines au ſervice des Vénitiens la flotte qu'il avoit donnée à Gonſalve. Le roi de Portugal n'avoit point encore achevé ſes préparatifs : Aubuſſon, dont le petit Etat étoit plus expoſé que celui des autres princes

Expédition malheureuſe dans les iſles de l'Archipel.

Auton. Bembe. Juſtiniani. Hiſt. de P. d'Aubuſſon.

Ann. 1501.

chrétiens, attendoit pour ſe déclarer ouvertement, que toutes les autres puiſſances ſe fuſſent ébranlées : enfin, les Vénitiens eux-mêmes pour qui ſe faiſoit l'armement, ſe tenoient dans leur golfe, où ils auroient mieux aimé faire des conquêtes que dans les iſles de l'Archipel. Raveſtein auroit donc pu, ſans mériter aucun reproche, revenir ſur ſes pas, ſoumettre l'iſle d'Iſchia, & croiſer ſur les côtes d'Italie, d'où il eût intimidé les Eſpagnols & contenu les Vénitiens. Le déſir de ſignaler ſon généralat par une action d'éclat dont il ne partageât la gloire avec perſonne, le détermina à pourſuivre ſon projet : il alla deſcendre dans l'iſle de Mételin, autrefois Leſbos, forma le ſiege de la capitale qu'on lui avoit repréſentée comme une place foible & ſans garniſon. Dès que le canon eut fait une breche aux murailles, les François s'y précipiterent ſans examiner ſi elle étoit praticable : ils furent repouſſés avec perte & obligés d'établir leurs batteries d'un autre côté de la place : ils firent une nouvelle breche, ils livrerent un ſecond aſſaut qui fut plus meurtrier & ne réuſſit pas mieux que le précédent. Raveſtein déſabuſé trop tard, conſidérant que les vivres commençoient à lui manquer, que la ſaiſon s'avançoit, leva le ſiege : il avoit déja fait embarquer ſes troupes, lorſque huit galeres Vénitiennes qui s'étoient rapprochées de Conſtantinople pour obſerver la conduite des Turcs, arriverent dans le port : le capitaine annonçoit qu'il n'y avoit point à craindre qu'on envoyât aucun renfort aux aſſiegés, que tout étoit tranquille ; il ſe chargeoit de partager tous les riſques d'un nouvel aſſaut, & il montra ſi bien la facilité d'emporter la place, que Raveſtein, pour n'avoir rien à ſe reprocher, crut devoir faire une nouvelle tentative ; on ne tarda pas à s'appercevoir combien peu on devoit compter ſur le rapport du capitaine Vénitien : car pendant que l'armée marchoit de nuit pour ſe rendre devant la place, elle fut rencontrée par un corps de ſix cents janiſſaires qui venoient de débarquer & qui

ſuivoient la même route. Le combat s'engagea dans les ténébres ; une partie des janiſſaires fut paſſée au fil de l'épée, l'autre alla ſe réfugier dans la ville. On foudroya de nouveau les remparts, on livra un nouvel aſſaut ; mais les François déja découragés par les pertes qu'ils avoient eſſuyées, ſe comporterent plus mollement qu'ils n'avoient encore fait : les Vénitiens qui devoient donner l'exemple, ſe tinrent conſtamment à couvert des coups. Les deux troupes ſe ſéparerent mécontentes l'une de l'autre. On étoit déja dans l'hiver, & les François connoiſſoient peu ces parages. Tandis qu'ils doubloient le promontoire de Malée, ils furent aſſaillis d'une furieuſe tempête ; les vaiſſeaux furent diſperſés, une galere avec tous ceux qui la montoient fut ſubmergée, & le vaiſſeau amiral ſur lequel étoit Raveſtein avec plus de ſix cents gentilshommes des meilleures maiſons de France, alla ſe briſer au pied des rochers qui bordent l'iſle de Cithere, deux cents furent enſevelis ſous les flots, les autres s'accrocherent aux pointes de rochers, & grimperent comme ils purent dans l'iſle. Ils étoient nuds, ſans argent, ſans vivres, expoſés aux rigueurs de la ſaiſon, & dans une terre ennemie. L'iſle de Cithere, célebre autrefois par le culte qu'on y rendoit à Vénus, n'étoit alors habitée que par des Pâtres agreſtes & guerriers, extrêmement en garde contre les étrangers qui n'abordoient guere dans leur iſle que pour dérober leurs troupeaux. C'étoit une ſituation bien humiliante pour des chevaliers François, de ne pouvoir plus fonder leur eſpoir que ſur la compaſſion qu'ils inſpireroient à ces barbares : mais à quoi ne force pas la faim ? Ils ſe diſperſerent dans les hameaux, vendant à vil prix ce qui leur reſtoit d'habits, ou mendiant humblement un morceau de pain. Quelques-uns périrent de froid & de miſere ; tous déſiroient la mort, lorſqu'après vingt jours de ſouffrance ils virent aborder ſur la côte un navire Vénitien : le capitaine touché de leur ſort, mais n'ayant point de place à leur donner ſur ſon vaiſſeau,

Ann. 1501.

Ann. 1501.

ſe hâta d'en donner avis au commandant de quelques navires Gênois qui avoient relâché dans l'iſle de Milo. Croiroit-t-on, ſi un hiſtorien contemporain ne l'atteſtoit, que cet acte d'humanité fut regardé à Veniſe comme un crime d'Etat, & que le capitaine fut en danger d'être puni de mort ? Le commandant de la flotte Génoiſe vint retirer Raveſtein & ſes compagnons de l'iſle de Cithere, & les ramena dans les ports de France, où les vaiſſeaux qu'avoit épargnés la tempête s'étoient rendus.

Ainſi les côtes d'Italie reſterent ſans vaiſſeaux François dans un temps où l'on commençoit à en avoir beſoin : car déja l'on appercevoit des ſemences de diviſion entre les François & les Eſpagnols : Gonſalve, après s'être aſſuré de l'alliance des Vénitiens, de Céſar Borgia, à qui il prêtoit des troupes, étendoit le plus qu'il pouvoit les limites des provinces de ſon partage, tandis que Ferdinand, pour détourner l'attention de la cour de France, travailloit ſourdement à lui ſuſciter des affaires à l'autre extrémité de l'Italie.

Incurſion des Suiſſes dans le Milanès.

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Les Suiſſes profitant de la facilité que leur donnoit Bellinzone pour entrer dans le duché de Milan, s'aſſemblerent au nombre de ſept mille combattants : quoiqu'ils fuſſent en pleine paix avec la France, qu'ils lui fourniſſent des recrues, & qu'ils continuaſſent à recevoir leurs penſions, ils s'avancerent bruſquement vers Lugan dans l'eſpérance de ſurprendre cette forteresſe, & ſe mirent à piller tous les villages voiſins. Le cardinal d'Amboiſe, qui s'étoit rendu à Milan pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de Naples, ſurpris d'une démarche ſi peu attendue, leva de ſes propres deniers, & avec l'argent qu'il put tirer de la bourſe de ſes amis, quatre mille hommes d'infanterie Italienne, leſquels joints aux compagnies d'ordonnance qui étoient en quartier dans le Milanès, formerent une armée ſuffiſante pour arrêter le pillage des Suiſſes, & même pour les combattre avec avantage. Charles d'Amboiſe, ſeigneur de Chaumont, conduiſit cette armée

à la rencontre des ennemis qui l'attendoient de pied ferme dans le bourg de Lugan. On délibéra pluſieurs fois ſi on leur livreroit bataille. Ceux qui s'intéreſſoient à l'honneur de la France s'indignoient qu'on pût ſeulement mettre la choſe en délibération : ils diſoient que la nation alloit être déshonorée, ſi une poignée de payſans armés, oſoit bien venir la braver juſque ſur ſes terres, & emmenoit tranquillement ſon butin & ſes priſonniers à la vue d'une armée ſupérieure : ils ajoutoient que ce coup d'eſſai rehauſſeroit merveilleuſement l'audace des ennemis, & les porteroit bientôt à de nouvelles entrepriſes mieux concertées : d'autres, au contraire, en proteſtant qu'ils étoient prêts à marcher à l'ennemi, ſi le général l'ordonnoit, montroient que dans une guerre défenſive, c'eſt remporter la victoire que d'obliger l'ennemi à la retraite : que dans la bataille qu'on propoſoit, il y avoit tout à perdre ſi l'on étoit battu, & preſque rien à gagner quand même le ſuccès ſeroit tel qu'on ſe le promettoit : qu'on pouvoit aiſément juger, par la contenance des ennemis, que le combat ſeroit ſanglant & opiniâtre : que cependant on ne pouvoit faire aucun fonds ſur l'infanterie Italienne accoutumée à lâcher le pied à l'approche du danger : que tout l'effort du combat rouleroit ſur la gendarmerie & la maiſon du roi, c'eſt-à-dire, ſur l'élite de la nobleſſe : que la mort de quelque milliers de payſans ou d'ouvriers Suiſſes ne compenſeroit point la perte que le royaume feroit dans cette occaſion. Cette derniere raiſon décida le général à ouvrir aux Suiſſes le chemin de la retraite ; il ſe contenta de les harceler dans leur marche & ne fit aucun effort pour leur arracher du moins les priſonniers & le butin qu'ils emmenoient. Ann. 1501.

Comme la raiſon qui venoit d'enchaîner le courage des François devoit ſe repréſenter toutes les fois que l'on auroit affaire à une nation dont les forces conſiſteroient en infanterie, elle parut mériter la plus grande attention. Le roi tint à Lyon pluſieurs conſeils

Projet du maréchal de Gié pour former un corps permanent d'infanterie nationale.

où la matiere fut miſe en délibération. Le maréchal de Gié, dont l'avis prévaloit ordinairement dans l'abſence du cardinal d'Amboiſe, remontra fortement que les Suiſſes, les Eſpagnols & les Allemands ayant une infanterie bien diſciplinée, ſe prévaudroient de cet avantage, tant qu'on n'auroit pas une infanterie égale à leur oppoſer : qu'on n'auroit jamais une bonne infanterie, tant qu'on abandonneroit aux capitaines le ſoin d'aſſembler, au commencement d'une campagne, une troupe de vagabonds qu'on licencioit à l'entrée de l'hiver : que le ſeul moyen d'en faire des ſoldats étoit de les tenir attachés au drapeau, de les exercer continuellement aux opérations militaires ; en un mot, de les former ſur le modele des compagnies d'ordonnance. Ce nouvel établiſſement ne pouvant ſe former ſans charger l'Etat d'une dépenſe annuelle, & Louis ne voulant point conſentir à augmenter les impôts, le maréchal propoſa de ſupprimer quatre ou cinq compagnies d'ordonnance, & d'en employer les fonds à l'entretien d'un corps d'infanterie toujours ſubſiſtant. Ce projet, tout ſage qu'il étoit d'ailleurs, indiſpoſa le corps de la nobleſſe contre le maréchal. On étoit perſuadé qu'à cet ordre diſtingué appartenoit excluſivement le droit de s'armer pour la défenſe de l'Etat ; que ce ſeroit l'avilir que de lui aſſocier, dans cette glorieuſe fonction, des hommes obſcurs arrachés aux travaux champêtres ou à des profeſſions viles, ſans courage, ſans honneur. On citoit l'exemple des malheurs qu'avoient cauſés à la France, ſous les regnes de Charles VI & de Charles VII, les Routiers, les Brabançons, & tous les autres brigands armés, les rapines & les pillages des francs-archers qu'on avoit été forcé de ſupprimer ; & l'on ne faiſoit pas attention que le mépris qu'on témoignoit pour l'infanterie, le peu de ſoin qu'on prenoit de pourvoir à ſa ſubſiſtance, la dureté avec laquelle on la chaſſoit dès qu'on pouvoit s'en paſſer, étoient les principales cauſes des déſordres dont on ſe plaignoit, déſordre qui n'auroient

Ann. 1501. *Manuſcr. de Bethune. Procès manuſcrit du maréchal de Gié.*

plus

plus lieu dès qu'on auroit adopté le plan du maréchal. La difficulté de ſtatuer ſur qui tomberoit la ſuppreſſion qu'il propoſoit, étoit encore un nouvel obſtacle qu'il n'oſoit lever, dans la crainte que ſi les ennemis qu'il ſe ſeroit faits venoient à ſe joindre à ceux qu'il avoit déja, il ne ſuccombât tôt ou tard ſous leurs efforts redoublés. Ainſi des préjugés, des intérêts perſonnels, la jalouſie qui regne ordinairement entre les miniſtres, firent échouer un établiſſement que le roi avoit approuvé, & dont la néceſſité étoit démontrée. Ann. 1501.

La retraite des Suiſſes ne procuroit qu'un calme paſſager, parce qu'elle pouvoit être bientôt ſuivie d'une nouvelle irruption. Louis étoit convaincu qu'un peuple pauvre & naturellement tranquille n'auroit point entrepris de le braver s'il n'y eût été porté par quelqu'ennemi ſecret : il ſe défioit de Maximilien, des Vénitiens, & n'avoit garde alors de former aucun ſoupçon ſur la conduite de Ferdinand. En effet toutes les apparences ſembloient l'en garantir. Il paroiſſoit que Ferdinand travailloit à le réconcilier avec Maximilien & à lui faire obtenir l'inveſtiture du duché de Milan. On eſt étonné avec raiſon de l'ardeur avec laquelle Louis ambitionnoit une faveur que tous ſes prédéceſſeurs euſſent rejettée avec indignation ſi elle leur eût été offerte. C'étoit une maxime généralement reconnue qu'un roi de France ne pouvoit ni ne devoit rendre hommage à perſonne : lorſque nos rois étoient rentrés en poſſeſſion de l'ancien royaume d'Arles ils n'avoient point cru devoir en faire hommage aux empereurs : Charles VI, Charles VII avoient été ſouverains ſeigneurs de la république de Gênes, qui étoit cenſée relever de l'Empire, au même titre que le duché de Milan ; & cependant on ne trouvera point qu'ils en aient fait hommage : la république de Veniſe bien moins puiſſante qu'un roi de France, poſſédoit tranquillement pluſieurs fiefs impériaux en Italie, & ne s'imaginoit pas qu'elle dût en rendre hommage : enfin les Sforces s'étoient maintenus, juſqu'à Ludovic, dans

Traité de Trente conclu par la médiation de Ferdinand.

Recueil des traités. Guicchardin. Belcarius.

la poſſeſſion de ce même duché de Milan, ſans l'aveu
Ann. 1501. des empereurs. Si tous ces exemples ne ſuffiſoient pas pour perſuader à Louis qu'il pût légitimement ſe diſpenſer d'une obligation que lui impoſoit la nature de ſon fief, n'étoit-il pas en droit du moins de diſputer ſur la nature de l'hommage, d'examiner s'il ſe concilioit avec ſon rang, & d'offrir pour s'affranchir de cette ſervitude, un dédommagement dont on auroit été forcé de ſe contenter? La conduite de Maximilien ne paroît guere moins extraordinaire; car voyant le roi de France bien établi dans ce duché, & n'ayant alors aucun moyen de l'en chaſſer, n'auroit-il pas dû embraſſer avidement l'occaſion qui ſe préſentoit de conſerver tous les droits de l'Empire, recevoir ſans balancer l'hommage qu'on lui offroit? Quant à Ferdinand, il étoit de ſon intérêt, puiſqu'il travailloit à s'agrandir dans le royaume de Naples, d'aigrir de plus en plus Maximilien contre les François, afin que ſi la guerre venoit à ſe déclarer dans le royaume de Naples, il pût s'aſſurer une puiſſante diverſion du côté des Alpes: mais outre qu'il comptoit beaucoup plus ſur ſes négociations que ſur ſes armes, & qu'il eſpéroit, ou bien d'amener Louis à accepter des conditions qui lui ſeroient plus préjudiciables que la perte d'une bataille, ou de porter facilement l'empereur à manquer à ſes engagements lorſqu'il y trouveroit ſon avantage, il avoit encore un motif preſſant de ſouhaiter d'établir pour quelques mois une bonne intelligence entre la France & la maiſon d'Autriche qui étoit en quelque ſorte devenue la ſienne. Dom Juan, ſon fils unique, marié à Marguerite d'Autriche, étoit mort ſans laiſſer de poſtérité. La mort venoit encore de lui enlever Iſabelle, ſa fille aînée, mariée au roi de Portugal. La ſucceſſion à la couronne d'Eſpagne regardoit Jeanne ſa ſeconde fille, mariée à l'archiduc Philippe, ſouverain des Pays-Bas: or il ſe propoſoit en déférant aux volontés de la reine Iſabelle à laquelle il n'oſoit rien refuſer, de faire traverſer la France aux deux époux, de les attirer

en Eſpagne pour y être reconnus en qualité d'héritiers préſomptifs. Maximilien ſe garda bien de mettre aucun obſtacle à un arrangement ſi favorable à l'archiduc ſon fils. La ville de Trente, ſur les confins de l'Allemagne & de l'Italie, fut choiſie pour le lieu des conférences: l'empereur Maximilien, le cardinal d'Amboiſe, miniſtre plénipotentiaire de Louis XII, & Manuel, ambaſſadeur de Ferdinand, s'y rendirent: ils y conclurent, le 13 d'octobre, un traité où les intérêts de la France étoient tellement ſacrifiés qu'on n'imagine pas comment le cardinal put conſentir à les écouter. On y ſtipuloit d'abord qu'il y auroit une alliance étroite entre Maximilien, Louis, Ferdinand & Philippe: que non-contents de ſe garantir mutuellement leurs poſſeſſions, ils travailleroient de concert à les étendre: que pour reſſerrer par des liens indiſſolubles une union ſi peu vraiſemblable, Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe & ſon héritier préſomptif, épouſeroit Claude, fille aînée du roi: que le futur dauphin, ſoit qu'il fût fils du roi, ſoit qu'il fût ſeulement prince du ſang, épouſeroit pareillement celles des filles de l'archiduc qu'il voudroit choiſir: que Louis garantiroit à Maximilien la ſucceſſion aux trônes de Hongrie & de Bohême après la mort de Ladiſlas qui poſſédoit ces deux royaumes: qu'il donneroit cinq cent mille livres à l'empereur pour être employées, portoit le traité, à faire la guerre aux Turcs, mais plus vraiſemblablement à détrôner Ladiſlas: qu'il fourniroit de même à l'empereur des ſecours d'hommes & d'argent, lorſque celui-ci iroit ſe faire couronner à Rome: qu'il rendroit la liberté à Ludovic & au cardinal Aſcagne, à condition que le premier ne ſortiroit point de France, & que le ſecond ne pourroit ſe retirer que ſur les terres de l'Empire ou d'Eſpagne: que tous les bannis du duché de Milan ſeroient rétablis dans la jouiſſance de leurs biens. A ces conditions, Maximilien s'engageoit de donner à Louis l'inveſtiture du duché de Milan, dans une aſſemblée ſolennelle des princes de l'Empire, qu'il alloit

Ann. 1501.

indiquer pour cet effet dans la ville de Francfort. Outre les conditions énoncées dans ce traité ſingulier, il y en avoit de ſecretes, telles que la ceſſion abſolue que la France devoit faire de la Valteline entre les mains de l'archiduc Philippe, les meſures qu'on devoit prendre pour s'agrandir reſpectivement aux dépens de quelques puiſſances voiſines, dont on renvoyoit la diſcuſſion aux miniſtres reſpectifs de Louis & de l'archiduc Philippe, ou aux conférences ſecretes que ces deux princes devoient tenir enſemble.

Ann. 1501.

Paſſage de l'archiduc par la France.

Belcarius. Heuterus. Haraus. Auton.

En effet Philippe ſe mit bientôt en marche avec Jeanne ſa femme, & un cortége nombreux de dames & de ſeigneurs. On lui rendit en France des honneurs proportionnés au nouveau titre dont il alloit bien-tôt être décoré : mais Philippe n'oublia point la dépendance que lui impoſoit la nature de ſes terres à l'égard du roi ſon ſouverain. En traverſant Paris, il ſe rendit au Parlement, il y prit ſéance en qualité de pair de France. Au milieu des fêtes & des divertiſſements, on trouva le temps de parler d'affaires ſérieuſes : on examina de nouveau les principales diſpoſitions du traité de Trente, & les autres objets ſur leſquels on n'étoit point encore tombé d'accord. Louis propoſa des tempéraments & des modifications que l'archiduc approuva ſans balancer : on confirma le mariage de Claude avec le duc de Luxembourg, à la grande ſatisfaction d'Anne de Bretagne, qui plus mere que reine, & n'enviſageant que la grandeur future de l'époux qu'on deſtinoit à ſa fille, promettoit tout ce dont elle pouvoit diſpoſer, & auroit engagé ſi elle en eût été crue, l'Etat entier pour acheter un gendre. Les conditions dont on étoit convenu, étoient encore ſi favorables à la maiſon d'Autriche, même après les reſtrictions qu'y avoit apportées Louis, qu'on ne douta point que Maximilien ne les ratifiât. On prit donc le parti d'envoyer des ambaſſadeurs à la diete qui avoit dû être indiquée à Francfort : on leur donna des procurations en bonne forme pour rendre hommage au nom du roi, & toutes les

ſommes qu'ils devoient délivrer à l'empereur, en recevant les lettres d'inveſtiture. Ils apprirent, en arrivant dans cette ville, que la diete n'avoit point été convoquée, que l'empereur étoit abſent, qu'on ne ſavoit quand il reviendroit : après s'être long-temps impatientés à l'attendre, ils prirent acte devant deux notaires du ſoin qu'ils avoient eu de ſe trouver au jour & au lieu indiqués pour faire hommage du duché de Milan, & demanderent que ce délai ne pût être imputé ni préjudicier au roi leur maître : enſuite ils revinrent en France rapportant avec eux leur argent. Louis ne ſavoit encore comment expliquer cette biſarrerie ; cependant la choſe étoit ſimple : Maximilien & Ferdinand avoient déja obtenu ce qu'ils déſiroient le plus ; il n'étoit pas de l'intérêt du dernier, que Louis pût être tranquille poſſeſſeur du Milanès, & Maximilien ne vouloit pas ſur une ſimple promeſſe de mariage entre deux enfants encore au berceau, laiſſer perdre l'occaſion favorable qui ſe préſentoit alors de faire revivre ſes droits en Italie. Outre les bannis du duché de Milan qui ne le quittoient point, il recevoit des députations preſſantes de toutes les puiſſances du ſecond ordre qui l'invoquoient, pour ainſi dire, comme un Dieu vengeur, & qui mettoient en lui leur derniere eſpérance. Ann. 1501.

En effet depuis que Céſar Borgia avoit ramené ſes troupes de l'expédition de Naples, il s'étoit paſſé des ſcenes bien étranges en Italie. Les Colonnes & des Savelli qui s'étoient attachés à la fortune du malheureux Frédéric, furent les premieres victimes immolées à l'ambition de Céſar : il pilla leurs maiſons, laiſſa des garniſons dans toutes leurs places : ſe portant enſuite du côté de la Toſcane, il s'empara ſans réſiſtance de Piombino : de-là il conduiſit ſes troupes devant Camerino comme s'il eût eu deſſein d'en former le ſiege ; mais il méditoit une conquête plus importante. Le duché d'Urbin étoit un grand fief de l'égliſe poſſédé depuis long-temps à titre de vicariat par la famille

Etat de l'Italie : brigandage & ſcélérateſſe de Céſar Borgia.

Guicchardin. Macchiavel. Thomaſi. Bembe. Belcarius. P. Martir.

des Montefeltri. Guidobalde qui en étoit ſeigneur
Ann. 1501. n'ayant point d'enfants, avoir marié ſa niece à François-Marie de la Rovere, préfet de Rome, & l'avoit fait reconnoître ſon ſucceſſeur. Il vivoit en bonne intelligence avec le ſaint-ſiege, & il venoit tout récemment d'en obtenir des graces. Céſar mettant à profit la ſécurité où vivoit Guidobalde, lui envoya demander, comme au meilleur de ſes amis, ſon artillerie & quelques compagnies d'infanterie dont il feignit d'avoir beſoin pour le ſiege de Camerino. Lorſqu'il l'eut dépouillé de ſes forces, il entra bruſquement ſur ſes terres, diſpoſa des corps-de-gardes pour fermer toutes les iſſues, & marcha jour & nuit vers la place où ſe tenoit le duc avec ſa famille. Guidobalde & ſon gendre n'ayant aucun moyen de réſiſter, & s'attendant à une mort certaine, s'ils tomboient entre les mains de leur ennemi, ſe traveſtirent en payſans & s'évaderent
Ann. 1502. par des ſentiers peu fréquentés. Maître du duché d'Urbin, Céſar vint mettre le ſiege devant Camerino. Jules Varane qui en étoit ſeigneur s'y défendit quelque temps avec courage : mais voyant qu'il ne pouvoit éviter d'être forcé, il traitoit des conditions de la reddition de la place, lorſque Céſar y entra par intelligence. Varane & deux de ſes fils furent étranglés ; un ſeul échappa au maſſacre général de ſa famille : le malheureux pere, ſemblant prévoir le ſort qui l'attendoit avoit eu la précaution de l'envoyer à Veniſe. Les Florentins que l'expérience du paſſé & l'exemple de leurs voiſins avertiſſoient de ſe précautionner, ſe jetterent entre les bras du roi de France, & pour l'attacher plus étroitement à leurs intérêts, ils l'élurent en quelque ſorte général de leur République. Le traité qu'ils conclurent avec lui, portoit qu'il ſeroit tenu de les défendre à ſes frais envers & contre tous, & de leur garantir toutes les terres dont ils étoient en poſſeſſion, & qu'en récompenſe ils lui paieroient quarante mille ducats par an. Une ſi puiſſante protection, en inſpirant trop de confiance aux Florentins, faillit à les perdre. Céſar à la

vérité n'oſa plus les attaquer en ſon nom : mais il permit aux chefs de ſes troupes de tenter une ſurpriſe contre la République, ſe réſervant la liberté de les déſavouer ſi elle ne réuſſiſſoit pas. Quelques-uns de ces chefs, comme Vitelloze, avoient des injures perſonnelles à venger ; les autres ſembloient ne s'armer que pour la querelle des Médicis, dont ils ſe diſoient les parents ou les alliés. Ayant donc excité un ſoulevement dans la ville d'Arezzo, l'une des plus conſidérables de l'Etat de Florence, ils s'en emparerent ſans effuſion de ſang & en firent leur place d'armes. On croit que ſi dans le premier moment de ſurpriſe & d'abattement que cauſa cette nouvelle à Florence, ils ſe fuſſent préſentés aux portes de la ville comme ils le pouvoient aiſément, ils y auroient été reçus ſans beaucoup de réſiſtance : mais s'étant amuſés à faire le ſiege de quelques châteaux voiſins, & à fortifier les poſtes dont ils s'étoient rendus maîtres, ils donnerent le temps aux Florentins d'appeller du ſecours. Les ambaſſadeurs qu'ils envoyerent à Louis ne prirent point le change ſur leurs véritables ennemis : ils lui dénoncerent Céſar Borgia & le pape Alexandre comme les auteurs ou les inſtigateurs ſecrets de cette guerre : ils lui repréſenterent ſi bien la néceſſité d'arrêter leurs brigandages, s'il déſiroit de conſerver encore des alliés en Italie, que Louis réſolut d'aller en perſonne venger l'abus qu'ils avoient fait de ſon alliance : mais comme les forces qu'il vouloit conduire en Italie ne pouvoient être raſſemblées auſſi promptement que l'exigeoit le danger où étoit Florence, il envoya un héraut déclarer à Céſar que s'il ne retiroit ſur-le-champ de gré ou de force ſes capitaines de toute l'étendue de la Toſcane, il lui demanderoit raiſon de tout le dommage qu'ils auroient cauſé aux Florentins ; & afin d'aſſurer encore mieux l'exécution de ſes ordres, il manda par le même courier à Chaumont d'Amboiſe, de conduire quatre cents lances au ſecours des Florentins, & de livrer bataille à l'ennemi s'il avoit l'audace de l'attendre.

Ann. 1502.

Ann. 1502. César feignant toujours de n'avoir aucune part à cette expédition, & d'être irrité contre ceux qui l'avoient formée, quoiqu'il leur eût encore envoyé tout récemment un renfort, leur conseilla secrétement de se départir au plutôt d'une entreprise qui ne pouvoit plus réussir, & d'abandonner les places dont ils s'étoient emparés.

Louis passe en Italie pour dissiper les troubles, il se laisse gagner par César Borgia.

Thomasi. Macchiavel. Guicchardin. Auton.

Si Louis n'avoit été attiré en Italie que par l'intérêt qu'il prenoit aux Florentins, il auroit pu suspendre ou rompre entiérement le projet de ce voyage : d'autres motifs le porterent à l'accélérer. Les François & les Espagnols étoient aux prises dans le royaume de Naples, sans que les hostilités eussent été précédées d'aucune déclaration de guerre. Maximilien, appellé en Italie par Ferdinand le Catholique, levoit des troupes, faisoit dans la ville de Trente des magasins d'armes & de toutes sortes de munitions ; déja même il s'étoit fait précéder par Hermès Sforce & quelques autres ambassadeurs qui annonçoient son arrivée, & tenoient un registre des secours d'hommes ou d'argent que chaque État pouvoit ou devoit lui fournir. Toutes les puissances du second ordre l'appelloient à grand cris : les Suisses persistoient dans leurs brouilleries avec la France ; les Vénitiens étoient suspects ; le pape même, & particuliérement César Borgia son fils, n'attendoient qu'une occasion de s'en détacher. Il étoit manifeste que si l'empereur se montroit dans ces circonstances, il feroit soulever l'Italie entiere, & que les François se trouveroient coupés & enveloppés de toutes parts. Le seul parti qui restât à Louis consistoit donc à le prévenir. Dès qu'il parut, ces mêmes princes qui seroient allés au-devant de l'empereur, s'empresserent à l'envi autour de sa personne & lui formerent une cour. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, Bentivoglio, seigneur de Bologne, le duc d'Urbin dépouillé de ses Etats, les députés des Vénitiens, des Florentins & des Lucquois, s'unirent pour lui représenter combien la protection qu'il accordoit aux Borgia étoit contraire à ses vrais intérêts ;

intérêts : ils lui peignirent ſi bien toutes les horreurs de ces deux perſonnages, que Louis, honteux & indigné de ſe trouver en quelque ſorte le complice de tant de forfaits, promit de ſauver ſon nom de cette infamie : c'étoit ſans doute ſon intention ; mais il dépendoit beaucoup plus qu'il ne ſe l'imaginoit de ceux qui l'entouroient. Le pape & Céſar informés de ce qui ſe diſoit à la cour de Louis, & n'oſant l'aborder dans ce premier tranſport, lui députerent un homme ſans caractere, mais adroit, inſinuant, & d'autant plus propre à ſonder la diſpoſition des eſprits qu'on ne ſe donnoit pas la peine de ſe contraindre en ſa préſence. Troccies, c'eſt le nom de cet agent, repréſenta au roi que Céſar, en qualité de gonfalonnier de l'Egliſe Romaine, n'avoit pu ſe diſpenſer de faire rentrer dans le devoir ou de punir exemplairement des vaſſaux rebelles qui affectoient depuis long-temps de ſecouer le joug de la dépendance ; qu'à la réſerve de l'expédition contre Florence, à laquelle il n'avoit pris aucune part & qu'il avoit toujours déſapprouvée, il n'avoit rien entrepris ſans en avoir reçu l'ordre du ſacré college ; qu'il n'avoit pour accuſateurs & pour ennemis que ces mêmes hommes qui appelloient l'empereur en Italie, & qui ne pouvant ſe conſoler d'avoir les François pour voiſins, cherchoient à perdre leurs plus zélés partiſans ; que l'armée eccléſiaſtique n'étoit pas moins aux ordres du roi que ſi elle eût été levée & entretenue à ſes dépens ; que ſa majeſté pouvoit s'en ſervir utilement, ſoit dans le royaume de Naples, ſoit dans telle autre contrée qu'il lui plairoit d'indiquer. Il inſinua enſuite au cardinal d'Amboiſe qu'étant un des principaux membres de l'Egliſe Romaine, il devoit par toutes ſortes de raiſons en prendre la défenſe ; que le pape étoit vieux & infirme ; que les cardinaux ſongeoient à lui déſigner un ſucceſſeur ; que Céſar avoit de nombreux partiſans dans le ſacré college ; qu'il importoit à la France de prévenir de bonne heure les brigues que l'empereur & le roi d'Eſpagne ne manqueroient pas de former pour ſe rendre

Ann. 1502.

maîtres de l'élection ; qu'on pouvoit dès-lors prendre
Ann. 1502. des mesures si justes, qu'en quelque-temps que le saint-siege vînt à vâquer, il ne fût rempli que par un homme dévoué aux intérêts de sa majesté. Le cardinal comprit qu'on lui offroit le souverain pontificat, & quelque modeste qu'il fût d'ailleurs, il ne résista point à une si douce tentation. Un autre motif le portoit encore à se rendre médiateur entre le roi & le souverain pontife : la commission de légat *à latere* dont il étoit revêtu alloit expirer ; il en désiroit d'autant plus ardemment la prorogation, qu'outre les honneurs & les profits qu'elle lui procuroit, elle donnoit de grandes facilités pour parvenir au souverain pontificat. On permit donc à César de venir se justifier, ou plutôt on desira qu'il vînt comme premier ministre du pape traiter des conditions d'une nouvelle alliance. Ce voyage n'étoit pas sans péril ; car quelque chemin qu'il prît, il falloit traverser les terres de ses ennemis, se trouver ensuite, sur la foi publique, au milieu d'eux. Il se déguisa en chevalier de Rhodes, & suivi de deux écuyers seulement, il partit sans en donner avis à personne, parut subitement à la cour de Louis, où, au grand étonnement de l'Italie entiere, il fut reçu à bras ouverts & admis à toute heure à l'audience du roi & du premier ministre. En peu de jours on conclut un traité qui dut rester secret tant que le roi séjourneroit en Italie. Le pape prorogeoit pour dix-huit mois la légation du cardinal d'Amboise : il accordoit plusieurs chapeaux de cardinal aux parents de ce ministre, qui devoient grossir le nombre des partisans qu'il avoit déja dans le sacré college, indépendamment de ceux que César s'obligeoit de lui fournir lorsqu'il en seroit temps : ce dernier s'engageoit encore en son nom, & comme suffisamment autorisé du saint pere, de conduire, toutes les fois qu'il en seroit requis, l'armée ecclésiastique dans le royaume de Naples, & d'aider de tout son pouvoir à en chasser les Espagnols. Le roi de son côté laissoit à César tous les Etats qu'il avoit usurpés ; &

ce qui paroit preſque incroyable, & ce qui prouve combien un caractere trop facile eſt dangereux dans un monarque, il lui abandonnoit Bentivoglio, Vitelloze & Petrucci qu'il avoit mis auparavant ſous ſa ſauvegarde; promettant non-ſeulement de ne leur donner aucun ſecours, mais encore de fournir, s'il en étoit beſoin, trois ou quatre cents lances pour aider à les dépouiller. Les députés des Suiſſes arriverent les derniers & furent favorablement écoutés; car bien qu'on eût à ſe plaindre de leurs procédés, on ſentoit combien il étoit eſſentiel d'empêcher qu'ils ne ſe liaſſent avec Maximilien à qui ils euſſent pu donner une entrée en Italie & des renforts conſidérables. On ſatisfit donc à la plupart de leurs demandes; de leur côté ils promirent d'obſerver plus exactement qu'auparavant leurs traités avec la France, & fournirent ſur-le-champ deux mille hommes d'infanterie, qui joints à deux mille Gaſcons, prirent la route du royaume de Naples. Ces meſures déconcerterent les projets de Maximilien: conſidérant que ſes finances étoient épuiſées, qu'il ne trouveroit plus en Italie ni hommes, ni argent, il ceſſa ſes préparatifs, s'éloignant de la ville de Trente où il ne pouvoit plus ſe montrer avec honneur. La France venoit encore de lui faire eſſuyer une mortification ſenſible. Louis, par le traité de Trente, s'étoit engagé à contribuer à le faire reconnoître pour héritier du trône de Hongrie après la mort de Ladiſlas; mais ſe croyant ſuffiſamment dégagé de cette promeſſe par la conduite que l'empereur avoit tenue à ſon égard, il avoit conclu avec le roi de Hongrie & de Bohême une ligue défenſive, & l'avoit ſcellée par le mariage d'une princeſſe de ſon ſang avec ce monarque. Ladiſlas, à qui l'on avoit laiſſé le choix entre Germaine de Foix, fille d'une ſœur de Louis XII, & Anne de Foix Candale qui avoit auſſi l'avantage d'être ſa parente, quoique dans un degré plus éloigné, ſe décida pour cette derniere, parce qu'elle étoit la plus belle & d'un âge un peu plus avancé. Cette préférence toute glorieuſe

Ann. 1502.

Ann. 1502.

qu'elle étoit, cauſa une vive douleur à la princeſſe : elle étoit tendrement aimée par François d'Orléans, comte de Dunois, & premier duc de Longueville ; elle l'auroit préféré ſans balancer au plus puiſſant monarque de l'univers. Les larmes des deux amants ne furent point écoutées ; la princeſſe forcée de renfermer ſes ennuis au fond de ſon cœur, ſe mit en marche pour la Hongrie.

Il viſite les villes du Milanès.

Auton. Belcarius. Guicchardin. Seiſſel.

Après avoir terminé les principales affaires qui l'avoient appellé en Italie, Louis ſe mit à viſiter les villes du duché de Milan, donnant audience à tous ceux qui réclamoient ſa juſtice, & voulant prendre connoiſſance par lui-même de tous les abus qui pouvoient s'être gliſſés dans l'adminiſtration : ſur quelques plaintes qui lui furent portées contre Pierre de Sacierge, ſon chancelier dans le duché de Milan, auxquelles ce magiſtrat ne put répondre, il le dépoſſéda de ſon office & le renvoya à Luçon dont il étoit évêque. Pendant le ſéjour qu'il fit à Pavie il fut complimenté par les docteurs de l'école de droit qui lui demandoient la confirmation de leurs privileges : quoiqu'il eût montré pendant ſon enfance peu de diſpoſitions pour les lettres, il aimoit les ſavants ; il ſe croyoit obligé de récompenſer ceux dont les veilles tendoient au bien de la ſociété : non-content d'accorder la grace qu'on lui demandoit, il augmenta conſidérablement le revenu des profeſſeurs, il voulut aſſiſter à leurs exercices : le lendemain Jaſon Mainus, vêtu d'une longue robe de drap d'or, ſe rendit au palais & conduiſit à la porte de ſon école le roi & tous ceux des courtiſans qui voulurent l'accompagner. Là s'inclinant profondément, il pria le monarque d'entrer. Louis exigea qu'il paſsât le premier : *Je ne ſuis plus roi ici*, dit-il, *vous êtes le ſeul qu'on y doive reſpecter.* Il aſſiſta dans la même ville à un ſpectacle d'un autre genre. Deux gentilshommes du nom de Gonzague, couſins germains du marquis de Mantoue, vinrent le prier de leur donner le champ. S'étant fait rendre compte de leur querelle,

& ayant jugé dans ſon conſeil qu'elle ne pouvoit être terminée que par les armes, puiſqu'il étoit queſtion de *foi fauſſée* & de trahiſon, il fit dreſſer des lices, nomma des juges du champ, & aſſigna le jour & l'heure du combat. Les deux champions comparurent & ſe battirent avec courage & opiniâtreté, ſans toutefois ſe faire beaucoup de mal à cauſe de la bonté de leur armure. Louis ordonna qu'on les ſéparât, les obligea de s'embraſſer & les admit à ſa table. Ann. 1502.

Les Génois lui avoient fait une députation ſolennelle pour le prier d'honorer leur ville de ſa préſence, quoiqu'il n'eût rien à y régler, parce qu'ils ſe gouvernoient par leurs propres loix, il crut ne devoir pas leur refuſer cette ſatisfaction. *Les Génois*, dit un ancien hiſtorien, *contre la nature de leurs mœurs, menoient au bal leurs femmes, leurs filles & leurs ſœurs pour donner joyeux paſſetemps au roi & aux ſeigneurs qui l'accompagnoient. Ceux-ci uſant de la liberté Françoiſe, choiſiſſoient les plus belles, les préſentoient au roi, en les baiſant les premiers pour eu faire l'eſſai, & puis les baiſoit le roi volontiers, danſoit avec elles, & prenoit d'elles tout honorable déduit.* Au milieu de ces fêtes, l'amour, ſi je puis ainſi m'exprimer, ſe choiſit une victime d'une eſpece ſi ſinguliere & ſi rare qu'elle mérite de trouver place dans l'hiſtoire. Thomaſſine Spinola s'étant trop attachée à conſidérer le monarque dont la beauté ſimple & mâle étoit encore relevée par une adreſſe & des graces non pareilles dans tous les exercices du corps, ne put défendre ſon cœur d'une tendre émotion : ayant eu la curioſité de l'entretenir à pluſieurs repriſes différentes, elle jugea que ce qu'elle avoit admiré juſqu'alors en lui, n'étoit rien en comparaiſon de ce qu'elle y découvrit : elle demeura ſi éperdue, que malgré la modeſtie & la retenue dont elle ne s'étoit jamais écartée, elle ne rougit point de lui faire l'aveu de ſa tendreſſe, en le ſuppliant de vouloir bien être ſon *intendio*. Ce terme, ainſi que s'exprime l'auteur dont nous tirons ce fait, ſignifioit *accointance*

honorable, & amiable intelligence. Quelque innocent, quelque dégagé des ſens qu'on nous peigne cet amour, il n'en fut ni moins vif ni moins durable. Fiere d'avoir obtenu ce qu'elle deſiroit, craignant de profaner une ſi belle flamme, elle dédaigna le commerce du reſte des mortels ; elle rejetta avec mépris les carreſſes & les empreſſements de ſon mari ; livrée entiérement à l'objet de ſa paſſion, elle ſe conſoloit de ſon abſence en lui écrivant ſouvent, ſoit pour intercéder en faveur de tous les malheureux, ſoit pour ménager les intérêts de ſa patrie : c'eſt par-là qu'elle rendit précieux & reſpectable, aux yeux de ſes concitoyens, un égarement qui ne fut funeſte qu'à elle-même, puiſqu'il lui coûta la vie comme nous le raconterons dans la ſuite.

Ann. 1502.

Suite des brigandages de Céſar Borgia.

Thomaſi. Guicchardin. Bembe. Auton. Belcarius.

Louis en quittant l'Italie ſe reprocha la diſſimulation dont il avoit uſé envers Bentivoglio & les autres princes dont il abandonnoit la dépouille à Céſar Borgia. Connoiſſant déja toute l'atrocité de cet homme pervers, & craignant apparemment de ſe trouver complice de quelque effroyable trahiſon, il écrivit à Bentivoglio que lié par des traités antérieurs avec le pape, & ne pouvant s'oppoſer à ce qu'il fît valoir les droits du ſaint-ſiege ſur Bologne, il avoit du moins ſtipulé pour lui & pour ſes enfants une entiere liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit, avec la jouiſſance de tous leurs biens patrimoniaux en quelque endroit qu'ils ſe trouvaſſent ſitués. Cette lettre deſſilla les yeux de tous les princes d'Italie : ils s'étoient flattés longtemps que Louis tireroit une vengeance exemplaire des crimes de Céſar, qu'il le forceroit du moins à reſtituer les places dont il s'étoit emparé injuſtement : déchus de cet eſpoir, par la maniere dont ils virent qu'il avoit été reçu à la cour, ils avoient compté que le roi prendroit de juſtes meſures pour empêcher que cet ennemi public ne ſe portât à de nouveaux excès : les uns croyoient qu'il l'emmeneroit en France, d'autres qu'il l'enverroit à Naples ; perſonne ne s'attendoit qu'il dût lui ſacrifier ſes propres alliés. Touchés

du malheur de Bentivoglio, convaincus que le même ſort les attendoit chacun en particulier, ils s'aſſemblerent pour délibérer en commun ſur la conduite qu'ils devoient tenir. N'ayant plus à compter ſur aucun ſecours étranger depuis que Maximilien ſembloit avoir renoncé à ſon voyage d'Italie, ils conſidérerent en même-temps qu'ils étoient encore en état de faire la loi au tiran, puiſqu'ils étoient eux-mêmes les inſtruments de ſa tirannie; que diſpoſant des troupes dont il ſe ſervoit pour les opprimer tour-à-tour, ils n'avoient qu'à les tourner contre lui pour le faire rentrer dans le néant; que le roi de France ne pouvant eſtimer un homme ſi déteſtable ni placer en lui ſa confiance, ne feignoit apparemment de le protéger, que parce qu'il eſpéroit d'en tirer des ſecours pour la guerre qu'il avoit à ſoutenir dans le royaume de Naples; que ce monarque foncièrement vertueux, mais irréſolu, leur ſauroit gré intérieurement de l'avoir délivré à ſon inſu d'un ennemi couvert; qu'en tous cas il ſeroit facile de l'appaiſer, en lui aſſurant de la maniere la plus efficace les mêmes ſecours qu'il pouvoit attendre de Céſar. En conſéquence le cardinal des Urſins, Paul & Charles, au nom de toute cette illuſtre maiſon, Vitelloze, Jean-Paul Baglione, ſeigneur de Pérouſe, Annibal Bentivoglio, au nom de Jean Bentivoglio ſeigneur de Bologne, Liverot de Fermo, Pandolfe Petrucci, ſeigneur de Sienne, Guidobalde de Montefeltro, duc d'Urbin, Jean-Marie de Varane, ſeigneur de Camerino, s'unirent par un traité ſecret & convinrent d'attaquer l'ennemi commun par-tout où ils pourroient l'atteindre. Pour ôter au roi de France l'idée que cette ligue pût porter aucun préjudice à ſon autorité, ils ſtipulerent que tous les confédérés ſeroient obligés de le ſervir de leur perſonne & de leurs biens envers & contre tous dès qu'il l'exigeroit; ils refuſerent même d'y aſſocier les Colonne, parce qu'ils avoient embraſſé le parti de l'Eſpagne, quoique du reſte ils fuſſent ennemis irréconciliables des Borgia, & qu'ils

Ann. 1502.

Ann. 1512.

euſſent pu fortifier conſidérablement le parti de la confédération. Ils ſolliciterent les républiques de Veniſe & de Florence d'y accéder, mais ces deux républiques ſe contenterent de les exhorter à pourſuivre leur entrepriſe, refuſant de contracter aucun engagement juſqu'à ce que l'on vît quel parti prendroit la France. Les confédérés ſans ſe laiſſer abattre, ſe livrerent à l'exécution de leur projet. Le duc d'Urbin & Varane ſe remirent en poſſeſſion de leurs Etats, tandis que les Urſins, à la tête de la principale armée, ſurprirent & taillerent en pieces dom Hugues de Cardonne & dom Miguel, deux capitaines Eſpagnols dévoués à Céſar & les exécuteurs ordinaires de ſes cruautés. Il étoit ſans reſſource & ne pouvoit éviter d'être pris dans la ville d'Imola, où il s'étoit renfermé, ſi Louis, auquel il ne manqua pas de s'adreſſer, négligeoit ou même différoit de lui donner du ſecours. Les confédérés avoient pris les devants : en remettant au roi une copie du traité qu'ils avoient formé pour la délivrance de l'Italie ; ils lui avoient retracé tous les traits qui devoient lui inſpirer de l'exécration pour ce fléau de l'humanité. Cette précaution fut inutile, Louis chaſſa leurs députés & envoya ordre à Chaumont d'expédier ſur-le-champ quatre cents lances pour faire lever le ſiege d'Imola. Tous les écrivains ont blâmé le parti que prit le roi dans cette occaſion. Il eſt cependant à propos d'obſerver qu'il ne pouvoit agir autrement ſans ſe déshonorer. Car ayant exigé de Céſar qu'il conduisît, lorſqu'il en ſeroit requis, ſes troupes dans le royaume de Naples, & s'étant obligé de ſon côté à le ſecourir contre tous ſes ennemis, il n'avoit aucun motif honnête de manquer à ſa parole. Ce n'eſt donc point d'avoir ſecouru Céſar qu'il faut le blâmer, mais d'avoir eu la foibleſſe de contracter de nouveaux engagements avec lui dans un temps où il ne devoit plus le regarder que comme un brigand. La démarche du roi de France changea les diſpoſitions des confédérés, ſans apporter aucun changement à la conduite ni aux diſcours

diſcours de Céſar. Depuis le commencement de cette révolution, il avoit tout tenté pour ſe réconcilier avec eux ; prieres, excuſes, promeſſes, rien n'avoit été oublié ; s'il n'avoit pu juſqu'alors parvenir à les déſarmer, il avoit du moins rallenti leur ardeur, pendant que de ſon côté il ſe mettoit en état de défenſe : lorſque toutes ſes forces furent raſſemblées, il écrivit encore à Paul des Urſins, que bien qu'il eût déſormais en ſa diſpoſition des forces capables de tirer une vengeance exemplaire de ceux qui l'avoient offenſé, il ne pouvoit encore s'accoutumer à regarder comme des ennemis ces braves compagnons de ſes travaux, auxquels il étoit redevable de toute ſa fortune ; qu'il n'avoit déſiré de l'augmenter, que pour la partager avec eux ; que s'il étoit coupable de quelque négligence à leur égard, il les prioit de pardonner à ſa jeuneſſe & à ſon repentir ; qu'ils lui donnaſſent ſeulement occaſion de la réparer ; qu'enfin il ne leur demandoit pour toute grace que de vouloir bien entrer en conférence & de preſcrire les conditions de leur réconciliation. Le pape qui concertoit toutes ſes démarches avec ſon fils, écrivit de ſon côté une longue lettre au cardinal des Urſins, où lui rappellant leur ancienne amitié, & confeſſant les obligations qu'il avoit à la maiſon des Urſins, il lui expoſoit que ſe ſentant affoiblir de jour en jour, & voulant laiſſer un protecteur à ſa famille, il avoit conçu depuis long-temps le projet de l'aſſocier à ſes fonctions, de le faire déſigner ſon ſucceſſeur, pourvu qu'il lui jurât auparavant qu'il protégeroit les Borgia & qu'il leur tiendroit lieu de pere. Il le preſſoit donc de venir inceſſamment à Rome pour mettre la derniere main à cet arrangement. Le cardinal ne riſquoit pas beaucoup en cédant au deſir du pape : outre qu'il avoit une famille puiſſante pour le venger ſi l'on attentoit à ſa liberté, il étoit aſſez accrédité pour ſoulever en ſa faveur le peuple & le ſacré college. Il alla donc à Rome, pendant que Paul des Urſins ſe rendoit de ſon côté à la conférence qui lui avoit été Ann. 1501.

Ann. 1502.

assignée par César Borgia. Le traité ne souffrit point de difficultés. On convint que César, pour ôter toute défiance à ses généraux, congédieroit les troupes françoises qui étoient venues à son secours; qu'il reprendroit tous ses anciens officiers aux gages & honneurs accoutumés; qu'il ne les obligeroit point de se mettre à sa discrétion; qu'il n'y en auroit jamais qu'un à la fois auprès de sa personne: que ces capitaines, de leur côté, l'aideroient de bonne foi à rentrer en possession du duché d'Urbin & de la ville de Camerino; qu'il laisseroit aux Bentivoglio la jouissance de la seigneurie de Boulogne, à condition qu'ils feroient avec lui une ligue offensive & défensive; qu'ils le prendroient à leur solde avec cent hommes d'armes & cent arbalêtriers, & qu'en conséquence ils lui paieroient douze mille ducats par an. Ces conditions parurent s'exécuter de bonne foi de part & d'autre: les troupes françoises furent congédiées; les capitaines italiens conduisirent leurs compagnies dans le duché d'Urbin. Guidobalde s'enfuit une seconde fois à Venise, laissant une nombreuse garnison dans Senegallia, la plus forte place de son duché. Les bourgeois ouvrirent leurs portes à l'armée ennemie: mais André Doria qui commandoit la garnison s'étant réfugié dans la citadelle, ne voulut traiter qu'avec César lui-même. Sur l'avis qu'il en reçut, il rassembla, le plus promptement qu'il fut possible, un grand nombre de troupes, & régla tellement leur marche qu'il en déroba la connoissance à ses généraux. Lorsqu'il ne fut plus qu'à une petite distance de la ville, il leur manda qu'il étoit à propos qu'ils en délogeassent leurs compagnies, afin qu'il pût trouver place pour loger ceux qui l'accompagnoient. Ils n'apperçurent point encore le piege: mettant donc leur infanterie dans les fauxbourgs & distribuant leur cavalerie dans les villages voisins, ils allerent inconsidérément à sa rencontre, le saluerent & lui firent compagnie jusqu'à la porte de la ville: ils vouloient se retirer conformément à un des articles du traité, mais il les pria instamment d'entrer pour se rafraîchir &

pour donner leur avis ſur quelques matieres importantes qu'il vouloit communiquer. Cette priere étoit un ordre auquel il n'y avoit plus aucun moyen de réſiſter ; car ils étoient éloignés de leurs ſoldats & enveloppés de toutes parts par différents corps de troupes, qui s'étant avancés ſur les aîles, leur fermoient la retraite. Ils le ſuivirent en tremblant dans la chambre qui lui étoit préparée : après un moment d'entretien, il les quitte bruſquement & fait entrer dom Miguel ſuivi d'une troupe d'aſſaſſins, qui les déſarment & les chargent de fers : Vitelloze & Liverot de Fermo furent étranglés le lendemain ſur la place publique. Paul des Urſins & le duc de Gravina enfermés dans une priſon ténébreuſe, & déja réſervés au même ſupplice, ne furent cependant exécutés qu'après que Céſar eut reçu la nouvelle que le cardinal étoit arrêté. Ann. 1502.

Il avoit fallu prendre de grandes précautions pour s'aſſurer d'un perſonnage d'un ſi haut rang. Le pape craignant qu'un coup d'éclat ne ſoulevât le peuple entier, attira par de feintes careſſes le cardinal au palais du Vatican, où il avoit eu ſoin de lui meubler un appartement, & où il ſe contenta de lui donner des gardes : du reſte, pour raſſurer ceux qui auroient pu craindre des embuches ſecretes, il permit que le cardinal continuât d'être ſervi par ſes officiers, & que ſa mere lui fît tenir tous les vivres dont il auroit beſoin. Tandis qu'on eſſayoit d'en impoſer au peuple par cette douceur apparente, des officiers du pape s'étaut tranſportés au palais du cardinal, dreſſoient un inventaire de toutes les richeſſes qui s'y trouvoient : Alexandre ſavoit que le cardinal poſſédoit un diamant d'un grand prix, & que depuis peu de jours on lui avoit laiſſé une ſomme aſſez conſidérable en dépôt ; ſurpris qu'il n'en fût fait aucune mention dans l'inventaire qu'on lui préſenta, il accuſa le cardinal ou ſes parents de vouloir les lui dérober, & retrancha la permiſſion qu'il avoit donnée à ſa mere de lui faire porter des vivres, juſqu'à ce qu'on lui eût donné ſatisfaction ſur ces deux objets.

Ann. 1502. La malheureuſe mere qu'on venoit de chaſſer de ſa maiſon, quoiqu'elle fût âgée de plus de quatre-vingts ans, trouva dans la compaſſion ſecrete de quelques-uns de ſes amis une ſomme égale à celle du dépôt, elle la porta elle-même au pape : une autre dame non moins généreuſe, quoique peut-être répréhenſible à d'autres égards, alarmée du péril où étoit le cardinal, mais n'oſant confier à perſonne un gage ſuſpect de leur union, prit le parti de ſe traveſtir en cavalier, attendit le pape dans une galerie & lui remit ſans rien dire le diamant qu'il réclamoit. Ces exemples de généroſité ne ſervirent qu'à accélérer la mort du cardinal ; Alexandre le fit empoiſonner & lui décerna enſuite de magnifiques funérailles. Cependant Céſar ne voulant pas perdre le fruit de ſes crimes, s'emparoit à main armée de Citat-di-Caſtello qui avoit appartenu à Vitelloze, de Pérouſe, où Jean-Paul Baglioné n'avoit oſé l'attendre : il ravageoit le territoire de Sienne en haine de Pandolfe Pétrucci, & ſe hâtoit de conduire ſes troupes dans le voiſinage de Rome, pour s'emparer de la dépouille des Urſins. Le pape voulant donner quelque couleur à cet odieux brigandage, venoit de publier des lettres, où les accuſant du crime de haute trahiſon, il confiſquoit leurs biens au profit du ſaint-ſiege, ordonnant au gonfalonnier de l'égliſe de s'en mettre en poſſeſſion. Outre ceux dont nous avons raconté la fin déplorable, il reſtoit encore de cette illuſtre maiſon Fabio, fils de Paul, Jean Jourdain, ſeigneur de Bracciano, attaché au ſervice de France, Nicolas, comte de Pétiliane, & Barthélemi l'Alviane au ſervice de la république de Veniſe. Ces deux derniers furent exemptés de la proſcription : la république, à qui ils avoient demandé la permiſſion d'aller défendre leur patrimoine, employa ſi efficacement ſa médiation, que le pape ſe crut obligé d'y déférer. Le roi de France n'eut pas le même crédit ; Céſar qu'il ſommoit inutilement de conduire ſes troupes dans le royaume de Naples, demandoit la dépouille de Jean Jourdain, &

venoit de ſe lier étroitement au parti Eſpagnol qui commençoit à prendre le deſſus.

Ann. 1502.

Cauſes de rupture dans le royaume de Naples entre les François & les Eſpagnols.

Dès qu'il avoit été queſtion de partager le royaume de Naples, on s'étoit apperçu de la négligence ou de la précipitation de ceux qui avoient rédigé le traité. On s'étoit contenté de ſtipuler en général que la France auroit pour ſa part l'Abruzze & la terre de Labour; que la Pouille & la Calabre appartiendroient à l'Eſpagne. Cette diviſion auroit ſuffi ſi chacune de ces provinces eût eu des limites bien marquées, ſi ces limites n'euſſent point varié ſous différents regnes, & ſi ces quatre grandes provinces euſſent compris la totalité du royaume. Mais comme les rois précédents, ſoit pour faciliter la perception des impôts, ſoit pour récompenſer un plus grand nombre de ſujets diſtingués, avoient pluſieurs fois morcelé ces provinces, en avoient détaché des portions plus ou moins conſidérables, ſelon le degré de confiance ou d'eſtime qu'ils avoient en ceux à qui ils en confioient l'adminiſtration, il étoit arrivé qu'au lieu de quatre grandes provinces on en comptoit alors ſix. On étoit convenu qu'on partageroit également le produit de la douane des beſtiaux qui venoient paître tous les hivers dans les plaines de la Capitanate, parce que ce produit étoit la branche la plus conſidérable des revenus de la couronne: mais on n'avoit pas daigné ſpécifier à qui appartiendroit le fond où croiſſoient ces pâturages, comme ſi cet objet n'eût pas mérité qu'on s'en occupât: on avoit gardé un ſilence abſolu ſur la Baſilicate; cependant cette province, quoique peu étendue, étoit peut-être la plus fertile de tout le royaume. On avoit cru apparemment qu'il ſuffiſoit pour étouffer les difficultés qui devoient naître d'une diviſion ſi imparfaite, de ſtipuler, comme on avoit fait, que ſi après le partage une des deux parties ſe trouvoit léſée, l'autre ſeroit tenue de lui aſſigner un dédommagement; mais de quelle nature devoit être ce dédommagement? c'eſt ce que le traité ne diſoit point. D'ailleurs, comment s'aſſurer que la partie

Guicchardin. Auton. Belcarius. Giannone. Manuſc. de Béthune.

Ann. 1502.

qui ſe plaindroit ſeroit bien fondée à ſe plaindre ? Les hommes ſont-ils des juges équitables dans leur propre cauſe ? A peine un pareil traité auroit-il pu s'exécuter paiſiblement, entre deux freres qui auroient eu à partager un commun héritage : à quoi donc devoit-on s'attendre de la part de deux monarques rivaux, qui confioient reſpectivement leurs droits à des hommes armés & avides de gloire ? Les François qui s'étoient mis les premiers en poſſeſſion de l'Abruzze & de la Terre de Labour, n'avoient pas manqué de ſe répandre dans la Capitanate & la Baſilicate, ſans que Gonſalve, occupé alors du ſiege de Tarente, & réduit à implorer leur aſſiſtance, opposât aucun obſtacle à leurs progrès. Maître de cette ville, il porta ſes troupes dans les provinces conteſtées ; il les cantonna dans toutes les places où les François n'avoient point établi de garniſon : après cette priſe de poſſeſſion, il envoya ſignifier au général François qu'il eût à évacuer inceſſamment des contrées qu'il diſoit appartenir au roi d'Eſpagne ſon maître. Ce procédé parut d'autant plus étrange, qu'il n'étoit précédé d'aucune explication ; que Gonſalve ne ſe plaignoit point que la portion de ſon maître fût d'un moindre produit que celle du roi de France ; & enfin qu'il ne demandoit point les provinces en litige à titre d'indemnité ou de compenſation. Nemours qui étoit viceroi de Naples n'y répondit qu'en ſommant à ſon tour Gonſalve, de ſe renfermer dans les limites de la Pouille & de la Calabre, qui ſeules valoient mieux que tout le reſte du royaume. Les Barons Napolitains & les magiſtrats des principales villes du royaume, prévoyant que ſi la guerre venoit à ſe déclarer, ils ſeroient pillés & rançonnés par les deux partis, interpoſerent leur médiation, & en menaçant de ſe déclarer contre celui qui commettroit les premieres hoſtilités, ils obtinrent qu'on tiendroit une conférence, où l'on termineroit ſuivant les formes juridiques cette conteſtation naiſſante. Les deux généraux s'y firent accompagner par d'habiles juriſconſultes qui

produiſirent des tas de chartres, d'anciens aveux & dénombrements. Comme on n'en pouvoit rien conclure à cauſe des changements arrivés dans la diſtribution des provinces, Nemours fit obſerver que ſans s'engager plus avant dans un labirinthe ténébreux, il y avoit un moyen sûr & facile de terminer la conteſtation, en s'en tenant aux indices que donnoit la nature, & à l'eſprit qui avoit dicté le traité de partage: que la Capitanate qui formoit le principal objet de la conteſtation étoit contiguë dans toute ſon étendue avec l'Abruzze, au lieu qu'elle étoit ſéparée de la Pouille par la riviere d'Ofanto: que la Baſilicate étoit tellement inſéparable de l'Abruzze & de la Terre de Labour, que ſans elle la poſſeſſion de ces deux provinces deviendroit précaire & illuſoire, puiſqu'il ne tiendroit plus qu'au roi d'Eſpagne de les affamer en rendant ſimplement un édit qui défendît la traite des blés: que le traité de partage, ayant pour objet d'établir une parfaite égalité entre les deux rois, c'étoit le violer ouvertement que de prétendre aſſigner à l'un toutes les terres fertiles, à l'autre des ſables & des rochers. Gonſalve répondoit que n'ayant point été appellé au conſeil où l'on avoit conclu ce traité, il ne ſavoit point quelles avoient été les intentions de ceux qui l'avoient rédigé; qu'on l'avoit ſimplement chargé de le faire exécuter à la lettre; que ſon maître ayant ſtipulé pour ſa part la Pouille & la Calabre, avoit des droits évidents ſur les petites provinces qu'on en avoit démembrées: qu'il lui avoit impoſé l'obligation de faire valoir ces droits en le nommant ſon général: qu'il verſeroit pour les défendre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. Comme les eſprits, loin de ſe rapprocher commençoient à s'aigrir, les barons qui avoient ménagé cette conférence, obtinrent encore qu'on renverroit aux deux monarques la déciſion de cette affaire, & qu'en attendant les choſes reſteroient dans l'état où elles ſe trouvoient. La réponſe ne ſe fit pas attendre; elle fut à-peu-près la même de part & d'autre. Louis & Ferdinand mandoient à leurs

Ann. 1502.

généraux qu'ils s'abſtinſſent de toute voie de fait ; qu'ils
Ann. 1502. tranſigeâſſent à des conditions avantageuſes, s'il étoit poſſible, ſinon qu'ils miſſent leurs droits en sûreté, & qu'ils attendîſſent l'occaſion de les faire valoir. Les généraux tinrent une nouvelle conférence, où ne trouvant aucun moyen de conciliation, ils convinrent que juſqu'à nouvel ordre, chacune des parties ſeroit maintenue dans les places dont elle étoit en poſſeſſion ; mais que pour empêcher que cette poſſeſſion ne devînt un titre, on graveroit conjointement les armes de France & d'Eſpagne ſur les portes de toutes les places conteſtées. Ces conditions furent obſervées par les François ; mais Gonſalve, de quelque condeſcendance qu'il usât extérieurement pour ne pas ſe rendre odieux aux barons Napolitains, vouloit la guerre, fondant ſa principale eſpérance ſur la méſintelligence qu'il remarquoit entre les principaux officiers François. Louis conſidérant que des trois officiers généraux qu'il avoit aſſociés au ſeigneur d'Aubigny, l'un étoit mort & les deux autres abſents : que d'Aubigny lui-même, quelques talents qu'il eût pour le commandement, étoit tourmenté de goutte & ſouvent forcé de garder la chambre, avoit cru devoir nommer un viceroi ou gouverneur général de cette contrée. Il avoit jetté les yeux ſur Louis d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Jacques d'Armagnac qui avoit eu la tête tranchée aux halles. Le deſir de relever une maiſon illuſtre preſque éteinte, une ſorte de juſtice, puiſque le duc de Nemours étoit neveu par ſa mere de ce Charles, dernier rejetton de la maiſon d'Anjou qui avoit laiſſé au roi par teſtament le comté de Provence & le royaume de Naples, avoient décidé Louis à le préférer à tous ceux qui briguoient ce glorieux emploi. Cependant il avoit ſenti le tort qu'il faiſoit à Aubigni, prince du ſang d'Ecoſſe, l'un des plus anciens & des plus illuſtres généraux qui fuſſent en Europe : il lui avoit conféré des terres & des ſeigneuries dans le royaume de Naples, & avoit exigé à ce prix qu'il y reſtât pour aider

aider de ſes conſeils le nouveau viceroi : mais Nemours qui le regarda comme un précepteur incommode, chercha toutes les occaſions de le mortifier. Les vieux capitaines reſtant attachés à leur ancien général, & les plus jeunes ne cherchant qu'à faire leur cour au viceroi, formerent deux partis qui ne purent agir de concert, & c'étoit ce qui enhardiſſoit principalement Gonſalve à déſirer la guerre. Ann. 1502.

Un ſecond motif, non moins preſſant, étoit la difficulté où il ſe trouvoit alors de faire ſubſiſter ſes troupes. Depuis qu'il étoit parti d'Eſpagne, il n'avoit reçu de Ferdinand ni argent ni munitions : une partie de ſes ſoldats l'avoit abandonné pour ſe mettre à la ſolde de Céſar Borgia : les autres menaçoient hautement de ſuivre cet exemple, ou même de paſſer dans le camp des François, s'il ne leur donnoit promptement une partie de ce qui leur étoit dû. Dans l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de les payer, il n'auroit pu les retenir qu'en leur permettant le pillage des provinces qu'il venoit de conquérir : mais ce remede étoit dangereux, parce que les Napolitains n'auroient pas manqué d'appeller les François.

Réduit à ne pouvoir plus ſubſiſter en paix, il cherchoit la guerre ; il auroit ſeulement voulu que les François la lui déclarâſſent : il commença par des entrepriſes nocturnes qu'il pouvoit toujours déſavouer. La premiere ſe fit ſur la ville de Troja, où commandoit Alegre. Une troupe d'Eſpagnols ſe préſenterent vers minuit à l'une des portes & entreprirent de la briſer à coups de hache. Alegre accourut au bruit avec quelques ſoldats, ſoutint l'effort des ennemis juſqu'à ce que ſa troupe ſe fût raſſemblée & que les bourgeois euſſent pris les armes : alors il ouvrit les portes & fit une ſortie ſur l'ennemi qu'il mit en déroute : l'obſcurité de la nuit & la crainte de tomber dans quelque embuſcade, l'empêcherent de pourſuivre les fuyards.

Le lendemain un corps d'Eſpagnols alla donner une pareille alarme à la ville de Melphe, & pilla dans un

Ann. 1502.

des fauxbourgs les équipages du duc de Nemours. Deux jours après, ils tenterent d'eſcalader les murs d'Aveline. Enfin Gonſalve voyant que les François étoient par-tout ſur leurs gardes, & que ces petites ſupercheries ne ſervoient qu'à décréditer ſes armes, tenta une entrepriſe d'éclat. Ayant lié une intelligence avec les habitants de la Tripalde, mécontents de la garniſon Françoiſe qui étoit dans cette ville, il ordonna au capitaine Scalada de s'en approcher avec un corps de trois mille hommes d'infanterie. Cette troupe trouvant une porte ouverte, entra ſecrétement dans la place, fit main baſſe ſur les François & y reſta en garniſon.

Conduite de Ferdinand le Catholique.

Auton, manuſcrit. Guicchardin. P. Martir.

Le duc de Nemours, en donnant avis à Louis de ce qui venoit de ſe paſſer, lui repréſenta le tort que faiſoit à ſa réputation & à ſes intérêts l'inaction forcée où il retenoit les troupes; il le ſupplia de vouloir bien le tirer enfin d'une ſituation ſi violente. Louis avoit entamé une négociation avec Ferdinand, qui jettant en avant des projets impraticables, ne cherchoit qu'à gagner du temps juſqu'à ce qu'il eût armé contre la France, l'Italie & l'Allemagne. En ſignant un traité de partage qui ne pouvoit être exécuté, il s'étoit préparé à la guerre & n'avoit pas perdu un inſtant. Son premier ſoin avoit été de fortifier la ville de Salces & les autres places du Rouſſillon qui ſéparoient la France de l'Eſpagne. Tranquille de ce côté, il avoit tourné ſon attention à ſuſciter des ennemis à Louis & à lui dérober des alliés. Ainſi, ayant marié au duc de Savoie Marguerite d'Autriche, fiancée dans ſon enfance avec Charles VIII, & veuve depuis peu de temps de dom Juan, prince des Aſturies, il s'étoit ſervi habilement du reſſentiment de cette princeſſe pour détacher de la France la maiſon de Savoie, & pour ſoulever quelques cantons Suiſſes limitrophes des Etats de ſon mari : il s'en étoit ſervi avec le même ſuccès pour déterminer Maximilien à ſe montrer en Italie, tandis que par l'entremiſe de Gonſalve il réveilloit la jalouſie des

Vénitiens & animoit l'audace de Céſar Borgia. Il ſe flattoit que ſans ſe montrer à découvert, il ſuſciteroit une guerre ſi périlleuſe dans le duché de Milan, que les François ſeroient forcés de rappeller toutes les garniſons qu'ils avoient dans le royaume de Naples. Les meſures étoient bien priſes, & cependant elles échouerent. D'un côté la précipitation des Suiſſes, de l'autre la lenteur de Maximilien avertirent Louis de ce qui ſe préparoit ; la conduite de Gonſalve & de Céſar Borgia acheva de lui deſſiller les yeux : honteux d'avoir été pris pour dupe, il chaſſa de ſa cour les ambaſſadeurs de Ferdinand, fit ſaiſir les effets des marchands Eſpagnols qui ſe trouvoient dans les ports de France : il paſſa promptement les Alpes pour diſſiper par ſa préſence les projets de ſes ennemis, & détachant quatre mille hommes de ſon armée, il les envoya au duc de Nemours avec ordre d'attaquer Gonſalve & de le chaſſer du royaume de Naples. Ce coup de vigueur, auquel on ne s'attendoit pas, étourdit Ferdinand & Gonſalve. Ce dernier offrit alors de céder la Capitanate & tout ce que les François pouvoient raiſonnablement prétendre ; mais on ne l'écouta plus. Voyant qu'il n'avoit point aſſez de forces pour tenir la campagne, il jetta des garniſons dans les places maritimes de la Pouille & de la Calabre les plus voiſines de la Sicile, & établit ſon quartier général à Barlette. Les François s'étant emparés en peu de jours de toutes les places que les Eſpagnols avoient abandonnées, vinrent former le ſiege de Canoſe, où Pierre de Navarre & le capitaine Péralte s'étoient enfermés avec douze cents hommes d'infanterie. Ces deux braves guerriers repouſſerent trois fois les François qui montoient à l'aſſaut : ils avoient formé le projet de s'enſevelir ſous les ruines de la place, ſi Gonſalve qui ne pouvoit les ſecourir, ne leur eût mandé de capituler. Les François admirateurs de leur courage, leur permirent de ſortir avec tous les honneurs de la guerre : comme il falloit traverſer l'armée & qu'on redoutoit la fureur des Suiſſes

Ann. 1502.

& des Gaſcons, on leur donna pour ôtages Jeannot
Ann. 1502. d'Arbouville & François de Daillon, ſeigneur de la Crotte, deux capitaines des gens de pied. Un procédé ſi généreux fut mal reconnu par Gonſalve : il refuſa de rendre les deux ôtages, il menaça même de les faire ſervir en qualité de forçats ſur ſes galeres, & vraiſemblablement il ſe fût déshonoré par cette lâcheté, ſi le capitaine Péralte, après avoir eſſayé inutilement de l'en détourner, n'eût pris ſur lui de les mettre en liberté, au riſque d'être mis à leur place. Gonſalve fit charger de fers Péralte & l'auroit fait pendre, s'il n'eût trouvé le ſecret de s'évader. Il paſſa au ſervice de France & y perſiſta juſqu'à ſa mort.

Blocus de Barlette: conduite de Gonſalve.

Paul Jove. Guicchardin. Auton, manuſcr. du cabinet de M. de Foncemagne.

La reddition de Canoſe permit aux François de s'approcher de Barlette, où Gonſalve avec l'élite de ſes troupes ſe tenoit renfermé : Nemours fit le tour des murailles & l'envoya défier par un héraut. Comme il n'y avoit aucune eſpérance de l'attirer au combat, on délibéra dans le camp ſur le parti qu'on avoit à prendre pour terminer cette guerre. Aubigni, la Paliſſe & Malherbe étoient d'avis qu'on s'attachât à pouſſer vivement le ſiege de Barlette, montrant qu'on avoit aſſez de troupes pour l'inveſtir, & qu'en cas de beſoin, on auroit la facilité d'en tirer de nouvelles tant que le roi ſéjourneroit en Italie ; que les forces ennemies ſe trouvant concentrées dans un ſeul point, c'étoit-là qu'on devoit diriger les efforts de l'armée : qu'après la priſe de Barlette les autres villes, où ſe tenoient encore les Eſpagnols, tomberoient d'elles-mêmes au pouvoir du vainqueur ; que les Napolitains à qui, dans l'ame, il étoit aſſez égal que ce fuſſent les Eſpagnols où les François qui les gouvernaſſent, ſe déclareroient toujours pour le plus fort, & qu'ainſi on pouvoit en toute ſûreté ſe diſpenſer d'affoiblir l'armée en établiſſant des garniſons dans l'intérieur du royaume, ou en formant diverſes attaques à la fois. D'autres capitaines s'efforcerent de montrer que l'entrepriſe qu'on propoſoit étoit téméraire & ruineuſe : ſi douze cents fantaſſins Eſpagnols,

dirent-ils, ont bien pu repouſſer trois aſſauts dans la ville de Canoſſe, ruiner une partie de l'infanterie & ſe retirer avec les honneurs de la guerre, doit-on ſe flatter qu'il ſera facile d'emporter une place défendue par une armée entiere & par un général tel que Gonſalve? Comment d'ailleurs faire ſubſiſter l'armée dans un lieu où il n'y avoit que des marais ſalés & preſque point d'eau douce? Ils ajouterent qu'on ſe trompoit fort ſur le caractere des Italiens, ſi l'on comptoit ſur leur attachement; que le ſeul moyen de les contenir dans le devoir étoit de leur montrer par-tout des garniſons prêtes à porter le fer & le feu ſur les terres de ceux qui ſeroient tentés de ſe révolter; que les Eſpagnols avoient encore une armée dans la Calabre qui intimidoit ceux des barons qui auroient été diſpoſés à ſe déclarer pour la France, & à laquelle on ſembleroit abandonner le royaume entier ſi l'on prenoit le parti de concentrer toute l'armée Françoiſe dans un coin de la Pouille; qu'il étoit indiſpenſable d'envoyer au plutôt un détachement de ce côté, afin d'engager cette Province à ſuivre l'exemple des autres: qu'on avoit aſſez de troupes pour ſatisfaire à tous ces objets: qu'il ſuffiſoit d'établir de fortes garniſons dans les places qui entouroient Barlette, de ravager le territoire de cette ville & d'empêcher qu'il n'y entrât aucune eſpece de proviſions; que la faim tireroit bientôt Gonſalve de ſon dernier aſyle, & qu'avant la fin de l'hiver on ſe trouveroit délivré des Eſpagnols ſans effuſion de ſang. Nemours embraſſa avec joie ce dernier avis, qui n'étoit pas celui d'Aubigni. Il diſpoſa des garniſons dans tous les poſtes voiſins de Barlette, de maniere qu'elles fermaſſent aux Eſpagnols toute communication avec le reſte du royaume, & qu'elles puſſent ſe ſecourir mutuellement au cas que l'une d'elles fût attaquée. Il détacha enſuite du corps de l'armée Imbercourt & Grigni avec leurs compagnies d'ordonnance, & le capitaine Malherbe avec quatre cents fantaſſins pour aller ſe joindre à l'armée des barons Napolitains, & attaquer

Ann 1502.

de concert l'armée des Eſpagnols dans la Calabre.
Ann. 1502. Emanuel Benavide & Hugues de Cardonne qui la commandoient, prirent ſi bien leurs meſures qu'ils forcerent les François d'en venir aux mains avant la jonction avec les barons. La valeur dans cette occaſion ne put ſuppléer au nombre ni à la diſcipline : Grigni fut tué ſur le champ de bataille : Imbercourt reſta priſonnier, le reſte fut pris ou diſperſé. La nouvelle de cet échec excita les murmures de toute l'armée contre le duc de Nemours : les barons avoient demandé Aubigni pour les commander, & l'on étoit convaincu que ce malheur ne fût point arrivé, ſi la jalouſie du général n'eût exclu de cette commiſſion honorable le ſeul homme capable de la bien remplir. Nemours, trop fier pour confeſſer la faute qu'il avoit faite, ſe chargea lui-même de la réparer ; il marcha peu accompagné du côté de la Calabre, mais bientôt arrêté par des obſtacles qu'il n'avoit pas prévus, & conſidérant que c'étoit une imprudence impardonnable à un général de s'éloigner du gros de ſon armée, puiſqu'il étoit reſponſable des fautes qui pouvoient ſe commettre pendant ſon abſence, il revint ſur ſes pas & laiſſa enfin partir Aubigni. Celui-ci ne démentit point les eſpérances des barons Napolitains. Arrivé dans la Calabre, ſon premier ſoin fut de rappeller ſous ſes enſeignes les troupes battues & diſperſées. Imbercourt ſon prédéceſſeur étoit toujours priſonnier ; les ennemis l'avoient mis à une rançon ſi forte qu'il n'avoit preſque aucune eſpérance de l'acquitter. Aubigni en cette occaſion vendit ſon argenterie, & eut la gloire de lui rendre la liberté. Lorſque toutes ſes forces furent raſſemblées, il alla chercher les Eſpagnols, qui n'oſant plus l'attendre, ſe réfugierent dans les places maritimes, où le général François ne put les forcer, parce qu'il n'avoit ni vaiſſeaux ni canon.

Combat particulier du chevalier Bayard avec Alonze de Sotomaïor.

L'hiver n'avoit pas tellement ſuſpendu les opérations militaires, qu'il ne ſe livrât encore pluſieurs petits combats entre les deux partis. Les François ſortoient fréquemment de leurs garniſons pour battre la campa-

gne & intercepter les convois qui venoient dans les villes occupées par les Eſpagnols : ceux-ci de leur côté n'étoient pas bloqués ſi étroitement qu'ils ne ſortiſſent de temps en temps, ſoit pour tenir leurs chevaux en haleine, ſoit pour enlever quelques priſonniers. Toutes les fois que deux troupes ſe rencontroient en nombre à-peu-près égal, elles ne manquoient pas d'en venir aux mains. La plus célebre de ces rencontres, ſoit par les ſuites qu'elle entraîna, ſoit par le mérite des combattants, fut celle qui ſe paſſa entre le chevalier Bayard & dom Alonze de Sotomaïor. Bayard commandoit dans la ville de Monervine, Sotomaïor dans celle d'Andres qui en eſt voiſine. Animés d'un égal deſir de gloire, ils ne tarderent pas à ſe rencontrer : leurs troupes étoient à-peu-près pareilles : mais la cavalerie Eſpagnole légérement armée ne put ſoutenir le choc des lances Françoiſes Dom Alonze, après s'être donné inutilement beaucoup de peine pour la rallier, fut fait priſonnier & conduit à Monervine. Bayard ſe contentant de lui faire jurer qu'il ne ſortiroit point de la ville ſans ſa permiſſion, lui laiſſa ſur tout le reſte une entiere liberté, l'admit à ſa table & tâcha de lui procurer tous les amuſements qui dépendoient de lui. La rançon que devoit payer le priſonnier étoit forte, & les Eſpagnols avoient peu d'argent. Impatient de ne recevoir aucune nouvelle de ſes amis, dom Alonze corrompit un Albanois au ſervice de France & tenta de s'évader : mais il avoit affaire à un homme qu'il étoit difficile de ſurprendre ; il fut atteint & ramené. Quoiqu'il proteſtât avec ſerment qu'il n'avoit point eu d'autre intention que de réchauffer par ſa préſence le zele de ſes amis, & de trouver plus promptement ſa rançon, Bayard ne ſe payant point de ces excuſes le fit enfermer dans une tour. Au bout de quinze jours la rançon arriva & le priſonnier fut mis en liberté : mais bientôt Bayard fut informé que dom Alonze ſe plaignoit de lui, tenoit des diſcours offenſants ſur ſon compte & oſoit le menacer.

Ann. 1502.

Vie du chevalier Bayard. Auton, manuſcrit. Brantome.

Ann. 1502.

Craignant que de pareils propos, quoiqu'ils n'euſſent aucun fondement raiſonnable, ne portaſſent atteinte à ſa réputation, il manda un clerc, car il ſavoit à peine ſigner ſon nom, & ſe plaignant à ſon tour de dom Alonze, il le ſomma dans ſa lettre, ou de donner un déſaveu formel des diſcours qu'on lui prêtoit, ou de les ſoutenir en ſa préſence les armes à la main. Dom Alonze auſſi fier que ſon adverſaire, répondit qu'il n'y avoit perſonne ſous le ciel qui pût le faire dédire de ce qu'il avoit avancé, & accepta le défi. On convint du jour & du lieu; on nomma des juges du champ: ce furent la Paliſſe du côté des François, & Altemeſe pour les Eſpagnols. Bayard parut le premier ſur les rangs, armé de toutes pieces & monté ſur ſon cheval de bataille. Alonze qui avoit déja éprouvé la ſupériorité de ſon adverſaire dans ce genre de combat ne voulut ſe battre qu'à pied. Bayard pouvoit ſe retirer; ſes amis qui ſavoient qu'il étoit fort affoibli par une fievre tierce qui le conſumoit depuis quatre mois, vouloient qu'il prît ce parti: mais rien ne fut capable d'ébranler ſa réſolution. Les deux champions ſe battirent long-temps avec aſſez d'égalité: à la fin Bayard trouvant ſon adverſaire en défaut, lui enfonça ſon épée dans la gorge de la longeur de quatre doigts. Alonze qui ſe ſentit mortellement bleſſé, s'élança ſur ſon adverſaire, le ſaiſit au corps & tâcha de le renverſer: ils tomberent tous les deux à côté l'un de l'autre. Bayard s'étant promptement relevé porta le poignard ſur la viſiere du caſque de ſon adverſaire: Chevalier, lui cria-t-il, rendez-vous où vous êtes mort. Il ne répondit rien, car déja le ſang qui lui tomboit ſur la poitrine l'avoit étouffé. Bayard ſe jettant à genoux, baiſa la terre & rendit grace à Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter: puis ſe tournant vers les Eſpagnols: vous ſavez, leur dit-il, que la dépouille & les armes de ce vaillant & trop infortuné chevalier m'appartiennent par les loix du combat; je vous les rends: que n'eſt-il également en mon pouvoir de lui rendre la vie!

Comme

Comme l'éclat qu'on avoit affecté de donner à ce combat tournoit entiérement au déſavantage des Eſpagnols, Gonſalve crut que le ſeul moyen de le faire oublier étoit d'en engager promptement un autre plus éclatant encore. Il perſuada donc à onze des meilleurs cavaliers qu'il eût dans ſes troupes, de propoſer à un pareil nombre de François de ſe battre contr'eux ſous les murs de Trani, & de choiſir pour juges les Vénitiens à qui cette ville appartenoit. Le défi fut accepté, & les combattants ſe rendirent de part & d'autre au lieu & au jour aſſignés. Gonſalve avoit indiqué à ſes Eſpagnols un moyen facile de vaincre les François ſans danger. Il conſiſtoit à violer en cette occaſion les regles de la chevalerie, en dirigeant leurs lances contre les chevaux. Par ce ſtratagême tous les chevaliers François ſe trouverent abbattus dès le premier choc, à la réſerve de Bayard & de François d'Urfé, ſeigneur d'Oroſe. Malgré un avantage ſi conſidérable, la victoire reſta indéciſe par l'adreſſe & le courage invincible de ces deux chevaliers, qui en couvrant leurs compagnons abbattus, & en ſe retranchant pour ainſi dire derriere les chevaux morts, ſoutinrent juſqu'à la nuit tous les efforts des aſſaillants, & rétablirent peu à peu l'égalité. C'étoit déja beaucoup pour des cavaliers Eſpagnols de s'être trouvés renfermés en champ clos contre un pareil nombre de gendarmes François dont le nom répandoit la terreur, & d'en être ſortis ſans déſavantage : mais cela ne ſuffiſoit point encore à Gonſalve, qui ſachant combien la réputation donne de ſupériorité à la guerre, croyoit devoir tout entreprendre pour diminuer celle de ſes ennemis. Il deſira donc que les Italiens, à l'exemple des Eſpagnols, ſe meſuraſſent avec les François, & communiqua ſes vues à Proſper Colonne qui ſe chargea de choiſir les combattants. L'occaſion du défi ſe préſenta naturellement. Un François priſonnier à Barlette, ayant parlé avec peu d'eſtime de la valeur des hommes d'armes d'Italie, fut repris aigrement par ceux qui l'entendi-

Ann. 1502.

Combat particulier de onze chevaliers Eſpagnols contre un pareil nombre de François.

Auton, manuſcrit. Belcarius. Paul Jove.

Entre douze Italiens & douze François.

Ibidem. Guicchardin.

rent : on promit de lui faire grace de ſa rançon, s'il
Ann. 1502. pouvoit engager un certain nombre de ſes camarades à ſe battre en champ clos contre un pareil nombre de ces mêmes gendarmes Italiens qu'il déprimoit ſi fort. Le défi fut accepté comme on s'y étoit attendu, & l'on dreſſa les lices. Quoiqu'il ne fût pas impoſſible, ni peut-être même bien difficile de trouver dans une nation entiere dix ou douze guerriers capables de réſiſter à un pareil nombre de François, les hiſtoriens d'Italie conviennent eux-mêmes que Proſper & Gonſalve uſerent de ſupercherie en armant leurs champions d'un épieu de fer dont ils leur enſeignerent l'uſage. Les chevaliers François ayant dès le premier choc renverſé une partie de leurs ennemis & briſé leurs lances, mirent l'épée à la main pour terminer le combat : ils ſe croyoient aſſurés de la victoire lorſque les Italiens abbattus tirent leurs épieux, & ſe jettant ſous le ventre des chevaux, renverſent leurs vainqueurs ; s'élançant enſuite ſur eux avant qu'ils fuſſent relevés, ils leur mettent l'épieu ſur la gorge & les forcent de rendre les armes. Le combat dura peu, & ces guerriers juſqu'alors ſi fiers, après avoir ſervi à orner le triomphe de leurs vainqueurs, furent obligés de racheter leur liberté.

La renommée, en répandant dans toute l'Italie le ſuccès de ces combats, apprenoit aux peuples que cette gendarmerie Françoiſe ſi redoutable juſqu'alors n'étoit point invincible : les généraux François ſentirent le tort qu'ils avoient eu de permettre ces combats, ou de n'avoir pas du moins pris toutes les meſures néceſſaires pour qu'ils s'accompliſſent ſuivant les regles de la chevalerie. N'ayant aucun moyen de réparer leur honneur, tant que les ennemis ſe tiendroient renfermés, ils n'oublioient rien pour les attirer en raſe campagne : la Paliſſe qui commandoit dans Rubos, l'un des poſtes les plus proches de Barlette, rôdoit de nuit & de jour dans les environs. Quelquefois, raſſemblant les garniſons voiſines, il ſe préſentoit ſubitement devant une

des portes, & envoyoit des trompettes défier Gonſalve & ſes Eſpagnols : d'autres fois il ſe plaiſoit à faire le tour d'une partie des murailles, avec trente ou quarante hommes ſeulement, ſans que les Eſpagnols, témoins de ces bravades, puſſent obtenir, ni par prieres, ni par menaces, la permiſſion de lui donner la chaſſe. *Heureux la Paliſſe*, s'écrioit Mendoze, *que Ferdinand avec toute ſa puiſſance, que Gonſalve avec toute ſon habileté, me paroiſſent petits auprès de toi ?* Ann. 1502.

Cette activité de la Paliſſe ne laiſſoit aux Eſpagnols aucune communication avec le reſte du royaume : la Sicile qui les avoit alimentés étoit épuiſée, & ils euſſent été forcés de mettre bas les armes, ſi les Vénitiens n'euſſent pris ſoin de leur fournir des vivres & des munitions. Louis ſe plaignit de cette contravention aux engagements que la république avoit pris avec lui ; le ſénat qui ne pouvoit nier des faits publics & avérés, répondit que la république n'étant à bien des égards qu'une ſociété de marchands, étoit régie par des loix favorables au commerce ; que pluſieurs particuliers ayant des vaiſſeaux en propre, & exerçant de tout temps le négoce qui convenoit le mieux à leur fortune, avoient apparemment donné lieu aux plaintes que formoit le roi très-chrétien ; que le ſénat veilleroit à l'avenir avec plus d'attention ſur la conduite de ſes marchands & arrêteroit, autant qu'il ſeroit poſſible, ce trafic frauduleux & clandeſtin. Quoiqu'on ne pût douter de la connivence du ſénat avec l'Eſpagne, on feignit de ſe payer de cette excuſe, & l'on évita d'entrer dans des éclairciſſements qui auroient pu aboutir à une guerre ouverte qu'on étoit bien aiſe d'éviter dans ces circonſtances. Ann. 1503. Secours donnés aux Eſpagnols par les Vénitiens. *Auton, manuſcrit. Seiſſel. Guicchardin.*

Il étoit bien difficile de réduire par la faim une place maritime, ſans une flotte qui la bloquât du côté de la mer comme elle l'étoit déja par terre. Or c'eſt à quoi l'on n'avoit point encore pourvu. Le peu de vaiſſeaux qui étoient revenus de la malheureuſe expédition de Metelin étoient en mauvais état : tandis qu'on travail-

loit à les réparer, le chevalier Préjan ou Pierre-Jean
Ann. 1503. de Bidoux avec quatre galeres ſeulement croiſoit à la pointe de l'Italie, obſervant la conduite des Vénitiens & interceptant les convois qui venoient de Sicile. Gonſalve & les Vénitiens que la préſence de cette petite eſcadre gênoit preſqu'également, agirent de concert pour s'en délivrer : Gonſalve ramaſſant tous les vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans les ports de Sicile, en forma une eſcadre ſupérieure pour donner la chaſſe à Préjean. On avoit prévu qu'il ne manqueroit pas de ſe réfugier dans un des ports d'une puiſſance neutre telle que la république de Veniſe, & ce fut en effet le parti qu'il prit. Pour plus de précaution encore, Préjean avoit envoyé demander au gouverneur Vénitien de la ville d'Otrante, s'il ſeroit en ſûreté dans ſon port. Auſſi en ſûreté que dans celui de Marſeille, lui avoit répondu ce gouverneur : il y entra donc. Voyant que l'eſcadre Eſpagnole le ſuivoit ſans que le gouverneur fît aucune démarche pour le garantir, il demanda au moins la liberté de ſe mettre en défenſe & de vendre chérement ſa vie : non-content de la lui refuſer, le gouverneur dreſſa ſur ſa flotte tout le canon de la place & on menaça de le couler à fond au moindre mouvement qu'il feroit : certain qu'il étoit trahi, & qu'on alloit le livrer à ſes ennemis, il mit lui-même le feu à ſes vaiſſeaux & ſe ſauva par terre avec une partie de ſes équipages.

Premiers exploits de Gonſalve contre les François.

Auton. Guicchardin. Paul Jove. Belcarius. P. Martir.

Gonſalve conſerva donc la liberté de tirer des vivres & des munitions par mer : bientôt la fortune lui préſenta une occaſion de ſortir des limites étroites où il étoit reſſerré du côté de la terre. La compagnie d'Aimar de Prie qui étoit en garniſon à Caſtellanet, l'un des poſtes les plus éloignés de Barlette, profitant de l'abſence de ſes commandants, vivoit ſans diſcipline & maltraitoit ſes hôtes. Ces malheureux pouſſés au déſeſpoir s'adreſſerent aux Eſpagnols & promirent de leur livrer la place. Au jour & à l'heure convenus les bourgeois ayant pris ſecrétement les armes, viennent fondre

ſur la ſalle où dînent tranquillement les François, égorgent ceux qui leur réſiſtent, & chargeant les autres de fers, il les livrent aux Eſpagnols. En voulant réparer cette perte, Nemours en occaſionna une nouvelle beaucoup plus conſidérable encore. Les troupes qui bloquoient Barlette, étoient diſtribuées en différents poſtes à une certaine diſtance les unes des autres, mais à portée de ſe ſecourir mutuellement. Nemours en tira une partie pour les conduire promptement à Caſtellanet & en chaſſer les Eſpagnols avant qu'ils puſſent s'y fortifier. Envain la Paliſſe qui étoit dans le poſte le plus avancé, lui remontra le danger manifeſte auquel il l'expoſoit, rien ne put le faire changer de réſolution : il ſe flattoit ou que les Eſpagnols n'oſeroient ſortir de Barlette, ou que s'ils prenoient ce parti, il arriveroit aſſez à temps pour les atteindre en raſe campagne & leur livrer bataille. A peine étoit-il devant Caſtellanet, que Gonſalve ſortant de Barlette à la tête de ſa garniſon & avec un train conſidérable d'artillerie, vint au milieu de la nuit foudroyer les murs de Rubos qui tomboient en ruine : en moins de quatre heures il y pratiqua trois breches, dont l'une avoit plus de cent pas de large. La Paliſſe fit dans cette occaſion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un chef intelligent & d'un ſoldat intrépide. Il renverſa pluſieurs fois les ennemis qui ſe préſentoient en foule, & ſe fit en quelque ſorte un nouveau rempart des corps des Eſpagnols qui tomboient ſous ſes coups : mais il ne pouvoit être par-tout à la fois. Tandis qu'il défendoit l'endroit le plus foible, les ennemis s'ouvrant un paſſage par les deux autres breches, pourſuivirent les François juſqu'à la citadelle. La Paliſſe déja couvert de bleſſures vouloit s'y retirer, mais il trouva les chemins fermés : s'appuyant donc contre une muraille, & n'ayant plus même la force de ſe tenir debout, il ſoutint encore quelque temps ſeul la foule des ennemis qui l'enveloppoient. Son caſque étoit briſé, un ſoldat d'un coup de pique lui fracaſſa les os de la tête. Forcé enfin de rendre les

Ann. 1503.

armes, il fut conduit à Gonſalve qui menaça de lui
Ann. 1503. faire ſouffrir une mort ignominieuſe, s'il n'obligeoit ſur-le-champ ſon lieutenant à livrer la citadelle. La Paliſſe qu'on avoit porté au pied des murailles, ayant fait appeller le lieutenant : *Cornon*, lui dit-il, *Gonſalve que vous voyez menace de m'ôter un reſte de vie ſi vous ne vous rendez promptement. Mon ami, vous devez ſavoir en quel état eſt la citadelle : regardez-moi comme un homme déja mort, & ſi vous avez quelque eſpoir de tenir juſqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir.* Cornon ſe mit en défenſe, mais n'ayant ni armes ni munitions, il ne put empêcher que la place ne fût emportée d'aſſaut. Gonſalve, malgré ſes menaces, prit ſoin de la vie de la Paliſſe : il le mit entre les mains des plus habiles chirurgiens, qui en peu de temps le guérirent de ſes bleſſures : mais quoique par une convention ſolennelle, réglée entre les deux généraux au commencement de la campagne, les priſonniers de guerre euſſent la liberté de briſer leurs fers en payant la ſomme à laquelle étoit évaluée leur rançon, Gonſalve ne voulut plus entendre parler d'aucune compoſition : non-content de retenir la Paliſſe, il fit enchaîner deux à deux tous les hommes d'armes pris avec lui, & les fit enfermer dans des caveaux : les ſimples ſoldats réduits à la condition de forçats, furent diſtribués ſur ſes galeres.

Après deux pertes ſi conſidérables, Nemours n'ayant plus aſſez de troupes pour bloquer Barlette, auroit dû rappeller Aubigni & ramaſſer ſes quartiers pour n'en former qu'un ſeul corps d'armée. Une mauvaiſe honte l'en empêcha : il craignit de recourir à un homme qu'il avoit juſqu'alors pris à tâche d'humilier, & en calculant ſes forces, il ſe crut encore en état de contenir les Eſpagnols juſqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendoit de France.

Ruſe de Ferdinand : traité frauduleux de Lion. Louis avoit déja levé des troupes & faiſoit travailler dans les ports de Marſeille & de Gênes, à réparer les vieux bâtiments & à en conſtruire de nouveaux. Déja

il s'étoit rendu à Lion pour veiller de plus près à cet embarquement, lorſque Ferdinand, occupé des mêmes ſoins, & craignant d'être prévenu par un ennemi que la ſituation de ſes Etats & ſes richeſſes mettoient à portée d'uſer de plus de diligence, chercha un moyen de rallentir cette ardeur & de rendre inutiles tous ces préparatifs. Ce projet étoit devenu difficile depuis que Louis avoit chaſſé de ſa cour les ambaſſadeurs d'Eſpagne, & rompu tout commerce avec cette couronne. Il falloit lui députer un homme qu'il ne pût ſe diſpenſer d'entendre, & en qui il fût forcé de prendre confiance. La fortune le préſentoit à Ferdinand. Il avoit auprès de lui l'archiduc Philippe ſon gendre, qu'il venoit de faire reconnoître ſon ſucceſſeur dans toute l'étendue de la monarchie Eſpagnole, non par aucun motif d'attachement pour ce jeune prince ni même pour Jeanne ſa fille, mais uniquement par complaiſance pour la reine Iſabelle à laquelle il n'oſoit rien refuſer. L'archiduc dégoûté des froideurs qu'il avoit à eſſuyer de ſon beau-pere, & craignant peut-être que la guerre commencée entre la France & l'Eſpagne ne s'étendît avec le temps ſur les Pays-Bas, eut tant d'impatience de retourner dans ſes Etats, qu'il ne voulut pas même attendre les couches de l'archiducheſſe ſa femme, qu'il avoit amenée avec lui & qui le conjuroit de ne point l'abandonner dans cette circonſtance. Ferdinand mettant à profit l'impatience de ce jeune prince, & peut-être bien aiſe d'avoir trouvé une occaſion favorable de perdre ſon prétendu ſucceſſeur, le choiſit pour être l'inſtrument de l'inſigne trahiſon qu'il méditoit. Après lui avoir remontré qu'ils n'avoient tous les deux qu'un même intérêt, il le chargea de négocier avec Louis XII un traité dont le jeune Charles de Luxembourg leur commun héritier devoit recueillir tout le fruit. Ce prétendu traité dont nous rapporterons plus bas la ſubſtance, étoit fondé ſur le mariage déja arrêté du petit Charles avec Claude de France fille unique de Louis XII. Ferdinand, dans les inſtructions qu'il donnoit à

Ann. 1503.

P. Martir. Auton. Seiſſel. Heutereus.

Ann. 1501. ſon gendre, ſembloit n'avoir pour but que de ſauver ſon honneur : il le laiſſoit maître de rédiger les conditions ; il lui donnoit même une pleine autorité pour faire exécuter par lui-même toutes celles dont il ſeroit convenu : s'il lui aſſocioit deux collegues, c'étoient des hommes d'un rang ſi bas, qu'ils ne pouvoient paſſer que pour ſes ſecrétaires ou tout au plus pour ſes conſeillers. L'archiduc chargé d'une procuration en forme & muni de pleins pouvoirs, crut n'avoir pas plus de précautions à prendre que lorſqu'il avoit déja traverſé la France pour ſe rendre en Eſpagne : mais ſon beau-pere lui faiſant enviſager qu'alors on étoit en paix, au lieu qu'actuellement la guerre étoit ouverte, exigea qu'il envoyât demander un ſauf-conduit & des ôtages. Quelque ſinguliere que parût à la cour de France cette demande de la part d'un vaſſal, Louis daigna s'y prêter : Réné, duc d'Alençon, Gaſton, comte de Foix, Charles de Bourbon-Montpenſier, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, ſe rendirent en qualité d'ôtages à Valenciennes, & l'on fit tenir à l'archiduc un ſauf-conduit ſur la frontiere d'Eſpagne. Ce prince pour montrer que cette précaution injurieuſe ne venoit point de lui, ne fut pas plutot en France, qu'il envoya ordre à ſes officiers de ramener les ôtages avant qu'il parût lui-même à la cour du roi ſon ſouverain. Il y fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſon rang. La commiſſion dont il étoit chargé ne pouvoit que le rendre agréable au roi & ſur-tout à la reine Anne de Bretagne ; il venoit en apparence pour reſſerrer les nœuds qui devoient unir les maiſons de France & d'Autriche : on établit donc promptement les conférences pour rédiger les articles du traité. Ferdinand mettoit ce temps à profit pour négocier dans les cours de l'Europe & achever ſes préparatifs. Lorſque tout fut prêt & que la ſaiſon d'agir fut arrivée, il permit à ſes plénipotentiaires de conclure ; mais il manda en même-temps à Gonſalve qu'il alloit recevoir des renforts, & qu'il ſe gardât bien de déférer aux ordres qui pouvoient

pouvoient lui venir de la part de l'archiduc. Le traité fut ſigné le cinq d'Avril : il portoit en ſubſtance, que pour terminer les différents qui s'étoient élevés dans le royaume de Naples entre le roi très-chrétien d'une part, & les rois catholiques de l'autre, on étoit convenu que le roi très-chrétien céderoit dès ce moment à madame Claude ſa fille, future épouſe de Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, la terre de Labour & l'Abruzze avec le titre de reine de Naples ; que les rois catholiques céderoient nuement & ſans aucune réſerve à ce même Charles, duc de Luxembourg, la Calabre & la Pouille : que par rapport à la Capitanate & à la Baſilicate dont la propriété étoit conteſtée entre les deux couronnes, chacune des deux parties rentreroit en poſſeſſion des places & des villes qu'elle poſſédoit avant que la Tripalde eût été envahie à force ouverte par les Eſpagnols : que pour éviter toute brouillerie à l'avenir & maintenir le royaume en paix juſqu'à l'accompliſſement du mariage projetté, les rois catholiques rappelleroient inceſſamment du royaume de Naples Gonſalve & les garniſons Eſpagnoles qu'il commandoit, remettant toute la portion du royaume qui leur étoit échue par le premier partage, entre les mains de l'archiduc Philippe pour la tenir & gouverner, ſoit par lui-même ſoit par un lieutenant, au nom & comme tuteur du jeune Charles de Luxembourg ſon fils : que le roi de France, comme tuteur & adminiſtrateur des biens de Claude ſa fille, conſerveroit ſous ſa main tant la terre de Labour & l'Abbruzze, que les villes de ſon premier partage dans les provinces conteſtées : qu'il y nommeroit tel gouverneur & y entretiendroit telles garniſons qu'il lui plairoit. Ann. 1503.

Ce traité étoit tout entier à l'avantage du roi de France, puiſque, ſous un prétexte honnête, il chaſſoit du royaume de Naples ſes ennemis & ne les remplaçoit que par un prince ſon vaſſal, qui n'auroit eu ni la force ni le courage de lui rien conteſter. D'un autre côté il conſervoit la meilleure portion des provinces en

litige, puiſque c'étoit pour en chaſſer les François que
Ann. 1503. Gonſalve, tout foible qu'il étoit, avoit cru devoir commencer les hoſtilités. Si le mariage projetté s'accompliſſoit, Louis qui aimoit tendrement ſa fille, étoit bien aiſe de pouvoir lui donner pour dot une couronne : ſi au contraire il venoit à ſe rompre, ſoit par la mort d'un des deux époux, ſoit par quelque autre cauſe, les François, affermis dans leur domination, ſe trouveroient alors plus en état de s'y maintenir & même d'en exclure un prince qu'ils n'y recevoient en un ſens que par grace & à titre précaire. De quelque façon que les choſes tournaſſent, il y avoit beaucoup à gagner pour le roi & rien à perdre. Ainſi de concert avec l'archiduc ſuffiſamment autoriſé par leurs Majeſtés Catholiques, il fit partir des députés pour aller notifier dans le royaume de Naples toutes ces conditions aux deux généraux, & leur enjoindre de s'y conformer. Ces députés paſſerent par Gênes où Louis avoit fait ſes préparatifs de guerre : ils licencierent par ſon ordre un corps de trois mille hommes d'infanterie & trois cents lances prêts à s'embarquer. Louis qui conſervoit encore la ſupériorité dans le royaume de Naples & qui croyoit la guerre finie, étoit bien aiſe d'épargner de bonne heure à ſes ſujets les frais d'une nouvelle armée. Nemours auquel les députés s'adreſſerent en arrivant, déclara qu'il ſe conformeroit aux ordres qu'on lui notifioit ; mais Gonſalve qu'on ſembloit tirer d'une longue priſon, ſe montra moins docile : il déclara qu'il honoroit l'archiduc, mais qu'il ne prenoit des ordres que de leurs Majeſtés Catholiques ; que chargé du commandement de leur armée, il ne perdroit aucune occaſion de revendiquer leurs droits, juſqu'à ce qu'ils lui euſſent fait connoître directement leurs volontés. Il fallut revenir en France, enſuite partir pour l'Eſpagne & ſolliciter une réponſe poſitive de Ferdinand, qui changeant ſouvent de place & prétextant toujours des affaires urgentes, tint long-temps les députés à ſa ſuite. Cependant on ne tarda pas à

recevoir des avis de ce qui ſe paſſoit : tandis qu'on célébroit par des fêtes publiques le retour de la paix, un courier arrivé de Marſeille rapporta qu'on avoit vu paſſer à la hauteur de ce port une eſcadre Eſpagnole qui faiſoit voile vers Naples : un autre courier arrivé d'Allemagne vint annoncer que deux mille lanſquenets levés dans les Etats héréditaires de la maiſon d'Autriche, s'étoient embarqués au port de Trieſte & traverſoient le golfe Adriatique. L'archiduc, à qui Louis communiqua ces nouvelles, parut d'abord n'en rien croire, & dit qu'il falloit attendre une réponſe d'Eſpagne ; mais quelque fermeté qu'il affectât, il ne put ſoutenir long-temps un rôle ſi pénible : ſoit que l'inquiétude mortelle dont il étoit agité eût dérangé ſa ſanté, ſoit qu'il ne cherchât qu'à exciter la pitié, il ſe mit au lit & ne ſe montra plus en public. La réponſe qu'on attendoit d'Eſpagne arriva enfin : elle étoit accablante. On y reprochoit à l'archiduc, ou de s'être laiſſé mener comme un enfant par le conſeil de Louis, ou d'avoir eu la coupable penſée de dépouiller de leur vivant un beau-pere & une belle-mere pour acheter l'alliance du roi de France : de n'avoir eu aucune déférence aux juſtes repréſentations des deux miniſtres qu'on lui avoit donnés pour collegues, & d'avoir ſur tous les points outrepaſſé ſes pouvoirs. Honteux, déshonoré, & pour comble de malheur, expoſé à devenir la victime d'une perfidie dont il s'étoit rendu l'inſtrument, l'archiduc oſant à peine lever les yeux, raconta les inſtances que lui avoit faites ſon beau-pere pour l'engager à ſe charger de cette négociation : il produiſit ſes inſtructions, & ſupplia le roi d'examiner lui-même s'il y avoit contrevenu en aucun point : il implora ſa juſtice & ſa clémence, demandant que du moins il lui fût permis de faire encore une tentative pour rappeller ſes parents à des ſentiments d'humanité, promettant de ne point ſortir du royaume qu'il n'eût obtenu une pleine ſatisfaction. Louis offenſé que l'archiduc pût le ſoupçonner d'une lâche vengeance, répondit qu'il ne

Ann. 1503.

Ann. 1503.

puniſſoit point l'innocent pour le coupable: que l'archiduc étoit venu dans ſes Etats ſur la foi du ſerment, qu'il pouvoit y ſéjourner, ou s'en retirer en toute liberté s'il le jugeoit à propos : *J'aime mieux*, ajouta-t-il, *perdre, s'il le faut, un royaume, dont la perte après tout peut être réparée, que de perdre l'honneur qui ne ſe répare point.* Quelques jours après, l'archiduc partit avec l'agrément du roi, pour aller viſiter la ducheſſe de Savoie ſa ſœur qui étoit à Bourg-en-Breſſe : il s'y fit porter en litiere ; mais à peine y étoit-il arrivé, que recouvrant ſa ſanté & oubliant la parole qu'il avoit donnée de reſter en France, il prit la route de la Franche-Comté, traverſa le Rhin pour conférer avec l'empereur ſon pere, & retourna dans les Pays-Bas.

Irruption des Suiſſes.

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Si Louis n'eût eu à s'occuper que des affaires du royaume de Naples, le mal n'eût point été ſans remede. Les troupes qu'il tenoit dans le Milanès euſſent pu en peu de temps s'y rendre & y rétablir l'égalité : mais Ferdinand avoit eu le ſecret de mettre dans ſes intérêts toutes les cours d'Italie. Il promettoit aux Vénitiens, qui tenoient déja quatre places maritimes dans la Pouille, de leur abandonner toute cette grande province pour prix des ſervices qu'ils lui rendroient : il offroit au pape & à Céſar Borgia les villes de Sienne, de Piſe & de Bologne : enfin il s'engageoit auprès des Suiſſes à obtenir de l'empereur une ceſſion pleine & abſolue, non-ſeulement du Comté de Bellinzone qu'ils avoient déja enlevé à la France ; mais de toutes les places du Milanès dont ils pourroient ſe mettre en poſſeſſion. Les Vénitiens le favoriſoient ouvertement, non dans l'eſpérance de lui voir accomplir ſes promeſſes ; mais parce qu'ils jugeoient qu'il étoit de l'intérêt de la république d'abbattre la trop grande puiſſance des François en Italie. Le pape & ſon fils, offenſés de la protection que la France accordoit à Jean-Jourdain des Urſins, qu'il leur avoit plû de comprendre dans l'arrêt de proſcription prononcé contre toute ſa maiſon, ſe livrerent ſans peine à de ſi flatteuſes

eſpérances, & eurent recours à une manœuvre qui contribua plus à ruiner l'armée Françoiſe que les armes des Eſpagnols, ainſi que nous le rapporterons dans la ſuite. Enfin, les Suiſſes leverent l'étendard & vinrent au nombre de quinze mille combattants aſſaillir la forteresſe de Locarna & la Murata, qui fermoient l'entrée du duché de Milan du côté du lac Majeur. Chaumont, raſſemblant promptement ſes garniſons, alla ſe poſter ſur les bords de ce lac, & n'oſant s'enfermer avec ſa cavalerie dans les défilés où ſe tenoient les Suiſſes, il ne s'attacha qu'à couler à fond toutes les barques qui leur portoient des vivres, convaincu qu'il les réduiroit bientôt par la famine à ſe préſenter dans la plaine où il pourroit les combattre avec avantage, ou bien à reprendre honteuſement le chemin de leur patrie. Ce moyen lui réuſſit : des compagnies entieres preſſées par la diſette abandonnerent le ſiege : le reſte de l'armée n'auroit pas tardé à ſuivre cet exemple, ſi Louis conſidérant qu'il auroit beſoin du ſecours des Suiſſes dans la guerre de Naples, & voulant ſe réconcilier ſincérement avec eux, n'eût pris enfin le parti de leur faire une ceſſion entiere & abſolue du comté de Bellinzone, & de leur accorder dans toute l'étendue du duché de Milan les mêmes privileges dont ils jouiſſoient du temps des anciens ducs. L'acte fut rédigé par Mathieu Schinner, évêque de Sion & prince d'une partie du Valais, Voltric d'Alteſaxe & George de Superſaxe au nom des cantons ; & par Antoine de Beſſai, baillif de Dijon, au nom du roi de France. Ann. 1503.

Tandis qu'on tranſigeoit avec les Suiſſes, à de honteuſes conditions, les Eſpagnols débarquoient tranquillement à l'extrémité de la Calabre où Aubigni n'avoit encore pu pénétrer. Ce général prévoyant qu'il alloit avoir ſur les bras une armée trois fois plus forte que la ſienne, envoya demander des ſecours au duc de Nemours, qui, ſe trouvant dans le même embarras depuis l'arrivée des lanſquenets à Barlette, ne put lui fournir qu'une compagnie de ſoixante archers. Forcé

Bataille de Seminare : priſon de Aubigni.

Mariana. Guicchardin. P. Martir. Auton, manuſcrit.

de faire tête à l'ennemi avec des forces ſi inférieures,
Ann. 1503. n'ayant même aucun aſyle en cas de malheur, parce qu'aucune des places de la Calabre n'étoit en état de défenſe, il forma un camp volant, & ne ſe propoſa plus que de diſputer aux ennemis le paſſage des rivieres, & de leur enlever des quartiers ſi l'occaſion s'en préſentoit. Dans ce deſſein il s'approcha de Gioia, à trois milles de Seminare, & ſe retrancha ſur une rive eſcarpée du Marro. Les Eſpagnols n'oſant hazarder le paſſage en préſence de l'ennemi, diviſerent leur armée: pendant que Benavide avec l'avant-garde amuſoit Aubigni, Andrada & Hugues de Cardonne, qui conduiſoient l'arriere-garde & le corps de bataille, traverſerent la riviere près de Seminare. Aubigni en ayant été informé vole de ce côté, eſpérant de les ſurprendre en déſordre, mais ils avoient eu le temps de ſe ranger en bataille : cependant il n'y avoit point à balancer, car s'il eût attendu que Benavide paſsât de ſon côté, il ſe ſeroit trouvé enveloppé de toutes parts. Rangeant donc ſa troupe en bataille, il marcha fiérement à l'ennemi. La gendarmerie Françoiſe, quoique déja fatiguée de la courſe qu'elle venoit de faire, culbuta la cavalerie Eſpagnole ; mais ayant elle-même rompu ſes rangs & ſe trouvant preſſée, tant par l'infanterie que par un corps de cavalerie légere qui n'avoit point encore combattu, elle ne put parvenir à ſe former. Aubigni, voyant que tout étoit perdu, ſe fit jour à la tête de quelques cavaliers & ſe retira dans la forteresſe d'Angitola, où il fut aſſiégé & forcé de ſe rendre lorſque les vivres lui manquerent entiérement. Ainſi ce général, dont la réputation égaloit celles des plus illuſtres guerriers de ſon ſiecle, vit flétrir ſes lauriers dans ces mêmes plaines de Seminare qui avoient été deux fois le théâtre de ſa gloire. Imbercourt, Malherbe, Jean Stuart, duc d'Albanie, & tous les autres capitaines qui n'étoient pas morts ſur le champ de bataille reſterent priſonniers avec lui.

Nemours fut bientôt informé d'une ſi triſte nouvel-

le ; il ſentit combien il étoit important d'empêcher qu'elle ne parvînt à Barlette, & il fit ſi bien garder les avenues, que Gonſalve, preſſé par la diſette, ſortit de cette ville ſans ſe douter de ce qui s'étoit paſſé : il marcha vers Cerignole ; mais trouvant cette ville occupée par un détachement de François, & ſoupçonnant qu'il étoit ſuivi par le gros de leur armée, il s'avança plus avant & alla aſſeoir ſon camp ſur un côteau voiſin planté de vignes. Les propriétaires de ces vignes avoient commencé à creuſer tout autour un large foſſé : Gonſalve ordonna à ſes ſoldats de l'achever, & de former avec la terre qu'ils en tireroient une ſorte de parapet qu'il fit paliſſader de pieux & ſur lequel il plaça ſon artillerie. Ce travail étoit achevé lorſque les François arriverent. Les principaux capitaines tinrent conſeil. Louis d'Ars remontra que le jour étoit déja avancé ; que les ſoldats épuiſés par une marche forcée avoient beſoin de reprendre des forces ; qu'il y auroit de la témérité à entreprendre d'attaquer un poſte qu'on ne connoiſſoit point, & conclut à remettre cette attaque au lendemain. Yves d'Alegre combattit cet avis en montrant que le terrein où l'on prétendoit faire repoſer l'armée ne fourniſſoit point d'eau ; qu'il étoit tellement découvert qu'il laiſſoit la facilité aux ennemis de venir égorger une partie de l'armée ſi on ſe livroit au ſommeil : qu'ils ne manqueroient pas du moins de profiter de tout le temps qu'on leur laiſſeroit pour ſe fortifier de plus en plus dans leur poſte, d'où l'on courroit riſque de ne pouvoir les déloger. Nemours, quoique naturellement fougueux, penchoit dans cette occaſion pour l'avis de Louis d'Ars : il fit obſerver que ſi l'on manquoit d'eau dans la plaine, les ennemis ne devoient pas en avoir davantage ſur le côteau ; qu'on étoit aſſuré qu'ils n'avoient point de vivres, & qu'ainſi on ne devoit pas craindre qu'ils fuſſent tentés d'y faire un long ſéjour ; qu'ils ne pouvoient ſe retirer ſans deſcendre dans la plaine, où il ſeroit facile de les atteindre. Ces raiſons étoient déciſives, mais Alegre ſe ſen-

Ann. 1503.

Déroute de Cerignole : mort du duc de Nemours.

Ibidem.
Brantome.

Ann. 1503. tant appuyé du plus grand nombre des officiers & ſurtout des Suiſſes, qui menaçoient de ſe ſéparer de l'armée ſi on ne les menoit ſur-le-champ à l'ennemi, revint à la charge & s'oublia au point qu'il oſa taxer le général de lâcheté. Nemours, mettant la main ſur la garde de ſon épée, & ſautant de ſon ſiege, alloit venger cruellement cette offenſe, ſi Louis d'Ars ne l'eût ſaiſi entre ſes bras & ramené à ſa place : *Puiſqu'on m'y force*, dit-il, *marchons au combat ; on m'y verra tel que je me ſuis toujours montré, & non tel qu'on voudroit me dépeindre ; mais j'ai bien peur que ce brave qui parle ſi haut, ne ſe fie plus à la vîteſſe de ſon cheval qu'au fer de ſa lance.* On commença par des décharges d'artillerie : celle des François ne pouvoit endommager les ennemis qui étoient dans un poſte élevé & couverts par un parapet, au lieu que le canon Eſpagnol, plongeant ſur le camp des François, enlevoit des files entieres : les Suiſſes ſe jetterent promptement dans le foſſé, & arrachant les paliſſades, tâchoient de frayer un chemin à la gendarmerie ; mais la terre fraîchement remuée, s'éboulant ſous les pieds des chevaux, occaſionnoit des chûtes & ne laiſſoit aucun eſpoir de franchir le petit eſpace qui ſéparoit les combattants. Nemours, après pluſieurs tentatives inutiles, longeoit le foſſé à la tête de l'avant-garde, lorſqu'il fut atteint d'une balle de mouſquet qui le fit tomber mort ſur le champ de bataille. La nouvelle qui s'en répandit bientôt, jetta la conſternation dans tous les rangs : Gonſalve s'appercevant que l'ardeur des François ſe rallentiſſoit, fit ſortir ſes Eſpagnols & acheva la déroute. L'obſcurité de la nuit arrêta le carnage & empêcha que l'armée entiere ne fût détruite : le déſordre & la confuſion étoient extrêmes ; aucun point de ralliement, perſonne qui ſe chargeât de faire la retraite : les capitaines ſéparés de leur compagnie ne pouvoient ſe faire entendre, ni rappeller les ſoldats à leurs enſeignes ; chacun ne ſongeoit qu'à fuir ſans ſavoir de quel côté il tournoit ſes pas. Louis d'Ars, qui avoit perdu ſon cheval

cheval dans la mêlée, raſſemblant autour de lui ce qu'il put de ſoldats, reprit la route par laquelle l'armée étoit arrivée, & alla ſe renfermer à Venouſe. Yves d'Alegre à la tête de l'arriere-garde qui n'avoit point combattu ſe retira d'abord à Melphe, enſuite à Tripalde où il ſéjourna huit jours pour donner le temps aux compagnies diſperſées çà & là de venir le joindre. Il prit enſuite la route de Naples dans le deſſein de ſe renfermer dans cette capitale, & d'y attendre des ſecours qui devoient inceſſamment arriver : de nouvelles réflexions lui firent abandonner ce projet : il n'y avoit aucuns magaſins dans cette grande ville, & les troupes qu'il avoit avec lui étoient en trop petit nombre pour contenir les bourgeois menacés d'une diſette, & réſiſter en même-temps à l'armée ennemie qui ne manqueroit pas de le ſuivre : il tourna donc vers Capoue ; en arrivant il trouva les portes fermées & les bourgeois ſous les armes. Il eût été trop dangereux d'entreprendre de les forcer : d'ailleurs, cet aſyle préſentoit les mêmes inconvéniens que Naples : Capoue n'étoit pas mieux approviſionné. Cet inconvénient général venoit en partie de l'avarice & de l'inconſidération des tréſoriers, & en partie de la perfidie & de la méhanceté du pape. Les tréſoriers voyant que le bled étoit cher dans le royaume, avoient fait tous leurs achats à Rome & dans les autres villes du territoire de l'égliſe, ſans examiner s'il étoit prudent de commettre le ſalut de l'armée à la foi d'un allié ſi juſtement ſuſpect. Le pape, qui avoit pris des engagements ſecrets avec Ferdinand, ſe fit préſenter des mémoires par le préfet de Rome, dans leſquels on lui repréſentoit le danger où étoient ſes ſujets de mourir de faim ſi l'on permettoit aux François d'enlever leurs bleds ; & en conſéquence il avoit fait ſaiſir tous leurs magaſins. Voilà ce qui avoit empêché Nemours & Aubigni de ſe renfermer dans quelque place forte, & d'y attendre les ſecours qu'on leur promettoit, ce qui les avoit décidés à ſe battre avec des forces inégales plutôt que de périr de faim

Ann. 1503.

ou de ſe rendre ſans combat : ce qui forçoit Alegre à
Ann. 1503. s'éloigner de la capitale, à paſſer le Garillan & à ſe réfugier à Gaete, où il ne pouvoit manquer de recevoir de prompts ſecours.

Priſe de Naples & des deux châteaux par les Eſpagnols.

P. Martir. Mariana. Auton, manuſcrit. Guicchardin.

Gonſalve ayant rendu les derniers devoirs au duc de Nemours, crut que le moyen le plus sûr d'affermir ſes conquêtes étoit de gagner l'affection des barons Napolitains qui avoient pris parti pour les François. S'étant donc approché de Melphe, il fit offrir à Trojan Caraccioli, à qui cette place appartenoit, non-ſeulement une amniſtie ; mais même des honneurs diſtingués, s'il vouloit s'attacher à l'Eſpagne. *Dites au ſeigneur Gonſalve*, répondit ce généreux baron, *que ſon eſtime me flatte infiniment ; mais que je m'en rendrois indigne, ſi après avoir été ami des François dans la proſpérité, je leur tournois le dos avec la fortune.*

Trop foible pour ſoutenir un ſiege, il ſortit de Melphe pendant la nuit, & alla par des ſentiers détournés ſe joindre au brave Louis d'Ars dans la ville de Venouze. Gonſalve ayant reçu le ſerment des habitants de Melphe, prit la route de Naples : les bourgeois, ſelon leur uſage, allerent lui préſenter les clefs de la ville, & le reçurent comme un libérateur. Mais c'étoit peu d'être maître de la ville ſi on ne l'étoit des châteaux ; les François s'y étoient retirés. Comme ils ne manquoient point de munitions, & que d'ailleurs ils pouvoient toujours en recevoir par mer, il n'y avoit preſqu'aucune eſpérance de les en chaſſer, tant que l'on s'en tiendroit aux moyens connus & ordinaires : mais la fortune qui ſembloit alors d'intelligence avec les Eſpagnols, leur avoit fourni un nouvel art de deſtruction, d'autant plus efficace, que n'étant encore connu que d'un ſeul homme, on n'avoit rien imaginé pour s'en garantir. Je parle de l'art des mines tel qu'il ſe pratique aujourd'hui par le moyen de la poudre à canon. Pierre Navarre qui ſeul le poſſédoit, n'en peut cependant être regardé comme le premier inventeur. Servant en qualité d'aventurier ou de ſimple ſoldat dans une guerre

que les Génois faiſoient aux Florentins, en 1487, il fut témoin de l'eſſai qu'en fit au ſiege de Serezanelle un officier Génois dont l'hiſtoire n'a pas conſervé le nom. Cet eſſai n'ayant pas réuſſi, ne fixa point l'attention publique, & le ſecret eût été perdu ſi Navarre, que la curioſité avoit engagé à ſuivre ce procédé de plus près, & qui avoit reconnu dans la fouille les défauts qui avoient nui à l'exécution, n'eût ſenti dès-lors tout le parti qu'on pouvoit tirer d'une pareille découverte. Se trouvant chargé par Gonſalve de diriger les opérations du ſiege du Château-neuf, il fit uſage de ſon ſecret & fit voler en l'air une partie des murailles avec un horrible fracas : les François bien qu'effrayés de ce prodige, coururent à la breche & continrent quelque temps les ennemis : mais comme ils étoient en petit nombre, ils furent enfoncés & paſſés au fil de l'épée. Le ſort déplorable de cette garniſon ne fut point capable d'intimider celle du château de l'Œuf, elle ne répondit que par un généreux mépris à toutes les menaces que lui fit Gonſalve : la ſituation de ce château ſur un rocher au milieu de la mer ſembloit devoir le mettre à couvert de la funeſte invention qui venoit de renverſer le Château-neuf. Pierre Navarre ayant fait fabriquer quelques barques couvertes, attacha pendant la nuit des mineurs au pied du rocher, & étant parvenu à y pratiquer une ouverture aſſez profonde ſans que la garniſon s'en apperçût, il la remplit de poudre & fit ſauter une des tours avec tous ceux qui la défendoient. Les Eſpagnols profitant de la déſolation & de l'effroi que ce ſpectacle venoit de produire ſur le reſte de la garniſon, livrerent l'aſſaut & emporterent la place. Deux jours après, parut à la hauteur de Naples une eſcadre Françoiſe compoſée de ſix gros navires & d'un grand nombre d'autres bâtiments : elle étoit chargée de vivres, d'armes & de munitions de guerre, qu'elle devoit dépoſer dans les deux châteaux. Préjean qui la commandoit, voyant qu'on ne répondoit point à ſes ſignaux, & ayant bientôt appris qu'il arrivoit trop

Ann. 1503.

tard, s'éloigna de ces parages & alla débarquer au port
Ann. 1503. de Gaete. Ce ſecours venoit à propos. Gonſalve déja maître de preſque toutes les places du royaume, raſſembloit ſes troupes & avoit fait toutes ſes diſpoſitions pour venir chaſſer les François de ce dernier aſyle.

Les François aſſiégés dans Gaete.

Guicchardin. Belcarius. Mariana.

La ville de Gaete eſt ſituée ſur une langue de terre qui s'élargit inſenſiblement en s'avançant dans la mer. Du côté de la terre elle eſt dominée par le Mont Orland, qui ſemble deſtiné à lui ſervir de boulevard. Alegre ſentant l'importance de ce poſte, s'y étoit retranché avec une partie de ſes troupes, & y avoit élevé à la hâte quelques forts de terre. Gonſalve n'ayant pu l'en déloger, avoit placé ſon camp dans un des fauxbourgs de la ville, tandis qu'une eſcadre de dix-huit galeres, ſous la conduite de Raimond de Cardonne, bloquoit le port. Après avoir ruiné une partie des fortifications & avoir livré deux aſſauts très-meurtriers à la place, il ſe diſpoſoit à faire un dernier effort lorſque l'arrivée d'une nouvelle flotte Françoiſe, plus nombreuſe que les précédentes & chargée de quatre mille hommes de débarquement, renverſa tous ſes projets. Cardonne laiſſa libre l'entrée de port, & alla ſe réfugier ſous le canon de Naples. Gonſalve qui avoit perdu dans les deux aſſauts précédents près de douze cents hommes & quelques-uns de ſes meilleurs officiers, abandonna ſes lignes & ſe contenta d'établir de fortes garniſons dans les poſtes les plus voiſins, eſpérant que les François, renfermés dans un petit coin de terre & dégoûtés des fatigues & de la dépenſe qu'il faudroit faire pour s'y maintenir, prendroient tôt ou tard le parti de l'abandonner.

Efforts extraordinaires de Louis ſans aucun ſuccès.

P. Martir. Auton. D. Vaiſſette. Manuſ. de Fontanieu. St-Gelais.

Louis faiſoit alors des préparatifs capables d'accabler ſon ennemi, s'ils euſſent été mieux dirigés. Oſant déclarer à ſes peuples la maniere indigne dont il avoit été trompé, il envoya demander aux principales villes du royaume un *emprunt* ou don gratuit, car ces deux mots étoient encore ſynonimes, & il fut ſi puiſſamment ſecondé par ſes ſujets, qu'en peu de temps il ſe trouva

en état de mettre ſur pied quatre ou cinq armées à la fois. La premiere compoſée de Gaſcons & commandée par Alain d'Albret, reçut ordre de pénétrer en Eſpagne du côté de Fontarabie. La ſeconde, aux ordres du Maréchal de Rieux, fut deſtinée à revendiquer les droits de la France ſur le Rouſſillon : la troiſieme, plus forte que les deux autres enſemble & commandée par Louis de la Trémouille, dut traverſer l'Italie, recueillir les débris de l'armée du duc de Nemours & marcher droit à Naples, tandis que deux eſcadres ſortant en même-temps des ports de Gênes & de Marſeille iroient infeſter, l'une les côtes de l'Italie ſoumiſes aux Eſpagnols, l'autre celles de la Catalogne & du royaume de Valence. Ce projet avoit quelque choſe de grand qui faſcina les yeux du roi, & l'empêcha ſans doute d'appercevoir les inconvénients qui devoient le faire rejetter. En formant un ſi grand nombre d'attaques & en éparpillant ainſi ſes forces, ne s'expoſoit-il pas à ne frapper en aucun endroit un coup déciſif? N'étoit-ce pas agir contre les regles de la prudence, que de compliquer un ſi grand nombre d'opérations, car pouvoit-on ſe flatter de réuſſir par-tout; & ſi l'une venoit à manquer, n'entraînoit-elle pas la ruine de toutes les autres? Le ſire d'Albret qui devoit agir le premier, & qui pour mieux montrer ſon zele n'avoit gueres compoſé ſon armée que de ſes ſujets & de ſes vaſſaux, crut qu'il étoit de ſon intérêt de ménager Ferdinand. Outre les anciennes liaiſons qu'il avoit toujours entretenues avec ce prince, il craignoit d'impliquer dans cette querelle le roi de Navarre ſon fils, prince foible & mal affermi dans ſes Etats, qui avoit tout à craindre d'un voiſin tel que Ferdinand. Il conduiſit l'armée par des chemins ſi eſcarpés & ſi rudes, il prit ſi peu de ſoin des ſubſiſtances, qu'elle ſe trouva entiérement ruinée avant que d'avoir atteint la frontiere. Ann. 1503.

Le maréchal de Rieux pénétra dans le Rouſſillon avec une armée de vingt mille hommes & vint mettre

le ſiege devant la ville de Salces : cette place avoit été
Ann. 1503. emportée d'aſſaut ſous le regne de Charles VIII avec beaucoup moins de monde ; mais les circonſtances étoient bien différentes. Saint-André qui la prit alors, commandoit un corps de troupes aguerries & diſciplinées, au lieu que l'armée que conduiſoit le maréchal, ſi l'on en excepte les deux cents gentilshommes de la maiſon du roi, les cinquante de celle de la reine, deux ou trois compagnies d'ordonnance & trois mille lanſquenets que commandoit Guillaume de la Mark, n'étoit compoſée que de l'arriere-ban du royaume & des milices bourgeoiſes de preſque toutes les villes du Languedoc. La place d'ailleurs n'étoit plus en un ſens la même. Ferdinand prévoyant de bonne heure à quoi aboutiroit le traité de partage qu'il avoit fait avec la France, avoit chargé Pierre Navarre de ſe tranſporter ſur les lieux, de ceindre la ville d'un nouveau mur & de ne rien épargner pour la rendre inexpugnable. Lorſque la guerre fut déclarée entre les deux nations, Ferdinand avoit chargé celui de ſes officiers en qui il avoit le plus de confiance de viſiter la place, de choiſir ſur toutes les troupes telle garniſon qu'il voudroit y loger, de prendre autant de proviſions qu'il le jugeroit à propos, en ſe chargeant ſur ſa tête de la défendre une année entiere contre quelqu'armée que ce fût. Le maréchal de Rieux ne tarda pas à reconnoître que les murs étoient à l'épreuve du canon : ſans ſe laiſſer rebuter par les difficultés, il environna la place des tranchées, il prit ſi bien toutes ſes précautions, & contint l'armée ſous une ſi ſévere diſcipline, que peut-être eût-il triomphé de toutes les précautions de Ferdinand, ſi une fievre lente, jointe aux autres infirmités de la vieilleſſe, ne l'eût forcé de dépoſer le commandement entre les mains de François d'Orléans, comte de Dunois. Le ſiege duroit depuis un mois & la garniſon étoit fort affoiblie, lorſque Ferdinand qui s'étoit déja fait précéder par le duc d'Albe, ramaſſant toutes les milices d'Eſpagne, vint inveſtir les lignes des François avec

une armée de plus de quarante mille combattants. Il ne fallut plus ſonger qu'à la retraite : quelque périlleuſe qu'elle fût en préſence d'une armée ſi ſupérieure, elle ſe fit avec tant d'ordre, que les Eſpagnols n'oſerent en venir aux mains. L'armée ſe réfugia ſous le canon de Narbonne, abandonnant à l'ennemi, Leucate, Palme, Sigean, & un grand nombre de villages, dont les habitants eurent le temps de s'enfuir, emportant avec eux leurs effets les plus précieux. Les Eſpagnols y mirent le feu, parce qu'ils ne ſe crurent pas en état de les conſerver. Ann. 1503.

La flotte qu'on avoit envoyée ſur les côtes de Catalogne & de Valence ne réuſſit pas mieux : accueillie d'une furieuſe tempête, elle fut entiérement diſperſée ; pluſieurs vaiſſaux échouerent ; les autres furent ſi maltraités, qu'on eut beaucoup de peine à les ramener dans le port de Marſeille.

Louis, dégoûté d'un plan trop vaſte & qu'il ne pouvoit plus ſoutenir ſans écraſer ſes ſujets, permit à dom Frédéric, ancien roi de Naples, d'interpoſer ſa médiation auprès du roi d'Eſpagne ſon parent pour établir une trêve entre les deux couronnes, & autoriſa le comte de Dunois à la conclure. Ferdinand, trop ſage pour ſe laiſſer aveugler par une proſpérité inattendue, & craignant de ſe trouver expoſé une ſeconde fois à un pareil orage, reçut avec joie la propoſition, & donna, de ſon côté, de pleins pouvoirs au duc d'Albe ſon général. La trêve fut conclue pour cinq mois & enſuite prorogée pour trois ans entre les deux couronnes, mais pour leurs Etats héréditaires ſeulement & ſans y comprendre l'Italie & les mers qui l'environnent, où les deux nations continueroient de ſe battre juſqu'à ce qu'on pût parvenir à un traité de partage moins vague & plus équitable que les précédents. On convint encore que pour parvenir à ce but ſi deſiré, les deux rois jouiroient du droit de s'envoyer reſpectivement des ambaſſadeurs. C'étoit une nouvelle ruſe de Ferdinand qui, ne ſe croyant point

lié par ſes ſerments, & voyant au contraire avec
Ann. 1503. quelle ſcrupuleuſe exactitude Louis obſervoit les ſiens, jugeoit bien qu'il n'y avoit qu'à gagner pour lui en négociant toujours.

Démêlés avec le pape & Céſar Borgia : mort d'Alexandre VI.

Thomaſi. Guicchardin. P. Martir. Auton. Manuſcr. de Bethune.

La Trémouille s'étoit mis en marche pour ſe rendre dans le royaume de Naples ; l'armée qu'il conduiſoit, en y comprenant les ſecours des alliés, devoit être de douze cents lances & de douze mille hommes d'infanterie, dont ſix mille Normands & ſix mille Suiſſes ; mais ces derniers, quoique réconciliés en apparence avec la France, avoient bien perdu de leur attachement pour cette couronne : au lieu de ſix ou huit mille hommes qu'on leur demandoit, on n'en put obtenir que deux, encore ces deux mille hommes marcherent-ils avec tant de lenteur & de ſi mauvaiſe grace, que peut-être eût-on mieux fait de s'en paſſer. Les Florentins, Bentivoglio, le duc de Ferrare & le marquis de Mantoue, remplirent mieux les engagements qu'ils avoient pris avec la France : l'armée approchoit des terres de l'Egliſe ſans qu'on sût encore quel parti prendroient le pape & Céſar Borgia : en proteſtant qu'ils étoient inviolablement attachés aux intérêts du monarque, ils ſe plaignoient amérement de la protection qu'il accordoit à Jean-Jourdain des Urſins leur ennemi. Quelque odieuſe que fût la perſécution qu'ils avoient ſuſcitée à ce ſeigneur, quelque honte qu'il y eût à ſacrifier un fidele allié, Louis, ſollicité par ſon premier miniſtre, conſentit à leur donner une entiere ſatisfaction à cet égard : il promit à Jean-Jourdain un établiſſement honorable dans ſes Etats, & obtint qu'il leur cédât la ville de Bracciano où il étoit aſſiégé. On s'attendoit qu'un pareil ſervice les rameneroit à leurs premiers engagements ; mais comme leur haine contre les Urſins n'étoit qu'un prétexte dont ils s'étoient ſervi pour autoriſer leurs engagements avec l'Eſpagne, ils continuerent à donner des réponſes ſi équivoques qu'on fut plus embarraſſé qu'auparavant. La fauſſeté de l'un & la diſſimulation de l'autre étoient ſi bien connues

en

en Italie, dit Guicchardin, qu'il étoit passé en proverbe, *que le pape ne faisoit jamais ce qu'il disoit, & que César ne disoit jamais ce qu'il faisoit.* La patience du roi étoit à bout, & peut-être alloit-il prendre enfin un parti violent lorsque le glaive de la justice divine, si long-temps suspendu, trancha les jours du pere par la main du fils. Ann. 1503.

Tous les historiens contemporains conviennent qu'Alexandre, pour fournir aux déprédations de son fils, vendoit indistinctement les bénéfices & les dignités ecclésiastiques : les chapeaux de cardinal étoient une des principales branches de ses revenus. Les misérables qui les achetoient ne prévoyoient pas le sort qui les attendoit. Comme tous les biens qu'ils pouvoient acquérir étoient censés provenus de leurs offices ou de leurs bénéfices, le pape avoit établi pour maxime qu'ils n'appartenoient point à leurs familles ; & sous ce prétexte il ne manquoit point de se déclarer l'héritier, non-seulement des cardinaux, mais même de tous les prélats qui mouroient à Rome. Alexandre & César tenoient un registre exact de la fortune de ces déplorables victimes. *C'est ainsi*, ajoute Guicchardin, *qu'ils s'étoient défait du cardinal Saint-Ange qui ne les avoit jamais offensés, & dont les richesses faisoient tout le crime, des cardinaux de Capoue & de Modene, leurs plus grands amis, & dont ils avoient éprouvé la fidélité dans l'administration de leurs plus importantes affaires.* Dans la position où se trouvoit César Borgia, forcé de se déclarer ouvertement, ou pour la France ou pour l'Espagne, certain de n'être recherché qu'autant qu'il seroit à craindre, il jugea qu'il étoit temps d'employer sa derniere ressource : il médita donc d'empoisonner les plus riches prélats de la cour Romaine. N'osant les inviter au Vatican de peur de leur donner de la défiance, il leur prépara un festin dans la vigne du cardinal Adrien Cornetto, & n'oublia pas de mêler, parmi plusieurs flacons des meilleurs vins d'Italie, une bouteille de vin empoisonné. L'officier auquel il avoit

confié cet horrible ſecret étoit abſent lorſque le pape
Ann. 1503. & Céſar arriverent. Ils eurent beſoin de prendre quelques rafraîchiſſements, & le haſard voulut que celui qui remplaçoit cet officier abſent, tombât ſur la bouteille empoiſonnée. L'effet en fut prompt & terrible. Le ſoir même le pape tomba dans une foibleſſe qui fit déſeſpérer de ſa vie : on le remporta promptement au Vatican où il languit encore huit jours en proie à la douleur & aux remords, n'oſant plus nommer ni Céſar ni Lucrece, & s'efforçant de fléchir, par une pénitence tardive, le juge redoutable devant lequel il alloit paroître. Céſar à qui la vigueur de l'âge, & un contrepoiſon pris ſur-le-champ, ſauverent la vie, reſta dans un état de foibleſſe & de langueur pires que la mort : il ſe plaignoit avec fureur, qu'ayant mille fois arrangé dans ſa tête les moyens qu'il lui faudroit employer pour reſter maître des affaires à la mort de ſon pere, il n'avoit jamais penſé qu'il pourroit alors ſe trouver lui-même hors d'état d'agir.

Le cardinal d'Amboiſe aſpire à la papauté.

Guicchardin. Belcarius. Thomaſi. P. Martir. Bembe.

Si cette nouvelle ne cauſa point en France des tranſports auſſi vifs qu'en Italie, elle ne pouvoit du-moins arriver dans une conjoncture plus favorable : le roi ſe voyoit en même-temps délivré d'un ennemi redoutable, & maître en quelque ſorte de placer la tiare ſur la tête de ſon miniſtre, de ſon ami. L'armée Françoiſe étoit aux portes de Rome : outre un grand nombre de cardinaux François qui avoient des obligations au premier miniſtre, & qui reçurent ordre de ſe rendre promptement au conclave, le roi tenoit à ſa cour les deux membres les plus accrédités du ſacré college. Aſcagne Sforce & Julien de la Rovere. Aſcagne, vice-chancelier de l'égliſe Romaine, amené priſonnier en France, devoit à la généroſité du cardinal d'Amboiſe ſa liberté, la conſervation de ſes revenus, & tous les autres avantages dont il jouiſſoit. La Rovere, cardinal de S. Pierre *aux liens*, légat d'Avignon, ennemi perſonnel & irréconciliable d'Alexandre VI, étoit venu ſe réfugier à la cour de France, où il s'étoit en

quelque ſorte naturaliſé. Amboiſe qui jugeoit des ſentiments de ces deux Italiens par les ſoins qu'ils lui rendoient, ne douta point qu'en les conduiſant avec lui à Rome, ils ne contribuaſſent puiſſamment à lui aſſurer la pluralité des ſuffrages : la ſeule précaution qu'il prit fut de faire jurer au cardinal Aſcagne, qu'immédiatement après l'élection, il reviendroit en France. Quelque appui qu'il ſe promît de ces deux illuſtres collegues, il ne négligea point Céſar Borgia, qui tout écraſé qu'il paroiſſoit, tenoit encore Rome dans la dépendance, & faiſoit rechercher ſon alliance par les deux plus puiſſants monarques de la chrétienté. Céſar comprenant qu'il ne pourroit réſiſter à la fois aux Colonnes & aux Urſins, qu'il avoit également opprimés, & jugeant bien qu'il trouveroit plus de difficulté & plus de péril à ſe rapprocher de ces derniers, puiſqu'outre le juſte reſſentiment que leur cauſoit la perte de leurs biens, ils avoient à venger le ſang de leurs parents, s'adreſſa aux Colonnes, leur rendit les places & les terres qu'il leur avoit enlevés, en beaucoup meilleur état qu'elles n'étoient auparavant. Cette premiere démarche l'entraînoit dans le parti du roi d'Eſpagne au ſervice duquel étoient les Colonnes : il manda Gonſalve, promettant de le rendre maître de Rome & du conclave, s'il vouloit s'en approcher avec une partie de ſon armée : il paroît que Gonſalve en eut quelque envie, puiſqu'il ſe fit précéder par des détachements pour s'aſſurer du chemin ; mais venant à conſidérer plus attentivement combien il ſeroit dangereux de s'abſenter du royaume de Naples, avant que d'en avoir entiérement chaſſé les François, il condamna ſon premier projet. Céſar perdant toute eſpérance de l'attirer, ſe retourna promptement du côté oppoſé : il manda Louis de Villeneuve, baron de Trans, ambaſſadeur de France, & il s'engagea de procurer au cardinal d'Amboiſe les ſuffrages d'un grand nombre de cardinaux dont il pouvoit diſpoſer, & de marcher avec toutes ſes forces au ſecours des François dans le

Ann. 1503.

royaume de Naples, pourvu qu'Amboiſe promît de ſon côté qu'il lui conſerveroit ſes places & la dignité de gonfalonier de l'égliſe Romaine. Le traité fut conclu : Amboiſe alloit être pape, s'il n'eût donné toute ſa confiance à un homme qui travailloit à le ſupplanter. L'armée Françoiſe bloquoit la ville de Rome, & ne devoit continuer ſa route qu'après l'élection : Céſar s'étoit retranché dans le vatican avec un corps de troupes, après avoir diſtribué des corps-de-garde dans preſque tous les quartiers : les cardinaux ne ſe croyant pas en ſûreté dans le palais pontifical, s'aſſemblerent dans l'égliſe de la Minerve, où ils ſtatuerent qu'ils ne procéderoient à l'élection que lorſque les troupes ſe ſeroient éloignées, & que l'on ſeroit aſſuré de la liberté des ſuffrages. Julien de la Rovere qui étoit l'auteur ſecret de cet avis, alla trouver Amboiſe, & après l'avoir ſalué d'avance en qualité de ſouverain pontife, il lui perſuada que pour éviter un ſchiſme dans l'égliſe, & empêcher que le roi d'Eſpagne & l'empereur n'attaquaſſent un jour, comme contraire aux canons, l'élection qui alloit ſe faire, il devoit déférer au vœu du ſacré college en éloignant l'armée Françoiſe, & en obligeant Céſar à ne conſerver dans la ville que le peu de troupes dont il avoit abſolument beſoin pour la ſûreté de ſa perſonne. Amboiſe qui déſiroit de parvenir au ſouverain pontificat, mais qui ne vouloit employer que des moyens, ſinon entiérement honnêtes, puiſqu'enfin il ſe liguoit avec un ſcélérat tel que Borgia, du moins exempts de ſimonie & de violence, adopta ſans réſerve le conſeil de la Rovere ; & quelques remontrances que lui fît Céſar, quelque ſoin qu'il prît de l'avertir que la Rovere le trahiſſoit, il perſiſta dans ſon deſſein & le força lui-même de s'y conformer. Dès que les troupes furent éloignées, les cardinaux entrerent au conclave. La Rovere à qui ils devoient la liberté dont ils jouiſſoient, & qui étoit devenu l'ame de cette aſſemblée, leur remontrant ſecrétement que s'ils éliſoient un François ou un Eſpagnol, le ſaint-ſiege ſe trouveroit enveloppé

Ann. 1503.

Il eſt trompé par le cardinal de la Rovere.

Idem, ibid.

dans les guerres qui déchiroient l'Italie, n'eut pas de peine à les faire consentir à ne nommer qu'un Italien : n'osant encore se mettre sur les rangs, parce qu'il n'avoit pas eu le temps de se bien faire connoître, il fit tomber le choix sur François Piccolomini, vieillard moribond & affligé d'une plaie incurable. Amboise ne put s'offenser de cette préférence qui ne l'excluoit point, puisqu'il paroissoit clairement qu'on n'avoit voulu que mettre la tiare en dépôt pendant quelques semaines ; mais il ne tarda pas à s'appercevoir que l'occasion étoit perdue. Ann. 1503.

Troubles à Rome.

Tous ces vicaires du saint-siege que César avoit dépouillés avec le secours, ou du moins de l'aveu des François, étoient rentrés pour la plupart dans leurs possessions : ils levoient des troupes & brûloient d'assouvir leur haine dans le sang de leur ennemi : les Vénitiens qui s'étoient déja donné tant de soins pour abbattre la trop grande puissance des François en Italie, voyoient avec effroi tous leurs projets renversés, & l'Italie asservie, si le premier ministre de France montoit sur le trône pontifical. Ils avoient donc fait partir promptement l'Alviane avec quatre mille hommes de troupes pour aller se joindre au reste des Ursins : ils avoient envoyé des sommes considérables à Rome pour gagner des voix dans le sacré collége, & donner l'exclusion au ministre François. Leurs projets ne se bornoient pas là : attentifs à ne laisser échapper aucune occasion de s'aggrandir, ils venoient d'acheter les droits de Pandolfe Malatesta sur Rimini qui faisoit partie de la Romagne, & qui à l'exemple des autres villes de ce duché, étoit restée fidele à César. Les peuples de cette contrée, comparant la tranquillité & l'abondance dont ils jouissoient, avec les vexations & les pillages qu'ils avoient eu à souffrir sous de petits tyrans particuliers, étoient contents de leur sort & ne vouloient point changer de maître. Les Vénitiens regardant toutes ces places comme des biens à l'abandon, leverent des troupes pour s'en mettre en possession. *Ibidem.*

Ann. 1503. Jules & Fabio des Urſins appuyés de l'Alviane & de Jean-Paul Baglioné, ſeigneur de Pérouſe, pénétrerent dans Rome & la remplirent de déſordre & de confuſion. Les Colonnes, que la reſtitution forcée que leur avoit faite Céſar, n'avoit point réconciliés avec lui, & qui d'ailleurs croyoient ſervir l'Eſpagne en abattant le parti François, & ſur-tout l'homme qu'on en regardoit comme le plus ferme appui, s'unirent dans cette occaſion aux Urſins. On aſſaſſina, on égorgea en plein jour au milieu des rues, & la rage étoit telle, que Fabio ayant renverſé à ſes pieds un des partiſans de Céſar, ſe lava les mains & la bouche dans ſon ſang. Bientôt le palais du pape où il avoit choiſi ſon aſyle, ne fut plus reſpecté: les Urſins allerent l'aſſaillir; ils avoient brûlé les portes, & c'en étoit fait de Céſar, ſi le cardinal d'Amboiſe qui ſe reprochoit de l'avoir livré à ce danger, en l'obligeant d'éloigner ſes troupes, n'eût armé tous ſes domeſtiques qu'il joignit à la compagnie de cinquante hommes d'armes de Jacques de Silli, & ne fût allé lui-même le délivrer. Pie III, de ſon côté, lui facilita les moyens de ſe retirer dans le château Saint-Ange: c'eſt tout ce que pouvoit faire un vieillard agoniſant; il expira après vingt-ſix jours de pontificat. Julien de la Rovere qui peut-être fomentoit ces troubles pour donner de l'occupation au cardinal d'Amboiſe, négocioit pendant ce temps avec les cardinaux & avec les miniſtres des puiſſances étrangeres: dans ces entretiens, il n'oublioit rien pour leur faire perdre l'idée qu'il fût dans les intérêts de la France. La conduite qu'il avoit tenue dans le dernier conclave en étoit déja une preuve aſſez claire: Aſcagne Sforce, qu'il avoit mis dans ſes intérêts en lui promettant non-ſeulement de le garder à Rome, mais même de l'aider à rétablir ſa famille dans le duché de Milan, acheva de détromper ceux qui ne le connoiſſant pas à fond, jugeoient qu'il cachoit ſes véritables ſentiments, & que très-certainement il devoit être attaché aux François, parce qu'il leur avoit de grandes obligations. La Rovere n'oublia pas de ſe

concilier les Vénitiens qui par le moyen des Urſins étoient alors les plus forts à Rome : ayant eu une conférence avec leur ambaſſadeur, & ayant fait tomber la converſation ſur l'expédition qu'ils avoient entrepriſe dans la Romagne, il lui recommanda d'exhorter de ſa part la Seigneurie à pouſſer vivement cette guerre, & à ne laiſſer au déteſtable Borgia aucun moyen de ſe relever. C'étoit déclarer aſſez ouvertement qu'il leur en abandonneroit la propriété, s'il étoit élu pape : il n'en falloit pas davantage pour porter le ſénat à le favoriſer de tout ſon crédit. Enfin il alla trouver Céſar Borgia qui diſpoſoit de tous les cardinaux Eſpagnols : après lui avoir remontré l'inutilité des ſoins qu'ils s'étoient juſqu'alors donnés l'un & l'autre pour procurer l'élection du cardinal d'Amboiſe, & les juſtes eſpérances qu'il avoit d'être élu lui-même, ſi Céſar vouloit le favoriſer ; il s'engagea pour prix de ce ſervice à lui conſerver toutes les places qu'il tenoit comme feudataire du ſaint ſiege, ſon office de gonfalonier ; & afin qu'il ne lui reſtât aucun doute ſur la ſincérité de cet engagement, il arrêta dès ce moment le mariage de François-Marie de la Rovere ſon neveu, déja préfet de Rome & héritier préſomptif du duché d'Urbin, avec une des filles de Céſar. Toutes ces menées, l'argent qu'il tira des banquiers Vénitiens & de la bourſe de ſes amis, enfin la réputation qu'il avoit d'être généreux juſqu'à la prodigalité, lui aſſurerent la pluralité des ſuffrages : dès la premiere nuit & avant même que le conclave fût fermé, choſe juſqu'alors ſans exemple, il fut élu pape & proclamé ſous le nom de Jules II. S'il n'eût fallu pour bien gouverner l'Egliſe, qu'un génie actif, fécond, plein de reſſources & de vigueur, qu'une ambition ſans bornes, qu'un courage indomptable, Jules, auroit été le meilleur pape qu'on eût pu deſirer ; car il poſſédoit éminemment toutes ces qualités : on l'avoit vu dès ſon jeune âge former des conjurations, exciter des ſéditions & ſe porter dans les occaſions périlleuſes avec une fermeté & une réſolution capables d'étonner les plus

Ann. 1503.

Election du Cardinal la Rovere, qui prend le nom de Jules II.

Bembe. Thomaſi. Guicchardin.

Ann. 1503. intrépides guerriers : tout exilé qu'il étoit ſous le dernier pontife, il remuoit encore l'Italie : c'étoit lui en grande partie qui avoit entraîné Charles VIII à la conquête de Naples ; qui avoit ſoulevé pluſieurs fois l'Etat de Gênes ſa patrie, & qui avoit plus contribué que perſonne à détrôner Ludovic. Il avoit encore la réputation d'un homme franc & vrai ; mais il falloit qu'on eût une étrange idée de la franchiſe en Italie, ſi la conduite qu'il venoit de tenir à l'égard du cardinal d'Amboiſe, celle que nous lui verrons tenir envers Céſar Borgia, les Vénitiens & Louis XII, n'étoit pas ſuffiſante pour détruire cette réputation.

Fin de Céſar Borgia.

Thomaſi. Guicchardin. P. Martir. Macchiavel. Mariana.

Céſar, en cherchant à ſe mettre à couvert de la fureur momentanée de ſes ennemis, s'étoit lui-même conſtitué priſonnier dans le château ſaint-Ange. Il y a lieu de croire qu'il y auroit achevé ſa triſte carriere, ſi le nouveau pontife eût pu ſe paſſer de ſon ſecours : mais les Vénitiens lui donnoient alors de cruelles inquiétudes : ils avoient profité fort au-delà de ſes eſpérances du conſeil qu'il leur avoit donné, n'étant encore que cardinal. Maîtres de Rimini, du Val-di-Lamoné, de Forlimpopolo, ils aſſiégeoient Faenza qui ne pouvoit plus leur échapper. Jules qui n'avoit encore ni argent ni troupes, conſidéroit avec douleur combien il eût été plus avantageux pour lui que ces places fuſſent reſtées entre les mains d'un homme qui en eût fait hommage au ſaint-ſiege, & de qui il eût toujours été facile de les retirer, ſoit de ſon vivant, ſoit après ſa mort, que de tomber au pouvoir d'une république puiſſante qui ne meurt jamais, qui prétendroit les tenir par droit de conquête, & qui refuſeroit d'en faire hommage, comme l'exemple de Ravenne & de Cervia le prouvoit aſſez. Il eſſaya d'abord les voies de la douceur & les envoya prier de ſe déſiſter d'un bien qu'ils ſçavoient eux-mêmes appartenir à l'égliſe Romaine : les Vénitiens ne répondirent à cette ſommation que par de longs compliments, des honneurs extraordinaires qu'ils déférerent au ſouverain pontife, en le priant en revanche de conſerver

à

à la république le même zele, le même attachement qu'il lui avoit montrés n'étant encore que cardinal. Jules comprenant qu'il ne viendroit à bout d'arrêter les Vénitiens, qu'en leur oppoſant une armée, tira Céſar du château ſaint-Ange, le fit loger à côté de lui au Vatican, & après avoir confirmé ſes premiers engagements, il lui expoſa la néceſſité d'aller en perſonne défendre les places de la Romagne que les Vénitiens lui enlevoient. C'étoit la choſe du monde que Céſar déſiroit le plus : il fit ſur-le-champ partir dom Miguel avec ce qui lui reſtoit de troupes dans les environs de Rome, & tout languiſſant qu'il étoit encore, il s'embarqua ſur le Tibre pour ſe rendre plus commodément dans la Romagne. A peine étoit-il parti, que Jules ſe repentit de l'avoir laiſſé échapper ; il le fit pourſuivre & donna ordre qu'on le ramenât de gré ou de force. Céſar crut toucher à ſa derniere heure ; mais on ne le traita point encore en ennemi. Le pape ſachant qu'il avoit enfermé dans la ville de Céſéne une partie de ſes tréſors, lui demanda un ordre précis adreſſé au gouverneur de remettre ſur-le-champ cette place entre les mains des officiers du ſaint-ſiege. Il fallut obéir ; mais Jules ne tira aucun avantage de cette violence. Diego de Chinnone, auquel ces ordres s'adreſſoient, ayant demandé à l'officier qui les portoit, comment il n'avoit pas rougi de ſe charger d'une pareille commiſſion, le fit pendre aux créneaux du château, & menaça ceux qui l'accompagnoient de leur faire le même traitement, s'ils oſoient reparoître devant lui. Jules irrité de cet affront, fit conduire Céſar en priſon & eût peut-être uſé de plus de rigueur, s'il n'eût conſidéré qu'en pouſſant à bout les officiers qui reſtoient fideles à cet infortuné, il les jetteroit dans les bras des Vénitiens. Il fallut donc entamer une nouvelle négociation. On convint que Céſar ſeroit remis entre les mains de Carjeval, cardinal de ſainte Croix qui le conduiroit à Oſtie : que là, il donneroit une démiſſion pure & ſimple de toutes les places de la Romagne en faveur du ſaint-ſiege ; qu'il en-

Ann. 1503.

verroit à ſes officiers des ordres précis d'évacuer les pla-
Ann. 1503. ces, des contremarques & tout ce qui ſeroit néceſſaire pour leur perſuader d'obéir; qu'alors le cardinal, qui étoit le chef de ſes partiſans, le mettroit en pleine liberté. Céſar ſatisfit à tout ce qu'on exigeoit de lui, & le cardinal, de ſon côté, quoiqu'il eût des ordres ſecrets de ne point le relâcher, favoriſa ſon évaſion. Céſar avoit eu deſſein de ſe retirer en France, comptant toujours ſur la protection du cardinal d'Amboiſe; mais le ſouvenir de ſes anciennes infidélités, dont on avoit des preuves convaincantes, la honte de reparoître dans un état ſi différent de celui dans lequel il s'y étoit montré, lui firent changer de projet. Il s'adreſſa à Gonſalve qui n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre de lui, à qui même il avoit rendu des ſervices importants; & en ayant reçu un ſauf-conduit avec une lettre d'invitation, il ſe jetta dans une ſimple barque & alla deſcendre à Naples. Gonſalve le reçut avec de grandes démonſtrations de joie & d'amitié, écouta les nouveaux projets qu'il venoit lui communiquer, & ne ſe laſſa point d'admirer cette hauteur de courage qu'aucune adverſité ne pouvoit abbatre; mais il n'en ſentit que mieux la néceſſité de s'aſſurer d'un homme ſi dangereux. Le pape d'ailleurs l'en preſſoit: il conſulta Ferdinand & reçut l'ordre qu'il ſollicitoit. Céſar qui ne pouvoit ſoupçonner un ſi grand capitaine d'une ſi lâche trahiſon, alla ſe montrer à ces mêmes ſoldats qui avoient été les témoins & les compagnons de ſes exploits, & leur perſuada facilement de s'attacher à ſa fortune. Il avoit deſſein de les conduire dans la Toſcane, ſur l'eſpérance que lui avoient donnée les Piſans de l'élire pour leur ſouverain, dès qu'il paroîtroit ſur leur territoire avec une armée capable de les défendre. Ayant donc ramaſſé un nombre ſuffiſant de ſoldats, & ayant déja fait préparer les vaiſſeaux de tranſport dont il avoit beſoin, il alla prendre congé de Gonſalve, bien réſolu de s'embarquer au commencement de la nuit. Gonſalve le retint à ſouper, le combla de careſſes, & après l'avoir

embraſſé juſqu'à trois fois, il le laiſſa partir. Au ſortir de la chambre il fut arrêté par un capitaine qui lui déclara qu'il étoit priſonnier du roi d'Eſpagne. Céſar, pouſſant un ſoupir, mais ſans proférer une plainte, ſans demander d'explication, ſuivit ce capitaine qui le fit embarquer ſur un vaiſſeau qu'il tenoit tout prêt, & le conduiſit en Eſpagne. Après avoir langui deux ans dans une étroite priſon, il trouva encore le moyen d'en échapper : il ſe retira auprès du roi de Navarre, ſon beau-frere, qui étoit alors en guerre contre le comte de Lérins & Louis de Beaumont, connétable de ce royaume. Céſar s'étant mis à la tête des troupes de ſon beau-frere défit les rebelles ; mais dans le temps, qu'emporté par ſon ardeur il ne ſongeoit qu'à les pourſuivre ſans ſe mettre en peine s'il étoit ſuivi de ſes ſoldats, il fut percé d'une fleche & dépouillé de ſes habits par ceux qui l'avoient abattu : au bout de deux jours on trouva ſon corps nud & défiguré étendu par terre : on lui fit des funérailles & on lui érigea un tombeau dans cette même égliſe de Pampelune dont il avoit été évêque avant qu'il eût embraſſé la profeſſion des armes. Ann. 1503.

Le cardinal d'Amboiſe, ſupplanté par ſon protégé n'eut garde de laiſſer échapper aucune marque de reſſentiment : il fut le premier à ſe proſterner aux pieds du nouveau pontife ; il parut content que le choix fût tombé ſur un homme qu'on devoit regarder comme un François, puiſque l'Etat de Gênes, d'où il étoit originaire, faiſoit partie de la monarchie. Jules, de ſon côté, ſongeant aux moyens abuſifs qui avoient déterminé ſon élection, forcé de baiſſer les yeux devant celui qu'il avoit trahi, parut n'avoir accepté la papauté que pour la partager avec ſon ancien bienfaiteur : il lui conféra, pour un temps illimité, la qualité de légat en France, qu'Amboiſe n'avoit obtenu à deux repriſes différentes ſous le pontificat d'Alexandre VI, que pour dix-huit mois ; il y joignit la légation d'Avignon, dont il avoit été lui-même revêtu, & qui ſembloit avoir pris la nature d'un bénéfice inamovible. Il promit de favo- Retour du cardinal d'Amboiſe : état de l'armée de Naples.

Auton. Guicchardin. Poſſev. Gonz. P. Martir.

riſer, dans toutes les rencontres, la nation Françoiſe à
Ann. 1503. laquelle il ſe faiſoit gloire d'appartenir, & de ſeconder, autant qu'il ſeroit en lui, les ſoins que ſe donnoit alors le cardinal pour renforcer l'armée qui marchoit à Naples. Elle avoit perdu un temps précieux devant les murs de Rome : un autre malheur plus grand encore, dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, fut la maladie de la Trémouille, le ſeul général que la France pût alors oppoſer à Gonſalve. Aubigni & la Paliſſe étoient priſonniers, Rieux étoit vieux & infirme : le maréchal de Gié, attaché aux fonctions du miniſtere, étoit devenu, en l'abſence du cardinal d'Amboiſe, l'ame du conſeil. Dans cette diſette, on ſe trouva réduit à confier à un étranger le commandement d'une des plus belles armées que la France eût encore miſes ſur pied. On jetta les yeux ſur François de Gonzague, marquis de Mantoue, déja décoré du collier de ſaint Michel : on lui donna pour conſeil Jacques de Silli, baillif de Caen, & Louis de Hédouville, ſeigneur de Sandricourt. Le marquis jouiſſoit d'une réputation brillante ; les Vénitiens l'avoient élu pour leur capitaine général à la bataille de Fornoue ; & quoiqu'il eût été battu avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuſe que celle qui venoit l'attaquer, cet échec n'avoit point empêché, que dans toutes les guerres qui s'étoient élevées depuis ce temps en Italie, on ne ſe fût diſputé l'avantage de le mettre de ſon côté : mais en ſuppoſant même que ſes talents répondiſſent à ſa réputation, pouvoit-on compter ſur ſon attachement? La ſituation de ſes Etats aux portes de Milan, ne lui inſpiroit-elle pas, ſur le compte des François, les mêmes craintes, la même défiance qu'aux Vénitiens, & devoit-on ſe flatter que l'honneur paſſager qu'on lui déféroit, lui feroit oublier l'intérêt qu'il avoit, comme ſouverain, à l'abaiſſement d'un voiſin trop redoutable? Le cardinal d'Amboiſe, à qui tous nos écrivains attribuent ce choix, ne fit apparemment pas toutes ces réflexions. Quelque chagrin que lui euſſent cauſé Jules & Fabio des Urſins, il chercha ſérieu-

ſement à les réconcilier avec la France ; il crut même y être parvenu, mais il fut encore trompé : l'Alviane que les Vénitiens avoient envoyé à leur ſecours, les entraîna dans le camp de Gonſalve. Jean Jourdain fut le ſeul de cette illuſtre famille, qu'aucune conſidération ne put détacher des interêts de la France : Jean-Paul Baglioné, ami des Urſins, reçut l'argent du cardinal, & fit des levées pour le compte de l'ennemi. Prêt à partir pour revenir en France, Amboiſe ſomma le cardinal Aſcagne de le ſuivre comme il s'y étoit engagé par un ſerment ſolennel ; mais Aſcagne qui ſavoit quel ſort l'attendoit en France, ayant eu la précaution de ſe faire abſoudre de ce ſerment par le nouveau pape, refuſa d'obéir. Après tant de traverſes Amboiſe revint en France : une nouvelle mortification l'y attendoit. L'univerſité de Paris, à qui d'anciens privileges, enregiſtrés dans les cours ſouveraines, donnoient droit à un certain nombre de bénéfices, alarmée de voir conférer pour un temps illimité à un premier miniſtre des pouvoirs qui pouvoient dans tous les cas rendre ſon droit illuſoire, s'oppoſa vigoureuſement à l'enregiſtrement des nouvelles bulles du légat, expoſant dans un long mémoire les raiſons qui devoient les faire rejetter : elles firent une telle impreſſion ſur l'eſprit des juges, que malgré l'avantage évident qu'il y avoit pour la nation, d'être diſpenſée de recourir dans mille occaſions à la cour Romaine, & d'y verſer une partie de ſon argent, les bulles du cardinal furent rejettées : ce ne fut qu'après des ordres réitérés de la part du roi, que le parlement conſentit enfin à les enregiſtrer, mais en déclarant qu'Amboiſe ne pourroit s'en ſervir *que dans les choſes qui ne ſeroient contraires, dérogeantes, ni préjudiciables aux droits & prérogatives du roi & du royaume, ni contre les ſaints conciles, pragmatique ſanction, libertés de l'égliſe Gallicane, & ordonnances royaux.*

Ann. 1503.

Le marquis de Mantoue, nouveau général de l'armée Françoiſe, ne parut ſur les frontieres du royaume de Naples que vers le milieu du mois d'octobre : il auroit

Conduite ſuſpecte du marquis de Mantoue, général

dû par conſéquent uſer d'une extrême diligence, afin de pénétrer dans le centre de l'Etat avant que l'hiver ſuſpendît les opérations militaires; mais ſoit qu'il manquât de bonne volonté, ſoit qu'il ne pût ſe défaire de la méthode uſitée alors en Italie de traîner la guerre en longueur, & de ne tenter que des ſurpriſes, il ne ſut pas tirer parti de la vivacité Françoiſe. Un revers qu'il eſſuya dès ſon début, acheva de lui ôter la confiance de l'armée. Il envoya un trompette ſommer la garniſon de Roccaſecca. Les Eſpagnols, par une infraction manifeſte du droit des gens, pendirent ce trompette à la porte du château: on battit la place avec furie. L'infanterie Normande & Italienne monta hardiment à la breche: après un combat meurtrier elle fut repouſſée. On continua de foudroyer les murailles, & l'on ſe diſpoſoit à livrer un aſſaut général; mais comme le marquis n'avoit point eu la précaution d'inveſtir la place avant que de l'aſſaillir, Pierre Navarre y entra avec un renfort ſi conſidérable, qu'on fut contraint de lever le ſiege, & de laiſſer l'affront impuni. Le marquis fit enſuite avancer l'armée juſqu'à San-Germano; mais trouvant ce paſſage bien gardé, & déſeſpérant de le forcer, il rebrouſſa chemin, ſe rabattit vers la mer pour tenter le paſſage du Garillan. Le marquis de Saluces arrivé trois ou quatre mois auparavant au ſecours de Gaëte, avoit déja forcé les Eſpagnols de ſe retirer de l'autre côté de ce fleuve qui ſervoit de barriere entre les François établis à Gaëte, & les Eſpagnols poſſeſſeurs de preſque tout le reſte du royaume. Saluces s'étant joint au marquis de Mantoue, le conduiſit ſans aucun accident ſur les bords de ce fleuve. Gonſalve étoit de l'autre côté prêt à diſputer le paſſage, & le fleuve n'étoit guéable dans aucun endroit. Mais comme la rive ſur laquelle étoient les François étoit beaucoup plus élevée que celle qu'occupoient les Eſpagnols, & que d'un autre côté Préjean de Bidoux avoit déja couvert ce fleuve de barques & de bateaux, on conçut qu'il étoit facile d'y établir un pont ſans que les Eſpagnols puſſent en empêcher: on

Ann. 1503. de l'armée Françoiſe.

Auton. Guicchardin. Manuſcr. de Bethune.

établit donc des batteries, qui foudroyant la rive oppoſée, forcerent Gonſalve à s'éloigner à quelque diſtance avec la plus grande partie de ſon armée : il établit l'autre dans des tranchées qu'il avoit fait tirer ſur le bord du fleuve, & vis-à-vis le camp des François. Préjean attachant alors ſes bateaux avec des cables, donna un paſſage à l'armée. Quatre cents des plus braves paſſerent ; & tombant avec impétuoſité ſur les Eſpagnols qui gardoient les tranchées, ils les mirent en fuite, & les pourſuivirent juſqu'au gros de l'armée. Si le marquis de Mantoue eût profité de ce premier moment pour faire traverſer la riviere au reſte de l'armée, Gonſalve auroit été forcé de ſe replier juſqu'à Naples, où il lui auroit été impoſſible de ſubſiſter long-temps par le défaut de munitions ; mais le marquis n'avoit point porté ſes vues juſques-là ; il n'avoit deſſein que d'élever promptement un boulevard à la tête du pont. Tandis qu'il y faiſoit travailler, Gonſalve rangeant ſes troupes en bataille, tomba impétueuſement ſur les quatre cents hommes d'armes François, qui n'étant point ſoutenus, & pouvant être enveloppés, ne ſe battirent plus qu'en retraite, & furent pouſſés juſqu'au milieu du pont. Les Eſpagnols alloient le briſer, ſi les batteries établies ſur le rivage ne les euſſent forcés de reculer. Cette faute dont tout le monde s'étoit apperçu, excita un murmure général contre le marquis. Un autre accident acheva de le perdre entiérement dans l'eſprit des François. Gonſalve voyant que le marquis s'opiniâtroit à vouloir élever un boulevard à la tête du pont du Garillan, détacha une partie de ſes troupes, ſous la conduite de Proſper Colonne & de Pierre Navarre, avec ordre d'aſſaillir la Rocca-d'Evandro. C'étoit une fortereſſe éloignée où les François avoient établi une garniſon. Tout le monde jugea qu'il avoit commis une faute qui devoit le perdre infailliblement, puiſqu'il ne tenoit qu'aux François qui avoient alors une ſupériorité bien décidée, d'enlever ce détachement. Cependant le marquis, ſoit qu'il agît de concert avec l'ennemi, ſoit qu'il

Ann. 1503.

Ann. 1503.

apperçût dans cette démarche un piege dont le reſte des officiers ne ſe doutoit pas, perſiſta dans ſon premier projet, dont il ne put venir à bout, & parut oublier la Rocca-d'Evandro. Les François enfermés dans cette fortereſſe, s'attendant à être ſecourus, & ne pouvant croire qu'on voulût les ſacrifier, rejetterent juſqu'au dernier moment toutes les offres de l'ennemi, & furent tous paſſés au fil de l'épée. Ce ſpectacle ſouleva l'armée contre le marquis. Sandricourt lui déclara en plein conſeil qu'il ne le regardoit plus que comme un infâme & un traître, & qu'il l'en convaincroit les armes à la main. Le marquis n'ayant ni la volonté d'accepter ce défi, ni aſſez d'autorité pour punir le coupable, comprit que le terme de ſon généralat étoit expiré. Il feignit une maladie, renvoya ſes lettres à Louis XII, & reprit la route de Mantoue avec une ſimple eſcorte : mais les troupes Italiennes qu'il laiſſoit dans le camp, ſachant apparemment ſes intentions, déſerterent au bout de quelques jours, & paſſerent pour la plupart au ſervice du roi d'Eſpagne.

Conduite du marquis de Saluces : déroute de Garillan.

Auton. Hiſt. du chevalier Bayard. Brantome. P. Jove. Guicchardin. P. Martir.

Quoique cette déſertion affoiblît conſidérablement l'armée, elle s'en affligea peu tant elle ſe trouvoit heureuſe d'être délivrée d'un traître. Le marquis de Saluces reprit le commandement, & en peu de jours il exécuta l'entrepriſe dont ſon prédéceſſeur n'avoit pu venir à bout. Il conſtruiſit un château à la tête du pont, mettant par-là ſes quartiers à couvert, & acquérant la facilité de pouvoir pénétrer ſans beaucoup de riſque dans ceux de l'ennemi. Gonſalve forcé de ſe mettre à couvert, établit ſon camp à un mille plus loin dans une gorge étroite par où il falloit néceſſairement paſſer pour ſe rendre ſoit à Capoue, ſoit à Seſſa. Ce terrein étoit bas & marécageux, les Eſpagnols s'enfonçoient dans la boue juſqu'au milieu de la jambe; la plupart des officiers s'aſſemblerent pour remontrer à leur général que les ſoldats ne pourroient long-temps réſiſter à une poſition ſi malſaine ; que quand bien même on pourroit empêcher qu'ils ne ſe ſoulevaſſent,

ils

ils périroient bientôt par les maladies. *Vous avez raiſon*, leur répondit Gonſalve ; *mais j'aimerois encore mieux qu'il m'en coutât la vie en gagnant un pied de terrein, que de reculer quelques pas pour la prolonger de cent ans.* On ramaſſa par ſes ordres grand nombre de faſcines & de planches, dont on ſe ſervit pour exhauſſer le terrein ; on éleva deux baſtions à l'entrée de la gorge : les ſoldats animés par l'exemple d'un général qui partageoit avec eux toutes les fatigues, reſterent enfouis dans la fange juſqu'à ce que la pluie & la fontes des neiges euſſent rendu les chemins impraticables. Alors Gonſalve mettant le feu dans ces retranchemens, où il craignoit que les François ne vinſſent s'établir, ſe retira tranquillement dans la ville de Seſſa. Le ciel ſembloit avoir conſpiré avec ce dangereux ennemi la perte de l'armée Françoiſe : l'hiver qui ordinairement ne ſe fait preſque point ſentir dans cette portion de l'Italie, étoit cette année exceſſivement rude ; la pluie & les neiges tomberent continuellement pendant pluſieurs mois. A la vérité les François en étoient moins incommodés que les Eſpagnols. Outre que l'endroit où ils étoient campés étoit plus élevé & moins fangeux, ils trouverent fort à propos dans cet endroit les ruines d'un ancien colliſée, où ils éleverent des baraques qui les garantirent en partie des injures du temps ; mais un autre fléau plus terrible les pourſuivoit. C'étoit la famine dans un pays dévaſté, accrue par les manœuvres ſourdes des munitionnaires & des tréſoriers. Accoutumés à n'enviſager les malheurs publics que comme des chemins abrégés de parvenir à une plus grande opulence, ils voyoient avec ſatisfaction les hôpitaux ſe remplir ; la mort & la déſertion éclaircir les compagnies ; & loin de prêter aucun ſecours aux capitaines, ils les chicanoient ſur leurs gages, & reculoient le plus qu'il étoit poſſible leur paiement. Jean Chapperon, un des principaux capitaines des gens de pied, touché de l'état de nudité où étoient ſes ſoldats, s'adreſſa à Jean du Pleſſis, dit Ann. 1503.

Ann. 1503.

Corcou, le principal tréſorier de l'armée, & après lui avoir repréſenté pathétiquement que ſa troupe n'avoit ni habits, ni linge, ni ſouliers ; que la rigueur du froid & les maladies lui enlevoient tous les jours un grand nombre de ſoldats, il le ſupplia de leur avancer pour acheter des habits une ſomme aſſez modique, dont il ſe rembourſeroit dans peu par ſes propres mains. Voyant qu'il ne pouvoit amollir par ſes prieres ni par ſes larmes cette ame de bronze, il lui demanda la même ſomme à emprunter en ſon propre nom, & à de gros intérêts, hypothéquant pour la ſûreté du rembourſement ſes meubles, ſa terre, & tous ſes biens. Corcou qui n'avoit point d'argent un moment auparavant, offrit au-delà de ce qu'on lui demandoit, & les ſoldats de Chapperon furent habillés : mais tous les capitaines, quelque bien intentionnés qu'ils fuſſent d'ailleurs, n'étoient pas à portée de ſuivre cet exemple. La cavalerie avoit particulierement à ſouffrir par le défaut de fourages. Comme les tréſoriers, loin de tenir compte aux hommes d'armes des chevaux qu'ils perdoient, retranchoient au contraire une portion de leur paie à raiſon du nombre de chevaux qui manquoient à leur équipage ; les capitaines prirent la réſolution de s'éloigner du camp, & d'aller chercher des quartiers où ils puſſent ſubſiſter juſqu'au retour du printemps. Saluces qui n'avoit ſur eux qu'une autorité précaire, ne put les détourner de cette funeſte réſolution. Il reſta donc à la garde du pont avec l'infanterie ſeulement, c'eſt-à-dire, avec la partie la plus foible & la moins conſidérée de l'armée. Gonſalve informé de tout ce qui ſe paſſoit dans le camp ennemi où il entretenoit un grand nombre d'eſpions, cherchoit un moyen de l'attaquer au dépourvu. Depuis ſa retraite à Seſſa, il avoit reçu des renforts conſidérables de troupes Italiennes que lui amenoient l'Alviane & les Urſins. Il avoit alors l'avantage du nombre, mais il redoutoit toujours la gendarmerie Françoiſe. S'il prenoit le parti d'attaquer le pont du Garillan, il

donnoit le temps à cette gendarmerie éparſe de ſe raſſembler : d'ailleurs l'artillerie ſeule dont ce pont étoit bordé, ſuffiſoit pour détruire une partie de ſon armée. L'Alviane le tira de cet embarras. Ce général plein d'activité, & peut-être le premier homme de ſon ſiecle dans la ſcience des marches & des campements, avoit déja reconnu un endroit du fleuve où il étoit facile d'établir un pont ſans que les François s'en apperçuſſent. Il communiqua ſon projet à Gonſalve, qui fit préparer ſecrétement un grand nombre de barques ; & la nuit du vingt-ſept décembre il y fit paſſer la plus grande partie de ſon armée, ne laiſſant au-delà du fleuve que ſon arriere-garde qui vint dès le matin aſſaillir le pont des François, afin d'attirer toute leur attention de ce côté. Saluces ne tarda pas à être averti de ce qui ſe paſſoit. Il manda promptement Alegre, dont le quartier étoit le moins éloigné, & le chargea d'aller avec un corps de cavalerie s'oppoſer au paſſage de l'armée Eſpagnole, ou du moins de la retarder dans ſa marche ; mais il n'étoit plus temps, car déja elle étoit rangée en bataille. Alegre revint promptement pour aider Saluces à faire la retraite avec le moins de perte qu'il ſeroit poſſible. Le premier ſoin des généraux fut de rompre le pont du Garillan, afin de retenir du moins de l'autre côté du fleuve l'arriere-garde Eſpagnole. On étoit réſolu d'abandonner neuf groſſes pieces d'artillerie qui auroient trop retardé la marche de l'armée. L'infortuné Pierre de Médicis qui ſe trouvoit dans le camp, & qui cherchoit à mériter la protection du roi par quelque ſervice important, oſa ſe propoſer pour les conduire par eau dans le port de Gaëte. On les chargea ſur quelques-uns des bateaux qui avoient ſervi à former le pont. Pierre arriva ſans accident juſqu'à l'embouchure du Garillan ; mais il trouva la mer ſi orageuſe, qu'il fut ſubmergé avec tous ſes bateaux, à la réſerve d'un ſeul qui entra dans le port. Les autres pieces plus légeres furent voiturées par terre à la tête de l'armée ; l'infanterie marchoit

Ann. 1503.

Ann. 1503.

enſuite, puis la cavalerie ; les compagnies de Duras, de Sandricourt & de la Fayette marchoient les dernieres, & avoient ordre de faire de temps en temps volte-face pour repouſſer l'ennemi : enfin après ces compagnies étoit un peloton de quinze braves qui devoient ſoutenir les premiers coups : de ce nombre étoient Rogert de Beart, Pierre de Tardes, ſurnommé le Baſque, Pierre de Bayard, Pierre de Pocquiers, Pierre de Payenne, Pierre Dos, & Antoine de Lormet. Dans cet ordre l'armée ſe mit en marche pour ſe rendre à Gaète pourſuivie par les Eſpagnols. Gonſalve qui commençoit à déſeſpérer de l'atteindre, détacha Proſper Colonne avec la cavalerie légere pour harceler les François, & les obliger à faire volte-face. Ce corps eut bientôt joint les François ; mais il ne put obliger l'armée à ſuſpendre ſa marche. Les quinze braves mieux montés & mieux armés que cette cavalerie légere, ſe tournant ſouvent vers les cavaliers qui les approchoient de trop près, renverſoient du premier choc ceux qu'ils pouvoient atteindre, & revenoient avec la même célérité reprendre leur place à la queue de l'armée. C'eſt dans cette occaſion qu'il faut placer l'action mémorable du chevalier Bayard qui arrêta ſeul une troupe d'ennemis, & ſauva par ſa valeur le reſte de l'armée. L'hiſtorien de ce héros qui nous a tranſmis le fait, en a viſiblement altéré les circonſtances : au défaut de monuments certains, nous oſerons hazarder une conjecture. Proſper conſidérant qu'il ne pouvoit entamer l'arriere-garde où étoit l'élite de la chevalerie, laiſſa une partie de ſa troupe ſous la conduite de Pedre de Paz pour continuer de harceler l'ennemi, & avec l'autre moitié il prit le chemin des hauteurs dans l'intention de tomber ſur l'infanterie, & d'arrêter la marche de l'armée juſqu'à l'arrivée de Gonſalve. Bayard qui s'apperçut de ce mouvement, partit avec un ſeul écuyer, & alla ſe poſter ſur un pont étroit par lequel l'ennemi ſe propoſoit de deſcendre dans la plaine. Voyant arriver Proſper avec ſa troupe, il renvoya promptement ſon écuyer

demander un renfort à ſes compagnons. Planté au milieu du pont, la lance en arrêt, il renverſa tous ceux qui ſe préſenterent : & malgré tous les efforts de Proſper, il tint ferme juſqu'à l'arrivée de cent hommes d'armes qui vinrent le dégager, & arrêterent l'ennemi juſqu'à ce que toute l'arme fût paſſée. Alors Bayard alla reprendre ſon premier poſte. Dans cette marche il eut trois chevaux tués ſous lui ; il fut même enveloppé & fait priſonnier ; mais Sandricourt qui en reçut promptement la nouvelle, faiſant faire volte-face à ſa compagnie, pénétra ſi avant dans les rangs ennemis, qu'il le dégagea. L'armée arriva en bon ordre & ſans aucune perte juſqu'au pont de Mole-de-Gaète. Ce ne fut que dans cet endroit que Gonſalve put la joindre avec le gros de ſon armée. La cavalerie Françoiſe ſe rangea en bataille à la tête du pont, & ſoutint tous les efforts de l'armée Eſpagnole, tandis que le canon & l'infanterie paſſoient à la file. Mais il arriva que quelques affuts de canon ſe briſerent & boucherent le paſſage à la cavalerie : Gonſalve, qui malgré ſes efforts n'avoit pu parvenir à la rompre, détacha une partie de ſon armée par des chemins détournés pour aller ſe poſter au-delà du pont, & fermer le paſſage à la gendarmerie qui combattoit toujours, & qui alloit ſe trouver entre deux feux ſans pouvoir ni reculer ni avancer. Saluces devina le projet de ſon ennemi : il prit le parti de débarraſſer le paſſage, d'abandonner ſon artillerie qu'il ne pouvoit conduire plus loin, & de faire défiler par pelotons la cavalerie qui ſe reformoit enſuite de l'autre côté de la riviere pour ſoutenir ceux qui ſe retireroient les derniers. La retraite ſe fit en bon ordre, & la cavalerie ſe tint en bataille, & garda ſes rangs juſqu'à ce que l'infanterie fût entrée dans Gaète : alors ſe trouvant en danger d'être enveloppée, elle ſe débanda, & alla ſe mettre à couvert ſous le canon de Gaète : ainſi la perte fut infiniment moindre qu'on n'auroit dû s'y attendre. Il eſt même douteux ſi les François perdirent plus de monde que les Eſpagnols ; mais tous les

Ann. 1503.

corps n'avoient pas rejoint l'armée. Les capitaines, dont les quartiers étoient éloignés, n'avoient point été informés à temps de l'arrivée de l'ennemi. Gonsalve, à qui rien n'échappoit, détacha sur-le-champ Fabrice Colonne pour les enlever. Quelques-uns se rendirent sans combat; d'autres ayant essayé de s'enfuir, furent assommés par les payſans qu'ils n'avoient pas assez ménagés; quelques-uns traversant les terres de l'église parvinrent à Rome, où ils auroient été réduits à mendier leur pain dans les rues si plusieurs cardinaux attachés à la France n'en eussent pris soin, & ne leur eussent prêté l'argent dont ils avoient besoin pour se rendre dans le Milanès.

Ann. 1504.

Capitulation de Gaëte.

Auton. Guicchardin. P. Martir. Manusc. de Béthune. P. Jove.

Les débris de l'armée renfermés dans Gaëte étoient encore plus que suffisants pour défendre cette place: à la vérité, on n'y trouva de provisions que pour huit ou dix jours, mais il y avoit dans le port un grand nombre de vaisseaux qui pouvoient en aller chercher à Livourne ou sur la côte de Gênes; on savoit qu'il y en avoit d'autres dans le port de Marseille prêts à mettre à la voile dès que la saison le permettroit; enfin on n'ignoroit pas que la Tremouille qui avoit recouvré la santé, se disposoit à partir incessamment à la tête d'un nouveau renfort, & à venir prendre le commandement général de l'armée. Toutes ces considérations auroient dû inspirer de la confiance; mais le souvenir des maux qu'on avoit essuyés, la crainte qu'avoit chaque homme d'armes de perdre ce qui lui restoit de chevaux, c'est-à-dire la partie la plus claire de son bien, les tempêtes & le mauvais temps qui rendoient le mer impraticable & qui pouvoient encore durer long-temps; la tristesse, l'abattement & la honte avoient glacé tous les courages & inspiré un violent desir de mettre fin à de si longues souffrances: ainsi Gonsalve qui n'espéroit point de prendre la ville par force, ayant envoyé proposer de rendre en échange de cette place la liberté à tous les prisonniers qu'il avoit faits depuis le commencement de la guerre, de permettre à tous les François

d'emporter leurs effets, & de ſe retirer avec tous les honneurs de la guerre, fut étonné de la facilité avec laquelle ſa propoſition fut acceptée. On commença à rédiger le traité : Gonſalve eut l'attention d'y faire comprendre Louis d'Ars qu'il n'avoit encore pu réduire & qui tenoit trois ou quatre villes dans la Pouille ; mais le marquis de Saluces & les autres généraux qui n'avoient aucune autorité ſur lui, ne voulurent rien ſtipuler à cet égard ; ils ſe contenterent de lui réſerver le droit d'accéder au traité ſi bon lui ſembloit. Gonſalve exigea des ôtages ; lorſqu'il les eut en ſon pouvoir il uſa de ſupercherie : il renvoya ſans rançon les priſonniers François qui étoient en grand nombre, mais il retint dans les fers tous les ſeigneurs Italiens de la faction Angevine, prétendant qu'étant devenus ſujets du roi d'Eſpagne par droit de conquête, ils ne devoient attendre que de lui ſeul la déciſion de leur ſort ; que les François ne poſſédant plus rien dans le royaume de Naples, n'avoient point eu le droit de ſtipuler pour des gens qui leur étoient abſolument étrangers ; il fallut encore dévorer cette injuſtice. Au jour marqué, ils évacuerent Gaète & ſe mirent en chemin pour retourner en France ; mais Louis tranſporté de colere en apprenant ce qui venoit de ſe paſſer, & ſachant que l'impatience de revoir leurs foyers avoit porté les chefs & les ſoldats à conſentir à cette infâme capitulation, leur envoya ordre de prendre des quartiers d'hiver en Italie, avec défenſe de paroître en France pour quelque affaire que ce pût être, ſans en avoir obtenu la permiſſion : Alegre & Sandricourt furent condamnés à l'exil, parce qu'on imputoit au premier la perte de la bataille de Cérignoles, & au ſecond la retraite du marquis de Mantoue qu'on s'obſtinoit à regarder à la cour comme un allié utile & bien intentionné. Sandricourt ne ſurvécut pas à ſa diſgrace : Alegre, plus coupable que lui, ſupporta courageuſement ſon malheur : les priſonniers furent exceptés de la loi générale ; Louis non-ſeulement leur permit de

Ann 1504.

revenir à la cour, mais il promit de récompenſer leurs ſervices.

Ann. 1504.

Chagrin & maladie de Louis XII.

Auton. Manuſcr. de Fontanieu. St-Gelais.

L'armée revenue de Naples achevoit de ſe détruire dans le duché de Milan : les maladies enlevoient ceux que le fer de l'ennemi avoit épargnés : il n'y avoit preſque point de famille diſtinguée qui n'eût à pleurer la perte d'un pere, d'un frere ou d'un fils : la cour prit le deuil ; le roi ſe tint pluſieurs jours enfermé. Au regret & à la honte d'avoir été vaincu par un ennemi plus foible & moins guerrier, d'avoir ſacrifié inutilement la vie de tant de milliers d'hommes & des ſommes d'argent ſi conſidérables, ſe joignoit une juſte inquiétude pour l'avenir. Il voyoit que le roi d'Eſpagne & l'empereur agiſſoient de concert ; que la république de Veniſe, à laquelle il imputoit en grande partie ſes malheurs, paroiſſoit diſpoſée à ſeconder leurs projets ambitieux ; que les Suiſſes ſe détachoient de plus en plus de ſon alliance ; que la cour de Savoie elle-même le trahiſſoit ; qu'il ne devoit faire aucun fond ſur l'amitié du pape, & que ſi toutes ces puiſſances s'uniſſoient pour lui enlever le duché de Milan, difficilement pourroit-il réſiſter à une ſi puiſſante ligue. Ces triſtes réflexions, les reproches ſecrets qu'il ſe faiſoit à lui-même ſur ſa conduite paſſée, le plongerent dans une profonde mélancolie. La fiévre le prit, & en peu de jours elle devint ſi violente, qu'on ne tarda pas à déſeſpérer de ſa vie. Cet événement qui pouvoit à chaque inſtant changer la face des affaires & plonger le royaume dans une guerre civile & étrangere, rempliſſoit les eſprits d'inquiétude & d'effroi : par les derniers traités conclus avec l'empereur Maximilien, Claude de France, fille unique du roi, devoit épouſer Charles, duc de Luxembourg, héritier préſomptif de tous les biens de la maiſon d'Autriche, & porter en dot à ſon mari les duchés de Milan, de Bretagne & le comté de Blois. Quoique Maximilien ne ſe fût point mis en peine de remplir les engagements qu'il avoit contractés, on ne doutoit point qu'après la mort du roi, il n'en demandât l'exécution

cution, & qu'il ne fût appuyé par la mere de la jeune princeſſe. De puiſſants motifs déterminoient Anne de Bretagne en faveur de cette alliance; le ſouvenir de ſes anciennes liaiſons avec Maximilien, le deſir d'établir avantageuſement ſa fille, & le beſoin où elle croyoit être elle-même de ſe donner un appui contre la vengeance de Louiſe de Savoie, mere du jeune François d'Angoulême, premier prince du ſang, & héritier préſomptif de la couronne. Anne, princeſſe hautaine, jalouſe, auſtere & dévote, avoit conçu une averſion inſurmontable pour une rivale jeune, belle, ambitieuſe, intrigante, fauſſe & galante. Anne, uſant de l'empire qu'elle avoit ſur l'eſprit de ſon mari, l'avoit éloignée de la cour & confinée avec ſon fils & ſa fille dans le château d'Amboiſe, où le roi lui-même n'oſoit la voir. La crainte de tomber au pouvoir d'une rivale qu'elle n'avoit pas ménagée, le deſir ſi naturel à une mere de diſpoſer à ſon gré du ſort de ſa fille, agirent ſi puiſſamment ſur ſon eſprit, qu'étouffant tous les ſentiments qui devoient l'attacher à un époux ſi digne de toute ſa tendreſſe, elle ne s'occupa que des moyens de ſe mettre en liberté. Elle fit promptement embarquer ſur la Loire ſes pierreries, ſes tréſors & ſes meubles les plus précieux; elle diſpoſa tout pour enlever ſa fille, dès que le roi auroit les yeux fermés. Le cardinal d'Amboiſe voyoit avec douleur ces préparatifs; car il ne pouvoit ignorer combien le mariage projetté étoit préjudiciable à la France; mais en ayant lui-même dreſſé le projet pour faire ſa cour à la reine, il avoit en quelque ſorte perdu le droit de s'y oppoſer. Le maréchal de Gié n'avoit point les mêmes ménagements à garder. Enveloppé dans la haine qu'Anne avoit vouée dès ſes plus tendres ans à toute la maiſon de Rohan, il s'étoit attaché à la comteſſe d'Angoulême & avoit été nommé gouverneur de ſon fils. En cette qualité il avoit oſé condamner hautement le projet de mariage de Claude de France avec Charles de Luxembourg, ſans que le roi qui avoit en lui de la confiance, ſans que le car- Ann. 1504.

dinal qui le redoutoit, ſe fuſſent crus en droit de lui
Ann. 1504. impoſer ſilence. Il eſt bien certain que Louis & ſon premier miniſtre n'auroient jamais imaginé une alliance ſi contraire aux intérêts de l'Etat, s'ils n'euſſent eſpéré qu'Anne qui étoit jeune & féconde, donneroit le jour à un prince qui privant ſa ſœur de tout droit à la ſucceſſion paternelle & maternelle, la réduiroit à ſe contenter d'une dot. Mais étoit-il prudent, étoit-il raiſonnable de fonder le ſalut de l'Etat ſur une eſpérance trompeuſe? Le maréchal s'étant inutilement oppoſé à un traité ſi funeſte, prit de bonne heure toutes les précautions imaginables pour en empêcher l'exécution, au cas que le malheur qu'il prévoyoit arrivât. Il s'étoit fait ſecrétement un ſi grand nombre d'amis dans toutes les provinces du royaume & même dans la Bretagne, où ſes parents étoient puiſſants & accrédités, qu'il eſpéroit de reſter le plus fort : il avoit fortifié le château d'Angers, dont il étoit gouverneur : dès qu'il connut le danger où étoit le roi, il doubla la garde du château d'Amboiſe, & manda au lieutenant de ſes gardes de ſe tenir prêt à tranſporter, au premier ordre qu'il recevroit de ſa part, le comte d'Angoulême du château d'Amboiſe dans celui d'Angers, avec défenſe d'y laiſſer enſuite entrer qui que ce fût, ſans en excepter les princes du ſang. Il diſtribua le reſte de ſa compagnie d'ordonnance, ſur les bords de la Loire, & leur ordonna d'arrêter tous les effets appartenants à la reine qui deſcendroient cette riviere, de l'arrêter elle-même, & ſur-tout de lui enlever la princeſſe Claude, ſi elle entreprenoit de la conduire en Bretagne. Il fit exhorter le ſire d'Albret qui avoit été un des amants d'Anne de Bretagne, & à qui la mort du roi pouvoit donner de nouvelles eſpérances, à lever promptement dix mille hommes, promettant que de ſon côté il en leveroit pour le moins autant, afin que dans la confuſion où alloit tomber le royaume, ils ſe trouvaſſent l'un & l'autre en état de ſe faire écouter. Quoique le devoir de ſa charge, l'amour de la patrie fuſſent des motifs

ſuffiſants pour dicter ces précautions à un miniſtre, à un grand officier de la couronne, au gouverneur de l'héritier préſomptif du trône, on ne peut guere douter qu'il n'entrât dans les démarches du maréchal un autre intérêt qu'il n'avouoit pas, & que l'armement qu'il méditoit, ne fût auſſi-bien dirigé contre la princeſſe qu'il ſervoit en apparence, que contre celle qu'il menaçoit ouvertement. Tous ces préparatifs furent inutiles; le roi recouvra la ſanté, & le maréchal fut aſſez malheureux pour que les gendarmes qu'il avoit placés ſur la Loire, arrêtaſſent à Saumur les riches effets que la reine faiſoit voiturer à Nantes. Anne indignée de cet affront, en demanda vengeance, & importuna tellement le roi, qu'il permit qu'on fît le procès au maréchal, promettant de l'abandonner à la rigueur des loix s'il étoit coupable. Ann. 15.

Les dépoſitions vinrent en foule: ceux que le maréchal regardoit comme ſes meilleurs amis, ſe montrerent les plus ardents à le perdre: Pierre & François de Pontbriant, qui lui devoient leur avancement, furent ſes premiers dénonciateurs: le ſire d'Albret qu'il avoit eu deſſein d'aſſocier à ſes projets, & qui ſans doute vouloit avoir part dans la confiſcation de ſes biens, n'attendit pas qu'on le ſommât; il fournit aux commiſſaires pluſieurs chefs d'accuſation qu'ils ignoroient, & ſur leſquels par conſéquent ils n'euſſent pu l'interroger. Enfin, la comteſſe d'Angoulême qui l'avoit juſqu'alors traité avec tant d'égards, & pour laquelle il ſembloit s'être ſacrifié, voulut être entendue & le chargea beaucoup plus que tous les autres témoins. Cette démarche parut d'autant plus atroce, que tout le monde connoiſſoit les obligations que la comteſſe avoit au maréchal, & que perſonne ne ſoupçonnoit les raiſons qu'elle pouvoit avoir de le perdre. Louiſe de Savoie, reſtée veuve à l'âge de vingt-deux ans, n'avoit point renoncé au déſir de plaire. Dans les longs & fréquents entretiens que le ſoin de la fortune de ſes enfants la forçoit d'avoir avec le maréchal, elle s'étoit apperçue de

Procès criminel du maréchal de Gié.

Manuſc. de la bibliotheque du roi.

l'effet de ſes charmes, & s'en étoit ſecrétement applaudie, parce qu'elle avoit beſoin de l'appui d'un miniſtre accrédité, & qu'elle ſe flattoit apparemment de pouvoir modérer à ſon gré cette paſſion naiſſante. Le maréchal étoit veuf; il étoit d'une naiſſance illuſtre; il avoit de l'ambition, des richeſſes, un rang diſtingué, la faveur du prince, & une autorité qui balançoit celle du premier miniſtre. Il déſira paſſionnément d'épouſer la princeſſe. Il chargea du Bouchage de lui en faire la propoſition, en lui déclarant qu'il ſe faiſoit fort d'obtenir l'agrément du roi. Quelques ménagements, quelque adreſſe que la comteſſe eût mis dans ſes refus, le maréchal s'en trouva ſurpris & offenſé: au-lieu de s'étudier à gagner un cœur qui ſe refuſoit à lui, il voulut régner en maître, & ſe comporta en mari jaloux. Alarmé des viſites trop longues & trop fréquentes que le ſeigneur de Surgeres rendoit à la comteſſe, il lui ſignifia une défenſe d'approcher du château d'Amboiſe, & ordonna à l'officier qu'il avoit commis pour y faire la garde, de l'outrager s'il oſoit s'y montrer. Un gentilhomme qui avoit ſuccédé à la faveur de Surgeres, fut traité avec moins de ménagements: le maréchal le fit ſaiſir par ſes gardes dans le château même & le chaſſa ignominieuſement. Ces violences étoient d'autant plus offenſantes pour la comteſſe qu'elles donnoient lieu à mille ſoupçons injurieux; cependant elle n'oſoit s'en plaindre: la certitude où elle étoit, qu'en perdant la protection du maréchal elle demeureroit ſans appui, la forçoit de diſſimuler en ſa préſence, & de lui laiſſer des eſpérances qu'elle ſe propoſoit bien de ne jamais remplir. Le maréchal pouvoit douter qu'elle répondit un jour à ſa paſſion; mais il ne s'attendoit pas à la trouver à la tête de ſes ennemis: lorſqu'il l'apprit, il en verſa des larmes de douleur & de rage.

Ann. 1504.

Munie de toutes ces dépoſitions, & voulant ne laiſſer au roi aucun prétexte de retirer ſa parole, Anne envoya conſulter les docteurs de l'école de Pavie, la plus célebre qui fût alors en Europe. Ces docteurs, accou-

tumés à ne conſulter que les loix Romaines faites par des tyrans, & dans la vue de cimenter la tyrannie, déciderent hardiment que le maréchal étoit coupable de leſe-Majeſté. Ce fut d'après leur avis qu'on inſtruiſit le procès au grand conſeil; on interdit à l'accuſé le droit de ſe ſervir d'avocats; on l'enferma dans une étroite priſon, & le procureur du roi, qui s'étoit conſtitué ſa partie, demanda qu'il eût la tête tranchée; qu'il fût enſuite écartelé, & que tous ſes biens fuſſent confiſqués au profit du roi. Ann. 1504.

Dans ce danger imminent, le maréchal ne ſe laiſſa point abbattre: il nia tous les faits, montra que la plupart des dépoſitions ſe contrediſoient, que ceux qui les avoient faites, s'étoient ôté le droit d'être reçus en témoignage, en ſe portant pour dénonciateurs: il demanda qu'il lui fût permis d'en produire de contradictoires: enſuite s'adreſſant au procureur général, il lui reprocha d'avoir malicieuſement ſuppoſé un délit qui n'exiſtoit point; » car *crime de leſe-majeſté*, dit-il, *eſt un* » *attentat contre la choſe publique*: & quand il ſeroit » prouvé, ce que toutefois je ſuis bien éloigné d'accor» der, que j'aurois eu deſſein d'empêcher un mariage » que beaucoup de gens regardent comme préjudiciable » à l'Etat, où ſeroit encore le crime qu'on oſe m'im» puter »? Heureuſement pour le maréchal, il avoit pour juge un homme vertueux: Gui de Rochefort, chancelier de France, & en cette qualité préſident du grand conſeil, déclara la procédure illégale & abuſive, rendit par proviſion la liberté au priſonnier, en lui aſſignant un terme aſſez éloigné pour produire ſes moyens de défenſe, & nomma des commiſſaires pour faire de nouvelles informations, entendre les témoins de part & d'autre & procéder au récollement. Echappé à ce premier danger, le maréchal ne douta point que s'il parvenoit à gagner du temps, la colere de la reine ne ſe refroidit: en conſéquence il remit aux commiſſaires une longue liſte des témoins qu'ils devoient interroger. Il nomma le roi à la tête, enſuite le cardinal d'Amboiſe,

quelques gouverneurs de province qui réſidoient à plus
Ann. 1304. de cent lieues de la cour, pluſieurs officiers de l'armée d'Italie, & enfin des miniſtres chargés de négociations importantes dans des cours étrangeres. Avant que tous ces témoins puſſent être entendus, il devoit s'écouler des années, & c'eſt tout ce que le maréchal ſe propoſoit; mais il avoit affaire à une ennemie opiniâtre que les frais & les difficultés ne pouvoient rebuter. Anne ſacrifia courageuſement trente-deux mille livres pour les frais de cette procédure. Après avoir épuiſé tous les délais, le maréchal fut enfin forcé de ſe défendre: le premier avantage qu'il avoit remporté ſur ſes dénonciateurs, les avoit déja rendus beaucoup plus circonſpects: Pierre de Pontbriant, dans un ſecond interrogatoire, adoucit, changea ou rétracta pluſieurs articles de ſa premiere dépoſition. Lorſqu'il fallut être confronté avec l'accuſé, il pria les commiſſaires d'exiger du maréchal qu'il lui épargnât des injures, que ſa qualité de gentilhomme ne lui permettroit pas de ſouffrir patiemment. Le maréchal le promit, mais il tint mal ſa parole. Car dès qu'il eut entendu la dépoſition où il étoit taxé d'avoir tenu des propos téméraires & inſolents ſur le compte de la reine, il déclara que *Pontbriant avoit fauſſement & mauvaiſement menti dans tout ce qu'il avançoit*; & quelque remontrance que lui fiſſent les commiſſaires pour l'engager à ſe ſervir d'expreſſions plus honnêtes, il n'y voulut rien changer, ajoutant avec emportement que Pontbriant ne méritoit pas d'être mieux traité; *que c'étoit un franc hypocrite, un diſeur de patenôtres, qu'il en diſoit plus qu'un cordelier, & qu'il avoit voulu lui donner un tour du cordon.*

La confrontation avec la comteſſe d'Angoulême ſe fit au château d'Amboiſe dans cette même chambre où ils s'étoient ſi ſouvent entretenus de leurs communs intérêts: lorſqu'on leur demanda, ſuivant l'uſage, s'il n'y avoit point entr'eux quelque cauſe de haine, la comteſſe répondit ſans balancer, qu'elle avoit toujours été amie du maréchal. Celui-ci, n'oſant plus parler ſi affir-

mativement, & craignant cependant d'irriter encore davantage la comteſſe s'il alléguoit les motifs ſecrets qu'il avoit de récuſer ſon témoignage, ſe contenta de déclarer que *s'il avoit toujours ſervi Dieu comme il avoit ſervi madame, il n'auroit pas grand compte à rendre à ſa mort.* Il nia, mais en termes reſpectueux, une partie des faits contenus dans les dépoſitions de la comteſſe, donna une interprétation favorable à ceux qu'il ne pouvoit nier. Ainſi lorſque la comteſſe déclara qu'elle lui avoit entendu dire pluſieurs fois que la reine ne pouvoit le ſouffrir, mais qu'il ne s'en mettoit pas en peine, & qu'il ne la craignoit pas, il répondit qu'il *ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais proféré ces paroles; qu'en cas qu'elles lui fuſſent échappées, il auroit très-mal dit, & qu'il ne voudroit pas les avoir dites de la moindre gentille femme du royaume.* Sur d'autres diſcours ſemblables qu'on lui objectoit il déclara qu'il étoit très-poſſible que dans la converſation il lui fût échappé quelques paroles qu'on auroit mal interprétées; qu'il les avoit parfaitement oubliées, parce qu'il ne s'étoit point attendu qu'on s'aviſât jamais d'ériger des propos de converſation en crimes de leſe-majeſté. Comme malgré ſes ſoumiſſions & ſes excuſes la comteſſe perſiſtoit à le charger, il ſe crut obligé de la récuſer comme ſon ennemie, & d'articuler les faits qui lui avoient attiré ſa haine, & dont elle vouloit apparemment ſe venger. Ann. 1504.

Le ſire d'Albret, qui rougiſſoit ſans doute de ſon procédé, auroit bien voulu s'épargner la honte d'une confrontation: les commiſſaires le ſuivirent long-temps ſans pouvoir parvenir à le joindre: après leur avoir enfin promis qu'il ſe rendroit à Amboiſe, enſuite à Chartres, il manqua ſucceſſivement à ces deux aſſignations, & s'enferma dans ſon château de Dreux, entouré de médecins, permettant toutefois aux commiſſaires de venir l'y trouver, & d'y amener le maréchal s'ils le jugeoient à propos Quelque aſcendant qu'eût déja pris l'autorité royale, il reſtoit encore bien des uſages du gouvernement féodal. Les grands cantonnés dans leurs

châteaux où ils entretenoient des garniſons, ne ſe viſi-
Ann. 1504. toient guere, lors même qu'ils paroiſſoient le plus unis, ſans prendre de part & d'autres des précautions. Le maréchal ne crut pas que la ſauvegarde du roi, la préſence de ſes commiſſaires, le garantiſſent aſſez pour ſe mettre à la merci d'un homme qu'il devoit regarder comme ſon ennemi. D'un autre côté les médecins aſſuroient qu'on ne pouvoit tranſporter le ſire d'Albret de ſon appartement ſans mettre ſa vie en danger. Il falloit trouver un expédient pour ſe tirer de cet embarras : le maréchal le ſuggéra. Le château de Dreux avoit une porte ſur la campagne par laquelle on pouvoit entrer ſans être obligé de traverſer la ville. Il demanda qu'on lui livrât cette porte, & que les commiſſaires s'aſſuraſſent qu'Albret ne garderoit dans le château que le même nombre de gentilshommes armés dont il ſe feroit eſcorter de ſon côté. La confrontation ſe fit avec plus de tranquillité qu'on n'avoit cru : Albret perſiſta dans ſes dépoſitions, Gié le récuſa comme ſon ennemi : il prouva bien qu'ils avoient été long-temps brouillés ; mais il ſe garda bien de dire que depuis quelques années ils s'étoient réconciliés.

Lorſque la procédure fut inſtruite la reine obtint qu'on renvoyât le jugement au parlement de Toulouſe, non point comme l'ont avancé nos hiſtoriens, parce que ce tribunal avoit la réputation d'être le plus ſévere du royaume ; mais parce qu'étant en pays de droit écrit, il devoit conformer ſon jugement aux loix Romaines plus préciſes ſur la nature du crime qu'on imputoit au maréchal que nos coutumes & les ordonnances de nos rois. Ce parlement étoit peu nombreux, & comprenoit autant de juges eccléſiaſtiques que de laïcs. Comme les premiers ne pouvoient opiner dans une affaire criminelle, le roi nomma pour les remplacer Chriſtophe de Carmonne, préſident au parlement de Paris, Jean de Salva, préſident au parlement de Rouen, Jean Nicolaï, & Antoine Duprat, maîtres des requêtes, le juge-mage de Carcaſſone, & cinq ou ſix conſeillers

ſeillers du grand-conſeil. Les accuſations contre le maréchal ſe réduiſoient en derniere analyſe à des imprudences qui ne pouvoient former un corps de délit : on l'accuſoit d'avoir révélé que le roi avoit un flux de ſang qui le conduiroit dans peu au tombeau, d'avoir pris des meſures pour empêcher, lorſque ce malheur arriveroit, qu'Anne & la princeſſe ſa fille ne ſe retiraſſent en Bretagne ; de s'être imprudemment vanté que la reine ne l'aimoit pas, mais qu'il s'en ſoucioit fort peu ; d'avoir ſecoué la tête lorſqu'on diſoit du bien de cette princeſſe ; d'avoir dit que le roi lui parloit d'une façon, lorſque la reine étoit préſente, & d'une autre façon lorſqu'ils ſe trouvoient ſeuls ; d'avoir connivé au brigandage de ſes hommes d'armes en ne les puniſſant point, & en prenant ſoin de les ſouſtraire à la juſtice ordinaire ; de s'être emparé à main armée de la terre de Maillé au préjudice des héritiers naturels, & d'avoir fait maltraiter les officiers de juſtice qui venoient pour l'en dépoſſéder ; d'avoir tiré du château Trompette quinze mortes-payes entretenues des deniers publics, pour les établir dans ſon château de Fronſac, qu'il auroit dû garder à ſes frais. Ces trois derniers faits, étrangers à la procédure, & ſur leſquels le maréchal ſe défendit foiblement, autoriſerent l'arrêt de ſa condamnation. La cour, par ſon arrêt du 9 février (1505) le condamna, non pour crime de leſe-majeſté, mais *pour réparation de quelques excès & défauts, & pour certaines cauſes & conſidérations*, à perdre l'état & le titre de gouverneur du comte d'Angoulême, les gouvernements d'Amboiſe & d'Angers, ſa compagnie de cent lances ; à être privé pendant cinq ans de toutes fonctions de ſon office de maréchal de France ; à ſe tenir pendant ce terme éloigné de la cour, au moins de dix lieues ; à reſtituer au tréſor royal la ſolde de quinze mortes-payes qu'il avoit établies de ſon autorité privée dans le château de Fronſac. Content d'en être quitte à ſi bon marché, il ſe retira dans ſa ſuperbe maiſon du Verger où il vécut dans l'opulence.

Ann. 1504.

Ann. 1504.

La place qu'il tenoit dans le conſeil fut remplie par l'amiral de Graville qui s'en étoit abſenté depuis quelques années. Voulant ſignaler ſon retour par une action d'éclat, il propoſa de faire ſaiſir les tréſoriers & les munitionnaires qu'on accuſoit d'avoir fait périr l'armée employée à l'expédition de Naples; d'examiner leurs comptes, & de punir avec la derniere rigueur ceux qui demeureroient convaincus de malverſation. Pendant qu'on cherchoit les moyens de ſe mettre au fait de leurs manœuvres, un des plus coupables & des moins accrédités apporta aux commiſſaires les ſommes qu'il avoit injuſtement acquiſes, & offrit de dévoiler ſes aſſociés ſi l'on vouloit lui faire grace de la vie. Le bruit s'en répandit; tous allerent ſe cacher: on les tira de leurs aſyles; on inſtruiſit leur procès. Herouet & Dupleſſis Corcou furent condamnés à la potence; les autres furent expoſés ſur un échafaud avec des mitres de papier, & promenés dans cet équipage dans les rues de Blois: on les condamna tous à de fortes amendes, dont on fit des penſions aux ſeigneurs de la faction Angevine refugiés en France. Ils étoient en petit nombre; car Gonſalve, comme nous l'avons vu, avoit fait retenir dans les fers ceux qui étoient tombés au pouvoir des Eſpagnols. Les autres étoient allés groſſir la troupe de Louis d'Ars qui combattoit encore dans le Pouille.

Recherche des tréſoriers & munitionnaires de l'armée.

Auton. Manuſc. de Fontanieu.

Conduite de Louis d'Ars dans la Pouille.

Auton. Guicchardin. Brantome.

Cet illuſtre guerrier vengeoit alors la gloire de la nation & faiſoit confeſſer aux Eſpagnols, que ſi la France eût eu un grand nombre de pareils capitaines, elle n'eût point eſſuyé les revers qui venoient de l'affliger. Après la bataille de Cérignoles qui s'étoit donnée contre ſon avis, il s'étoit retiré à Venouſe avec une troupe de guerriers, tandis qu'Alegre conduiſoit le reſte de l'armée à Gaëte. Profitant de la bonne volonté des habitants & de l'éloignement des Eſpagnols, il ſe fortifia dans ce poſte, y établit ſes magaſins, mettant à contribution tout le pays des environs: l'ordre qu'il établit dans ſa troupe, l'abondance dont il faiſoit jouir les habitants de Venouſe, engagerent pluſieurs places voiſines à ſe don-

ner à lui : un grand nombre de ſeigneurs Napolitains venoient journellement ſe ranger ſous ſes étendards, & lui amenoient des recrues qu'il prenoit ſoin de diſcipliner. Gonſalve, envoya ſucceſſivement contre lui deux ou trois de ſes meilleurs officiers qui furent battus en détail : Louis d'Ars diviſant ſa troupe en pluſieurs pelotons, diſparoiſſoit à la vue de l'ennemi ; puis ſe montrant tout-à-coup, il fondoit ſur ſa proie, enlevoit les bagages, ou quelques corps détachés, lorſqu'on s'imaginoit qu'il étoit éloigné de plus de dix lieues. Il tenoit trois ou quatre places fortes dans la Pouille, & avoit réduit les Eſpagnols à n'oſer preſque plus ſortir de leurs garniſons, lorſqu'on lui apporta la capitulation de Gaète, en le ſommant de déclarer s'il vouloit y accéder : il rejetta cette faveur avec dédain, & quoiqu'il n'eût aucune eſpérance de tenir long-temps avec une poignée de monde contre une armée diſciplinée & nombreuſe, prête à venir l'aſſaillir, il réſolut & ſçut perſuader à ſa troupe de périr les armes à la main, plutôt que de ſubir la loi du vainqueur. Gonſalve étant tombé malade au moment qu'il marchoit pour le réduire, donna cette commiſſion à l'Alviane, le plus grand général qu'eût alors l'Italie, lui permettant de choiſir lui-même les troupes & toute l'artillerie dont il croiroit avoir beſoin. L'Alviane ne tarda pas à connoître à quel ennemi il avoit affaire : après quelques eſcarmouches où les François furent toujours vainqueurs, il abandonna le projet d'aſſiéger Venouſe, & ſe réduiſit à reſſerrer les courſes des François par des campements bien pris. Louis d'Ars dépêcha un courier en France : en rendant compte au roi de l'état de ſa troupe, il promit de tenir encore ſix mois contre toutes les forces de l'Eſpagne. C'étoit plus de temps qu'il n'en falloit ſi le roi eût eu deſſein d'envoyer une nouvelle armée dans le royaume de Naples ; mais il commençoit à ſe dégoûter de cette funeſte conquête : ne voulant pas laiſſer périr de ſi braves gens, il manda promptement au capitaine de les retirer du royaume de Naples, aux conditions les moins honteu-

Ann. 1504.

ſes qu'il pourroit obtenir. Louis d'Ars n'en voulut aucune : raſſemblant ſa troupe & permettant à tous ceux des Napolitains qui conſentiroient à s'expatrier, de ſe joindre aux François, il ſortit de Venouſe en ordre de bataille, marchant à petites journées, tirant des contributions ſur tous les lieux de ſon paſſage. Il traverſa de cette maniere la plus grande partie du royaume, ſans que les Eſpagnols oſaſſent s'oppoſer à ſa marche. Il tint la même conduite ſur les terres de l'égliſe : Jules, plus guerrier que pontife, eut la curioſité de connoître un homme ſi extraordinaire : il l'attira dans Rome, & mit tout en uſage pour ſe l'attacher ; mais le trouvant auſſi fidele que brave, il le renvoya chargé de préſents. Après s'être fait jour au travers de l'Italie, Louis d'Ars vint en France, & conduiſit ſa troupe à Blois, où ſe tenoit la cour : le roi & la reine allerent à ſa rencontre, diſtribuerent des récompenſes aux officiers & aux ſoldats, laiſſant au général le choix de celle qui lui feroit plus de plaiſir. C'eſt dans cette rencontre que Louis d'Ars ſe ſurpaſſa lui-même. Il n'avoit aucun motif d'aimer Yves d'Alegre, on voit du moins qu'ils avoient preſque toujours été d'avis contraire pendant la guerre de Naples ; cependant Louis d'Ars vantant au roi la bravoure, la fidélité & les talents de ce général, demanda pour toute grace le rappel d'un homme qui pouvoit encore rendre des ſervices importants à la patrie. Alegre fut rappellé & rétabli dans toutes ſes charges.

Ann. 1504.

Négociation artificieuſe de Ferdinand le Catholique.

Quoique depuis la retraite de Louis d'Ars, tout pliât ſous le joug des Eſpagnols dans le royaume de Naples, Ferdinand le Catholique trembloit encore que cette conquête ne lui échappât : il connoiſſoit les droits de Louis XII, il voyoit à la cour de ce prince Frédéric avec ſes deux fils, la nobleſſe Angevine qui avoit mieux aimé s'expatrier que de manquer à ſes engagements, & qui conjuroit le monarque François de renvoyer une nouvelle armée dans ce royaume. La conjoncture paroiſſoit favorable. Les ſoldats Eſpagnol qui

Lettres de Louis XII & du cardinal d'Amboiſe.

P. Martir, de Angler.

Manuſc. de Bethune.

ne recevoient point d'argent, s'étoient ſoulevés contre leur général; ils venoient de ſaccager en pleine paix & contre la foi publique la ville de Capoue; ils pilloient & rançonnoient les malheureux Napolitains: ſi Louis, inſtruit par les revers & renonçant à garder par lui-même une conquête trop difficile, écoutoit les propoſitions que lui avoit faites autrefois l'infortuné Frédéric; ſi content du tribut & des places de ſûreté qu'il lui avoit offertes, il ſe bornoit à montrer aux Napolitains opprimés ce prince ſi digne de leur amour, accompagné de cette foule de nobleſſe qui partageoit ſa diſgrace, & ſoutenu d'une nouvelle armée de François, il ne paroiſſoit pas douteux que les villes ne ſe ſoulevaſſent, que tous les Napolitains ne couruſſent aux armes & ne ſe vengeaſſent cruellement de leurs oppreſſeurs. Agité de ces craintes, Ferdinand chercha le moyen d'enlever cette derniere reſſource à ſon rival. Dans le traité qui ſuivit la levée du ſiege de Salces, il s'étoit réſervé le droit d'envoyer des miniſtres ou des ambaſſadeurs en France; il en fit uſage, & avec la permiſſion du roi, il en adreſſa deux à Frédéric. Ils lui remontrerent que le roi leur maître n'ayant jamais eu à ſe plaindre de lui, ne s'étoit prêté qu'avec une extrême répugnance au projet de le renverſer d'un trône qui lui appartenoit à ſi juſte titre; qu'il l'y avoit maintenu auſſi long-temps que la fortune l'avoit permis; que voyant les François opiniâtrés à le perdre, & n'ayant plus d'autre moyen d'éloigner ces dangereux voiſins des rivages de la Sicile, il avoit feint pour un temps de ſe prêter à leur injuſtice, & avoit paru agir en ennemi; mais que depuis que le ciel avoit favoriſé ſes armes, il n'avoit plus aucun motif de ſe contraindre; qu'il étoit diſpoſé à réparer le ſcandale que ſa conduite apparente avoit pu donner à ceux qui ne pouvoient lire au fond de ſon cœur, & à lui reſtituer un trône qu'il avoit hérité de ſes peres; qu'il ne mettoit à cet acte de juſtice que deux conditions: la premiere, que Frédéric obtiendroit du roi de France un ſemblable déſiſtement des prétentions qu'il

Ann. 1504.

Amelot de la Houſſaie. Traités de paix.

conſervoit ſur cette couronne; la ſeconde qu'il conſentiroit au mariage de ſon fils aîné, avec la princeſſe Jeanne, niece de leurs majeſtés Catholiques, & déja veuve du jeune Ferdinand. Frédéric n'apperçut point le piege qu'on lui tendoit; il fit agir tous ſes amis à la cour de France & ſur-tout Anne de Bretagne pour obtenir le conſentement du roi. Louis, tout crédule qu'il étoit, démêla mieux la ruſe de ſon ennemi: feignant de ſe prêter à cet arrangement, il accorda une audience publique aux miniſtres Eſpagnols: après les avoir entendus, il leur reprocha en des termes durs & peu ménagés les menſonges & les parjures de leur maître, qui oſoit encore ſe parer du titre de Roi Catholique: il les chaſſa honteuſement de ſa cour, & leur aſſigna un terme aſſez court pour ſortir de toute l'étendue de ſes Etats. Lorſqu'à leur retour, les ambaſſadeurs rendant compte à Ferdinand de la maniere dont ils avoient été traités, lui eurent dit que Louis ſe plaignoit qu'il l'eût trompé deux fois: *deux fois*, reprit-il, *pardieu, il en a bien menti l'ivrogne; je l'ai trompé plus de dix.* L'infortuné Frédéric qu'il avoit trompé bien plus cruellement encore, mourut quelque temps après, toujours perſuadé qu'il n'avoit tenu qu'au roi de France qu'il ne fût rétabli; mais n'oſant cependant ſe plaindre d'un monarque généreux, qui depuis qu'il ne poſſédoit plus rien dans le royaume de Naples, regardoit les engagements qu'il avoit pris avec lui comme une dette ſacrée, & qui dans les beſoins les plus urgents de l'Etat, vouloit qu'on lui payât ſes penſions ſans aucune eſpece de réſerve ni de délai. La veuve qu'il laiſſoit en France fut moins crédule que lui, & dans une pareille rencontre, elle ſut démêler, comme nous le verrons, où tendoient les vues ſecretes de Ferdinand.

Ann. 1504.

Intérêts de différentes cours.

Louis chercha bientôt à tirer avantage de la fauſſe démarche que venoit de faire ſon ennemi: il craignoit que l'empereur & le roi d'Eſpagne n'unîſſent leurs armes pour le dépouiller encore du Milanès. Le projet en étoit formé, & mille indices ſembloient annoncer

Guicchardin. Belcarius. Belleforeſt.

qu'on ne tarderoit pas à l'exécuter: déja Gonſalve intriguoit dans les cours d'Italie, & s'aſſuroit des alliés dans le voiſinage des François; il venoit de recevoir les Piſans ſous la protection & la ſauve-garde du roi d'Eſpagne, s'engageant à les défendre envers & contre tous: Pandolfe Petrucci engagea pareillement les Siennois, qu'aucun ennemi ne menaçoit, à recourir à la même protection. Le pape, brouillé ouvertement avec les Vénitiens qui refuſoient de lui rendre Faenza & Rimini, & ne ſe ſentant pas aſſez fort par lui-même pour les forcer à cette reſtitution, appelloit tout à la fois en Italie l'empereur & le roi de France. L'empereur qui ne cherchoit qu'un prétexte pour entrer dans le Milanès, avoit pris en main la cauſe du pontife: il aſſembloit de fréquentes dietes, ou déclamant en liberté contre l'ambition des François qui n'aſpiroient à rien moins qu'à uſurper tous les droits de l'empire en Italie, il s'efforçoit d'animer contr'eux tous les membres du corps germanique: il venoit de mettre au ban de l'empire le duc de Ferrare, les marquis de Montferrat & de Mantoue, les républiques de Gênes & de Florence, le prince de Carpi & les autres alliés que la France avoit au-delà des Monts. Il paroiſſoit donc important de déſarmer la colere de l'empereur, de tâcher du-moins de le détacher de Ferdinand. Perſonne ne pouvoit mieux y réuſſir que l'archiduc, ſon fils & ſon héritier. Si ce prince étoit innocent, comme on aimoit à ſe le perſuader, de la fourberie pratiquée par ſon beau-pere pour arrêter les préparatifs de Louis, il devoit être indigné du danger où il l'avoit expoſé, & de l'affront qu'il lui avoit fait eſſuyer: en eût-il été complice, il ne pouvoit manquer d'être offenſé que Ferdinand, après l'avoir trompé par de belles eſpérances, cherchât à le dépouiller d'un bien dont il devoit hériter, & préférât à ſes enfants la poſtérité d'un bâtard de la maiſon d'Aragon. Louis ayant fait dreſſer un procès verbal en bonne forme de ce qui s'étoit paſſé dans la derniere audience qu'il avoit accordée aux ambaſſadeurs Eſpagnols, ne manqua pas de

Ann. 1504.

Heuter. rer. Auſtriac. Lettres de Louis XII.

Ann. 1504. l'envoyer à l'archiduc, le priant de conſidérer ſérieuſement, & de faire conſidérer à l'empereur ſon pere, ſi ſon alliance, le mariage de ſa fille, aux conditions arrêtées par le traité de Lion auquel il ne prétendoit rien changer, ne valoient pas bien les diſcours artificieux, les promeſſes trompeuſes dont les repaiſſoit Ferdinand. Comme il s'agiſſoit de gagner l'empereur, & que le ſeul moyen d'y parvenir étoit de lui préſenter une entrepriſe facile qui le dédommageât amplement des avantages qu'il pouvoit ſe promettre de ſon expédition dans le duché de Milan, les mêmes ambaſſadeurs furent chargés de propoſer une ligue offenſive entre le pape, l'empereur & le roi de France, contre les Vénitiens qu'on dépouilleroit aiſément de toutes les uſurpations qu'ils avoient faites en différents temps ſur les Etats de l'Egliſe, la maiſon d'Autriche, l'Empire & le duché de Milan. Cette négociation réuſſit, non par les moyens qu'avoit imaginés le conſeil de France, & que l'empereur regardoit comme un leure; mais parce qu'il étoit de ſon intérêt d'enchaîner les François par des traités, tandis qu'il abattroit deux princes leurs alliés, dont les forces & l'activité lui donnoient de l'ombrage. Le premier étoit l'électeur Palatin, prince puiſſant par lui-même, étroitement uni avec la France & à portée d'en tirer des ſecours: il venoit de ſe brouiller avec l'empereur à l'occaſion ſuivante. George, duc de Baſſe-Baviere, n'ayant qu'une fille, l'avoit mariée au ſecond fils de l'électeur Palatin, & avoit laiſſé par teſtament ſon duché & tous ſes biens à ſon gendre & à ſa fille. Albert, duc de Haute-Baviere & plus proche héritier en ligne maſculine, attaqua la validité du teſtament, prétendant que George n'avoit pu diſpoſer de ſes fiefs: l'empereur jugea en faveur d'Albert; mais l'électeur Palatin avoit déja mis ſon fils en poſſeſſion de l'héritage conteſté; & comptant ſur les ſecours de la France, il prétendoit l'y maintenir à main armée. Le ſecond prince que Maximilien ſe propoſoit de ruiner étoit Charles d'Egmond, duc de Gueldres & comte de Zutphen, fils

fils d'Adolfe *le dénaturé*, & neveu par ſa mere des ducs de Bourbon. Maximilien, qui n'étant encore que ſouverain des Pays-Bas, avoit reçu de l'empereur Frédéric ſon pere, l'inveſtiture de ces États, déſiroit de la tranſmettre à l'archiduc ſon fils. Ils cherchoient donc depuis long-temps l'un & l'autre à profiter des embarras de la France pour tomber ſur ſon foible & malheureux allié. Tels étoient les motifs ſecrets qui obligerent alors Maximilien à diſſimuler la haine invétérée qu'il nourriſſoit contre les François, & à promettre au roi l'inveſtiture du duché de Milan. Quant au mariage de Claude, héritiere préſomptive de Bretagne, de Blois & de Milan, avec le duc de Luxembourg, ſon petit-fils, il n'y comptoit pas, à moins que le roi n'eût un fils d'Anne de Bretagne, auquel cas la princeſſe perdoit tous ſes droits, & n'étoit plus qu'un parti ordinaire. Ann. 1504.

Les miniſtres de l'empereur, de l'archiduc & du pape, s'étant rendus à Blois, y conclurent un traité ſi inégal, que la France n'auroit pas dû l'accepter, quand bien même, après avoir perdu ſes armées, elle eût vu l'ennemi aux portes de la capitale. Il fut rédigé en trois actes. Dans le premier, on ſtipuloit qu'il y auroit une alliance étroite & durable entre l'empereur, le roi de France & l'archiduc; qu'ils n'auroient qu'un même deſir, une même volonté, & qu'ils ne ſeroient en quelque ſorte qu'une ſeule ame en trois corps: qu'en conſéquence ils ſe garantiroient leurs poſſeſſions reſpectives en quelque lieu qu'elles fuſſent ſituées: que l'empereur, à la priere du roi de France, annulleroit le ban prononcé contre le duc de Ferrare, les marquis de Montferrat & de Mantoue, les républiques de Gênes & de Florence, le prince de Carpi; mais à condition qu'ils reconnoîtroient humblement à l'avenir leur dépendance du ſaint empire, & qu'ils ſeroient ſoumis & obéiſſants à l'empereur: que le roi de France ne ſe mêleroit en aucune maniere des affaires des membres de l'empire, tant en Allemagne qu'en Italie; qu'il ne donneroit ni aide ni conſeil aux princes, ou autres vaſſaux que l'em- Traité de Blois. *Recueil des traités.*

pereur auroit déclarés rebelles : que l'empereur donne-
Ann. 1504. roit dans trois mois au roi très-chrétien, l'inveſtiture du duché de Milan, tant pour lui que pour ſes hoirs mâles procréés en légitime mariage, & au défaut de mâles pour madame Claude & Charles de Luxembourg ſon futur époux, de maniere que cette inveſtiture fût énoncée pour tous les deux conjointement & par *indivis*; & ſi l'un ou l'autre des deux futurs époux venoit à mourir avant la conſommation du mariage, pour celui ou celle de ſes ſœurs ou freres qui lui ſeroit ſubrogé : que le roi paieroit en recevant cette inveſtiture deux cent mille livres, & enverroit tous les ans à Noel une paire d'éperons dorés à l'empereur; mais à condition que ſi le roi venoit à décéder ſans aucune poſtérité mâle ou femelle, & que l'empereur refuſât de transférer la même inveſtiture au ſucceſſeur de ce prince ſur le trône de France, il ſeroit tenu de rendre les deux cent mille livres qu'il auroit reçues : que le roi, en conſidération de l'empereur, & après avoir reçu l'inveſtiture du duché de Milan, accorderoit aux enfants de Ludovic Sforce des terres en France, & un revenu ſuffiſant pour y vivre dans la ſplendeur; qu'il pardonneroit aux bannis de Milan, & les rétabliroit dans leurs anciennes poſſeſſions, pourvu qu'ils lui prêtâſſent ſerment de fidélité : que les électeurs, princes & autres membres de l'empire ſeroient nommés conſervateurs du traité & s'obligeroient d'en garantir l'exécution. On réſervoit aux rois de Caſtille & d'Aragon la liberté d'y accéder en accompliſſant de point en point ce qui avoit été arrêté en leur nom par l'archiduc, touchant le partage du royaume de Naples.

Le ſecond acte contenoit une ratification ſolennelle de l'engagement déja contracté entre Claude de France & le duc de Luxembourg. Pour en aſſurer l'exécution, le roi conſentoit qu'Engilbert de Cleves, comte de Nevers & gouverneur du duché de Bourgogne, donnât ſon ſcellé à l'archiduc, & jurât ſur les évangiles que ſi le roi venoit à mourir ſans enfants mâles, il remettroit

ſur-le-champ, entre les mains du duc de Luxembourg ou de l'archiduc Philippe, toutes les places & les forteresſes du duché de Bourgogne, pour en jouir & les poſſéder par forme de nantiſſement au profit de madame Claude, ſa future épouſe : que les comtes de Vendoſme & de Dunois, qui poſſédoient de grandes terres dans les Pays-Bas, ſe rendîſſent garants du ſerment d'Engilbert de Cleves & ſe ſoumîſſent à perdre leurs héritages en cas de contravention de la part de la France. On prenoit de plus grandes précautions encore par rapport aux duchés de Bretagne & de Milan, aux comtés d'Aſt & de Blois qui devoient être la dot de la princeſſe. Non-ſeulement les gouverneurs-généraux de ces provinces, mais tous les capitaines & juſqu'aux ſimples lieutenants, durent prêter ſerment, qu'incontinent après la célébration du mariage, ou même auparavant, & s'il ne tenoit ni à l'archiduc ni à ſon fils qu'il ne fût conſommé, ils remettroient les provinces, places, ou forteresſes dont ils auroient la garde, à madame Claude qui en étoit la ſeule & légitime héritiere. On ajouta que ſi le mariage venoit à ſe rompre par le défaut de conſentement de la part du roi, de la reine ou de madame Claude, la France perdroit tous ſes droits ſur les duchés de Bourgogne & de Milan qui ſeroient cenſés dès ce moment dévolus à Charles, duc de Luxembourg. Si au contraire, la rupture venoit de la part de l'empereur, de l'archiduc Philippe ou de Charles de Luxembourg, que dès ce moment ils céderoient à la France, à titre de réparation ou de dédommagement, le comté d'Artois, le Charolois, les ſeigneuries de Noyers & de Caſtelchinon. Enfin Louis, pour mieux prouver à l'archiduc le cas qu'il faiſoit de ſon alliance, lui céda, & à Charles de Luxembourg, ſon fils, pendant leur vie ſeulement, & ſans tirer à conſéquence, les octrois & dons gratuits du comté d'Artois, de la même maniere qu'en avoient ci-devant joui Philippe le Bon & Charles le Téméraire, ſe réſervant ſeulement ſur ce comté Ann. 1504.

Ann. 1504.

les cas royaux, les régales & autres droits annexés à ſa couronne.

Le troiſieme acte contenoit une ligue offenſive contre la république de Veniſe, entre le pape, l'empereur & le roi de France, & un traité de partage de preſque tous les pays que cette république poſſédoit en terre ferme. Le pape, au nom duquel ſe faiſoit cette guerre, s'engagea d'excommunier, lorſqu'il en ſeroit temps, le doge & le ſénat de Veniſe, en déclarant leurs ſujets déliés du ſerment de fidélité; enſuite les deux ſouverains durent entrer chacun de leur côté ſur les terres de la république, s'emparer à main armée des places ſur leſquelles ils avoient des droits; & comme ſi l'union de ces trois grandes puiſſances n'eût pas ſuffi pour écraſer un ſi foible ennemi, on ſe propoſa d'y aſſocier encore le roi de Hongrie, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, qui avoient également des terres à répéter ſur les Vénitiens. Au reſte, il paroît, par la précaution qu'on prit de ſtipuler dans ce traité, que dès qu'une des parties contractantes manqueroit en quelque choſe à ſes engagements, le traité n'obligeroit plus les deux autres, & ſeroit dès-lors regardé comme non avenu: il paroît, dis-je, qu'on ne ſongeoit point encore à détruire les Vénitiens; mais ſimplement à les effrayer & à les forcer de donner quelque ſatisfaction au pape. L'empereur, occupé d'une expédition qui le touchoit de plus près, & voulant apparemment ſe faire auprès des Vénitiens un mérite de ſa modération, leur donna ſecrétement avis de tout ce qui venoit de ſe paſſer, les exhortant vivement à ſe réconcilier avec le pape, par la reſtitution de Faenza & de Rimini, ou ſi cette condition leur paroiſſoit trop dure, à le choiſir pour arbitre de leur différent. Les Vénitiens étoient trop habiles pour accepter une pareille médiation: ils remercierent humblement l'empereur, & traiterent directement avec le pape. Les demandes de Jules furent énormes, tant qu'il eſpéra de voir arriver les

Allemands & les François à ſon ſecours ; dès qu'il vit qu'il n'y falloit plus compter, il tranſigea aux conditions que lui offroient les Vénitiens : ils lui céderent des terres fertiles & d'un grand revenu dans la Romagne ; & à ce prix il ſuſpendit les foudres de l'Egliſe dont il étoit prêt de les frapper, & promit verbalement de ne plus les inquiéter ſur la poſſeſſion de Faenza & de Rimini ; mais il ne tarda pas à ſe rétracter de cet engagement. Ann. 1504.

L'empereur ne perdoit point de temps : après avoir mis l'électeur Palatin au ban de l'empire, & avoir ſuſcité contre lui tous les princes voiſins, par l'eſpérance qu'il leur donna de les enrichir des dépouilles du rebelle, il forma deux grandes armées, avec leſquelles il réduiſit en peu de jours la plus grande partie du Palatinat. L'électeur, battu de tous côtés, fut réduit à ſubir la loi du vainqueur. Maximilien le força d'abandonner au duc de Baviere, au landgrave de Heſſe, & au duc de Virtemberg, les places dont ils s'étoient emparés ; il garda pour lui-même la ville de Haguenau & toute la préfecture d'Alſace que la maiſon Palatine tenoit par engagement, & qui fut réunie à la couronne impériale.

L'archiduc Philippe ayant fait de ſon côté des préparatifs, entra bruſquement dans les Etats du duc de Gueldres & y fit d'abord de rapides progrès : mais comme il n'avoit pas une armée auſſi nombreuſe que celle de l'empereur, & qu'il avoit affaire à un ennemi plus guerrier que l'électeur palatin, il ne put en auſſi peu de temps terminer ſa conquête.

La France voyoit avec douleur opprimer ſes alliés ſans faire aucun mouvement pour les ſecourir, ſans même oſer ſe plaindre, de peur de perdre encore le ſeul avantage qu'elle s'étoit promis du dernier traité. Les trois mois que l'empereur s'étoit réſervés pour donner l'inveſtiture du duché de Milan étoient écoulés : cependant il diſputoit toujours ſur les conditions, il demandoit des ſûretés, & tâchoit de traîner l'affaire en Ann. 1505. Premiere inveſtiture du duché de Milan. *Saint-Gelais. Belcarius. Manuſ. de Fontanieu.*

longueur, jusqu'à ce que l'archiduc, son fils, eût achevé la conquête de la Gueldre: voyant enfin que la patience des François étoit épuisée, & que le roi lui-même ne pourroit bientôt plus empêcher ses sujet de voler à la défense du malheureux Egmond, il convoqua une diete dans la ville de Haguenau où le cardinal d'Amboise, au nom & comme fondé de procuration de Louis XII, lui fit publiquement hommage pour le duché de Milan, le comté de Pavie & la seigneurie de Gênes, & reçut enfin ces lettres d'investiture si longtemps attendues & si ardemment desirées. L'archiduc Philippe qui s'étoit rendu de son côté à cette même assemblée, y rendit pareillement hommage à l'empereur, son pere, pour le duché de Gueldre & le comté de Zutphen: il fut solennellement investi de ces deux Etats, & emmena avec lui un corps considérable de cavalerie, commandé par Rodolfe d'Anhalt, pour terminer cette importante conquête avant que Louis, qui n'avoit plus les mêmes raisons de ménager l'empereur, pût y mettre obstacle.

Ann. 1505.

Maladie dangereuse du roi.

Saint Gelais. Auton. Seissel. Belcarius.

Il n'étoit pas alors en état d'y songer. Le temps qu'il avoit choisi pour effacer, par des fêtes & des réjouissances publiques, les fâcheuses impressions que quelques dépositions du maréchal de Gié avoient laissées dans le cœur de la reine, fut celui où l'on trembla pour ses jours. Anne de Bretagne, par un bonheur dont on ne se rappelloit point d'exemple, avoit été deux fois reine de France: elle avoit été couronnée la premiere fois, & avoit fait son entrée publique dans Paris, immédiatement après la célébration de son mariage avec Charles VIII. Depuis qu'elle avoit épousé Louis XII, elle avoit vécu dans la Touraine ou le Blaisois: elle avoit suivi son mari à Lion, en Bourgogne & dans la plupart de ses voyages; mais elle ne s'étoit point encore montrée à Paris. Louis ordonna la cérémonie du nouveau couronnement de la reine, & n'oublia rien pour la rendre une des plus brillantes & des plus magnifiques que l'on eût encore vues. A peine les fêtes étoient-

elles commencées qu'il ſe ſentit peſant & accablé. Les médecins, attribuant cette indiſpoſition à l'air épais de la capitale, lui conſeillerent de retourner promptement à Blois. Il eut encore aſſez de forces pour s'y rendre; mais dès le lendemain la même maladie qu'il avoit eue l'année précédente ſe renouvella avec des ſymptômes plus effrayants. Anne de Bretagne, fondant en larmes & attachée jour & nuit au chevet de ſon lit, ne vouloit point confier à d'autres le ſoin de le ſervir: il fallut employer la violence pour l'arracher de ſa chambre: on en défendit l'entrée à tout le monde à la réſerve du comte de Dunois, de Louis de la Trémouille, grand chambellan, de Florimond de Robertet & de l'évêque de Périgueux, grand aumônier. La nouvelle du danger qui menaçoit les jours du roi ſe répandit bientôt dans toute la France, & la remplit de gémiſſements, de larmes & de terreur. Le peuple qui goûtoit les fruits d'une adminiſtration ſage, équitable & modérée, qui ne redoutoit plus ni le pillage des gens de guerre ni les extorſions des receveurs des deniers publics, avoit pour l'auteur de tant de biens, un amour qui tenoit de l'adoration: il le regardoit moins comme un mortel bienfaiſant que comme un génie tutélaire. Cependant dans quelles affreuſes circonſtances alloit-il être enlevé à la nation! Les ſcellés étoient donnés, les gouverneurs & les capitaines de la Bourgogne, de la Bretagne, du duché de Milan, étoient tenus par leurs ſerments de remettre ces vaſtes provinces entre les mains d'un voiſin dangereux, d'introduire une domination étrangere dans le cœur de l'Etat. On avoit eſpéré que le ciel préſerveroit la France de ce malheur en lui accordant un dauphin, ou qu'un roi ſi bon & ſi juſte romproit à la premiere occaſion un engagement ſi préjudiciable à ſes fideles ſujets: car à quels malheurs ne devoit-t-on pas s'attendre ſi ce mariage s'accompliſſoit; & après les funeſtes précautions qu'on venoit de prendre, qui pourroit empêcher qu'il ne s'accomplît? Le peuple avoit abandonné ſes travaux; les femmes, les enfants, les

Ann. 1505.

Ann. 1505.

vieillards paſſoient les journées entieres & la plus grande partie des nuits dans les égliſes, ou ſuivoient pieds nuds & les cheveux épars les proceſſions qui ſe faiſoient dans toutes les paroiſſes, mêlant des cris de douleur aux prieres que les miniſtres des autels adreſſoient au ciel pour la ſanté du roi : les hommes s'attroupoient de toutes les parties du royaume pour accourir à Blois, & apprendre plus promptement ce qu'ils avoient à eſpérer ou à craindre. Louis dans les intervalles lucides que lui laiſſoit la maladie, ſe reprochoit ſon imprudence, plaignoit ſon peuple & verſoit des larmes. Le cardinal d'Amboiſe revenoit de Haguenau, rapportant cette fatale inveſtiture qu'il n'oſoit plus montrer. Inſtruit des nouvelles diſpoſitions du roi, il ne balança point à l'y confirmer ; il lui déclara que tous les engagements qu'il pouvoit avoir pris avec la maiſon d'Autriche étoient nuls, parce qu'il n'avoit pu, ſans le conſentement de la nation, diſpoſer d'une portion ſi conſidérable du royaume ; & afin qu'il ne lui reſtât aucun ſcrupule ſur les ſerments qu'il avoit prêtés, il l'en délia en qualité de légat du ſaint-ſiege, & en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus du pape dont il repréſentoit la perſonne. En rompant des nœuds ſi mal aſſortis, il falloit promptement aſſurer à la princeſſe un autre époux : le choix n'étoit pas douteux, il regardoit uniquement François d'Angoulême, héritier préſomptif de la couronne. Toute la difficulté conſiſtoit à obtenir le conſentement de la reine, qui haïſſoit mortellement la mere du jeune prince. Le cardinal ſe chargea de cette commiſſion : il lui repréſenta ſi fortement ſes devoirs en qualité de ſouveraine ; il lui peignit ſi vivement la ſituation du roi ſon mari, à qui un refus pouvoit donner la mort, qu'il arracha enfin une parole qu'elle n'avoit pas deſſein de tenir. Le roi, ſans perdre de temps, dicta ſon teſtament qui fut rédigé en forme de lettres-patentes. Après y avoir inſtitué Claude ſa fille, héritiere du comté de Blois, du duché de Milan & des autres biens qu'il poſſédoit comme particulier, & qui n'étoient

n'étoient ni de ſon appanage, ni démembrés du domaine de la couronne, il déclare qu'il veut & ordonne qu'elle ſoit mariée à François, comte d'Angoulême, auſſi-tôt que leur âge le permettra : il défend que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, elle ſoit emmenée hors du royaume avant la conſommation du mariage, ni qu'on ſouffre qu'elle faſſe aucun voyage dans la province de Bretagne dont elle doit hériter. Il nomme pour tutrice & adminiſtratrice des biens de ſa fille, la reine Anne de Bretagne ; mais il ordonne que la régence & l'adminiſtration du royaume ſoient exercées conjointement & par *indivis* pendant la minorité de François d'Angoulême, par la même Anne & par Louiſe de Savoie, comteſſe d'Angoulême ; & il leur donne pour conſeil George, cardinal d'Amboiſe, Engilbert de Cleves, comte de Nevers, le chancelier Gui de Rochefort, Louis de la Tremouille, grand chambellan, & Florimond de Robertet, un de ceux qu'on a depuis appellés ſecrétaires d'Etat. Pour s'aſſurer que ſa derniere volonté ſeroit exécutée, Louis ordonna qu'on apportât dans ſa chambre le bois de la vraie croix, le livre des évangiles, le canon de la meſſe, & fit jurer en ſa préſence, & entre les mains du cardinal d'Amboiſe, à Everard Stuard, ſeigneur d'Aubigni, à Guillaume de la Marck, ſeigneur de Mönbazon, & aux autres capitaines de ſes gardes, *ſur la damnation de leur ame & la part qu'ils prétendoient en paradis*, de s'attacher après ſon trépas à Claude ſa fille, & au comte d'Angoulême héritier du royaume : de les garder & ſervir envers & contre tous ſans nul excepter : de ſacrifier, s'il en étoit beſoin, leur vie & celle de tous les hommes qu'ils avoient droit de commander pour faire accomplir le mariage de Claude de France avec le comte d'Angoulême : d'obéir à la reine, pourvu que de ſon côté elle ſe conformât à cette diſpoſition. Après toutes ces précautions, que le caractere opiniâtre d'Anne de Bretagne juſtifioit aſſez, le roi attendit plus tranquillement quelle ſeroit l'iſſue de ſa maladie. Dès

Ann. 1505.

qu'il commença à entrer en convaleſcence, Anne qui
Ann. 1505. s'étoit tenue renfermée dans le château de Blois, alla ſe montrer dans les principales villes de ſon duché de Bretagne. Louis, profitant de ſon abſence ſe fit porter au château d'Amboiſe. La vue du jeune François d'Angoulême lui rappellant le ſouvenir du pere de ce jeune prince qu'il avoit tendrement aimé, lui arracha des larmes : il le ſerra pluſieurs fois entre ſes bras ; & parce que depuis la diſgrace du maréchal de Gié, il étoit reſté ſans gouverneur, Louis, après en avoir conféré avec la comteſſe, nomma pour remplir cette importante fonction Artus de Gouffier, ſeigneur de Boiſi.

Mort de Thomaſſine Spinoſa. *Auton.*

Le bruit courut en Italie que le roi étoit mort : cette fauſſe nouvelle que les ennemis de France avoient intérêt d'accréditer, trancha les jours d'une tendre & vertueuſe amante. Thomaſſine Spinoſa, déteſtant la lumiere qu'elle ne partageoit plus avec ſon *intendio*, s'enferma dans une chambre obſcure, où toute entiere à ſa douleur elle invoquoit la mort. Une fievre ardente la conſuma en moins de huit jours. La république de Gênes à qui elle avoit rendu des ſervices importants, lui décerna des funérailles publiques, & députa deux de ſes plus illuſtres citoyens pour porter au roi cette triſte nouvelle. Il ne put refuſer des larmes à cette tendre amie, & voulant honorer ſa mémoire, il lui fit compoſer une épitaphe par Jean d'Auton, ſon hiſtoriographe, & ordonna qu'elle fût gravée ſur le magnifique tombeau que lui avoient élevé les Gênois.

Mort du cardinal Aſcagne Sforce. *Guicchardin Auton. Belcarius.*

Le cardinal Aſcagne Sforce qui étoit reſté à Rome au mépris du ſerment qu'il avoit fait de revenir en France après l'élection du ſouverain pontife, voyant que ſur la nouvelle du danger où étoient les jours du roi, la plupart des capitaines François quittoient l'Italie, crut que l'occaſion étoit favorable pour recouvrer le duché de Milan où il avoit un parti puiſſant. Il prit à ſa ſolde l'Alviane, Jean-Paul Baglioné, Pandolfe Petrucci & un grand nombre d'autres capitaines Ita-

liens, qui tenant toujours des corps de troupes ſur pied, ſe vendoient à tous ceux qui leur offroient une ſolde : il eut des conférences ſecrettes avec le pape, les ambaſſadeurs de Veniſe & les émiſſaires de Gonſalve, qui tous promettoient de ſe déclarer lorſqu'il en ſeroit temps : mais au moment où la conjuration étoit prête d'éclater, une maladie contagieuſe enleva le vieux cardinal ; la nouvelle de la convaleſcence du roi, & le retour des capitaines François en Italie, acheverent de diſſiper les projets des factieux. Ann. 1505.

Conquête de la Gueldre par l'archiduc.

Dans les Pays-Bas, l'archiduc Philippe preſſoit vivement le duc de Gueldres qui ne ſe battoit plus qu'en retraite, attendant toujours que les François ouvriſſent les yeux ſur leurs vrais intérêts & arrivaſſent à ſon ſecours. Il eût été facile à Philippe d'enlever le peu de places qui reſtoient encore à conquérir, ſi ſon conſeil ne lui eût repréſenté qu'en pouſſant le duc hors des Pays-Bas, il le forceroit de chercher un aſyle en France où il trouveroit des parents, des amis puiſſants, intéreſſés à ſa querelle, & à l'aide deſquels il reparoîtroit bientôt plus formidable qu'auparavant : on lui fit obſerver que le ſeul moyen de s'aſſurer de cet homme dangereux, étoit de l'enchaîner par ſon propre intérêt en lui laiſſant quelque choſe à perdre. Philippe qui ſe diſpoſoit à partir pour l'Eſpagne, goûta ce conſeil & ne balança point à envoyer offrir ſon amitié & un rang à ſa cour à un ennemi déja terraſſé. Le malheureux Egmond vint ſe jetter à ſes genoux, renonça publiquement à toutes les prétentions qu'il pouvoit encore conſerver ſur les places dont il avoit été dépouillé, & rendit graces pour celles qu'on vouloit bien lui laiſſer. L'archiduc le retint à ſa cour où, ſous prétexte de lui rendre les honneurs dûs à ſon ancien rang, il lui donna des gardes pour empêcher qu'il n'échappât : il lui fit jurer qu'il l'accompagneroit en Eſpagne où il alloit recueillir, au nom de ſa femme & de ſes enfants, la ſucceſſion de la célebre Iſabelle, reine de Caſtille.

Pontan. rer. Gelrica. Heuterus. Herus. ann. Brabant.

Ann. 1505. Affaires d'Eſpagne. *P. Martir. Mariana. Heutereus. Belcarius. Lettres de Louis XII.*

Cette princeſſe que les hiſtoriens Eſpagnols comptent au rang de leurs plus grands rois, que quelques enthouſiaſtes placent en Paradis à côté de la ſainte Vierge, eut des talents rares pour le gouvernement; & peut-être n'auroit-on rien à reprocher à ſa mémoire, ſi plus délicate & plus ferme ſur les principes de la probité, ou moins complaiſante qu'elle ne le fut pour Ferdinand ſon mari, elle eût réſiſté comme elle en avoit le pouvoir, à ſes projets frauduleux, & ne ſe fût pas rendu complice de tant de noirceurs & de trahiſons. Heureuſe dans tous les projets qu'elle forma pour la grandeur de l'Eſpagne, elle eſſuya les revers les plus accablants dans ſon domeſtique & dans l'intérieur de ſa maiſon, Dom Juan ſon fils mourut l'année même de ſon mariage avec Marguerite d'Autriche : l'infante Iſabelle ſa fille aînée, mariée au roi de Portugal, mourut de ſa premiere couche : l'enfant auquel elle donna le jour & qui devoit hériter de tant de royaumes, fut enlevé dès le berceau. Jeanne ſa ſeconde fille, mariée à l'archiduc Philippe, lui cauſa des chagrins plus cuiſants encore; car l'ayant attirée en Eſpagne avec l'archiduc ſon mari, pour leur aſſurer d'avance la ſucceſſion de cette grande monarchie, & ayant enſuite permis à l'archiduc de reprendre ſeul la route des Pays-Bas en paſſant par la cour de France, elle perdit ſa malheureuſe fille, ou la réduiſit à un ſort plus déplorable encore que la mort. Jeanne qui aimoit éperduement ſon mari, ne pouvant ſupporter une ſi longue abſence, rejetta les prieres de ſa mere qui vouloit la retenir auprès d'elle, mépriſa ſes larmes, s'irrita contre tous les obſtacles qu'on apportoit à ſon départ, & perſiſta ſi opiniâtrement dans ſa réſolution, qu'il fallut lui permettre de s'embarquer au cœur de l'hiver. La malheureuſe ne prévoyoit pas le ſort qui l'attendoit : ſurpriſe, déconcertée de la froideur d'un époux à qui elle avoit ſacrifié ſes parents, pour qui elle venoit de braver les tempêtes, elle voulut en ſavoir la cauſe, & apprit un ſecret qu'elle auroit toujours dû ignorer. Une de ſes

dames eut la barbare indiſcrétion de lui nommer ſa rivale. Jeanne feignit de vouloir l'entretenir en particulier, elle ſe la fit amener dans ſon appartement ; mais devenue furieuſe à la vue de ſes charmes, elle s'élança ſur elle, lui arracha les cheveux & lui déchira le viſage & le ſein. L'archiduc, au lieu de diſſimuler cet outrage, & de ménager ce cœur ulcéré, l'accabla de reproches & lui annonça un mépris éternel. Jeanne ne put réſiſter à de ſi violentes ſecouſſes ; les organes de ſon cerveau ſe dérangerent, elle tomba dangereuſement malade, & ne recouvra enfin la ſanté que pour ſe ſurvivre à elle-même. Iſabelle attaquée d'une maladie incurable apprit le triſte ſort de ſa fille : irritée contre ſon gendre, obſédée par Ferdinand ſon mari, qui après avoir donné des loix à toute l'Eſpagne, craignoit de ſe voir concentré dans les limites étroites de l'Aragon, elle dicta un teſtament où elle inſtitua Jeanne la folle ſon héritiere au trône de Caſtille, en déclarant que ſi la maladie de cette princeſſe l'empêchoit de pouvoir gouverner par elle-même, l'adminiſtration & la régence de la Caſtille demeureroient entre les mains de Ferdinand ſon mari, juſqu'à ce que Charles de Luxembourg ſon petit-fils eût atteint l'âge de majorité. Cette derniere clauſe affligea les Caſtillans. Autant Iſabelle étoit aimée, autant on déteſtoit Ferdinand. La fauſſeté de ſon caractere, ſa bigotterie, l'avidité avec laquelle il avoit réuni ſur ſa tête les trois grandes maîtriſes de Saint-Jacques, d'Alcantara & de Calatrava, qui formoient auparavant l'apanage des trois plus grandes maiſons d'Eſpagne, ſon attention à exclure de toutes les charges les familles puiſſantes & accréditées : pour ne les conférer qu'à des moines ou à des avanturiers ; le plan d'oppreſſion & de déſpotiſme qu'il ſuivoit conſtamment, n'avoient pu échapper aux regards d'une nation clairvoyante & réfléchie, & avoient excité l'indignation ou le mépris d'une nobleſſe fiere & preſque indépendante. Ferdinand qui n'ignoroit pas ces diſpoſitions ſecretes, & qui ne vouloit pas laiſſer le

Ann. 1505.

temps aux mécontents de concerter leurs démarches,
Ann. 1505. aſſembla promptement les Etats, & après y avoir fait confirmer le teſtament d'Iſabelle, il ſe mit en poſſeſſion du gouvernement. Les grands députerent à l'archiduc & lui repréſenterent combien il étoit dangereux pour lui de ſe fier à un homme ſans foi, qui tiroit vanité de ſes parjures, qui étoit encore d'âge à ſonger à un nouveau mariage, & qui ne ſe verroit pas plutôt établi dans la Caſtille, qu'il chercheroit tous les moyens d'en fruſtrer les héritiers légitimes : ils lui firent entendre que dès qu'il paroîtroit parmi eux, la nation fidelle au ſerment qu'elle lui avoit prêté, armeroit en ſa faveur, & renverroit le *Catalan* à Saragoſſe. Philippe jeune & ambitieux n'eut garde de négliger cet avis : dans le ſervice qu'il fit célébrer pour le repos de l'ame de la feu reine, il ſe fit proclamer roi de Caſtille, & envoya deux ambaſſadeurs à ſon beau-pere pour lui annoncer ſon arrivée, & le prier le plus honnêtement qu'il ſeroit poſſible, de ſe retirer dans ſon royaume d'Aragon. Ferdinand ne s'oublioit pas dans ces moments critiques : il repréſentoit à l'archiduc que leurs intérêts étoient les mêmes ; qu'il ne prétendoit régner que pour l'avantage de leurs communs héritiers ; que leur union pouvoit ſeule les rendre ſupérieurs à la France ; qu'au lieu de ſonger à s'emparer d'un Etat qu'on ne prétendoit point lui enlever, il avoit un moyen bien ſimple d'en acquérir de nouveaux ; qu'il devoit attaquer de concert avec l'empereur, la Bourgogne & le duché de Milan, pendant que de ſon côté il pénétreroit dans le Languedoc, & occuperoit toutes les forces de la France dans le voiſinage des Pyrénées. Voyant qu'il ne pouvoit donner le change à l'archiduc, il eut recours à une de ces intrigues ſourdes qui lui avoient ſi ſouvent réuſſi. C'étoit à la princeſſe Jeanne, ſa fille, que la Caſtille appartenoit, & l'archiduc n'y pouvoit rien prétendre de ſon chef. Sous prétexte de ſoulager cette princeſſe dans le détail de l'adminiſtration, il lui envoya pour ſecrétaire Lopès de Conchil-

los, un intriguant adroit, à qui il recommanda de gagner ſa confiance, & de tirer d'elle la confirmation du teſtament d'Iſabelle, & une procuration adreſſée à Ferdinand, pour gouverner la Caſtille pendant la minorité de ſes enfants. Conchillos en vint à bout; mais avant qu'il pût faire parvenir ces actes en Eſpagne, Jeanne qui n'avoit rien de caché pour ſon mari, lorſqu'il daignoit encore s'approcher d'elle, lui rendit compte elle-même de tout ce qui venoit de ſe paſſer : Conchillos fut arrêté & traité comme un eſpion : les Eſpagnols qui formoient la maiſon de la nouvelle reine, furent chaſſés ignominieuſement des Pays-Bas. Après un pareil éclat, Ferdinand ne ſe promettant plus rien que de ſiniſtre de la part de ſon gendre, tourna ſes batteries du côté de la France, Ann. 1505.

Quelque puiſſante que fût la maiſon d'Autriche, elle ne pouvoit guere l'inquiéter en Eſpagne, ſi la France ſe déclaroit pour lui. Il feignit donc le plus vif repentir de tout ce qui s'étoit paſſé dans le royaume de Naples, confeſſa humblement ſes torts, promit de les réparer, & pour ſceller, par un nœud indiſſoluble, l'alliance qu'il vouloit contracter avec Louis, il lui demandoit une princeſſe de ſon ſang en mariage. Philippe de ſon côté, ſoit qu'il ſe doutât de cette démarche, ſoit qu'il ne ſongeât qu'à prévenir ſon beau-pere, offroit au roi, s'il vouloit ſe déclarer en ſa faveur, la reſtitution du comté de Rouſſillon, & de la moitié du royaume de Naples: il montroit que Ferdinand, n'ayant plus d'autres forces que celles qu'il pourroit tirer de ſon petit royaume d'Aragon, attaqué en même-temps du côté de la Caſtille, des Pyrénées, & en Italie, recevroit à genoux les conditions qu'on voudroit lui impoſer. Quelque parti que prît la France, elle ne pouvoit que gagner. Une conſidération ſécrete fit rejetter les offres de l'archiduc : on ſongeoit ſérieuſement à rompre les engagements téméraires contractés avec la maiſon d'Autriche, par rapport au mariage de Claude de France, & il auroit été abſurde

Alliance de Louis avec Ferdinand.

P. Martir de Angl. Mariana. Manuſc. de Fontanieu.

de travailler à l'agrandiſſement d'une maiſon qu'on
Ann. 1505. alloit avoir pour ennemie. Louis traita donc avec Ferdinand : quelque danger qu'il y eût d'ailleurs à ſe lier avec un prince qui reſpectoit ſi peu ſes ſerments, il lui donna pour femme, Germaine de Foix, fille de Marie d'Orléans, ſa ſœur, & de Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Il aſſigna pour dot à cette princeſſe les provinces de l'Abruzze & la Terre de Labour, avec le titre de reine de Naples & de Jéruſalem. On ſtipula que cette donation auroit lieu pour elle & pour les enfants qui naîtroient de ſon mariage avec Ferdinand ; & qu'en cas qu'elle n'eût point d'enfants de ce mariage, les deux provinces, après ſa mort, retourneroient de plein droit à la France : Ferdinand s'obligea de payer au roi, à titre d'indemnité pour la guerre injuſte qu'il lui avoit ſuſcitée dans ce royaume, un million de ducats en dix termes ; ſavoir, cent mille ducats par an, qu'il dut lui faire toucher ſur les banques de Gênes ou de Veniſe ; & au cas que ces paiements fuſſent retardés, il autoriſa Louis à ſe ſaiſir de tous les effets des marchands Eſpagnols qui commerceroient dans les ports de France ; c'eſt-à-dire, à voler des biens qui n'appartenoient ni à l'un ni à l'autre. Il s'obligea encore à rétablir dans tous leurs biens, honneurs, priviléges & prérogatives, les barons de la faction Angevine, & autres nobles qui s'étoient attachés à la France, tant ceux qui s'étoient réfugiés dans ce royaume, que ceux qui étoient priſonniers à Naples, ou qui avoient cherché un aſyle dans quelques cours d'Italie, ſans exiger qu'ils priſſent des lettres d'abolition, pourvu ſeulement qu'ils prêtaſſent ſerment de fidélité, ſoit à lui, ſoit à Germaine de Foix, leurs ſouverains reſpectifs La veuve de Frédéric & ſes enfants ne furent pas oubliés : Ferdinand promit de rendre à cette reine la principauté de Tarente, & de faire un état convenable à ſes enfants ; mais il mit à cette grace une condition qui la rendoit illuſoire : c'eſt que toute cette famille infortunée iroit s'établir où il jugeroit à propos.

La

La mere, craignant de conduire ſes enfants dans les priſons d'Eſpagne, & ne pouvant plus reſter en France, alla ſe réfugier à la cour de Ferrare. Ann. 1505.

Malgré ces petits ſubterfuges qu'il eût été facile d'appercevoir & de retrancher, ce traité eſt certainement le plus avantageux qu'eût encore conclu le cardinal d'Amboiſe : car ſi Germaine avoit des enfants, comme il y avoit tout lieu de l'eſpérer, la maiſon d'Autriche qui commençoit à donner de la jalouſie à la France perdoit les royaumes d'Aragon, de Grenade, de Naples, de Sicile, & la moitié des Indes Occidentales que Ferdinand & Iſabelle avoient conquiſes à frais communs. Le royaume de Caſtille qu'on ne pouvoit lui diſputer, enveloppé dans l'Eſpagne même de trois autres royaumes preſque auſſi puiſſants, n'auroit eu qu'une médiocre influence ſur les intérêts du reſte de l'Europe. Si, au contraire, Germaine mouroit ſans enfants, la France conſerveroit du moins en entier ſes droits ſur le royaume de Naples, ſans qu'on pût à l'avenir ſe prévaloir contre elle de la conquête ni de la preſcription.

Une alliance ſi peu attendue conſterna Philippe ; il prévit dès-lors tout ce qu'il avoit à craindre ; mais tel étoit ſon malheur qu'il n'avoit de reproches à faire qu'à lui-même. La fierté avec laquelle il avoit rejetté toutes les propoſitions que lui avoit faites ſon beau-pere, l'offre qu'il avoit fait à la cour de France de contribuer de tout ſon pouvoir à le perdre, avoient autoriſé celui-ci à uſer de repréſailles. Il n'avoit pas témoigné plus d'égards pour Louis, quelque intérêt qu'il eût d'ailleurs à le ménager. Livré aveuglément aux conſeils de Maximilien, il avoit profité d'une clauſe captieuſe du traité de Blois, & enſuite de la maladie du roi, pour dépouiller violemment le duc de Gueldres, quoiqu'il n'ignorât pas le vif intérêt que la France prenoit à ce prince. A cette premiere hoſtilité, il avoit ajouté un grand nombre d'entrepriſes ſur l'autorité royale. Obligé, en qualité de vaſſal, & par

Brouilleries de la France avec l'archiduc Philippe.

Heutereus. P. Martir. Regiſtres du parlement. Lettres de Louis XII.

Ann. 1505.

le ſerment qu'il avoit prêté au roi en lui faiſant hommage, de laiſſer aux juges royaux le libre exercice de leurs fonctions dans les comtés de Flandres, d'Artois &, dans une partie du Hainaut; de permettre que les cauſes jugées en premiere inſtance dans tous ces comtés fuſſent portées par appel au parlement de Paris ; de conſerver au roi, ſon ſouverain ſeigneur, les droits de régale, c'eſt-à-dire, la jouiſſance libre & entiere des revenus des évêchés, pendant la vacance du ſiege ; il avoit contrevenu à toutes ces obligations. A l'exemple des derniers ducs de Bourgogne, ſes prédéceſſeurs, il avoit établi un conſeil ſouverain à Malines, où il prétendoit que les cauſes de tous ſes ſujets indiſtinctement fuſſent jugées en dernier reſſort, menaçant de ſon indignation tous ceux qui appelleroient au parlement de Paris, & prenant toutes les précautions imaginables pour que les huiſſiers de cette auguſte compagnie ne puſſent entrer dans ſes Etats ſans s'expoſer à perdre la vie ou à eſſuyer des outrages. Il y avoit une ancienne conteſtation entre la France & l'empire ſur la mouvance des pays de Vaes, d'Oſtrevant & de Rupelmonde. La France appuyoit ſes droits ſur une foule de documents authentiques : mais l'archiduc plus porté pour l'empire, qui ſembloit devenu héréditaire dans ſa maiſon, que pour la France qu'il regardoit comme une puiſſance étrangere & rivale, ſoutenoit ouvertement les prétentions de Maximilien. Louis ne voyoit qu'avec le plus ſenſible déplaiſir tant d'atteintes portées à la dignité de ſa couronne : mais les embarras où l'avoit jetté les guerres d'Italie, le déſir d'obtenir l'inveſtiture du duché de Milan, l'avoient juſqu'alors forcé de diſſimuler : n'ayant plus aucune raiſon de ſe contraindre, preſſé au contraire par Ferdinand le Catholique, ſon nouvel allié, de donner de l'occupation à l'archiduc dans les Pays-Bas, il permit au parlement de Paris d'informer ſur tous ces griefs : mais afin que l'archiduc n'eût point à ſe plaindre qu'on le condamnât ſans l'avoir

entendu, l'ambaſſadeur, chargé de lui notifier le mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix, dut lui remettre en même-temps un mémoire où étoient détaillées toutes les raiſons qu'on avoit de ſe plaindre de ſa conduite, & ſur leſquelles on lui demandoit une prompte ſatisfaction. Comme il laiſſa expirer le terme qu'on lui avoit preſcrit ſans ſe mettre en peine de ſe juſtifier, » le parlement, à la requête du pro- » cureur-général, arrêta que Philippe d'Autriche, roi » de Caſtille, comte de Flandre & d'Artois, ſeroit » ajourné par un huiſſier de la cour, que maîtres » Thomas Plaine, ſon chancelier, & le premier » préſident du conſeil de Flandres, ſeroient auſſi » ajournés à comparoir en perſonne pour répondre » au procureur du ſeigneur roi, ſur les griefs énoncés » dans ſon réquiſitoire, à telles fins & concluſions » qu'il voudroit prendre contr'eux; que ledit Philippe, » comte de Flandre & d'Artois, ſeroit tenu de repré- » ſenter en ladite cour ſon chancelier & ſon premier » préſident, ſous peine d'une amende de mille marcs » d'or au profit du roi : ordonnant en outre ladite » cour, que les comtés d'Artois, de Flandre & de » Charollois, ſeroient ſaiſis & mis ès-mains du ſeigneur » roi, juſqu'à ce que les arrêts, précédemment rendus » ſur la régale de Tournai, & la réparation due aux » habitants de Neuf-Egliſes (maltraités par l'archiduc » pour avoir eu recours au parlement) fuſſent exécu- » tés, & qu'il en eût duement certifié icelle cour. « L'archiduc étoit pair de France, & le ſeul qui reſtât alors des ſix anciens pairs laïcs. Louis ne voulant pas permettre qu'il fût ajourné par un huiſſier, chargea de cette commiſſion Engilbert de Cleves, comte de Nevers & pair de France : l'Archiduc comprit qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il falloit ſe diſpoſer, ou à ſoutenir la guerre dans les Pays-Bas, ce qui auroit ruiné ſes affaires en Eſpagne, ou à ſe ſoumettre à tout ce que la France exigeoit de lui. Choiſiſſant ce dernier parti, il prit une précaution qui rendroit illu-

Ann. 1505.

5 Septembre.

Ann. 1505. foire tous les traités qui ſe font entre les ſouverains & les particuliers, ſi elle étoit admiſſible : ce fut de proteſter ſecrétement devant un notaire, que tout ce qu'il alloit accorder à la France, pour éviter de plus grands malheurs, ne tireroit point à conſéquence, & ne préjudicieroit point à ſes droits : enſuite il fit partir Jean de Luxembourg, ſeigneur de Ville, Philibert, prévôt d'Utrecht, Philippe Dales, Philippe Violant, & Jean Caulier, en qualité de miniſtres plénipotentiaires, avec ordre de tranſiger avec la France aux conditions les moins onéreuſes qu'ils pourroient obtenir. Ils reconnurent ſans aucune difficulté le reſſort du parlement de Paris ſur la Flandre, l'Artois & une partie du Hainaut ; déclarerent que s'il s'étoit rencontré quelque obſtacle à l'exécution des arrêts de la cour, c'étoit à l'inſu de l'archiduc leur maître qui avoit donné les ordres les plus précis à ſon chancelier & au préſident du conſeil de Malines, pour qu'à l'avenir il ne ſe paſsât rien dont le roi ou ſes officiers euſſent ſujet de ſe plaindre. Quant aux réparations que le roi exigeoit pour le paſſé, l'archiduc lui remontroit qu'il avoit l'avantage de lui appartenir & d'*être comme lui du ſang des Valois*, le ſuppliant en conſéquence de ſe contenter du déſaveu authentique qu'il faiſoit de la conduite de ſes officiers, & de ne lui rien preſcrire qui pût préjudicier à ſon honneur. La conteſtation ſur les pays de Vaes, d'Oſtrevant & de Rupelmonde étoit plus embarraſſante. Les miniſtres de l'archiduc accablés par le nombre & la force des preuves que produiſoient les miniſtres François, & n'en ayant preſqu'aucune à leur oppoſer, demanderent pour leur maître la même faveur que Louis XI, en ſemblable occaſion, n'avoit pu refuſer à Philippe le Bon, laquelle conſiſtoit à ſuſpendre le jugement de cette affaire pendant leur vie, ſans préjudicier à leurs droits reſpectifs. N'ayant pu l'obtenir, ils conſentirent, au nom de leur maître, que l'affaire fût portée au parlement de Paris ; mais à condition qu'on leur accorderoit un délai de ſix mois pour rechercher,

diſoient-ils, dans les archives des Pays-Bas, les pieces qui pouvoient ſervir à conſtater leurs droits ; mais plutôt pour donner le temps à leur maître de paſſer en Eſpagne. A peine étoit-il délivré de cette querelle, qu'on lui en ſuſcita une nouvelle. Dans le dernier chapitre des chevaliers de la toiſon d'or, il avoit fait le procès à Philippe de Cleves-Raveſtein & au ſeigneur de la Gruthuſe, qui après avoir commandé les troupes des Pays-Bas & avoir été décorés du collier de la toiſon d'or, étoient venus s'établir en France où ils avoient fini glorieuſement leur vie. Philippe avoit fait arracher leurs écuſſons de la place honorable qu'ils tenoient dans la ſalle du chapitre, & les avoit fait attacher renverſés à la porte de l'égliſe. Engilbert de Cleves, neveu de Raveſtein, & le fils du ſeigneur de la Gruthuſe, préſenterent une requête au roi pour lui demander juſtice de l'outrage fait à deux de ſes plus fideles ſerviteurs, offrant de combattre en champ clos tous ceux qui oſeroient ſe porter pour leurs accuſateurs. Louis ſaiſiſſant cette nouvelle occaſion, demanda & obtint une réparation auſſi éclatante que l'avoit été l'injure. Philippe accablé de tant de mortifications, ſoupçonnant avec beaucoup de fondement qu'elles partoient de ſon beau-pere qui avoit intérêt de le retenir dans les Pays-Bas, & craignant qu'il ne lui en ſuſcitât encore de nouvelles, prit le parti de le combattre par ſes propres armes, juſqu'à ce qu'il pût lui déclarer impunément ſes véritables ſentiments : il manda donc aux deux ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Eſpagne, de tranſiger avec lui ſur tous leurs différents. On ſtipula que Ferdinand conſerveroit pendant ſa vie les trois grandes maîtriſes de Caſtille ; que les revenus de la couronne ſeroient partagés en deux portions égales dont il auroit une, & l'archiduc l'autre ; qu'ils nommeroient alternativement à toutes les charges & à tous les emplois ; que les ordonnances & toutes les autres expéditions en matiere d'Etat, ſeroient ſignées conjointement par la reine Jeanne, & par Philippe & Ferdinand comme

Ann. 1505.

adminiſtrateurs. Ferdinand qui connoiſſoit mieux qu'un autre la jalouſie qu'inſpire la ſouveraineté, n'eſpéroit pas que ce traité fût obſervé ; mais connoiſſant en même-temps la ſupériorité que l'âge & l'expérience lui donnoit ſur ſon gendre, il ſe flattoit qu'il ne tarderoit pas à le captiver ou à le ſupplanter. Ainſi, loin d'apporter aucun nouvel obſtacle à ſon voyage, il preſſa lui-même ſon départ, & lui envoya quelques vaiſſeaux pour l'accompagner. L'archiduc mit promptement ordre à ſes affaires, & ſe propoſa de partir dans les premiers jours de Janvier, malgré les inſtances réitérées de ſes ſujets, qui lui remontrant les dangers de la navigation dans cette ſaiſon orageuſe, le prioient d'attendre le retour du printemps.

Ann. 1505.

Lorſque tout étoit prêt pour l'embarquement, on s'apperçut de l'évaſion du duc de Gueldres : ce prince s'étoit montré ſi aſſidu à faire ſa cour à l'archiduc ; il avoit paru regretter ſi peu le haut rang dont il étoit déchu, qu'on l'avoit obſervé avec beaucoup moins de ſoin, & qu'il étoit déja en ſûreté avant qu'on ſongeât à le pourſuivre : retiré dans la portion de ſes Etats qui lui reſtoit encore, il ne pouvoit en être arraché que par une armée, & la France, dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit, n'auroit pas manqué d'épouſer ſa querelle. Tout ce que put faire l'archiduc, fut de renforcer les garniſons des places qu'il avoit conquiſes, & de recommander à Guillaume de Croui, ſeigneur de Chieves, & à Charles de Croï, prince de Chimai, auxquels il confioit l'éducation de ſon fils & l'adminiſtration des Pays-Bas pendant ſon abſence, d'obſerver tous les mouvements de ce dangereux voiſin, & de le contenir auſſi longtemps qu'ils pourroient.

Ann. 1506.

Suite des affaires d'Eſpagne.

P. Martir de Angl. Mariana.

La flotte compoſée de quatre-vingts bâtiments, mit à la voile au port de Middelbourg : mais à peine étoit-elle en pleine mer qu'une furieuſe tempête la diſperſa & jetta le vaiſſeau que montoit l'archiduc, ſur les côtes d'Angleterre : il fut contraint d'y prendre terre, & même d'y ſéjourner pour laiſſer le temps aux autres

vaiſſeaux de ſe raſſembler. Henri VII, informé de l'accident qui avoit amené un ſouverain dans ſes Etats, envoya le comte d'Arondel avec un cortége nombreux, ſous prétexte de le complimenter & de le prier de vouloir bien l'attendre ; mais en effet pour l'arrêter, s'il lui prenoit envie de continuer ſon voyage. L'archiduc croyant devoir prévenir la viſite du roi d'Angleterre ſe rendit à Windſor. Parmi les fêtes qu'occaſionna cette entrevue, on s'occupa d'affaires ſérieuſes : Philippe & Henri conclurent un traité d'union, ou de ligue défenſive envers & contre tous, promettant de ſe garantir leurs Etats reſpectifs, & de ſe prêter des ſecours mutuels contre les ſéditieux & les rebelles qui entreprendroient de troubler leurs Etats : par ces qualifications générales, Philippe déſignoit le duc de Gueldres qui lui donnoit une vive inquiétude ; Henri parloit d'un autre perſonnage, ſur le compte duquel il ne tarda pas à s'expliquer plus clairement. Edmond de Pole, duc de Suffolk, devenu chef de la maiſon d'York, & enveloppé dans la proſcription générale qui avoit fait périr tous ſes parents, s'étoit réfugié dans les Pays-Bas, auprès de la ducheſſe douairiere de Bourgogne, d'où il avoit tramé pluſieurs conſpirations contre Henri. Après la mort de la ducheſſe, il étoit reſté dans le pays ſous la ſauve-garde de l'archiduc, attendant toujours l'occaſion d'exciter une révolution en Angleterre. Henri trouvant une occaſion ſi favorable d'aſſurer ſa vengeance, ſe plaignit à l'archiduc de la protection qu'il accordoit à un ſéditieux, à un ennemi public. *Je croyois*, lui répondit Philippe, *que votre fortune étoit ſi bien établie, que vous n'aviez rien à craindre d'un ſi foible ennemi ; je vous promets de le faire obſerver ſi exactement qu'il ne pourra vous nuire, ou ſi ſon ſejour vous déplaît dans les Pays-Bas, de l'en chaſſer promptement. J'attends quelque choſe de plus de votre complaiſance*, lui répondit Henri, *c'eſt que vous le remettiez entre mes mains. Ce procédé*, repartit l'archiduc, *nous déshonoreroit tous deux, puiſqu'on ne manqueroit*

Ann. 1506.

Lettres de Louis XII. Manuſcr. de Bethune. Rap. Thoyr.

Ann. 1506.

pas de dire que vous m'avez traité en priſonnier. Que cette conſidération ne vous arrête point, lui repartit Henri, *j'en prends ſur moi le blâme.* C'étoit s'expliquer aſſez clairement. Philippe aima mieux ſe déshonorer, en livrant un ſuppliant, que de courir les riſques d'une priſon dans les conjonctures où il ſe trouvoit. Henri lui fit encore ſigner un nouveau traité de commerce, dont tout l'avantage étoit du côté des Anglois, & que les Flamands, pour cette raiſon, nommerent *le mauvais entrecours*, & lui permit enfin de partir.

Au lieu de prendre terre dans la province de Guipuſcoa où Ferdinand l'attendoit, Philippe alla débarquer dans le port de la Corogne à l'autre extrémité de l'Eſpagne, afin de laiſſer la facilité à tous ſes partiſans de ſe raſſembler autour de lui, avant qu'il prît aucun engagement définitif avec ſon beau-pere. Voyant que toute la nobleſſe accouroit au-devant de lui, que les villes lui envoyoient des députés, & briguoient l'honneur d'être les premiers honorés de ſa préſence, il renvoya ſans réponſe les ambaſſadeurs de Ferdinand, & ne conſentit à une entrevue que pour lui annoncer qu'il eût à ſe retirer d'un royaume qui lui étoit devenu entiérement étranger. Ferdinand, nourri dans le grand art de diſſimuler, n'eut garde de ſe plaindre : il félicita ſon gendre d'avoir ſu inſpirer un ſi vif attachement à ſes nouveaux ſujets, & ne lui demanda pour toute grace qu'un entretien ſecret où ils puſſent régler amicalement les intérêts des deux couronnes, & cimenter la bonne intelligence qui devoit toujours ſubſiſter entre un pere & ſes enfants. Philippe content de le voir dans ces diſpoſitions, ne crut pas devoir lui refuſer une ſi foible ſatisfaction. On ſtipula dans un nouveau traité, que Ferdinand conſerveroit pendant ſa vie les trois grandes maîtriſes de Saint-Jacques, d'Alcantara, & de Calatrava ; une penſion de vingt-cinq mille ducats ſur les revenus du royaume de Caſtille ; qu'il uniroit à la couronne d'Aragon les royaumes de Grenade & de Naples qu'il avoit conquis conjointement avec Iſabelle, & dont par conſéquent

ſéquent l'archiduc auroit pu revendiquer une moitié : qu'à ces conditions Ferdinand évacueroit la Caſtille & ne ſe mêleroit plus, ni directement ni indirectement de l'adminiſtration de ce royaume. Gagné par la confiance que lui témoignoit ſon artificieux beau-pere. Philippe ſe découvrit à lui du deſſein qu'il avoit conçu de faire interdire ſa femme, dont tout le monde connoiſſoit la démence, afin de gouverner en ſon propre nom pendant le bas-âge de ſes enfants. Ferdinand qui ne douta point que ce projet, en démaſquant l'ambition & l'ingratitude de ſon gendre, ne révoltât tous les ordres de l'Etat, l'encouragea malicieuſement à le pourſuivre, promettant de n'y former aucun obſtacle. Pour prix de cette complaiſance, Philippe ne refuſa point d'expédier un ordre précis à Gonſalve, devenu ſon ſujet, de remettre le royaume de Naples entre les mains de Ferdinand ſon beau-pere. Ann. 1506.

Depuis long-temps la conduite de Gonſalve donnoit une vive inquiétude à Ferdinand. Ce général qu'il avoit laiſſé manquer d'argent & de ſecours, qui ne devoit ſes ſuccès qu'à ſa conduite & à ſa valeur, diſpoſoit du royaume de Naples comme de ſa conquête : il avoit diſtribué à ſes capitaines non-ſeulement les dépouilles de la faction Angevine mais encore une partie des domaines de la couronne : c'étoit un moyen d'autant plus sûr de les enchaîner à ſa fortune, que connoiſſant depuis long-temps l'avarice & l'ingratitude de Ferdinand, ils n'eſpéroient de conſervet ces magnifiques récompenſes qu'auſſi long-temps que Gonſalve conſerveroit ſon autorité. Offenſé des libertés que ſe donnoit Gonſalve, jaloux du crédit qu'il s'acquéroit ſur les ſoldats, Ferdinand n'eût pas tardé ſi long-temps à le rappeller s'il n'eût été retenu par la crainte d'un nouvel armement de la part des François.

En attendant qu'il pût donner une libre carriere à ſon reſſentiment, il s'étoit attaché à miner ſourdement une autorité qui l'effrayoit : ſous prétexte de le ſoulager dans les détails de l'adminiſtration, il lui avoit formé

Ann. 1506.

un conſeil ſouverain de gens affidés & chargés d'éclairer ſa conduite : il avoit nommé pour gouverneurs des châteaux de Naples & des principales fortereſſes du royaume, les envieux & les ennemis couverts du général : enfin il l'avoit brouillé par ſes artifices avec Proſper & Fabrice Colonne, qui commandoient les troupes Italiennes. Enſuite augmentant le nombre de ces mercenaires, il avoit rappellé la plus grande partie des vieilles bandes Eſpagnoles, feignant de vouloir les employer dans une expédition qu'il méditoit en Afrique. Au moment où il croyoit pouvoir le diſgracier ſans danger, étoit arrivée la mort d'Iſabelle qui avoit changé la face des affaires. Les Napolitains fâchés que leur pays devînt une province d'une monarchie étrangere, deſirant d'avoir un roi qui vécût au milieu d'eux, enchantés des qualités brillantes du *grand capitaine*, le deſiroient ardemment pour roi. Le pape, ſuzerain de ce royaume, & qui avoit intérêt à n'avoir pas un vaſſal trop puiſſant, eût applaudi ſans peine à ce choix. L'empereur d'un autre côté preſſoit Gonſalve de faire déclarer le royaume de Naples, comme il le pouvoit facilement, en faveur de l'archiduc ſon fils. Ce parti étoit d'autant plus ſéduiſant, que toute ſa maiſon s'étoit déja rangée de ce côté, & qu'il ne pouvoit mieux s'annoncer auprès de ſon nouveau maître qu'en lui faiſant don d'une couronne. Ce fut apparemment la connoiſſance de tous ces mouvements qui rendit Ferdinand ſi ſouple en préſence de ſon gendre, & qui lui fit ſolliciter l'ordre adreſſé à Gonſalve dont nous venons de parler. Mais comme cet ordre pouvoit être mépriſé ou révoqué, Ferdinand négocioit de ſon côté avec Gonſalve qui avoit ceſſé d'être ſon ſujet ; il lui offroit pour récompenſe de ſes ſervices & pour dédommagement d'un gouvernement que ſa qualité d'étranger ne lui permettoit plus de garder, la grande maîtriſe de Saint-Jacques, qui devoit le rendre l'homme le plus puiſſant & le plus conſidéré de toute la Caſtille après le ſouverain. L'ayant gagné par cet appas, il

s'embarqua promptement avec la reine Germaine de Foix pour aller ſe montrer à ſes nouveaux ſujets, laiſſant pour ſes agents dans la Caſtille deux hommes affidés & puiſſants, le duc d'Albe & le fameux cardinal Ximenès archevêque de Tolede : en même-temps il envoya des ambaſſadeurs ou des émiſſaires à Louis XII & à Charles d'Egmond, pour exhorter le monarque à rompre les derniers liens qui l'attachoient encore au nouveau roi de Caſtille, & le duc à ne pas laiſſer échapper une ſi belle occaſion de réparer ſes pertes. Ann. 1506.

Louis avoit déja pris des meſures pour rompre un mariage trop préjudiciable à ſon peuple, mais ces meſures n'étoient pas ſuffiſantes : l'engagement étoit public, confirmé dans deux ou trois traités, garanti par des princes du ſang, par les principaux officiers de la couronne : l'acte qui le rompoit, étant demeuré ſecret, & n'ayant été communiqué qu'à trois ou quatre capitaines des gardes, pouvoit être regardé comme frauduleux. Il étoit ſur-tout important de s'aſſurer contre la reine : car bien que les prieres d'un mari expirant, les exhortations du cardinal d'Amboiſe lui euſſent arraché une eſpece de conſentement pour le mariage de ſa fille avec l'héritier de la couronne, il paroiſſoit aſſez par la violence qu'elle s'étoit faite en cette occaſion, combien elle tenoit à ſon premier engagement, & combien elle avoit d'averſion pour le parti qu'on lui propoſoit : or elle étoit ſouveraine, elle avoit des gardes, des revenus conſidérables, une cour nombreuſe ; & avec de pareilles reſſources il ne lui auroit pas été difficile, ſi le roi venoit à mourir, d'enlever ſa fille. Enfin il falloit ſauver la réputation du roi, & lui préparer une réponſe aux plaintes de la maiſon d'Autriche. On crut devoir recourir dans cette occaſion au remede qu'on a coutume d'employer dans les grandes maladies de l'Etat. La plupart des villes & communautés du royaume, ſoit qu'elles agiſſent de leur propre mouvement, ſoit qu'elles ne fiſſent que ſuivre les impulſions ſecretes du conſeil, adreſſerent au roi des requêtes Etats généraux.

Seiſſel. Godefroi. St-Gelais. Lettres de Louis XII.

pour demander l'assemblée des Etats généraux. Louis
Ann. 1506. l'indiqua pour le 10 de Mai dans la ville de Tours. Les députés s'y étant rendus de toutes les provinces du royaume, conférerent ensemble pendant trois jours, & élurent pour orateur Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame, premier député de Paris. Le 14, le roi vint prendre séance, accompagné des princes du sang, de quelques cardinaux, des premiers seigneurs & des grands officiers de la couronne. Cette assemblée ne ressembloit à aucune de celles qu'on avoit vues jusqu'alors en France. Car au lieu que dans les autres l'orateur étoit chargé de porter au roi les griefs de la nation, d'exposer à ses regards la misere publique, & de le préparer à recevoir favorablement le cahier *des doléances*, Bricot ne fut chargé que de retracer au monarque ses bienfaits, & de lui payer, au nom de la nation, un juste tribut de louange. « Dès votre avé-
» nement à la couronne, lui dit-il, votre sagesse a
» dissipé les orages qui avoient toujours paru inséparables d'un nouveau regne; votre magnanimité a rassuré ceux qui trembloient d'avoir encouru votre indignation; image de Dieu sur la terre, vous n'avez
» vengé vos injures que par des bienfaits; pere commun, vous n'avez vu dans tous vos sujets que des
» enfants tendres & soumis. Envain des voisins jaloux
» comptant sur nos divisions ordinaires, s'étoient-ils
» préparés à ravager nos provinces; battus, repoussés,
» ils ont demandé humblement la paix. Dans ces temps
» d'alarme & de troubles où les revenus ordinaires de
» la couronne paroissent insuffisants, vous avez soulagé
» le peuple, les tailles ont été diminuées d'un tiers. Des
» soins plus glorieux encore ont signalé les commencements de votre regne, des loix sages ont assuré
» la fortune des citoyens; les abus qui s'étoient glissés
» jusques dans le sanctuaire de la justice ont été re-
» tranchés, & ce que nos peres n'auroient osé ni prévoir ni espérer, le laboureur n'a plus tremblé à l'ap-
» proche du guerrier; & pour me servir de l'expres-

» ſion d'un prophète, le mouton bondit au milieu des
» loups, & le chevreau joue parmi les tigres. Quelles Ann. 1506.
» actions de graces peuvent vous rendre des ſujets que
» vous avez protégés, enrichis ! comment s'acquitte-
» ront-ils de leurs obligations ? Daignez, ſire, accepter
» le titre de *Pere du peuple*, qu'ils vous déférent au-
» jourd'hui par ma voix. »

A ces mots un doux murmure s'éleva dans l'aſſemblée, il fut ſuivi de cris de joie & d'applaudiſſements. L'orateur, après s'être recueilli un moment en lui-même, pourſuivit ainſi : « Vos bienfaits, ſire, ont
» paſſé notre attente, mais ne nous auriez-vous com-
» blés de biens que pour nous plonger dans des regrets
» plus amers ? Votre amour pour la patrie doit-il finir
» avec votre vie ? n'auriez-vous pris tant de peine en
» faveur de vos fideles ſujets, que pour les livrer vous-
» même à la merci des étrangers, & leur faire perdre
» en un inſtant le fruit de tant de ſang & de travaux ?
» Que ne puis-je retracer aux yeux de votre majeſté la
» douleur profonde, la conſternation à laquelle la na-
» tion entiere s'abandonna dans ces moments terribles
» où nous tremblâmes pour vos jours ! Proſternés au
» pied des autels, effrayés du ſeul danger qui vous
» menaçoit ſans aucun retour ſur nous-mêmes, nous
» ne demandions au ciel que la conſervation d'une tête
» ſi chere : lorſqu'un rayon d'eſpérance eut diſſipé cette
» terreur profonde, nous vîmes avec effroi le péril
» qu'avoit couru l'Etat ; toutes les ſuites d'un trop fu-
» neſte engagement ſe préſenterent à notre imagina-
» tion : cependant nous gardions le ſilence, la faveur
» que le ciel venoit de nous accorder combloit nos
» deſirs ; nous ne doutâmes plus qu'un roi ſi ſage n'ou-
» vrît les yeux ſur le danger qui nous menaçoit : la
» crainte de lui déplaire par une démarche précipitée
» nous arrêta long-temps, & même depuis que nous
» ſommes ici aſſemblés, nous avons encore délibéré
» s'il n'étoit pas à propos de garder le ſilence & d'at-
» tendre en paix ce qu'il vous plairoit d'ordonner. Votre

» bonté, ſire, a pu ſeule nous inſpirer de la confiance.
Ann. 1506. » Nous nous ſommes rappellé que, dans les cruels
» inſtants où vous paroiſſiez toucher à votre derniere
» heure, vous déclarâtes *que vous ne regrettiez la vie*
» *que parce que vous n'aviez point encore aſſuré le repos*
» *de votre peuple.* Ce ſont ces paroles à jamais mémo-
» rables qui nous enhardiſſent à dépoſer aux pieds de
» votre majeſté notre très-humble requête. »

A ces mots l'aſſemblée tomba à genoux les bras levés vers le trône : l'orateur, dans la même attitude, pourſuivit d'une voix baſſe & tremblante : « Puiſſe le » ſuprême arbitre des deſtinées prolonger la durée de » votre regne ! puiſſe-t-il, propice à nos vœux, vous » donner pour ſucceſſeur un fils qui vous reſſemble : » mais ſi ſes décrets éternels s'oppoſent à nos vœux, » s'il ne nous juge pas digne d'une ſi grande faveur, » adorons ſa juſtice & ne ſongeons qu'à faire uſage » des dons qu'il nous a faits. Sire, vous voyez de- » vant vous un précieux rejetton du ſang des Valois. » Fils d'un pere vertueux, élevé ſous les yeux d'une » mere vigilante, formé par vos conſeils & par votre » exemple, il promet d'égaler la gloire de ſes aïeux : » qu'il ſoit l'heureux époux que vous deſtinez à votre » fille, & puiſſe-t-il retracer à nos neveux l'image de » votre regne. »

Ce diſcours, la poſture ſuppliante où il voyoit ſes ſujets, émurent le cœur paternel de Louis, des larmes d'attendriſſement coulerent de ſes yeux : le chancelier Gui de Rochefort, après s'être mis à genoux au pied du trône & avoir reçu ſes ordres, s'avança vers l'aſſemblée & dit : « Meſſeigneurs des Etats, le roi notre » ſouverain & naturel ſeigneur, ne blâme point la » démarche que vous avez faite ; il rend juſtice aux » ſentiments qui vous l'ont inſpirée, & voit avec la » plus vive ſatisfaction à quel point la patrie vous eſt » chere. Il accepte le titre de *Pere du peuple* que vous » lui déférez ; vous ne pouviez lui faire un don qui lui » fût plus agréable. Si les ſoins qu'il s'eſt donnés ont

» tourné au profit de la choſe publique, il déclare qu'il » faut en rendre graces à Dieu, & qu'il s'efforcera » de mieux faire à l'avenir. Quant à la requête que » vous lui avez préſentée, elle roule ſur un objet ſi » important, que quelque déférence qu'il ait pour les » conſeils de ſes fideles ſujets, il ne veut rien ſtatuer » à cet égard, ſans avoir pris l'avis des princes de ſon » ſang, des grands & des premiers magiſtrats du » royaume. Retrouvez-vous donc ici dans ſix jours, » & le roi viendra lui-même vous apporter ſa ré- » ponſe ». Ann. 1506.

Le lendemain les députés de Bretagne, qui n'avoient point été admis dans l'aſſemblée, parce que la reine leur ſouveraine étoit jalouſe d'empêcher la réunion du duché au reſte de la monarchie, préſenterent au roi une requête entiérement conforme au vœu général de la nation. Louis ayant aſſemblé un conſeil extraordinaire où il donna entrée aux premiers préſidents des parlements de Paris, de Rouen & de Bordeaux, à un grand nombre de prélats & de ſeigneurs, déclara publiquement les engagements qu'il avoit contractés avec la maiſon d'Autriche, les ſerments qu'il avoit prêtés & fait prêter par les gouverneurs de pluſieurs provinces, à l'archiduc & à l'empereur : il ne diſſimula point qu'il ſe croiroit obligé de les accomplir à quelque prix que ce fût, s'il ne s'agiſſoit que de ſes intérêts perſonnels ; il les pria de conſidérer que la parole des rois eſt ſacrée, & leur ordonna de déclarer, comme ſes fideles ſujets, ſans ménagement & ſans crainte, ce qu'ils croiroient juſte & conforme à l'équité naturelle. Les avis ne furent point partagés ; tous opinerent que l'engagement pris avec l'archiduc étoit nul, comme contraire aux loix fondamentales de la monarchie : ſi ces loix, diſoit-on, déclarent nulle toute aliénation du domaine de la couronne, quoique faite ſans fraude, & en faveur de ceux qui ont le mieux ſervi l'Etat, à plus forte raiſon proſcrivent-elles un traité captieux, où l'on tranſporteroit à l'étranger des provinces en-

tieres, des places fortes, les clefs & la ſûreté du
Ann. 1506. royaume. Ils montrerent enſuite que tous les ſerments que le roi avoit pu prêter, ſoit à l'archiduc, ſoit à l'empereur, ſe trouvoient pareillement annullés par un autre ſerment plus auguſte & toujours ſubſiſtant; celui qu'il avoit prêté en recevant l'onction ſacrée, de procurer l'avantage de ſon peuple, de s'oppoſer de toute ſa puiſſance à ce qui pouvoit lui préjudicier. Or que pouvoit-il arriver de plus préjudiciable à l'Etat que d'introduire dans ſon ſein, ſous le ſpécieux nom d'allié, un ennemi domeſtique qui ne manqueroit pas d'y ſemer le trouble, qui chercheroit à tout perdre, à tout envahir? Enfin, ils obſerverent que ce prétendu engagement ſe réduiſoit encore à des promeſſes, à un projet; qu'il n'y avoit point eu de gages touchés, aucun conſentement des deux époux; qu'il n'étoit pas rare de voir rompre de pareils contrats entre des particuliers pour des raiſons beaucoup moins fortes, ſouvent même par pur caprice: que l'empereur & l'archiduc avoient aſſez montré, par la conduite qu'ils avoient tenue depuis ce temps avec la France, & par le peu d'attention qu'ils avoient apportée à obſerver de leur part des traités d'ailleurs ſi favorables à leur maiſon, combien peu ils comptoient ſur ces arrangements politiques & variables: d'où ils conclurent que Louis, ſans manquer aux regles les plus auſteres de l'honneur & de la probité, pouvoit comme homme, & devoit comme roi, ſatisfaire au vœu de la nation, en rompant des nœuds ſi funeſtes & ſi mal aſſortis.

Le mercredi, vingt de Mai, le roi, ſuivi de toute ſa cour, retourna dans la ſalle d'aſſemblée. Après que les hérauts eurent impoſé ſilence, le chancelier Gui de Rochefort portant la parole, dit: « Le roi, comme » il vous l'avoit annoncé, a fait examiner votre re» quête; quelque confiance qu'il ait d'ailleurs en votre » zele & en vos lumieres, il n'a pu ſe diſpenſer de » conſulter, ſur une matiere qui intéreſſe ſi eſſentiel» lement le ſalut de l'Etat, les princes de ſon ſang &

les

» les hommes distingués qui forment son conseil. Puis- » que leur avis a été conforme à vos désirs, il ne veut Ann. 1506. » pas différer plus long-temps à vous donner une pleine » satisfaction : il m'a chargé de vous inviter pour jeudi » prochain, à la cérémonie des fiançailles de sa fille » avec monseigneur le duc de Valois. C'est le seul en- » gagement que la jeunesse des deux époux leur per- » mette encore de contracter. Vous aurez soin, lors- » qu'il en sera temps, d'achever un ouvrage que vous » avez si bien commencé ; sa majesté exige donc dès » ce moment que vous promettiez & juriez, que vous » fassiez promettre & jurer, par tous ceux qui vous » ont élus pour leurs députés, qu'aussi-tôt que les deux » époux auront atteint l'âge nubile, vous ferez & » accomplirez le mariage projetté ; que vous ne souf- » frirez point que personne ose s'y opposer, & que » vous verserez, s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière » goutte de votre sang pour en assurer l'exécution «.

L'orateur des Etats alloit répondre, on ne lui en laissa pas le temps : la salle retentit d'applaudissements, de cris de joie, de vœux pour la conservation du roi ; chaque député couroit à l'envi prêter le serment que le roi demandoit, & recevoir une formule écrite de ce même serment qu'il devoit faire prêter à son retour par la ville ou la communauté dont il étoit représentant. Anne de Bretagne eut honte de s'opposer seule à un arrangement si ardemment désiré par tous ceux qui s'intéressoient au bien public. On rédigea le contrat, & les deux jeunes époux furent conduits au pied des autels où le cardinal d'Amboise les attendoit. Claude de France n'avoit que quatre ans, le duc de Valois en avoit douze.

Louis ayant fait dresser un procès-verbal de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, envoya des ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe pour prévenir les reproches dont ses ennemis ne manqueroient pas de l'accabler, & justifier sa conduite en montrant qu'il n'avoit pu se dispenser de déférer au désir de ses sujets.

Ann. 1506. La plupart des ſouverains, effrayés de l'accroiſſement ſubit que prenoit la maiſon d'Autriche, & jugeant ſagement qu'il étoit de leur intérêt que la France, qui ſeule pouvoit un jour lui ſervir de contre-poids, ne fût pas démembrée, applaudirent à ce nouvel arrangement. Il n'y eut que Philippe, roi de Caſtille, & l'empereur Maximilien, qui regardant comme une bravade, l'arrivée des ambaſſadeurs françois & la commiſſion dont ils étoient chargés, les écouterent froidement & les renvoyerent ſans réponſe. Cependant il importoit à la France de ſavoir à quoi elle devoit s'en tenir ſur l'inveſtiture du duché de Milan, réverſible, au défaut d'enfants mâles procréés du roi, à madame Claude ſa fille, & au duc de Luxembourg qui avoit dû l'épouſer. Il en avoit déja coûté plus de cent mille livres au roi pour l'obtenir dans cette forme; il offroit encore pareille ſomme à l'empereur, ſi, au nom du duc de Luxembourg, il vouloit ſubſtituer celui du duc de Valois. Il faut convenir que cette offre, quelque raiſonnable qu'elle fût en elle-même, n'arrivoit pas dans des circonſtances favorables. Maximilien levoit des troupes, obligeoit tous les vaſſaux de l'empire de lui fournir leur contingent, annonçant qu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome; c'étoit le prétexte dont il vouloit pallier l'expédition qu'il méditoit dans le duché de Milan: on avoit tout lieu d'appréhender que le pape n'entrât dans ce projet, car il étoit preſque ouvertement brouillé avec la France.

Le pape s'empare, par le ſecours des François, de Pérouſe & de Bologne.

Guicchardin. Belcarius. Bembe.

Jules II, ambitieux & guerrier, brûloit de ſignaler ſon pontificat par quelque entrepriſe hardie. L'exemple de ſon prédéceſſeur, qui avec moins de talents avoit ſi fort accru les domaines de l'Egliſe, étoit pour lui un puiſſant aiguillon. Barré dans tous ſes projets, par la république de Veniſe & le roi de France, il ſongeoit dès-lors à exciter une révolution générale en Italie. Le cardinal d'Amboiſe, qui n'avoit point encore renoncé à la tiare, parce qu'il étoit beaucoup plus jeune que lui, tâchoit d'acquérir un parti dans le ſacré

collége, & d'empêcher que la rupture n'éclatât. Jules qui pénétroit ſes vues, & qui le regardoit toujours comme un rival redoutable, tiroit parti de ſa foibleſſe, & n'en étoit que plus diſpoſé à donner à la France de nouveaux chagrins. Amboiſe avoit obtenu, à la recommandation du roi, la promeſſe de deux chapeaux de cardinal pour Jean de la Trémouille, archevêque d'Auch, & René de Prie, évêque de Bayeux, alliés l'un & l'autre à ſa maiſon. La promotion s'étoit faite, & ils n'avoient point été nommés. Cette premiere mortification fut ſuivie d'une entrepriſe ſur l'autorité du roi: après la mort du cardinal Aſcagne, Jules diſpoſa de tous les bénéfices qu'il poſſédoit dans le Milanès. Louis de ſon côté fit ſaiſir dans toute l'étendue de ſa domination les revenus des prélats & des cardinaux qui réſidoient à la cour de Rome. L'affaire auroit été pouſſée à de fâcheuſes extrémités ſi le cardinal d'Amboiſe, profitant de la crainte qu'inſpiroient au roi les démarches de l'empereur, n'eût obtenu à force de prieres qu'on cherchât des moyens de conciliation: l'évêque de Siſteron fut chargé de cette négociation; Jules exigea que la France, non-ſeulement ne s'opposât point au projet qu'il avoit de chaſſer Jean-Paul Baglioné de Pérouſe, & Jean Bentivoglio de Bologne; mais qu'elle lui fournît un certain nombre de troupes pour aider à les dépouiller. A ce prix, il promit les deux chapeaux qu'on lui demandoit, & un concordat, en vertu duquel Louis auroit, pendant ſa vie, la nomination aux bénéfices du duché de Milan, comme l'avoient eue les Sforces ſes prédéceſſeurs. Cet échange n'auroit jamais dû être accepté; car outre la honte dont le roi ſe couvroit, en ſacrifiant Bentivoglio qu'il avoit reçu ſous ſa protection, il perdoit la ſeule barriere qui ſéparât le duché de Milan des Etats de l'Egliſe: cependant le cardinal ſe ſervit ſi bien de l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon maître, qu'il arracha ſon conſentement. Jules, craignant de laiſſer échapper une ſi belle occaſion, & ne daignant pas faire attention au danger

Ann. 1506.

Ann. 1506.

qu'il y avoit d'exciter une guerre en Italie dans le temps que l'empereur ſe diſpoſoit à y pénétrer, ſe mit bruſquement en marche, & envoya ſommer le roi de faire avancer le ſecours qu'il lui avoit promis : *Le ſaint pere rêve ſans doute*, répondit Louis, *ou il faut qu'il eût trop bu d'un coup le ſoir qu'il forma ce beau projet.* L'envoyé s'en ſeroit retourné avec cette réponſe, ſi le cardinal d'Amboiſe, qui s'étoit abſenté depuis quelques jours de la cour, ne fût arrivé fort à propos pour le ſaint pere, & n'eût fait expédier un ordre à Chaumont, ſon neveu, d'aller ſe joindre avec cinq cents lances à l'armée du ſaint-ſiege. Jules ne trouva plus d'obſtacles à ſes déſirs : Jean-Paul Baglioné conſentit à céder la ſeigneurie de Pérouſe, en conſervant ſeulement la jouiſſance des biens qu'il poſſédoit comme particulier. Bentivoglio, beaucoup plus puiſſant, rit de la folie du pape, tant qu'il crut n'avoir affaire qu'à lui ; mais dès qu'il eut appris que les François étoient en marche pour venir le combattre, ce politique ſi délié, cet homme ſi déterminé, qui avoit autrefois témoigné un mépris ſi ſouverain à Julien de Médicis, pour s'être laiſſé dépouiller ſans combat de la ſeigneurie de Florence, quitta Bologne en pleurant, & vint avec ſa famille éplorée chercher humblement un aſile parmi ces mêmes François qui alloient l'attaquer. Chaumont ému de pitié voulut bien ſe charger de défendre ſes intérêts : il obtint pour lui les mêmes conditions accordées à Baglioné ; c'eſt-à-dire, la jouiſſance libre & entiere de ſes biens patrimoniaux, de quelque nature qu'ils fuſſent & en quelque endroit qu'ils fuſſent ſitués. Bologne ouvrit ſes portes, & le peuple qui n'avoit aucune connoiſſance du traité, & qui croyoit faire ſa cour au nouveau ſouverain, courut en foule piller & démolir le palais de Bentivoglio. Ainſi Jules dut aux François le rétabliſſement de ſon autorité dans une des plus conſidérables villes d'Italie : devenu leur voiſin, il n'en fut que plus animé à les perdre.

La conduite qu'ils tinrent dans les Pays-Bas étoit

beaucoup plus politique & mieux combinée. Charles d'Egmond, qui s'étoit refugié dans ſes Etats au moment où Philippe s'embarquoit pour l'Eſpagne, pratiquoit ſes anciens ſujets & ſollicitoit des ſecours étrangers. Les Crouï, gouverneurs des Pays-Bas, en voulant lui enlever toutes ſes reſſources, avoient donné à la France un motif de rupture : comme les François ne pouvoient aller en Gueldres ſans traverſer le pays de Liége, les Crouï avoient ſollicité ſans ſuccès Robert de la Mark, prince de Sedan, & Evrard de la Mark, évêque de Liége, à leur fermer le chemin, & à préférer l'alliance du roi leur maître à celle de Louis. Le roi eût pu facilement s'en venger ; mais ayant connoiſſance du traité que Philippe avoit conclu avec Henri VII, & craignant de s'attirer une guerre fâcheuſe avec l'Angleterre, il deſira que ſon ennemi lui fournît une raiſon encore plus plauſible d'en venir à une guerre déclarée. Philippe ne tarda pas à lui donner cette ſatisfaction : inſtruit des deſſeins de Charles d'Egmond, & voulant ſans doute l'intimider, il lui écrivit une lettre arrogante où il lui marquoit qu'il n'ignoroit pas à l'inſtigation de qui il ſe conduiſoit ; mais que s'il lui donnoit la peine de retourner dans les Pays-Bas, tous ſes parents, ſes prétendus protecteurs ne le ſauveroient pas de la juſte punition qu'il lui préparoit. Louis à qui cette lettre fut communiquée, crut s'y reconnoître & ne balança plus. Il ordonna ſur-le-champ au ſire d'Orval, comte de Rhetel, & au prince de Sedan, de conduire quatre cents lances Françoiſes au ſecours d'un prince injuſtement opprimé ; il lui envoya par la même occaſion des ſommes conſidérables pour lever & entretenir un corps nombreux de lanſquenets. Avec de pareils ſecours Charles ſe remit promptement en poſſeſſion de ſes anciens Etats, il fit des courſes dans la Hollande & le Brabant. Philippe trop éloigné pour venir lui-même défendre ſes ſujets, recourut aſſez inutilement au roi d'Angleterre. Henri VII, qui craignoit de n'être pas rembourſé de ſes avances, ſe con-

Ann. 1506.

Charles d'Egmond rétabli dans ſes Etats.

Fiſen, hiſt. Leod. Pontan. Gelric. Haraus. ann. Brabant. Lettres de Louis XII, par Godefroi.

Ann. 1506. tenta de ſe porter pour médiateur, d'envoyer des ambaſſades, de faire beaucoup de bruit & de laiſſer couler le temps. Cependant les deux gouverneurs Chievres & Chimai, mandoient au roi de Caſtille, qu'en ſuſpendant tous les paiements, qu'en retranchant même la moitié des gages des officiers qui formoient la maiſon de Charles duc de Luxembourg, ils ne pourroient faire ſubſiſter l'armée juſqu'à l'hiver, s'il ne leur envoyoit de l'argent d'Eſpagne. Ce vaſte royaume n'en fourniſſoit point: à peine Philippe avoit-il pu en recouvrer aſſez pour entretenir les douze cents hommes qu'il avoit emmenés avec lui: il étoit dangereux de s'annoncer par de nouveaux impôts: avec quelque douceur qu'il traitât les Eſpagnols, il n'avoit pu parvenir à conſerver long-temps cette eſtime & cet amour qu'ils lui avoient témoignés avant que de le connoître. La propoſition qu'il avoit haſardée dans les Etats de renfermer ſa femme pour cauſe de démence, avoit ſoulevé une nation inviolablement attachée à ſes légitimes ſouverains: les émiſſaires de Ferdinand en avoient pris occaſion de le peindre des plus noires couleurs. Après avoir accablé, diſoit-on, des mépris les plus inſultans, une princeſſe innocente, une épouſe tendre & vertueuſe, avoit-il bien la barbarie d'aſpirer encore à la dépouiller, à l'enſévelir dans une priſon? à quoi ne devoit donc pas s'attendre l'Eſpagne de la part d'un prince qui reſpectoit ſi peu les droits de la nature & les engagements les plus ſacrés? Philippe avoit été informé de ces murmures, il en avoit découvert les auteurs, & il s'apprêtoit à les punir lorſqu'il fut attaqué d'une fievre violente qui l'emporta en peu de jours. Quelques écrivains ont oſé avancer que Ferdinand voyant le peu de ſuccès de ſes ruſes, & n'ayant plus d'autre moyen de rentrer dans la Caſtille, l'avoit fait empoiſonner: d'autres aſſurent que la maladie qui le moiſſonna, pour ainſi dire, dans la fleur de ſon âge, car il n'avoit encore que vingt-huit ans, fut cauſée par des exercices trop violents, & quelques excès aux-

Mort de l'archiduc Philippe: conduite de Louis XII.

P. Martir de Angl. Godefroi. Lettres de Louis XII. Mariana.

quels il s'étoit imprudemment livré ſous un ciel ſi différent de celui des Pays-Bas. Ann. 1506.

Louis ne pouvoit deſirer des conjonctures plus favorables pour s'emparer des Pays-Bas, s'il eût pu ſe départir un moment des principes de la juſtice & de la modération. Ces provinces étoient ſans défenſe ; la nobleſſe la plus diſtinguée, les plus braves guerriers avoient ſuivi Philippe en Eſpagne, & n'en pouvoient revenir ſans ſe mettre à la merci du roi de France. Chievres n'avoit qu'une armée déja ruinée, & point d'argent pour la payer ; les François auxiliaires du duc de Gueldres ravageoient impunément le Brabant ; l'empereur étoit éloigné, & d'ailleurs tellement odieux aux Flamands, qu'ils n'euſſent jamais conſenti à le recevoir parmi eux. Le roi d'Angleterre, vieux & avare, n'auroit pas fait plus d'efforts pour empêcher la conquête des Pays-Bas, qu'il n'en avoit fait ſous le regne précédent pour s'oppoſer à la réunion de la Bretagne à la couronne. Louis, qui avoit une armée toute prête, qui ne manquoit pas d'argent, qui auroit trouvé un grand nombre de partiſans en Flandre & en Artois, qui pouvoit faire parler en ſa faveur une ancienne loi féodale, laquelle défere au ſeigneur ſuzerain la curatelle & la jouiſſance des biens des enfants de ſes vaſſaux pendant tout le temps de leur minorité, n'avoit, pour ainſi dire, qu'à ſe montrer ſur les frontieres de l'Artois pendant que le duc de Gueldres ſe ſeroit avancé dans le Brabant, & tout étoit ſoumis. Maître des Pays-Bas, & vraiſemblablement de la perſonne du jeune Charles, il auroit tenu l'empereur dans une entiere dépendance ; mais ce furent ces facilités qui lui firent tomber les armes des mains : il ne vit dans les enfans de ſon ennemi que de malheureux orphelins dignes de ſa pitié ; il retira ſur-le-champ les troupes qu'il avoit envoyées au duc de Gueldres, lui mandant de ſe renfermer à l'avenir dans les limites de ſes Etats & de ſe tenir ſur la défenſive.

Cet acte de modération, quoique ſi conforme au

caractere de Louis, a donné lieu à Martin du Bellai,
Ann. 1506. hiſtorien eſtimable à tout autre égard, d'imaginer que Philippe, à l'article de la mort, conſidérant qu'il laiſſoit des enfants en bas âge, un pays ſans défenſe, nomma dans ſon teſtament Louis tuteur ou curateur de ſes enfants; que Louis uſant, comme il le devoit, de ce dépôt ſacré, régla l'adminiſtration des Pays-Bas, & donna pour gouverneur au jeune Charles duc de Luxembourg & prince d'Eſpagne, Guillaume de Crouï, ſeigneur de Chievres, lequel, dit-on, *rendit ſon éleve beaucoup plus habile qu'il ne falloit pour le bien de la France.* Cette ſuppoſition, adoptée par la foule des hiſtoriens modernes, ſe trouve malheureuſement démentie par les pieces mêmes ſur leſquelles on prétendoit l'appuyer. Le teſtament de Philippe exiſte, & il n'y eſt fait aucune mention de cette prétendue curatelle: les lettres qui établiſſent Guillaume de Chievres gouverneur du prince de Caſtille, nous ont été pareillement tranſmiſes; mais elles ſont expédiées au nom de Maximilien, qui obtint dans la ſuite la tutelle de ſes petits-fils, & non de Louis, qui ne paroît pas avoir recherché cette commiſſion qu'on auroit eu bien de la peine à lui refuſer. Nous avons les lettres qu'il écrivit après la mort de Philippe aux princes de Naſſau, aux magiſtrats de la ville d'Arras; il promet de protéger les jeunes princes orphelins, il y fait valoir ſa qualité de ſuzerain, de parent du côté maternel: auroit-il oublié celle de tuteur & de régent s'il en eût été revêtu ou même s'il l'eût diſputée? Comment d'ailleurs l'en eût-on dépouillé dans la ſuite pour la conférer à l'empereur Maximilien, Louis eût-il ſouffert patiemment qu'on lui fît cet affront? n'auroit-il oſé ni s'en venger ni s'en plaindre?

Mais ſi Louis ſe contenta de protéger les enfants de ſon vaſſal; ſans prétendre à l'adminiſtration de leurs Etats, il ne permit pas non plus que ſa généroſité tournât au profit de Maximilien, qui s'étoit montré ſon ennemi, & qui, par cet accroiſſement de puiſ-

ſance

ſance, ſe ſeroit trouvé plus à portée de lui nuire. Il engagea les Flamands & les autres peuples des Pays-Bas à former un conſeil de régence, qui ſeroit chargé du détail de l'adminiſtration, & qui rendroit compte aux Etats aſſemblés, promettant en ce cas de les protéger & de les défendre comme ſes fideles ſujets, & menaçant de les traiter non en ennemis, mais en rebelles & en criminels de leſe-majeſté, s'ils prenoient le parti de ſe ſoumettre à l'empereur. C'étoit ſervir les Flamands à leur gré : nous avons déja obſervé qu'ils n'aimoient point des maîtres trop puiſſants, mais ils haïſſoient ſur-tout Maximilien : ils lui avoient ôté la tutelle de ſes propres enfants ; ils avoient diſpoſé de ſa fille contre ſa volonté ; enfin ils avoient pouſſé la mutinerie & l'inſolence au point de l'arrêter priſonnier : ils n'avoient garde après cela de remettre leur fortune & leur vie à ſa diſcrétion. Auſſi Maximilien, qui s'étoit approché en hâte de la frontiere des Pays-Bas, eſſuya-t-il un refus. Il balança s'il emploieroit la force pour ſe faire reconnoître : mais conſidérant qu'il ne pourroit triompher de l'obſtination des Flamands, tant qu'ils ſeroient ſoutenus par les armes des François ; que ſon entrepriſe n'aboutiroit qu'à le rendre encore plus odieux, & à ruiner la fortune de ſes petits-fils, il reprit la route de Germanie, exhalant toute ſa colere contre le roi de France, auquel il attribuoit le nouvel affront qu'il venoit de recevoir. La fortune le traita mieux en Caſtille. Les grands, perſévérant dans leur haine contre Ferdinand, s'étoient aſſemblés après la mort de Philippe, & avoient formé, ſous le bon plaiſir de l'empereur, un conſeil de régence qu'ils le prioient très-inſtamment de vouloir bien autoriſer. Il ſe prêta avec joie à cet établiſſement : mais exclus des Pays-Bas, ennemi du roi de France, ne pouvant plus entretenir ni par terre ni par mer aucune correſpondance avec ſes partiſans, il voulut ſçavoir ce qu'il avoit à ſe promettre de la part de Ferdinand. Il lui envoya donc une ambaſſade à Naples où il venoit d'arriver, & le

Ann. 1506.

pria, premierement de trouver bon que le conſeil de
Ann. 1506. régence nouvellement établi en Caſtille, exerçât ſes fonctions ſans aucun empêchement : 2°. de vouloir bien ſe joindre à lui pour obliger le roi de France à donner ſatisfaction au duc de Luxembourg leur commun héritier, ſur le tort & l'affront qu'il venoit de lui faire en caſſant ſon mariage avec la princeſſe Claude, héritiere de Bretagne & de Milan : 3°. de lui aſſigner un rendez-vous ſoit à Rome, où il comptoit ſe rendre inceſſamment, ſoit dans quelque autre ville d'Italie, pour conférer amicalement ſur leurs communs intérêts. Ferdinand répondit qu'il ne connoiſſoit point de régents en Caſtille, mais quelques rebelles qu'il feroit bientôt rentrer dans le devoir ; qu'à ſa fille ſeule appartenoit ſolidairement ce royaume & le ſoin de le gouverner ; que ſi elle avoit beſoin de conſeil, il étoit en état de lui en ſervir, ſans que l'empereur s'en mît en peine ; qu'il avoit eu connoiſſance des raiſons qui avoient obligé le roi de France à marier ſa fille au duc de Valois, héritier préſomptif de cette monarchie ; qu'elles lui avoient paru ſolides ; qu'il ne refuſoit point l'entrevue que lui propoſoit l'empereur, au cas cependant que les affaires dont il ſe ſentoit accablé lui permiſſent de s'y rendre, & que le roi de France, dont il vouloit conſerver l'amitié, n'en prît point d'ombrage. Déchû de tout eſpoir de conciliation, Maximilien ne ſe rebuta point, il continua d'intriguer de tous côtés, en Eſpagne par un grand nombre d'émiſſaires ſecrets ; dans les Pays-Bas par Marguerite ſa fille, ducheſſe douairiere de Savoie, & tante du jeune Charles de Luxembourg ; en Italie par le pape. Jules, auſſi ennemi du repos, auſſi envenimé contre les François que pouvoit l'être Maximilien lui-même, trouva bientôt une occaſion favorable d'exercer ſes talents.

Révolte & ſoumiſſion de Gênes : projets de Louis.

Gênes, en ſe ſoumettant à la domination Françoiſe, avoit conſervé ſes loix, ſon gouvernement républicain, ſes poſſeſſions, ſes forces de terre & de mer. Outre cette longue étendue de terrein bordé au midi par la

mer, au nord par une chaîne de montagnes, connu des anciens ſous le nom de *Ligurie*, des modernes ſous celui *de rivieres de levant & de ponent*, & couvert d'un grand nombre de places fortes ; elle poſſédoit dans ſon voiſinage l'iſle de Corſe, l'iſle de Chio dans l'Archipel. Protégée par la France contre les ennemis du dehors, livrée toute entiere à l'exercice de la banque, du commerce & des arts, elle auroit été parfaitement heureuſe ſi elle eût pu ſe préſerver de l'eſprit de faction & de diſcorde ; mais le ſouvenir de tant de révolutions qui l'avoient affligée depuis deux ou trois ſiecles, n'avoit encore pu la rendre ſage. Deux puiſſantes factions s'y diſputoient l'autorité, *la nobleſſe* & *le peuple* : les nobles, quoique réduits à un très-petit nombre de maiſons, poſſédoient en propre une partie des places des deux rivieres, ce qui les rendoit en quelque ſorte de petits ſouverains : par rapport à l'adminiſtration de la république, les loix aſſignoient à leur ordre la moitié de toutes les magiſtratures. Quelques familles Plébéiennes, telles que les Frégoſes, les Adornes, les Juſtiniani, &c. enrichies par le commerce & décorées des premieres charges de l'Etat, tentoient à franchir l'intervalle qui les ſéparoit encore de la nobleſſe ; mais plus elles faiſoient d'efforts pour faire diſparoître ces diſtinctions, plus les nobles de leur côté apportoient d'attention à maintenir leurs droits. Ces derniers, jouiſſant ſeuls du privilege barbare de ne ſe montrer au ſein de la paix, & parmi leurs compatriotes qu'armés d'une épée, ſe ſervoient de cet avantage pour inſulter lâchement les Plébéiens, ou pour aſſaſſiner ceux qui oſoient s'oppoſer à leurs violences. L'impunité les enhardiſſoit au crime ; car étant preſque tous parents ou alliés, poſſédant à eux ſeuls la moitié de toutes les magiſtratures, & ayant toujours des moyens de gagner une voix ou deux dans l'autre moitié, quelque avérés que fuſſent leurs crimes, ils ne riſquoient preſque point d'être jamais condamnés. Ces abus ouvrirent les yeux des Plébéiens ſur les dangers auxquels

Ann. 1506.

ils étoient journellement expoſés : ils ſe plaignirent de
Ann. 1506. leur condition, & remontrant qu'ils étoient dix fois plus nombreux que les nobles, ils demanderent, pour établir une ſorte d'égalité, & pour aſſurer la punition du crime de quelque qualité que fût le coupable, qu'on leur cédât les deux tiers des magiſtratures. N'ayant pu rien obtenir par la douceur, ils réſolurent de ſe faire juſtice à eux-mêmes : dans une querelle qui s'éleva bientôt, ils s'attrouperent, maſſacrerent un gentilhomme de la maiſon de Doria, attaquerent & pourſuivirent tous les autres nobles qui étoient accourus à ſon ſecours. Le conſeil général s'aſſembla le lendemain, & comme pluſieurs nobles n'oſerent y aſſiſter, les Plébéiens ſe trouvant les plus forts, firent paſſer le décret qui leur aſſignoit les deux tiers des magiſtratures. Roquebertin, lieutenant de Philippe de Cleves Raveſtein, dans le gouvernement de Gênes, voyant le peuple échauffé, & ſentant d'ailleurs combien ce réglement étoit propre à empêcher le déſordre, le confirma par proviſion, & promit d'employer ſes bons offices auprès du roi ſon maître, pour en obtenir la ratification. Il n'étoit preſque pas douteux que Louis, prince juſte & zélé pour le bon ordre, ne l'accordât : les nobles, trop foibles pour ſe venger, auroient pris le parti de la ſoumiſſion : la paix & la concorde alloient être rétablies, ſi ceux qui deſiroient d'exciter un incendie général en Italie, n'euſſent pris ſoin d'exciter & de fomenter cette premiere étincelle. Jules II étoit originaire de Savonne, la place la plus conſidérable de la riviere du Ponent, d'une famille obſcure, & par conſéquent ennemie de la nobleſſe. Il ſut ſi bien inſinuer aux ſéditieux, par le moyen de ſes parents ou de ſes créatures, qu'ils n'avoient aucune faveur à eſpérer d'une cour, où tout ce qui n'étoit pas noble étoit traité en eſclave ; il rehauſſa tellement leur courage en les flattant qu'il leur arriveroit des ſecours capables de les faire triompher de leurs ennemis, qu'ils reprirent ſubitement les armes, pillerent les palais des nobles, ſor-

tirent même de la ville pour ravager leurs terres. Les magiſtrats tirés des familles Plébéiennes les plus riches & les plus diſtinguées, s'oppoſant ouvertement à ces violences, furent dépoſés; on créa pour les remplacer huit tribuns, qui revêtus d'une puiſſance abſolue & eſcortés d'une foule de ſatellites, réduiſirent au ſilence, & firent trembler tous ceux qui refuſoient de participer à leurs fureurs. Ne trouvant plus aucun obſtacle à leurs deſſeins, ils firent ſortir à la fois deux armées deſtinées à chaſſer les nobles des places qu'ils tenoient ſur les deux rivieres : la premiere qui marcha vers la riviere de Levant inveſtit la Spécié, & obligea les Fieſques, qui s'y étoient réfugiés, de chercher précipitamment une retraite plus éloignée ; la ſeconde alla inveſtir la ville de Monaco qui appartenoit à Lucien Grimaldi, & qui étoit ſituée à l'extrémité de la riviere de Ponent. Juſqu'alors les deux partis avoient eu guerre l'un contre l'autre ; mais ils reſpectoient ou ſembloient reſpecter également l'autorité du roi ; ils lui avoient envoyé des députés reſpectifs pour plaider leur cauſe, réſolus, diſoient-ils, de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Roquebertin avec ſa garniſon logeoit dans le palais de Gênes, ſe promenoit dans les rues, & quoiqu'on eût ceſſé de le conſulter, on affecta toujours de ne lui donner aucun ſujet de plainte. Le roi, trompé par cette ſoumiſſion apparente, eſpéroit toujours que cette émotion populaire s'appaiſeroit d'elle-même, & attendoit pour prononcer ſur le fond de l'affaire, que les eſprits fuſſent calmés. Le pape n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette diſpoſition. Tandis qu'il excitoit l'empereur à entrer dans cette querelle, qu'il manœuvroit ſourdement à Piſe & à Sienne pour faire paſſer des ſecours aux ſéditieux, il s'intéreſſoit auprès du roi pour ſa malheureuſe patrie ; il le conjuroit de ne rien précipiter ; il lui envoyoit le cardinal de Final avec des projets de pacification : & pour détourner ſon attention de ce qui regardoit Gênes, il remettoit ſur le tapis cette ligue déja oubliée entre le ſaint-ſiege, l'empire

Ann. 1506.

& la France, contre les Vénitiens dont il ſavoit bien
Ann. 1506. que Louis, & plus encore le cardinal d'Amboiſe, avoient à ſe plaindre. Il faiſoit enviſager ce projet comme l'unique moyen de faire ceſſer les animoſités qui ſubſiſtoient entre la France & la maiſon d'Autriche ; il ſe rendoit garant de la bonne volonté de Maximilien, & prioit Louis de lui aſſigner un lieu où ils puſſent conférer enſemble & mettre la derniere main à ce traité. Louis fut à ſon ordinaire la dupe de ce manége ; obligé de prononcer ſur le ſort des Génois, il eut égard à la recommandation du ſaint pere : il accorda au peuple, pour lequel il s'intéreſſoit, non-ſeulement une amniſtie pour tout ce qui s'étoit paſſé, mais la confirmation de la loi qui lui donnoit les deux tiers des magiſtratures ; il exigea ſeulement qu'il caſsât ſes ſéditieux tribuns, & qu'il rendît aux nobles les places & les châteaux qu'il leur avoit enlevés ; & afin que Jules ne pût douter de la part qu'il avoit eue dans ce réglement, ce fut au cardinal de Final que Louis en commit l'exécution, l'autoriſant de pleins-pouvoirs pour agir en ſon nom. Il arriva cependant que ce même peuple dont on avoit ſi bien ménagé les intérêts, rejetta inſolemment ce projet de pacification. Les agents du pape n'avoient pas eu de peine à lui perſuader que la cour ne les ménageoit dans le moment préſent, que parce qu'elle ne voyoit aucun moyen de les réduire : que l'empereur, qui avoit hautement embraſſé leur défenſe, ſe diſpoſoit à venir les ſecourir : qu'ils pouvoient en toute ſûreté attendre l'effet de ſes promeſſes, puiſque leur ville, regardée à juſte titre comme le boulevard de l'Italie, étoit enveloppée de montagnes eſcarpées qu'il falloit néceſſairement traverſer, & où une poignée de payſans attroupés pouvoient ſans danger arrêter l'armée la plus formidable. Un ſecours de deux mille Siennois, de trois cents Piſans qui arriva ſur ces entrefaites, acheva d'aveugler une multitude préſomptueuſe & inconſidérée. Les pertes qu'ils avoient eſſuyées devant Monaco ne les découragerent point ; ils les attri-

buerent à l'inexpérience des tribuns & à la méſintelligence qui régnoit entr'eux. Ils crurent qu'ils remédieroient à ce déſordre, en éliſant un doge ou ſouverain magiſtrat : ils jetterent les yeux ſur Paul de Nove, ſimple teinturier, mais homme de tête, né pour le commandement, d'une juſtice & d'une probité rares dans un chef de rebelles. Roquebertin comprenant qu'il n'y avoit plus de ſûreté pour lui dans la ville, quitta le palais & alla ſe réfugier avec ſes ſoldats dans la citadelle où commandoit Galéas de Salazar. Outre cette fortereſſe renfermée dans l'enceinte de la ville, il y en avoit une autre à peu de diſtance, nommée le Caſtellacio, ſituée entre des rochers eſcarpés, & qui dominoit un chemin étroit par où l'armée devoit paſſer. Renaud de Noailles y commandoit, & n'avoit pour toute garniſon que vingt ſoldats : ce nombre eût abſolument ſuffi pour garder la place, s'il eût eu des munitions ; mais comme elles avoient toujours été tirées de Gênes, & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un peuple ſi ſoumis, ſi attaché juſqu'alors aux intérêts de la monarchie, ſongeât ſérieuſement à ſe révolter, les commiſſaires avoient négligé de l'approviſionner ; & il étoit déja trop tard pour y ſonger : Paul de Nove la fit inveſtir. La foible garniſon ayant obtenu la liberté d'en ſortir avec tous les honneurs de la guerre, éprouva combien il eût été plus avantageux pour elle de périr les armes à la main, que de ſe confier à la foi d'une troupe de forcenés : *Aux uns*, dit une ancienne chronique, *ils encroiſerent les bras & leur fendirent le ventre, leur arracherent le cœur & les entrailles, puis attacherent ces cœurs à des poteaux & ſe laverent les mains dans leur ſang ; les autres taillerent en morceaux ſans pitié avec les femmes, qui là étoient, leſquelles firent mourir de tant cruelle & étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en dire la maniere.* Convaincus qu'ils n'avoient plus de ménagements à garder avec la France après cette barbarie, ils coururent au palais, en arracherent les fleurs-de-lys qu'ils remplacerent par l'aigle

Ann. 1506.

impériale : Maximilien les avoit déja reçus ſous ſa pro-
Ann. 1506. tection. Il y a lieu de conjecturer que les Vénitiens fomentoient de leur côté la révolte ; il eſt certain du-moins que dans le même temps, ils porterent une loi qui donnoit le droit de bourgeoiſie à tous les Génois qui viendroient s'établir ſur les terres de la ſeigneurie : c'étoit exciter les rebelles à tout oſer en leur montrant de loin une reſſource en cas de malheur. Louis apprenant ces nouvelles, vit que le danger étoit plus grand qu'il ne l'avoit cru d'abord : que cette révolte, ſi elle n'étoit promptement étouffée, entraîneroit la perte du duché de Milan ; que le pape le trompoit. Il réſolut à ſon tour d'eſſayer s'il ne pourroit le mettre hors d'état de lui nuire, en l'enlaçant, ſi j'oſe ainſi m'exprimer,
Ann. 1507. dans ſes propres filets. Ayant donc fait, pendant une partie de l'hiver, des levées extraordinaires, il partit de Blois vers la fin de Janvier, annonçant qu'ayant été malheureux dans les dernieres guerres d'Italie où il n'avoit employé que ſes lieutenants, il vouloit déſormais remplir lui-même les fonctions de général. La force de cette armée qui montoit à près de cinquante mille hommes effectifs, la précaution toute nouvelle que le roi avoit priſe de ſe faire accompagner dans cette expédition par huit cardinaux, une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques, tout ſembloit indiquer que ce prodigieux armement n'avoit point pour objet unique de faire rentrer dans le devoir une troupe de bourgeois révoltés. Parmi ces prélats, on en diſtinguoit deux, Evrard de la Marck, évêque de Liége, & Triſtan de Salazar, archevêque de Sens, qui armés de toutes pieces & la lance au poing, conduiſoient eux-mêmes des compagnies de gens d'armes : ceux-là pouvoient trouver place dans une armée : mais à quel deſſein Louis y avoit-il appellé tant d'autres cardinaux, archevêques, évêques & abbés ? Pourquoi, ſachant que Jules étoit d'intelligence avec l'empereur & l'inſtigateur ſecret de la révolte, affectoit-il de lui témoigner une confiance toute particuliere, le ſuppliant de l'attendre

ſendre à Bologne où il vouloit conférer avec lui ſur les projets que ce pontife lui avoit précédemment communiqués ? La copie d'une négociation ſecrete avec l'Angleterre, qui nous eſt tombée entre les mains, éclaircit une partie de ce myſtere. Louis avant ſon départ pour l'Italie, députa vers Henri VII un homme de confiance, qui n'étant chargé dans ſes inſtructions que de réclamer un banni du duché de Milan qu'on diſoit s'être retiré à Londres & qu'on n'y trouva pas, avoit un ordre d'entretenir le monarque en particulier, & de lui demander s'il ſeroit diſpoſé à s'aſſocier à un projet dont Ferdinand le Catholique étoit l'auteur, qui intéreſſoit le bien général de la chrétienté, où devoient entrer les Vénitiens, & ſur lequel on lui donneroit dans peu de plus grands éclairciſſements. Quand on conſidere que les Vénitiens étoient alors brouillés avec le ſaint-ſiege & alliés de Ferdinand ; que ce monarque, convaincu depuis la mort d'Iſabelle, qu'il ne pouvoit ſans l'alliance de la France ſe maintenir ſur les trônes d'Eſpagne & de Naples contre la puiſſante maiſon d'Autriche, faiſoit alors humblement la cour à Louis, & même au cardinal d'Amboiſe dont il connoiſſoit le crédit : on ne peut guère douter que ce projet ſi ſecret ne regardât directement le pape, & indirectement l'empereur. On peut donc conjecturer avec beaucoup de fondement que Ferdinand, dans le temps qu'il ſe trouva forcé de laiſſer le trône de Caſtille à ſon gendre, qu'il trembloit qu'on ne lui enlevât encore celui de Naples, & que perſécuté par ſes anciens alliés, pas ſes ſujets, connoiſſant la paſſion malheureuſe que le cardinal d'Amboiſe nourriſſoit encore pour la tiare, avoit promis de concourir de toute ſa puiſſance avec le roi de France, à convoquer un concile après qu'on ſe ſeroit aſſuré de la perſonne du pape, à y faire examiner ſon élection, à le dépoſer comme ſimoniaque, à procurer enfin au cardinal d'Amboiſe les voix de tous les cardinaux Eſpagnols & Vénitiens, qui joints aux François, entraîneroient la pluralité des ſuffrages : qu'il Ann. 1507.

avoit fait obſerver enſuite qu'Amboiſe, devenu pape
Ann. 1507. & n'ayant aucun ennemi à redouter en Italie, transféreroit le titre de roi des Romains, la couronne impériale des Allemands aux François, avec beaucoup plus de facilité & de fondement que Grégoire V ne les avoit autrefois transférées des François aux Allemands, puiſqu'il étoit bien plus naturel de voir cette couronne, ſur la tête d'un ſucceſſeur de Charlemagne, déja maître de l'ancien royaume de Lombardie, que ſur celle d'un roi d'Allemagne qui ne poſſédoit pas d'ailleurs un pouce de terre en Italie: qu'après cela on n'auroit plus beſoin de tant ſolliciter, d'acheter ſi cher la vaine inveſtiture du duché de Milan. Il eſt encore très-vraiſemblable que Ferdinand, délivré par la mort de Philippe, de ſon plus redoutable ennemi; mais ayant encore de fortes raiſons de ménager la France, & d'empêcher qu'elle ne s'accommodât avec Maximilien qui conſervoit un parti très-nombreux en Eſpagne, continua le mieux qu'il put, d'amuſer Louis & ſon premier miniſtre de ſon chimérique projet, parce qu'il ne s'attendoit pas qu'on le ſommât ſi-tôt de tenir ſa parole: mais que voyant enfin venir Louis avec tout l'appareil néceſſaire pour le mettre à exécution, il donna ſecrétement avis au pape & aux Vénitiens du danger qui menaçoit la liberté de toutes les puiſſances d'Italie. Cette conjecture appuyée ſur des titres authentiques donne l'explication d'un grand nombre de faits, qui de la maniere qu'ils ont été rapportés par les hiſtoriens, paroiſſoient inconſéquents & deſtitués de vraiſemblance.

Le pape qui venoit de promettre qu'il attendroit le roi à Bologne, en partit avec précipitation, traverſant une partie des terres de la république de Veniſe avec laquelle il étoit brouillé. Arrivé à Rome, il adreſſa des brefs à l'empereur & à quelques princes d'Allemagne, où après leur avoir expoſé le danger qui menaçoit le ſaint-ſiege & l'Italie entiere, il les conjuroit de ne pas perdre un moment: » Si la gloire de défendre

» l'Egliſe, votre mere, n'eſt pas un motif aſſez puiſ-
» ſant pour vous déterminer, du moins, ajouta-t-il, Ann. 1507.
» que votre propre intérêt vous touche : les François
» ne nous haïſſent que parce qu'ils nous ont toujours
» trouvés oppoſés à leur ambition effrénée : s'ils triom-
» phent du ſaint-ſiege, rien ne pourra plus les empê-
» cher de ravir la couronne impériale qu'ils ſe propo-
» ſent de revendiquer comme un ancien démembrement
» de leur monarchie. « Les Vénitiens, qui dans ce péril commun, faiſoient prendre les armes à tous les payſans les plus robuſtes, joignirent des ambaſſadeurs au nonce du pape pour confirmer ſon récit, & offrir à l'empereur & aux princes le paſſage ſur leurs terres, & toutes leurs forces de terre & de mer. Maximilien indiqua ſur-le-champ une diete à Conſtance, où tous les électeurs, princes & autres membres de l'empire, furent ſommés de ſe rendre pour délibérer ſur des affaires urgentes qui touchoient le ſalut de l'empire. On ne ſe ſouvenoit point d'avoir vu une aſſemblée ſi brillante & ſi nombreuſe : tous ceux des princes qui ne purent s'y trouver en perſonne, s'étoient fait remplacer par leurs fils ou leurs freres. L'empereur, après avoir communiqué à l'aſſemblée les brefs du pape, les autres avis qu'il avoit reçus de différents endroits, après avoir donné audience aux ambaſſadeurs des Vénitiens, voyant la ſurpriſe & l'étonnement peintes ſur tous le viſages, prit lui-même la parole, & rappellant aux électeurs, princes & députés, combien de fois il leur avoit prédit ce qui ſe paſſoit maintenant ſous leurs yeux, ſans qu'ils vouluſſent l'en croire, il leur peignit fortement le mépris où ils alloient tomber, l'opprobre éternel dont ils couvriroient leurs noms, ſi les avantages que leurs peres leur avoient acquis par tant de travaux & de ſang, leur étoient enlevés par un peuple moins guerrier & moins fort ; mais plus uni & plus entreprenant que la nation Germanique. » Au reſte, ajouta-t-il, les fautes
» que nous avons commiſes par le paſſé peuvent encore
» ſe réparer. Le ſeul bruit de mon nom & de vos armes

Ann. 1507.

» ſuffira pour vaincre les François ; ils n'ont point ou-
» blié la journée de Guinegaſte, où jeune encore, &
» à peine ſorti de l'enfance, je triomphai avec gloire
» de toute leur puiſſance : depuis ce temps, ils n'ont
» oſé riſquer de bataille contre moi, & n'ont trouvé de
» reſſources que dans l'artifice & la fraude. Pénétrés
» des ſentiments de cette magnanimité ſi naturelle à
» notre nation, conſidérez ce que l'honneur exige de
» vous dans une occaſion ſi preſſante : je ne manque
» ni de courage pour m'expoſer aux plus grands dan-
» gers, ni de force pour ſupporter les plus rudes fa-
» tigues. L'expérience que l'âge m'a donné vous aſſure
» d'un chef qui ne ſera point indigne de vous ; mais ſon-
» gez de votre côté que le ſuccès d'une entrepriſe for-
» mée pour la défenſe de l'égliſe Romaine, notre mere
» commune, & pour maintenir la gloire du corps Ger-
» manique, dépendra des meſures que vous allez pren-
» dre. « Ce diſcours produiſit tout l'effet que Maximi-
lien pouvoit en attendre ; chaque membre de l'aſſem-
blée offrit libéralement des ſecours d'hommes ou d'ar-
gent. Maximilien jugeant bien que ces ſecours ne pou-
voient être promptement raſſemblés, eſſaya d'amuſer
le roi par une feinte négociation ; il voulut du moins
rallentir ſon ardeur en lui faiſant connoître qu'il n'i-
gnoroit pas ſes projets. Il ſe ſervit, pour ce deſſein,
du baillif de Charolois, lequel étant voiſin & ami d'un
gentilhomme de la maiſon du roi, alla lui rendre vi-
ſite, l'entretint des malheurs que la méſintelligence de
leurs maîtres reſpectifs pouvoit cauſer aux deux Bour-
gognes, & lui parla avec tant d'aſſurance des diſpoſi-
tions pacifiques de l'empereur, qu'il l'engagea en partie
à ſonder de ſon côté, ſi Louis ne voudroit pas entendre
à un accommodement raiſonnable. Du Cheſnoi
(c'eſt le nom de ce gentilhomme) craignant de ſe
compromettre, ſe chargea ſeulement de lui ménager
un entretien ſecret avec le roi à qui il pourroit com-
muniquer tout ce qu'il venoit de lui dire. Le roi eut la
curioſité de voir où aboutiroit ce manege, & comme

le baillif ne lui demandoit qu'une perſonne de confiance qu'il conduiroit en toute ſûreté à l'empereur, il donna ordre à Macé de Villebrême de l'accompagner. » Votre maître, lui dit l'empereur, ſe prépare à paſſer » en Italie, & menace Gênes qui eſt terre de l'empire, » & que j'ai priſe ſous ma ſauve-garde. Il pouſſe plus » loin ſes deſſeins ; je ſuis bien averti qu'il en veut au » pape, & qu'il regarde déja l'Italie comme ſa con- » quête ; mais il ne ſe flatte pas ſans doute que je lui » abandonne ſi facilement les droits de ma couronne : » annoncez-lui de ma part que s'il veut ſe déſiſter d'un » voyage qui a droit de m'alarmer, il me trouvera tout » diſpoſé à terminer d'anciennes querelles & à lui ren- » dre mon amitié ; que j'offre même de pacifier la ville » de Gênes ſans qu'il ſe mette en frais ; mais s'il per- » ſiſte dans ſes ambitieux projets, qu'il ſe perſuade » bien qu'il me trouvera ſur ſon chemin. « Il renvoya Villebrême avec cette réponſe, & le fit accompagner par le même baillif de Charolois, auquel il donna des pouvoirs pour entamer un traité ſi le roi vouloit s'y prêter. Louis, choqué des paroles de l'empereur, dit au baillif de Charolois : » Retournez vers l'empereur, » & dites-lui de ma part que je vais à Gênes châtier » mes ſujets révoltés ; que je marche en ſi bonne com- » pagnie, que s'il prend envie à quelqu'un de ſe trou- » ver ſur mon chemin, j'eſpere, avec l'aide de Dieu, » lui paſſer ſur le ventre. « L'armée traverſoit déja les Alpes ; mais elle étoit ſi nombreuſe, que quelque diligence qu'on eût faite, elle n'arriva à Suze que le onze d'Avril. Le roi avoit fait demander aux Suiſſes, en vertu de ſes alliances, dix mille hommes d'infanterie qui lui furent accordés : ce renfort auroit dû être le premier arrivé, vu la proximité des lieux ; mais les Suiſſes, qui depuis quelques années ſe dégoûtoient du ſervice de France, furent ſi longs à s'équipper, ſi ardents à demander leurs montres, qu'ils retarderent encore la marche de l'armée : ils venoient en deux troupes ſéparées ; la premiere voulut attendre celle qui

Ann. 1507.

Ann. 1507.

ſuivoit, & refuſa ſi conſtamment d'avancer, que Louis naturellement colère, fut ſur le point de la faire tailler en pieces par le reſte de l'armée. Il ſe plaignit de cette conduite aux cantons, qui envoyerent dire aux mutins; *que ſur leur vie ils euſſent à marcher & à ſervir le roi envers & contre tous :* ces délais avoient donné le temps à Paul de Nove de ſe fortifier. Après la priſe de Caſtellacio, il avoit porté la plus grande partie de ſes troupes ſur le ſommet de la montagne qui couvroit Gênes; & pour en défendre l'approche, il avoit fait conſtruire un baſtion à mi-côte dans l'endroit où la montée étoit le plus roide; enfin il avoit détaché un corps de huit mille hommes pour ſe porter en avant, & ſe retrancher dans les gorges & les défilés qu'il falloit traverſer avant d'arriver au pied de la montagne. Toutes ces diſpoſitions étoient bonnes, & Paul de Nove eût peut-être donné bien de l'occupation aux François s'il eût eu d'autres troupes que des Pâtres ſans diſcipline, ou des bourgeois ſans courage. Chaumont qui conduiſoit l'avant-garde de l'armée, détacha le brave la Paliſſe avec trois mille hommes de pied & une centaine de gens d'armes pour nétoyer les chemins & aller reconnoître la montagne. A l'approche de cette petite troupe, les huit mille Génois qui gardoient les défilés, prirent la fuite & allerent répandre l'épouvante dans le reſte de l'armée. La Paliſſe arriva ſans obſtacle juſqu'au pied de la montagne où il devoit attendre le reſte de l'avant-garde : mais ceux qui le connoiſſoient ne douterent point qu'il n'allât plus avant : craignant donc qu'il n'emportât ſeul tout l'honneur de cette journée, ils ſolliciterent ſi ardemment la permiſſion de courir après lui, que Chaumont ne put la leur refuſer : pour ne les perdre de vue que le moins qu'il ſeroit poſſible, il fit doubler le pas au reſte de ſa troupe. En arrivant il apperçut la Paliſſe & ſes braves déja fort avancés dans la montagne, & marchant vers le baſtion où les ennemis s'étoient retranchés. Alarmé du péril que couroit cette jeune nobleſſe, l'eſpérance des

maiſons les plus diſtinguées, il ordonna à trois mille Suiſſes de marcher vers ce même baſtion par un autre ſentier, afin de partager du moins l'attention de l'ennemi : les Suiſſes répondirent qu'ils étoient venus pour combattre en raze campagne, & non pour gravir les rochers. Chaumont ſans répliquer donna la commiſſion qu'ils refuſoient à quelques capitaines d'aventuriers François qui l'accepterent avec tranſport : les Suiſſes les voyant partir s'ébranlent de leur côté, doublent le pas pour les devancer, ou arriver du moins en même-temps. Cette émulation produiſit un heureux effet pour la Paliſſe & ſa troupe qui ſuppléoient par des efforts plus qu'humains, au déſavantage du nombre & du lieu. Les Génois, déja étonnés de leur audace, voyant accourir deux nouvelles troupes, abandonnerent leur baſtion & s'enfuirent vers le ſommet de la montagne. La Paliſſe, bleſſé à la gorge & perdant tout ſon ſang, ne put les pourſuivre ; il chargea de ce ſoin Jean Stuart, duc d'Albanie, qui combattoit à ſes côtés, & qui méritoit de le remplacer. Encouragés par ce premier ſuccès, & renforcés par de nouvelles bandes qui arrivoient à la file, les François acheverent de grimper la montagne, malgré les éclats de rocher qu'on rouloit contre eux, & joignirent enfin les ennemis. Jacques d'Alegre, fils du célebre Yves d'Alegre, & capitaine des gens de pied, ſauta le premier dans leurs retranchements : la mêlée fut ſanglante, mais elle dura peu. Les Génois, enfoncés de toutes parts, ſe précipitant de la montagne, allerent chercher un aſyle ſous le canon de Caſtellacio, d'où ils ſe retirerent dans la ville avec perte de deux mille cinq cents combattants : du côté des François, il n'y eut guere que cent hommes de tués & quatre ou cinq cents de bleſſés. L'avant-garde avoit ſuffi pour remporter cette victoire : le roi n'arriva que le lendemain matin avec le corps de bataille. Paul de Nove, réſolu de tenter un dernier effort, partagea ſes troupes en deux corps : il profita des ténebres de la nuit pour embuſquer derriere Caſtellacio tout ce

Ann. 1507.

qu'il avoit de plus robuſte & de plus aguerri, avec
Ann. 1507. ordre de s'avancer à un certain ſignal qu'il leur donneroit vers le ſommet de la montagne, & d'en déloger l'infanterie Suiſſe & Françoiſe qui s'y étoit retranchée: il réſerva le reſte pour faire en même-temps une ſortie par la porte de la Lanterne, & attirer de ce côté toute l'attention des François: enfin pour mieux dérober ſon projet à l'ennemi, il ſe propoſa d'envoyer le lendemain matin des députés, chargés d'offrir la ſoumiſſion de Gênes à des conditions qui ne pouvoient être acceptées. Le lendemain matin, les députés ſe préſenterent à la porte du roi qui les renvoya au cardinal d'Amboiſe. Ce miniſtre leur annonça qu'il falloit ſe réſigner à ſubir la loi qu'il plairoit au vainqueur de leur impoſer. A peine s'étoient-ils éloignés du camp, qu'un gros de Génois, ſortant par la porte de la Lanterne, s'avança juſqu'au bourg d'Arene, & donna l'alarme aux François qui coururent de ce côté. La précipitation avec laquelle les Génois ſe retirerent, leur fit perdre le principal avantage qu'ils s'étoient promis de cette diverſion. Les troupes embuſquées derriere Caſtellacio, gagnoient le ſommet de la montagne dans l'eſpérance d'en déloger l'infanterie Suiſſe & Françoiſe; mais ils la trouverent mieux retranchée qu'ils ne penſoient. Chaumont, pendant toute la nuit, avoit fait traîner ſur la montagne un grand nombre de fauconneaux & de pieces de campagne dont on avoit bordé les foſſés: le bruit de cette artillerie avertit le gros de l'armée que l'on étoit aux mains ſur la montagne. Auſſi-tôt le reſte de l'infanterie, & tout ce qu'il y avoit de cavalerie légere, monterent par différents endroits. Les Génois, incapables de réſiſter à des troupes diſciplinées, ſe réfugierent encore une fois dans leurs murailles, ſuivis de la garniſon de Caſtellacio. La ſuperbe Gênes ne préſentoit plus qu'un tableau de déſolation & d'horreur: deux batailles perdues, l'ennemi maître de tous les dehors de la place, & même de l'ancienne citadelle d'où l'on n'avoit pu le chaſſer: le port bloqué par une flotte qui tiroit

roit à boulets perdus ſur la ville, le fracas des maiſons qui s'écrouloient, les cris des mourants, un abandon général, aucune eſpérance de ſecours : le doge ſentit que ſon autorité étoit expirée ; il profita des ténebres de la nuit pour s'enfuir par une porte dérobée avec les principaux chefs de la ſédition. Les anciens magiſtrats, les principaux citoyens redevenus libres par cette déſertion, mais dépourvus de conſeil, envoyerent promptement de nouveaux députés pour implorer la miſéricorde du roi, & remettre leurs vies & leurs biens à ſa diſcrétion. Louis les fit accompagner à leur retour par des fouriers pour marquer les logements de l'armée, & par quelques compagnies d'ordonnance pour garder les portes : il partit enſuite armé de toutes pieces, l'épée nue à la main, entouré de ſes gentilshommes & des archers de la garde, la lance en arrêt ou l'arc bandé. Trente ſénateurs, la tête raſe, couverts de longs habits de deuil, vinrent ſe jetter à ſes pieds à l'entrée des fauxbourgs : le plus apparent lui tint ce diſcours : » Vous » allez prononcer ſur le ſort d'un peuple qui vous fut » cher, accablé maintenant ſous le poids de votre in- » dignation : conſidérez, ſire, qu'il n'y a eu qu'une » vile populace, une troupe de vagabonds & de gens » ſans aveu qui aient mérité votre colère. N'imputez » qu'à ces miſérables des fureurs dont nous avons rou- » gi, mais qu'il n'étoit pas en notre pouvoir de répri- » mer ; & daignez faire attention que les coupables » ayant pris la fuite, le châtiment que vous nous pré- » parez ne peut plus tomber que ſur des innocents. » Milan plus coupable que Gênes a trouvé grace de- » vant votre majeſté : traiterez-vous avec plus de ri- » gueur une ville qui s'eſt ſoumiſe d'elle-même à la » domination Françoiſe, qui a donné des preuves écla- » tantes de ſa fidélité, tant que les loix ont été en vi- » gueur, que les magiſtrats ont été écoutés, & qui ne » s'eſt écartée de ſon devoir qu'au moment, ou oppri- » mée par une foule de ſcélérats, elle gémiſſoit ſous » un dur eſclavage. Vous portez, ſire, le nom de roi

Ann. 1507.

Ann. 1507.

» très-chrétien, titre qui tire ſon origine du rédem-
» pteur du genre humain ; imitez ſa bonté & ſa miſé-
» ricorde. « Louis s'avança ſans rien répondre ; cependant il avoit réſolu dans ſon cœur de pardonner : il avoit même annoncé cette diſpoſition par un ſymbole, que la profonde douleur où étoient plongés ces magiſtrats les empêcha de remarquer ; il avoit pris ce jour-là pour deviſe, ſur ſa cotte d'arme, un roi des abeilles entouré de ſon eſſain avec cette légende : *Le roi a qui nous obéiſſons ne ſe ſert point d'aiguillon.* Il traverſa une partie de la ville dans l'appareil le plus menaçant, & alla deſcendre à la cathédrale. Les femmes les plus diſtinguées de la ville fondant en larmes, échévelées, tenant à la main des branches d'arbres ou des rameaux d'oliviers, firent retentir cette égliſe de cris douloureux, implorant à la fois la protection céleſte & la miſéricorde du roi. Sentant bien qu'il ne pourroit ſoutenir long-temps un ſpectacle ſi douloureux, il alla s'enfermer dans le palais, dont toutes les avenues étoient bordées d'artillerie. Des compagnies rangées en ordre de bataille ſur toutes les places, des corps-de-garde établis dans toutes les rues, des échafauds dreſſés à la hâte dans les lieux les plus apparents, glaçoient les eſprits. Un ſilence morne régnoit dans la ville ; il ne fut interrompu que par les cris des hérauts & des trompettes qui ordonnerent ſous peine de la mort, à tous les habitants d'apporter leurs armes ſur la place du palais : on en fit des faiſceaux qu'on alla jetter par-deſſus les murs aux Suiſſes & aux aventuriers François à qui le roi avoit fait refuſer l'entrée de la ville, parce que l'on ne connoiſſoit point d'autre moyen de la préſerver du pillage. On fit enſuite des perquiſitions pour découvrir & arrêter les chefs de la ſédition. Demetrio Juſtiniani, l'un des plus conſidérables, dévoila, dans l'interrogatoire qu'on lui fit ſubir, toutes les intrigues du pape dont on avoit déja reçu des avis ſecrets. On chercha inutilement Paul de Nove, qui s'étoit enfui. Le haſard ou plutôt une trahiſon infâme

le livra au bout de quelque temps entre les mains de ceux qui s'étoient chargés de découvrir le lieu de ſa retraite. Un capitaine Corſe qui lui devoit ſa fortune, le vendit pour deux cents ducats au commandeur Préjean de Bidoux. Le ſort de ce malheureux vieillard fit verſer des larmes à ſes concitoyens. Loin d'ambitionner un titre faſtueux, il l'avoit reçu comme un arrêt de mort, & n'avoit cédé qu'à la force. Revêtu de la ſouveraine puiſſance, il avoit réprimé les violences des ſéditieux tribuns, rendu une juſtice égale à tous les citoyens ſans diſtinction de parti; enfin on ne pouvoit lui reprocher d'autre crime que d'avoir trop bien rempli l'idée avantageuſe qu'on s'étoit formée de ſes talents: ce crime malheureuſement étoit d'une nature à ne pouvoir ſe pardonner; car qui auroit oſé prendre ſa défenſe ou intercéder pour lui? Il eut la tête tranchée: ſon corps mis en quartiers fut attaché aux quatre principales portes de la ville: ſon bien avoit été déclaré confiſqué au profit du roi; mais Louis le rendit à la veuve & aux enfants du malheureux. Pendant les dix jours que durerent ces ſanglantes exécutions, les Génois d'autant plus effrayés que dans un crime où tous avoient plus ou moins participé, perſonne ne pouvoit ſavoir s'il ne ſeroit pas du nombre des victimes, ſupplierent le roi de terminer leurs ſouffrances, & de les tirer d'une incertitude plus cruelle que la mort. Il écouta leur requête, & ayant fait aſſembler le peuple ſur la grande place de Gênes, il s'y rendit avec tout l'appareil de la terreur. Un maître des requêtes de ſon hôtel, lut à haute & intelligible voix l'arrêt qui devoit décider du ſort de la république; le commencement en étoit accablant. On y déclaroit les Génois, atteints & convaincus des crimes de révolte & de leſe-majeſté; déchus de tous leurs droits, franchiſes & libertés; condamnés à expier leurs forfaits par la perte de leur biens & de leur vie. On fit apporter au milieu de l'aſſemblée les chartres, les diplômes des empereurs & des rois de France, accordés dans les temps antérieurs

Ann. 1507.

Ann. 1507.

à la république : on en arracha les ſceaux, on les lacéra & on les brûla en préſence de tous les citoyens, qui les yeux fixés contre terre, tâchoient d'étouffer leurs ſanglots & leurs larmes. Le roi fit déclarer enſuite qu'il accordoit aux Génois la vie & la libre diſpoſition de leurs biens, à condition qu'il paieroient trois cents mille ducats, dont une partie ſeroit employée à conſtruire une nouvelle fortereſſe qui domineroit le port & la ville ; qu'ils entretiendroient à leurs frais la garniſon Françoiſe, tant de cette nouvelle fortereſſe que des deux autres qui ſubſiſtoient déja : que le roi mettroit ſous ſa main les places fortes des deux rivieres, les iſles de Corſe & de Chio : que la monnoie qui ſe fabriqueroit à Gênes ſeroit frappée au coin de France. La ſoumiſſion avec laquelle les Génois reçurent toutes ces conditions, les acclamations dont cette lecture fut ſuivie, toucherent le cœur du roi : il rendit ſur-le-champ aux Génois leurs loix, leurs magiſtrats, leur ancienne police ; mais à titre de privilege qu'il pourroit révoquer s'ils en abuſoient. La plus grande faveur qu'il leur accorda, fut de leur donner pour gouverneur un des hommes les plus vertueux de ſon ſiecle : la place étoit reſtée vacante depuis la mort de Philippe de Cleves-Raveſtein. Louis lui donna pour ſucceſſeur Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, qui eut la modeſtie de refuſer cette commiſſion honorable, mais difficile, & qui ne conſentit enfin à s'en charger que pour un temps limité. Il rétablit la concorde dans la ville, la ſûreté publique dans les campagnes ; il fit régner l'abondance & la paix dans le ſéjour de l'envie & de la diſcorde. Les Génois convenoient qu'ils n'avoient goûté le vrai bonheur que depuis qu'il les gouvernoit ; mais Lannoi, ennemi de la fauſſeté, de la diſſimulation & de la ruſe, donna ſa démiſſion au roi, & le ſupplia de lui permettre de quitter un ſéjour qu'il ne pouvoit plus ſupporter. Le premier ſoin de Louis, en entrant dans Gênes, avoit été d'informer le pape & le roi d'Aragon du ſuccès de ſes armes : le pape ré-

pondit ſéchement à l'ambaſſadeur qui lui annonçoit la ſoumiſſion de Gênes : *Je n'en crois rien.* Lorſqu'il n'y eut plus moyen d'en douter, il ſe renferma trois ou quatre jours dans ſon palais dont il ne permit l'entrée à perſonne. Le roi d'Aragon, qui avoit envoyé quatre de ſes galères au ſecours du roi, ne parut guere moins étonné que le pape : il eut beſoin de reprendre ſes eſprits, pour dire enfin *qu'il étoit bien joyeux d'une ſi bonne nouvelle.* Il eſt bien difficile de ſonder les replis de cette ame double, & de ſavoir ce qui s'y paſſoit alors : mais s'il jugeoit Louis d'après ſon propre cœur, s'il ſe mettoit à la place de ce monarque, jamais il ne dut être ſi effrayé, il avoit trompé impudemment Louis, il le trompoit encore ; & cependant il ſe trouvoit à l'extrémité de l'Italie, ſans amis, ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, à la merci d'un prince qui pouvoit en peu de ſemaines venir, avec une armée victorieuſe, lui demander raiſon de ſes anciennes perfidies. S'il n'appréhenda pas que Louis ſongeât dans ce moment à revendiquer le royaume de Naples, il dut craindre au moins, qu'après l'avoir embarqué dans une entrepriſe auſſi haſardeuſe, & auſſi odieuſe qu'étoit celle de vouloir dépoſer le pape, & d'aſſurer à la France la dignité impériale, il ne le ſommât de remplir ſes promeſſes, ou qu'indigné de tant de menſonges, il ne rompît avec lui pour faire ſa paix avec l'empereur, ce qui auroit replongé l'Eſpagne dans une guerre inteſtine & interminable. Il ſe hâta donc de prévenir la demande du roi & du cardinal d'Amboiſe : il n'eut pas de peine à leur faire entendre que le projet dont il les avoit entretenus, ne pouvant s'exécuter que par un coup de main, il étoit devenu impraticable du moment qu'il avoit été éventé : que le pape, ſi on le pourſuivoit, ne manqueroit pas d'aller ſe jetter dans les bras de l'empereur, & d'armer pour ſa défenſe la Germanie entiere ; qu'il falloit attendre quelque autre occaſion ; qu'il lui ſembloit néceſſaire, pour mieux concerter leur plan & s'aſſurer qu'ils ne ſeroient point

Ann 1507.

trahis une ſeconde fois, qu'ils euſſent au plutôt une
Ann. 1507. entrevue : il indiqua la ville de Savonne comme l'endroit le plus propre à ce deſſein ; il promit de s'y rendre en retournant en Eſpagne, ſi le roi vouloit bien l'y attendre. Louis accepta la propoſition, & congédia ſur-le-champ la plus grande partie de ſon armée qui lui devenoit inutile. Avant que de commencer cette expédition, Louis avoit examiné avec ſes tréſoriers l'état de ſes finances, & ayant reconnu que les ſommes qu'il avoit en réſerve, jointes à ſes revenus ordinaires, ne ſuffiroient pas pour tenir long-temps ſur pied une armée ſi nombreuſe, & n'oſant toutefois ſe promettre de venir promptement à bout de ſes deſſeins, il avoit demandé aux principales villes de ſon royaume des ſecours extraordinaires qui lui avoient été libéralement accordés : mais comme il n'uſoit de cette reſſource qu'avec une extrême répugnance, il avoit en même-temps ordonné qu'on différât la levée de ces deniers, juſqu'à ce que ſes revenus ordinaires fuſſent épuiſés. Débarraſſé beaucoup plutôt qu'il ne l'avoit eſpéré, il informa ſes peuples de l'heureux ſuccès de ſes armes, les remercia de leur affection, leur mandant de garder leur argent dont il pouvoit déſormais ſe paſſer, & qui ſeroit beaucoup plus profitable au royaume entre leurs mains que dans ſes coffres. Il quitta Gênes après avoir poſé la premiere pierre de la nouvelle forteresſe qu'il y faiſoit conſtruire, & réſolut de profiter du temps qui lui reſtoit juſqu'à l'entrevue de Savonne, pour viſiter les places du duché de Milan, & les mettre en état de défenſe, au cas que Maximilien vînt les attaquer ; précaution d'autant plus néceſſaire qu'on ne pouvoit compter ſur l'attachement des Italiens. On en avoit une preuve récente : les habitants d'Alexandrie, qui avoient reçu le roi à ſon paſſage avec des tranſports de joie & d'allégreſſe, perſuadés ainſi que tous les autres Italiens, qu'il couroit à ſa perte, que l'armée alloit s'enfermer dans des défilés, d'où il lui ſeroit impoſſible de ſe retirer, & que de tant de milliers de François, pas un

ſeul peut-être ne retourneroit dans ſa patrie, avoient cru pouvoir impunément déclarer leurs véritables ſentiments. Ayant donc pris les armes, ils s'étoient jettés ſur les bagages qui ſuivoient l'armée ; ils avoient maltraité les aumôniers du roi, & peu s'en étoit fallu qu'ils n'enlevaſſent ſa chapelle. Cette inſolence méritoit une punition ; voici celle que Louis imagina. Les Suiſſes & les aventuriers François s'en retournoient aſſez mécontents du pardon accordé à la ville de Gênes : on leur fit dire qu'ils pouvoient prendre des logements à Alexandrie & s'y rafraîchir juſqu'à nouvel ordre : ils y coururent, s'établirent dans les maiſons les plus apparentes, vécurent à diſcrétion & ſe comporterent avec tant de licence que les habitants prirent le parti de tout abandonner & de ſe réfugier dans les villes voiſines. Après une quinzaïne de jours, Louis envoya ordre à ces hôtes incommodes de pourſuivre leur chemin & de faire place aux anciens habitants. Ann. 1507.

Les autres villes, ſuffiſamment averties par cet exemple, célébrerent à l'envi la gloire du vainqueur : Pavie & Milan ſe diſtinguerent, & donnerent aux François, qui n'avoient vu juſqu'alors dans leur patrie que de plates allégories ou des repréſentations plus froides encore des myſteres de la paſſion, la premiere idée d'une fête publique : des arcs de triomphe, copiés d'après les monuments de la belle antiquité, des inſcriptions heureuſes, des concerts, des danſes charmoient les yeux & les oreilles, & tenoient l'ame de tous ces guerriers dans une ſorte d'enchantement. Les grands ſeigneurs donnerent de leur côté des fêtes particulieres : on remarqua celle de Jean-Jacques Trivulſe, maréchal de France : il y avoit invité plus de douze cents dames de toutes les contrées voiſines. Comme ſon palais ne ſuffiſoit pas pour contenir le monde qui devoit s'y raſſembler, il avoit fait conſtruire une galerie de verdure de cent ſoixante pas de long, entourée de quatre rangs de loges, & ornée des plus riches tapiſſeries : aux deux extrémités on avoit pratiqué des tribunes ou échafauds, Séjour du roi en Italie : fêtes publiques.

Auton. Guicchardin. Belcarius.

Ann. 1507. l'un pour l'orcheſtre, l'autre pour le roi & les perſonnes les plus diſtinguées : le parquet où ſe devoient exécuter les danſes, étoit abandonné aux curieux ; mais la ſalle ſe trouva ſi pleine, que les gardes ne pouvoient faire ranger la multitude pour donner place aux danſeurs. Le roi oubliant dans ce moment ſa dignité, ſaute de ſon ſiege, & prenant la *hallebarde d'un des archers, commence à charger à tour de bras ſur ceux qui faiſoient la preſſe :* la place ſe trouva libre, & il ouvrit le bal avec la marquiſe de Mantoue. Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Bourbon, Charles, duc de Savoie, Antoine, fils aîné du duc de Lorraine, Gaſton, comte de Foix, & ce qui ſemble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, les cardinaux de Narbonne, de Saint-Séverin & quelques autres prélats, danſerent avec les dames les plus diſtinguées. Le feſtin ſuivit la danſe : la deſcription qu'en fait un témoin oculaire, donne l'idée d'une ſomptuoſité & d'une magnificence qui paſſe de bien loin la fortune d'un particulier. Outre plus de douze cents dames & un nombre prodigieux de ſeigneurs Italiens, Trivulſe donnoit à ſouper à toute la cour, à toute la maiſon du roi. Cent ſoixante maîtres-d'hôtel, avec leur bâton de commandement, étoient répartis dans les différentes ſales pour régler l'ordre du ſervice : il y avoit douze cents officiers avec des uniformes de velours ou de ſatin, chargés de porter les viandes ou de ſervir au buffet. Toutes les tables, ſans aucune diſtinction, étoient ſervies en vaiſſelle d'argent, & toute cette argenterie marquée aux armes du ſeigneur Jean-Jacques, *ce qui étoit*, remarque l'hiſtorien, *un grand triomphe & merveilleuſe richeſſe.*

Négociations dans différentes cours.

Ibidem.

Toutes ces fêtes auxquelles Louis ſe livroit dans ce moment, autant par politique que par goût, ne le détournerent point du ſoin des affaires. Dès qu'il eut congédié une partie de ſon armée, il envoya au pape un de ſes gentilshommes pour lui demander quel fonds il pouvoit faire ſur ſon amitié, & ce qu'il devoit penſer d'une

d'une conduite qui avoit droit de le ſurprendre ? pourquoi l'ayant invité le premier à paſſer en Italie, & ayant pluſieurs fois promis de l'attendre à Bologne, il en étoit parti ſi précipitamment à ſon approche ? ce qu'il devoit croire de quelques bruits qui ſe répandoient à cet égard en Allemagne, & de certains brefs que Maximilien montroit à beaucoup de gens, & dont il ſe ſervoit pour calomnier les François ? Le pape qui n'avoit point en main de preuves capables de juſtifier ſes alarmes, prit le parti de diſſimuler ; il répondit qu'étant tombé malade à Bologne, il avoit ſuivi le conſeil de ſes médecins qui lui avoient déclaré que ſa vie ſeroit en danger s'il ne changeoit promptement d'air : qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce qui ſe diſoit en Germanie, ni des prétendus brefs dont on lui parloit : qu'il alloit s'en informer, & que n'ayant jamais reçu que des offices d'ami de ſon cher fils, le roi très-chrétien, il ne lui rendroit que des offices de pere. Le roi feignant d'ajouter foi aux excuſes du ſaint pere ne demanda point d'autres éclairciſſements : il envoya des députés dans toutes les cours d'Allemagne pour y répandre ce déſaveu. Les Vénitiens, ſans avoir envie de l'obliger, le ſervirent bien dans cette rencontre ; car lui ayant envoyé des ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſes derniers ſuccès, ils furent ſi contents de la maniere obligeante dont le roi leur avoit répondu, qu'ils travaillerent dès ce moment à détruire en Allemagne des bruits qu'ils avoient eux-mêmes accrédités : ils envoyerent déclarer à l'empereur & aux princes, que liés par des traités ſolemnels avec la France, & intéreſſés au maintien de la tranquillité publique en Italie, ils ne pourroient ſe diſpenſer de s'oppoſer à ceux qui tenteroient d'y pénétrer à main armée. Ann. 1507.

Les Florentins, attentifs à ne laiſſer échapper aucune occaſion de rétablir leur autorité dans la ville de Piſe, envoyerent une ambaſſade au roi. Ils lui repréſenterent d'un côté les pertes qu'avoit eſſuyées la république depuis l'entrée de Charles VIII en Italie ; de

Ann. 1507.

l'autre, l'attachement inviolable qu'elle avoit conſervé pour ces mêmes François dont elle avoit tant de ſujet de ſe plaindre ; & enfin les promeſſes qu'on lui avoit tant de fois répétées de la remettre en poſſeſſion de Piſe : ils tâcherent d'aigrir le monarque contre les Piſans qui s'étoient, diſoient-ils, déclarés ſes ennemis, puiſqu'ils avoient envoyé des ſecours aux Génois. Louis écouta patiemment tout ce qu'ils voulurent lui dire, & attendoit qu'ils s'excuſaſſent du moins d'avoir manqué eux-mêmes tout récemment à leurs promeſſes : car dans le temps qu'il ſe préparoit à paſſer les monts, ils avoient promis de joindre leurs troupes aux ſiennes ; ſaiſis de l'épouvante générale que ſon approche avoit répandue dans toute l'Italie, ils avoient attendu qu'il eût ſoumis Gênes & congédié ſon armée pour lui rappeller d'anciens engagements. Voyant qu'ils gardoient le ſilence ſur cet article, il répondit en peu de mots : « Les Piſans, comme vous ne pouvez l'ignorer, m'ont pluſieurs fois ſupplié de les recevoir au » nombre de mes ſujets : j'ai rejetté leur demande pour » ne porter aucun préjudice à vos droits : ils ne ſont » ni mes ſujets ni mes alliés ; à quel titre pourrois-je » donc me plaindre qu'ils aient donné du ſecours aux » Génois qui les avoient conſtamment aſſiſtés dans leurs » beſoins, & auxquels ils ne pouvoient en refuſer ſans » ſe montrer ingrats ? Je n'ai rien à leur reprocher, » puiſqu'ils ne m'avoient rien promis : mais j'ai droit de » me plaindre de ceux de mes alliés, qui, devant ſe » joindre à moi dès que je paroîtrois en Italie, ne » m'ont pas même donné de leurs nouvelles : quand » ils ſe montreront plus ſoigneux à garder leurs engagements, alors ils me trouveront diſpoſé à remplir » les miens. » Une autre raiſon ſur laquelle il ne jugeoit pas à propos de s'expliquer, auroit ſuffi pour l'empêcher dans ce moment de rien entreprendre contre Piſe : c'eſt que cette république, rejettée par les François, avoit eu recours à Gonſalve & s'étoit miſe ſous la protection de ce même Ferdinand avec lequel il alloit avoir une entrevue.

Ferdinand, maître de Naples par la ſoumiſſion volontaire de Gonſalve, avoit ſatisfait à l'article le plus difficile du traité qu'il avoit fait avec la France, en rétabliſſant dans leurs anciennes poſſeſſions tous les barons de la faction Angevine : il avoit fallu retirer ces biens des mains de ceux à qui Gonſalve les avoit diſtribués à titre de récompenſe, ce qui pouvoit exciter une ſédition ; mais Gonſalve applanit la principale difficulté : il poſſédoit trois duchés dans le royaume de Naples, il les remit à Ferdinand ; pluſieurs capitaines ſuivirent cet exemple ſur la ſimple promeſſe qu'ils ſeroient dédommagés en Eſpagne : ceux qui ne s'en contenterent pas reçurent une partie du prix de l'engagement ; Gonſalve, pour ſubvenir à ce beſoin, mit à l'encan ſes meubles & ſa vaiſſelle. Il ne reſtoit plus pour accomplir le traité, que de faire prêter ſerment de fidélité à Germaine de Foix par les barons & les communautés de l'Abbruzze & de la terre de Labour, & d'obtenir du pape une nouvelle inveſtiture, où le partage du royaume, & les droits de Germaine réverſibles à la couronne de France, fuſſent clairement énoncés. Ferdinand jugea à propos de s'en diſpenſer, & eut le ſecret de faire goûter ſes raiſons à Louis & au cardinal d'Amboiſe : car feignant de ne pas reconnoître intérieurement Jules pour pape légitime, il leur faiſoit entendre qu'il ne pouvoit en conſcience prêter en qualité de vaſſal le ſerment de lui demeurer fidele. Ils ignoroient ſans doute qu'alors même il ſollicitoit & obtenoit un chapeau de cardinal pour Ximenès archevêque de Tolede, le plus puiſſant & le plus zélé partiſan qu'il conſervât en Caſtille. Il avoit été même queſtion d'une entrevue ſur les Etats de l'Egliſe, & Jules s'étoit rendu dans ce deſſein à Oſtie : mais Ferdinand craignant de ſe rendre ſuſpect au roi de France, envoya faire des excuſes au pape, paſſa devant le port ſans s'y arrêter, & vint débarquer à Savonne où Louis s'étoit préparé à le recevoir.

Ann. 1507.

Conduite de Ferdinand à Naples : entrevue de Savonne.

Auton. Guicchardin. Belcarius. P. Jove. P. Martir de Angler.

Si pour bien juger d'un homme il ne falloit pas faire

Ann. 1507.

plus d'attention à l'enſemble & à la continuité de ſes procédés qu'à quelques actions iſolées & ſingulieres; ſi tout ce qui ſort des regles ordinaires ne devoit pas être tenu pour ſuſpect, on ſeroit tenté de pardonner à Louis & au cardinal d'Amboiſe d'avoir été ſi long-temps & ſi cruellement trompés par Ferdinand. Car comment s'empêcher d'accorder quelque confiance à un homme qui en témoigne une entiere & abſolue; à un roi qui, ſans exiger d'ôtages & ſans autre sûreté que la foi publique, vient confier ſa perſonne, ſa femme, tous les grands de ſa cour, à un ennemi à peine réconcilié? Mais il connoiſſoit Louis, il lui rendoit juſtice, & Louis ne le connoiſſoit pas, ou avoit l'ame trop haute pour que la défiance y pût entrer. Dès que la galere, qui portoit Ferdinand, parut dans le port, Louis s'avança ſur un pont de bois qu'il avoit fait conſtruire dans la mer pour la commodité du débarquement; il monta ſur cette galere ſans gardes & accompagné ſeulement de deux cardinaux. Les deux rois s'embraſſerent & ſe promirent une éternelle amitié. Louis donnant la main à Germaine de Foix ſa niece, la conduiſit ſur le port où l'on avoit amené un grand nombre de mules richement caparaçonnées: on en préſenta une à Ferdinand; le roi monta ſur une autre & mit Germaine en croupe derriere lui; tous les ſeigneurs François en uſerent de même à l'égard des dames & demoiſelles Eſpagnoles ou Italiennes attachées à la reine: cette cavalcade traverſa la ville au bruit des acclamations, & alla deſcendre au palais que Louis avoit réſervé à ſes illuſtres hôtes, ſe contentant de la maiſon de l'évêque. La précédence ou la prérogative de marcher le premier & d'occuper la place la plus honorable, eſt un point d'autant plus embarraſſant entre les ſouverains, qu'ils en ont fait un droit de leur couronne, & auquel par conſéquent ils ne ſe croient pas les maîtres de déroger. Louis la céda à ſon hôte, mais d'une maniere ſi adroite, que l'Eſpagne ne put ſe prévaloir de cette complaiſance: comme Ferdinand refu-

ſoit dans toutes les occaſions de paſſer le premier en diſant *qu'à lui n'appartenoit, qu'il n'iroit pas : Marchez*, lui dit Louis, *car ſi j'étois chez vous, ſachez que je ferois ce dont vous me prieriez ; & puiſque vous êtes ſur mes terres vous en ferez ainſi ; car je le veux, & ſi je vous en prie.* En payant par des égards la confiance d'un roi ſon voiſin, Louis voulut encore honorer les talents ſupérieurs, je n'oſe dire la vertu, dans l'homme du monde qui lui avoit fait le plus de mal : il invita Gonſalve au banquet royal qu'il donna au roi & à la reine d'Eſpagne, & pria Ferdinand de trouver bon que cet illuſtre guerrier prît place avec eux : Ferdinand de ſon côté demanda des nouvelles de d'Aubigni ; apprenant qu'il étoit à Savonne, mais que la goutte l'obligeoit à garder la chambre, il demanda au roi la permiſſion de lui rendre viſite. Après les premieres cérémonies on parla d'affaires ſérieuſes ; Ferdinand & le cardinal d'Amboiſe tinrent à deux repriſes différentes des conférences qui durerent plus de trois heures : on n'a jamais pu ſavoir quel en fut le réſultat ; car il n'y eut rien d'écrit, & l'on s'étoit promis de part & d'autre le ſecret le plus inviolable : on préſume avec beaucoup de vraiſemblance, que le pape & les Vénitiens en furent l'objet, & qu'on y jetta les premieres ſemences de cette fameuſe ligue de Cambrai qu'on vit éclorre l'année ſuivante. Tandis qu'on agitoit ces grands intérêts, Louis, ſoit pour tromper les eſpions du pape, ſoit pour mieux marquer la confiance qu'il avoit en ſon miniſtre, procuroit des amuſements à la reine Germaine, ou s'entretenoit familiérement avec Gonſalve qu'il vouloit toujours avoir à ſes côtés : ce fut le dernier triomphe du grand capitaine. De retour en Eſpagne, non-ſeulement il n'obtint pas la grande maîtriſe de Saint-Jacques, mais il fut relégué dans ſes terres où il eut la douleur de voir proſcrire & dépouiller de leurs biens ſes parents les plus proches, moins ſans doute à cauſe de l'attachement qu'ils avoient témoigné à Philippe & à Maximilien, que parce qu'ils

Ann. 1507.

Ann. 1507.

avoient le malheur d'appartenir à un homme qu'on vouloit perdre. Il dévora en ſilence les affronts & les injuſtices dont on ſe plut à l'accabler, & mourut avec le regret de n'avoir pu ſe venger.

Après trois jours de conférences les deux rois ſe ſéparerent pour reprendre chacun de ſon côté la route de ſes Etats. Anne de Bretagne, qui s'étoit apperçue, depuis le départ du roi, qu'elle étoit groſſe, le conjuroit de hâter ſon retour, ne voulant point partir de Lyon où il l'avoit laiſſée ſans avoir la conſolation de le voir. Louis traverſa les Alpes en diligence, trouvant que la groſſeſſe de la reine étoit déja fort avancée, il prit des meſures pour la faire tranſporter en ſûreté au château de Blois : il eût bien deſiré de l'accompagner dans ce voyage ; mais les mouvements qu'on appercevoit déja dans les cours d'Italie, l'obligerent à ne pas s'éloigner.

Guerre de Maximilien contre la France & les Vénitiens.

Bembe. Juſtiniani. Guicchardin. P. Martir. Belcarius.

Maximilien brûloit d'exécuter ſes projets ſur l'Italie; mais le zele du corps Germanique étoit ſenſiblement refroidi. Comme depuis la retraite des François, l'objet qu'on leur avoit annoncé à la diete de Conſtance ne ſubſiſtoit plus, Maximilien avoit été obligé d'en ſubſtituer un autre qui les intéreſſoit beaucoup moins, celui d'aller prendre, ſelon l'uſage, la couronne impériale à Rome. Peu importoit aux électeurs & aux autres princes que leur chef acquît par cette cérémonie le droit de ſe nommer un ſucceſſeur & de perpétuer l'empire dans ſa maiſon ; ils ne devoient pas même le deſirer : ainſi au lieu d'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes qu'ils lui avoient d'abord accordée, ils ſe reſtreignirent à trois mille chevaux & à neuf mille lanſquenets entretetenus à leurs frais, mais pour ſix mois ſeulement. Avec ce foible ſecours & ceux qu'il pouvoit tirer de ſes Etats héréditaires, Maximilien ne déſeſpéra point encore de venir à bout de ſes deſſeins. L'Allemagne, la Suiſſe, l'Italie même, lui offroient une pépiniere inépuiſable de ſoldats, il ne s'agiſſoit que de trouver de l'argent pour les ſtipendier. Il s'a-

dreſſa donc à tous les feudataires de l'empire en Italie, prodigua les promeſſes & demanda des ſecours en raiſon du deſir qu'ils avoient de s'agrandir, ou du beſoin où ils ſe trouvoient de ſon aſſiſtance. Il ne demandoit aux Vénitiens que la liberté du paſſage, offrant cependant à la république d'étendre ſes poſſeſſions dans le Milanès, ſi elle vouloit contribuer raiſonnablement aux frais de la guerre. Il demandoit aux Suiſſes dix mille hommes, s'engageant à leur donner une ceſſion abſolue du comté de Bellinzone & de quelques autres châteaux à leur bienſéance dans le Milanès : il fit des demandes exorbitantes au duc de Ferrare, aux marquis de Montferrat & de Mantoue, & à la république de Florence. Ann. 1507.

Les Suiſſes, au grand étonnement de l'Europe, ſe déclarerent d'abord pour Maximilien leur ancien ennemi, & promirent de lui donner ſix mille hommes, mais à condition qu'il ne les emploieroit point contre les François leurs alliés : ils ſe flattoient apparemment qu'à la faveur de cette réſerve, ils feroient goûter au roi une démarche ſi extraordinaire. Ils lui envoyerent des députes pour lui repréſenter qu'étant tenus par les anciennes conſtitutions de leur pays d'aſſiſter l'empereur lorſqu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome, ils n'avoient pas cru pouvoir ſe diſpenſer d'accorder ce ſecours ſur la ſommation qui leur en avoit été faite ; que la précaution qu'ils avoient priſe le rendoit inutile, au cas que Maximilien eût de mauvais deſſeins ſur le Milanès, & prouvoit clairement qu'ils n'entendoient déroger en rien à leurs alliances avec la France. Le piege étoit groſſier : car il étoit clair que, lorſque Maximilien auroit uni ces troupes au reſte de ſon armée, il ne conſulteroit pas les cantons ſur l'uſage qu'il en devoit faire ; que ces ſix mille hommes ſeroient obligés d'obéir à ſes commandements ou expoſés à être traités comme des rebelles. Louis répondit donc aux députés qu'il ne s'étoit jamais informé à quoi ils étoient tenus par leurs anciennes conſtitutions, mais qu'il lui paroiſſoit ſingulier qu'ayant rompu toute

liaiſon avec le corps Germanique lorſqu'il s'étoit agi de
Ann. 1507. leurs intérêts, ils ſe montraſſent ſi ſcrupuleux ſur l'exécution de quelques anciennes conſtitutions, lorſqu'il s'agiſſoit de ceux de leurs alliés : que les ayant aſſiſtés contre Maximilien, dans une guerre abſolument étrangere à la France, que leur payant encore de fortes penſions pour les aider à ſubſiſter, il s'étoit attendu à quelque reconnoiſſance de leur part : que cependant il ne prétendoit point les forcer à perſévérer dans ſon alliance, s'ils trouvoient de plus grands avantages de la part de ſon ennemi : que de ſon côté, il pourroit, lorſqu'il le jugeroit à propos, ſe paſſer de troupes auxiliaires, ou tirer de la Germanie tous les lanſquenets dont il croiroit avoir beſoin, qui le ſerviroient fidélement, & à meilleur marché que les Suiſſes : qu'ils euſſent donc à opter promptement, & à lui faire ſavoir leur derniere réſolution. Les Cantons s'étant aſſemblés pour délibérer ſur cette réponſe, révoquerent les ſix mille hommes promis à l'empereur, & s'engagerent à ne donner aucun ſujet de plainte au roi, pendant les deux années que devoit encore durer leur engagement. Louis, ſachant que cet avis avoit été fortement combattu dans l'aſſemblée ; qu'il n'avoit paſſé que d'un très-petit nombre de voix, comprit qu'il ne pouvoit que foiblement compter ſur l'alliance des Suiſſes : au lieu de tâcher de les regagner, il prit des meſures pour pouvoir s'en paſſer. Il adreſſa des commiſſions au capitaine Odet d'Aidie, à Guillaume de la Hite, & à George de Durfort, pour lever dix mille Gaſcons, & les conduire en Italie.

Les Vénitiens étoient beaucoup plus embarraſſés que les Suiſſes : ils auroient deſiré de garder la neutralité ; mais la ſituation de leurs états ne le permettoit pas : il falloit néceſſairement accorder ou refuſer le paſſage : quelque parti qu'ils priſſent, ils ne pouvoient guere eſpérer d'acquérir un ami ſolide, & ils étoient aſſurés de ſe faire un ennemi redoutable. Leur éternelle jalouſie contre les François, les mauvais offices qu'ils avoient

avoient rendus au roi & à ſon premier miniſtre, la crainte d'en reſſentir tôt ou tard les effets, l'eſpérance de s'agrandir dans le Milanès, s'ils contribuoient à en exclure un ſi dangereux voiſin, les faiſoient pencher du côté de Maximilien; mais d'un autre côté, le caractere de ce prince ambitieux, inconſtant & diſſipateur, ſa qualité d'empereur & de chef de la maiſon d'Autriche, qui lui donnoit des droits ou des prétentions ſur preſque toutes les places de la ſeigneurie, inſpiroient contre lui une forte défiance. Quelque ardeur qu'il montrât pour cette entrepriſe, pouvoit-on ſe flatter qu'il perſévérât long-temps dans les mêmes ſentiments? ne l'abandonneroit-il pas bientôt, comme preſque toutes celles qu'il avoit formées auparavant? étoit-il prudent de s'aſſocier à un prince indigent, exigeant, & qui fondoit, pour ainſi dire, ſa caiſſe militaire ſur la bourſe de ſes alliés? où prendroient-ils l'argent néceſſaire pour fournir à ſes profuſions? S'il parvenoit à s'établir dans leur voiſinage, ne demanderoit-il rien au-delà des termes de leurs engagements? Ne ſongeroit-il point à réveiller d'anciens titres, éteints par une longue preſcription? Ne vendroit-il point ſa protection au pape, au duc de Ferrare, au marquis de Mantoue, qui tous réclamoient quelque domaine de la ſeigneurie, & qui ne manqueroient pas de le prendre pour juge? Négligeroit-il une ſi belle occaſion d'étendre ſon autorité, & alors que deviendroit la république, & quels alliés oppoſeroit-elle à tant d'ennemis? Ces conſidérations portoient les Vénitiens à rejetter la demande de Maximilien; il n'y avoit qu'un moyen de ſe tirer de cet embarras: c'étoit de perſuader à ce prince de prendre une autre route, plus longue à la vérité, mais plus facile & moins bien gardée que la premiere. Il pouvoit, en partant de la Franche-Comté, où ſon autorité étoit reconnue, traverſer une partie des terres du duc de Savoie, & pénétrer dans le duché de Milan, où il n'auroit à combattre que les François. Les députés des Vénitiens, en lui annonçant le refus

Ann. 1507.

de la ſeigneurie, ne manquerent pas de lui indiquer ce
Ann. 1507. projet : il eût été excellent trois ans auparavant, dans le temps que Philibert, ſon gendre, gouvernoit la Savoie ; mais le duc Charles, qui lui avoit ſuccédé, étant dévoué à la France, n'auroit pas manqué de lui diſputer le paſſage ſur ſes terres : en ſuppoſant même que Maximilien eût pu l'emporter par force ou par ſurpriſe, il ſe ſeroit trouvé enfermé en Italie, ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, ſans reſſource, & même ſans aſyle après une défaite. S'il feignit de l'adopter, s'il envoya même un corps de troupes & un train d'artillerie de ce côté, ce fut uniquement pour donner le change aux Vénitiens, dont il avoit démêlé la ruſe, & qu'il eſpéroit de prendre au dépourvu. Louis fut ſi ſatisfait du parti que venoient de prendre les Vénitiens, qu'il leur envoya, ſur-le-champ, une armée de cinq cents lances, & de cinq mille hommes de pied, commandée par le maréchal Trivulſe. Tranquille du côté de l'Italie, & conſidérant que la ſaiſon étoit déja fort avancée, il quitta Lyon pour retourner à Blois, où d'autres affaires l'attendoient.

Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays Bas.

Heuter, Auſtriac. Pontan. Gelric. Hareus ann. Brabant. Auton. Lettres de Louis XII.

Nous avons vu qu'après la mort de l'archiduc Philippe, Louis, bornant ſon ambition à exclure l'empereur de l'adminiſtration des Pays-Bas, avoit engagé les Flamands à compoſer eux-mêmes un conſeil de régence ; qu'il avoit promis de les protéger, & que pour les convaincre de ſes diſpoſitions pacifiques, il avoit retiré les troupes auxiliaires envoyées précédemment au duc de Gueldres. Cet arrangement auroit ſuffi, ſi perſonne n'eût été intéreſſé à le renverſer ; mais pouvoit-on ſe flatter que Maximilien, après un pareil affront, reſtât tranquille, & que beaucoup de gens, mécontents de n'avoir pas obtenu les emplois qu'ils deſiroient, ne fuſſent pas très-diſpoſés à le ſeconder ? Les gouverneurs des places voiſines de la Gueldre firent des irruptions dans ce duché : il étoit impoſſible à Charles d'Egmont de ſe borner, dans cette occaſion, à une

guerre purement défenſive, puiſque n'ayant point aſſez de revenus pour ſoudoyer ſes troupes, il ne pouvoit les conſerver qu'en leur permettant le pillage. Il recommença donc ſes courſes dans la Hollande & le Brabant. Ces deux provinces, qui relevoient de l'empire, voyant qu'elles n'avoient aucun ſecours à eſpérer du conſeil d'adminiſtration, eurent recours à Maximilien, & lui déférerent, en leur nom, la régence de Charles de Luxembourg: les autres, affoiblies par cette déſertion, menacées par Henri VII, roi d'Angleterre, qui craignoit que l'autorité de Louis ne s'affermît dans les Pays-Bas, abandonnées à leur jalouſie inteſtine, depuis le départ du roi pour l'Italie, balançoient encore ſur le parti qu'elles devoient prendre, lorſqu'un événement, peu important en lui-même, acheva de les aliéner de la France. Deux gentilshommes du pays d'Aunis, qui avoient ſervi avec diſtinction dans le royaume de Naples, ſachant que la guerre étoit ouverte entre le duc de Gueldres & les Pays-Bas, équiperent deux vaiſſeaux, leverent cinq cents hommes, ſans en rien communiquer à la cour, & pour autoriſer le brigandage qu'ils ſe propoſoient d'exercer, ils envoyerent demander au duc ſon aveu & un brevet de capitaines. Jean Chapperon, & Antoine d'Auton, ainſi ſe nommoient ces deux gentilshommes, ayant obtenu l'aveu qu'ils demandoient, ſe mirent en mer, coururent ſur toutes les barques & les vaiſſeaux marchands des Pays-Bas, & firent des priſes conſidérables. Cette odieuſe piraterie, qu'on ne put réprimer auſſi-tôt, parce qu'on n'en avoit aucune connoiſſance, ſouleva toutes les villes de la Flandre. Les partiſans de la France furent réduits à garder le ſilence, & l'on envoya promptement des ambaſſadeurs à Maximilien, pour le prier d'oublier le paſſé, de prendre la défenſe d'un peuple qui n'eſpéroit plus qu'en lui, & de vouloir bien ſe charger de l'adminiſtration des Pays-Bas, pendant le bas-âge de ſon petit-fils. Maximilien accepta leurs ſoumiſſions; mais toujours occupé de ſon expédition d'Italie, & ne

Ann. 1507.

pouvant ſe tranſporter lui-même dans ces provinces
Ann. 1507. éloignées, il ſe fit remplacer par Marguerite d'Autriche ſa fille, veuve en ſecondes nôces de Philibert, duc de Savoie, tante du jeune Charles de Luxembourg, princeſſe d'un génie profond & diſſimulé, élevée dans l'adverſité, formée au manege à la cour de Ferdinand, dans le temps qu'elle étoit ſa bru, envenimée contre la France, où elle n'avoit reçu que des affronts, enfin l'ennemi le plus dangereux & le plus opiniâtre que la fortune pût ſuſciter à la monarchie.

Ann. 1508. Encouragé par ce premier ſuccès, & impatient de ſe montrer en Italie, Maximilien faiſoit des levées dans ſes Etats héréditaires. Craignant de perdre en préparatifs les ſix mois pendant leſquels l'empire devoit ſoudoyer ſon armée, il raſſembla vingt-quatre mille hommes dans les environs de Trente, & vint ſe renfermer dans cette ville ſur la fin de Janvier. Il avoit déja détaché un corps de troupes du côté de la Franche-Comté, pour donner de l'inquiétude aux François; il en détacha un autre dans le Frioul, pour attirer les forces des Vénitiens de ce côté, & ſe tint prêt à franchir, avec le gros de ſon armée, les paſſages qu'il devoit trouver dégarnis. Après avoir fait fermer les portes de la ville, & pris toutes les précautions néceſſaires pour que perſonne n'en pût ſortir, il ordonna une proceſſion générale, dans laquelle l'évêque de Gurk, ſon chancelier, annonça, ſuivant la formule ordinaire, le deſſein où étoit *l'empereur élu*, d'aller prendre la couronne impériale à Rome. La cérémonie achevée, il part bruſquement de Trente, emporte quelques forts, traverſe les défilés, & s'avance, ſans beaucoup d'obſtacles, juſqu'à quatre milles de Vicence. Là, il apprend que le comte de Pétiliane, général des Vénitiens, & le maréchal Trivulſe, avec l'armée auxiliaire des François, marchent à lui, dans la réſolution de lui livrer bataille, tandis que l'Alviane, autre général de la république, conduiſoit, dans le Frioul, une ſeconde armée: étonné de ne recevoir aucune nouvelle des trou-

pes qui devoient le ſuivre, Maximilien laiſſe à Trautſon, l'un de ſes lieutenants, la conduite de cette premiere diviſion, & retourne à Trente, pour hâter la marche des troupes qu'il comptoit y trouver ; elles n'étoient point encore arrivées. Déſeſpéré de ces délais, il convoque une nouvelle diete dans la ville d'Ulm, où il ſe plaint amérement de la froideur du corps Germanique à ſeconder ſes efforts : jamais la foibleſſe du chef de l'empire ne ſe montra plus à découvert que dans cette occaſion : la guerre étoit à peine commencée, & déja Maximilien propoſoit d'engager les pierreries de ſa couronne pour faire ſubſiſter une foible armée, que la déſertion & la diſette détruiſoient journellement. Trautſon ne recevant point de ſecours, & à la veille de ſe trouver enfermé, livra bataille à Trivulſe & au comte de Pétiliane ; il fut défait, comme il s'y étoit attendu, mais il ſauva une partie de ſes troupes. L'Alviane, de ſon côté, ayant battu les Impériaux dans le Frioul, s'empara de toutes les places que la maiſon d'Autriche poſſédoit encore dans cette province. La priſe de Trieſte flatta d'autant plus les Vénitiens, que c'étoit le ſeul port conſidérable qui ne leur appartînt pas ſur la mer adriatique. L'Alviane s'étant joint aux deux autres généraux, vouloit qu'on aſſiégeât la ville de Trente ; mais Trivulſe, qui ne croyoit pas qu'il fût de l'intérêt de ſon maître que la puiſſance des Vénitiens s'accrût ſi rapidement, refuſa de prendre part à ce ſiege, ſans avoir reçu auparavant de nouveaux ordres : cette réſiſtance diſpoſa les Vénitiens à prêter l'oreille aux propoſitions de l'empereur.

Ann. 1508.

Après s'être donné beaucoup de mouvements inutiles, Maximilien s'étoit éloigné du théâtre de la guerre ; on fut pluſieurs jours ſans ſavoir ce qu'il étoit devenu. Le danger auquel étoient expoſés ſes pays héréditaires, le rappella, pour ainſi dire, à la ſociété. Il envoya propoſer aux Vénitiens une trêve ou un traité de paix, aux conditions les plus avantageuſes qu'ils puſſent deſirer, exigeant ſimplement que les François n'y fuſſent

Traité particulier des Vénitiens. Ils indiſpoſent contr'eux toutes les puiſſances de l'Europe.

Guicchardin, Bembe. Juſtiniani.

point compris : le ſénat, s'appercevant que l'empereur
Ann. 1505. cherchoit à brouiller la république avec le roi de France,
Auton. Seiſſel. Belcarius. P. Martir, de Angler. s'obſtina à ne point vouloir entendre parler de paix, ſi les miniſtres François n'étoient admis au congrès, comme parties contractantes. Ceux-ci demanderent que la trêve, ou la paix qu'on alloit conclure, fût générale, & s'étendît non-ſeulement à tous les alliés que le roi avoit au-delà des monts, mais au duc de Gueldres, qui ne pouvoit ſe ſoutenir contre la puiſſante maiſon d'Autriche; ſans l'aſſiſtance des François. Peu importoit aux Vénitiens ce que deviendroit ce duc : au contraire, il leur ſembloit avantageux de laiſſer une ſemence de guerre entre le roi de France & l'empereur, qui leur paroiſſoient également formidables; car quel qu'en dût être l'événement, ils prévoyoient qu'ils s'affoibliroient mutuellement, que le plus foible en ſeroit plus diſpoſé à rechercher leur alliance, ſans que le vainqueur en fût plus en état de leur nuire, & qu'il ne pouvoit en réſulter, pour la république, qu'une nouvelle occaſion de s'agrandir. Ainſi l'empereur, ayant offert une trêve de trois ans, avec la permiſſion de garder & même de fortifier, comme ils le jugeroient à propos, toutes les places du Frioul & de l'Iſtrie, qu'ils lui avoient enlevées, & ayant proteſté en même temps, qu'il n'entendroit à aucun accommodement, s'ils ne ſe déſiſtoient de faire cauſe commune avec le duc de Gueldres, entra ſi bien dans leurs vues, que, ſans aucun égard aux prieres, aux reproches, ni aux menaces des miniſtres François, ils ſignerent un traité particulier, où il n'étoit fait aucune mention du duc de Gueldres, ni du roi de France, auquel on réſerva ſimplement la faculté de déclarer dans trois mois, s'il vouloit y être compris. Quand au lieu d'un roi de France, duc de Milan, les Vénitiens n'auroient eu pour allié qu'un duc d'Urbin, ou un marquis de Mantoue, ils n'auroient pu agir avec plus de hauteur qu'ils le firent dans cette rencontre. Cet affront réveillant le ſouvenir de tous les ſujets de plaintes qu'on avoit déja contr'eux, les brouilla irré-

vocablement avec la France. Une démarche insolente outra contr'eux l'empereur. Voulant honorer la valeur & la bonne conduite de l'Alviane, leur général, qui venoit d'étendre le domaine de la république, ils lui décernerent un triomphe, où Maximilien & les Allemands furent donnés en spectacle, & servirent de risée à la plus vile populace. Ils croyoient en cela ne faire qu'imiter les anciens Romains, auxquels ils avoient la vanité de se croire substitués : mais ils ne réfléchissoient pas que ce qui pouvoit convenir à un peuple de soldats, plus nombreux & mieux discipliné que ses voisins, ne convenoit en aucune maniere à une société de commerçants, qui n'avoit que des mercenaires pour défenseurs, qui ne figuroit dans l'Europe qu'en divisant ses voisins, & qui devoit rentrer dans le néant, dès que ces voisins, oubliant leur éternelle jalousie, se concerteroient pour l'accabler. Cependant, comme si le roi de France & l'empereur n'eussent pas encore suffi pour les perdre, ces aveugles républicains semblerent prendre plaisir à braver le ressentiment de Jules II. Louis, plus puissant qu'eux, venoit d'être contraint, par les importunités du pontife, à chasser du duché de Milan les Bentivoglio, convaincus d'entretenir des intelligences à Bologne, & d'y avoir tramé une conspiration. Les Vénitiens, toujours brouillés avec le pape, depuis qu'ils avoient refusé de lui rendre Faenza & Rimini, donnerent une retraite à ces fugitifs, & les mirent plus à portée que jamais de continuer leurs pratiques. A cette premiere mortification se joignit une marque de mépris, qui pouvoit être regardée comme une injure personnelle. L'évêché de Vicence étant venu à vaquer en cour de Rome, par la mort du cardinal de la Rovere, le pape ne manqua pas d'en disposer en faveur d'un autre de ses neveux : sans égard pour cette collation, le sénat y nomma quelque temps après un gentilhomme Vénitien, qui s'en mit en possession, & qui, sur le refus que fit le pape de confirmer sa nomination, s'intitula : *Evêque élu de Vicence par la grace*

Ann. 1508.

du très-excellent conſeil des Pregati. Il n'en falloit pas
Ann. 1508. tant pour pouſſer à bout l'homme du monde le moins patient. Trop foible pour tirer par lui-même raiſon de ces offenſes, Jules chercha des vengeurs : il s'adreſſa à l'empereur, au roi de France lui-même, qu'il haïſſoit & qu'il craignoit plus encore que les Vénitiens : il les trouva l'un & l'autre diſpoſés à ſeconder ſa haine. Un autre prince ſe joignit à cette ligue redoutable ; non par haine ni par aucun reſſentiment particulier, mais par politique & par un intérêt ſordide. Ferdinand le Catholique avoit les plus grandes obligations aux Vénitiens, il leur devoit en partie le royaume de Naples ; mais la reconnoiſſance étoit un ſentiment étranger au cœur de Ferdinand. Ils tenoient par engagement quatre ou cinq places fortes dans la Pouille ; il vouloit y rentrer ſans acquitter le prix de l'engagement, & cependant il n'oſoit leur déclarer la guerre, de peur que s'adreſſant, ſoit au roi de France, ſoit à l'empereur, ils ne contribuaſſent à le renverſer d'un trône uſurpé & mal affermi. Il falloit, pour ne rien riſquer, commencer par les brouiller irrévocablement avec ces deux ſouverains, auxquels ils n'euſſent pas manqué de recourir. C'eſt ſur ces principes qu'il avoit manœuvré à l'entrevue de Savonne, abuſant du deſir qu'avoit le cardinal d'Amboiſe de parvenir à la papauté : il n'avoit pas eu de peine à lui perſuader qu'en conciliant les intérêts des principales puiſſances de l'Europe, & en ſe délivrant des Vénitiens, qui avoient un intérêt ſenſible à les diviſer, il s'aſſureroit la tiare, ſoit après la mort de Jules, qui ne pouvoit être fort éloignée, ſoit en aſſemblant un concile général, dont toute l'Europe ſentoit le beſoin, & dans lequel ce pontife ſimoniaque ſeroit dépoſé. Depuis l'entrevue de Savonne, Ferdinand avoit eu de nouvelles raiſons de ſe fortifier de plus en plus dans ſon projet. Maximilien, reconnu pour tuteur de ſon petit-fils, & adminiſtrateur général des Pays-Bas, venoit d'acquérir des facilités pour entretenir une correſpondance ſuivie

avec

avec les Etats de Caſtille. Preſque tous les grands de ce royaume étoient dans ſes intérêts : les rois de Navarre & de Portugal, qui ne pouvoient voir ſans effroi les couronnes de Caſtille & d'Aragon réunies ſur la même tête, appuyoient le parti des mécontents, & appelloient Maximilien en Eſpagne. Ferdinand occupé à détruire ce parti, avoit le plus vif intérêt à donner de l'occupation à l'empereur du côté de l'Allemagne, il commit le ſoin d'achever la négociation commencée avec le cardinal d'Amboiſe, à Marguerite ſa bru, gouvernante des Pays-Bas : il ne pouvoit choiſir un miniſtre plus actif & plus intelligent : Marguerite, quoique très-attachée à ſon pere, vivoit en bonne intelligence avec Ferdinand, dont elle n'avoit point eu à ſe plaindre pendant tout le temps qu'elle avoit demeuré en Eſpagne. L'intérêt de ſon pupile exigeoit qu'elle continuât à le ménager ; car s'il n'avoit point d'enfants de Germaine de Foix, ſa ſeconde femme, comme on commençoit à le croire, Charles, ſon petit-fils, n'étoit pas moins ſon héritier que celui de Maximilien. Il étoit donc important de lui inſpirer de bonne heure des ſentiments de pere pour cet illuſtre rejetton de la maiſon d'Autriche : un autre intérêt, moins grand à la vérité, mais plus voiſin & plus preſſant, animoit encore le zele de Marguerite. Le duc de Gueldres lui donnoit des alarmes continuelles, & elle avoit reconnu combien il ſeroit difficile de réduire cet ennemi opiniâtre, tant qu'il ſeroit ſoutenu par la France. Le ſeul moyen de s'en délivrer, étoit d'embarquer Louis dans des affaires ſi ſérieuſes & ſi importantes, qu'il perdît de vue ce foible allié, ou qu'il ſe trouvât forcé de le ſacrifier. Elle preſſa, elle conjura l'empereur, ſon pere, par l'intérêt qu'il devoit prendre à ſon petit-fils, de faire trève pour un temps à la haine qu'il avoit vouée à Louis & à Ferdinand ; elle lui montra la gloire & le profit qui l'attendoient en Italie ; enfin elle ſut ſi bien tirer parti de ſon reſſentiment contre les Vénitiens, qu'elle obtint de pleins-pouvoirs pour traiter avec le miniſtre du roi de Ann. 1508.

France. La guerre étoit plus vive que jamais entre le
Ann. 1508. duc de Gueldres & les provinces des Pays-Bas : on convint d'une trève de quarante jours, pendant laquelle, Marguerite d'un côté, & de l'autre le cardinal d'Amboiſe, tiendroient des conférences dans la ville de Cambrai, pour parvenir à une paix finale.

Ligue de Cambrai.

Mocenigo. Bembe. Guicchardin. P. Martir. Lettres de Louis XII. Auton. Seiſſel. Pontan. rer. Celtic.

Ces conférences ne pouvoient alarmer les Vénitiens; ils avoient dû s'y attendre, ils y avoient donné lieu, en refuſant à Trente de mêler leurs intérêts à ceux du duc de Gueldres, & en ſe hâtant de conclure un traité particulier avec la maiſon d'Autriche. Ils ne pouvoient ſe plaindre de n'y être point appellés, puiſque les objets qui devoient s'y traiter, leur étoient devenus entiérement étrangers. Pour ne leur donner aucune défiance, on n'y appella qu'un très-petit nombre de perſonnes : Marguerite d'Autriche, au nom de Maximilien ſon pere, & de Ferdinand ſon ancien beau-pere, le cardinal d'Amboiſe, pour le roi de France & le pape, ſe rendirent à Cambrai, ſans éclat, accompagnés ſeulement de cinq ou ſix juriſconſultes habiles, dont ils vouloient s'aider pour l'éclairciſſement de quelques points contentieux de droit public. Il falloit commencer par fixer les loix de la dépendance des principales provinces des Pays-Bas, à l'égard de la couronne de France, tranſiger ſur les plaintes reſpectives excitées à cette occaſion, & empêcher, s'il étoit poſſible, qu'il ne s'en élevât de nouvelles. Louis ne vouloit point ſe relâcher ſur les droits de ſa couronne ; Marguerite ne vouloit rien perdre des prérogatives qu'avoient uſurpées les derniers ducs de Bourgogne. On diſputa de part & d'autre avec chaleur ; on fut pluſieurs fois à la veille de ſe ſéparer : *Nous nous ſommes*, écrivoit Marguerite, *monſieur le légat & moi, cuidé prendre au poil.* Dans l'impoſſibilité où l'on ſe trouva de prendre un arrangement définitif, on convint de ſuſpendre la déciſion des queſtions les plus difficiles, & toutes les procédures commencées au parlement de Paris, juſqu'à ce que l'archiduc Charles fût parvenu à l'âge de majorité, & rendît l'hom-

mage auquel il étoit tenu : en attendant, il dut jouir de ſes Etats, comme en avoit joui ſon pere ſous la mouvance de la couronne, le reſſort du parlement de Paris, & en prenant chaque année des lettres du roi, pour être autoriſé à lever des ſubſides ſur l'Artois. On ſuivit à-peu-près la même marche par rapport au duc de Gueldres. L'empereur ne vouloit le regarder que comme un ſéditieux & un révolté ; il croyoit lui faire grace en le remettant dans la même poſition où l'avoit laiſſé l'archiduc Philippe, en partant pour l'Eſpagne. C'eût été le dépouiller du titre & des droits de ſouverain, pour le réduire au rang & à la qualité d'un gentilhomme opulent. Après les avantages qu'il avoit remportés, & dans la poſition où il ſe trouvoit, une pareille propoſition ne pouvoit paſſer que pour une injure : Marguerite, après de longs débats, fut obligée d'y renoncer. On régla que Charles d'Egmond jouiroit par proviſion des duché de Gueldres & comté de Zutphen : qu'il rendroit au jeune archiduc trois ou quatre places, dont il s'étoit emparé en Hollande ; que le jeune archiduc, de ſon côté, lui remettroit quelques châteaux, qu'il tenoit encore dans le duché de Gueldres : que les choſes reſteroient dans cet état, juſqu'à ce que des commiſſaires reſpectifs, nommés d'une part par l'empereur & le roi d'Angleterre, & de l'autre par le roi de France & le roi d'Ecoſſe, euſſent examiné les droits des deux parties, & prononcé définitivement, tant ſur le fond de l'affaire, que ſur les limites des deux Etats. Louis promit, non-ſeulement de ne plus défendre Egmond, ſi les commiſſaires le condamnoient, mais de l'abandonner d'avance, s'il refuſoit de ſe ſoumettre à l'arbitrage, ou ſi, redoutant le jugement, il recommençoit la guerre. On nomma pour garants de ce traité, qui fut auſſi-tôt rendu public, les rois d'Angleterre & d'Aragon, les princes & états de l'empire. Ann. 1508.

Quant au ſecond traité, ou au ſecond acte de ce traité, qui dut demeurer ſecret juſqu'au moment de l'exécution, il ne ſouffrit preſque aucune difficulté. Il s'a-

giſſoit de partager la dépouille des Vénitiens, & ce
Ann. 1508. partage ſe trouvoit fait d'avance : le pape réclamoit Ravenne, Cervie, Faenza & Rimini : Maximilien demandoit, comme empereur, Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Treviſe ; & comme chef de la maiſon d'Autriche, le Frioul & l'Iſtrie : le roi de France vouloit recouvrer Breſſe, Crême, Bergame, Crémone, la Giarad'adda, & tout ce qui avoit autrefois fait partie du duché de Milan : le roi d'Eſpagne ne vouloit que Trani, Brindes, Otrante & Gallipolis, détachées, depuis douze ou treize ans, du royaume de Naples. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, le duc de Savoie, & le roi de Hongrie, avoient des droits à réclamer ſur d'autres places : on promit de les admettre à en pourſuivre la reſtitution, pourvu que dans deux mois ils accédaſſent au traité, & qu'ils contribuaſſent convenablement aux frais de la guerre. Il ne s'agiſſoit donc plus que de lever les obſtacles qui pouvoient troubler l'harmonie entre les confédérés, convenir du temps où commenceroit l'attaque, des ſecours mutuels qu'ils ſeroient obligés de ſe prêter, & de fixer un terme à la durée de cet engagement. Le premier obſtacle qui pouvoit troubler les confédérés, étoit la méſintelligence entre l'empereur & le roi de France, au ſujet de l'inveſtiture du duché de Milan. Louis la vouloit pure & ſimple pour lui, pour ſes enfants légitimes, ou au défaut d'enfants, pour ſon plus proche parent. Il promettoit, à ce prix, d'entrer en campagne quarante jours avant l'empereur, & de lui donner en outre cent mille ducats, une fois payés. Cet article fut accordé. Le ſecond obſtacle étoit la querelle du même Maximilien avec Ferdinand le Catholique, touchant la régence du royaume de Caſtille ; objet important, ſur lequel aucun des deux ne vouloit ſe relâcher : on régla qu'on nommeroit inceſſamment des arbitres pour terminer amicalement ce différent ; que les droits des deux parties reſteroient entiers pendant ce délai ; que l'empereur, ni ſon petit-fils ne

pourroient entreprendre de les faire valoir par les armes, tant que dureroit la guerre de Veniſe, ni même ſix mois après. Nous verrons bientôt le parti que Ferdinand ſut tirer de cette clauſe. Par rapport au temps où devoit commencer l'expédition, on ſtipula que le pape procéderoit le premier par les cenſures eccléſiaſtiques; qu'il jetteroit l'interdit ſur toutes les terres de la ſeigneurie, & les donneroit au premier occupant; qu'en même-temps, le roi de France, le roi d'Aragon & le pape, travailleroient de concert à mettre cette ſentence à exécution; que l'empereur, lié par les ſerments qu'il avoit prêtés quelques mois auparavant, en accordant une trêve de trois ans, ne ſeroit tenu d'agir que quarante jours après que la guerre ſeroit ouverte; que le pape, pour lui donner moyen d'agir, ſans manquer à la foi publique, l'appelleroit à ſon ſecours, comme *défenſeur & avoué du ſaint ſiege*: d'où il devoit arriver que la France porteroit ſeule tout le faix de cette entrepriſe commune: car bien que le pape & le roi d'Aragon fuſſent tenus d'agir en même-temps, ils étoient trop habiles l'un & l'autre pour ne pas attendre à ſe déclarer, que l'ennemi fût entiérement renverſé. Louis l'avoit prévu, & ne s'en mettoit point en peine; mais une choſe à laquelle il ne s'attendoit pas, & qui faillit pourtant d'arriver, c'eſt que l'empereur voulut profiter du délai de quarante jours qu'il s'étoit fait accorder, & de l'éloignement des troupes Françoiſes, pour accabler ſubitement le duc de Gueldres: la vigilance de ce Prince, les meſures qu'il prit, renverſerent ce honteux projet; & l'empereur, ſur les plaintes qu'en fit Louis, déſavoua publiquement ſes officiers. Enfin, pour empêcher que les alliés ne ſe diviſaſſent, & que l'un ne cherchât à faire ſon profit au préjudice des autres, il fut expreſſément ſtipulé qu'aucun d'eux ne pourroit conclure ni trêve ni paix avec les Vénitiens, ſans le congé & la participation des autres; que celui qui ſe trouveroit le premier en poſſeſſion de ce qui devoit lui revenir, prêteroit une partie de ſes

Ann. 1508.

troupes à celui qui ſeroit moins avancé, & que cette
Ann. 1508. obligation ſubſiſteroit tant qu'il reſteroit à conquérir quelqu'une des places énoncées dans le traité de partage : il eſt vrai qu'on ne détermina ni la quantité ni la durée de ces ſecours, ſans doute parce que perſonne ne s'imagina qu'il ſeroit dans le cas de recourir à ſes alliés, n'y ayant aucun des quatre principaux confédérés qui ne ſe crût en état de ſe faire raiſon par lui-même d'un ſi foible ennemi.

Ann. 1509. Ce traité fut conclu, ſigné & ratifié par les puiſſances intéreſſées, ſans que les Vénitiens, qui avoient des ambaſſadeurs, des réſidents & des eſpions en toutes ces cours, ſe doutaſſent de l'orage qui ſe formoit ſur leur tête. Cette ſécurité, ou plutôt cet aſſoupiſſement, paroît d'abord incroyable, quand on fait attention que Veniſe étoit alors la puiſſance la plus déliée, & la plus vigilante de l'Europe ; mais dans cette occaſion, ſes propres lumieres ſervirent en quelque ſorte à l'aveugler : des quatre puiſſances qui s'uniſſoient pour ſa ruine, elle ſavoit qu'elle en avoit offenſé trois, le pape, l'empereur & le roi de France ; mais elle ſavoit, ou croyoit ſavoir en même-temps, qu'elle n'avoit que l'empereur à redouter, parce qu'il étoit le ſeul qui eût un véritable intérêt à l'abaiſſer, ou à la perdre : or elle venoit de conclure avec lui une trêve de trois ans ; & dans le temps qu'il ſignoit la ligue de Cambrai, il conjuroit le ſénat, par ſes ambaſſadeurs, de s'unir à lui contre le roi de France, ſon éternel ennemi. Quant aux trois autres ſouverains, ils avoient tant de raiſons d'appréhender que la puiſſance de l'empereur ne ſe rétablît en Italie, un intérêt ſi vif à conſerver la ſeule puiſſance qui en fermât l'entrée aux Allemands, que quelques ſujets de plaintes que leur eût donné la république, on ne devoit point appréhender que ces princes s'oubliaſſent aſſez eux-mêmes pour conjurer ſa perte avec leur commun ennemi. Ce raiſonnement étoit bon en politique ; mais les rois ne ſe trompent-ils jamais ſur leurs vrais intérêts ? L'ambition, la vengeance, la pré-

Etonnement & réſolution des Vénitiens. *Ibidem.*

ſomption, ne les égarent-elles pas auſſi ſouvent que les autres hommes ? La ligue étoit formée depuis un mois, & elle paroiſſoit encore une chimere, ou un épouvantail. Louis & ſon miniſtre étoient peut-être les ſeuls qui cruſſent qu'elle pourroit s'exécuter : le pape le croyoit ſi peu, ou il fut tellement effrayé du danger où elle expoſeroit l'Italie en général, & en particulier le ſaint ſiege, qu'il en fit donner le premier avis aux Vénitiens, offrant de s'en ſéparer, d'employer même toute ſon autorité pour la diſſiper, s'ils conſentoient à lui rendre, de bonne amitié, les deux ſeules places de Remini & de Faenza ; mais les menaçant en même-temps d'armer contr'eux le ciel & la terre, & de les détruire ſans miſéricorde, s'ils perſiſtoient à le braver. Cette nouvelle deſſilla les yeux des Vénitiens ; le ſénat s'aſſembla : dans l'effroi que cauſoit une ligue ſi formidable, preſque tous opinoient à donner une prompte ſatisfaction au pape. Dominique Triviſani, l'un des procurateurs de Saint-Marc, oſa s'oppoſer à cet avis : il repréſenta » que le parti que prendroit le » pape dans cette affaire, étoit la choſe du monde la » plus indifférente : que les troupes de l'égliſe, rebut » de la milice d'Italie, ne méritoient pas qu'on s'en » mît en peine : qu'il ſuffiroit pour rendre tous leurs » efforts inutiles, de renforcer de quelques compagnies » la garniſon de Faenza : que les cenſures eccléſiaſti- » ques & les foudres du Vatican dont on les mena- » çoit, ne devoient pas cauſer beaucoup plus d'effroi : » que la république en avoit été autrefois frappée, ſans » en reſſentir aucun dommage ; car quelle apparence, » ajouta-il, que Dieu régle ſa ſévérité ou ſa miſéri- » corde ſur les caprices d'un mortel ambitieux, ſu- » perbe, ivrogne & débauché ? Qui nous aſſurera » d'ailleurs, qu'après avoir obtenu Rimini & Faenza, » il ne ſe joindra pas encore au reſte des confédérés, » pour obtenir Cervie & Ravenne ? Sera-t-il de meil- » leure foi que ſes prédéceſſeurs, qui, pour autoriſer » leurs injuſtices, ont établi cette maxime déteſtable,

Ann. 1509.

Ann. 1509.

» qu'aucun engagement, aucune promeſſe, aucun ſer-
» ment ne peut empêcher l'égliſe de revendiquer ſes
» prétentions ? Triviſani fit obſerver enſuite que du
» premier pas dépendoit ordinairement le ſuccès d'une
» entrepriſe ; que ſi le ſénat marquoit de la foibleſſe
» ou de la crainte, il n'y auroit aucune des puiſſances
» confédérées qui ne ſe crût en droit de lui dicter des
» loix ; que ſi l'on pouvoit conſentir à ſe relâcher des
» anciennes maximes de la république, & faire un ſa-
» crifice, c'étoit ou avec l'empereur, ou avec le roi
» de France qu'il falloit ſe réconcilier, & non avec le
» pape, dont on n'avoit rien à eſpérer ni à craindre ;
» que le meilleur moyen de ſe garantir, étoit de ſe
» roidir contre le danger, de ne jamais déſeſpérer du
» ſalut de la patrie, & de s'aſſurer que, tant qu'ils fe-
» roient de leur côté ce qui dépendroit d'eux pour ſe
» défendre, le ſouverain arbitre des deſtinées ne les
» abandonneroit pas. « Cet avis, conforme aux an-
ciennes maximes de la république Romaine prévalut dans
le ſénat. Au reſte, ſi l'étude de l'antiquité Romaine, qui
étoit devenue le fondement & la baſe de l'éducation pu-
blique, contribua dans cette occaſion à égarer les Vé-
nitiens, on doit remarquer que ce fut auſſi à la même
ſource qu'ils puiſerent cette conſtance dans le malheur,
cet amour de la patrie, dont ils donnerent des exem-
ples ſignalés pendant tout le cours de cette guerre.

Louis leur envoie déclarer la guerre.

Seiſſel. Guicchardin. Bembe. Relation de Montjoie. Héraut d'armes. Cabinet de Fontan.

Pendant qu'ils fortifioient leurs places, qu'ils équi-
poient cinq ou ſix eſcadres à la fois, qu'ils attiroient
ſous leurs enſeignes les ſoldats les plus aguerris & les
plus célebres capitaines d'Italie, ils envoyerent des
ambaſſadeurs aux princes ligués pour ſonder leurs diſ-
poſitions, & jetter entr'eux de la défiance ; ils avoient
quelque eſpoir de gagner Maximilien, dont ils con-
noiſſoient l'inconſtance & la haine invétérée contre les
François : mais l'ayant cruellement outragé quelques
mois auparavant, & n'ayant rien à lui offrir qui fût
capable de le dédommager des avantages que lui pro-
mettoit la ligue, ils ne purent même parvenir à ſe faire
écouter.

écouter. Ferdinand le Catholique uſa d'une profonde diſſimulation. Ayant eu la précaution de n'envoyer aucun ambaſſadeur à Cambrai, il feignit d'ignorer ce qui s'y étoit paſſé ; il fit offre de ſa médiation auprès du roi de France, & promit, s'il ne pouvoit empêcher cette guerre, de rendre à la république tous les bons offices qu'elle avoit droit d'attendre d'un allié. Louis lui-même, s'il en faut croire les Vénitiens, n'uſa pas dans cette occaſion de ſa candeur ordinaire ; il trompa non-ſeulement Condolmier, leur ambaſſeur, par de feintes careſſes, mais il écrivit lui-même pluſieurs lettres affectueuſes au doge & au ſénat, qu'il leur fit préſenter par Jean de Laſcaris ſon ambaſſadeur. Les écrivains François nient ces faits : ils rapportent que Condolmier, homme aimable & de bonne ſociété, mais valétudinaire, répondoit à ceux qui lui demandoient des nouvelles de ſa ſanté, que *du reſte il ſe portoit aſſez bien ; mais qu'il avoit grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui ſe diſoit contre la ſeigneurie :* qu'aux noces d'Anne d'Alençon avec le marquis de Montferrat, Condolmier s'étant préſenté à la table où étoient les autres ambaſſadeurs, n'y trouva point de place, & eſſuya un affront que perſonnellement il ne méritoit pas : qu'ayant demandé une explication au cardinal d'Amboiſe, & l'ayant prié de lui déclarer définitivement ſi le roi regardoit la république comme amie ou comme ennemie, le cardinal ſe contenta de lui détailler tous les motifs de plainte que la république avoit donnés au roi en différentes rencontres. Si Condolmier ne ſe retira pas après une pareille explication, c'eſt qu'apparemment il jugea que l'amitié perſonnelle dont l'honoroit le monarque, pouvoit encore être utile à ſa patrie. En effet il fit un dernier effort, & après avoir remontré à Louis combien il étoit dangereux de quitter d'anciens alliés pour s'attacher à des ennemis à peine réconciliés, il lui vanta les reſſources de la république, & finit par lui déclarer que c'étoit de ſa part une *entrepriſe bien périlleuſe de s'attaquer à une puiſſance*

Ann. 1509.

Ann. 1509.

gouvernée par un ſi grand nombre de têtes ſages. Monſieur l'ambaſſadeur, lui répondit Louis, *tout ce que vous venez de dire eſt fort beau ; mais j'oppoſerai tant de fous à vos ſages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner : nos fous ſont gens qui frappent à droite & à gauche, & qui n'entendent plus raiſon, quand une fois ils ont commencé.* Condolmier ne ſe retira que lorſque les troupes étoient déja en marche pour l'Italie : il fut bientôt ſuivi d'un héraut, ou roi d'armes au titre de *Montjoie*, lequel introduit dans le ſénat, parla en ces termes : *Le roi Très-Chrétien, mon immuable & ſouverain ſire, m'a chargé de vous déclarer, illuſtriſſime & magnifique doge, qu'attendu les offenſes, outrages, mauvais & déloyaux tours que, ſous le voile de l'amitié & au mépris de l'alliance que vous aviez avec lui, vous lui avez faits en pluſieurs & diverſes rencontres, ſoit en donnant aide & ſecours à ſes ennemis, par terre & par mer, ſoit en ſoudoyant ceux qui cherchoient à lui nuire ; en vous oppoſant à tous ſes projets, & en formant des pratiques pour abattre ſa puiſſance en Italie : qu'attendu encore la trève & le traité frauduleux que vous avez fait à Trente avec le très-ſacré empereur, ſans la participation & contre les intérêts du roi Très-Chrétien, qui vous avoit aidés & défendus, & que vous avez laiſſé ſeul expoſé aux frais & aux dangers de la guerre, cherchant à profiter de ſon embarras pour vous étendre dans le duché de Milan :*

Ledit ſeigneur roi Très-Chrétien, mon immuable & ſouverain ſire, a renoncé à votre alliance, confédération & amitié, & ſur la priere qui lui en a été faite par notre très-ſaint pere le pape, dont vous avez uſurpé les poſſeſſions, il a conclu & arrêté avec le très-ſacré empereur, le catholique roi d'Eſpagne, & autres princes, une fraternelle amitié, alliance & confédération perpétuelle, pour vous forcer & contraindre de reſtituer à la ſainte égliſe, dont il eſt le fils aîné, au très-ſacré empereur, au roi catholique d'Eſpagne, aux autres princes & ſeigneurs, & à lui Très-Chrétien & immuable roi de France, les biens & terres que vous leur détenez injuſtement.

Ann. 1509.

Et ſur ce, je vous dénonce & notifie guerre mortelle, tant ſur terre que ſur mer, à feu & à ſang, en tous lieux où réſiſtance ſera faite, & juſqu'à parfaite & entiere reſtitution des biens & terres par vous uſurpés : proteſtant ici que ſi perte, dommage ou inconvénient en advient à la chrétienté, la faute & la coulpe en tomberont ſur vous.

Héraut, répondit le doge Loredano, *nous avons entendu ce que vous nous avez dit de la part de votre maître. Héraut, dix ans ſe ſont écoulés depuis que nous prîmes alliance avec lui, & il ne ſe prouvera point que depuis ce temps, nous ayons contrevenu ni directement ni indirectement à nos engagements, ni qu'on puiſſe nous reprocher aucun fait qui autoriſe les reproches qu'il nous adreſſe : nous l'avons aimé ; nous lui avons rendu tous les offices de fidcles alliés, & tout ce que nous avons pu découvrir de contraire à ſes intérêts, nous l'en avons ſoigneuſement averti.*

Quant à la trève conclue à Trente avec le roi des Romains, s'il n'y a pas été compris, ce n'eſt point à nous qu'il doit s'en prendre, car quelques offres qu'on nous eut faites pour traiter ſéparément, nous n'y voulûmes jamais conſentir ; mais uniquement à la mauvaiſe conduite & à l'opiniâtreté des miniſtres qu'il y envoya.

Héraut, nous n'euſſions jamais cru qu'un prince & ſi grand & ſi ſage eût ſi légérement prêté l'oreille aux diſcours empoiſonnés d'un pape qu'il devroit mieux connoître, ni aux inſinuations d'un prêtre que nous nous diſpenſons de nommer : que pour plaire à ces deux perſonnages, il ſe déclare l'ennemi d'une ſi puiſſante république, qui lui a rendu des ſervices importants, & qui a conſtamment rejetté toutes les offres que lui ont faites pluſieurs ſouverains, tant en Italie que hors de l'Italie, de places, de châteaux & de provinces entieres, ſi elle vouloit renoncer à ſon alliance ; c'eſt de quoi nous ſommes ſurpris & émerveillés.

Héraut, nous eſpérons que la majeſté du roi votre maître connoîtra la vérité, & nous rendra juſtice : que

Dieu, à qui l'on ne peut en impoſer, jugera entre nous, Ann. 1509. *& que la punition tombera ſur les coupables. Nous eſpérons encore en ſa ſacrée majeſté ; ſinon, nous tâcherons de nous défendre : & vous, pere héraut, & vous, trompette, vous rapporterez au roi Très-Chrétien ce que vous venez d'entendre ; partez.*

Le pape excommunie les Vénitiens. *Bembe. Juſtiniani. Guicchardin. Belcarius.*

Dans le même temps, le pape fulmina une bulle contre les Vénitiens, dans laquelle, rappellant toutes leurs entrepriſes ſur les droits du ſaint-ſiege, les taxes exorbitantes qu'ils levoient ſur les biens eccléſiaſtiques, l'odieuſe tyrannie qu'ils exerçoient ſur le clergé ſéculier & régulier, l'uſurpation enfin des places de l'égliſe ; il les déclaroit excommuniés, ſi dans vingt-quatre jours ils ne lui donnoient une pleine ſatisfaction ſur tous ces objets : il donnoit leurs biens au premier occupant, autoriſoit tout le monde à leur courir ſus, & à les réduire en ſervitude, étendant les mêmes cenſures ſur tous ceux qui leur donneroient aide ou ſecours. Cette bulle n'effraya pas les Vénitiens ; le ſénat y répondit par un appel au futur concile, & ſe permit ſur la perſonne de Jules les mêmes libertés qu'il s'étoit données en parlant du ſénat. Jules répondit à cet appel par une nouvelle bulle, à laquelle on ne fit aucune attention. Il porta un coup plus ſenſible aux Vénitiens : ils venoient de prendre à leur ſolde Jules & Renzo des Urſins, Troïle Savelli, avec cinq cents hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie ; le pape, comme leur ſuzerain, leur défendit de s'éloigner du territoire de Rome : il ſaiſit entre leurs mains les quinze mille ducats qu'ils avoient touchés pour ſolde, promettant d'en tenir compte à la république ſur la ſomme dont elle lui étoit redevable, à raiſon des jouiſſances des places de la Romagne.

Commencement des hoſtilités. *Ibidem.*

Louis exact obſervateur de ſa parole, n'ayant pu, quelque diligence qu'il eût faite, ouvrir la campagne le premier d'Avril, comme il s'y étoit engagé, envoya ordre à Chaumont, gouverneur-général du Milanès, de raſſembler ſes troupes, & de pénétrer ſur les terres

des Vénitiens. Chaumont paſſa l'Adda, & vint inveſtir Trevi, place mal fortifiée, dont la garniſon ſe rendit priſonniere de guerre, avec le provéditeur Moroſini, qui s'y étoit enfermé quelques jours auparavant. Après cet acte d'hoſtilité, Chaumont laiſſant dans la place cinquante lances, ſous la conduite de Fontrailles, & mille hommes de pied, ſous le capitaine Imbaut de Romanieu, revint dans le Milanès, où Louis raſſembloit ſon armée. Elle conſiſtoit en deux mille lances Françoiſes ou Italiennes, qui formoient environ douze mille chevaux; en ſix mille Suiſſes, & douze ou quatorze mille hommes d'infanterie Françoiſe. Louis qui conſidéroit que le traité qu'il avoit fait avec les cantons étoit ſur le point d'expirer, & qui comprenoit par les plaintes & les mutineries éternelles des Suiſſes, qu'il faudroit, ou ſe paſſer de leurs ſervices, ou les acheter à un plus haut prix qu'auparavant, commença dès-lors à s'occuper ſérieuſement du ſoin de ſe procurer une infanterie nationale: il engagea quelques-uns des officiers de la gendarmerie les plus diſtingués, tels que le chevalier Bayard, à ſe charger de les conduire & de les diſcipliner; mais la crainte de ſurcharger ſon peuple, l'empêcha toujours d'en former un corps ſtable & permanent. Les gentilshommes qui voulurent bien ſe prêter aux deſirs du roi, n'accepterent cette commiſſion honorable, qu'à condition de conſerver leur grade dans la gendarmerie; car ils préféroient hautement au commandement paſſager & au grade de capitaine de mille hommes de pied, celui de guidon ou de lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, ou même de ſimple homme d'armes, qui devoit durer autant que leur vie, & qui leur ouvroit le chemin à de plus grands honneurs. Le préjugé d'ailleurs avoit tellement avili l'infanterie, qu'on ne la regardoit que comme un aſyle contre la miſere, & qu'un gentilhomme ne croyoit pas pouvoir y acquérir de l'honneur: mais les ſervices importants que rendit cette infanterie dans les guerres d'Italie, la réputation éclatante des capitaines qui ſe chargerent de

Ann. 1509.

la diſcipliner, changerent peu-à-peu les idées à cet
Ann. 1509. égard. Les capitaines qui contribuerent le plus à opérer cette heureuſe révolution, & auxquels, par conſéquent, la poſtérité doit de la reconnoiſſance, furent Jean de Chabannes, ſeigneur de Vandeneſſe, frere du celebre la Paliſſe, Odet d'Aidie, Moneins, Normanville, le cadet de Duras, François de Daillon, ſeigneur de la Crotte, Bayard, & plus que tous ceux-là encore, le capitaine Molard, gentilhomme de Dauphiné. La Gaſcogne avoit été long-temps en poſſeſſion de fournir la ſeule infanterie que l'on connût en France : on commence à en appercevoir de preſque toutes les provinces du royaume : la petite province du Maine fournit, en cette occaſion, juſqu'à quinze cents avanturiers.

Quelque formidable que parût l'armée Françoiſe, celle de Veniſe la ſurpaſſoit de beaucoup. Cette république, qui faiſoit encore preſque ſeule le commerce de l'Europe entiere, dont les revenus étoient ſagement adminiſtrés, jugeant que du ſuccès de cette campagne dépendoit ſa conſervation ou ſa ruine, raſſembla dans un ſeul camp, trois mille lances; quatre mille ſtradiots ou Albanois, la meilleure cavalerie legere que l'on connût alors, & trente mille hommes d'infanterie. Le comte de Pétiliane, célebre par ſa prudence & par ſon attention à ne jamais donner de priſe ſur lui à l'ennemi, commandoit ces troupes, avec le titre de généraliſſime : Barthélemi d'Alviane, guerrier intrépide, plein de feu, d'activité & de reſſources, étoit plutôt ſon collegue que ſon lieutenant-général : deux nobles Vénitiens, André Gritti & George Cornaro, très-capables l'un & l'autre de commander une armée, ſi les loix de la patrie euſſent permis de confier à des citoyens un pouvoir dangereux pour la liberté, formoient, en qualité de provéditeurs, le conſeil des deux généraux. Ils devoient échauffer le courage de Pétiliane, modérer l'ardeur de l'Alviane, & conſulter le ſénat dans les affaires importantes & qui permettroient des délais. Dans le conſeil qui ſe tint

pour régler les premieres opérations de la campagne, les deux généraux ouvrirent des avis entiérement oppoſés : Pétiliane vouloit que l'armée ſe retranchât dans un poſte sûr, couvert de deux rivieres & de pluſieurs marais, au centre, pour ainſi dire, des Etats de la république ; qu'on laiſſât aux François une pleine liberté d'aſſiéger Crémone, Breſſe ou Bergame, où l'on avoit placé de fortes garniſons, & qu'on attendît, pour leur livrer bataille, que leur armée ſe fût affoiblie par des aſſauts inutiles, les maladies & la déſertion. Au contraire, l'Alviane penſoit qu'après s'être bien aſſûré du paſſage des rivieres, & d'une retraite, en cas de malheur, on devoit porter la guerre dans le duché de Milan, où les François trouveroient un grand nombre d'ennemis domeſtiques, & où les troupes mercenaires de la république ſerviroient avec plus d'ardeur, dans l'eſpérance de s'enrichir. Le ſénat prit un parti mitoyen : il ordonna aux généraux de choiſir ſur la frontiere un poſte qui défendît aux ennemis l'entrée des Etats de la ſeigneurie, de s'y tenir bien retranchés, & de ne point en venir à une action, à moins que la victoire ne parût moralement aſſurée. L'armée, en conſéquence, alla s'établir à Fontanella, à quatre ou cinq milles endeça de la riviere d'Adda. Avant de s'y retrancher, on jugea qu'il étoit à propos de profiter de l'éloignement des François pour reprendre Trévi, conquiſe quelques ſemaines auparavant par Chaumont. La place étoit mauvaiſe : la garniſon qu'on y avoit laiſſée, après s'être défendue avec courage, fut forcée de ſe rendre. Fontrailles, & les cinquante lances qu'il commandoit, le capitaine Imbaut de Romanieu, & le chevalier Verd, furent faits priſonniers de guerre & mis à rançon. Quant à l'infanterie, qui n'avoit point avec quoi ſe racheter, on ſe contenta de la dépouiller, & l'on aima mieux la renvoyer dans cet état, que de ſe charger de la nourrir. La ville, livrée au pillage, éprouva toutes les horreurs qu'on peut attendre d'une ſoldateſque effrénée : cruauté d'autant plus déplacée,

Ann. 1509.

qu'elle ſembloit provoquer celle de l'ennemi, dans le
Ann. 1509. temps où il alloit ſe trouver maître de la campagne ; mais on vouloit apparemment effrayer, par cet exemple, les places qui ſeroient tentées de changer de domination.

Bataille d'Agnadel.

Guicchardin. Auton. Seiſſel. Saint-Gelais. Belcarius. P. Martir de Angl. Lettres du chancelier, Guide Rochefort. Simph. Champier.

Louis étoit en marche pour délivrer Trévi, lorſqu'il apprit qu'elle étoit priſe, & que les ennemis s'étoient déja retranchés dans leur poſte : il continua ſa route, dans la réſolution de leur livrer bataille, en quelque endroit qu'il pût les joindre. Il falloit traverſer l'Adda : on s'attendoit que l'ennemi ſe préſenteroit pour en diſputer le paſſage ; mais la trop grande circonſpection de Pétiliane, & la crainte qu'il avoit d'engager trop tôt une bataille qui devoit décider du ſort de la république, continrent l'armée dans ſes retranchements, Trivulſe, qui connoiſſoit le pays, & qui ne pouvoit concevoir comment les généraux Vénitiens avoient laiſſé perdre une ſi belle occaſion, vint ſaluer le roi, lorſque l'armée fut paſſée, & lui dit : *Aujourd'hui, roi tres-chrétien, vous gagnez la bataille.* Louis, plein d'ardeur, s'avança à une portée de canon du camp des ennemis ; mais il le trouva ſi bien retranché, qu'il n'oſa entreprendre de le forcer. Pour eſſayer de les en tirer, il rangea ſon armée en bataille, & fit partir, à leur vue, un détachement conſidérable, avec ordre d'aſſaillir la petite place de Rivolta. Il comptoit que les Vénitiens feroient quelque mouvement pour la défendre, & lui donneroient moyen d'engager le combat. Pétiliane mit ſon armée en bataille, vit ſaccager la place, & ne ſortit point de ſes retranchements. Cette tranquillité déconcertoit Louis : il aſſembla le conſeil de guerre pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire : la plupart des officiers étoient d'avis qu'on choiſît un camp en face de l'armée ennemie ; qu'on s'y repoſât juſqu'à l'arrivée de l'empereur, qui forceroit les Vénitiens à quitter leur camp, ou du moins, à diviſer leurs forces. Ce parti étoit le plus ſûr ; mais il ne répondoit point à l'impatience de Louis : il connoiſſoit

connoiſſoit les lenteurs de Maximilien ; il deſiroit d'ailleurs de ne devoir la victoire qu'à lui-même. On propoſa donc un ſecond parti ; ce fut de s'emparer du poſte avantageux de Vaila, & de couper à l'armée ennemie toute communication avec Crémone, où elle avoit établi ſes magaſins, & d'où elle tiroit ſes ſubſiſtances. Cette marche étoit extrêmement dangereuſe ; car il falloit prêter le flanc à l'ennemi : mais on s'étoit déja convaincu qu'il n'avoit point envie de combattre. L'armée ſe mit en marche : Chaumont & Trivulſe commandoient l'avant-garde ; le roi conduiſoit le corps de bataille ; le duc de Longueville l'arriere-garde. Pour ſe rendre à Vaila, il y avoit deux chemins peu diſtants l'un de l'autre, & qui ſe touchoient preſque en quelques endroits ; l'un par la plaine, c'étoit le plus commode, mais le plus long ; l'autre par les hauteurs, beaucoup plus court, mais plus difficile : l'armée Françoiſe prit le premier. L'Alviane, qui devina l'objet de cette marche, montra ſi clairement à Pétiliane & aux deux autres provéditeurs, que le ſeul moyen de ſauver l'armée, étoit de prévenir les François, qu'il les décida à prendre ſur l'heure le chemin des hauteurs : Pétiliane partit le premier avec la plus grande partie de la cavalerie : l'Alviane le ſuivoit avec le reſte de l'armée, & toute l'artillerie. Pétiliane approchoit de Vaila ; l'Alviane lui-même, quoiqu'il marchât avec un attirail plus embarraſſant, avoit dépaſſé les François, lorſque Chaumont & Trivulſe l'atteignirent près le village d'Agnadel, dans un endroit où les deux chemins n'étoient ſéparés que par un ravin & quelques arpents de terre, que les Francois entreprirent de franchir. L'Alviane, dès qu'il apperçut l'ennemi envoya prier le comte de Pétiliane de revenir ſur ſes pas : Pétiliane lui fit dire d'avancer toujours, & de ſe battre en retraite ; mais il ne le pouvoit plus ſans ſacrifier ſon artillerie, les bagages, & une partie de ſon infanterie. Bien sûr que Pétiliane, malgré ſa premiere réſolution, ne tarderoit pas à venir le joindre, il rangea

Ann. 1509.

Ann. 1509.

ſon artillerie ſur une chauſſée, ou digue, qui couvroit le ravin ; il jetta ſon infanterie dans des vignes, où la cavalerie ennemie pouvoit difficilement pénétrer, & laiſſa derriere, un terrein vaſte & uni, où la gendarmerie & la cavalerie légere pouvoient aiſément manœuvrer. Chaumont, en attaquant l'ennemi, avoit envoyé prier le roi de s'avancer avec le corps de bataille. Louis ne s'attendoit point à ce meſſage : quelques moments auparavant on étoit venu lui dire qu'il étoit inutile de ſe hâter, parce que les ennemis l'avoient prévenu, & étoient déja logés à Vaila : *Marchons toujours*, avoit-il répondu, *nous logerons ſur leurs ventres.* Apprenant que le combat étoit engagé il détacha promptement le jeune Charles de Bourbon Montpenſier & le célebre Louis de la Trémouille, avec deux cents lances, pour ſoutenir l'avant-garde, & ſe mit à les ſuivre avec une merveilleuſe ardeur : il étoit temps qu'il arrivât ; les Suiſſes & les gendarmes de Chaumont, qui avoient entrepris de franchir le ravin, avoient été renverſés, & ſoutenoient à peine le combat. L'artillerie de l'Alviane, placée ſur un terrein plus élevé, éclairciſſoit les rangs, & portoit au loin la mort & l'épouvante. En arrivant, le roi apperçut que les Suiſſes étoient rebutés : il les fit remplacer par les avanturiers François qui paſſerent le ravin, & pénétrerent dans les vignes. Bourbon, s'étant fait jour du côté où il avoit entrepris de percer, fut ſuivi de preſque toute la gendarmerie, qui joignit celle de l'ennemi dans un terrein ſpacieux, où la bravoure ſeule devoit décider entre les combattants. Louis, l'épée à la main, faiſoit avancer les différents corps de troupes, & ſe portoit de tous côtés, ſans crainte du canon, qui enlevoit des ſoldats à ſes côtés : quelques-uns de ceux qui l'entouroient lui repréſenterent le danger où il expoſoit ſa perſonne ſacrée, le priant de ſe retirer à l'écart, & de leur donner de là ſes ordres : *Ce n'eſt rien*, leur dit-il, *ceux qui ont peur n'ont qu'à ſe mettre à couvert derriere moi.* La gen-

darmerie Vénitienne ne put ſoutenir le choc des lances Françoiſes : Pétiliane, qui la commandoit, la voyant en un moment renverſée & prête à ſe débander, ne s'opiniâtra point à ſoutenir un combat trop inégal ; il fit battre en retraite, abandonnant l'Alviane & ſon infanterie. Cette portion de l'armée, enveloppée de toutes parts, continua de ſe défendre avec une extrême valeur. N'ayant plus d'eſpérance de remporter la victoire, l'Alviane ne ſongeoit qu'à vendre chérement ſa vie : il fut enveloppé & fait priſonnier, par le brave Vandeneſſe. Le combat dura trois heures : il reſta huit mille hommes ſur le champ de bataille du côté des Vénitiens, & quatre à cinq cents ſeulement du côté des François : la Paliſſe, Cornillon, le baron de Conti, furent du nombre des bleſſés. Louis, en préſence de toute l'armée, ſe proſterna ſur le champ de bataille, rendit graces à Dieu du ſuccès dont il venoit de couronner ſes armes, & voua dans ce lieu même une chapelle à la Vierge, ſous l'invocation de *Notre-Dame de la victoire.* Lorſqu'il fut rentré dans ſa tente, Vandeneſſe vint lui préſenter ſon priſonnier, tel qu'il étoit lorſqu'il l'avoit arrêté, un œil crevé & le viſage couvert de ſang. Louis, qui avoit ſouvent entendu vanter la préſence d'eſprit & l'intrépidité de ce général, voulut s'en aſſurer par lui-même : il donna ſecrétement ordre de faire ſonner l'alarme dans le camp, & continua quelque temps la converſation. Comme tout le monde parut étonné à ce bruit, Louis, feignant d'en être lui-même ſurpris : *Qu'eſt-ce donc*, dit-il, *ſeigneur Barthélemi, vos gens ſont bien difficiles à contenter ; veulent-ils en tâter encore une ſeconde fois ? Sire*, répartit l'Alviane, *s'il y a combat aujourd'hui, il faut que les François s'entrebattent ; car pour les nôtres, vous les avez gouvernés de maniere, que vous ne les reverrez de quinze jours en face.* La déroute étoit encore plus grande que l'Alviane ne pouvoit ſe l'imaginer : toutes ces troupes mercenaires, qui n'étoient attachées à la république que par la ſolde qu'elles en

Ann. 1509.

recevoient, & qui alloit peut-être leur manquer, ſe
Ann. 1509. ſeroient débandées, ſi Pétiliane n'eût uſé dans cette occaſion de ſa prudence ordinaire ; il ſe garda bien de vouloir les raſſembler dans le voiſinage de l'ennemi, où une nouvelle terreur les auroit bientôt diſperſées : il aſſigna le lieu de la jonction ſous les murs de Breſſe, à quarante mille du champ de bataille. Quoiqu'il ſemblât par cette retraite abandonner à l'ennemi la plus grande partie des Etats de terre-ferme, le ſénat rendit juſtice à la droiture de ſes intentions : il lui députa quelques-uns de ſes membres, pour louer la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette guerre, & le remercier de n'avoir point déſeſpéré du ſalut de la république.

Soumiſſion de toutes les places du partage du roi : nouvelle inveſtiture du duché de Milan.

Guicchardin. Auton. Seiſſel. P. Martir. Belcarius. Traités de paix.

Les villes qui devoient revenir au roi par le traité de partage, ſe voyant abandonnées & ſans eſpérance de recevoir de ſecours, s'empreſſerent à l'envi de mériter, par une prompte ſoumiſſion, la clémence du maître auquel elles alloient appartenir : Caravagio, Bergame, Crême, Breſſe & Crémone, lui envoyerent leurs clefs : les garniſons Vénitiennes ne pouvant compter ſur la fidélité des bourgeois, s'étoient retirées dans les fortereſſes, qu'elles euſſent rendues ſur-le-champ, ſi l'on eût voulu leur permettre de ſe retirer avec armes & bagages ; mais Louis ne vouloit les recevoir qu'à diſcrétion. Sentant la néceſſité de récompenſer les troupes, & tous ces braves volontaires qui l'avoient ſi bien ſervi ; attentif à préſerver ſes nouveaux ſujets du pillage ; toujours ferme à n'aſſigner ſur ſon tréſor ni penſion ni gratification qui auroient été à la charge du peuple, il étoit bien-aiſe au moins de procurer à ceux qui avoient eu part à la conquête, les moyens de s'enrichir, ou de ſe dédommager de leurs pertes, par les fortes rançons qu'ils pouvoient tirer des provéditeurs & autres nobles Vénitiens, renfermés dans ces fortereſſes. La place de Peſchiere fut la ſeule qui n'envoya point de députés : ſituée ſur le lac de Garde, entourée d'une triple muraille, elle paroiſſoit devoir

oppoſer une longue réſiſtance : la valeur ou peut-être la témérité des aventuriers François, ſurmonta tous ces obſtacles : la garniſon fut paſſée au fil de l'épée : le provéditeur & ſon fils échappés au maſſacre, offroient une groſſe rançon pour racheter leur vie : on les pendit à deux arbres, ſans qu'on ſache le crime qui avoit pu leur attirer un traitement ſi rigoureux : Louis, qui, dans toutes les occaſions reſpecta la vertu, ne vouloit pas, ſans doute, les punir d'avoir témoigné plus de courage & d'attachement que les autres à leur malheureuſe patrie : la cruauté que les Vénitiens avoient exercée à Trévi, ne pouvoit autoriſer ces horribles repréſailles, à moins qu'on ne ſuppoſe que ces deux infortunés en avoient ouvert l'avis. Louis en dix-ſept jours acheva la conquête de ce qui devoit lui revenir de la dépouille des Vénitiens, portion ſi conſidérable qu'elle étoit eſtimée un tiers du duché de Milan, & qu'elle groſſiſſoit ſes revenus de cent mille ducats par an. Il ne tenoit qu'à lui de tirer un parti beaucoup plus conſidérable de la poſition où il ſe trouvoit. Les magiſtrats de Vérone, de Vicence & de Padoue, lui apporterent les clefs de ces villes, & le ſupplierent inſtamment d'en venir prendre poſſeſſion : c'étoit ſans doute une adreſſe des Vénitiens, qui n'ayant plus aucun eſpoir de réſiſter à la ligue, tant qu'elle ſubſiſteroit en ſon entier, auroient été bien-aiſes de mettre aux mains le roi de France & l'empereur : la tentation auroit été violente pour tout autre prince que Louis : ces villes étoient le prix de la victoire qu'il venoit de remporter : l'empereur n'avoit rempli aucun des engagements pris à Cambrai ; le terme où il devoit entrer en campagne étoit expiré depuis long-temps, ſans qu'il eût fait la moindre diverſion du côté de l'Allemagne ; il n'avoit pas tenu à lui que l'armée Françoiſe n'eût été écraſée par les forces réunies de l'ennemi ; enfin pendant que Louis travailloit en Italie pour la cauſe commune, il avoit tenté d'accabler, contre la foi publique, le duc de Gueldres, qu'il croyoit prendre au dépourvu.

Ann. 1509.

Ann. 1509. Toutes ces conſidérations ſi capables de juſtifier ou du moins d'excuſer l'acceptation d'une offre avantageuſe, qui n'étoit d'ailleurs ni mendiée ni recherchée, ne purent l'ébranler un ſeul inſtant. Ces villes devoient revenir à Maximilien par le traité de partage ; il n'en reçut les clefs que pour les remettre ſur-le-champ dans les mains des ambaſſadeurs de ce prince qui l'accompagnoient ; il exhorta les députés à mériter par une prompte ſoumiſſion, l'indulgence de leur nouveau maître : Maximilien ſentit vivement la nobleſſe de ce procédé. Lorſque le cardinal d'Amboiſe vint le trouver à Trente, pour lui demander une nouvelle inveſtiture du duché de Milan, non-content de l'accorder telle que la deſiroit Louis, il brûla en préſence du cardinal un certain regiſtre, qu'il nommoit ſon *livre rouge*, où il avoit écrit de ſa main toutes les offenſes qu'il prétendoit avoir reçues de la France, & dont il ſe promettoit de tirer raiſon lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. Dans les premiers mouvements de ſa reconnoiſſance, il jura une éternelle amitié à Louis ; il le pria très-inſtamment de vouloir bien lui accorder une entrevue à Peſchiere, où il alloit, diſoit-il, ſe rendre inceſſamment. Louis l'y attendit plus long-temps que ſes affaires & ſa ſanté ne le permettoient : mais ſoit que Maximilien eût honte de ſe préſenter dans un équipage qui ne répondoit point à ſon rang, ſoit, comme d'autres le rapportent, qu'il eût la baſſeſſe de craindre que Louis ne l'arrêtât priſonnier ; après avoir demandé pluſieurs délais, il s'envoya excuſer par l'évêque de Gurk ſon chancelier, priant le roi de remettre la partie à un autre temps. En reprenant la route de ſes Etats, Louis paſſa par Milan, où les citoyens lui avoient préparé une magnifique entrée ; pour mieux honorer ſon triomphe, on portoit devant lui les tableaux des villes conquiſes, & réunies enfin au duché de Milan, après en avoir été ſéparées depuis près d'un ſiecle.

Humiliations inutiles des

Avec les cent mille écus que Maximilien venoit de recevoir pour l'inveſtiture du duché de Milan, les cent

cinquante mille ducats que le pape lui avoit accordés ſur la caiſſe de la croiſade établie en Allemagne, les dons gratuits que lui avoient accordés toutes les villes des Pays-Bas, lorſqu'il étoit allé prendre poſſeſſion de la curatelle de Charles ſon petit-fils; il auroit dû avoir raſſemblé des forces capables, non-ſeulement d'écraſer les foibles reſtes de l'armée Vénitienne, mais d'inſpirer de la défiance à ſes propres confédérés : cet argent avoit été diſſipé en folles dépenſes; plus d'un mois s'étoit écoulé depuis le terme où il auroit dû entrer en campagne, & il n'avoit point encore d'armée : à peine avoit-il pu envoyer quelques compagnies de lanſquenets, mal payées, dans les places qui s'étoient ſoumiſes volontairement : cependant telle étoit la terreur qu'inſpiroit encore le nom d'empereur en Italie, que les Vénitiens regarderent Maximilien comme leur ennemi le plus formidable, & lui firent des ſoumiſſions, auxquelles ils ne ſe ſeroient abaiſſés à l'égard d'aucun autre ſouverain. La poſition où ils ſe trouvoient ne pouvoit être plus cruelle : ſans eſpoir de conſerver une ſeule place en terre-ferme, ils trembloient encore pour Veniſe elle-même. Car bien que cette ville ne fût point entrée dans le partage que les confédérés avoient fait des Etats de la république, il eſt certain qu'ils ſe propoſoient de l'inſulter, & qu'on armoit à ce deſſein un grand nombre de vaiſſeaux dans les ports de Barcelone, de Marſeille, de Savone & de Naples. Réduits à la dure néceſſité de ſe choiſir un maître, les Vénitiens crurent qu'ils ſeroient moins humiliés en ſe ſoumettant à l'empereur, qui tenoit toujours le premier rang entre les ſouverains : » Au nom du doge, » du grand conſeil & du peuple de Veniſe, lui dit » Antoine Juſtiniani, ambaſſadeur de la république, » nous vous abandonnons tout ce que nos ancêtres ont » occupé dans la mouvance de l'empire & dans vos » pays héréditaires; nous y joignons tout ce que la » république a poſſédé en terre-ferme, & quels que » ſoient nos droits ſur ces domaines, nous vous les

Ann. 1509. Vénitiens à l'égard de l'empereur.

Guicchardin. Le maire de Belges. Amelot de la Houſſaie.

Ann. 1509.

» réſignons comme à notre véritable ſeigneur ſuzerain:
» nous paierons à votre majeſté, & aux empereurs ſes
» ſucceſſeurs, un tribut de cinquante mille écus d'or;
» nous obéirons à tous vos décrets, loix & ordonnances.
» Défendez-nous de l'inſolence & du pillage de ceux
» qui étoient, il y a peu de jours, nos compagnons d'ar-
» mes, & qui ſont devenus nos plus cruels ennemis;
» leurs projets ne tendent à rien moins qu'à enſevelir
» pour jamais le nom Vénitien. Que votre protection
» nous ſauve de leur fureur & vous ſerez notre pere,
» le fondateur de notre ville; nous célébrerons vos bien-
» faits, & nous les ferons admirer d'âge en âge à nos
» enfants. « Quelque ſéduiſantes que paruſſent ces of-
fres des Vénitiens, elles étoient plus apparentes que ſolides. En lui réſignant leurs prétendus droits ſur les places occupées par les François, ils ne lui cédoient rien, puiſqu'il étoit hors d'état de les faire valoir & qu'il s'en étoit même deſſaiſi d'avance par la nouvelle inveſtiture du duché de Milan. Quant à la ſouveraineté de Veniſe, ſituée au milieu des eaux, elle ne pouvoit jamais être que précaire entre les mains d'un ſouverain qui n'avoit point de marine: ils ne lui offroient donc rien de réel que les places & les provinces de ſon partage qu'ils ne pouvoient défendre, qu'il aimoit mieux tenir de ſon épée que de leur prétendue libéralité, & qu'il ne pouvoit même accepter à ce dernier titre ſans ſe brouiller avec ſes confédérés & ſans mettre au haſard des avantages certains. Pénétrant leur ruſe qui ne tendoit à rien moins qu'à le deſarmer par une ſoumiſſion apparente, & à diſſoudre une ligue à laquelle il leur étoit impoſſible de réſiſter, cet empereur, qui ne manquoit pas d'éloquence, ſe chargea lui-même de la réponſe: » O aveuglement de l'eſprit
» humain, s'écria-t-il, qui ne conſidere que le préſent
» & le paſſé, & qui ne porte jamais ſes regards ſur
» l'avenir! La voilà donc cette république de Veniſe,
» ſi orgueilleuſe dans la proſpérité, ſi ruſée, ſi habile
» à mettre aux mains ſes voiſins & à faire ſon profit
» de

» de leurs diviſions, tombée du faîte de la grandeur
» & implorant la miſéricorde de ceux qu'elle ſe plaiſoit Ann. 1509.
» à outrager. L'année derniere, lorſque nous nous diſ-
» poſions à marcher à Rome pour recevoir la couronne
» impériale, avec quelles inſtances ne lui demandâmes-
» nous-pas le paſſage ſur ſes terres ? quelles offres ne
» lui fîmes-nous-pas pour obtenir une choſe qu'elle ne
» pouvoit nous refuſer ſans injuſtice ? cependant tou-
» jours dominée par une ſourde jalouſie & une ambi-
» tion inſatiable, elle arma contre nous les François ;
» & profitant avidement de l'embarras où nous nous
» trouvâmes, elle nous enleva violemment les places
» ſur leſquelles elle ne pouvoit former de prétentions.
» Nous eſpérâmes dès-lors que le ciel équitable feroit
» luire ſur ſa tête le jour de la vengeance : il eſt donc
» enfin arrivé ce terme fatal. Enclins à la miſéricorde,
» inſtruits par une longue expérience qu'il n'y a rien de
» ſtable dans l'univers, nous aurions pu jetter ſur vous
» un regard de pitié & recevoir votre requête, ſi vous
» aviez moins tardé à la préſenter ; mais d'avoir at-
» tendu que le coup fût porté, pour venir enſuite par
» de belles paroles & une fade adulation ſurprendre
» notre indulgence, & nous charger du reproche d'a-
» voir rompu une ligue que vos excès ont provoquée,
» & à laquelle il vous eſt impoſſible de réſiſter ; ce
» n'eſt de votre part qu'une injure de plus : cherchez
» ailleurs des dupes, & demeurez bien convaincus que
» rien ne pourra me ſéparer de l'alliance que j'ai jurée
» au roi de France, mon bon frere, ni m'empêcher
» de pourſuivre, à main armée, mes offenſes & mes
» droits. «

Honteux d'une baſſeſſe inutile, réſignés à céder à la néceſſité, & conſidérant que quelque effort qu'ils fiſſent pour conſerver leurs Etats de terre-ferme, ils n'en viendroient jamais à bout, les Vénitiens ne voulurent pas, du moins, rendre plus difficile pour l'avenir le retour des villes qui leur échappoient. Loin de témoigner aucune aigreur contre celles qui avoient donné

Sage conduite des Vénitiens.

Guicchardin. Bembe. Juſtiniani. Mocenigo. Belcarius.

Ann. 1509.

l'exemple de la défection, ils porterent un décret par lequel ils les délierent toutes du ſerment de fidélité qu'elles avoient prêté à la république, donnerent des louanges à leur attachement; mais les exhorterent puiſqu'ils n'étoient plus en état de les défendre, de ſonger à elles, & de prendre le parti qu'elles jugeroient le plus convenable. Après s'être ainſi exécutés, ils chargerent les cardinaux Grimani & Cornano, d'offrir de la part du ſénat une pleine ſatisfaction au pape, de lui demander l'abſolution, en rendant non-ſeulement Rimini & Faenza qui avoient été le fatal ſujet de toute la querelle, mais Cervie & Ravenne qu'ils poſſédoient tranquillement depuis un ſiecle. Cette reſtitution arrivoit trop tard : Jules ayant levé une armée de treize mille hommes, dont il avoit confié le commandement au duc de Ferrare, avec le titre de gonfalonnier de l'égliſe Romaine, à François-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, neveu de ſa ſainteté, & à François de Caſtel-de-Rio, cardinal, évêque de Pavie, ſon miniſtre de confiance, avoit déja recouvré toutes ces places à la réſerve de la fortereſſe de Ravenne qu'il tenoit aſſiégée, & qui ne pouvant être ſecourue, tomberoit infailliblement entre ſes mains : il répondit donc avec cette fierté qui lui étoit ſi naturelle, qu'ils ſe miſſent préalablement en devoir de reſtituer encore les ſommes qu'ils lui devoient à raiſon de la jouiſſance de ces places violemment uſurpées, ou de lui aſſigner du moins un dédommagement dont il pût ſe contenter : & en ſecond lieu, qu'ils lui fiſſent raiſon de leurs entrepriſes téméraires ſur l'autorité eccléſiaſtique, & de l'odieuſe tyrannie qu'ils avoient trop long-temps exercée ſur le clergé ſéculier & régulier : qu'enſuite il examineroit s'ils étoient dignes de pardon & de miſéricorde. Le ſénat, tout humilié qu'il étoit, ne put entendre cette réponſe qu'avec la plus violente indignation : Marc Loredano, fils du doge, s'écria dans l'aſſemblée qu'il n'y avoit plus à délibérer, & qu'il falloit ſur-le-champ appeller le Turc contre *ce bourreau des Chrétiens, qui*

oſoit encore s'en dire le pere. Cet avis violent fut reçu avec applaudiſſement par toute la jeune nobleſſe ; mais les vieux ſénateurs & le doge à leur tête, montrerent que ce ſecours étoit incertain ; qu'il viendroit trop tard ; qu'il fermeroit la voie à toute eſpece de réconciliation ; qu'il falloit imiter les patrons, qui dans un violent orage jettent à la mer tout ce qui charge le vaiſſeau, pour ne s'occuper que du ſalut des navigateurs ; que le temps viendroit peut-être de réparer toutes ces pertes ; que dans les circonſtances préſentes, il ne falloit que céder & attendre. Ann. 1509.

Tous les ennemis de la république ne s'étoient pas encore déclarés : le duc de Ferrare après avoir rempli les fonctions de général de l'Egliſe, prit les armes pour ſon compte : il ſe remit en poſſeſſion de la Poleſine de Rovigo, & de quelques autres places que les Vénitiens avoient enlevées à ſes peres : le marquis de Mantoue rentra dans Iſola & Lunato. Enfin Ferdinand le Catholique leva le maſque : quoique principal moteur de la ligue, quoique tenu par ſes ſerments de commencer la guerre le même jour que le roi de France, il n'avoit fait aucun mouvement en Italie ; il n'avoit pas même rappellé ſon ambaſſadeur, de peur ſans doute que le ſénat effrayé de la grandeur du péril, ne prît le parti de traiter à quelque prix que ce fût, ſoit avec l'empereur, ſoit avec le roi de France. Enfin lorſqu'il vit la république accablée & hors d'état de rien refuſer, il changea de ton & au lieu des ſecours qu'il avoit promis juſqu'alors, il menaça, ſi l'on ne lui rendoit ſur-le-champ les quatre ou cinq villes que la république occupoit dans la Pouille, ſans qu'il fût déſormais mention du prix de l'engagement, de joindre ſa flotte à celle du roi de France, & de venir foudroyer la ville de Veniſe. Quelque odieux que parût ce procédé, le ſénat cacha ſon reſſentiment : il expédia ſans délai un ordre précis aux provéditeurs d'évacuer ces places : il fit accompagner l'ambaſſadeur Eſpagnol qui ſe retiroit, par deux des principaux magiſtrats, chargés de les conſi-

gner entre ſes mains, ou entre celles du viceroi de Naples.

Ann. 1509.

Réconciliation ſecrete de la république avec Ferdinand le Catholique.

P. Martir de Angl. Guicchardin. Betcarius.

Ferdinand ayant obtenu le premier avantage qu'il s'étoit promis de la ligue de Cambrai, ne ſongea plus qu'à s'en procurer un autre qui l'intéreſſoit vivement, la ceſſion abſolue des prétentions de l'empereur à la régence du royaume de Caſtille. N'eſpérant rien de l'amitié ni des bons offices, il ſe propoſa de l'arracher de la néceſſité. Pour la réuſſite de ſes projets, il avoit beſoin que les Vénitiens donnaſſent de l'occupation à l'empereur. Il s'attacha donc ſérieuſement à rétablir leurs affaires, ſans cependant ſe montrer à découvert: il leur fit ſentir la néceſſité d'une réconciliation avec le ſouverain pontife, & promit d'y employer ſes bons offices. La négociation n'étoit pas difficile: il fit ſentir à Jules que s'il avoit été expédient d'humilier une république orgueilleuſe, il n'étoit pas de l'intérêt du ſaint-ſiege de ſouffrir qu'on l'accablât entiérement, ni que des nations étrangeres déja trop formidables, s'accruſſent de ſes débris, & vinſſent s'établir ſur ſes ruines: que les prétentions des empereurs étoient trop directement oppoſées aux droits des ſouverains pontifes pour eſpérer qu'on pût jamais les concilier: que l'exemple de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs devoit lui avoir appris ce qu'il avoit à redouter, ſi les Alpes n'étoient plus une barriere entre l'empereur & lui. A ces motifs de crainte généraux & éloignés, il en joignit un particulier & préſent: il fit ſouvenir Jules de l'ardeur du cardinal d'Amboiſe pour parvenir à la papauté, & des moyens violents & ſacrileges qu'on avoit réſolu d'employer deux ans auparavant, pour ſurprendre ſa ſainteté à Bologne, & aſſervir l'Egliſe & l'Italie, ſi la conſpiration n'avoit pas été découverte, du ſervice important que les Vénitiens rendirent au ſaint-ſiege dans cette occaſion: il lui repréſenta qu'Amboiſe, perſiſtant dans ſon premier plan, étoit le moteur de la ligue de Cambrai, le lien qui uniſſoit l'Empire, la France & la plus grande partie de l'Italie; qu'impatient

de régner, il n'attendroit peut-être pas la vacance du ſaint-ſiege ; qu'il intriguoit ſourdement parmi le ſacré college, & que l'on parloit déja d'aſſembler un concile. Si ces conſidérations ſuffiſoient pour faire deſirer au pape la diſſolution de la ligue de Cambrai, elles lui impoſoient en même-temps la néceſſité d'uſer d'une grande réſerve. Il parut touché d'une lettre fort ſoumiſe que lui écrivit le doge Loredano ; il la fit lire en plein conſiſtoire, & il annonça que ſans ceſſer comme prince de les pourſuivre à main armée, juſqu'à ce qu'ils euſſent donné ſatisfaction à Maximilien, il ne pouvoit ſe diſpenſer comme pere commun des fideles de les réconcilier à l'Egliſe, s'ils donnoient des preuves de pénitence & d'un ſincere repentir. Cette légere faveur à laquelle ils n'eurent garde de ſe montrer inſenſibles, ranima leurs eſpérances : ils n'avoient plus rien à craindre pour Veniſe depuis qu'ils pouvoient compter ſur la protection ſecrete de Ferdinand : l'empereur n'avoit point de vaiſſeaux ; les forces maritimes de la France ne ſuffiſoient pas pour une telle entrepriſe : raſſurés chez eux, ils chercherent à recueillir quelques planches du naufrage. La lenteur de Maximilien les ſervit bien. Toutes les places qui étoient du partage de ce prince, lui avoient fait des ſoumiſſions ; mais toutes n'avoient pas encore reçu de garniſon. La ville de Tréviſe, attachée aux Vénitiens qui l'avoient toujours gouvernée avec douceur, craignant la rapacité des Allemands & ne voyant paroître de la part de l'empereur, qu'un gentilhomme avec une ſimple eſcorte, releva la banniere de ſaint Marc, & envoya demander du ſecours à la république. Le ſénat y envoya promptement les reſtes de ſon armée. On fortifia la ville : on y fit entrer des vivres & toutes ſortes de munitions. Ce premier ſuccès en attira un autre beaucoup plus important. La ville de Padoue qui, dans le déclin de l'empire Romain, avoit donné naiſſance à celle de Veniſe ; qui, dans la ſuite des temps, étoit devenue ſujette de ſa colonie ; mais qui en étoit encore regardée comme le boulevard,

Ann. 1509.

Les Vénitiens recouvrent Tréviſe & Padoue.

Bembe. Juſtiniani. Mocenigo. Guicchardin. P. Martir.

n'avoit pour toute garniſon que huit cents lanſquenets
Ann. 1509. mal payés, réduits par conſéquent à rançonner leurs hôtes. Le ſénat ne déſeſpéra pas, à la faveur du mécontentement général des habitants, de s'en remettre en poſſeſſion; & l'on chargea de cette importante commiſſion, l'homme de toute la république le plus capable de la bien remplir. Le provéditeur André Gritti, après s'être aſſuré qu'il ſeroit ſecondé par la plus grande partie du peuple, cacha ſes troupes près d'une des portes de la ville, & choiſiſſant ſeulement une douzaine d'hommes déterminés qu'il traverſtit en payſans, il leur ordonna de ſe mettre à la ſuite de cinq ou ſix charettes de foin, qu'un des chefs de la conſpiration tiroit de ſes terres. A l'entrée de la ville ces faux payſans firent feu ſur le corps-de-garde; ſe rendirent maîtres de la porte, & s'y maintinrent juſqu'à ce que les troupes Vénitiennes d'une part, & de l'autre les bourgeois, arrivaſſent à leur ſecours: les lanſquenets enfermés dans la place, ne ſongerent qu'à vendre chérement leur vie. Ils périrent tous les armes à la main. Il ſeroit impoſſible d'exprimer la joie que cet événement répandit dans Veniſe: on l'y célebre encore tous les ans par une fête publique. Le vieux Pétiliane qui n'avoit eu aucune part à la priſe de Padoue, voulut au moins avoir la gloire de la défendre; car on prévoyoit bien que l'empereur feroit les derniers efforts pour la recouvrer. Pétiliane s'y rendit avec la ferme réſolution de s'y enterrer, s'il ne pouvoit la ſauver. La fermeté & l'exemple de ce généreux vieillard, changea les bourgeois en un peuple de ſoldats: on répara les murs: on creuſa derriere de larges foſſés: les femmes, les enfants mirent la main à l'ouvrage. Pétiliane porta enſuite ſes regards ſur les environs; il fit ramaſſer à la hâte tout ce qui ſe trouva de proviſions à la campagne: il ſe rendit maître des châteaux voiſins; il fut même aſſez heureux pour s'emparer de la ville & de la forteresſe de Legnano, qui lui donnoit un paſſage ſur l'Adige. Vérone & Vicence, qui n'avoient que de foibles

garniſons, étoient à la veille de ſe ſoulever ſi la Paliſſe ne s'en fût approché avec un corps de ſept cents lances : Louis l'avoit laiſſé ſur la frontiere de ſes Etats, pour marcher au ſecours de l'empereur, lorſqu'il ſeroit mandé. La Paliſſe s'avança donc au-devant des troupes Vénitiennes, & les força de s'éloigner : il offrit à l'évêque de Trente, lieutenant-général de l'empereur en Italie, de ſe charger de la conſervation de Vérone s'il vouloit lui permettre de s'y loger ; mais l'évêque plus défiant encore que ſon maître, éluda la propoſition & eut recours au marquis de Mantoue. Le marquis s'étant mis en marche pour ſe rendre à Vérone, ſéjournoit dans la petite ville de l'Iſola, ſans avoir pris aucune précaution ; parce qu'il n'imaginoit pas que les ennemis euſſent traverſé l'Adige : il y fut ſurpris & enlevé avec toute ſa ſuite : après l'avoir promené dans les rues de Veniſe, on l'enferma dans une étroite priſon. Un ſpectacle auquel on ſe ſeroit ſi peu attendu quelques ſemaines auparavant, remplit la ville d'allégreſſe ; le peuple crut avoir recouvré ſa premiere ſplendeur. Ann. 1509.

Maximilien, réveillé de ſon premier aſſoupiſſement, traverſoit les Alpes à la tête d'une armée moins formidable qu'on ne s'y étoit attendu, mais toujours aſſez forte pour écraſer un ennemi déja renverſé : cette armée d'ailleurs devoit être groſſie par les troupes auxiliaires des confédérés. Des quatre puiſſances qui avoient ſigné la ligue de Cambrai, deux étoient déja ſecrétement réconciliées avec les Vénitiens, & ſouhaitoient ardemment que le projet de Maximilien échouât : cependant n'oſant encore ſe déclarer, elles remplirent en apparence l'obligation que leur impoſoit le traité de Cambrai, en lui envoyant des renforts, & le rompirent en effet, en donnant aux capitaines de ces renforts des ordres contraires aux deſſeins de l'empereur. Louis, qui, s'il n'avoit écouté que ſa propre ſûreté, avoit plus d'intérêt qu'aucun autre à s'oppoſer aux progrès de Maximilien, fut le ſeul qui agit de bonne

Siege de Padoue par Maximilien.

Ibidem. Hiſt. du chevalier Bayard.

foi ; il ſe piqua même d'aller au-delà de ſes engage-
Ann. 1509. ments : au-lieu de cinq cents lances qu'on lui demandoit, il en fournit ſept cents, & nomma pour les commander, le brave la Paliſſe, celui de tous les généraux François qui ſe ménageoit le moins. Après toutes ces jonctions, l'armée que l'empereur commandoit en perſonne ſe trouva compoſée de cinquante mille combattants, beaucoup plus forte, par conſéquent, que celle qui, ſous la conduite de Louis, avoit porté le coup mortel à la république : mais tout étoit changé ; les Vénitiens inſtruits par l'adverſité, avoient mis dans la place la plus forte de leurs Etats, non point une garniſon, mais une armée de vingt-cinq mille combattants : ils avoient eu le temps & la précaution d'y jetter tant de proviſions, que quelque temps que durât le ſiége, ils ne devoient point craindre que la diſette s'y fît ſentir : non-ſeulement tous les vaiſſeaux de la république y furent employés, mais Ferdinand y envoya une partie des ſiens, fourniſſant ainſi des ſecours aux deux partis. Enfin, pour mieux raſſurer les Padouans, & leur perſuader que la république ne les abandonneroit point, le doge Loredano, ayant aſſemblé le ſénat, préſenta ſes deux fils à l'aſſemblée, leur ordonnant de ſe tenir prêts à partir le lendemain, pour ſe renfermer dans Padoue ; & exhortant tous ceux des ſénateurs qui aimoient la patrie, à imiter ſon exemple. Plus de deux cents fils de ſénateurs ou de nobles, accompagnerent les fils du doge, & allerent partager les travaux & les dangers du ſiege. L'empereur ne put faire la circonvallation de la place que le quinze de Septembre. Pendant toute la durée de ce ſiege, il y eut de ſi fréquentes ſorties, qu'à peine ſe paſſa-t-il un jour ſans combat. Cependant on put s'appercevoir que l'empereur étoit trahi. Non-contents de donner avis au comte de Pétiliane de tout ce qui ſe paſſoit dans ce camp, les agents de Ferdinand & du pape tiroient pendant la nuit le canon ſur les troupes Allemandes, & plus ſouvent encore ſur le quartier

quartier des François. Le principal chef de la trahiſon étoit le ſeigneur Conſtantin, Grec d'origine, capitaine des Albanois, que le pape avoit procuré à l'empereur, & à qui ce prince avoit imprudemment donné toute ſa confiance. La Paliſſe ayant de violents ſoupçons contre lui, mais manquant de preuves convaincantes, alla le défier dans le camp de l'empereur, qui ne voulant pas permettre ce combat & ne pouvant ſe diſpenſer de donner une ſatisfaction au général François, fit mettre à la bouche du canon quelques-uns des miſérables qui n'avoient été que les inſtruments de la trahiſon. Les foſſés étoient comblés, les murailles renverſées; & après tant de fatigues, les aſſaillants n'en étoient guere plus avancés. Pétiliane avoit fait ouvrir, en-deçà des murailles, un foſſé large & profond, rempli de matieres combuſtibles & couvert, du côté de la ville, d'une large terraſſe bordée d'artillerie. Il n'avoit point laiſſé ignorer ces diſpoſitions aux François, dont il redoutoit l'impétuoſité. Ayant fait en différentes ſorties quelques priſonniers de cette nation, il s'étoit plu à leur montrer ces fortifications intérieures; & en leur rendant la liberté, il leur diſoit: *J'eſpere, mes amis, qu'avec l'aide de Dieu, le roi votre maître & la ſeigneurie retourneront quelque jour en amitié; & n'étoit les François qui ſont ici, croyez que devant qu'il fût vingt-quatre heures, je ſortirois de cette ville, & en ferois lever le ſiege honteuſement.* Si ces diſcours ne purent entiérement refroidir l'ardeur des François, ils les rendirent du moins plus circonſpects dans une occaſion qui ne tarda pas à ſe préſenter. L'empereur ayant été viſiter les travaux, & ayant reconnu que la breche étoit ſi large que mille hommes pouvoient s'y préſenter de front, écrivit à la Paliſſe de tenir prêts ſes hommes d'armes pour monter à l'aſſaut avec les lanſquenets. La Paliſſe mécontent de n'avoir pas été appellé au conſeil de guerre, où le projet de cette attaque avoit dû être arrêté, répondit qu'il alloit aſſembler ſes capitaines, & qu'il communiqueroit leur réponſe à l'em- Ann. 1509.

pereur. » Les capitaines François arrivés au logis du
Ann. 1509. » ſeigneur de la Paliſſe, il leur dit : Meſſeigneurs, il
» faut dîner ; car j'ai quelque choſe à vous communi-
» quer qui peut-être vous empêcheroit de faire bonne
» chere. Après un dîner frugal, mais gai & aſſaiſonné
» de plaiſanteries, la Paliſſe tire la lettre de l'empereur
» qui fut lue deux fois pour être mieux entendue. Après
» cette lecture, chacun ſe regardoit en riant, pour voir
» qui prendroit la parole. Si, dit le ſeigneur d'Imber-
» court, il ne faut pas tant ſonger. Monſeigneur, dit-
» il à la Paliſſe, mandez à l'empereur que nous ſom-
» mes tous prêts. Il m'ennuie déja aux champs, car
» les nuits ſont froides, & puis les bons vins commen-
» cent à nous faillir : tous s'accordoient au propos du
» ſeigneur d'Imbercourt, excepté le chevalier Bayard,
» qui ayant donné pendant toute la durée de ce ſiege,
» des preuves d'une activité & d'une valeur extraordi-
» naires, faiſoit ſemblant de n'avoir rien entendu & ſe
» curoit les dents dans un coin de la ſalle : ſi, lui dit
» le ſeigneur de la Paliſſe, & puis, l'Hercule de Fran-
» ce, qu'en dites-vous ? Il n'eſt pas temps de ſe curer
» les dents, il faut répondre à l'empereur. Le bon che-
» valier, qui toujours étoit coutumier de gaudir, ré-
» pondit : Si nous voulons croire monſeigneur d'Im-
» bercourt, il ne faut qu'aller droit à la breche : mais
» parce que c'eſt un paſſetemps aſſez fâcheux à hommes
» d'armes d'aller à pied, je m'en excuſerois volontiers :
» toutefois, puiſqu'il faut que j'en diſe mon opinion,
» je le ferai. L'empereur mande que vous faſſiez mettre
» tous les gendarmes François à pied pour donner l'aſ-
» ſaut avec ſes lanſquenets. Pour moi, quoique je
» n'aie guere de bien en ce monde, toutefois je ſuis
» gentilhomme ; tous vous autres meſſeigneurs êtes
» gros ſeigneurs & de groſſes maiſons, & ſi ſont beau-
» coup de nos gendarmes. L'empereur penſe-t-il donc
» que ce ſoit choſe raiſonnable de mettre tant de no-
» bleſſe en péril & hazard, avec des piétons dont l'un
» eſt cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger

» & gens mécaniques, qui n'ont leur honneur en telle
» recommandation que gentilshommes. C'eſt regardé Ann. 1509.
» trop petitement à lui, ſauf ſa grace. Mon avis eſt
» que vous, monſeigneur, devez lui répondre que vous
» avez fait aſſembler vos capitaines, qui ſont très-dé-
» libérés d'obéir à ſes commandements : qu'il doit ſa-
» voir que le roi leur maître ne reçoit perſonne en ſes
» compagnies d'ordonnance qui ne ſoit gentilhomme :
» que de les mêler avec des gens de pied qui ſont de
» baſſe extraction, ce ſeroit leur témoigner trop de
» mépris : qu'il a dans ſon armée force comtes, ba-
» rons & gentilshommes Allemands : qu'il les faſſe
» mettre à pied avec les gendarmes de France, qui
» volontiers leur montreront le chemin ; qu'enſuite vien-
» dront les lanſquenets, s'ils trouvent qu'il y faſſe bon. «
L'avis d'un homme dont on ne pouvoit ſoupçonner la valeur, entraîna tous les capitaines : on le rédigea en forme de lettre, & on le fit porter à l'empereur. Il en parut content, & ayant aſſemblé ſa principale nobleſſe, il la pria de ſe conformer à ce plan. Le murmure qui s'éleva dans l'aſſemblée, apprit aſſez à l'empereur qu'il avoit trop préſumé de ſon crédit : les ſeigneurs Allemands répondirent qu'ils étoient venus comme volontaires, pour combattre dans l'équipage qui convenoit à leur naiſſance, & non comme aventuriers pour monter à la breche. La honte qu'eut Maximilien de s'être attiré ce refus par une demande indiſcrette, la certitude où il étoit que les Eſpagnols le trahiſſoient, enfin la crainte de ſe voir arrêté par cette multitude de ſoldats étrangers & mercenaires qui l'environnoient, & auxquels il n'avoit point d'argent à donner, le déterminerent à une démarche étrange & peu convenable à ſon rang. Il ſe déroba pendant la nuit à ſon armée avec un très-petit nombre de domeſtiques, laiſſant au prince d'Anhalt, au comte de Roquendolf & au ſeigneur de la Paliſſe, le ſoin de faire la retraite dans le meilleur ordre qu'il ſeroit poſſible. Ils s'en acquitterent ſi bien que Pétiliane n'oſa les ſuivre. Mais l'armée impériale

qui n'avoit point reçu de paie, & qui n'entendoit plus parler de l'empereur, ſe débanda & reprit la route d'Allemagne. Dans cette humiliante ſituation, Maximilien n'eut pas honte de ſolliciter à Veniſe une trève qui lui fut refuſée. Il ſe plaignoit amérement de Ferdinand. Le monarque Eſpagnol avouoit les ſervices qu'il venoit de rendre aux Vénitiens & le deſſein où il étoit de leur en rendre de plus importants encore à l'avenir, ſi l'empereur ne ſe déterminoit enfin à lui donner une pleine ſatisfaction ſur la régence de Caſtille. En effet, diſoient ſes ambaſſadeurs à la cour de Louis, » puiſque » l'empereur ne deſire de terminer promptement la » guerre contre Veniſe que pour porter ſes armes en » Eſpagne ou dans le royaume de Naples, il n'eſt point » de l'intérêt du roi notre maître, ni qu'elle finiſſe » promptement, ni qu'elle ſe termine à l'avantage de » ſon implacable ennemi. «

Ann. 1509.

Accord de Maximilien & de Ferdinand : ſimplicité du cardinal d'Amboiſe.

Il falloit, ou renoncer dès-lors à la ligue de Cambrai, ou trouver un moyen de concilier ces deux princes : la choſe étoit d'autant plus difficile que Germaine de Foix, ſeconde femme de Ferdinand, étoit accouchée cette même année d'un garçon : car bien que cet enfant n'eût vécu que deux jours, on devoit croire qu'il ne ſeroit pas le dernier ; & l'on ne doutoit point que Ferdinand, s'il laiſſoit un héritier de ſon nom, ne le préférât à un prince de la maiſon d'Autriche. Il paroiſſoit donc extrêmement dangereux de lui confier un dépôt tel que la Caſtille, ſans prendre les plus fortes précautions pour empêcher qu'il n'en abusât : mais pour y réuſſir, il auroit fallu être en état de lui preſcrire des loix ; il auroit fallu du moins pouvoir ſe paſſer de lui : *Un homme reculé*, obſervoit Louis, *ne fait jamais appointement à ſon profit ; & ſi on veut le faire avantageux, il le faut faire la lance ſur la cuiſſe.* Marguerite d'Autriche, qui l'avoit ébauché, qui le ſuivoit avec ardeur, fut forcée de s'en déſiſter. Ferdinand, quoiqu'il lui témoignât dans tout le reſte des égards & de l'amitié, ne voulut point d'autres médiateurs que Louis & ſon premier miniſtre.

P. Martir de Angl. Lettres de Louis XII, par Godefroi. Manuſcr. de Bethune.

Les ſimples lumieres du bon ſens ſuffiſoient pour faire ſentir à Louis & au cardinal d'Amboiſe, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable à la France que cet accommodement dont on les rendoit arbitres. Louis n'ayant plus rien à réclamer en Italie, devoit faire des vœux ſecrets pour que les Vénitiens ſe maintinſſent dans les places qui par le traité avoient été aſſignées à Maximilien : il devoit déſirer qu'une brouillerie domeſtique, des intérêts pécuniaires empêchaſſent l'empereur & le roi d'Eſpagne, ſes deux plus redoutables voiſins, de faire cauſe commune, & de ſe réunir à la premiere occaſion contre lui. Si la fierté de ſon ame, ſi ſa candeur ne lui permettoient pas de fomenter ces brouilleries, il pouvoit du moins ſe diſpenſer de prendre connoiſſance d'une affaire qui lui étoit étrangere : il avoit une raiſon ſpécieuſe de ne s'en point mêler. Ce n'étoit point un arbitre que demandoit Ferdinand, c'étoit un avocat dont l'autorité pût impoſer à ſon adverſaire : il dictoit à Burgos les articles de cet accommodement avec un ton ſi impérieux, qu'il n'étoit permis ni à ſes ambaſſadeurs, ni aux prétendus arbitres, d'y ajouter ni d'en retrancher une ſyllabe. Cependant Amboiſe, car c'étoit lui proprement qu'on avoit élu pour médiateur, s'occupa ſi ſérieuſement de cette affaire, il ſe donna tant de mouvement tout malade qu'il étoit, qu'on eſt bien fondé à ſoupçonner qu'il étoit fortement perſuadé que l'aſſemblée d'un concile général ſeroit le fruit de la réconciliation. Ce n'eſt point ici une conjecture hazardée, nous avons trouvé parmi les nombreux manuſcrits de Béthune, un mémoire détaillé des graces & des faveurs que le cardinal devoit accorder à l'empereur avant qu'on l'élevât ſur la chaire de ſaint Pierre. Amboiſe eut le malheur de réuſſir dans une négociation ſi épineuſe : l'empereur moyennant une penſion de cinquante mille ducats pour lui, une autre redevance de quarante mille ducats pour l'archiduc, ſon petit-fils, ſacrifia ſans honte tous les partiſans qu'il avoit en Eſpagne, & laiſſa Ferdinand le maître de diſpoſer ſouverainement de la

Ann. 1509.

Ann. 1509.

Caſtille, juſqu'à ce que Charles eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Cette réconciliation produiſit une révolution dans les intérêts de l'Europe : Ferdinand n'ayant plus les mêmes raiſons de ménager la France, ayant au contraire des motifs de la craindre, ou des eſpérances de s'établir ſur ſes ruines, ſe ſervit contre elle des avantages qu'elle lui procuroit : il ne ſe donna plus de repos qu'il n'eût ameuté, ſi je puis ainſi m'exprimer, toutes les puiſſances de l'Europe contre Louis : s'il feignit encore de cultiver ſon amitié, ce fut pour mieux éclairer ſes projets, pour lui donner des conſeils perfides, & pour le perdre plus ſûrement en abuſant de ſa crédulité.

Sage conduite des Vénitiens : indigence de Maximilien.

Bembe. Guicchardin. Godefroi. Lettres de Louis XII. P. Martir de Angl.

Les Vénitiens, remplis d'une nouvelle audace depuis la levée du ſiege de Padoue, déployoient au grand étonnement de l'Europe, des reſſources qu'on ne leur ſoupçonnoit pas, & qui leur faiſoient d'autant plus d'honneur qu'elles étoient le fruit de la ſageſſe & de la modération du gouvernement. Tandis que les autres puiſſances proſcrivoient par-tout les Vénitiens, les marchands François, Allemands, Italiens, étoient reçus, protégés & accueillis à Veniſe, & dans le moment où l'on croyoit la république écraſée, le commerce, les manufactures étoient dans la plus grande vigueur, & réparoient avantageuſement les pertes qu'occaſionnoit la guerre. Le déſintéreſſement des magiſtrats, qui ſacrifierent volontairement la moitié des gages de leurs offices ; le zèle des principaux citoyens, qui allerent dépoſer dans le tréſor public leur fortune particuliere, procurerent à l'Etat les moyens de former des projets utiles, de ſignaler même ſa magnificence. Ainſi, dans le temps que l'empereur ſe déroboit à ſes ſoldats devenus ſes créanciers, qu'il ne pouvoit entretenir dans une douzaine de places de foibles garniſons, les Vénitiens ſans avoir recours aux emprunts, ſans augmenter les ſubſides, s'engageoient par un décret public, à dédommager à la fin de la guerre tous les particuliers qui auroient ſouffert des pertes en ſervant l'Etat : ils

assignoient dès ce moment des pensions aux veuves & aux enfants de ceux qui mouroient en portant les armes pour la patrie : enfin ils stipendioient & entretenoient plusieurs armées à la fois. L'une entra dans le Frioul, & reprit une partie des places dont l'empereur s'étoit emparé au commencement de la campagne : une autre plus considérable & conduite par André Gritti, s'empara de la ville de Vicence, & força le prince d'Anhalt, au bout de trois ou quatre jours de siege, à évacuer la citadelle. Elle s'approcha ensuite de Vérone, où elle étoit appellée par les bourgeois : elle s'en seroit emparée avec la même facilité, si le seigneur d'Aubigni, qui se trouvoit dans ces quartiers, ne s'y fût jetté avec trois cents lances Françoises. Gritti n'osa plus attaquer la place ; mais sachant que les garnisons qui gardoient les deux fortereſſes, n'étoient point payées, il campa dans la plaine à peu de distance, & traita assez publiquement avec elles de la somme qu'elles voudroient exiger pour les lui remettre. Cet infâme marché auroit été conclu, si Louis dans cette occasion décisive n'eût acquitté la dette de Maximilien, & n'eût consenti à se charger de payer à l'avenir la garnison de cette place frontiere de ses Etats. Il étoit au moins douteux que Maximilien toujours indigent, pût ou voulût jamais acquitter cette dette : on devoit même présumer qu'il ne tarderoit pas à recourir à de nouveaux emprunts. Cependant Louis, comme nous l'avons remarqué, étoit économe du bien de ses sujets : il exigea que l'empereur lui engageât, pour sûreté de cette somme & de toutes celles qu'il pouvoit encore emprunter, les deux citadelles de Vérone, & la place de Vallégio, qui couvroit une partie du Bressan.

Ann. 1509.

Quoique cette convention n'eût rien en elle-même de bien extraordinaire, qu'elle fût en usage entre les particuliers, & connue sous le nom d'*hypotheque* ; Jules & Ferdinand ne manquerent pas de s'en prévaloir pour rendre Louis suspect à Maximilien, & odieux au reste de l'Europe : ils représenterent ce qui venoit

Ann. 1510.

Changement dans les intérêts des confédérés : le roi d'Angleterre se joint aux

de ſe paſſer comme une aſtuce de la cour de France, comme un moyen d'autant plus dangereux d'envahir l'Italie, qu'il paroîtroit revêtu des formes légales. Ferdinand agit ſourdement auprès de Marguerite d'Autriche, confidente & en quelque ſorte premier miniſtre de l'empereur ſon pere : Jules intrigua parmi les Suiſſes, dans les différentes cours d'Allemagne, & ſur-tout en Angleterre.

ANN. 1510. ennemis ſecrets de la France.

Guicchardin. Belcarius. Godefroi. Lettres de Louis XII. Rap. Thoyr.

Henri VII étoit mort laiſſant pour ſucceſſeur un prince jeune, avide de gloire, impatient d'étaler aux yeux de l'Europe les immenſes tréſors qu'avoit accumulés l'inſatiable avarice de ſon pere. Henri VII, dit-on, avoit recommandé à ſon fils d'entretenir ſoigneuſement la paix avec la France, comme le moyen le plus ſûr de s'affermir ſur un trône toujours vacillant : ceux qui connoiſſoient le jeune Henri, furent perſuadés que ce conſeil ſeroit le premier oublié : les traités de paix cependant furent renouvellés avec la France, parce que les anciens miniſtres conſervoient encore leur autorité ; mais Henri y comprit le pape d'une façon ſi expreſſe & ſi particuliere, qu'il le laiſſoit, pour ainſi dire, le maître de confirmer ou de rompre cet engagement, ſelon qu'il le jugeroit avantageux ou nuiſible aux intérêts du ſaint-ſiege. Henri VIII commença dès-lors à s'immiſcer dans les affaires d'Italie, ordonnant à Bambrige, ſon ambaſſadeur à Rome, de porter ouvertement les intérêts des Vénitiens, & de ſolliciter leur abſolution. Jules, qui avoit autant d'envie de l'accorder que les Vénitiens de la recevoir, vouloit rendre le roi d'Angleterre garant d'une démarche qui devoit déplaire à Maximilien & à Louis, & à laquelle les ambaſſadeurs de ces deux princes s'oppoſoient de tout leur pouvoir : celui de Ferdinand parloit comme eux en public ; mais en particulier il exhortoit le pape à ne pas différer plus long-temps une démarche devenue indiſpenſable, puiſqu'elle pouvoit ſeule aſſurer la liberté du ſaint-ſiege & du reſte de l'Italie. Jules ſe ſentant ſi bien appuyé ne balança plus ; mais ſachant que les Vénitiens n'étoient

n'étoient pas en état de lui rien refuſer, non-content de les accabler de mortifications qui puſſent ſervir d'exemple à tous ceux qui mépriſeroient à l'avenir l'autorité du ſaint-ſiege, il leur fit acheter cette grace par la perte d'une partie de leur ſouveraineté & de leurs prérogatives : les conditions de cette abſolution furent que les Vénitiens ne diſpoſeroient plus à l'avenir des dignités eccléſiaſtiques ni d'aucuns bénéfices ; qu'ils n'apporteroient aucun obſtacle aux bulles expédiées en cour de Rome ; qu'ils n'impoſeroient ni décimes ni aucun autre ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques ; qu'ils n'exigeroient aucuns péages ſur les vaiſſeaux & les marchandiſes qui navigeoient dans le golfe adriatique, &c. Quelque dures que fuſſent ces conditions, les Vénitiens s'y ſoumirent. Un malheur tout récent venoit de les convaincre de la néceſſité d'acquérir des protecteurs, ou du moins de diminuer le nombre de leurs ennemis. Ann. 1510.

Le déſir de ſe venger du duc de Ferrare, qui après avoir été long-temps leur allié, & en quelque ſorte leur client, s'étoit montré dans toute cette guerre leur plus implacable ennemi, les avoit engagés dans une entrepriſe téméraire & mal concertée. Au milieu de Décembre, temps auquel ils n'auroient dû ſonger qu'à réparer leurs forces, & à ſe mettre en état de réſiſter l'anné ſuivante aux efforts de Maximilien, ils avoient ordonné à Tréviſani de remonter le Po avec dix-huit galères, & un nombre prodigieux de moindres bâtiments ; de recouvrer en paſſant Rovigo, & les autres places qui avoient appartenu à la république ; d'établir un pont ſur ce fleuve, pour donner entrée à l'armée de terre dans le Ferrarois ; & de livrer un aſſaut à la capitale de cet Etat. Tréviſani, après avoir repréſenté inutilement les dangers de cette expédition, n'avoit ſongé qu'à exécuter de point en point les ordres du ſénat. Il s'étoit avancé juſqu'à onze milles de Ferrare, y avoit établi un pont défendu par deux baſtions, & ayant fait paſſer l'armée de terre qui côtoyoit le fleuve,

Ann. 1510.

il avoit diſſipé les troupes qui s'étoient oppoſées à ſa marche, pillé & brûlé les hameaux, juſqu'aux portes de la capitale, où Alfonſe n'avoit eu que le temps de ſe renfermer. Comme il n'avoit pris aucune précaution contre cette invaſion, il n'auroit pu y réſiſter, ſi ſes alliés euſſent tardé à le ſecourir : mais ayant reçu quatre cents lances Françoiſes, ſous la conduite de Jacques de Coligni, ſeigneur de Châtillon, & un autre renfort de la part du pape, qui bien que favorable aux Vénitiens, ne pouvoit ſouffrir qu'ils attaquaſſent, à ſon inſu, un de ſes feudataires ; il ſortit de la ville, & força les Vénitiens de ſe renfermer dans leurs baſtions : ayant enſuite diſpoſé, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, ſa nombreuſe artillerie ſur une rive eſcarpée du fleuve, il foudroya, ſans danger, les galères, qui ſe trouvant arrêtées par le pont, furent coulées à fond, ou forcées de ſe rendre : à peine Tréviſani put-il échapper dans une ſimple barque. Une perte ſi conſidérable avoit réduit les Vénitiens à ſubir toutes les loix qu'il plairoit au pape de leur impoſer : outre les conditions onéreuſes que nous avons déja raportées, Jules exigea, en leur accordant l'abſolution, qu'ils renonçaſſent à la ſorte de juridiction qu'ils avoient uſurpée ſur Ferrare, où ils avoient établi un magiſtrat, ſous le nom de *biſdomino*, & qu'ils reſtituaſſent au duc Alfonſe, ſon feudataire, le port & la ville de Comacchio, qu'ils lui retenoient encore, & qu'il auroit eu bien de la peine à recouvrer à force ouverte.

Commencement de brouillerie entre Jules & le duc de Ferrare, allié des François.

Guicchardin. Bembe.

Pour prix de ce ſervice, Jules exigea d'Alfonſe qu'il rendît ſon amitié aux Vénitiens, avec leſquels il n'avoit plus rien à démêler ; ou ſi ce parti lui répugnoit trop, qu'il ſe renfermât, à leur égard, dans les termes d'une exacte neutralité. C'étoit vouloir qu'il renonçât à la ligue de Cambrai ; qu'il ſe brouillât avec l'empereur & le roi de France, ſes protecteurs, pour ſe livrer entiérement à lui, au riſque de ſe voir dépouillé, ſoit par ces deux ſouverains, s'ils pénétroient de nouveau en Italie, ſoit par le pape lui-même, s'il lui prenoit

envie de réunir Ferrare au domaine direct du ſaint ſiége. Alfonſe, dévoué aux François, & ſe croyant aſſez fort tant qu'il conſerveroit leur alliance, n'eut garde d'accepter la propoſition du pape : il informa le roi & l'empereur des nouvelles diſpoſitions de Jules à leur égard, les avertiſſant de ſe précautionner contre les artifices & les pratiques ſourdes de ce dangereux ennemi. Ann. 1510.

Maximilien & Louis renouvellerent leur alliance, & ſe promirent reſpectivement de paſſer l'année ſuivante en Italie, chacun à la tête d'une armée formidable, afin d'achever promptement ce qui reſtoit à faire. Pour ſe mettre en état de remplir cette promeſſe, Maximilien indiqua une diete ſolennelle de l'empire dans la ville d'Auſbourg. Le pape & les Vénitiens, que ces préparatifs effrayoient, n'oublierent rien pour les ralentir. Après avoir tenté d'inſpirer de la défiance à Maximilien ſur les intentions ſecretes du roi de France, ils lui demanderent une conférence particuliere, où l'on lui feroit des offres dont il auroit lieu d'être content. Maximilien choiſit pour le lieu de la conférence, une commanderie dans le Trentin, & y députa l'évêque de Gurk ſon chancelier, & Serentano ſon ſecrétaire. Achille de Graſſis, évêque de Pérouſe, s'y trouva de la part du pape, Jean Corneille & Louis Mocenigo, de la part de la république de Veniſe. Les députés Vénitiens & le nonce repréſenterent à l'évêque de Gurk combien il ſeroit plus glorieux à l'empereur de ſe trouver à la tête d'une ligue de tous les princes de la chrétienté pour abaiſſer l'orgueil des François, que de s'opiniâtrer à perdre une république qui ne pouvoit jamais lui inſpirer ni crainte ni jalouſie : ils offrirent de racheter leurs propres places par des ſommes conſidérables d'argent, dont ils ſavoient que l'empereur avoit toujours beſoin : l'évêque de Gurk, ſans s'expliquer ſur la ligue qu'on propoſoit, qui ne paroiſſoit encore qu'un projet ou chimérique ou éloigné, s'obſtina à demander, pour condition préliminaire, Diete d'Auſbourg : pratiques infructueuſes de Jules II.

Guicchardin. Marq. Freher. Amelot de la Houſſaie. Godefroi. Lettres de Louis XII.

une ceſſion entiere & abſolue des places de Tréviſe, de Padoue & de Vicence ; ce que les Vénitiens étoient bien éloignés de lui accorder. On ſe ſépara ſans aucun fruit, & Maximilien ſe rendit dans la ville d'Auſbourg. Le nonce & les députés Vénitiens ne manquerent pas de s'y trouver : n'ayant plus aucune eſpérance du côté de l'empereur, ils agirent ſourdement auprès des princes & autres membres du corps Germanique, leur remontrant le danger auquel l'union de l'empereur & du roi de France expoſoit l'Europe : ils leur inſinuerent que le politique Maximilien ne travailloit depuis long-temps à les épuiſer d'hommes & d'argent, qu'afin de les réduire enſuite en ſervitude : que l'exemple de Veniſe les avertiſſoit de ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes : que l'empereur & le roi de France ne ſeroient pas plutôt venus à bout de leurs deſſeins ſur cette république, qu'ils tourneroient leurs armes contre le malheureux dont les terres ſeroient à leur bienſéance. Louis, informé des *machinations diaboliques* de Jules & des traverſes qu'on vouloit ſuſciter à l'empereur, envoya, de ſon côté, un orateur à la diete : c'étoit un Italien nommé Hélian, d'abord avocat à Verceil, & devenu enſuite conſeiller du roi de France : admis à porter la parole, il remonta juſqu'à la premiere origine de Veniſe, fondée, ſelon lui, par une troupe de miſérables cantonnés dans des marais, qui de pêcheurs s'étoient faits ſucceſſivement regratiers ou revendeurs, de revendeurs pilotes, de pilotes marchands, de marchands pirates & qui étoient enfin parvenus, par des larcins, des meurtres & des empoiſonnements, à ſe rendre ſeigneurs & tyrans d'un grand nombre de peuples & de villes. Il examina les titres ſur leſquels ſe fondoit leur grandeur, qu'il réduiſit à deux, la perfidie & la violence : il leur imputa la perte de Conſtantinople, dont ils furent ſpectateurs, & qu'ils euſſent pu empêcher, en détachant ſeulement de leur eſcadre deux ou trois galères ; celle de Jéruſalem, qu'une armée de croiſés auroit ſauvée, s'ils

Ann. 1510.

n'euſſent retenu cette armée dans la Dalmatie, pendant que les infideles égorgeoient ou réduiſoient en ſervitude les Chrériens orientaux : il montra, ou tâcha de montrer, que dans toutes les guerres des Chrétiens contre les infidèles, les Vénitiens étoient reſtés neutres, ou avoient été favorables à ces derniers, ne cherchant qu'à tirer parti du malheur de leurs freres : il en cita un exemple récent. Les Portugais s'étant ouvert une nouvelle route juſqu'à l'Inde, en doublant la pointe de l'Afrique, & commençant à y répandre les lumieres de l'évangile, n'ont pu, dit-il, échapper à l'avide jalouſie de ces marchands, qui ont envoyé au ſoudan d'Egypte, des bois de conſtruction, des charpentiers, pour conſtruire des vaiſſeaux de guerre ſur la mer rouge, & chaſſer les Chrétiens de tous ces parages. Après avoir enlevé aux Vénitiens l'avantage qu'ils attribuoient à leur ville d'être le boulevard de la chrétienté contre les infidèles, l'orateur leur reprocha leur faſte indécent, leur arrogance ; il dit que mieux vêtus, logés plus magnifiquement que des ſouverains, ces marchands inſultoient à la modeſte frugalité des autres nations : que ſe croyant auſſi ſupérieurs aux autres peuples par les talents de l'eſprit que par les richeſſes, ils traitoient avec un inſolent mépris les Ultramontains, & ſur-tout les Allemands, qu'ils déſignoient par les épithetes injurieuſes de *barbares* & *d'ivrognes* : qu'ils les croyoient tellement ridicules, que dans leurs ſpectacles, ils s'en ſervoient pour tous les rôles abjects : que le caractère ſacré de la royauté ne garantiſſoit point ceux qui en étoient revêtus, des inſultes d'une canaille inſolente : que ſa ſacrée majeſté, Maximilien empereur, toujours auguſte, avoit été traîné ſur un théâtre pour être montré au doigt & exciter la riſée publique : qu'imbus des maximes républicaines, ils ſe glorifioient de fouler aux pieds les ſceptres & les couronnes : que tout récemment encore, lorſqu'ils reçurent le premier avis de la ligue de Cambrai, ils oſerent ſe vanter de traîner dans les priſons

Ann. 1510.

de Veniſe le roi de France, s'il paſſoit les monts, d'arborer leurs étendards ſur les murs de Vienne, & de réduire le pape aux fonctions de petit chapelain. Princes, ajouta-t-il, ne les croyez encore ni abattus ni corrigés; ſi vous n'écraſez la tête de ce ſerpent, tandis qu'il eſt tout étourdi du coup qu'il vient de recevoir, je vous prédis qu'un jour il vous infectera de ſon venin, & que vous ſerrant de ſes replis tortueux, il finira par vous étouffer, vous, ou vos deſcendants.

Ann. 1510.

Cette violente déclamation échauffa l'aſſemblée : on impoſa ſilence à ceux qui voulurent prendre la défenſe des Vénitiens : on chaſſa ignominieuſement de la diete Achille de Graſſis, & l'on décerna à Maximilien des ſecours d'hommes & d'argent.

Les Suiſſes quittent l'alliance de la France, pour s'attacher à Jules II.

Guicchardin. Belcarius. Manuſc. de Béthune.

La mortification que le pape venoit d'eſſuyer, fut compenſée par une importante acquiſition. Le terme de l'engagement des Suiſſes avec la France alloit expirer, & Louis ne faiſoit aucune avance pour le proroger. Depuis quelques années, il ſongeoit ſérieuſement à ſe rendre moins dépendant de ces mercenaires alliés : il levoit un plus grand nombre d'aventuriers François, & ſans ſonger encore à en former un corps d'infanterie permanent, il s'attachoit beaucoup plus que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs, à les diſcipliner : il ſoudoyoit donc un moindre nombre de Suiſſes, & cependant les penſions qu'il s'étoit obligé de payer aux cantons, n'avoient point diminué : il falloit même ſe réſoudre à les augmenter ; car depuis le dernier traité, le nombre des cantons s'étoit accru. Au commencement de ſon regne, il n'y en avoit que dix, & l'on en comptoit alors douze, indépendamment de quelques communautés réunies avec les cantons. Il falloit traiter avec la totalité, & conſéquemment augmenter le nombre des penſions, ou renoncer à leur alliance. Ce n'étoit encore là que le moindre inconvénient. Les ſoldats de cette nation, qu'il vouloit contenir ſous une diſcipline ſévere, à qui l'on n'abandonnoit plus, comme autre-

fois, le pillage des villes rebelles, ni la fortune des laboureurs, s'imaginoient qu'on les privoit de leurs droits; ils exigeoient des dédommagements, qu'ils arbitroient à leur fantaiſie; refuſoient le ſervice, ſi on ne les ſatisfaiſoit promptement; tenoient, pour ainſi dire, un regiſtre exact de ces promeſſes vagues que faiſoient pour les encourager les capitaines ou les tréſoriers chargés de les conduire: & s'il s'appercevoient qu'on voulût y déroger en quelque point, ils ſe portoient à des violences impardonnables. C'eſt ſous ce prétexte qu'ils s'étoient emparés, contre le droit des gens, de la ville de Bellinzone; qu'ils s'étoient enſuite prévalus des embarras de la France, pour en extorquer une conceſſion. Loin de chercher à réparer ces torts par une conduite plus réguliere, ils devenoient de jour en jour plus exigeants & plus difficiles: ils ne vouloient plus permettre de levées, à moins qu'on ne ſtipendiât une armée entiere: ſi la France avoit beſoin de trois ou quatre mille ſoldats, il falloit s'en paſſer, ou ſe réſoudre à en lever huit ou dix mille. Les corps qui compoſoient cette armée, ne vouloient point ſe ſéparer, afin de ſe trouver toujours en état de donner la loi, & de n'obéir qu'autant qu'ils le jugeroient à propos. Louis vouloit donc, au cas qu'il conſentît à augmenter les penſions, s'aſſurer du moins qu'il ſeroit à l'abri de pareilles vexations à l'avenir. Or, ce n'eût pas été un bon moyen pour contenir les Suiſſes, que de leur faire des avances: il falloit attendre qu'ils vinſſent s'offrir, afin d'avoir le droit de leur dicter des conditions. Le roi ſembloit d'autant moins hazarder en prenant ce parti, que depuis la conquête du duché de Milan, c'étoit uniquement de ſes Etats, & au moyen des priviléges qu'il leur avoit accordés, qu'ils tiroient toutes les ſubſiſtances que la nature avoit refuſées à leurs montagnes. En effet, les Suiſſes auroient accepté ſans balancer les conditions équitables qu'il avoit deſſein de leur propoſer, ſi des inſtigations étrangeres & intéreſſées n'euſſent troublé leurs délibé-

Ann. 1510.

rations, & ne les euſſent aveuglés ſur leurs vrais
Ann. 1510. intérêts. Jules, ayant eu occaſion de connoître les talents de Matthieu Schinner, évêque de Sion, le fit venir à Rome, & lui promit le chapeau de cardinal, s'il perſuadoit à ſes compatriotes d'abandonner l'alliance de la France pour s'attacher à la défenſe du ſaint ſiege. Schinner, à qui la qualité de prince d'une partie du Valais donnoit voix dans les délibérations communes des cantons, déploya contre les François cette éloquence naturelle & véhémente, ſi propre à échauffer les eſprits de la multitude : il les peignit comme des ingrats, qui devant, diſoit-il, tous leurs ſuccès à la valeur des Suiſſes, commençoient par les négliger, & finiroient bientôt par les opprimer. Il cita l'exemple de Veniſe ; & comme il parloit devant des hommes qui n'étoient point inſtruits des ſujets légitimes que le roi avoit eus d'entrer dans la ligue de Cambrai, il n'imputa le malheur de cette république, autrefois ſi floriſſante, qu'à la confiance aveugle qu'elle avoit priſe dans des alliés perfides & ambitieux. Il montra dans l'union de l'empereur & du roi de France, le projet déja formé d'envelopper de toutes parts les cantons, & de les partager, comme ils avoient fait la ſeigneurie de Veniſe. Il fit voir enfin que le ſeul moyen d'éviter ce malheur, étoit de ſecourir la république de Veniſe, tandis qu'elle reſpiroit encore, d'accepter les offres du ſaint pere, qui recherchoit leur alliance à des conditions également honorables & avantageuſes, & de faire cauſe commune avec tous ceux à qui la liberté étoit chere. Ces offres que Schinner annonçoit comme ſi avantageuſes, ſe réduiſoient cependant à mille florins de penſion pour chaque canton, dont même ils ne pouvoient eſpérer d'être payés bien exactement. Avant que de ſe borner à une ſomme ſi modique en comparaiſon de celle qu'ils touchoient de la France & dont ils n'étoient pas encore contents, ils décernerent une députation à Louis, pour ſavoir ſa derniere intention au ſujet de leur alliance : les députés, d'autant

tant plus fiers qu'ils se croyoient mépriſés, vanterent, sans ménagement, les ſervices que les Suiſſes avoient rendus à la France ; leur attribuerent la meilleure part de toutes les victoires qu'elle avoit remportées ; demanderent des récompenſes pour le paſſé, & une augmentation de penſions & de ſolde pour l'avenir. Louis, également choqué de la demande & du ton dont on lui parloit, répondit avec colère, qu'il ne concevoit pas ſur quel fondement de *miſérables montagnards* oſoient le regarder comme leur caiſſier ou leur tributaire : qu'ils étoient faits pour ſolliciter des graces, & non pour dicter des loix. Cette réponſe, rapportée à la diéte de Lucerne, détermina les Suiſſes à entrer dans l'alliance du pape : mais comme la France conſervoit encore de nombreux partiſans parmi les cantons, & que ce qui venoit de ſe paſſer, étoit plutôt une brouillerie qu'une rupture, les Suiſſes, pour laiſſer la porte ouverte à la réconciliation, ne contracterent avec le pape qu'une alliance défenſive, ſtipulant qu'on ne pourroit, en aucun cas, les obliger à commettre les premieres hoſtilités contre les François. Ann. 1510.

Cette reſtriction nuiſit plus qu'elle ne ſervit à la France : elle empêcha le roi de ſonger ſérieuſement à ſe procurer, à l'exemple de l'Eſpagne, un corps d'infanterie nationale toujours ſubſiſtant : perſuadé que les Suiſſes regretteroient ſon alliance, & que la comparaiſon qu'ils feroient de leur condition préſente avec leur état paſſé, les lui rameneroit bientôt plus dociles & moins fiers, il ſe contenta de contracter, par l'entremiſe du baron de Superſaxe, des alliances avec quelques communautés du Valais & avec les Griſons : il réſolut de ſoudoyer, avec le reſte de l'argent qu'il fourniſſoit auparavant aux cantons, un corps de lanſquenets, levé dans les Etats du duc de Wirtemberg, & ne ſongea point à un établiſſement qui auroit rendu la réconciliation impoſſible.

Jules, affermi par ſon alliance avec les Suiſſes, redouta beaucoup moins les armes de Louis & les intrigues du Jules cherche querelle au

cardinal d'Amboiſe : il oſa même aſpirer à ſe venger avec éclat des trop longues alarmes qu'ils lui avoient cauſées. Tandis qu'il remuoit l'Europe entiere, & qu'il leur cherchoit des ennemis juſqu'en Angleterre, il étoit indigné qu'un prince qu'il avoit comblé de faveurs, qu'un de ſes feudataires épousât leurs intérêts. Alfonſe, duc de Ferrare, loin de déférer à la priere qu'il lui avoit faite de ſe réconcilier avec les Vénitiens, ſe montroit leur ennemi le plus opiniâtre, & ne ceſſoit d'animer contr'eux l'empereur & le roi de France. Jules auroit voulu l'en punir; mais obligé de juſtifier lui-même ſa conduite par rapport aux Vénitiens, il ne pouvoit décemment ſe plaindre qu'un prince qui de ſon aveu avoit été admis comme partie contractante dans la ligue de Cambrai, qui en avoit tiré tous les avantages qu'il pouvoit s'en promettre, ſe montrât fidèle à remplir ſes engagements. Jules lui chercha querelle ſur un autre objet. Depuis que ce prince avoit recouvré Comacchio, il y avoit fait fabriquer une grande quantité de ſel : cet établiſſement nuiſoit aux ſalines de Cervia, qui étoient en poſſeſſion d'en fournir à toute la Lombardie, & qui appartenoit au ſaint ſiége : Jules lui ordonna, ſous peine d'excommunication, de ſe déſiſter de cette nouveauté, bien ſûr de n'être pas obéi & d'acquérir un prétexte ou de décrier le roi de France en Italie, s'il laiſſoit opprimer un prince qu'il avoit reçu ſous ſa protection, ou de ſe plaindre de ce monarque, s'il protégeoit un feudataire rebelle. Il s'en tint cependant encore aux menaces, juſqu'à ce qu'il vît plus clairement à quoi aboutiroient les grands préparatifs que faiſoient alors l'empereur & le roi de France.

Ann. 1510.

duc de Ferrare & ſe brouille avec la France.

Godefroi. Guicchardin. Belcarius. P. Martir, de Angler.

Louis s'étoit déjà rendu à Lyon, d'où il faiſoit paſſer de nouvelles troupes en Italie, prêt à paſſer lui-même les monts, dès que l'empereur ſe montreroit de ſon côté. Le deſſein du monarque étoit de ſe joindre à Maximilien, de l'aider à emporter Tréviſe, Padoue, Vicence, & les autres places moins conſidérables que les Vénitiens avoient recouvrées; de les conduire enſuite à Rome, où Albert Pio, comte de Carpi, & le cardinal d'Auch, neveu de

George d'Amboiſe, remuoient déjà le ſacré collége, & préparoient les eſprits à quelque grande révolution. Louis ne prévoyoit pas les obſtacles qui alloient s'oppoſer à ſon deſſein. Ferdinand le Catholique, pour qui il n'avoit rien de caché, quoiqu'il eût dû le regarder comme ſon plus dangereux ennemi, le diſſuadoit fortement de ce voyage; mais comme il ſe défioit de ſon crédit, il fit agir Anne de Bretagne, par le canal de la reine Germaine de Foix, qu'elle avoit élevée dans ſa maiſon. Anne ſe trouvoit groſſe: elle étoit dévote, & ſe perſuadoit que ſi le roi ſon mari faiſoit la guerre au ſaint pere, il attireroit la malédiction du ciel ſur ſes enfants. Elle fondoit en larmes, & le conjuroit au nom du fils qu'elle croyoit porter dans ſon ſein, de ſe déſiſter d'une funeſte entrepriſe. Louis la raſſuroit, & la trompoit; mais un événement inattendu rompit ſes meſures. Ann. 1510.

Le cardinal d'Amboiſe, pour qui la guerre alloit ſe faire, s'étoit rendu à Lyon long-temps avant le roi, luttant, pour ainſi dire, contre les douleurs de la goutte, qui, depuis plus d'un an, ne lui donnoient plus de relâche. Les efforts qu'il faiſoit pour les ſurmonter, l'épuiſerent; il tomba dangereuſement malade aux céleſtins de Lyon, & ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort. On rapporte que déſabuſé des grandeurs humaines, & uniquement occupé du compte qu'il alloit rendre de ſa conduite au ſouverain juge, il répéta pluſieurs fois au religieux qui le ſervoit: *Ah, frere Jean, mon ami, je voudrois bien avoir été toute ma vie frere Jean!* Que diſant le dernier adieu à ſes parents qui s'étoient aſſemblés autour de ſon lit, il leur recommanda *de ne jamais ſe mettre juſques-là où il s'étoit mis*; c'eſt-à-dire de ne jamais ſe charger des fonctions dangereuſes du miniſtere public. Le roi, qui le conſidéroit moins comme un miniſtre de confiance que comme un frere, lui rendoit de fréquentes viſites, & ne pouvoit retenir ſes larmes: le cardinal le conjura de lui épargner déſormais des témoignages ſi précieux mais ſi cruels de ſon amitié, le priant de vouloir bien, en conſidération des longs ſervices qu'il avoit ren- Mort du cardinal d'Amboiſe.

Baudier. Le Gendre. Pieces juſtif.

dus à l'Etat, confirmer la diſpoſition qu'il venoit de faire
Ann. 1510. de ſes biens, de ſes meubles, & même de ſon évêché. Afin de mettre ſa conſcience en repos, il déclara ſommairement au roi, d'où procédoient toutes ces richeſſes. Outre le revenu de l'archevêché de Rouen, le produit de pluſieurs grandes terres, ſa penſion de premier miniſtre, deux ſources très-abondantes avoient fait couler, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, des ruiſſeaux d'or dans ſon épargne. La premiere étoit la qualité de légat *à latere*, qu'il rempliſſoit depuis dix ans, & qui le ſubſtituoit dans toute l'étendue du royaume aux profits que la cour de Rome en tiroit auparavant. La ſeconde, qui lui cauſoit des remords, & ſur laquelle Louis ne tarda pas à le raſſurer, conſiſtoit en quarante mille ducats de penſion rendus à Lyon, qu'il tiroit tous les ans de l'Italie, indépendamment des dons ou préſents, qui montoient peut-être encore à des ſommes plus fortes. Toutes les puiſſances du ſecond ordre, qui partageoient l'Italie, & qui s'étoient miſes ſous la protection de la France, achetoient la protection particuliere d'un miniſtre tout puiſſant; & il paroît que le cardinal, content de ne rien faire de préjudiciable aux intérêts de ſon maître, avoit cru pouvoir accepter leurs dons. Ce n'eſt donc pas un exemple bien ſingulier de modération, que le cardinal ſe ſoit contenté d'un ſeul bénéfice, étant le maître d'en prendre tant qu'il jugeroit à propos : car quels bénéfices auroient pu lui tenir lieu des profits dont nous venons de rendre compte; à moins qu'on ne lui ſuppoſe l'envie de tout envahir & de ſe rendre plus riche que le roi ſon ſouverain, que pouvoit-il deſirer de plus ? Il n'avoit pas attendu le moment où il alloit ceſſer de vivre pour faire du bien à ſes parents : ſes freres & ſes neveux occupoient les premieres places à la cour, dans l'égliſe ou à l'armée. Il avoit de même doté & enrichi ſon égliſe : parmi ces dons, celui qui a le plus contribué à perpétuer ſa mémoire, eſt cette cloche énorme qui porte ſon nom : elle a, dit on, trente pieds de circonférence, & peſe quarante milliers. Il fit bâtir ſur les fonds de cette égliſe, & à l'uſage des arche-

vêques de Rouen, le château de Gaillon, le plus vaſte & le mieux décoré que l'on connût encore en France. Toutes ces dépenſes, jointes aux ſommes dont il diſpoſoit par teſtament, ſemblent prouver qu'on a trop loué ſon déſintéreſſement. Ce qu'on peut, ce qu'on doit même obſerver pour ſa juſtification, c'eſt que toutes ces richeſſes provenoient de l'étranger, ou d'un argent qui, bien que levé en France, ſeroit allé ſe perdre chez l'étranger; que jamais le peuple n'a été ni plus riche ni plus ménagé; que jamais les fortunes particulieres n'ont été ni plus ſacrées ni plus aſſurées que pendant toute la durée de ſon miniſtere: que parvenu au comble de la puiſſance & de la grandeur, il fut doux, humain, compatiſſant, il connut le prix de la bienfaiſance & de l'amitié. Un trait particulier de ſa vie lui fait plus d'honneur que toutes les phraſes de ſes panégyriſtes. Lorſque le château de Gaillon fut achevé, on y remarqua un très-grand défaut. Cette ſuperbe maiſon ſe trouvoit reſſerrée & enveloppée de tous côtés par des poſſeſſions étrangeres. Un des domeſtiques du cardinal (c'eſt un nom que ne dédaignoit pas alors de très-bons gentilshommes attachés aux grandes maiſons) crut faire ſa cour à ſon maître, en déterminant un de ſes amis à lui vendre une terre titrée dans le voiſinage. Sur le compte qu'il rendit au cardinal des diſpoſitions où il avoit laiſſé ce gentilhomme, il fut chargé de l'inviter pour un certain jour. Après le dîner, le cardinal l'ayant conduit dans un cabinet, le fit aſſeoir à ſes côtés, & lui demanda quel motif le déterminoit à vendre ſa terre. Monſeigneur, repondit le gentilhomme, le plaiſir de vous accommoder d'une choſe qui eſt ſi fort à votre bienſéance. Puiſque tel eſt votre motif, répartit le cardinal, gardez votre terre; c'eſt l'héritage de vos peres, le premier titre du nom illuſtre qu'ils vous ont tranſmis, & que vous devez conſerver précieuſement à vos deſcendants. Croyez, d'un autre côté, que je ſuis bien éloigné d'exiger un pareil ſacrifice pour m'intéreſſer vivement à tout ce qui vous regarde, & que je ſens trop le prix d'un voiſin tel que vous, pour vouloir m'en priver. Monſei- Ann. 1510.

gneur, reprit le gentilhomme, je ſuis très-attaché à ma
Ann. 1510. terre, & ce qu'il vous a plu de me faire obſerver, me la rend encore infiniment plus précieuſe; mais voici ma poſition : je n'ai qu'une fille; un gentilhomme du voiſinage la demande en mariage; le nom, la fortune, le caractere, tout me convient; mais il exige une dot que je ne puis abſolument lui donner. J'ai conſidéré qu'en vendant ma terre, je pourrois faire le bonheur de ma fille, placer avantageuſement le reſte de la ſomme, & en vivre fort à mon aiſe le reſte de mes jours. Ce projet n'a rien que de raiſonnable, répondit le cardinal : mais n'y auroit-il pas quelque moyen de marier votre fille comme vous le deſirez, & de conſerver votre terre? Ne pourriez-vous, par exemple, emprunter de quelqu'un de vos amis la ſomme dont vous avez beſoin, ſans intérêts, & rembourſable à des termes fort éloignés; économiſer tous les ans quelque choſe ſur votre dépenſe, & vous trouver quitte ſans preſque vous en appercevoir? Ah! Monſeigneur, s'écria le gentilhomme, où ſont aujourd'hui les amis qui prêtent une pareille ſomme ſans intérêts, & rembourſable à des termes fort éloignés? Ayez meilleure opinion de vos amis, répliqua le cardinal, en lui tendant la main; mettez-moi du nombre, & recevez la ſomme dont vous avez beſoin, aux conditions que je viens de vous expliquer. Le gentilhomme, tombant aux genoux du cardinal, ne put répondre que par des larmes à un procédé ſi noble. Lorſqu'après cet entretien ils reparurent dans la ſalle d'aſſemblée, le gentilhomme, qui avoit entamé la négociation, ayant demandé au cardinal s'il étoit content du marché : oui, répondit-il, car au-lieu d'une terre, j'ai acquis un ami.

C'eſt par des traits de cette nature, c'eſt par ſon attention à ſeconder les vues paternelles de Louis XII, & à ne lui inſpirer que des projets qui tendiſſent au bien général, que le cardinal d'Amboiſe a mérité qu'on lui pardonnât les fautes groſſieres qu'il commit contre la politique dans toutes les occaſions où il eut à traiter avec Alexandre VI, Céſar Borgia, Ferdinand le Catholique,

Maximilien, & Marguerite d'Autriche. Quant à la paſſion malheureuſe qu'il eut toujours d'être pape, on ſera tenté de la lui pardonner, ſi l'on fait attention qu'il n'aſpiroit à la ſouveraine puiſſance, que pour exécuter plus en grand, ſi l'on peut ainſi s'exprimer, la réforme ſur le clergé, qu'il avoit déja commencée en France : qu'il ſe propoſoit de rétablir la diſcipline de l'Egliſe, de retrancher les abus dont on ſe plaignoit hautement dans toutes les cours de l'Europe, & qu'en un mot, il eût vraiſemblablement prévenu ces funeſtes querelles qui ont fait verſer tant de ſang, & qui ont ſéparé une moitié de l'Europe de l'Egliſe Romaine. Ann. 1510.

Louis ſe charge des fonctions du miniſtere.

Louis ſentit vivement la perte de ſon premier miniſtre, & il faut convenir que c'en étoit une pour la France entiere, dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit. Le maréchal de Gié, qui lui avoit diſputé le premier rang, & qui eût pu le remplacer avantageuſement, gémiſſoit toujours ſous le poids de la diſgrace : le conſeil ne ſe trouva plus compoſé que du chancelier Jean de Gannai, foible ſucceſſeur de Gui de Rochefort, mort trois ans auparavant, d'Etienne Poncher évêque de Paris, d'Imbert de Batarnai, ſeigneur du Bouchage, de Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, & du ſécretaire Florimond de Robertet. Ces cinq hommes, eſtimables chacun dans leur genre, & d'ailleurs parfaitement unis, ne compoſoient cependant qu'un enſemble ſans force & ſans vigueur; parce que contents d'expédier les affaires courantes, & qui concernoient leurs départements reſpectifs, ils ne ſavoient ni diriger leurs opérations vers un but commun, ni marcher ſur la même ligne. Louis voulut ſe charger lui-même des fonctions de premier miniſtre, traiter directement avec les ambaſſadeurs étrangers, expédier des inſtructions à ſes généraux & à ſes repréſentants dans les cours étrangeres; en un mot, prendre ſur lui tout ce qu'il y avoit de plus pénible, de plus délicat & de plus épineux dans l'adminiſtration. C'étoit vouloir forcer la nature dans un âge où il eſt ſi difficile de contracter de nouvelles habitudes, & où il auroit eu be-

Lettres de Louis XII par Godefroi.

Ann. 1510.

ſoin de prendre du repos. Son premier ſoin fut de ſonder les diſpoſitions du pape à ſon égard. Il chargea le comte de Carpi, ſon ambaſſadeur, de lui offrir, de la part d'Alfonſe, une pleine ſatisfaction ſur les ſalines de Comacchio.

On prétend que le comte de Carpi, ennemi ſecret d'Alfonſe, qui lui retenoit une partie de ſon patrimoine, ſongea plus à venger ſa querelle particuliere, qu'à remplir la fonction de miniſtre de paix, dont on l'avoit imprudemment chargé. Quoi qu'il en ſoit, Jules mit dans ſa réponſe toute la fierté d'un vainqueur irrité : peu content du ſacrifice auquel Alfonſe ſe ſoumettoit, il demanda qu'il ſupprimât les nouveaux péages qu'il avoit établis dans ſes Etats; qu'il augmentât conſidérablement la redevance qu'il payoit annuellement au ſaint ſiége, à titre de feudataire; qu'il lui fît une ſatisfaction convenable ſur ſa conduite paſſée : enfin il exigea pour condition préliminaire, que Louis renonçât deſormais à protéger les vaſſaux de l'Egliſe, & qu'il lui abandonnât la dépouille du cardinal d'Amboiſe. Louis, dont les armes proſpéroient alors contre les Vénitiens, rejetta des propoſitions qui s'accordoient ſi mal avec les forces apparentes du ſaint ſiége : n'ayant plus aucun motif perſonnel de paſſer les monts, & n'entendant plus parler de Maximilien, il revint à Blois, où peu de jours après ſon arrivée, il ſe trouva pere d'une ſeconde fille, qu'on nomma Renée.

Succès des armes réunies de l'empire & de la France contre les Vénitiens.

Guicchardin. Bembe. Lettres de Louis XII, par Godefroi. Belcarius.

Chaumont ayant reçu les renforts que Louis lui avoit fait paſſer ſous la conduite du jeune Gaſton de Foix, duc de Nemours, entra ſur les terres des Vénitiens avec une armée de mille lances, quinze cents hommes de cavalerie légere, & onze mille fantaſſins, parmi leſquels on comptoit juſqu'à deux mille Suiſſes, qui s'étoient dérobés de leur pays, pour venir en qualité de volontaires ſe ranger ſous ces mêmes drapeaux qu'ils ſuivoient depuis ſi longtemps. Après s'être emparé ſans réſiſtance de Montagnane & d'Eſt, qu'il remit au duc de Ferrare, il alla ſe joindre dans les plaines de Vicence à l'armée de l'empereur,

reur, qui ne consistoit encore qu'en deux mille chevaux, & six mille hommes d'infanterie, commandés par le comte de Hanau, auquel Chaumont, en qualité d'auxiliaire se trouvoit subordonné. Les Vénitiens qui avoient perdu le comte de Pétiliane, & qui, à la recommandation du pape, avoient élu pour général Jean-Paul Baglioné, n'osant plus risquer une bataille contre les François, s'éloignerent de ces quartiers & allerent se réfugier dans le poste de Brentelles, où il étoit impossible de les attaquer. Les bourgeois de Vicence abandonnés à eux-mêmes, imploroient la clémence du vainqueur; mais comme les Allemands n'avoient point assez de troupes pour laisser une garnison dans cette place, ils aimerent mieux la saccager, que de permettre que les François s'y logeassent. L'armée marcha ensuite à Lignano, place importante par sa situation sur l'Adige : les Vénitiens en avoient défendu les approches par plusieurs coupures, qu'ils avoient faites au fleuve pour inonder la campagne. Ces obstacles ne purent arrêter l'ardeur des aventuriers, conduits par le capitaine Molard; ils se jetterent au milieu de ce lac & pénétrerent jusques dans les fauxbourgs. La place capitula après cinq jours de siége, & quoiqu'elle fût du partage de l'empereur, on y logea une garnison Françoise, commandée par le capitaine la Crotte. Cette conquête ouvrit à l'armée la route du Frioul, où l'empereur l'avoit mandée pour en prendre le commandement, se promettant toujours de réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Padoue : mais au-lieu d'amener à cette armée un renfort considérable, il n'osa s'en approcher, parce qu'il n'avoit point d'argent pour payer les six mille lansquenets, qui n'avoient encore rien touché depuis l'ouverture de la campagne, & qui menaçoient de se retirer, si on ne les satisfaisoit promptement. Maximilien, qui avoit dissipé les sommes qu'il avoit reçues de la diete, eut encore recours au roi de France. & en reçut cent mille écus, toujours hypothéqués sur la ville de Vérone. Ces dépenses extraordinaires dans une querelle qui ne le regardoit point, dérangeoient les projets économiques

Ann. 1510.

Ann. 1510.

de Louis : réduit, puiſqu'il n'y avoit point de moyen de s'en diſpenſer, à ſoudoyer les troupes de l'empereur, il voulut du moins retrancher une partie de la dépenſe qu'il faiſoit en ſon propre nom : voyant que le temps du ſervice auquel il s'étoit engagé envers l'empereur étoit expiré, il envoya ordre à Chaumont de licencier les Valleſans & les Griſons, qui formoient la partie la plus conſidérable de ſon infanterie. Ce parti, tout ſage qu'il paroiſſoit, produiſit deux mauvais effets ; car d'un côté il refroidit extrêmement l'empereur, à qui l'on n'eut pas de peine à perſuader que Louis, abuſant de ſes richeſſes travailloit à le miner ſourdement, & ne cherchoit à prolonger la guerre, que pour le forcer à lui engager, l'une après l'autre, toutes les places de ſon partage : d'un autre côté, il enhardit le pape à ſortir enfin de la contrainte où le tenoient les forces ſupérieures de la France.

Confédération de Jules avec Ferdinand contre la France.

Guicchardin. P. Martir de Angler. Lettres de Louis XII.

Jules conſidérant que le roi s'étoit retiré à Blois ; que Chaumont avec l'élite des forces Françoiſes étoit engagé dans une guerre difficile ſur les confins de la Germanie ; qu'Alfonſe, duc de Ferrare, avoit conduit toutes ſes forces dans le camp des François ; qu'il ne reſtoit dans le Ferrarès & le Milanès que de foibles garniſons commandées par des lieutenants, tandis que les capitaines & la plus brave jeuneſſe avoient couru où la gloire les appelloit ; que l'armée Françoiſe étoit conſidérablement affoiblie par la retraite des Valleſans & des Griſons, crut ne devoir pas laiſſer échapper une ſi belle occaſion, & forma là-deſſus un projet digne de ſon génie. Ce fut d'appeller le peuple de Gênes à la liberté, en leur montrant à la fois des troupes de terre & de mer, capables de les défendre, & conduites par quelques bannis de ces illuſtres maiſons auxquelles ils étoient dans l'habitude d'obéir : d'engager les Suiſſes à pénétrer dans le duché de Milan, par deux ou trois endroits différents, tandis qu'avec une armée ſupérieure, il fondroit ſur le duché de Ferrare, qu'il trouveroit dégarni, & où les François, aſſez occupés à ſe défendre eux-mêmes, ne pourroient

porter de ſecours. Quelque plauſible que fût cette entrepriſe, elle pouvoit échouer, & comme elle alloit le compromettre avec les deux plus puiſſants monarques de la chrétienté, Jules comprit qu'il ne devoit s'y engager, qu'après s'être aſſuré d'un allié capable de le ſeconder, ou de le défendre. Ferdinand le Catholique, prince puiſſant par lui-même, & qui ſe vantoit déjà de diſpoſer à ſon gré, & du roi d'Angleterre ſon gendre, & de l'empereur ſon allié, étoit le véritable auteur de ce projet; il avoit promis de ſe joindre à Jules: il déployoit ſur les côtes de l'Italie une flotte de ſoixante voiles, faiſoit débarquer dans les ports du royaume de Naples des corps d'infanterie bien diſciplinés; mais au moment de l'exécution, il ſe montroit froid & réſervé, alléguoit des engagements antérieurs, des ſerments, des ſcrupules. Jules ſentit qu'il vouloit ſe faire acheter, & ſut bientôt à quel prix. Ann. 1510.

Ferdinand, depuis ſon mariage avec Germaine de Foix, ne s'étoit point mis en peine de ſolliciter une nouvelle inveſtiture du royaume de Naples: deux raiſons l'en avoient empêché; la premiere, parce qu'il n'auroit pu ſe diſpenſer de faire comprendre dans l'acte de cette inveſtiture Germaine ſa femme, en qualité de reine titulaire des deux plus grandes provinces de ce royaume, avec la clauſe de réverſion à la couronne de France, en cas qu'elle ne laiſſât point d'enfans de ſon mariage avec Ferdinand: la ſeconde, parce qu'il auroit fallu ſe ſoumettre à payer au ſaint ſiége quarante-huit mille ducats de redevance annuelle, indépendamment des frais d'inveſtiture. Ferdinand vouloit que cette inveſtiture fût pour lui & ſes deſcendants, quels qu'ils puſſent être, ſans aucune mention des droits de la France ni de Germaine de Foix; il vouloit l'obtenir ſans rien débourſer: enfin il prétendoit changer la redevance des quarante-huit mille ducats en un préſent d'une haquenée blanche, & un ſecours de trois cents lances auxiliaires, entretenues pendant trois mois dans toutes les guerres que le pape auroit à ſoutenir. Quelque préjudiciable que fût cette de-

mande aux droits du ſaint ſiége, il étoit trop tard pour
Ann. 1510. la rejetter: déja Jules avoit fait paſſer vingt-deux galères Vénitiennes de la mer adriatique dans la méditerranée: elles avoient relâché dans les ports de la Sicile & du royaume de Naples, où Ferdinand, un des principaux membres de la ligue de Cambrai, & qui étoit toujours cenſé en guerre avec la république pouvoit les arrêter, les charger de troupes Eſpagnoles & les conduire droit à Veniſe: ainſi la néceſſité, des promeſſes ſans nombre de la part de Ferdinand, l'eſpérance de procurer au ſaint ſiége un dédommagement très-conſidérable en y réuniſſant le duché de Ferrare, le plaiſir de donner une mortification ſenſible au roi de France, déterminerent Jules à tout accorder. Louis apprit par ce dernier trait à connoître Ferdinand; mais faiſant attention aux forces de terre & de mer que ce prince avoit alors en Italie, il réprima ſa colère, parut ſe contenter des mauvaiſes raiſons que lui allégua l'ambaſſadeur d'Eſpagne pour juſtifier la conduite de ſon maître, & des proteſtations auſſi frivoles qu'il lui fit de ne rien donner au pape au-delà de ce que portoient les termes de l'engagement. Tout ſon reſſentiment tomba donc ſur Jules, qui ne s'en mettoit plus en peine, qui prit même plaiſir à le provoquer par un procédé beaucoup plus odieux encore.

Premieres hoſtilités de Jules contre la France.

Folietta. Guicchardin. Bembe. Manuſcr. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

Soupçonnant le motif qui avoit amené à Rome les cardinaux d'Auch & d'Albi, parents ou créatures du feu cardinal d'Amboiſe, Jules fit empriſonner le premier au château Saint-Ange, fit appliquer à la queſtion quelques-uns de ſes domeſtiques, dont il ne tira pas tous les éclairciſſements qu'il ſouhaitoit & traita vraiſemblablement d'une maniere plus atroce le cardinal d'Albi; car au bout de quelques jours, ce cardinal qui ſe portoit bien, mourut ſubitement à Rome, & tout le monde crut qu'il avoit été empoiſonné: les ambaſſadeurs François ſans être conſtitués priſonniers, reçurent une défenſe expreſſe d'écrire aucunes lettres en France, ſans les avoir auparavant communiquées, *Dirai-je à ſa ſainteté*, écrit un ambaſſadeur de l'empereur, *ou à ſa malignité?* Douze

galères Vénitiennes s'étant jointes à celles du ſaint ſiége, ſur leſquelles s'étoient embarqués Octavien Frégoſe & Jérôme Doria, s'approcherent du port de Gênes, tandis qu'une armée de terre commandée par Marc-Antoine Colonne, s'avançoit juſqu'aux portes de la ville, faiſant retentir les mots *de peuple & de liberté*, ſi doux à des oreilles républicaines. Cependant, à leur grand étonnement, perſonne ne répondit dans la ville. Louis de Fieſque & le marquis de Final y avoient fait entrer huit cents hommes de milices : la forteresſe de Codefa, ſituée à l'entrée du port, foudroyoit les galères qui oſoient approcher. Les ennemis voyant qu'ils perdoient leur temps devant la capitale, allerent attaquer de concert les places des deux rivieres : ils s'étoient emparés de la Spécié, & marchoient à Savonne, lorſqu'ils apprirent que l'amiral Préjean de Bidoux d'une part, & de l'autre Yves d'Alegre, s'avançoient pour les combattre : ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Colonne perdit tous ſes bagages. Dans le temps que ces deux armées menaçoient les côtes de Gênes, la grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin ſon neveu, & par le cardinal de Pavie, entroit ſur les terres du duc de Ferrare, où elle s'empara ſans réſiſtance de Lugo & de Bagnacavallo. Jules, qui auroit dû faire précéder ces hoſtilités par une déclaration de guerre, attendoit la nouvelle de ce premier ſuccès pour fulminer une bulle dans laquelle il rappelloit tous les ſujets de plaintes que les ducs de Ferrare avoient donnés au ſaint ſiége ; recherchoit la conduite d'Alfonſe, depuis qu'il étoit monté ſur le trône ; l'accuſoit de cruauté, de perfidie ; le déclaroit déchu de tous ſes droits, excommunié, proſcrit, ſoumettant à la même peine tous ceux qui lui donneroient aide ou conſeil ; & afin que Chaumont ne pût en ignorer, le cardinal de Pavie voulut lui faire notifier cette bulle. Chaumont menaça de faire pendre aux fenêtres de ſa maiſon quiconque auroit l'audace de ſe charger d'une pareille commiſſion : mais quelque intérêt qu'il prît au duc de Ferrare, il ne put en ce moment lui donner que cent

Ann 1510.

cinquante lances ſous la conduite de Châtillon. L'embarras où ſe trouvoit Chaumont étoit extrême : ſa préſence, celle de ſon armée étoient néceſſaires dans le Milanès, menacé d'une ſoudaine invaſion de la part des Suiſſes : s'il emmenoit toutes ſes troupes, il ne pouvoit manquer d'être ſuivi par les Vénitiens, & de ſe trouver enfermé entre deux armées ennemies : il prit donc le parti de diviſer ſes forces, laiſſant à l'armée impériale un renfort de quatre cents lances, & de quinze cents fantaſſins, ſous la conduite d'Alegre de Préci, & conduiſant le reſte à la défenſe du Milanès. En arrivant il reçut la nouvelle que douze mille Suiſſes avoient pris les armes, & commençoient à s'attrouper ; mais il ne ſavoit encore de quel côté ils dirigeroient leurs pas. Iroient-ils par le val d'Aoſte ſe joindre à l'armée de Marc-Antoine Colonne ſur la côte de Gênes ? Entreprendroient-ils de traverſer l'Ada pour aller renforcer l'armée des Vénitiens ? ou bien prendroient-ils la route de Ferrare pour ſe rendre à celle du duc d'Urbin ? Dans cette incertitude, Chaumont fut encore obligé de ſubdiviſer ſes forces, & d'envoyer, du conſentement du duc de Savoie, cinq cents lances à Yvrée pour fermer aux Suiſſes le chemin de Gênes, ne gardant avec lui que quatre cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie. Les Suiſſes ne tarderent pas à paroître : ils s'attrouperent à Bellinzone, d'où ils vinrent camper au bourg de Vareze. Chaumont s'approcha d'eux, non pour leur livrer bataille, mais pour les obſerver & leur couper les vivres. Cette conduite du général François les jetta dans le plus grand embarras : de quelque côté qu'ils tournaſſent leurs pas, ils trouveroient de vaſtes plaines & de profondes rivieres à traverſer, & cependant ils n'avoient ni cavalerie ni pontons. Après avoir long-temps délibéré, ils envoyerent demander à Chaumont la permiſſion de traverſer, comme amis & anciens alliés, une partie du duché de Milan, pour aller, diſoient-ils, ſervir l'Egliſe. Cette demande ſembloit annoncer le projet de marcher à Ferrare ; cependant dès la nuit ſuivante, ils tournerent vers les terres de Veniſe,

Ann. 1510.

marchant fort ſerrés par des ſentiers eſcarpés & difficiles, où la gendarmerie ne pouvoit les atteindre; mais toujours harcelés par les troupes légeres, qui les obligeoient à chaque inſtant de s'arrêter. Epuiſés de fatigues, mourant de faim, ils parvinrent juſqu'aux environs de Come, où l'évêque de Sion, leur premier capitaine, leur avoit fait eſpérer qu'ils ſeroient joints par la cavalerie des Vénitiens. Indignés qu'on leur manquât de parole, ils reprirent le chemin de leurs montagnes, ſans gloire, ſans ſolde, ſans butin, avec perte d'environ deux mille de leurs compagnons, maudiſſant, dans leur ame, le pape, l'évêque de Sion, & les Vénitiens, & commençant à ſe repentir de leur rupture avec la France. Ann. 1510.

Les Vénitiens, plus attentifs à réparer leurs pertes qu'à contenter leurs alliés, avoient déja repris Montagnane, le château d'Eſt, Montſélice, Maroſtica, Vicence, & tout ce que les François & les Impériaux réunis, leur avoient enlevé pendant la durée de cette campagne, à la réſerve de Lignano, que le capitaine la Crotte défendoit avec une forte garniſon. Maîtres de la campagne, ils avoient choiſi un poſte avantageux preſqu'à égale diſtance de cette ville & de celle de Vérone, d'où ils reſſerroient les courſes des garniſons de ces deux places, empêchant, à l'aide des payſans, toujours attachés à la république, qu'il n'y entrât de vivres, & ſe promettant de les réduire bientôt par la famine.

La grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin, tenta inutilement de pénétrer dans le duché de Ferrare. Alfonſe & Châtillon l'obligerent de reculer, & lui enleverent quelques piéces d'artillerie: mais tandis qu'ils occupoient toutes leurs forces à couvrir les places de ce duché, ils dégarnirent le Modénois, ſur lequel le pape ne pouvoit former aucune prétention, parce que c'étoit un fief de l'empire. Les Rangoni, famille puiſſante de Modéne, & ennemis ſecrets d'Alfonſe, inviterent le duc d'Urbin à s'en approcher, & lui ouvrirent une des portes de la ville. Cette conquête auroit été de peu de durée, ſi Chaumont, déja débarraſſé des Suiſſes, eût pu

Ann. 1510.

marcher, comme c'étoit ſon projet, au ſecours du duc de Ferrare. mais les fâcheuſes nouvelles qu'il reçut de Vérone & de Liguano, bloquées par l'armée des Vénitiens, l'obligerent à tourner tous ſes efforts de ce côté. A ſon approche, les Vénitiens, quoique ſupérieurs en nombre, ſe retirerent du côté de Padoue : il rafraîchit les garniſons de ces deux places, y fit entrer des munitions, & les mit hors de danger. Au moment où il croyoit pouvoir s'en éloigner, il apprit que les lanſquenets s'étoient ſoulevés contre l'évêque de Trente & les autres lieutenants de l'empereur ; qu'ils les tenoient aſſiégés dans une des forteresſes de Vérone, & menaçoient de les charger de fers, juſqu'à ce qu'ils fuſſent payés de ce qui leur étoit dû. Cette ſédition, qui devoit entraîner la perte de Vérone, ne put être appaiſée que par de l'argent : il fallut que Chaumont ſatisfit à toutes les demandes de cette ſoldateſque effrénée ; qu'il ſe rendît caution qu'ils ſeroient payés exactement à l'avenir, ſans quoi, ils euſſent pris le parti de retourner en Germanie.

Embarras de Louis, & meſures qu'il prend contre le pape Jules.

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Manuſc. de Fontanieu. Ferron. Belcarius.

Il étoit triſte pour Louis de ſe trouver chargé de tout le poids d'une guerre qui, depuis plus d'un an, ne le regardoit plus, & dont il ne pouvoit ſe promettre aucun profit : il l'étoit encore davantage de conſidérer qu'en s'épuiſant pour un prince qui faiſoit ſi peu d'efforts de ſon côté, il perdoit ſes alliés, augmentoit le nombre de ſes ennemis, & s'expoſoit à des affronts qu'il ne lui étoit plus poſſible de ſouffrir ni de diſſimuler. Le droit des gens violé en la perſonne de ſes ambaſſadeurs, les Génois, ſes ſujets, appellés à la révolte, des hoſtilités commencées ſur les terres de ſon obéiſſance, ſans aucune déclaration de guerre, les foudres de l'Egliſe lancées dans une affaire purement temporelle, & contre un prince qui n'avoit encouru cette diſgrace que pour n'avoir pas voulu ſéparer ſes intérêts de ceux de la France, l'excitoient violemment à ſe venger : d'autres motifs non moins puiſſants le retenoient : la répugnance qu'il avoit à ſe déclarer l'ennemi d'une puiſſance que ſes prédéceſſeurs avoient fondée, & qu'il venoit lui-même d'enrichir : les larmes d'Anne de Bretagne, princeſſe

princeſſe plus dévote qu'éclairée, qui croyoit qu'on ne pouvoit être enfant de l'Egliſe & faire la guerre au pape, & qui conjuroit ſon mari, s'il perſiſtoit dans une entrepriſe funeſte, de ne pas vouloir du moins l'y aſſocier : la crainte d'indiſpoſer contre lui une partie de ſes ſujets, qui penſoient comme la reine, & ſur-tout le premier ordre de l'Etat, toujours ſi puiſſant ſur l'eſprit de la multitude, attaché par ſon ſerment au chef de l'Egliſe : les démarches ſuſpectes du roi d'Angleterre, qui, bien qu'il proteſtât encore de vouloir obſerver les traités, épouſoit avec chaleur les intérêts du pape, achetoit des armes en Italie, prêtoit des troupes à Ferdinand ſon beau-pere, & venoit de conclure avec lui une ſorte de ligue offenſive & défenſive : enfin le peu de fond qu'on pouvoit faire ſur Maximilien, prince défiant, vénal & ſans caractère. Déja l'on ſe ſervoit de ſon nom pour ſoulever les Génois & armer les Suiſſes ; déja l'on publioit qu'il entreroit l'année ſuivante en Bourgogne, pendant que toutes les forces de la France ſeroient occupées en Italie. Avant que de prendre un dernier parti ſur une affaire ſi délicate, Louis crut devoir envoyer un nouvel ambaſſadeur au pape ; mais comme il ne ſe promettoit pas un grand ſuccès de cette démarche, il convoqua une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane, & faiſant ſentir à Maximilien la néceſſité d'oppoſer une forte barriere aux entrepriſes téméraires du pape, & de mettre fin à des abus dont l'Europe ſe plaignoit depuis long-temps, il lui demanda ſi dans une affaire qui le concernoit directement, puiſqu'elle ne tendoit qu'à empêcher l'exécution de la ligue de Cambrai, il ne ſeroit pas diſpoſé à envoyer un ou pluſieurs miniſtres chargés de procuration pour aſſiſter à l'aſſemblée de l'Egliſe Gallicane, accéder aux réſolutions qu'on y prendroit, & concerter en commun les moyens de les mettre promptement à exécution. Ann. 1510.

L'ambaſſadeur que Louis envoyoit au pape, s'étant fait accompagner de ceux de Savoie & de Florence, & s'étant aſſuré des diſpoſitions pacifiques d'un grand nombre de cardinaux, demanda que le pape mît en

liberté le cardinal d'Auch, chargé des affaires du roi à Rome ; qu'il révoquât les cenſures lancées contre le duc de Ferrare ; qu'il ceſſât toutes voies de fait, & qu'il s'en rapportât ſur ſes démêlés avec ce prince, à la déciſion de quelques arbitres déſintéreſſés. Jules, avec ſa fierté ordinaire, demanda, de ſon côté, que le roi retirât ſes troupes du duché de Ferrare ; qu'il rendît la liberté aux Génois, & qu'il lui fît ſatisfaction ſur la ſucceſſion du cardinal d'Amboiſe, qui étant provenue des deniers eccléſiaſtiques, devoit appartenir au ſaint ſiége. L'ambaſſadeur de Florence, ayant voulu appuyer la demande du roi de France, fut ſi mal reçu, qu'il s'enfuit ſecretement de Rome : le miniſtre du duc de Savoie, qui offroit la médiation de ſon maître ; fut traité d'eſpion, chargé de fers, & appliqué à la queſtion. Les cardinaux, intimidés, garderent le ſilence, mais réſolurent de profiter de la premiere occaſion pour ſe mettre en liberté : elle ne tarda pas à ſe préſenter.

Ann. 1510.

Retraite de quelques cardinaux.

Ibidem.

Jules, qui venoit de tenter une ſeconde entrepriſe ſur Gênes, plus malheureuſe encore que la premiere ; qui, depuis la priſe de Modene, ne recevoit plus que des nouvelles fâcheuſes du camp du duc d'Urbin, imputant le peu de ſuccès de ſes armes à la négligence, à l'inexpérience, ou à la mauvaiſe volonté de ſes généraux, quitta Rome pour aller s'établir à Bologne, dans la ferme réſolution de ſe mettre lui-même à la tête de ſes troupes, s'il en étoit beſoin, & de ne point s'éloigner du théâtre de la guerre, qu'il ne ſe fût rendu maître de Ferrare. Il prit la route de la Romagne, & eut la curioſité, ou la dévotion, de viſiter l'égliſe de Notre-Dame de Lorette : cinq membres du ſacré college, ſavoir, Bernardin Carvajal, cardinal de Ste-Croix, François Borgia, archevêque de Cozence, René de Prie, évêque de Bayeux, Guillaume Briſſonnet, cardinal de Saint-Malo, & le cardinal Frédéric de Saint-Séverin, ayant obtenu la permiſſion de ſe rendre à Bologne par la route de Toſcane, allerent ſe jetter dans Florence, ville entiérement dévouée aux François, depuis que par leur

moyen, elle avoit recouvré Piſe. Ils y demeurerent long-temps ſous la ſauvegarde de Pierre Soderin, Gonfalonnier de la république, & n'en ſortirent que pour ſe rendre à Milan, d'où ils commencerent à répandre des manifeſtes contre la conduite du pape. Ann. 1510.

Louis, aſſuré des diſpoſitions favorables de l'empereur, aſſembla le clergé de ſon royaume dans la ville de Tours, & après avoir fait expoſer par ſon chancelier les procédés violents de Jules, les démarches inutiles qu'il avoit faites pour l'appaiſer, il pria l'aſſemblée de lui preſcrire la conduite qu'il pouvoit tenir en ſûreté de conſcience, pour préſerver ſes ſujets & ſes alliés d'une odieuſe tyrannie: le clergé ſtatua ſur les huit queſtions qui lui furent propoſées; que le roi pouvoit légitimement uſer de ſa puiſſance pour délivrer ſes ſujets de toute oppreſſion: dépouiller, du moins pour un temps, le pape des places fortes, dont il ne ſe ſervoit que pour troubler le repos de ſes voiſins: ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance, non point abſolument ni en toutes manieres, mais autant qu'il ſeroit néceſſaire pour une juſte défenſe: ſe conformer, pendant le temps de cette ſouſtraction, à l'ancienne diſcipline, dans tous les cas où l'uſage moderne vouloit qu'on s'adreſſât au ſaint ſiége: que tout ce que le roi pouvoit pour ſa propre défenſe, il le pouvoit pour celle de ſes alliés, ſi ceux-ci étoient injuſtement opprimés, & ſi leurs intérêts étoient inſéparables de ceux de ſa couronne: que les cenſures que le pape prononceroit, ou auroit déja prononcées pour des intérêts purement temporels & ſans obſerver les formes juridiques, ſeroient nulles & de nul effet. Les principaux membres du clergé, plus zélés pour les droits de la couronne que le roi lui-même, demanderent la permiſſion de nommer des députés pour notifier au pape leurs déciſions, le prier de mettre fin à une guerre qui ſcandaliſoit ſes freres, d'aſſembler un concile général, où l'on procéderoit à la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres: ils ſupplierent le roi de vouloir bien, au cas que la réponſe du ſaint pere ne fût pas favorable, por-

Concile national de Tours.

Hiſt. univ. Paris.
Hiſt. de l'Egl. Gall.
Le Maire de Belges.

ter l'empereur & les autres princes Chrétiens à donner aux principaux membres de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, aux cardinaux qui s'étoient déja éloignés de la cour de Rome, toute la protection dont ils auroient beſoin pour indiquer & célébrer un concile général, à l'exemple des conciles de Piſe, de Conſtance & de Baſle. Enfin ils convinrent de ſe raſſembler dans la ville de Lyon, le premier jour de mars de l'année ſuivante, afin de ſtatuer définitivement ſur la réponſe du pape: ils défendirent, par proviſion, de s'adreſſer pour aucune affaire à la cour de Rome, ni d'y faire paſſer de l'argent; & ils accorderent libéralement au roi un don de cent mille écus ſur les biens eccléſiaſtiques.

Ann. 1510.

Promeſſes illuſoires de Maximilien.

Marg. Freh. Lettres de Louis XII. P. Martir. de Angl. Manuſ. de Fontanieu.

L'ambaſſadeur que Maximilien avoit promis d'envoyer, arriva ſur la fin de cette aſſemblée; c'étoit Mathieu Lang, évêque de Gurk & ſon premier miniſtre: il ne put aſſiſter qu'aux dernieres ſéances; mais ayant eu communication de toutes les délibérations précédentes, il y ſouſcrivit ſans aucune réſerve; promit que l'empereur aſſembleroit de ſon côté l'Egliſe de Germanie, & qu'il enverroit au concile de Lyon, ſinon tous les prélats d'Allemagne, au moins ceux de ſes pays héréditaires, ſur leſquels il avoit plus d'autorité. Il demanda, au nom de l'empereur ſon maître, un recueil authentique des maximes fondamentales des libertés de l'Egliſe Gallicane, afin de les faire adopter par le clergé de Germanie. En effet Maximilien remit cet exemplaire aux docteurs les plus célebres, aux eccléſiaſtiques les plus éclairés de ſes Etats, qui tous célébrerent, à l'envi, les vues bienfaiſantes d'un ſi généreux monarque, & le nommoient déja le libérateur de la patrie: ils s'empreſſerent de publier, ſous le titre de *griefs de la nation Germanique*, une liſte des abus les plus criants de la cour de Rome, auxquels ils croyoient qu'on alloit remédier. Mais tel eſt le malheur des Etats où l'intérêt du ſouverain eſt différent de celui des ſujets; rarement on s'y occupe long-temps de ce qui ne touche que leurs intérêts. Maximilien n'avoit alors pour objet que de s'inſinuer de plus en plus dans la confiance du roi, &

d'intimider le pape ; il ne fit pas attention, ſans doute, combien il eſt inhumain, combien il eſt même dangereux de faire ſentir à un peuple ſes maux, de lui en montrer le remede, quand on n'a pas un deſir ſincere de le ſoulager : au reſte il paya cher cette démarche indiſcrete ; dans ces mêmes écoles qu'il rempliſſoit de fermentation, s'élevoit dès-lors le fameux Martin Luther, qui, tout obſcur qu'il étoit, devoit porter une ſi rude atteinte à ſon autorité. Ann. 1510.

Après avoir terminé ce qui regardoit le concile, Matthieu Lang entama dans des conférences particulieres le véritable objet de ſon ambaſſade : l'empereur, toujours dans le deſſein de s'inſinuer de plus en plus dans la confiance du roi, demandoit que la ligue, ou l'union qu'ils avoient contractée à Cambrai, s'étendît non-ſeulement à toute la durée de leur vie, mais encore à celle de leurs ſucceſſeurs reſpectifs ſur le trône de France & de Germanie ; qu'elle fût non plus ſimplement une alliance de ſouverain à ſouverain, mais de maiſon à maiſon, de peuple à peuple : ce que Louis accepta avec joie, ne ſachant encore où aboutiroit ce début. Maximilien vouloit que Louis ne ſe bornât plus à lui fournir, comme auparavant, un corps auxiliaire de cinq cents lances & de quatre mille piétons, entretenus pendant trois mois, mais une armée entiere, telle que la France avoit coutume de l'entretenir dans les guerres qui la concernoient directement : que cette armée, payée & nourrie aux frais du roi, reſtât ſur pied & ſans prendre de quartiers d'hiver, tant que dureroit la guerre d'Italie : qu'indépendamment de cette armée de terre, il équipât une flotte capable de porter la terreur à Veniſe, & de retenir toutes les forces de la république à la défenſe de ſes foyers. Maximilien s'excuſant toujours de prendre aucun engagement ſur le nombre & la qualité des troupes qu'il fourniroit de ſon côté, avant la tenue des dietes de l'empire & de ſes Etats héréditaires, qui devoient inceſſamment s'aſſembler, mais promettant de faire au-delà de ce qui ſeroit humaine-

ment poſſible, exigeoit que le roi, qui n'avoit point les
Ann. 1510. mêmes ménagements à garder vis-à-vis de ſes ſujets, prît dès-lors des engagements fixes, indépendants de tout événement, & ſur leſquels on pût compter. Louis, ſi ſouvent trompé par les belles promeſſes de l'empereur, quelque envie qu'il eût d'ailleurs de terminer promptement cette guerre, ne voulut prendre que des engagements conditionels; outre une flotte de ſix vaiſſeaux de guerre qu'il devoit joindre à celle des autres confédérés lorſqu'il en ſeroit requis, il s'obligea d'entretenir à ſes frais, pendant tout l'été, mille ou douze cents lances, dix ou douze mille hommes d'infanterie, avec un train formidable d'artillerie, au cas que Maximilien en fournît à peu près autant de ſon côté; & ſi l'empereur vouloit paſſer lui-même en Italie, & prendre le commandement de ſes troupes, Louis s'offroit d'y paſſer en même-temps, à la tête de toutes les forces de ſon royaume; de le mettre en poſſeſſion des cinq ou ſix places que gardoient encore les Vénitiens; de le conduire à Rome; de lui ſoumettre l'Italie entiere, à la réſerve du Milanès, de la Toſcane, & des Etats du duc de Ferrare; enfin de le rendre *le plus puiſſant & le plus triomphant empereur que l'Europe eût admiré depuis Charlemagne.* Quand on fait attention à la candeur & à la franchiſe de Louis, on ne peut guère douter qu'il n'eût tenu parole. La malice de ſes ennemis, l'indéciſion & les lenteurs éternelles de Maximilien, préſerverent la France d'une partie des malheurs où l'alloit précipiter l'indiſcrete généroſité de ſon roi.

Intrigues de Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays Bas.

Lettres de Louis XII. Pontan. rer. Gelric.

Marguerite d'Autriche, qui avoit été l'agent principal du traité de Cambrai, ſi favorable à ſa maiſon, ſembloit devoir mettre toute ſa gloire à en aſſurer l'exécution: mais comme elle n'avoit fait que ſuivre en cela les impulſions de Ferdinand, qui trouvoit ſon avantage dans ce traité, elle continuoit encore de l'écouter dans un temps où il avoit intérêt de le rompre. Le principal objet de la princeſſe avoit été d'aſſurer la tranquillité des Etats de ſon pupile; de recouvrer les places des

Pays-Bas, que le duc de Gueldres avoit enlevées, & de ſuſciter tant d'affaires à Louis, qu'il ſe trouvât forcé de ſacrifier cet utile allié. Elle avoit réuſſi dans la premiere partie de ſon plan. Louis avoit forcé ſon protégé de poſer les armes, de ſe dépouiller de ſes conquêtes, en lui promettant la reſtitution de quelques terres que lui retenoit la maiſon d'Autriche, & la jouiſſance tranquille de ſes Etats. On avoit nommé des commiſſaires pour régler les limites: on étoit convenu du temps & du lieu où ils s'aſſembleroient. Marguerite avoit obtenu des délais, & avant qu'ils fuſſent expirés, les intérêts de l'Europe étoient changés: Ferdinand s'étoit réconcilié avec la maiſon d'Autriche: Henri VIII étoit en quelque ſorte entré dans la même maiſon, en arrêtant le mariage de la plus jeune de ſes ſœurs avec l'archiduc. De tous les arbitres, il n'en reſtoit plus qu'un ſur qui Charles d'Egmont pût compter: c'étoit le roi de France; encore Maximilien prétendoit-il l'exclure, ou intervenir lui-même comme arbitre dans la déciſion de cette affaire qui lui étoit perſonnelle. Comme des prétentions ſi étranges pouvoient révolter & le duc de Gueldres & le roi ſon protecteur, Marguerite entretenoit le premier de l'eſpérance de lui faire épouſer une de ſes niéces, & de tranſiger par le contrat de mariage ſur tous leurs différents: elle tâchoit de ſe ménager la confiance du ſecond, qui lui déclaroit dans toutes ſes lettres *qu'elle étoit la ſeconde perſonne du monde qu'il aimoit le plus tendrement; qu'il vouloit abſolument embraſſer ſa couſine, ſa vaſſale, ſa premiere maîtreſſe; lui rappeller les jeux de leur enfance, & après l'avoir fait rougir de ſes coquetteries, lui jurer une éternelle tendreſſe.* Tandis qu'elle recevoit, qu'elle provoquoit même ces galanteries, elle intriguoit en Angleterre, en Eſpagne, en Suiſſe, à Rome, & en Allemagne, pour ſuſciter à Louis des ennemis, ou pour lui dérober des alliés. Enfin, lorſqu'elle crut avoir amené les choſes au point que ce monarque ne pouvoit plus, ſans un extrême danger, ſe ſéparer de l'empereur, elle rompit avec Charles d'Egmond d'une maniere inſultante

Ann. 1510.

pour la France : après lui avoir ſuſcité pour ennemi l'évêque d'Utrecht & le prince d'Iſelſtein, on arrêta par ſes ordres un gentilhomme François du nombre des penſionnaires du roi, & quelques autres officiers du duc de Gueldres, qu'on fit expirer ſur la roue, comme des malfaiteurs & des larrons. Charles d'Egmond ne pouvant obtenir de ſatisfaction de cette offenſe, & voyant que s'il la laiſſoit impunie, il perdroit infailliblement la confiance de tous ceux qui lui reſtoient attachés, arma ſecrétement, & s'empara de la forte place de Hardewich. C'eſt où Marguerite l'attendoit : car, déſavouant la premiere violence qu'on lui reprochoit, elle voulut faire paſſer le duc d'Egmond pour infracteur de la paix, exigeant que le roi l'abandonnât, qu'il contribuât même à en faire juſtice : le duc, de ſon côté, offrit de remettre la place aux officiers de l'archiduc, dès qu'on lui auroit rendu les terres qu'il réclamoit, réglé les limites de ſes Etats, & puni exemplairement les officiers des Pays-Bas dont il avoit à ſe plaindre. On crut quelque temps à la cour de France que cette affaire tourneroit en négociation, & s'arrangeroit à l'amiable, tant on connoiſſoit mal cette princeſſe. Déja sûre d'être appuyée par les rois d'Eſpagne & d'Angleterre, elle vouloit que Louis abandonnât la défenſe de ſon allié ; ou s'il s'obſtinoit à le défendre, elle ſe propoſoit de porter ſon pere à ſe réconcilier pour un temps avec les Vénitiens & le pape, à former une ligue de toutes ces puiſſances contre la France, qui, attaquée par tous les bouts, ſuccomberoit infailliblement ſous leurs efforts.

Ann. 1510.

Le pape inveſti dans Bologne : faute du maréchal de Chaumont.

Tandis que Louis & Maximilien, malgré ces premieres ſemences de diviſion, travailloient encore de concert à procurer la convocation d'un concile général qui devoit réformer l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, le pape, qu'une maladie dangereuſe retenoit au lit, forçoit les Vénitiens de faire remonter deux eſcadres par les bouches du Po, de brûler le Ferrarès, & de s'unir enſuite à l'armée de l'Egliſe commandée par le duc d'Urbin : il faiſoit parvenir de nouveaux renforts à cette armée :

Guicchardin. Juſtiniani. P. Martir. de Angl. Belcarius.

armée : il dressoit, tout malade qu'il étoit, le plan des opérations militaires, ordonnant à ses généraux de s'approcher du camp des François, & de leur livrer bataille. Chaumont, après avoir assuré Vérone & Lignano, s'étoit approché de l'ennemi, & avoit établi son quartier général à Rubiera, menaçant Modene, où toutes les forces du pape se rassembloient. N'ayant aucune espérance de l'emporter, il forma, sur les remontrances de Bentivoglio, le hardi projet de mettre fin à la guerre, en surprenant dans la ville de Bologne, qui n'avoit point de garnison, le pape lui-même, & toute la cour Romaine. Dérobant sa marche aux ennemis, il emporte la forteresse de Spilimberto, défendue par quatre cents fantassins; s'empare de Castelfranco; passe la nuit à Crespolano, à dix mille de Bologne, dans l'intention de se présenter le lendemain aux portes de cette ville. Ann. 1510.

L'approche d'une armée où étoient les Bentivoglio, excita une fermentation générale parmi le peuple : les cardinaux, les prélats, & tout ce qui formoit la cour du pape, nourris dans l'oisiveté loin du bruit des armes, consternés, éperdus, coururent se réfugier dans la chambre de Jules, & le supplierent, les larmes aux yeux, ou de se dérober avec eux par une prompte fuite, si sa santé le permettoit, ou de songer à désarmer l'ennemi, en souscrivant aux conditions qu'il voudroit imposer. Jules, inébranlable au milieu de la consternation générale, ayant mandé l'ambassadeur de Venise, lui reprocha durement la conduite de ses maîtres : » Ingrats, lui dit-il, n'est-» ce pas pour défendre votre liberté que j'ai bravé la » colere & le ressentiment des deux plus puissants mo-» narques de l'Europe? Et lorsque j'avois droit d'atten-» dre des secours de votre part, vos délais éternels ex-» posent ma fortune & ma vie : répondez, aveugles po-» litiques, quand mes ennemis m'auront abattu, quel » sera votre appui? Je n'ai plus qu'un mot à vous dire » si votre armée n'est pas demain ici, je fais mon traité » séparé avec les François ». Il assembla en même-temps le conseil & les magistrats de Bologne, & les exhorta

Ann. 1510.

pathétiquement à faire prendre les armes aux bourgeois; mais ou les magiſtrats manquerent de zèle, ou les bourgeois d'obéiſſance; perſonne ne remua. Jules ouvrant enfin les yeux ſur le danger qui le menaçoit, envoya demander à Chaumont un ſauf-conduit pour Jean-François Pic, des comtes de la Mirandole, qu'il devoit lui députer le lendemain matin: l'ambaſſadeur d'Angleterre facilita la négociation, en allant lui-même dénoncer au général François que le premier coup de canon qu'il tireroit contre Bologne, ſeroit regardé par le roi ſon maître comme une infraction du traité qu'il avoit contracté avec la France, & équivaudroit à une déclaration de guerre entre les deux couronnes. Chaumont, qui n'avoit pas même communiqué ſon projet au roi, craignit de s'être trop avancé: il reçut avec diſtinction l'ambaſſadeur du pape; accorda une trève de deux jours, & dicta les conditions ſuivantes: que le duc de Ferrare, & tous ceux qui, à ſon occaſion, avoient fait la guerre au pape, ſeroient abſous des cenſures: qu'on rendroit aux Bentivoglio leur patrimoine & tous leurs biens héréditaires, avec la permiſſion de s'établir par-tout où bon leur ſembleroit, pourvu que ce fût à plus de quatre-vingt milles de Bologne: que Jules obſerveroit les engagements qu'il avoit pris envers l'empereur & le roi de France au traité de Cambrai; qu'il feroit une trève de ſix mois avec Alfonſe; dépoſeroit Modene entre les mains de l'empereur, & s'en rapporteroit, ſur ſes démêlés avec ce duc, à la déciſion d'un certain nombre d'arbitres: qu'il accorderoit la liberté au cardinal d'Auch, une pleine ſûreté aux cinq autres cardinaux qui s'étoient éloignés de ſa cour; & qu'enfin le roi nommeroit ſeul & ſans contradiction à tous les bénéfices de ſes Etats, ſoit en France, ſoit en Italie. Le pape ſe récrioit ſur la dureté de ces conditions, demandoit qu'on lui envoyât Albert Pio, dont le roi s'étoit juſqu'alors ſervi pour négocier avec lui, & tâchoit de gagner du temps. Chaumont, qui s'en apperçut, s'approcha juſqu'à trois milles de Bologne; envoya même des partis juſques ſous les

murailles de la ville : alors les cris redoublerent ; les ambaſſadeurs du roi d'Eſpagne & de l'empereur lui-même ſe joignirent à celui d'Angleterre, & tous trois menacerent Chaumont de la part de leurs maîtres. Tandis qu'on négocioit, arrive enfin Chiappinovitelli, l'un des généraux Vénitiens, avec un corps conſidérable de Turcs au ſervice de la république. Ce fut un ſpectacle bien étrange de voir le ſaint pere eſcorté & défendu par une troupe d'infidèles, contre l'armée du roi très-chrétien, fils aîné de l'Egliſe. Ce renfort fut ſuivi, quelques heures après, du reſte de l'armée. Chaumont, qui n'avoit plus aucune eſpérance de prendre Bologne, feignant de déférer à la médiation des ambaſſadeurs, retira ſes troupes, & reprit la route de Ferrare, avec le regret d'avoir oſé trop, ou trop peu. Comme la ſaiſon étoit fort avancée, il donna des quartiers d'hiver à la gendarmerie, & caſſa, ſelon l'uſage, la plus grande partie de ſon infanterie. Ann. 1510.

Impatient de venger l'affront qu'il venoit de recevoir, & ne daignant pas conſidérer que le mois de décembre étoit déja fort avancé, que l'hiver étoit un des plus rudes que l'on eût vus depuis long-temps en Italie, Jules vouloit que ſon armée, unie à celles des Vénitiens, allât, ſur-le-champ, inveſtir la ville de Ferrare : ſes généraux, qui avoient déja tant de fois éprouvé la ſupériorité des François ſur les troupes de l'Egliſe, répondoient mal à ſon ardeur : n'oſant le contredire ouvertement, ils le détournerent adroitement de ſon projet, en lui faiſant entendre que pour aſſurer les ſubſiſtances de l'armée & le ſuccès du ſiége, il falloit commencer par ſe rendre maître de Concordia & de la Mirandole. Les papes ne pouvoient former aucune prétention ſur ces deux places ; c'étoient des fiefs ou vicariats de l'empire : elles appartenoient aux enfants de Ludovic Pico, reſtés en bas âge ſous la tutelle de Françoiſe Trivulſe leur mere. Quoiqu'on ne pût, ſans une ſorte de barbarie, attaquer une femme & de malheureux enfants qui n'avoient point démérité, l'impitoyable Jules ordonna tous les préparatifs, & prit lui-même le commandement de ſes troupes.

Siege de la Mirandole par le pape Jules : nouveau danger où il ſe trouve expoſé.

Ibidem. Hiſt. du ch. Bayard.

Concordia n'oppoſa qu'une foible réſiſtance; la comteſſe
Ann. 1511. avoit réuni toutes ſes forces à la Mirandole, où elle s'étoit enfermée avec Alexandre Trivulſe ſon couſin. Alexandre envoya demander à Châtillon, qui gardoit toujours le Ferrarès, cent jeunes guerriers de bonne volonté, & deux canonniers François: avec ce foible renfort, qui lui fut amené par Monchenu & Chantemerle, il ſe propoſa de laſſer l'ardeur des aſſiégeants. Jules, qui étoit reſté au château de Saint-Félix, à quelques lieues de la Mirandole, voulut aller viſiter les travaux, & ſe précipita encore une fois dans un danger pareil à celui qu'il avoit couru à Bologne. Le chevalier Bayard, le capitaine de ſon temps le mieux ſervi en eſpions, parce qu'il étoit naturellement généreux, fut averti de ce deſſein du ſaint pere, & forma le projet de l'enlever. Il y avoit à moitié chemin de Saint-Felix au camp de la Mirandole, un vieux château qui tomboit en ruine: il alla s'y cacher avec ſa compagnie d'ordonnance, & une partie de celles du duc de Ferrare & du capitaine Montoiſon. »
» A la pointe du jour, Jules monta en litiere, & ſe mit
» en marche, précédé de prélats, de protonotaires,
» clercs & autres officiers: quand le bon chevalier les
» vit paſſer, il ſortit de ſon embuſcade, & ſe mit à char-
» ger ſur les ruſtres, qui prirent la fuite, en criant *alarme*.
» Cela n'eût pas empêché que le pape & les cardinaux
» n'euſſent été pris, ſans un inconvénient qui fut très-
» bon pour le ſaint pere, & fort malheureux pour le
» bon chevalier; c'eſt qu'ainſi que le pape ſortoit, il
» tomba du ciel la plus âpre & la plus véhémente neige
» qu'on eût vue depuis cent ans, & avec une telle impé-
» tuoſité, qu'on ne ſe voyoit pas l'un l'autre. Sur les
» remontrances du cardinal de Pavie, le pape conſentit
» à retourner ſur ſes pas, & à différer de quelques heu-
» res ſon voyage. Au moment où il rentroit dans la cour
» du château, parut le bon chevalier, pouſſant les fu-
» yards à toute bride, ſans s'amuſer à faire des priſon-
» niers: aux cris qu'ils pouſſoient, Jules ſaute de ſa li-
» tiere, & aide lui-même à lever le pont, ce qui fut

» d'homme de bon eſprit : car s'il eût perdu un inſtant, » il étoit croqué. Qui fut bien mari, ce fut le bon che- Ann. 1511. » valier : il ne pouvoit ni pénétrer dans le château ſans » artillerie, ni même s'arrêter en cet endroit, ſans s'ex- » poſer à être coupé dans ſa retraite par un détachement » de l'armée eccléſiaſtique : il fit un grand nombre de » priſonniers, & retourna, bien mélancholié, auprès » du duc de Ferrare. Jules, de telle peur qu'il avoit eue, » trembla la fievre tout le long du jour & la nuit ſui- » vante ; mais ne quitta point ſon premier deſſein ». Il manda le duc d'Urbin, qui vint l'eſcorter avec quatre cents lances : arrivé au camp, il ſe logea dans une petite égliſe, proche de ſes batteries, & tellement expoſé au canon de la place, que deux de ſes officiers y furent tués. Il viſitoit les travaux, encourageoit les ſoldats, récompenſant les uns, menaçant les autres, & promettant à tous de leur abandonner le pillage de la ville. C'étoit dit Guicchardin, un ſpectacle bien digne d'attention que le contraſte du roi de France & du pape dans cette occaſion : Louis, dans un âge encore plein de vigueur, nourri dès l'enfance dans le tumulte des armes, ſembloit s'endormir au ſein de ſes Etats, ſe repoſant ſur ſes capitaines du ſoin de la guerre, tandis que le vicaire de Jeſus-Chriſt, le pere commun des Chrétiens, accablé d'infirmités, vieilli dans la moleſſe & les plaiſirs, paroiſſoit tout de feu au milieu d'une armée deſtinée contre les Chrétiens ; aſſiégeoit en perſonne une place ſans réputation, s'expoſant comme un ſimple officier aux fatigues & aux dangers, & ne retenant que l'habit & le nom de ſa dignité.

Chaumont avoit reçu un ordre précis de ſecourir la place : ayant fait à la hâte de nouvelles levées d'infanterie, il marchoit de ce côté ; mais avec une extrême lenteur, parce que les chemins par leſquels il falloit conduire l'artillerie, étoient tellement rompus, qu'il ne pouvoit faire qu'une lieue par jour. Arrivé ſur les frontieres, il quitta bruſquement l'armée pour aller, diſoit-il, chercher de l'argent à Milan ; d'autres diſoient

que l'amour l'y conduiſoit, & qu'épris d'une paſſion violente pour une nouvelle maitreſſe, il n'avoit pu ſupporter les chagrins d'une ſi longue abſence : d'autres enfin ſoupçonnoient que la haine ſecrete & la jalouſie dont il étoit animé contre Trivulſe, avoient beaucoup contribué à lui faire prendre ce parti.

Ann. 1511.

Conduite ſuſpecte de l'empereur : mort du maréchal Chaumont.

Les aſſiégés voyant leurs murailles renverſées, & perdant toute eſpérance d'être ſecourus, demanderent à capituler : la garniſon obtint la permiſſion de ſe retirer : la ville, dont le pillage avoit été promis au ſoldat, ſe racheta par une ſomme conſidérable. Jules y entra par la bréche, avec tout l'appareil d'un jeune triomphateur. Il ſe propoſoit de marcher auſſi-tôt à Ferrare ; mais un échec qu'eſſuya un détachement de ſon armée, & beaucoup plus encore l'approche du Maréchal de Chaumont, rallentirent ſon ardeur : ne ſe trouvant pas même en ſûreté à Bologne, après ce qui lui étoit arrivé quelques mois auparavant, il prit le parti de ſe retirer à Ravenne, & trouva bon que ſon armée ſe contînt dans un camp bien retranché. Chaumont s'en étant approché, n'oſa entreprendre de le forcer. Il quitte ſes quartiers, marche droit à Modene, avec la certitude de s'en rendre maitre en deux ou trois jours, & reſte fort étonné en arrivant, de voir les étendards de l'empereur arborés ſur les murs & ſur la citadelle. C'étoit une nouvelle ruſe des ennemis de la France. Jules, convaincu que cette conquête alloit lui échapper, la remit promptement à Vitfruſt, ambaſſadeur de l'empereur, qui s'en mit en poſſeſſion. N'ayant point de troupes, Vitfruſt prit pour ſon lieutenant Marc-Antoine Colonne, un des généraux du pape, avec la même garniſon qui ſe trouvoit déja dans la place : ainſi Jules y reſtoit toujours le plus fort Chaumont balança long-temps s'il reſpecteroit la ſauve garde de l'empereur : il écrivit à ce prince une lettre reſpectueuſe, mais fiere, pour ſe plaindre de la conduite de Vitfruſt. *Sire*, lui marquoit-il, *j'ai trouvé merveilleuſement étrange le procéde de votre ambaſſadeur, & je ne penſe pas que vous l'approuviez.*

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Belcarius. Mémoir. de Fleuranges.

Car le pape voyant qu'il ne pouvoit garder Modene, & que dans deux ou trois jours j'avois eſpérance de vous la remettre d'une maniere plus honorable, il l'a dépoſée entre les mains de votre ambaſſadeur, mais en exigeant que Marc-Antoine Colonne continuât d'y commander. Vous pouvez connoître, Sire, qu'en ceci il y a grande malice & mauvaiſeté : car on a voulu par-là mettre de l'ombrage & de la ſuſpicion entre vous & le roi votre frere, afin que tous les amis & alliés que vous avez en Italie, ſe perſuadent qu'il y a une grande intelligence entre vous & le ſaint pere ; & à vous parler franchement, ſire, je crois que le bon-homme de votre ambaſſadeur a peu penſé alors qu'il a reçu Modene à cette condition, & je préſume que cette bonne perſonne de l'ambaſſadeur du roi d'Aragon, l'a conduit dans ce piege. Chaumont ne ſe trompoit pas ſur le premier auteur de cette intrigue : Ferdinand le Catholique, ou ſon ambaſſadeur, avoit ſuggéré cet expédient au pape, comme un moyen infaillible de ſe réconcilier bientôt avec l'empereur, ou de rallentir du moins l'ardeur de ce prince. Mais ce que Chaumont ne prévoyoit pas, & ce qui arriva cependant, c'eſt que Maximilien approuva la conduite de Vitfruſt, & garda Modene, qu'il eût dû rendre au duc de Ferrare. Quelques jours après, Chaumont, qui n'étoit encore que dans ſa trente-huitieme année, fut attaqué d'une maladie mortelle à Corrége : il crut qu'on l'avoit empoiſonné ; mais ne déſigna point celui ſur qui tomboient ſes ſoupçons. Jean-Jacques Trivulſe, qui, bien que plus ancien maréchal de France que Chaumont, ne faiſoit point de difficulté de ſervir ſous lui, ſe chargea du commandement de l'armée, juſqu'à ce que le roi eût nommé un nouveau lieutenant-général au-delà des monts.

Ann. 1511.

Louis, en prenant toutes les meſures néceſſaires pour pouſſer vivement la guerre, travailloit avec une incroyable ardeur à la convocation d'un concile général, ſans que les larmes d'Anne de Bretagne, ni les réponſes peu ſatisfaiſantes qu'il recevoit de ſes alliés, puſ-

Soins de Louis pour aſſembler un concile général, mal ſecondés par les autres princes.

Ann. 1511. *Godefroi. Manuſc. de Bethune.*

ſent le détourner de ſon projet. Ferdinand le Catholique répondit à l'invitation du roi, qu'il approuvoit fort le projet, pourvu qu'il pût s'exécuter ſans ſcandale & ſans violence : qu'il convenoit du beſoin d'une réforme ; qu'il en avoit donné la premiere idée, qu'il n'en vouloit d'autre témoin que le roi lui-même, qui, ſans doute, n'avoit pas oublié ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet à l'entrevue de Savonne ; mais qu'il falloit prendre garde qu'une entrepriſe de cette nature ne parût dictée par un eſprit de vengeance, ou par d'autres motifs humains : qu'il lui paroiſſoit néceſſaire d'établir préalablement une paix générale, qui, après tout, n'étoit peut-être ni auſſi difficile ni auſſi éloignée qu'on vouloit ſe le perſuader ; qu'il alloit y employer tous ſes ſoins : qu'il prioit, qu'il conjuroit le roi de ne rien précipiter.

La réponſe de Jacques IV, roi d'Ecoſſe, quoiqu'elle ne remplît pas entierement l'attente du roi, étoit beaucoup plus ſatisfaiſante ; c'étoit celle d'un ami : en marquant au roi la ferme réſolution où il étoit de partager ſa bonne ou ſa mauvaiſe fortune, & de ne jamais donner atteinte à l'alliance héréditaire qui uniſſoit les deux couronnes, il le prioit de ne pas l'engager trop légérement dans un parti qui pouvoit jetter des ſcrupules dans l'ame des Ecoſſois, ſes ſujets ; de permettre au moins qu'avant tout, il employât les offices d'ami commun, & s'aſſurât par lui-même des diſpoſitions du pape : il fit partir dans ce deſſein l'évêque de Murrai, le plus habile négociateur qu'il eût dans ſes Etats : il le recommanda à Louis comme un homme en qui il pouvoit prendre une entiere confiance.

Le roi de Danemark, auquel Louis avoit eu occaſion de rendre un ſervice important ; le roi de Portugal, que la ſituation de ſes Etats attachoit à la France, intimidés ou gagnés par le pape, refuſerent de s'aſſocier à un projet qui menaçoit l'Egliſe d'un ſchiſme. Il ne reſtoit donc que l'empereur ſur qui l'on pût compter ; encore ne tarda-t-on pas à s'appercevoir du peu de

de fonds qu'il falloit faire ſur ſes promeſſes. Le concile de Lyon, auquel il avoit promis d'envoyer tous les prélats de la Germanie, ceux au moins de ſes pays héréditaires, s'ouvrit ſans qu'aucun s'y rendît. Il ne ſe préſenta pas même un ambaſſadeur de la part de ce prince pour excuſer ce manque de parole. Ferdinand le Catholique, qui le gouvernoit, ſans qu'il s'en doutât, avoit opéré ce changement. Depuis long-temps il travailloit à jetter des doutes dans ſon eſprit ſur la conduite des François, en lui faiſant entendre qu'ils l'auroient mis depuis long-temps en poſſeſſion des terres de ſon partage, s'ils n'avoient toujours redouté de l'avoir pour voiſin, & s'ils n'avoient encore un intérêt plus direct à prolonger la guerre, afin de lui arracher, à titre d'engagement, toutes ſes places l'une après l'autre : il lui remontroit que la conduite du ſouverain pontife à ſon égard étoit bien différente, puiſqu'il lui avoit remis Modene ſans reſtriction, ſans réſerve, & ſans demander aucun dédommagement : que ce même pontife, dont dépendoient entiérement les Vénitiens, étoit diſpoſé à lui procurer une pleine ſatisfaction ſur toutes ſes demandes, pourvu que connoiſſant mieux ſes amis & ſes ennemis, il ſe déſiſtât d'une entrepriſe odieuſe qui ſcandaliſoit tous les fidèles, dans laquelle même il ne pouvoit jouer qu'un rôle qui ne convenoit point à ſa dignité, puiſque celui qui en étoit le principal moteur, y tiendroit toujours le premier rang. Les promeſſes du pape étoient ſi conformes aux diſcours de Ferdinand, que Maximilien ne crut pas devoir ſe refuſer à la priere qu'on lui faiſoit d'envoyer un miniſtre plénipotentiaire à Mantoue : cependant, comme il ignoroit quel ſeroit le ſuccès de cette conférence, & qu'il ne vouloit pas ſe brouiller avec le roi de France avant que d'être aſſuré qu'il n'auroit plus beſoin de ſes ſecours, il exigea qu'on y traitât de la paix générale de l'Europe, & que l'ambaſſadeur de France y fût admis. Ann. 1511.

Quoique toutes ces manœuvres tendiſſent viſiblement à détacher l'empereur des intérêts de la France, ou du moins à rallentir les préparatifs qu'il faiſoit en Alle- Conférences de Bologne. *Guicchardin.*

Ann. 1511.

Lettres de Louis XII. Bembe.

magne, & que Louis n'en doutât pas, il ne voulut pas qu'on lui reprochât de s'être opposé seul à un projet de pacification générale. Il manda sur-le-champ à Trivulse de cesser les hostilités : il suspendit les délibérations du concile de Lyon, & fit partir pour Mantoue Etienne Poncher, l'un de ses ministres, accompagné de l'évêque de Murrai, ambassadeur du roi d'Ecosse, lesquels devoient se joindre & concerter toutes leurs démarches avec l'évêque de Gurk, chancelier & lieutenant-général de Maximilien. S'il restoit encore des doutes sur les desseins frauduleux de Jules, ils ne tarderent pas à être levés : il n'avoit député personne à Mantoue ; mais s'étant avancé de Ravenne à Bologne, il envoya prier l'évêque de Gurk de s'y rendre, en lui représentant que de son côté, il avoit fait la moitié du chemin. L'évêque de Gurk eût dû s'en retourner, & peut-être eût-il pris ce parti, si Louis, ou ses ministres, l'eussent exigé. On trouva plus expédient de le charger des intérêts de la France, comme il l'étoit déja de ceux de l'empire, en ajoutant cette restriction à ses pouvoirs, qu'il manderoit à Poncher l'objet des délibérations, & qu'il ne concluroit rien sans l'aveu de ce ministre. Matthieu Lang se rendit à Bologne avec un cortege nombreux de seigneurs & de gentilshommes, tel qu'il convenoit au *lieutenant-général de l'empereur.* Il fut reçu comme l'auroit été le maître qu'il représentoit. Conduit au consistoire où le pape l'attendoit au milieu de tous les cardinaux, il dit en peu de mots que l'empereur son maître l'avoit envoyé pour retirer les terres que les Vénitiens avoient usurpées sur lui : que cet auguste prince préféroit la paix aux avantages que lui promettoit la guerre ; mais qu'il vouloit en dicter les conditions. Après cette audience publique, il en eut une particuliere, où il ne fit que répéter les mêmes paroles & avec la même fierté. Le lendemain, il mit la patience de Jules à une plus rude épreuve. Ayant su que ce pontife avoit nommé trois cardinaux pour entamer avec lui la négociation, il nomma trois gen-

tilshommes de ſa ſuite pour aller conférer avec eux : il falloit que la haine de Jules contre les François fût bien forte, puiſqu'il dévora en ſilence ces affronts : il s'abaiſſa juſqu'à tenter la fidélité de ce miniſtre. Pour ſuppléer au nombre des cardinaux qui s'étoient éloignés de ſa cour, récompenſer quelques prélats qui l'avoient bien ſervi, & exciter l'émulation de tous les autres, il venoit de faire une promotion de huit cardinaux, du nombre deſquels étoient Chriſtophe Bambrige, ambaſſadeur d'Angleterre, & Matthieu Schinner, évêque de Sion. Dans la proclamation qui s'en étoit faite, Jules avoit laiſſé un nom en blanc, ſe réſervant de le déclarer lorſqu'il en ſeroit temps : il fit entendre à l'évêque de Gurk qu'il pouvoit aſpirer à cette faveur : qu'on avoit deſſein, s'il n'y mettoit lui-même des obſtacles, de joindre à cette dignité le patriarchat d'Aquilée, & de porter ſes revenus juſqu'à cent mille ducats. Matthieu Laing rejetta avec indignation ces ouvertures, pour ne s'occuper que des intérêts des deux ſouverains dont il étoit chargé. Les conteſtations des Vénitiens avec l'empereur furent entamées les premieres : l'évêque de Gurk demandoit la ceſſion pleine & entiere de toutes les places qui devoient revenir à ſon maître par le traité de Cambrai : les Vénitiens vouloient garder celles dont ils étoient encore en poſſeſſion ; ils ſe ſoumettoient ſeulement à en prendre l'inveſtiture de l'empereur, & à lui payer tous les ans une certaine ſomme, à titre de redevance. Les ambaſſadeurs d'Aragon avoient diſpoſé l'évêque de Gurk à ſe contenter de cette ſoumiſſion ; il n'étoit plus queſtion que de fixer cette ſomme, & peut-être ſe fût-on accordé, ſi les affaires de Ferrare euſſent été auſſi faciles à concilier, ou plutôt ſi la haine dont Jules étoit animé contre le roi de France, eût pu laiſſer quelque place à la négociation : mais à peine l'évêque en eut-il ouvert le propos, que le pape l'interrompit bruſquement pour lui repréſenter que la cauſe de l'empereur étoit étrangere à ce démêlé : que ce prince entendoit

Ann. 1511.

bien mal ſes intérêts, s'il ne profitoit de l'argent des Vénitiens & des autres facilités qu'on pouvoit lui fournir, pour venger avec éclat les injures anciennes & nouvelles qu'il avoit reçues des François, & s'il attendoit qu'on le ſollicitât d'une choſe dont il auroit dû prier les autres : l'évêque ayant reparti que rien n'étoit capable d'engager l'empereur à manquer à ſes engagements envers ſon allié : *Ni moi*, répondit le pape, *à me réconcilier avec mon ennemi.* Les conférences furent rompues, & l'évêque de Gurk s'étant rejoint avec l'ambaſſadeur de France, ils autoriſerent conjointement les cardinaux diſſidens à convoquer un concile écuménique dans la ville de Piſe.

Ann. 1511.

Il ſembloit qu'après une démarche de cet éclat, l'empereur ne dût plus reſpirer que la guerre ; cependant, au grand étonnement de tout le monde, il reſta dans l'inaction, attendant tranquillement quelle ſeroit l'iſſue de ce démêlé, & ménageant toujours les deux partis, afin de ſe ranger du côté où il y auroit quelque choſe à gagner. Il s'excuſa de ne point envoyer, comme il l'avoit promis, les évêques de ſa dépendance au concile de Lyon, ſûr ce qu'il n'avoit point droit de les contraindre à ſe tranſporter dans un pays étranger. Cette raiſon pouvoit être bonne pour les évêques d'Allemagne ; mais elle n'avoit plus lieu pour les évêques des Pays-Bas, ſujets du roi de France, & membres de la monarchie : cependant ils ne comparurent point, quoique mandés par l'archevêque de Reims, leur métropolitain. Marguerite leur fit ſignifier une défenſe de s'abſenter ſans ſa permiſſion. C'étoit entreprendre viſiblement ſur les droits du roi, ou plutôt briſer tous les liens de la dépendance : Louis s'en plaignit amérement. *Quand bien même*, ajouta-t-il, *l'amitié me fermeroit les yeux ſur cet attentat, mon parlement ne ſouffrira jamais qu'on porte cette atteinte aux droits de la couronne.* Marguerite ne répondoit à ces plaintes, à ces menaces, que par d'autres plaintes plus ameres encore ſur la conduite du duc de Gueldres, dont elle vouloit rendre le

Entrepriſe de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas.

Lettres de Louis XII.

roi reſponſable. Inutilement proteſtoit-il qu'il n'avoit aucune part aux choſes dont elle ſe plaignoit; qu'il n'avoit fourni à ce duc ni hommes ni argent; qu'il le regardoit comme *un fou, une mauvaiſe & perverſe tête; qu'il voudroit que le grand diable l'emportât:* inutilement montroit-il aux ambaſſadeurs de l'empereur & de Marguerite les lettres dures & pleines de reproches qu'il écrivoit à ce duc, pour lui mander que *de par dieu ou de par le diable*, il eût à ſe tenir en paix & à réparer les dommages qu'il avoit cauſés, Marguerite traitoit tout cela de feinte & de diſſimulation; & ſans parler de rendre de ſon côté au duc les terres qu'il réclamoit à plus juſte titre, elle exigeoit que le roi, qui n'avoit ſur lui d'autres droits que ceux que donne l'amitié, le forçât à ſe remettre une ſeconde fois à la diſcrétion de ſes plus mortels ennemis. Quelque injuſte que fût cette prétention, Louis voulant ôter à Maximilien tout prétexte de manquer à ſes engagements, & le retenir dans ſon alliance le plus long-temps qu'il ſeroit poſſible, envoya, à la priere de Marguerite, un de ſes gentilshommes, pour ſignifier au duc de Gueldres, que s'il ne rendoit Hardewich, il romproit tout commerce avec lui, & ne le regarderoit plus que comme un ennemi public. Marguerite, qui ne s'attendoit point à tant de complaiſance, qui travailloit alors avec ſuccès à former contre la France une ligue entre les rois d'Eſpagne, d'Angleterre, & l'empereur ſon pere, *laquelle repréſentât*, diſoit-elle, *le myſtere de la ſainte Trinité*, accuſa ce gentilhomme de porter de l'argent à ſon ennemi; le traita d'eſpion, & fut ſur le point de le faire appliquer à la queſtion. Louis, quoiqu'il ignorât encore tout ce qui ſe tramoit, comprenant qu'il ne conſerveroit l'alliance de Maximilien qu'autant de temps qu'il reſteroit le plus fort, réſolut de preſſer vivement le pape, & de mettre fin le plutôt qu'il ſeroit poſſible à la guerre d'Italie. Ann. 1511.

Trivulſe ayant reçu un renfort conſidérable, que lui amenoit Gaſton de Foix, duc de Nemours, réſolut d'apprendre au roi, dit Guicchardin, quel tort les Défaite de l'armée du pape: priſe de Bologne.

princes ſe font à eux-mêmes, quand au-lieu de confier à des capitaines blanchis ſous le harnois la conduite d'une armée, ils jettent les yeux ſur des jeunes-gens, ſans expérience, & qui n'ont d'autre mérite que la faveur : il s'avança bruſquement à Concordia, & l'emporta le même jour : il pouvoit reprendre de même la Mirandole ; mais craignant que ſes envieux ne l'accuſaſſent de préférer les intérêts de ſes petits-fils à ceux du roi, il s'approcha de l'armée ennemie, campée avantageuſement près de la ville de Bologne. Le pape, effrayé de cette marche, & prévoyant que ſi ſon armée étoit battue, il riſquoit de ſe trouver aſſiégé une ſeconde fois dans cette ville, eut la précaution de ſe retirer à Ravenne. Avant ſon départ, il harangua les principaux magiſtrats, les exhortant à obéir au cardinal de Pavie, qu'il leur laiſſoit pour gouverneur, & à ſe défendre courageuſement eux-mêmes, juſqu'à l'arrivée d'un corps de dix mille Suiſſes, que lui amenoit le cardinal de Sion. Jules comptant plus qu'il ne devoit ſur les promeſſes des magiſtrats, ne laiſſa pour toute garniſon au nouveau gouverneur, que mille hommes d'infanterie & deux cents chevaux légers. Cette troupe ne ſuffiſoit pas pour défendre une ſi grande ville, & pour contenir les bourgeois, dont la plupart regrettoient les Bentivoglio, leurs anciens ſeigneurs. Le cardinal auroit donc dû tirer des renforts de l'armée combinée du pape & des Vénitiens : mais outre qu'il étoit dangereux d'affoiblir cette armée en préſence de l'ennemi & à la veille d'une bataille, il y avoit une haine déclarée entre le duc d'Urbin, qui la commandoit, & le cardinal de Pavie. Plutôt que de recourir à ſon ennemi, le cardinal prit le parti dangereux d'armer les bourgeois, & de les exhorter, comme avoit déja fait le pape, à veiller eux-mêmes à leur propre défenſe. Lorenzo Arioſti, & les autres capitaines de ces compagnies bourgeoiſes, entiérement dévoués aux Bentivoglio, commencerent à entretenir des correſpondances avec les François, & mépriſerent ouvertement les ordres du cardinal : celui-

Ann. 1511.
Guicchardin. P. Martir de Angl. Lettres de Louis XII. P. Jove. Belcarius.

ci, averti qu'on devoit le livrer à l'ennemi, mit ſa garniſon dans la citadelle, & s'enfuit précipitamment à Ravenne : les Bentivoglio ſe préſenterent quelques heures après ſon départ aux portes de la ville, où ils furent reçus comme les libérateurs de la patrie. On arracha de la porte du palais la ſtatue de Jules, chef-d'œuvre du célèbre Michel-Ange : on la traîna dans les rues ; on la mit en pieces. Le duc d'Urbin ne ſe trouvant plus en ſûreté dans ſon camp, qui pouvoit être attaqué par deux endroits différents, ne ſongea qu'à ſa retraite : elle étoit indiſpenſable, mais dangereuſe en préſence d'un ennemi tel que Trivulſe. Le duc d'Urbin abandonna ſes tentes, ſon artillerie, tout le bagage de l'armée, ne ſongeant qu'à ſauver ſes troupes ; mais il n'en put venir à bout : toute ſon infanterie fut diſſipée, & deux mille cavaliers furent priſonniers de guerre. *Sire*, écrivoit Trivulſe au roi, en lui rendant compte de cette victoire, *les capitaines Fontrailles, Bayard, Sainte-Colombe, Baron, Vatillieu, qui compoſoient l'avant-garde, ſous les ordres de monſieur de Nemours, ont les premiers rompu les ennemis ; & par ma foi, ſire, vous êtes grandement tenu à tous ces capitaines, qui ſe ſont portés très-dignement & vertueuſement ; & ne veux point que de cette déconfiture en ſachiez gré à moi, mais à leurs vertus. Je ne parlerai point de mon fils, ſon éloge ſeroit déplacé dans ma bouche.* En pourſuivant les fuyards, Trivulſe s'avança juſques ſur les confins de la Romagne ; il ne tenoit qu'à lui de s'en rendre maître, & même de marcher juſqu'à Rome, qu'il auroit trouvée ſans défenſe ; mais comme les ordres qu'il avoit reçus étoient remplis, il s'arrêta au milieu de la victoire, il refuſa même de recevoir les clefs de la ville d'Imola, qu'on lui préſentoit, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Louis étoit auſſi embarraſſé que ſon général. Il s'étoit propoſé trois objets dans cette campagne : le premier, de couvrir ſon duché de Milan du côté des Etats de l'Egliſe, en rétabliſſant les Bentivoglio dans la ville de Bologne :

Ann. 1511.

le ſecond, de délivrer le duc de Ferrare de l'inquiétude
Ann. 1511. que lui cauſoit le voiſinage de l'ennemi : le troiſieme, d'obliger le pape à révoquer ſes cenſures, à ſe réconcilier avec le duc, à des conditions équitables, ou à convenir d'un arbitre : les deux premiers étoient remplis, & le troiſieme paroiſſoit déja fort avancé. Jules, ſi dur & ſi fier quelques ſemaines auparavant, ſuccomboit alors ſous le poids du malheur ; une ſcène tragique qui venoit de ſe paſſer dans ſa cour & preſque ſous ſes yeux, l'avoit plus affligé que la perte de ſon armée : le duc d'Urbin, imputant ſa défaite à la trahiſon ou à la lâcheté du cardinal de Pavie, ſon ennemi mortel, étoit accouru à Ravenne pour en demander vengeance : en arrivant il apprend que le cardinal eſt déja juſtifié, & qu'il doit ce même jour dîner avec ſa ſainteté. Plein de fureur & d'indignation, il s'informe de l'heure où le cardinal doit ſe rendre au palais ; ſe préſente ſur ſa route ; l'aborde ; lui plonge ſon poignard dans la gorge, & ſe retire dans ſon duché d'Urbin. A la nouvelle de cet aſſaſſinat, Jules pouſſa des cris de fureur & de déſeſpoir : il ne pouvoit laiſſer un pareil attentat impuni, & il ne pouvoit le venger que ſur ſon propre ſang, l'objet de ſes complaiſances & de ſon ambition. D'un autre côté, la poſition où il ſe trouvoit lui inſpiroit de juſtes alarmes. Enfermé à l'extrémité de ſes Etats, ſans miniſtre, ſans général, ſans troupes, ſans alliés ; car les Vénitiens, depuis la défaite de Bologne, s'étoient retirés ſur leurs terres, ſi les François s'avançoient, il ne pouvoit éviter de tomber entre leurs mains : il manda l'évêque de Murrai, accepta preſque toutes les conditions que le roi lui avoit offertes, & dépêcha ce miniſtre en France pour mettre la derniere main au traité. A la faveur de ces négociations, il quitta tranquillement Ravenne pour ſe rendre dans ſa capitale : il eut la douleur de lire ſur ſa route des placards affichés dans les places publiques, pour la convocation du concile de Piſe ; ce qui ne l'empêcha pas, dès qu'il fut arrivé, de tirer le cardinal d'Auch du château Saint-Ange ;

Ange : il ſe contenta, juſqu'à ce qu'il fût aſſuré de la paix avec la France, de lui donner la ville de Rome pour priſon. Ann. 1511.

Les propoſitions qu'apportoit l'évêque de Murrai ſatisfaiſoient à-peu-près à toutes les demandes du roi, & elles auroient été acceptées, ſi Louis n'eût conſulté que ſa gloire & ſes intérêts ; mais toujours fidèle à ſes engagements, il ne voulut rien conclure ſans l'aveu de Maximilien, qui n'y trouva pas également ſon compte. Le pape, à la vérité, conſentoit à ne plus aſſiſter ni directement ni indirectement les Vénitiens ; mais ſuppoſant toujours que le traité de Cambrai avoit été rempli par la ſoumiſſion momentanée & volontaire de toutes les places du partage de l'empereur, quoique ce prince, par ſa négligence & la mauvaiſe conduite de ſes officiers, en eût depuis perdu quelques-unes, il prétendoit que les confédérés ne s'étant point obligés à les lui conſerver, étoient parfaitement quittes de tous leurs engagements. L'ambaſſadeur de l'empereur ne manqua pas de ſe récrier contre cette prétention, ou cette ſupercherie de Jules. Il repréſenta au roi que n'ayant pu parvenir à ſéduire l'empereur, lorſqu'un mois ou deux auparavant il avoit voulu traiter ſéparément avec l'évêque de Gurk, Jules s'étoit, ſans doute, perſuadé qu'il trouveroit moins de fermeté à la cour du roi de France : qu'effrayé de la convocation du concile de Piſe ; que déja convaincu qu'il ne pouvoit longtemps réſiſter aux deux plus puiſſants monarques de la chrétienté, tant qu'ils ſeroient unis, il mettoit toute ſon application à les diviſer, ou du moins à ſemer entr'eux la jalouſie & la défiance ; que le ſeul moyen de ſe préſerver de ſes ruſes, & de le réduire aux termes des traités, étoit de fermer l'oreille à ſes dangereuſes inſinuations ; de marcher conſtamment vers le but qu'on s'étoit propoſé, & ſur-tout de le bien aſſurer que rien ne pouvoit diſſoudre l'union qui étoit entre les deux ſouverains. Louis cédant à ces raiſons, ſi analogues d'ailleurs à ſa façon de penſer, renvoya l'évêque de Murrai, avec

Propoſitions du pape rejettées du roi par égard pour l'empereur.

Lettres de Louis XII. Manuſc. de Fontanieu.

une nouvelle inſtruction, où l'on exigeoit que le pape
Ann. 1511. non-ſeulement n'aidât point les Vénitiens, mais qu'il retirât les barons Romains & les troupes eccléſiaſtiques qui étoient au ſervice de la république ; qu'il joignît ces mêmes troupes, & d'autres plus nombreuſes encore, à celles de l'empereur & du roi de France, conformément à un des principaux articles du traité de Cambrai, qu'on déclaroit toujours ſubſiſtant.

Premieres trahiſons de Maximilien.

Lettres de Louis XII. Manuſcr. de Brienne.

Maximilien, dont Louis épouſoit ſi hautement les intérêts, n'étoit pas dans des diſpoſitions ſi favorables à ſon égard : s'il affectoit toujours de paroître ſon allié, il conformoit du moins ſa conduite à cette maxime inhumaine, qui ordonne de vivre avec nos amis comme devant être un jour nos plus cruels ennemis. Il avoit profité de la brouillerie ſurvenue entre la France & les Suiſſes, pour contracter avec eux un traité d'alliance héréditaire, par lequel ils ſe garantiſſoient mutuellement leurs poſſeſſions, & s'accordoient reſpectivement un paſſage ſur leurs terres. Quoiqu'il eût tâché de perſuader à Louis qu'il n'avoit eu pour objet, en formant ce nouvel engagement, que de ſe mettre à portée de croiſer les négociations du Pape, & de ramener inſenſiblement les Suiſſes à l'alliance de la France, les effets ne répondoient point à ces promeſſes : le pape avoit plus de crédit que jamais parmi les cantons, & Maximilien ne s'attachoit en effet qu'à décrier la France auprès les Suiſſes, & à dégoûter de plus en plus le roi de l'alliance de cette nation. *Nos commiſſaires*, écrivoit-il à ſon ambaſſadeur à la cour de France, *ont trouvé deux cantons en armes, pour courir ſus à notre bon frere, au duché de Milan : & pour les rappaiſer, noſdits commiſſaires ſeront en grand dangier de demeurer, vu la grand folie & raverie qui eſt en leurs têtes ; car nous les trouvons comme les mauvais vilains, que plus on prie, & plus ſont rudes, fiers, pervers & maudits, & pour ces cauſes, nous avons mandé à nos commiſſaires de eux retirer.* La conduite de Vitfrut, ſon ambaſſadeur en Italie, étoit encore plus ſuſpecte : non content de garder

la ville de Modene, qui auroit dû être rendue au duc de Ferrare, il avoit couru à la Mirandole, auſſi-tôt après la déroute de Bologne, & avoit perſuadé à la garniſon eccléſiaſtique, qui étoit dans cette place, de la livrer à ſon maître, ou plutôt d'y reſter au nom & à la ſolde de Maximilien. Encouragé par le ſuccès, il s'étoit tranſporté ſecrétement au château ou à la cidatelle de Bologne, & avoit propoſé à la garniſon qu'y avoit laiſſée le cardinal de Pavie, une ſomme conſidérable, ſi elle vouloit la livrer à l'empereur : mais comme cette fortereſſe ſe trouvoit aſſiégée, que Vitfrut, ſans troupes & ſans argent, ne pouvoit donner que des paroles, il ne fut pas écouté : les Bentivoglio & les principaux citoyens de Bologne, avertis de ce qui ſe tramoit, firent des offres plus certaines. La garniſon qui, ſans cette démarche imprudente, n'eût pu éviter de ſe rendre priſonniere de guerre, fut payée pour ſe retirer. Trivulſe, moins patient que n'avoit été Chaumont dans une pareille rencontre, s'avança ſous les murs de la Mirandole, qui appartenoit à ſes petits-fils, en chaſſa la garniſon qu'y avoit établie Vitfrut, & ſans daigner entrer en explication avec cet importun juriſconſulte, il le renvoya honteuſement à Modene. Ann. 1511.

Maximilien feignit d'ignorer ce qui venoit de ſe paſſer : incertain ſur le parti qu'il prendroit, mais bien réſolu de ne ſe brouiller avec la France que lorſqu'il pourroit lui porter des coups certains, il mit toute ſa politique à empêcher le roi de paſſer cette année en Italie, où ſa préſence auroit ſuffi pour déſarmer entiérement le pape. En le félicitant ſur la victoire qu'il venoit de remporter, il lui repréſenta que le peu qui reſtoit à faire n'exigeoit plus qu'il s'abſentât de ſes Etats : il le pria ſeulement de lui envoyer la Paliſſe, celui des généraux François en qui il avoit le plus de confiance, avec un certain nombre de lances & de gens de pied, promettant de mettre de ſon côté les Vénitiens à la raiſon, & voulant ſe réſerver à lui ſeul la gloire de ce triomphe. Louis, content de laiſſer trois ou quatre cents

Ann. 1511.

lances à la garde du duché de Milan, dont il donna le gouvernement à Gaſton de Foix ſon neveu, envoya le reſte de l'armée, qui montoit à onze cents lances, au-devant de l'empereur. La Paliſſe, à la tête de cette armée, traverſa, dans toute leur étendue, les Etats de terre-ferme de la république, & s'avança juſques ſur les confins de l'Allemagne, où Maximilien promettoit de le joindre avec une autre armée beaucoup plus conſidérable encore: cette promeſſe ne fut pas mieux remplie que toutes les précédentes; Maximilien n'avoit pu mettre ſur pied que quatre à cinq mille lanſquenets, & trois ou quatre compagnies de cavalerie; encore ces troupes étoient-elles ſi mal payées, qu'elles menacerent de ſe retirer ſur-le-champ, ſi le roi de France ne ſe chargeoit de leur ſolde. L'armée ſe trouvant toute compoſée de François, ou d'Allemands ſtipendiés par le roi de France, Maximilien, toujours défiant, n'oſa plus en prendre le commandement; ſous prétexte qu'elle n'étoit point encore aſſez forte pour exécuter les hautes entrepriſes qu'il méditoit, il s'en éloigna pour aller chercher de nouveaux renforts qui n'arriverent point, & ſembla prendre plaiſir à lui faire conſumer le temps dans des marches ſans objet, ou dans des ſiéges ſans conſéquence.

Convocation des conciles de Piſe & de Latran.

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Belcarius. Acta concil. Piſan.

Cependant les diſpoſitions que Jules avoit montrées pour la paix étoient preſqu'entiérement changées: conſidérant que le roi de France avoit quitté le voiſinage de l'Italie pour retourner à Blois; qu'il avoit envoyé toutes ſes forces ſur les confins de la Germanie, où Maximilien les retiendroit dans l'inaction; il comprit qu'il n'avoit plus rien à redouter pour cette année, ſinon de la part du concile de Piſe, contre lequel il ne tarda pas à prendre des précautions. Cinq cardinaux ſeulement l'avoient convoqué, ſous la protection de l'empereur & du roi de France: trois autres, ſavoir, les cardinaux d'Albret, de Final, & Adrien Cornetto, avoient promis d'y adhérer, mais ne vouloient point encore qu'on les nommât: des cinq premiers, l'un, ſa-

voir le cardinal Cosenza, mourut avant le temps indiqué pour la célébration : des trois derniers, deux, savoir, Final & Cornetto, révoquerent leur engagement ; il n'en resta donc encore que cinq, qui n'étoient pas même bien d'accord entr'eux, & qui pouvoient encore moins compter sur l'empereur, l'un de leurs deux protecteurs : depuis la premiere convocation, ils n'entendoient plus parler de lui ; il ne paroissoit de sa part ni prélats de Germanie, ni ambassadeurs fondés de procuration : pour donner quelque couleur à un changement si brusque, il se plaignoit qu'on eût choisi pour la tenue de ce concile une ville d'Italie, bien que cette ville fût un fief de l'empire, & qu'il eût lui-même approuvé ce choix : il demandoit, avant tout, que le concile fût transféré en quelque ville libre de la Germanie ; ce qui auroit rendu la premiere convocation illusoire. Le motif secret qui faisoit agir Maximilien est si extraordinaire, qu'on ne le croiroit jamais, si l'on n'en avoit les preuves les plus authentiques : parmi tous les projets qui lui rouloient dans la tête, il avoit conçu celui d'être pape, en réunissant, à l'exemple des premiers Césars, la dignité de souverain pontife à celle d'empereur, ou de chef de la république. Il étoit veuf de sa seconde femme, & disposé, s'il le falloit, à recevoir le caractère de la prêtrise. Il vouloit donc, en contribuant à déposer Jules II, se bien assurer que la tiare tomberoit sur sa tête : ce n'étoit certainement ni l'intention de Louis XII, son coopérateur, ni celle de Carvajal, cardinal de Ste-Croix, que les cardinaux dissidents reconnoissoient pour leur chef. Cependant, comme on ne pouvoit se dispenser d'user de la plus grande déférence envers l'empereur, on lui promit que dès que les peres auroient fait l'ouverture du concile dans la ville de Pise, où il avoit été indiqué, ils le transféreroient dans telle ville de Germanie qu'il jugeroit à propos. Sur cette parole, il promit d'envoyer à Pise des ambassadeurs chargés de procuration ; mais il déclara qu'aucun évêque de ses Etats ne s'y rendroit que la translation n'eût été faite. Ann. 1511.

Ann. 1511. Jules, inſtruit des embarras où ſe trouvoient déja ces cardinaux diſſidents, crut que pour faire tomber tous leurs projets, il ſuffiſoit de leur enlever la ſeule arme dont ils puſſent faire uſage contre lui. Le concile de Conſtance, tenu un ſiecle auparavant, avoit ſtatué que tous les dix ans, au plus tard, on aſſembleroit un concile écuménique, pour réformer les abus qui pourroient s'être introduits dans la diſcipline eccléſiaſtique: que le pape ſeroit ſommé de le convoquer, & qu'au cas qu'il négligeât ou refuſât de s'aquitter de ce devoir, les principaux membres de l'Egliſe, & même, à leur défaut, les puiſſances ſéculieres, comme prépoſées de Dieu au maintien des loix & au ſalut des peuples, auroient le droit de le convoquer. Tous les papes, avant leur intronisation, avoient juré l'obſervation de ce décret, & malgré les inſtances réitérées de preſque tous les ſouverains, ils étoient morts ſans acquitter leur ſerment. Jules avoit juré entre les mains de tout le ſacré collége qu'avant deux ans, il donneroit cette ſatisfaction à l'Europe: huit ans s'étoient écoulés, ſans qu'il ſe fût mis en devoir d'accomplir ſa promeſſe: on produiſoit l'acte de ſon ſerment, auquel il n'avoit rien à répliquer. Il prit donc enfin le parti d'indiquer un concile général, pour le premier de mai de l'année ſuivante, dans le palais de Latran. Il ſomma les cardinaux diſſidents de venir, avant ſoixante jours, reprendre leur place & leurs fonctions dans le ſacré collége, les menaçant, en cas qu'ils perſiſtaſſent dans leur rébellion, de les dégrader, & de les ſoumettre à l'anathême. Après avoir pris ces précautions, il donna audience à l'évêque de Murrai; demanda, avant tout, la reſtitution de Bologne; impoſa des conditions onéreuſes au duc de Ferrare, & révoqua tout ce qu'il avoit accordé dans ſes premieres inſtructions.

Animoſité de Jules contre la France: ligue de la ſainte-union.

Jules ne prenoit un ton ſi haut que parce qu'il ſe voyoit à la veille de diſpoſer des forces de la moitié de l'Europe. Ferdinand le Catholique, à la premiere nouvelle qu'il avoit eue de la déroute de Bologne, avoit

fait paſſer en Italie Pierre Navarre, à la tête de quatre mille hommes de vieilles troupes. Cette premiere eſcadre avoit été ſuivie, peu de jours après, d'une ſeconde, chargée d'un plus grand nombre d'Eſpagnols, & de mille arbalêtriers Anglois. Il offroit de faire cauſe commune avec le ſaint pere & les Vénitiens; d'entraîner dans le même parti le roi d'Angleterre & l'Empereur; de chaſſer les François d'Italie, & de les attaquer dans leur propre patrie, par trois ou quatre endroits différents : mais il formoit, en même-temps, des demandes que Jules, malgré toute l'envie qu'il avoit de ſe venger, avoit encore de la peine à lui accorder.

Ann. 1511. *Guicchardin. P. Martir de Angl. Manuſ. de Fontanieu.*

Au milieu de toutes ces agitations, Jules tomba ſi dangereuſement malade, que le bruit de ſa mort ſe répandit bientôt dans toute l'Italie : les cardinaux ſe mirent en chemin pour ſe trouver au conclave. Rome, dans ce moment d'anarchie, fut à la veille d'éprouver une révolution. La vie déréglée, la conduite violente des derniers papes y avoient prodigieuſement diminué le reſpect & l'attachement pour le gouvernement eccléſiaſtique. Pompée Colonne & Anthime Savelli, deux jeunes gens des premieres maiſons, ayant aſſemblé le peuple au Capitole, l'exhorterent, par un diſcours violent & ſéditieux, à briſer le joug aviliſſant des prêtres, & à ſe mettre en république. Le pape, qu'on avoit cru mort, revint de ſa foibleſſe : il recouvra la connoiſſance : le premier uſage qu'il en fit, fut d'abſoudre le duc d'Urbin ſon neveu, qui avoit encouru les cenſures eccléſiaſtiques, en ſouillant ſes mains dans le ſang d'un cardinal. Il partagea ſes tréſors entre ce même duc d'Urbin, Sixte Gara de la Rovere, un autre de ſes neveux, qu'il avoit fait cardinal, & la ſignora Félicé ſa fille naturelle, qu'il avoit mariée à Jean Jourdain des Urſins. Il recommanda au ſacré collége de procéder canoniquement à l'élection de ſon ſucceſſeur : il publia même une bulle pour déclarer nulle & abuſive toute élection où il y auroit des preuves de ſimonie, ſans ſonger alors qu'il fourniſſoit lui-même des

armes à ſes ennemis. Dès qu'il commença à reprendre
Ann. 1511. des forces, il conclut avec le roi d'Eſpagne la ligue tant de fois projettée. Ferdinand le Catholique en fut déclaré chef, & commit pour ſon lieutenant, Dom Raimond de Cardonne, Viceroi de Naples, avec un plein pouvoir d'en diriger toutes les opérations, & de diſpoſer ſouverainement des forces des confédérés : le pape dut fournir pour ſon contingent, & à ſes frais, quatre cents hommes d'armes, cinq cents chevaux légers, & ſix mille fantaſſins : les Vénitiens, huit cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & huit cents hommes de pied : le roi d'Eſpagne, douze cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & dix mille hommes d'infanterie Eſpagnole, pour l'entretien deſquels, le pape & les Vénitiens s'obligerent de payer conjointement, quarante mille ducats par mois, dont deux mois ſeroient payés d'avance. Outre ces troupes de terre, le roi d'Eſpagne dut entretenir douze galères, les Vénitiens quatorze, toujours prêtes à ſe porter où le beſoin l'exigeroit. On ſtipula que le pape excommunieroit tous les princes ou communautés qui s'oppoſeroient directement ou indirectement à cette ligue, ſoit en Italie, ſoit hors de l'Italie ; qu'il mettroit leurs terres en interdit, & les donneroit au premier occupant, à la réſerve de toutes les places d'Italie, qui, ayant appartenu aux Vénitiens, devoient leur être rendues fidèlement, en quelques mains qu'elles tombaſſent. On réſerva place dans ce traité, qu'on nomma la ſainte-union, au roi d'Angleterre, dont l'ambaſſadeur avoit aſſiſté à toutes les conférences, & avoit voulu être nommé comme témoin ; & à l'empereur, qui, ſoit par une ſuite de ſon indéciſion naturelle, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, par duplicité, & pour tirer des ſecours du roi de France, dans le temps qu'il conſpiroit ſa perte, parut outré qu'on eût oſé prononcer ſon nom.

Demandes des rois d'Eſpagne

Avant que cette ligue fût rendue publique, qu'on ſoupçonnât même qu'il en fût queſtion, les rois d'Eſpagne

pagne & d'Angleterre voulant ſe ménager un prétexte de rupture avec la France, chargerent leurs ambaſſadeurs de s'adreſſer conjointement au roi, & de le prier de rendre au pape la ville de Bologne, qui appartenoit au ſaint ſiége; de ceſſer d'encourager la rébellion du duc de Ferrare contre ſon ſuzerain; de prévenir le ſcandale & le ſchiſme que pouvoit occaſionner le concile de Piſe; d'adhérer avec tous les autres princes Chrétiens à celui de Latran; d'abandonner à la vengeance du ſaint pere les cardinaux réfractaires, auteurs de toutes ces brouilleries: enfin de fournir des troupes à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour châtier le duc de Gueldres. Louis répondit, en peu de mots, qu'il n'avoit rien à démêler avec le pape; qu'il ignoroit encore les motifs qui avoient porté Jules à lui faire la guerre, puiſqu'il n'avoit pas plu à ce pontife de les déclarer; que les Bentivoglio, en rentrant en poſſeſſion de Bologne, dont le domaine utile leur appartenoit depuis plus d'un ſiecle, n'avoient rien fait que de conforme au droit naturel, & aux principes du droit des gens: qu'ils offroient, ainſi que le duc de Ferrare, de payer au ſaint ſiége les mêmes redevances, ou même des redevances plus fortes que celles qu'avoient payées leurs ancêtres: que l'affaire du concile de Piſe, étoit un point de diſcipline eccléſiaſtique, ſur lequel il s'en rapportoit aux déciſions des évêques de ſon royaume, des théologiens & des juriſconſultes: qu'ayant reçu ſous ſa protection les cardinaux qui s'étoient crus en droit de le convoquer, il ne pouvoit, ſans manquer à la foi publique, les abandonner à la vengeance du pape; mais qu'il verroit toujours avec la plus grande ſatisfaction les Chrétiens ſe réunir pour réformer les abus énormes de la cour de Rome: que par rapport au duc de Gueldres, il avoit employé ſes bons offices, il avoit eu recours aux prieres & aux menaces pour terminer une querelle qui lui déplaiſoit plus qu'à perſonne: qu'il continueroit d'agir de la même maniere, ſans ſe laiſſer rebuter par le peu d'égards

Ann. 1511. & d'Angleterre.

Lettres de Louis XII.

Ann. 1511. qu'on avoit montré jusqu'alors pour sa médiation, mais que ni l'empereur ni aucun autre prince ne pouvoient raisonnablement exiger qu'entretenant contre les Vénitiens, & dans une guerre qui lui étoit totalement étrangere, trois fois plus de troupes qu'il n'étoit obligé d'en fournir par les traités, il soudoyât encore une autre armée pour la défense des Pays-Bas : qu'il avoit renoncé à l'alliance du duc de Gueldres ; qu'il l'abandonnoit à son malheureux sort ; mais que ce duc n'étant point son vassal, avoit le droit de ne pas déférer à ses conseils.

Affaire de Gueldres.

Pontan. rer. Gelric.

Lettres de Louis XII.

Quoique les ambassadeurs n'insistassent sur aucun de ces points, & parussent pleinement satisfaits, Louis, craignant toujours que cette malheureuse affaire de Gueldres ne finît par lui enlever l'alliance de l'empereur qui lui devenoit de jour en jour plus nécessaire, mit toute son application à y trouver quelque dénouement. Charles d'Egmont, tout foible qu'il étoit par lui-même, venoit d'enlever à l'archiduc la forte place de Bomel : il recevoit des secours d'argent de la duchesse de Lorraine sa sœur, veuve de René de Lorraine, & régente de cet Etat, pendant la minorité d'Antoine son fils aîné. Marguerite d'Autriche n'ignoroit pas d'où provenoient ces secours ; mais cherchant à liguer tous les princes contre Louis, elle l'accusoit malicieusement de les fournir, & pour justifier cette imputation calomnieuse, elle produisit au roi lui-même l'extrait d'une lettre, où elle étoit avertie que la France la trompoit. Si cette lettre n'étoit pas supposée, elle ne pouvoit venir que de Ferdinand : Louis crut l'y reconnoître, & comme cette matiere touchoit son honneur, il répondit : que *si le personnage étoit d'un rang à se battre contre lui, il l'enverroit defier : que s'il n'etoit pas son égal, il trouveroit des amis dans son royaume qui soutiendroient sa querelle, & le combattroient.* Marguerite ne voulut point nommer le personnage, mais continua d'accuser & de se plaindre. Le roi eut plus d'ascendant sur l'esprit du duc de Gueldres : le victorieux Charles, quoiqu'il n'i-

gnorât pas l'envie que Louis avoit de ménager la maiſon d'Autriche, étoit d'ailleurs ſi convaincu de l'équité de ſon juge, qu'il ne balança pas à lui remettre ſes intérêts entre les mains, promettant de ſouſcrire aveuglément à tout ce qu'il auroit décidé. Marguerite, preſſée de s'expliquer à ſon tour, déclara enfin qu'elle ne pouvoit traiter ſans l'aveu & la participation des rois d'Eſpagne & d'Angleterre, qui avoient épouſé la querelle de ſon pupile, & qui n'écouteroient déſormais Charles d'Egmont, que lorſqu'il ſe rendroit à merci. Bientôt en effet débarquerent dans les Pays-Bas des corps de troupes Angloiſes & Eſpagnoles; mais elles ne remplirent pas l'attente de Marguerite: ne recevant point de ſolde de leur pays, & n'ayant pu s'introduire dans la Gueldre, hériſſée de places fortes, elles ſe mirent à piller ceux qu'elles devoient défendre: on ne ſongea qu'à les renvoyer promptement. Ann. 1511.

L'empereur & le roi de France avoient été ſimples ſpectateurs de cette guerre; leur alliance ſubſiſtoit toujours, du moins à l'extérieur: ils prenoient des meſures communes pour abattre les Vénitiens, pour réſiſter à l'armée de la ſainte union: ils accédoient de concert au concile de Piſe. A la vérité Maximilien s'étoit contenté d'y envoyer deux orateurs; mais il s'excuſoit ſur ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de forcer les prélats Allemands à s'expatrier: il demandoit toujours que le concile ſe transférât en Germanie. Louis y fit paſſer, outre ſes orateurs, vingt-quatre prélats, tant archevêques qu'évêques; un grand nombre d'abbés, de députés de chapitres & d'univerſités. On ne pouvoit envoyer dans une ville étrangere, ſi voiſine du théâtre de la guerre, tant de perſonnages diſtingués, ſans prendre des précautions pour leur ſûreté: le roi deſtina un corps de trois cents lances Françoiſes pour la garde du concile, & en donna le commandement à Odet de Foix, ſeigneur de Lautrec; mais les Florentins, qui n'avoient conſenti qu'avec une extrême répugnance au choix qui avoit été fait de la ville de Piſe, & qui n'a- Ouverture du concile de Piſe. *Guicchardin.*

Ann. 1511.

voient pu oublier ce qui étoit arrivé dans cette ville pendant le ſéjour qu'y avoient fait les François ſous le regne de Charles VIII, déclarerent ſi poſitivement qu'ils ne logeroient point cette armée dans leurs murailles, que Lautrec fut contraint de la renvoyer à Milan, ne réſervant avec lui que cinq ou ſix capitaines, & une compagnie d'archers. Les peres du concile ne tarderent pas à s'appercevoir que cette troupe n'étoit pas ſuffiſante pour contenir un peuple ſuperſtitieux, qui les voyoit de mauvais œil. Jules, en les déclarant ſolennellement rebelles, ſchiſmatiques, excommuniés, avoit jetté l'interdit ſur toutes les villes qui leur donneroient un aſyle; avoit ſoumis aux cenſures eccléſiaſtiques tous ceux qui participeroient à leur iniquité; qui leur donneroient aide ou faveur. Quoique le ſénat de Florence eût appellé de la ſentence du pape au concile, quoique le premier ſoin des peres eût été de déclarer nulles, abuſives, ſéditieuſes toutes les ſentences que Jules auroit portées, & qu'il pourroit porter pour l'avenir; de le citer lui-même à venir rendre compte de ſa conduite; la haine & le mépris des Piſans éclaterent dans toutes les occaſions. Le clergé de cette ville ayant été invité aux premieres ſeſſions, pas un ſeul religieux ne s'y trouva. Les prêtres ſéculiers refuſerent de prêter des ornements pour célébrer le ſervice divin, & il falloit attendre des ordres du ſénat pour faire ouvrir les égliſes. Ces ordres ne venoient jamais à propos, ou étoient contradictoires: c'eſt que le ſénat, en même-temps qu'il uſoit de déférences envers le roi, ménageoit toujours l'impétueux pontife, craignant d'attirer ſur Florence les premiers efforts de l'armée de l'union. Sans oſer chaſſer de Piſe les peres du concile, ils cherchoient à leur donner des dégoûts qui les obligeaſſent de ſe retirer d'eux-mêmes. La fortune les ſervit à ſouhait: on eſt ſeulement fâché qu'une aventure ſcandaleuſe ait pu avoir tant d'influence ſur une affaire auſſi ſérieuſe & auſſi importante que l'étoit l'aſſemblée d'un concile général, deſtiné à réformer l'Egliſe dans

ſon chef & dans ſes membres. Un archer François inſulta ſur le pont de l'Arve une femme de mauvaiſe vie : ces objets dévoués au mépris public en France, ſont moins vils en Italie : elle trouva des défenſeurs : on en vint aux mains : l'archer fut ſecouru par ſes camarades : les Piſans & les Florentins défendirent leurs concitoyens. Les épées furent tirées, & le ſang ruiſſela de tous côtés. Lautrec & Châtillon, accourus pour appaiſer le tumulte, reçurent des bleſſures, & ce qui n'étoit que la querelle d'un ivrogne & d'une proſtituée, devint une affaire ſérieuſe. Les peres qui avoient déja tant d'indices de la mauvaiſe volonté de leurs hôtes, & qui tremblerent dans cette occaſion pour leur vie, prirent occaſion de ce tumulte pour transférer le concile à Milan, où ils devoient être mieux gardés & plus reſpectés. Ann. 1511.

En effet leur entrée dans cette ville eut l'air d'un triomphe : le clergé ſéculier & régulier alla les recevoir en proceſſion, précédé & ſuivi de la multitude des citoyens de tout âge, chantant des hymnes, & faiſant retentir l'air d'acclamations. Cette joie dura peu : le lendemain de leur arrivée, on apprit qu'une multitude effroyable de Suiſſes, deſcendant de leurs montagnes, ſe raſſembloient à Vareſe, dans la ferme réſolution de venir droit à Milan, & de ſaccager tout ce qui leur oppoſeroit quelque réſiſtance. Le peuple crédule crut appercevoir dans ce fléau un effet de la vengeance céleſte ſuſpendue ſur la tête de ces ſchiſmatiques : on les accabla de malédictions, & ils auroient couru de plus grands riſques qu'à Piſe, ſi le gouverneur, dont l'autorité étoit ſouverainement reſpectée, n'eût promptement étouffé ces ſemences de ſédition.

Tranſlation du concile à Milan : irruption des Suiſſes.

Acta concil. Piſan.
Lettres de Louis XII.
Guicchardin.
P. Martir de Angl.

Ce gouverneur étoit le célebre Gaſton de Foix, âgé ſeulement de vingt-deux ans. Louis, qui avoit conſenti à être nommé ſon tuteur, qui lui tenoit lieu de pere, s'étoit occupé de ſon éducation, & avoit eu lieu de s'applaudir de ſes ſoins : un génie vif & perçant, un courage indomptable, une ame généreuſe & ſenſible,

Ann. 1511. un fond inépuiſable d'enjouement & de gaieté, une galanterie noble, une figure majeſtueuſe, qui inſpiroit tout à la fois le reſpect & la confiance, rendoient Gaſton les délices des ſociétés, & l'idole des guerriers. Il avoit fait ſes premieres armes à l'expédition de Gênes : depuis ce temps, il ne s'étoit point donné de combat où il ne ſe fût trouvé en perſonne, conduiſant ordinairement l'avant-garde de l'armée. Les gendarmes, qui l'avoient vu croître au milieu d'eux, & ſe précipiter enſuite comme un lion au milieu des bataillons ennemis, un bras nu ou couvert d'une ſimple écharpe, *pour l'amour de ſa dame*, pleins d'admiration & de tendreſſe, avoient hâté par leurs vœux & leurs éloges, ſon avancement. Louis, en lui conférant dans un âge ſi tendre l'emploi le plus glorieux & le plus difficile de l'Etat, avoit moins écouté ſon inclination particuliere que le ſuffrage unanime des officiers & des ſoldats. C'étoit la premiere fois que Gaſton ſe trouvoit chargé du commandement général, & jamais début n'exigea plus de reſſources & de talents. Les Suiſſes ne s'étoient ébranlés que vers la fin de novembre, temps où l'infanterie étrangere au ſervice de la France étoit licenciée, où la gendarmerie éparſe dans des quartiers éloignés les uns des autres, ne devoit ſe raſſembler qu'à la fin de l'hiver. Maximilien, qui peut-être n'ignoroit pas le projet des Suiſſes, avoit fait les plus vives inſtances pour attirer la plus grande partie de cette gendarmerie dans le Frioul & dans l'Iſtrie, c'eſt-à-dire ſur les frontieres de l'Allemagne : n'ayant pu en venir à bout, il avoit du moins obtenu qu'elle demeurât, tant que la ſaiſon l'avoit permis, dans le Tréviſan, & qu'elle prît ſes quartiers d'hiver à Vérone, & dans les autres Etats de terre-ferme de la république de Veniſe. Gaſton, dans ce beſoin preſſant, ne put raſſembler que trois cents lances, deux cents gentilshommes, & trois à quatre mille aventuriers François. Avec ce détachement, il s'avança juſqu'au camp des Suiſſes pour retarder leur marche,

pendant que les officiers, qu'il laiſſoit à Milan, y faiſoient entrer des proviſions, détruiſoient une partie des fauxbourgs, où les Suiſſes euſſent pu ſe loger, & travailloient ſans relâche à réparer les fortifications. Gaſton trouva dix mille Suiſſes campés à Galera : il eut l'audace de faire le tour de leurs retranchements, comme s'il eût été dans l'intention de les attaquer, de ranger ſa petite troupe dans la plaine, & de les défier au combat. Les Suiſſes ſortirent en ordre de bataille ; mais ne voulant pas haſarder une action générale en raſe campagne contre de la cavalerie, avant l'arrivée d'un nouveau renfort qui devoit venir les joindre, ils rentrerent dans leur camp. Ayant reçu, peu de jours après, ce renfort, ils vinrent le défier à leur tour : mais Gaſton, qui avoit eu le temps de faire renfermer dans les places fortes les payſans, les vivres & les troupeaux, retira doucement ſes troupes, achevant de ruiner la campagne ſur la route que devoient tenir les Suiſſes, les obligeant à ſe tenir toujours ſerrés, & il les attira ſur ſes pas juſques dans les fauxbourgs de Milan. La ville étoit en état de défenſe, & il y arrivoit de moment à autre des compagnies de gendarmerie & d'infanterie. Les Suiſſes, qui avoient conſumé les vivres qu'ils avoient apportés de leur Pays, qui ne recevoient encore aucune nouvelle de l'armée de l'union, qui s'étoient déja beaucoup trop avancés, s'éloignerent de Milan, & ſe rendirent, à grandes journées, vers les bords de l'Adda, où les Vénitiens devoient leur envoyer cinq cents lances pour les eſcorter, des pontons pour traverſer les rivieres, des pionniers, & un train nombreux d'artillerie pour attaquer les places fortes. Gaſton, inſtruit de leur deſſein par des lettres interceptées, ſe mit à les ſuivre ; jetta une forte garniſon dans la ville de Caſan, qui avoit un pont ſur l'Adda, & pour plus de ſûreté encore, il fit traverſer cette riviere à une diviſion de ſa petite armée, qui campa ſur la rive oppoſée. Les Suiſſes, ne pouvant entreprendre de la paſſer, ſans s'expoſer à être attaqués de front

Ann. 1511.

Ann. 1511. & en queue, ne voyant perſonne de la part des Vénitiens, députerent à Gaſton un officier, qui lui repréſentant, comme de lui-même, l'union intime qui avoit long-temps ſubſiſté entre les François & les Suiſſes, le reſſentiment & la colère que ces derniers avoient conçus contre leurs nouveaux alliés, lui fit entendre qu'on pouvoit tirer parti de ces diſpoſitions pour renouer les anciens traités, & promit d'y diſpoſer ſa nation, ſi Gaſton vouloit accorder ſeulement à l'armée la ſolde d'un mois. Gaſton l'offrit de quinze jours, & le renvoya : ce même officier reparut le lendemain, & voulant faire ſentir au général François combien il avoit eu tort de ne pas le prendre au mot : il promit de réparer tout le mal, & d'appaiſer ſes compatriotes, ſi l'on vouloit leur donner la ſolde de deux mois : Gaſton ne l'offrit plus que de huit jours. Lorſque cet officier ſe fut retiré, arriva un trompette, qui vint déclarer aux François une haine mortelle, une guerre à feu & à ſang ; mais dès la nuit ſuivante, les Suiſſes décampererent ſans bruit, & reprirent, à la hâte, le chemin de leurs montagnes.

Députation inutile des cantons.

Manuſcr. de Bethune.

P. Martir de Angl.

Cette troiſieme expédition, auſſi malheureuſe que les deux précédentes, la famine & l'extrême miſere dont elle fut ſuivie, firent ſentir aux Suiſſes la faute qu'ils avoient commiſe, en rompant trop légérement avec d'anciens & d'utiles alliés. Leurs montagnes ne fourniſſoient point aſſez de ſubſiſtances : depuis un temps immémorial ils les tiroient des duchés de Milan & de Bourgogne, au moyen des priviléges que leur avoient accordés les ſouverains de ces deux Etats : Louis, depuis même qu'ils avoient renoncé à ſon alliance, avoit conſervé ces priviléges, pour laiſſer une porte ouverte à la réconciliation : il venoit enfin de les retrancher ; ce qui joint à la privation des penſions qu'ils touchoient auparavant de la France, menaçoit le pays d'une entiere déſolation. Cette perſpective effrayante, réveillant le zèle des nombreux partiſans que le roi avoit encore parmi les cantons, ils obtinrent qu'on lui adreſsât

adreſsât une nouvelle députation : les dix-huit députés, admis à l'audience du roi, ſe plaignirent amérement qu'après avoir employé leurs bras, qu'après avoir épuiſé leur ſang pour cimenter ſa domination en Italie, le monarque ſe prévalût des avantages qu'il devoit en partie à leur valeur pour les accabler de mépris, & pour les réduire dans la plus affreuſe pauvreté : ils le prierent de mettre des bornes à ſon reſſentiment, & de leur rendre ſon alliance, en les dédommageant des pertes qu'ils avoient déja ſouffertes : ils lui repréſenterent que le ſang Helvétique n'étoit point aſſez vil pour qu'on dût chicanner davantage de braves ſoldats ſur ce qui pouvoit leur être dû : que les penſions dont ils demandoient une légere augmentation, étoient employées à conſoler des veuves & des malheureux orphelins de la perte d'un pere, d'un époux, morts en le ſervant fidélement. Louis, qui ne trouva point encore leurs demandes aſſez reſpectueuſes, & qui ſe perſuada qu'un peu de rigueur de plus les lui rameneroit plus dociles & plus ſoumis, leur reprocha durement l'uſurpation de Bellinzone contre la foi publique ; leurs lenteurs étudiées, lorſqu'il avoit été queſtion de le ſervir ; les mutineries éternelles de leurs ſoldats ; leur arrogance & leurs exactions, & les renvoya, le déſeſpoir dans l'ame, perdant ainſi la ſeule occaſion que lui préſentoit encore la fortune de triompher de toute la malice de ſes ennemis & de ſes faux alliés. En recherchant les cauſes d'un procédé ſi peu réfléchi, on les découvrira ſans peine dans la préſomption qu'inſpire aux mortels les plus ſages une longue proſpérité ; dans les fauſſes proteſtations du roi d'Eſpagne, qui lui faiſoit dire en confidence qu'il ne s'étoit ligué avec le pape & les Vénitiens, qu'afin de les obliger, en diſpoſant de toutes leurs forces, à ſouſcrire aux conditions équitables qu'on leur offroit inutilement auparavant : dans les proteſtations auſſi fauſſes du roi d'Angleterre, qui déclaroit qu'en donnant des ſecours au pape, il n'entendoit point déroger aux traités, ni

Ann. 1511.

entrer en guerre avec la France : dans la trahiſon
Ann. 1511. plus rafinée encore de Maximilien, qui, dans le temps qu'il s'uniſſoit à la ſainte union, offroit au roi plus de lanſquenets qu'il n'en vouloit ſoudoyer, & à beaucoup meilleur marché que les Suiſſes ; encourageoit ceux de ſes Etats héréditaires à ſe préſenter en foule ſous les drapeaux François. Ajoutons à toutes ces conſidérations l'économie de Louis, la crainte qu'il avoit toujours montrée de fouler ſes ſujets pour une querelle qui leur étoit étrangere, & la détreſſe où l'avoient mis les emprunts répétés de Maximilien.

Ann. 1512. A peine avoit-il commis cette faute, qu'il reçut, coup
Trahiſons de Maximilien & de Ferdinand, découvertes par un agent du pape : meſures que prend Louis pour ſe venger. ſur coup, deux nouvelles bien capables de l'en faire repentir : la premiere portoit que l'armée de l'union, forte de dix-huit cents lances, de ſeize cents chevaux légers, & de ſeize mille hommes d'infanterie, s'avançoit du côté de Bologne, & qu'elle inveſtiroit cette place dans les premiers jours de janvier : par la ſeconde, on lui donnoit avis que Maximilien avoit envoyé des miniſtres plénipotentiaires en Italie, chargés de conclure une paix ou une trève particuliere avec les Vénitiens, par la médiation & ſous la garantie du roi d'Eſpagne & du pape. Ferdinand qui avoit découvert la paſſion qu'avoit Maximilien de ſuccéder à Jules II ſur la chaire de ſaint Pierre, loin de combattre cette ridicule fantaiſie, s'en étoit habilement ſervi pour l'exciter à hâter ſon traité, en lui repréſentant qu'il ne pouvoit faire aucun fondement ſur ce phantôme de concile, d'abord indiqué à Piſe, transféré enſuite à Milan, & uniquement deſtiné à ſervir les paſſions des François : que le pape étoit vieux, infirme & menacé d'une mort prochaine ; qu'on pourroit peut-être l'engager à ſe choiſir un coadjuteur ; que dans le cas même où l'on ſeroit obligé d'attendre ſa mort, il n'y avoit point de temps à perdre, qu'il falloit pratiquer les cardinaux : qu'il répondoit d'avance de la faction Eſpagnole, qui étoit très-nombreuſe dans le ſacré collége ; que deux ou trois cents mille ducats

Manuſcr. de Béthune. Lettres de Louis XII. Cabinet de M. de Boulogne, intend. des fin.

ſeroient plus que ſuffiſants pour gagner tous les autres. Ces raiſons, que nous avons recueillies d'une lettre de Maximilien à Marguerite ſa fille, ne furent pas les ſeules qui déterminerent Maximilien à changer de parti: il avoit plus que jamais beſoin d'argent; le roi de France avoit déclaré qu'il n'en fourniroit plus: les Vénitiens en offroient, pourvu ſeulement qu'il leur abandonnât des places qu'il ne pouvoit plus leur enlever. Outre des ſommes conſidérables, on lui offroit, pour prix de cette ceſſion, des principautés, des provinces, des duchés, en Italie, en France, & ſur les bords du Rhin. Cependant, comme toutes ces offres ſe réduiſoient encore à des promeſſes, qu'elles dépendoient pour la plupart de la réuſſite d'un projet qui pouvoit échouer, Maximilien voulant tenir au roi de France juſqu'à ce qu'il trouvât un moyen infaillible de l'accabler, tâchoit encore de lui faire approuver ſon procédé: tantôt il ſe plaignoit de la protection accordée au duc de Gueldres, ſon ennemi; du peu de zèle, ou plutôt de la froideur avec laquelle on l'avoit aſſiſté contre les Vénitiens: tantôt il demandoit de nouveaux ſecours d'hommes & d'argent, promettant de marcher droit à Rome, de punir les infracteurs de la ligue de Cambrai, & d'amener Jules devant le concile de Piſe pour y rendre raiſon de ſa conduite: enfin, prenant déja le ton de protecteur à l'égard du roi, il s'obligeoit de le défendre envers & contre tous, comme ſon feudataire & ſon vaſſal, à raiſon du duché de Milan. Ferdinand, de ſon côté, qui tenoit toujours un ambaſſadeur à la cour de Louis, affectant un zèle ſans bornes pour la cauſe de la religion, ne demandoit, pour effectuer ſes promeſſes & rendre le calme à l'Italie, que la diſſolution du conciliabule de Piſe, & une ſoumiſſion au moins apparente au pere commun des fidèles. Louis, qui avoit déja eu l'imprudence d'avouer à l'ambaſſadeur Eſpagnol que ce prétendu concile n'étoit *qu'une farce & un épouventail, dont il ne vouloit ſe ſervir que pour amener le pape à la raiſon*, auroit

Ann. 1512.

Ann. 1512.

été la dupe & la victime de tout ce manége, s'il n'eût reçu enfin des éclairciſſements auxquels il ne s'attendoit pas. L'agent ſecret de Jules à la cour d'Angleterre, conſidérant que ce pape étoit vieux, que celui qui ſeroit élu pour le remplacer auroit peut-être d'autres vues, & que dans ce cas, il ne tiendroit pas grand compte des ſervices rendus à ſon prédéceſſeur, s'adreſſa ſecrétement à d'Arizolles, ambaſſadeur du roi dans la même cour, & offrit, ſi le roi vouloit lui aſſurer un bon bénéfice en France, de lui communiquer non-ſeulement toutes les dépêches qui lui viendroient de Rome, mais encore les inſtructions adreſſées aux agents du roi d'Eſpagne, de l'empereur, & de Marguerite d'Autriche, avec leſquels il concertoit toutes ſes démarches, & qui n'avoient rien de caché pour lui. Par ce moyen Louis fut exactement informé de tous les projets de ſes ennemis : indigné qu'ils partageaſſent d'avance ſes Etats, mais forcé pour la premiere fois de diſſimuler ſes véritables ſentiments, il feignit d'ajouter foi à leurs fauſſes proteſtations, & prit, pendant ce temps, toutes les précautions que la prudence exigeoit, non-ſeulement pour ſe mettre à couvert de l'invaſion qu'ils méditoient, mais pour porter chez eux la guerre dont ils menaçoient les provinces de France. L'évêque de Murrai étoit revenu de ſon infructueuſe ambaſſade auprès du pape : Louis le fit repaſſer promptement en Ecoſſe, pour avertir Jacques IV, ſon fidèle allié, de ſe tenir prêt à faire une diverſion, lorſque Henri VIII entreprendroit de paſſer en France : honteux des emportements auxquels il s'étoit livré contre Charles d'Egmond, duc de Gueldres, il lui en fit une réparation honorable ; le pria de perſiſter dans ſon alliance, l'aſſurant qu'aucune conſidération ne le détacheroit jamais de ſes intérêts. Il chercha un prétexte apparent pour attirer à ſa cour Jean d'Albret, roi de Navarre ; & l'avertit de ſe précautionner de bonne heure contre les intrigues & les mauvais deſſeins de Ferdinand. Il remua enſuite, par

des émiſſaires ſecrets, les principales cours d'Italie, où il conſervoit toujours un grand nombre de partiſans. Ann. 1512. Le pape fut ſi effrayé de la commotion qu'il apperçut juſques dans ſon palais, qu'il ſongea à ſe renfermer dans le château Saint-Ange : ne s'y croyant pas encore en ſûreté, il donna des ordres pour réparer la forteresſe d'Oſtie : il y fit tenir deux galères, afin de pouvoir, en cas de beſoin, s'enfuir en Sicile, ou en Eſpagne. La fermentation fut encore plus vive & plus générale dans le royaume de Naples, s'il eſt vrai, comme il y a tout lieu de le penſer, que ce fut dans ce même temps que Louis y fit frapper, à ſon coin, cette fameuſe médaille, qu'on trouve dans un grand nombre de cabinets, avec la légende : *Perdam Babylonis nomen.* (*Je détruirai juſqu'au nom de Babylone*). La faction Angevine, dont étoient chefs les Saint-Séverins, poſſédoit en propre un grand nombre de villes & de châteaux, qu'ils promettoient d'ouvrir aux François, dès qu'ils paroîtroient dans le royaume. Louis, qu'on croyoit à la veille d'être écraſé, conçut le hardi projet de frapper un coup terrible à l'armée de l'union ; d'établir à Rome le concile dont il s'étoit déclaré le protecteur ; de ſaccager cette ville, ſi elle s'obſtinoit à défendre Jules ; d'envoyer ſon général dans le royaume de Naples ; de lui céder cette couronne, en lui faiſant épouſer Renée de France, la plus jeune de ſes filles. Pour mettre Gaſton à portée de remplir ces hautes déſtinées, Louis fit paſſer les monts à ſa maiſon & à toute la gendarmerie de France, ne ſe réſervant que deux cents lances, qu'il diſtribua ſur les frontieres de Picardie : il lui envoya tout l'argent dont il pouvoit avoir beſoin pour ſoudoyer des Griſons, des Valleſans, & des lanſquenets. Cependant l'armée de l'union étoit en mouvement : en longeant les Etats du duc de Ferrare pour ſe rendre devant Bologne, elle lui avoit enlevé, ſans touver de réſiſtance, pluſieurs petits châteaux. La Baſtide de Génivolo, qui avoit déja ſoutenu un ſiége mémorable contre l'armée du pape, oſa ſeule

Marche de l'armée de l'union : ſiege de Bologne.

Guicchardin. P. Jove. Bembe. Belcarius.

fermer ſes portes : Navarre en forma le ſiége, & après
Ann. 1512. trois jours d'attaque, il l'emporta d'aſſaut, & y logea une nouvelle garniſon de troupes eccléſiaſtiques. Le duc de Ferrare voyant l'armée éloignée, & ſentant vivement le danger auquel la perte de cette forteresſe expoſoit une partie de ſes Etats, ſe mit en devoir de la reprendre : il y livra un ſi furieux aſſaut, que malgré une bleſſure dangereuſe qu'il reçut à la tête, il l'emporta en auſſi peu d'heures que Navarre avoit été de jours à s'en rendre maître. L'armée de l'union aſſiégeoit Bologne, défendue par quelques corps de milice Italienne, dont on ne tenoit pas grand compte, par deux mille lanſquenets, & deux cents lances Françoiſes, ſous les ordres de Lautrec, de Châtillon, d'Antoine de la Fayette, & du capitaine Vincent, ſurnommé *le grand diable*. La place, quoique d'une vaſte étendue, ſe trouvant d'ailleurs dominée par une montagne, d'où on pouvoit commodément la foudroyer, & n'ayant pour toute fortification qu'une ſimple muraille & un foſſé peu profond, parut une conquête ſi facile, que les aſſiégeants, ſans daigner l'inveſtir par des lignes de circonvallation, dirigerent toutes leurs attaques d'un ſeul côté, ſe croyant sûrs de l'emporter, avant que les François puſſent y jetter des ſecours. Dès que le canon eut fait breche, les ſoldats Eſpagnols, ſans attendre l'ordre des officiers généraux, s'y précipiterent ; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils reculerent, & n'oſerent haſarder un ſecond aſſaut. Tout l'eſpoir des aſſiégeants roula donc ſur l'effet des nouvelles mines dont Navarre poſſédoit ſeul le ſecret. Il en fit uſage ; mais avec peu de ſuccès parce que les pluies ou les neiges qui n'avoient point diſcontinué depuis le commencement du ſiége, le terrein bas & humide où l'on avoit fait la fouille, avoient humecté la poudre. Les Bolonois attribuerent leur ſalut à un miracle : ils racontent qu'à l'endroit où l'on avoit creuſé la mine, ſe trouvoit une chapelle de la Vierge ; que la muraille fut enlevée ſi haut, que les

deux armées eurent la facilité de ſe voir par-deſſous rangées en bataille ; mais qu'elle retomba ſi perpendiculairement à ſa premiere place, qu'à peine put-on enſuite y diſtinguer quelques fentes. Ann. 1512.

Ces contretemps donnerent le loiſir à Gaſton de raſſembler ſes troupes. Il avoit indiqué le rendez-vous général à Finale, ſur les confins des Etats de Modene & de Bologne : ſe trouvant à la tête de onze mille hommes d'infanterie, & de treize cents lances, il ſe diſpoſoit à marcher en avant, lorſqu'il reçut la nouvelle que les Vénitiens, à qui l'empereur ceſſoit de donner de l'inquiétude, avoient ſurpris, par intelligence, la ville de Breſſe ; qu'ils avoient égorgé une partie de la garniſon, & forcé le reſte à ſe renfermer dans la citadelle. Comme cette ville étoit une des plus conſidérables que les François poſſédaſſent en Italie, Gaſton balança s'il ne devoit pas, avant tout, ſonger à la recouvrer ; mais l'avis qu'il reçut de l'extrémité où Bologne étoit réduite, la honte dont il alloit ſe couvrir en paroiſſant s'en éloigner, le déciderent à pourſuivre ſon premier plan. Il part à la brune, marche toute la nuit, malgré le vent & la neige qui tomboit à gros flocons, & le lendemain, 5 de février, à neuf heures du matin, il entre avec toute ſon armée dans la ville, ſans avoir été apperçu par les ennemis. Il vouloit en ſortir ſur-le-champ pour leur livrer bataille : Yves d'Alegre combattit ce projet, en lui repréſentant que les chevaux étoient haraſſés d'une ſi longue traite ; qu'il falloit laiſſer aux ſoldats quelques heures de ſommeil, & le temps d'eſſuyer leurs armes ; qu'on ne haſardoit rien à remettre la ſortie au lendemain, puiſqu'auſſi-bien il n'étoit pas croyable qu'une armée entiere fût entrée dans une ville aſſiégée, ſans que l'ennemi en eût eu connoiſſance. Ce qui ne paroiſſoit pas croyable à d'Alegre, étoit cependant vrai. Tandis que les chefs de l'union concertoient tranquillement le plan d'une nouvelle attaque, on leur amena un Albanois, qui étant ſorti de la ville avec quelques-uns de

Conduite de Gaſton : il fait lever le ſiege de Bologne.

Guicchardin. Paul Jove. P. Martir de Angl. Hiſt. du chevalier Bayard.

ſes camarades, s'étoit laiſſé envelopper. Ils lui demanderent en quel état étoit la place, quelles étoient les diſpoſitions de la garniſon. Je ne puis vous donner là-deſſus de grands éclairciſſements, dit le priſonnier, n'y étant arrivé que d'aujourd'hui. Avec qui, & comment, demanderent les officiers : avec toute l'armée, répondit-il, conduite par Gaſton de Foix. Cette nouvelle fit pâlir les généraux : ils traiterent l'Albanois d'impoſteur : ils continuerent cependant de l'interroger : le trouvant ferme dans ſes réponſes, ils firent de nouvelles informations, qui toutes confirmerent la dépoſition du priſonnier. Quoiqu'ils fuſſent encore plus forts que l'armée qui venoit les combattre, ils ne jugerent pas à propos de l'attendre : dès l'entrée de la nuit, ils retirerent leur artillerie, & ſe mirent en ſûreté à Imola, avant que les François fuſſent à portée de les pourſuivre. Gaſton, laiſſant dans la place quatre cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie, partit dès le lendemain pour ſe rendre à Breſſe.

Ann. 1512.

Défaite des Vénitiens, & priſe de Breſſe.

Bembe. Juſtiniani. Guicchardin. Hiſt. du chevalier Bayard. Lettres de Louis XII.

Il y avoit environ quarante lieues de diſtance de Bologne à Breſſe ; quatre ou cinq rivieres à traverſer : les chemins étoient défoncés, les rivieres débordées ; aucun de ces obſtacles n'arrêta Gaſton : développant alors cette activité qui le fit ſurnommer *le foudre d'Italie*, il ſe trouva ſur les terres des Vénitiens, avant qu'ils cruſſent qu'il fût encore arrivé à Bologne. Outre une armée de huit mille hommes qu'ils avoient confiée au provéditeur André Gritti, en l'envoyant appuyer la conſpiration de Breſſe, formée par le comte Louis Avogare, ils ſe hâterent de faire partir une nouvelle armée, ſous la conduite de Jean-Paul Baglione, leur capitaine général, pour attaquer le château de Breſſe du côté de la campagne, tandis que Gritti, à la tête de ſes troupes, le comte Avogare, avec une multitude de bourgeois & de payſans armés, tenteroient d'y pénétrer du côté de la ville. Jean-Paul, avant que de s'y rendre, crut devoir s'aſſurer de Valégio, afin de fermer aux François le paſſage du Mincio, s'ils entreprenoient

entreprenoient de venir au ſecours de Breſſe. Gaſton, qui étoit déja dans le voiſinage, ſans que Jean-Paul s'en doutât, détache cent hommes d'armes déterminés, ſous la conduite de Bayard & de Theligni, leur ordonnant de s'approcher de l'ennemi, & d'engager le combat. Jean-Paul voyant venir à lui cette poignée de monde, bien convaincu que ce ne pouvoit être qu'un parti de coureurs de la garniſon de Vérone, range ſes troupes en bataille, & prend ſes meſures pour que perſonne ne lui échappe. Lorſque les deux troupes ſont aux mains, Gaſton paroît, culbute & renverſe dans la riviere tout ce qui lui oppoſe quelque réſiſtance. Jean-Paul eut le bonheur d'échapper avec une partie de ſa cavalerie; mais Roquebertin, gouverneur d'un des châteaux de Vérone, apprenant ce qui venoit de ſe paſſer, ſe mit à la pourſuite, & acheva de diſſiper les triſtes reſtes de cette armée. Gaſton entra ſans obſtacle dans le château de Breſſe, où la garniſon Françoiſe étoit renfermée, & fit toutes ſes diſpoſitions pour livrer un aſſaut à la ville. Avant que de ſe porter aux dernieres extrémités, il envoya dénoncer aux bourgeois qu'ils pouvoient encore mériter leur pardon, en rentrant dans le devoir, & en lui livrant les principaux chefs de la ſédition. Les Breſſans regarderent cet avertiſſement comme une inſulte, & ſe permirent des plaiſanteries indécentes ſur le compte de Louis & de ſon jeune général : outre les huit mille hommes de troupes diſciplinées que commandoit Gritti, ils avoient encore dans l'enceinte de leurs murailles douze mille hommes de milices, la plupart aux ordres du comte d'Avogare, & un plus grand nombre de bourgeois armés : les François n'étoient qu'au nombre de douze mille combattants, dont une moitié conſiſtoit en gendarmerie peſamment armée, troupe redoutable dans une plaine, mais qui paroiſſoit preſqu'inutile dans des rues étroites, où elle ne pouvoit combattre qu'à pied. A la deſcente du château, pour entrer dans la ville, Gritti avoit fait creu-

Ann. 1512.

ſer un foſſé, élever un boulevard garni d'artillerie, &
Ann. 1512. défendu par ce qu'il avoit de meilleure infanterie, qu'il pouvoit rafraîchir à chaque inſtant. Si les François venoient à bout d'emporter ces retranchements, ils ne pouvoient entrer dans la ville que ſur un pont étroit, où il ſembloit facile de les arrêter. Ce ſecond obſtacle ſurmonté, ils devoient trouver ſur la grande place de la ville, où ils arriveroient par pelotons & en déſordre, trois cents lances Vénitiennes, & un corps nombreux d'infanterie rangés en bataille. Gaſton, détachant une partie de ſa gendarmerie ſous les ordres d'Yves d'Alegre pour aller couper le chemin de la retraite aux fuyards, engagea le reſte à mettre pied à terre, & à ſe mêler parmi les fantaſſins pour les ſoutenir, ou pour leur donner l'exemple. Il abandonna le pillage de la ville aux ſoldats, mais en ordonnant de tuer impitoyablement quiconque quitteroit ſon rang tant qu'il reſteroit des ennemis à combattre. Henri Gonnet, & le baron de Molard, deux chefs d'aventuriers François firent la pointe de l'armée; Bayard, avec cent cinquante gendarmes à pied, ſe chargea de les ſoutenir : l'attaque des retranchements fut très-meurtriere : Bayard eut la cuiſſe percée de part en part d'une lance dont le fer reſta dans la plaie. Gaſton qui le voit tomber à ſes côtés, crie aux ſoldats : *Amis, vengeons le bon chevalier :* il ſaute un des premiers dans le retranchement, & pourſuit les fuyards, l'épée dans les reins, juſques dans l'intérieur de la ville : là, il diviſe ſon armée en pluſieurs corps, qui traverſant des rues différentes, au milieu d'une grêle de tuiles, de pierres & d'arquebuſades, arrivent preſqu'en même-temps ſur la place publique, où le combat ſe renouvelle avec fureur. Les Vénitiens enfoncés de tous côtés, furent paſſés au fil de l'épée, ou ſe rendirent priſonniers de guerre. Du nombre de ces derniers furent le provéditeur André Gritti, Antoine Juſtiniani, podeſtat de Breſſe, Jean-Paul Manfroné, l'un des généraux Vénitiens, Louis Avogare & ſes deux

fils : on fit le procès à ces derniers, ils furent déclarés coupables de haute trahiſon, & périrent par la main du bourreau. Ceux des ſoldats & des bourgeois qui s'étoient enfuis, ne furent pas plus heureux que ceux qui étoient reſtés ; ils tomberent tous entre les mains des cavaliers que commandoit Alegre. La ville entiere fut abandonnée au pillage, à la réſerve des monaſteres ; & pendant ſept jours que dura cette permiſſion, elle éprouva tout ce que l'on peut attendre d'un ſoldat furieux & avide. Ann. 1512.

Courtoiſie du chevalier Bayard.

Hiſt. du chevalier Bayard.

Une ſeule maiſon fut préſervée de ces horreurs, celle où l'on tranſporta le chevalier Bayard, après la bataille. En entrant il vit tomber à ſes genoux une femme de condition, qui lui dit d'une voix étouffée par ſes ſanglots : Ah ! ſeigneur, ſauvez-moi la vie ; ſauvez l'honneur à mes filles. Raſſurez-vous, madame, lui dit le chevalier, votre vie, leur honneur, ſont en sûreté, tant que je ſerai en vie. La tremblante mere alla les tirer d'une chambre haute, où elle les avoit cachées ſous un tas de paille : le pere s'étoit retiré dans une maiſon religieuſe : Bayard l'envoya chercher par un de ſes archers, tandis qu'un autre ſe tenoit à la porte, avec ordre de ne laiſſer entrer perſonne. Cette famille ainſi réunie, ne s'occupa plus que de ſon libérateur : on lui fournit le chirurgien le plus habile de la ville ; la mere, les filles s'empreſſoient de le ſervir, de lui tenir compagnie, & tâchoient de l'amuſer par de petits concerts. Lorſque la plaie fut fermée, & qu'il eut fixé le jour de ſon départ, la mere, entrant dans ſa chambre, ſe mit à genoux, & lui dit : Monſeigneur, nous vous devons la vie, tous nos biens vous appartiennent par le droit de la guerre ; mais après tant de preuves de généroſité que vous nous avez déja données, nous oſons eſpérer que vous daignerez vous contenter de ce foible tribut : en même-temps elle fit dépoſer ſur la table du chevalier un coffre d'acier plein de ducats. Madame, lui dit le chevalier, combien y en a-t-il ? monſeigneur, répon-

dit-elle, en tremblant, il n'y en a que deux mille
Ann. 1512. cinq cents; c'eſt tout ce que nous avons pu en raſſembler : mais ſi vous en exigez davantage, nous aurons recours à nos amis. Croyez, madame, reprit le chevalier, que je n'ai point oublié les bons traitements que j'ai reçus chez vous, & qu'ils ſont plus précieux à mes yeux que cent mille ducats : ainſi, reprenez votre argent, & comptez toujours ſur mon amitié. Il lui tendit la main pour la relever ; mais elle proteſta qu'elle ne quitteroit point cette poſture, qu'il n'eût accepté ſon préſent. Eh bien, lui dit-il, je le reçois ; mais ne m'accorderez-vous pas, à votre tour, la ſatisfaction de faire mes adieux à vos aimables filles ? Tandis qu'elle alloit les chercher, le chevalier partagea cet argent en trois lots. Meſdemoiſelles, leur dit-il, en les voyant entrer, les ſentiments que vous m'avez inſpirés ne s'effaceront jamais de mon cœur : je ne ſavois comment reconnoître les ſoins que vous avez pris de moi pendant ma maladie ; car les gens de ma profeſſion ne ſont guère chargés de bijoux ; mais voilà deux mille cinq cents ducats dont je puis diſpoſer ; recevez-en chacune mille, comme un préſent de noces, je l'exige, & je vous en prie : quant aux cinq cents qui reſtent, je les ai deſtinés aux couvents de religieuſes qui auront le plus ſouffert, & j'exige encore que vous-mêmes en faſſiez la diſtribution. Fleur de chevalerie, s'écria la mere, puiſſe le Dieu qui ſouffrit la mort pour nous, te récompenſer dignement en ce monde & en l'autre ! Les deux filles tomberent à ſes genoux, verſerent des larmes, & garderent le ſilence. Obligées d'emporter l'argent, elles vinrent préſenter au chevalier chacune un bracelet tiſſu de leurs cheveux : ce don, répondit-il, je le reçois bien volontiers ; il ſe les fit attacher au bras, & promit qu'il ne les en ôteroit point, tant qu'ils dureroient.

Conduite de Maximilien à

Les Vénitiens, après ces deux pertes, n'avoient plus ni généraux ni ſoldats : pour montrer à l'empe-

reur, avec qui ils avoient entamé une négociation, qu'ils étoient en état de se défendre, ils avoient fait un dernier effort, en mettant à la fois trois armées sur pied ; mais ils avoient été obligés d'affoiblir considérablement les garnisons des villes qui leur restoient fidelles : deux de ces armées étoient détruites ; & si l'empereur, qui n'avoit point encore conclu son traité, prenoit le parti de les attaquer, ils alloient perdre le reste de leurs possessions, ou rappeller promptement leurs troupes qui servoient dans le Bolonès ; ce qui auroit déconcerté tous les projets de la sainte-union. Louis, en rendant compte à l'empereur de ses derniers succès, lui montra la facilité de terminer glorieusement ses démêlés avec la république : Maximilien parut se réchauffer ; il renvoya un ambassadeur à la cour de France pour renouveller son traité ; mais à des conditions si dures, que l'on vit clairement qu'on ne devoit plus compter sur lui. Cette démarche ne servit donc qu'à accelérer son accommodement avec les Vénitiens. La position où ils se trouvoient, & l'impossibilité de conclure une paix finale avec l'empereur, qui ne se relâchoit sur aucune de ses prétentions, les déterminerent à lui payer une somme de quarante mille ducats pour obtenir une trève de huit mois, pendant laquelle on tâcheroit de parvenir à une paix finale. Ils espéroient que ce délai leur donneroit la facilité de refaire une nouvelle armée. Maximilien, de son côté, comptoit qu'après s'être aidé des forces de la république pour chasser les François du duché de Milan, il se trouveroit plus que jamais à portée de faire valoir ses droits. En recevant cette nouvelle, Louis, apprit encore que Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit non-seulement adhéré à la sainte-union, mais qu'il venoit d'assembler un parlement où la guerre contre la France avoit été résolue ; que Ferdinand le Catholique, malgré toutes les belles paroles dont il continuoit de l'entretenir, faisoit des levées extraordinaires d'hommes & d'argent ; qu'en un mot il devoit

Ann. 1512. l'égard de la France.

Lettres de Louis XII. Manusc. de Fontanieu.

Ann. 1512. s'attendre à voir inceſſamment ſes ennemis pénétrer de toutes parts en France. Réſolu de les prévenir, tandis qu'il en étoit temps encore, il écrivit à Gaſton de Foix de chercher l'armée de l'union, de lui livrer bataille dès qu'il pourroit la joindre, & de marcher enſuite en avant juſqu'où la fortune le conduiroit, ne lui laiſſant plus rien ignorer de ce qu'il avoit deſſein de faire pour lui. Gaſton, avec ſa célérité ordinaire, reparut ſous les murs de Bologne, avant que les ennemis fuſſent encore ſortis de la Romagne, où il les avoit forcés de ſe retirer quelques ſemaines auparavant. Comme il falloit entrer ſur les terres de l'Egliſe, Gaſton ſe fit autoriſer par le concile de Piſe à tenir en dépôt les terres & les places dont il alloit s'emparer, juſqu'à ce que le ſaint-ſiege fût rempli par un pontife légitimement élu : & afin de ne laiſſer aucun doute ſur ſes intentions, il conduiſit avec lui le cardinal St-Séverin, légat du concile, lequel, par ce moyen, ſe trouva oppoſé au cardinal de Médicis, légat dans l'armée de l'union : ainſi l'on voyoit à la tête de ces deux armées, deux miniſtres du Dieu de paix, la croix à la main, échauffer l'ardeur des guerriers, & hâter le moment du carnage.

Bataille de Ravenne : mort de Gaſton.

Guicchardin. Paul Jove. P. Martir de Angl. Brantome, Ferron. Hiſt. du chevalier Bayard.

Gaſton entra dans la Romagne, préſenta la bataille à l'armée de l'union, qui ſe tenoit campée ſous les murs d'Imola. Quoiqu'elle fût plus nombreuſe que celle qui venoit l'inſulter, elle ne ſortit point de ſes retranchements. Ferdinand le Catholique, qui craignoit qu'une défaite ne refroidît le zèle de ſes confédérés, & n'expoſât le royaume de Naples, mandoit à ſon général d'éviter d'en venir aux mains, juſqu'à ce qu'une deſcente de la part des Anglois, & la diverſion qu'il préparoit lui-même du côté des Pyrénées, euſſent forcé le roi de France de rappeller une partie de ſes troupes. Envain le pape, dont le génie fougueux ne s'accommodoit pas de ces lenteurs, inſultoit-il dans ſes lettres le général Eſpagnol, qu'il ne nommoit le plus ſouvent que *Madame Cardonne* ; envain le cardinal de

Médicis lui reprochoit-il de chercher, en tirant la guerre en longueur, à prolonger la durée de ſon généralat aux dépens des alliés qu'il épuiſoit en pure perte : *Monſieur le légat*, lui répondit l'Eſpagnol, *priez Dieu pour le ſalut de l'armée, & laiſſez aux généraux le ſoin de la conduire.* Gaſton, n'oſant entreprendre d'attaquer les ennemis dans leurs lignes, réſolut d'aſſiéger Ravenne, perſuadé qu'ils ne conſentiroient jamais à ſe déshonorer aux yeux de toute l'Europe, en la laiſſant prendre ſous leurs yeux, & qu'ainſi il les attireroit infailliblement en raſe campagne. Avec quelque adreſſe qu'il leur dérobât ſon projet, ils le devinerent : n'ayant aucun moyen de l'empêcher, ſans riſquer une bataille, parce que l'armée Françoiſe ſe trouvoit entre cette ville & leur camp, ils ſe propoſerent d'y jetter un renfort. L'entrepriſe étoit difficile : Marc-Antoine Colonne conſentit de s'en charger ; mais il exigea que Raimond de Cardonne, le légat, Proſper Colonne, & Pierre Navare, lui juraſſent, chacun en particulier, que s'il étoit aſſiégé par les François, l'armée entiere viendroit à ſon ſecours. Après avoir reçu ce ſerment, il partit avec ſa compagnie de ſoixante hommes d'armes, cent chevaux légers, & ſix cents hommes d'infanterie Eſpagnole, & marchant par des ſentiers détournés, il prévint de quelques heures l'arrivée des François. Gaſton, après s'être rendu maître du château de Ruſſi, vint camper, avec toute ſon armée, dans une eſpece d'île, formée par le Ronco & le Montoné, qui, deſcendant des montagnes de l'Apennin, s'éloignent d'abord pour arroſer, chacun de leur côté, les plaines de la Romagne : ſe rapprochent enſuite ſous les murs de Ravenne, ſe joignent à un demi mille au-deſſous, & vont enſemble ſe perdre dans le golfe adriatique. Gaſton fit auſſi-tôt dreſſer deux batteries, l'une contre la tour Roncona, & l'autre au-delà du Montoné, ſur lequel il jetta un pont, pour donner paſſage à une partie de ſon armée. Il preſſa les canonniers avec beaucoup de vivacité, voulant livrer un aſſaut à la place

Ann. 1512.

avant l'arrivée des ennemis, qui étoient déja en marche : ayant fait une breche de douze toiſes d'étendue à la tour de Roncona, il fit avancer, dès le même jour, l'élite de ſes troupes, quoique cette breche eût encore plus de ſix pieds d'élévation, & qu'il fallût des échelles pour y monter. L'aſſaut dura trois heures, au bout deſquelles il fallut ſonger à la retraite. Les François y perdirent trois ou quatre cents hommes, entr'autres d'Eſpi & Châtillon.

Ann. 1512.

Les aſſiégés, de leur côté, avoient perdu beaucoup de monde, & reſterent tellement découragés, que le lendemain matin, dès la pointe du jour, ils envoyerent des députés dans le camp des François pour capituler. Avant que les articles fuſſent dreſſés, on apperçut de l'autre côté du Ronco l'armée de l'union, qui paroiſſoit s'avancer au ſecours de la place : cependant, au lieu de tenter le paſſage de cette riviere, elle s'en éloigna inſenſiblement pour aller camper à quelque diſtance ſur un terrein élevé, où elle forma, à la hâte des retranchements. Gaſton auroit donc pu, en laiſſant une partie de ſon armée à la garde du fleuve, continuer de foudroyer la place, & s'en rendre maître à la vue de l'ennemi. Un avis important qu'il reçut dans ce moment l'en empêcha. Maximilien, non-content d'abandonner l'alliance des François, qui ne s'étoient mis dans l'embarras que pour ſoutenir ſes intérêts, voulut ſignaler ſon changement par une inſigne trahiſon. Depuis que les Suiſſes s'étoient brouillés avec la France, Louis s'étoit propoſé de les remplacer dans ſes armées par des lanſquenets Allemands : il avoit eu deſſein de les lever dans les Etats du duc de Virtemberg ; mais Maximilien s'étoit offenſé de cette préférence, offrant de fournir au même prix tous ceux qu'on lui demanderoit : il avoit eu l'attention de les tirer de ſes pays héréditaires, ſans que le roi, qui le regardoit alors comme ſon plus ferme allié, en conçût de l'inquiétude. Il y en avoit alors juſqu'à cinq mille dans l'armée de Gaſton, ſous la conduite de deux principaux officiers, Philippe de

de Friberg, & Jacques d'Empſer. Maximilien leur envoya ordre de revenir ſur-le-champ dans leur patrie, avec une défenſe, ſous peine de la vie, de ſe battre contre les troupes du roi d'Eſpagne. Heureuſement pour la France, ces ordres furent adreſſés à Jacques d'Empſer, que nos hiſtoriens nomment le bon capitaine Jacob. Indigné qu'on lui commandât une lâcheté, Empſer alla trouver le chevalier Bayard ſon ami, & le pria de le conduire à la tente du général. En lui montrant l'ordre de l'empereur, il lui fit ſentir la néceſſité, ou de ſe paſſer du ſervice des lanſquenets auxquels l'empereur ne manqueroit pas de faire paſſer de nouveaux ordres, ou de livrer promptement bataille. Gaſton, après avoir témoigné toute ſa reconnoiſſance à ce généreux ami, aſſembla le conſeil de guerre : ne jugeant pas à propos de révéler le ſecret qu'il venoit d'apprendre, il expoſa les ordres qu'il avoit reçus du roi ; il parla du danger où l'armée étoit de ſe trouver affamée, & fit conſentir tous les capitaines à former l'attaque du camp ennemi, dès le lendemain, jour de pâques, qui arrivoit, cette année, le onze d'Avril. On donna le reſte de la journée aux ſoldats pour ſe repoſer. Gaſton, cependant, faiſoit reconnoître la diſpoſition de l'armée ennemie : lui-même s'avança avec trente officiers choiſis le long du Ronco, d'où l'on découvroit une partie du camp. Yves d'Alegre lui ayant fait remarquer l'avantage qu'on pouvoit tirer d'une petite éminence, qui étoit en-deça du fleuve, en y plaçant quelques pieces d'artillerie, reçut ordre de les y faire conduire à l'entrée de la nuit. Le lendemain matin, Gaſton, laiſſant mille hommes d'infanterie, & quatre cents lances, ſous la conduite d'Alegre, ſoit pour s'oppoſer aux ſorties de la garniſon de Ravenne, ſoit pour accourir au ſecours des combattants, s'il étoit mandé ; fit paſſer le Ronco au reſte de ſon armée, ſans que les ennemis s'ébranlaſſent. Le terrein élevé, ou l'eſpece de colline ſur laquelle ils étoient campés, formoit un demi-quart de cercle : Pierre Navarre, qui

Ann. 1512.

faiſoit la fonction de maréchal de camp, y avoit rangé
Ann. 1512. l'armée en bataille, ſe réſervant une des pointes, où il avoit placé un corps de huit mille fantaſſins Eſpagnols, qu'il avoit lui-même formés & diſciplinés. Ce corps, ſur lequel il comptoit beaucoup plus que ſur tout le reſte de l'armée, & qui, en effet, pouvoit être regardé comme le plus formidable de l'Europe, étoit couvert par un grand nombre de chariots, liés enſemble par de fortes chaînes, armés de longs pieux de fer, & chargés de canons, de coulevrines, & d'autres pieces d'artillerie plus légeres, qu'on nommoit hacquebutes à croc. Gaſton oppoſa à ce corps redoutable, les lanſquenets d'Empſer & de Friberg, les aventuriers Gaſcons, Picards & Normands, conduits par Molard, la Crotte, Mongeron, Grammont, Bonnet, Bardaſſan, Richebourg, Maulevrier & Moncaure, qu'il couvrit de même de la plus grande partie de l'artillerie, ſous la direction de Créqui, ſeigneur de Pontremi, qui venoit de ſuccéder dans cette charge importante au baron d'Eſpi. A l'autre extrémité du quart de cercle, & attenant la rive du Ronco, étoit Fabrice Colonne, avec la principale diviſion, & le nerf de la gendarmerie Eſpagnole & Napolitaine, ſoutenue de ſix mille hommes d'infanterie Italienne : Gaſton lui oppoſa le duc de Ferrare, avec un nombre à-peu-près égal de gendarmes François, & de fantaſſins Italiens, commandés par Frédéric de Gonzague, comte de Bozzolo. Le viceroi dom Raimond de Cardonne occupoit le centre avec ſix cents hommes d'armes, & un grand nombre de chevaux légers : ce fut auſſi le poſte que choiſit Gaſton de Foix, laiſſant le commandement de cette diviſion au brave la Paliſſe, & ne ſe réſervant que trente amis ou camarades, avec leſquels il vouloit ſe porter par-tout où ſa préſence ſeroit néceſſaire. L'armée Françoiſe, après cette diſpoſition, n'étoit point rangée ſur une ligne droite, mais en forme de croiſſant, pour envelopper les retranchements ennemis. Gaſton, avec un viſage riant, une contenance noble & aſſurée, couroit de rang en

rang, appellant par leur nom les capitaines, & juſqu'aux ſimples ſoldats, leur recommandant le ſalut de la patrie, leur honneur, & ajoutant *qu'il alloit voir ce qu'ils feroient ce jour-là pour l'amour de ſa mie.* Ann. 1512.

Dès que les François ſe furent approchés des retranchements ennemis l'artillerie commença à tirer de part & d'autre. L'aile droite des François, où étoit toute l'élite de l'infanterie, eut beaucoup à ſouffrir ſans pouvoir endommager l'ennemi, parce que Navarre avoit fait mettre ventre à terre à toute ſa troupe : le bon capitaine Jacob & Friberg, ces deux chefs des lanſquenets, le baron de Molard, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie Françoiſe, furent atteints & mis en pieces par les premieres volées de canon : un tiers de cette diviſion périt avant que d'avoir pu joindre l'ennemi. Cette perte étoit compenſée à l'autre aile ; la batterie qu'Yves d'Alegre avoit établie au-delà du Ronco, débordant ſur le flanc de la gendarmerie Eſpagnole, enlevoit des files entieres : on voyoit tomber des hommes, des chevaux, voler en l'air des têtes, des bras : l'horreur de ce ſpectacle étoit redoublée par les cris affreux & les imprécations des ſoldats, qui demandoient qu'on les menât à l'ennemi. Fabrice Colonne envoyoit couriers ſur couriers au Viceroi pour lui déclarer qu'il ne pouvoit plus tenir dans ce poſte, & lui demander la permiſſion de marcher en avant. Cardonne, livré aux conſeils de Navarre, rejettoit conſtamment cette demande : Faudra-t-il donc, s'écria Fabrice, que tant de braves gens périſſent, ſans tirer l'épée, par la malice & l'opiniâtreté d'un Marane ? l'honneur de l'Eſpagne & de l'Italie ſera-t-il ſacrifié à un Navarre ? A ces mots, il ſort des retranchements, entraînant avec lui la gendarmerie Eſpagnole & Napolitaine : mais au-lieu, de tomber ſur la diviſion du duc de Ferrare, qui lui étoit oppoſée, il marcha de côté pour éviter l'effet du canon, & vint fondre ſur un petit détachement du corps de bataille, où ſe trouvoient Gaſton lui-même & le che-

valier Bayard : malgré la vigueur avec laquelle ils reçu-
Ann. 1512. rent ce premier choc, Fabrice ſe fit jour, & pénétra juſqu'au corps de bataille que commandoit la Paliſſe : déja même il preſſoit fort ce général, & commençoit à gagner du terrein, lorſque d'Alegre avec le corps de réſerve, & deux cents gentilshommes, qu'il prit de la diviſion du duc de Ferrare, attaqua l'ennemi de côté, tandis que la Paliſſe réſiſtoit en face : Fabrice ſe voyant près d'être enveloppé, voulut rentrer dans ſes retranchements ; les François l'y ſuivirent, & après avoir détruit ſa troupe, ils le firent priſonnier. Alegre, auquel étoit dû ce premier avantage, tomba, l'épée à la main, ſur un corps d'infanterie Italienne, qui gardoit ſes rangs, & n'avoit point encore combattu : à la premiere décharge de cette infanterie, il eut la douleur de voir tomber mort à ſes côtés le jeune Viverots ſon fils : livré au plus violent déſeſpoir, il s'enfonce dans les rangs ennemis, jonche la terre de morts, & tombe enfin lui-même percé de mille coups. Cardonne, voyant les François pénétrer de toutes parts dans ſon camp, s'enfuit à bride abattue, ſuivi de Carvajal, d'Antoine de Leve, qui parvint dans la ſuite à une ſi haute réputation, & de tout ce qui reſtoit encore de gendarmerie Eſpagnole & Italienne : Gaſton détacha promptement le chevalier Bayard & le brave Louis d'Ars, pour leur donner la chaſſe, & faire des priſonniers. L'infanterie Eſpagnole n'étoit point encore entamée : le canon des François avoit briſé les chariots qui lui ſervoient de rempart ; mais lorſque les lanſquenets & les Gaſcons voulurent franchir le foſſé, ils le trouverent bordé de pluſieurs rangs de piquiers Eſpagnols, qui préſentoient un front menaçant & impénétrable : le capitaine Fabian, l'un des hommes les plus forts & les plus grands que l'on connût en Europe, ſaiſiſſant ſa pique des deux mains, en décharge en travers un grand coup ſur la file des piques Eſpagnoles, & tombant de tout le poids de ſon corps ſur ces piques baiſſées, il ouvrit une breche à

ſes camarades, qui s'élancerent dans les retranchements, & ſe battirent corps à corps. Le ſoldat Eſpagnol, plus foible, mais plus agile, couvert d'une targe & un long poignard à la main, ſe gliſſoit entre les jambes & ſous le ventre des lanſquenets, & en faiſoit un horrible carnage : ces deux troupes, acharnées l'une ſur l'autre, ſe ſeroient entiérement détruites ſi Gaſton, déja maître de la plus grande partie du camp, n'eût fait marcher de ce côté quelques compagnies d'hommes d'armes & d'archers, qui, pénétrant par différents endroits dans le parc de l'infanterie, firent voler des têtes, ou foulerent aux pieds des chevaux tout ce qui leur réſiſta. Pierre de Navarre fut fait priſonnier : les bandes qu'il conduiſoit, réduites à un petit nombre, & pouſſées hors de leur fort, ne perdirent point courage ; elles s'attrouperent au nombre d'environ deux mille hommes, & marcherent au pas, en ordre de bataille, & enſeignes déployées, le long d'une chauſſée étroite qui bordoit le Ronco, culbutant tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage. Un des fuyards vint le dire à Gaſton, qui ſe tenoit au milieu du champ de bataille, avec vingt des compagnons qu'il s'étoit choiſis avant la mêlée : ce jeune guerrier, craignant qu'une ſi belle retraite ne flétrît ſes lauriers, emporté par ſon ardeur martiale, ne conſidérant dans ce moment ni la force de l'ennemi qu'il alloit provoquer, ni la foibleſſe de ſa troupe, courut, à bride abattue, ſe poſter ſur la chauſſée, en face de cette redoutable colonne : du premier choc, il fut enlevé de deſſus ſon cheval, & jetté mort dans le foſſé : Lautrec, qui l'accompagnoit, percé tout à la fois de vingt coups de lances, dont aucun cependant ne ſe trouva mortel, tomba ſans connoiſſance à ſes côtés : les dix-huit autres, ou furent renverſés, ou prirent la fuite. Ann. 1512.

Les différents corps de l'armée Françoiſe ſe raſſembloient ſur le champ de bataille, chargés de butin, & amenant avec eux leurs priſonniers. De cette multitude de chefs que l'on comptoit auparavant dans l'armée

de la ſainte-union, trois ou quatre ſeulement avoient
Ann. 1512. échappé, peu étoient morts ; tous les autres étoient priſonniers : parmi ces derniers on remarquoit ſur-tout le célebre Pierre Navarre, Fabrice Colonne, le cardinal de Médicis, qui fut pape ſous le nom de Léon X ; le jeune marquis de Peſcaire, déja capitaine général de la cavalerie légere, quoiqu'il ne fût encore âgé que de vingt ans ; dom Jean de Cardonne, les marquis de Bitonte, de Licité, della Paludé ; le duc de Trajette, les comtes de Conche, & del Popolo. Tout le canon ennemi, tous les bagages étoient au pouvoir du vainqueur : de plus de quinze mille hommes étendus ſur le champ de bataille, les deux tiers étoient Italiens ou Eſpagnols. La ſatisfaction que goûtoit chaque guerrier en particulier, étoit encore augmentée par l'idée qu'on ſe faiſoit de la joie que devoit reſſentir Gaſton d'une victoire ſi éclatante : on le cherchoit des yeux ; on étoit étonné qu'il ſe dérobât dans ces moments à l'empreſſement de ſes ſoldats ; on le demandoit à grands cris, lorſque la nouvelle ſe répandit de rang en rang qu'il étoit mort. Au bruit des inſtruments militaires, aux chants de joie & d'alégreſſe, ſuccéda tout-à-coup un long & morne ſilence, interrompu par des gémiſſements & tous les accents de la douleur. Les ſoldats coururent en foule vers le lieu où on leur dit qu'il étoit tombé : ils le trouverent ſans vie, percé de quatorze coups de lances : Lautrec à ſes côtés, criblé de bleſſures, reſpiroit encore ; on le tranſporta dans la ville de Ferrare, où il fut rappellé à la vie par les ſoins du duc & de la ducheſſe. La foule des guerriers entouroit toujours le corps de Gaſton : après l'avoir long-temps pleuré, ils aſpirerent à le venger, & demanderent inſtamment qu'on les menât à Ravenne : la Paliſſe, profitant de l'ardeur des ſoldats, fit toutes les diſpoſitions pour livrer un nouvel aſſaut à cette place. Les bourgeois, qui n'avoient plus aucune eſpérance de ſecours, offrirent de ſe ſoumettre : pendant que l'on régloit les articles de la capitulation, le capitaine

Jacquin, & quelques autres chefs d'avanturiers, s'étant approchés de la breche, que Pompée Colonne n'avoit point eu le temps de réparer, s'élancerent dans la place, suivis des lanſquenets & de tout le reſte de l'infanterie. Tranſportés de rage, ils maſſacrerent, de ſang froid, une partie des habitants, violerent les femmes, & ils auroient fini par tout réduire en cendres, ſi la Paliſſe ne fût arrivé à propos, avec la gendarmerie, pour arrêter le déſordre : irrité des excès auxquels s'étoit livrée cette troupe de forcenés, il fit pendre le capitaine Jacquin, plus brigand que ſoldat. Marc-Antoine Colonne, qui s'étoit renfermé avec ſa garniſon dans la principale forteresſe, eut la permiſſion d'en ſortir quatre jours après ; mais à condition que ni lui, ni ſa troupe, ne pourroient, de trois mois, porter les armes contre les François. Les villes d'Imola, de Forli, de Ceſene, de Rimini, prévinrent, par leur ſoumiſſion, l'arrivée des François : elles prêterent ſerment de fidélité entre les mains du légat, au nom du concile de Piſe. L'armée pouvoit, ſans trouver d'obſtacle, s'avancer juſqu'à Rome, où le pape n'auroit oſé l'attendre : mais la Paliſſe, à qui Louis n'avoit point communiqué ſes projets, & à qui Trivulſe, reſté à la garde du Milanès, recommandoit fortement de ne point s'éloigner, la retint dans l'inaction, juſqu'à ce qu'il cût reçu de nouveaux ordres. An. 1512.

La nouvelle de tant de malheurs conſécutifs jetta l'épouvante dans la ville de Rome : on s'attendoit à toute heure à voir paroître les François au pied des murailles, & ce qui redoubloit la terreur, à voir rangés ſous leurs enſeignes les ſeuls défenſeurs ſur qui Rome pût compter. Le duc d'Urbin, indigné d'avoir été ſuſpendu des fonctions de ſa charge de Gonfalonnier ; Robert des Urſins, Pompée Colonne, Anthime Savelli, Pierre Margano, & Renzo Mancini, s'étoient mis ſecrétement à la ſolde du roi de France ; ils avoient levé des troupes, & promettoient de ſervir de guides aux François, dès qu'ils paroîtroient ſur la

Trouble de Jules : négociations frauduleuſes avec la France.

Lettres de Louis XII. Guicchardin,

frontiere. Le ſacré collége, tous les prélats de la cour
Ann. 1512. Romaine, vinrent ſe jetter aux pieds du pape, & le conjurerent de mettre Rome, le ſaint ſiége & ſa propre perſonne à couvert de tant de périls, en acceptant enfin les conditions de paix que le roi n'avoit point ceſſé de lui offrir. Jules, quelque intrépidité qu'il eût montrée juſqu'alors, ſe trouva fort embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre : il n'étoit point en ſûreté dans ſon palais, & la honte d'être traîné comme priſonnier de guerre devant le concile de Piſe, de ſoutenir les interrogations & les regards inſultants de Carvajal & de Saint-Séverin, qu'il avoit dégradés, & qui alloient peut-être devenir ſes juges, lui paroiſſoit un ſupplice plus affreux mille fois que la mort: il méditoit de s'enfuir ſecrétement à Oſtie & de monter, s'il étoit pourſuivi, ſur les galères qu'il y tenoit toutes prêtes, mais il ne ſavoit encore de quel côté il tourneroit ſes pas. Naples, après la priſe de Rome, n'étoit plus un aſyle aſſuré ; les François y comptoient déja un grand nombre de partiſans. Iroit-il à Veniſe ? mais quel ſecours pouvoit-il ſe promettre d'une république épuiſée par une guerre malheureuſe, dont il avoit été le premier auteur ? y auroit-on oublié ſes hauteurs, ſes duretés, ſes violences ? le ſénat, preſſé par un ennemi auquel il ne pouvoit réſiſter, ne le livreroit-il point, comme il avoit précédemment livré le cardinal Aſcagne ? Prendroit-il donc le parti de faire voile en Eſpagne ? ce parti paroiſſoit le plus sûr au premier coup-d'œil ; mais combien de dangers à courir avant que d'y arriver ? comment éviteroit-il en cinglant le long des côtes de Gênes, la rencontre du commandeur Préjean, des corſaires de Marſeille qui infeſtoient ces parages ? d'ailleurs, à quel accueil devoit-il s'attendre de la part d'un prince ſombre, avide, ruſé, incapable d'un ſentiment généreux, & accoutumé à n'eſtimer, à ne rechercher que ceux dont il croyoit avoir beſoin ? à quel prix voudroit-il lui vendre ſa protection ? & lorſqu'il le tiendroit en ſa puiſſance, à quelles conditions

tions lui permettroit-il de retourner en Italie ? Dans cet embarras, il se rendit, ou feignit de se rendre aux instances du sacré collége. Il manda Robert de Guibé, cardinal de Nantes, qu'Anne de Bretagne, en qualité de souveraine, tenoit à Rome en son nom. Après avoir exalté la piété de cette reine, qu'aucun motif humain, qu'aucune considération n'avoient pu détacher d'une entiere soumission au vicaire de Jesus-Christ, il marqua un vif regret de n'avoir point encore témoigné à cette grande princesse tout le cas qu'il faisoit de sa médiation : il parla du roi en termes respectueux, n'attribuant qu'à de faux rapports, à de perfides conseillers, la mésintelligence qui étoit survenue entre eux : plaignant le malheur des princes qui n'avoient point, comme les particuliers, la liberté de s'expliquer directement. Ayant ensuite exposé aux cardinaux assemblés les dernieres conditions que le roi lui avoit offertes par l'évêque de Murrai, il témoigna qu'il étoit disposé à s'en contenter, & les pria de rédiger eux-mêmes les articles de sa réconciliation avec la France : ils s'en acquitterent sur-le-champ ; le pape & les cardinaux les signerent : on les fit parvenir au roi par l'évêque de Tivoli, vice-légat d'Avignon ; mais sans donner à cet agent ni pouvoirs pour conclure, ni même une simple lettre de créance. C'étoit un artifice de Jules pour faire traîner la négociation, & rester toujours le maître de la rompre, lorsqu'il le pourroit sans danger : car ayant altéré & changé malicieusement la plupart des propositions que le roi lui avoit fait porter par l'évêque de Murrai, il n'ignoroit pas que les articles qu'il envoyoit au nom du sacré collége ne pouvoient manquer d'être rejettés ; qu'ils exigeroient au moins de longues discussions ; ce qui lui donneroit tout le temps nécessaire pour se concerter avec le roi d'Espagne, & les autres confédérés.

Aun. 1512.

Ferdinand le Catholique n'avoit été guère moins alarmé que Jules en recevant la premiere nouvelle de

Etonnement de Ferdinand.

la défaite de Ravenne : jugeant qu'après la deſtruction totale de ſon armée, le royaume de Naples étoit perdu pour lui, ſi les François y pénétroient, il n'apperçut point d'autre moyen de le conſerver, que d'y renvoyer promptement le grand capitaine. Ainſi quelque danger qu'il y eût à confier le commandement d'une armée à un homme qu'il avoit ſi cruellement trompé, il le tira de ſa retraite, & l'exhorta à paſſer promptement en Italie. Gonſalve, croyant toucher au moment de la vengeance, vendit, ou engagea une partie de ſes biens pour lever des ſoldats & équiper des vaiſſeaux : ſes préparatifs étoient déja fort avancés, lorſque Ferdinand apprit que Raimond de Cardonne, dont on n'avoit point entendu parler pendant pluſieurs ſemaines, n'étoit point mort ; qu'il avoit déja raſſemblé les débris de l'armée, & qu'il n'y avoit plus aucune apparence que les François, affoiblis par leur victoire, s'éloignaſſent du Milanès. Tranquille du côté de l'Italie, il renvoya une ſeconde fois Gonſalve dans ſes terres, ſans lui tenir aucun compte de ſes avances, inſultant même à ſa crédulité & à ſa profuſion.

Ann. 1512.

P. Martir, de Angler. Paul Jove in Conſ.

Jules, de ſon côté, ne tarda pas à ſe raſſurer : la premiere conſolation qu'il reçut, lui vint du camp des François : le cardinal de Médicis ayant obtenu du cardinal Saint-Séverin la liberté d'informer ſes parents de ſa captivité, & de ſolliciter des ſecours qui lui étoient abſolument néceſſaires, chargea de cette commiſſion Jules de Médicis, chevalier de Rhodes, & ſon plus proche parent. Ce meſſager, qui avoit eu la facilité de ſe promener dans le camp, apprit au pape la triſte ſituation où ſe trouvoit l'armée Françoiſe ; la déſolation générale qu'avoit produite la mort de Gaſton ; l'embarras & l'inquiétude que cauſoit l'armement des Suiſſes, dont on avoit reçu des avis certains. Dès ce moment il ne fut plus queſtion de paix avec la France : Jules ne ſongea qu'à regagner ceux des barons Romains qui s'étoient mis à la ſolde des François, & qui, commençant à déſeſpérer de les voir paroître,

saisirent avidement les premieres ouvertures de réconciliation qui leur furent faites de la part du souverain pontife. Le duc d'Urbin, neveu de sa sainteté, signa le premier, & fut rétabli dans les fonctions de gonfalonnier : Pompée Colonne, Robert des Ursins, suivirent cet exemple, conduisant au secours du pape des troupes qu'ils avoient levées avec l'argent du roi de France : le seul Pierre Margano eut la bonne foi, en changeant de parti, de renvoyer toutes les sommes qu'il avoit reçues. Ann. 1512.

Affliction de Louis : nouvelles trahisons de Maximilien.

Louis, en recevant la nouvelle d'une bataille qui le faisoit triompher si glorieusement de ses ennemis, versa un torrent de larmes : la perte de tant de braves officiers, qui avoient dignement servi la patrie, celle de Gaston de Foix, l'objet de son amour, de ses espérances, son nourrisson, son fils, remplirent son ame d'amertume & de douleur : il répondit à ceux qui lui faisoient compliment sur sa victoire : *Souhaitons-en de pareilles à nos ennemis.* Des nouvelles plus accablantes les unes que les autres se succéderent sans interruption. Un héraut d'Angleterre vint lui déclarer, au milieu de sa cour, que la paix étoit rompue entre les deux couronnes. Jean-Jacques Trivulse, resté à la garde du Milanès annonçoit l'arrivée prochaine des Suisses & montroit l'impossibilité où il seroit de leur résister sans de nouveaux secours : ces messages déterminerent Louis à prêter une sérieuse attention aux propositions de l'évêque de Tivoli. Quoique ces conditions fussent essentiellement différentes de celles qu'il avoit fait porter au pape, tant par l'évêque de Murrai que par le cardinal de Final, & que la victoire qu'il venoit de remporter ne dût pas contribuer à lui faire rabattre de ses prétentions ; cependant, comme après tout, les demandes qu'on lui faisoit ne portoient atteinte ni aux droits de sa couronne ni à son honneur, vraisemblablement il s'en seroit contenté, si la malice de ses ennemis ne l'en eût encore détourné. Maximilien continuoit de le tromper : bien qu'il eût signé une trève particuliere

Lettres de Louis XII. Guicchardin. Ferron. Belcarius. Manusc. de Fontanieu.

avec les Vénitiens, il n'avoit point accédé publiquement au traité de la ſainte-union. Depuis que les armes Françoiſes prenoient de l'aſcendant en Italie, il ſembloit avoir la plus grande envie de renouer les anciens traités, & tenoit, à ce deſſein, un ambaſſadeur à la cour de France. Louis crut devoir lui communiquer les offres du pape & du ſacré collége : André de Burgo, c'eſt le nom de cet ambaſſadeur, faiſant obſerver au roi qu'il n'étoit point fait mention dans ce prétendu traité de la querelle de l'empereur avec les Vénitiens, quoique le pape n'ignorât pas qu'elle ſubſiſtoit toujours, eut le talent de lui perſuader que c'étoit un piége que lui tendoient ſes ennemis, afin de forcer enfin l'empereur, qu'ils n'avoient pu ſéduire, à ſe livrer à eux, en voyant qu'il n'avoit plus rien à ſe promettre de la France. Il lui parla enſuite du deſir qu'avoit ſon maître de faire un dernier effort, de la facilité qu'ils auroient en ſe réuniſſant & en prenant mieux leurs meſures à terminer glorieuſement leur premiere entrepriſe, & le conjura de ne ſigner aucun accord que l'empereur n'y fût compris. Louis s'y détermina d'autant plus aiſément, qu'il falloit néceſſairement traiter directement avec le pape, puiſque l'évêque de Tivoli n'avoit ni lettres de créance, ni pouvoirs. L'embarras où il ſe trouva étoit extrême : il ignoroit pas que la crainte ſeule avoit forcé le pape à lui faire des propoſitions : ſi donc il ſe réſolvoit à évacuer la Romagne pour ne plus ſonger qu'à la défenſe du Milanès, il rendoit la paix beaucoup plus difficile : s'il ordonnoit à ſon général de reſter dans la Romagne, ou même de s'avancer vers Rome, il expoſoit le duché de Milan, menacé par les Suiſſes : il prit un parti mitoyen ; ce fut de partager ſon armée, & de ſe tenir de tous côtés ſur la défenſive. La Paliſſe laiſſant au cardinal Saint-Séverin trois cents lances & ſix mille hommes d'infanterie pour garder au nom du concile de Piſe les places de l'Egliſe dont on s'étoit emparé, reprit, avec le reſte de l'armée, la route de

Ann. 1512.

Milan : les ſoldats, à qui l'on n'avoit pu encore arracher le corps de Gaſton leur général, lui décernerent une pompe funebre qui reſſembloit à un triomphe : le char qui le portoit précédoit l'armée : il étoit orné ſur le devant des enſeignes de France & de Foix ; ſur les côtés & le derriere, des drapeaux ennemis, renverſés & traînant dans la pouſſiere le cardinal de Médicis, Pierre Navarre, le marquis de Peſcaire, & les autres généraux priſonniers, ſuivoient à pied le char du vainqueur. Fabrice Colonne fut préſervé de cette humiliation : le duc de Ferrare, dont il étoit priſonnier, ſemblant prévoir le beſoin qu'il auroit d'un perſonnage ſi accrédité dans Rome, le mit furtivement en liberté. Dans cet équipage, & au milieu des chants funebres de toute l'armée, le corps de Gaſton entra dans la ville de Milan, fut dépoſé dans la cathédrale, à côté du maître-autel, où on lui érigea un trophée des armes des vaincus. Ann. 1512.

Louis cependant négocioit à Rome, exigeant pour condition préliminaire que le pape forçât les Vénitiens à donner une pleine ſatisfaction à l'empereur, ou qu'il ſe déclarât publiquement leur ennemi. Il ne tarda pas à connoître à quel point il étoit abuſé : Maximilien, s'étant enfin concerté avec les Suiſſes, rappella bruſquement ſon ambaſſadeur de la cour de France. Surpris que les ordres qu'il avoit envoyés au capitaine Jacob fuſſent reſtés ſans exécution, il en envoya de nouveaux au neveu de ce fidèle & brave officier, lequel n'oſant plus différer d'obéir, prit congé des généraux François, & ramena ſes lanſquenets en Allemagne. C'étoit une perte irréparable dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit : l'infanterie Françoiſe avoit été preſqu'entiérement détruite à la bataille de Ravenne : Molard, la Crotte, Bonnet, Grammont, Mongeron, Richebourg, étoient morts : les aventuriers qu'ils avoient levés & diſciplinés, enrichis du pillage de Breſſe & de Ravenne, & ne ſongeant qu'à mettre à couvert leur butin, repaſſoient journellement en France, ſans que perſonne

Les François ſont chaſſés d'Italie.

Lettres de Louis XII. P. Martir de Angler. Bembe. Guicchardin.

eût l'autorité de les arrêter : les bandes Italiennes, com-
Ann. 1512. poſées de Valleſans & de Griſons, ayant beſoin de repos, après les marches forcées, & toutes les fatigues qu'elles avoient eſſuyées pendant l'hiver, s'étoient retirées, avec la permiſſion de Jacques de Silli, principal tréſorier de l'armée : il ne reſtoit donc plus d'infanterie ſur pied : Louis en levoit en Picardie, en Normandie & en Gaſçogne ; mais ſe trouvant à la veille d'être attaqué dans ſes propres Etats par les forces réunies de l'Angleterre & de l'Eſpagne, il n'avoit garde d'envoyer ces nouvelles recrues en Italie : au contraire, il rappella de cette contrée les deux cents gentilshommes de ſa maiſon, & quelques compagnies d'ordonnance pour couvrir les frontieres de la Gaſcogne. Malgré l'affoibliſſement où toutes ces diſpoſitions laiſſoient l'armée d'Italie, la Paliſſe ne déſeſpéroit point encore de ſauver le Milanès : les Suiſſes, qui venoient l'attaquer, n'avoient ni cavalerie ni canon : les quatre ou cinq irruptions qu'ils avoient tentées précédemment, avoient tourné à leur confuſion : celle qu'ils méditoient ne devoit pas, ſuivant les apparences, avoir un meilleur ſuccès : comme elle étoit annoncée depuis aſſez longtemps, Trivulſe avoit fortifié les poſtes par où ils pouvoient déboucher, & pris toutes les meſures néceſſaires pour les contenir dans leurs montagnes. L'infidélité des Griſons, une nouvelle trahiſon de la part de Maximilien, déconcerterent ce plan de défenſe. Les Griſons, quoiqu'à la ſolde du roi, & obligés par leur traité de ne point donner paſſage ſur leurs terres aux troupes qui viendroient attaquer le duché de Milan, préférant, dans cette occaſion, l'amitié des Suiſſes, leurs anciens confédérés, aux intérêts du roi de France, les reçurent à Coire, & s'aſſocierent à leur entrepriſe. Maximilien, de ſon côté, leur ouvrit la route du Trentin, & leur donna la facilité de ſe joindre aux Vénitiens, qui fournirent à cette armée, déja compoſée de vingt mille fantaſſins, huit cents lances, autant de chevaux légers, un train d'artillerie, des pontons

pour traverſer les rivieres, des vivres, & toutes ſortes de munitions. Au bruit de cette marche, la Paliſſe, retirant les troupes qu'il avoit laiſſées dans la Romagne ſous la conduite du cardinal de Saint-Séverin, raſſembla promptement douze cents lances, & cinq ou ſix mille hommes d'infanterie; s'avança juſqu'à l'extrémité du Milanès, au-devant de l'ennemi, évacuant les places foibles, ou d'une trop grande étendue, & jettant des renforts & des munitions dans la ville de Breſſe, où commandoit Aubigni, dans le château de Crémone, & les autres forteresſes qui, ſans beaucoup de monde, pouvoient ſoutenir un long ſiege. Après avoir diſtribué la meilleure partie de ſes troupes dans ces différentes forteresſes, la Paliſſe, à qui il ne reſtoit plus qu'un corps de cavalerie, en forma un camp-volant, avec lequel il ſe propoſa de diſputer aux Suiſſes le paſſage des rivieres, & de les battre en détail, s'ils prenoient le parti de ſe ſéparer; mais il ne trouva point dans le cœur de ſes troupes l'ardeur qui l'animoit: les principaux officiers ne lui obéiſſoient qu'à regret, & les ſimples ſoldats, épuiſés de fatigues, voyant leurs chevaux haraſſés, deſiroient eux-mêmes la perte du duché de Milan, afin de pouvoir ſe retirer en France, & de jouir enfin d'un repos qu'ils croyoient avoir bien acheté. Une imprudence, ou plutôt un malheur, acheva de tout perdre. La Paliſſe écrivoit au général de Normandie de lever des troupes ſans perdre un inſtant, lui marquant le mauvais état de ſon armée, l'impoſſibilité où l'on alloit ſe trouver de conſerver le Milanès, ſi les Suiſſes entreprenoient d'y pénétrer. Cette lettre fut interceptée par un parti d'Albanois, au ſervice des Vénitiens, qui la porterent au cardinal de Sion. *Ce ſoldat tondu*, plus redoutable alors que les plus puiſſants monarques, ſut tirer parti de cet avis. Les Suiſſes devoient s'avancer du côté de Ferrare, & n'avoient deſſein d'entrer dans le Milanès qu'après leur jonction avec l'armée de l'union; ce qui auroit laiſſé aux François le temps de ſe fortifier: Schinner, Ann. 1512.

leur montrant la lettre interceptée, les porta ſans peine
Ann. 1512. à profiter de la conſternation des François, & à ne partager avec perſonne la gloire de les avoir chaſſés d'Italie. Ils marcherent droit à Milan, toujours eſcortés de la cavalerie Vénitienne. La Paliſſe, ne pouvant les arrêter ſans livrer une bataille, & craignant d'expoſer, dans la poſition critique où ſe trouvoit la France, le ſeules troupes qui puſſent la défendre, tira de Milan tous les François qui s'y trouvoient, les priſonniers faits à Ravenne, & les peres du concile de Piſe: il renforça la garniſon du château, & ſe retira dans Pavie, où il ſe propoſoit de ſe mettre en défenſe. Les Suiſſes ne lui en laiſſerent pas le temps; car, deux jours après, ils arriverent ſous les murailles de la ville, qu'ils tenterent d'eſcalader, tandis que des pelotons de leur armée paſſoient ſucceſſivement le Téſin, pour couper aux François le chemin de la retraite. La Paliſſe en ayant eu avis, ne ſongea plus qu'à ramener ſes troupes en France, laiſſant à la queue de l'armée le brave Louis d'Ars, Imbercourt, & le chevalier Bayard, qui reçut une bleſſure dangereuſe à l'épaule. Dans le tumulte qu'occaſionnoient ces marches forcées, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'arracher des mains de ceux qui le gardoient, & de porter lui-même au pape la nouvelle de ſa délivrance & de la fuite des François.

Concile de Latran: vengeance & ambition de Jules II.

Acta concil. Piſan. Guicchardin. Sardi hiſt. de Ferr. Belcarius.

Jules célébroit alors le concile de Latran, qu'il avoit cru devoir oppoſer à celui de Piſe. Ces deux aſſemblées eccléſiaſtiques, compoſées, l'une des ennemis du pape, l'autre de ſes partiſans, étoient bien plus occupées à ſervir les paſſions de leurs maîtres, qu'à extirper les abus & les ſcandales dont on ſe plaignoit depuis long-temps: les peres de Piſe, après avoir ſommé inutilement le pape de comparoître en perſonne ou par procureur devant leur tribunal, après lui avoir accordé trois ou quatre mois de délai, voyant qu'il ne répondoit à leurs ſommations que par des monitoires, où il les déclaroit ſchiſmatiques & excommuniés, qu'il les dépoſoit de leurs dignités,

&

& s'emportoit contr'eux aux dernieres menaces, avoient enfin pris le parti, avant que de quitter la ville de Milan, de le déclarer lui-même *auteur du ſchiſme, artiſan de trouble & de diſcorde, homme pervers, endurci dans le crime, & incorrigible* : & en conſéquence ils l'avoient ſuſpendu de toute fonction, de toute autorité ſpirituelle & temporelle. Jules, ſachant qu'ils s'étoient retirés à Lyon, publia un nouveau monitoire, & jetta un interdit général ſur cette ville, menaçant tous leurs fauteurs & adhérents de l'excommunication, ſi avant un terme qu'il indiqua, ils ne faiſoient ſatisfaction à l'Egliſe. C'eſt ſous ces circonlocutions que Jules cachoit encore la haine & l'eſprit de vengeance dont il étoit animé contre Louis XII, bien réſolu toutefois, lorſqu'il pourroit le faire impunément, de le déſigner par ſon nom, de le priver du titre de *roi très-chrétien*, & de fils aîné de l'Egliſe, qu'il ſe propoſoit de transférer au roi d'Angleterre; ſans examiner ſi un pareil changement étoit en ſon pouvoir. Plus occupé dans ces moments déciſifs des affaires politiques & militaires que de celles du concile, il ſongea d'abord à marquer ſa reconnoiſſance au cardinal de Sion & aux Suiſſes. Il établit le premier ſon légat & ſon lieutenant-général dans toute l'étendue de la Lombardie, avec pouvoir de ſe créer des lieutenants particuliers : il envoya aux Suiſſes des étendards bénis de ſa main, & leur conféra le titre de *défenſeurs de la liberté de l'Égliſe.* Ces dons peu diſpendieux n'étoient point purement gratuits : Jules, avec l'appui de ſes nouveaux défenſeurs, ſe propoſoit de détacher du duché de Milan & d'unir au domaine direct du ſaint ſiege les villes de Parme & de Plaiſance. Dans le même temps, le duc d'Urbin ſon neveu, chaſſoit de Bologne les malheureux Bentivoglio, écraſés, pour ainſi dire, ſous la chûte de leur protecteur. Le duc de Ferrare, menacé d'un ſort pareil, cherchoit des amis à Rome. Il obtint par le crédit de Fabrice Colonne, à qui il avoit généreuſement rendu la liberté, un ſauf-conduit du pape pour

Ann. 1512.

Ann. 1512.

venir en toute sûreté plaider lui-même sa cause devant le sacré college. Il se mit en route, laissant, pendant son absence, l'administration de ses Etats au cardinal Hippolite son frere. Tandis qu'il tâchoit de fléchir la colere du saint pere par des soumissions, & de se rendre ses juges favorables, il apprit que les troupes de l'Eglise lui avoient enlevé la ville de Reggio, & qu'on sollicitoit ouvertement ses autres sujets à la révolte ; il eut même des raisons de craindre qu'on ne pensât à l'arrêter. Fabrice, dans le sein duquel il versa ses soupçons & ses plaintes, n'ayant pu obtenir ni réparation pour ce qui venoit de se passer, ni sûreté pour l'avenir, arma ses amis ; & quelque danger qu'il y eût pour lui à provoquer la colère d'un souverain tel que Jules, il tira son ami de Rome, & le mit en liberté. Le duc eut recours à la protection de l'empereur & du roi d'Espagne, qui, bien qu'alliés du pape ne voyoient qu'avec peine les progrès rapides de la puissance du saint siege.

Usurpation du royaume de Navarre par Ferdinand.

P. Martir de Angler.
Mariana Hist. de Nav. par Favin.
Hist. du chevalier Bayard.
Actes de Rymer.
Manuscr. de Fontanieu.

La France ne prenoit plus connoissance de ce qui se passoit en Italie ; d'autres affaires plus urgentes absorboient toute son attention. Les Anglois & les Espagnols menaçoient d'y pénétrer. Louis, ne doutant point que les Anglois ne débarquassent à Calais, où l'on ne pouvoit troubler leur descente, avoit distribué les vieilles troupes qui restoient en France, & les milices qu'il venoit de mettre sur pied, dans les places de la Picardie & de l'Artois : bientôt il apprit que tout l'effort des ennemis alloit tomber sur la Gascogne & la Guyenne, provinces éloignées & sans défense. Ferdinand le Catholique, qui avoit entraîné Henri VIII son gendre dans cette guerre, lui représenta que, s'il débarquoit à Calais, il trouveroit par-tout les François bien préparés à le recevoir, & ne tireroit aucune commodité de ses confédérés : au lieu que, s'il prenoit le parti de fondre sur la Gascogne & la Guyenne, où l'on ne l'attendoit point, & où le peuple regrettoit toujours la domination Angloise, il ne rencontreroit presqu'aucune

réſiſtance, & ſeroit puiſſamment ſecondé par toutes les forces d'Eſpagne. Il fut donc réſolu qu'on s'attacheroit d'abord au ſiege de Bayonne : Ferdinand pouſſa la généroſité juſqu'à envoyer à ſon gendre un grand nombre de vaiſſeaux pour faciliter le tranſport des troupes Angloiſes. Le marquis de Dorſet commandoit cette flotte, qui portoit dix mille hommes de débarquement. Louis, ſans dégarnir entiérement les frontieres de Picardie, fit paſſer la plus grande partie de ſes troupes en Guyenne, ſous la conduite du duc de Longueville. Charles, duc de Bourbon-Montpenſier, y conduiſit bientôt des renforts conſidérables : enfin la Paliſſe eut ordre de s'y rendre avec les débris de l'armée d'Italie. Ferdinand voyant les choſes arrivées au point où il les avoit deſirées, ne ſe mit plus en peine de cacher les projets ambitieux qu'il méditoit depuis long-temps, & pour la réuſſite deſquels il avoit ſourdement fomenté toute cette guerre d'Italie. Le royaume de Navarre ſéparoit ſes États de la France. Jean d'Albret, qui le gouvernoit au nom de Catherine de Foix ſa femme, étoit un prince doux, enjoué & libéral, mais frivole & inappliqué : il entendoit deux ou trois meſſes par jour ; il alloit enſuite dîner, ſans cérémonie, chez tous ceux qui l'invitoient : ſans aucun égard pour ſa dignité, il ſe rendoit aux fêtes de village, & à tous les divertiſſements publics : il ſe mêloit dans la foule, danſoit familiérement avec les payſannes, ou de ſimples bourgeoiſes, ſouvent ſur les places publiques, ou bien au milieu des rues. Louis l'avertiſſoit depuis long-temps de ſe précautionner contre les entrepriſes d'un voiſin dangereux : dom Juam s'y étoit engagé, mais toujours livré à la diſſipation, il vit l'orage près de fondre ſur ſa tête, ſans avoir encore ſongé à ſe mettre à couvert. Ferdinand, au-lieu de joindre ſes forces aux Anglois qui étoient débarqués à Fontarabie, ſomma ſon foible voiſin de lui livrer paſſage ſur ſes terres pour aller combattre au nom de la ſainte-union, le promoteur du conciliabule de Piſe, l'ennemi déclaré du ſaint ſiege, Ann. 1512.

menaçant, en cas de refus, de le traiter comme un
Ann. 1512. excommunié & un fauteur d'hérétiques. Le roi de Navarre accorda le paſſage qu'il n'étoit pas en état de refuſer : mais Ferdinand ne ſe contenta pas de ce premier avantage, il demanda que dom Juan mît en dépôt entre ſes mains, ſix des plus fortes places de la Navarre, ou ſon fils unique, qui ſeroit élevé à la cour d'Eſpagne. Des conditions ſi dures ne pouvoient être acceptées : dom Juan, en s'y ſoumettant, auroit perdu non-ſeulement ſon royaume de Navarre, mais encore les Etats qu'il poſſédoit en France, qui auroient été confiſqués au profit du roi. Il chercha, mais trop tard, à ſe mettre en défenſe : Ferdinand avoit eu la précaution de s'aſſurer de la faction Beaumontoiſe. Louis de Beaumont, comte de Lérin, & connétable de Navarre, commandoit une diviſion de l'armée Eſpagnole : la révolution fut ſubite & générale : Pampelune ouvrit ſes portes à l'ennemi. Dom Juan, ayant eu la précaution d'envoyer dans le Béarn ſa femme & ſon fils, & ayant aſſemblé autour de ſa perſonne les Grammontois, alla ſe retrancher dans le château de Moya, où il ſe promettoit d'attendre l'arrivée des François. Ne recevant aucune nouvelle de leur part, & craignant de ſe trouver enfermé, il prit enfin le parti d'aller les chercher, emmenant avec lui ſes partiſans, & laiſſant la Navarre à la merci de l'ennemi. L'armée Françoiſe, ſur laquelle il avoit compté, ne pouvoit encore s'éloigner de la frontiere : forcée de couvrir Bayonne, & de faire face aux Anglois, elle étoit, pour comble de malheur, en proie à la diviſion. Le duc de Longueville, en qualité de gouverneur de la Guyenne, vouloit la commander : Charles de Bourbon-Montpenſier ſoutenoit que cet honneur le regardoit, comme prince du ſang, & tenant dans l'Etat un rang ſupérieur aux bâtards de la maiſon d'Orléans. On ne trouva point d'autre moyen de les accorder que d'envoyer promptement, en qualité de généraliſſime, le jeune duc de Valois, héritier préſomptif du trône, auquel ni l'un ni l'autre

ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir. Avant que les troupes puſſent agir de concert, le duc d'Albe, général de Ferdinand, s'étoit emparé de la Navarre entiere, & même de la place de Saint-Jean-pied-de-port, d'où il ſe diſpoſoit à pénétrer dans le Béarn, ſi les Anglois ſe mettoient en devoir, ou de venir le joindre, ou d'agir de leur côté. Ann. 1512.

Le marquis de Dorſet n'avoit pas tardé à s'appercevoir que les intérêts du roi ſon maître étoient peu conſidérés des Eſpagnols. Il n'étoit plus queſtion du ſiége de Bayonne ; on ne ſongeoit qu'à dépouiller le roi de Navarre de tous ſes Etats : on avoit ſommé pluſieurs fois Dorſet de venir ſe joindre à l'armée Eſpagnole : il s'en étoit toujours défendu, ſous prétexte qu'il ne pouvoit, ſans de nouveaux ordres, agir hoſtilement contre un prince qui n'étoit point en guerre avec ſon maître. Conſidérant qu'après la conquête de la Navarre les Eſpagnols prenoient le chemin du Béarn ; qu'on le laiſſoit manquer de tout dans ſes quartiers ; que la diſette & la maladie conſumoient ſon armée ; que bientôt il ne ſe trouveroit plus en état de réſiſter aux François, s'il leur prenoit envie de venir l'attaquer, il remonta ſur ſes vaiſſeaux, & fit voile en Angleterre.

Les François délivrés de l'inquiétude que leur avoient donnée les Anglois, partagerent leurs forces, & entrerent dans la Navarre par trois endroits à la fois, emportant d'aſſaut, & livrant au pillage toutes les places qui oſoient leur oppoſer quelque réſiſtance : en quelques ſemaines de temps le royaume fut reconquis, à la réſerve de Pampelune, où le duc d'Albe s'étoit renfermé avec la plus grande partie de ſon armée, perſuadé que tôt ou tard, le reſte du royaume ſuivroit le ſort de la capitale. Les François vinrent y mettre le ſiége, & après avoir fait breche aux murailles, ils livrerent l'aſſaut, où ils perdirent un grand nombre de leurs meilleurs ſoldats. Le mois de novembre étoit déja fort avancé : le pays, dévaſté ſucceſſivement par les Eſpagnols & les François, ne fourniſſoit point de

vivres, & il n'y avoit aucun moyen d'en tirer de
Ann. 1512. France : la Paliſſe & les autres généraux François, conſidérant que de s'opiniâtrer plus long-temps contre une place défendue par une armée, munie de toutes ſortes de proviſions, & au ſecours de laquelle arrivoit une ſeconde armée, ſous la conduite du duc de Najera, ce ſeroit ruiner en pure perte les troupes qui leur avoient été confiées, leverent le ſiége, & vinrent prendre des quartiers d'hiver en-deça des Pyrénées. L'infortuné dom Juan, n'ayant pu s'oppoſer à cette réſolution, revint, de ſon côté, dans le Béarn eſſuyer les reproches de ſa femme, qui lui répétoit ſouvent : *Dom Juan, mon ami, ſi nous fuſſions nés, vous Catherine, & moi dom Juan, nous ſerions encore rois de Navarre.*

Etat de l'Italie, depuis l'expulſion des François : brouilleries entre les confédérés.

Guicchardin. Bembe. P. Martir de Angler. Lettres de Louis XII.

L'Italie, depuis la retraite des François, préſentoit l'image d'une mer ſoulevée par la tempête, & dont les vagues pouſſées en ſens contraires, s'élevent, ſe choquent, & ſe briſent : les confédérés, parfaitement d'accord entr'eux, tant qu'il ne s'étoit agi que d'abattre la puiſſance des François, ſe trouverent diviſés & ennemis, lorſqu'il fut queſtion de partager les conquêtes : le pape, à qui l'alliance des Suiſſes donnoit une prépondérance bien décidée, fouilloit dans les archives du Vatican, & vouloit faire revivre des droits oubliés depuis ſept ou huit ſiecles : déja il s'étoit emparé de Reggio, qui étoit un vicariat de l'empire, de Parme & de Plaiſance, qui avoient fait partie, diſoit-il, de la donation de Charlemagne, mais qui n'avoient jamais été poſſédées par le ſaint ſiege. Il réclamoit encore les Etats de Ferrare, de Sienne, de Luques, les places des Colonnes, les plus puiſſants barons Romains, qu'il avoit ſoumis à l'interdit, en haine de Fabrice, & qu'il ſe propoſoit de dépouiller : incapable de modération & de retenue, il menaçoit déja ſes propres alliés, ſe vantant imprudemment qu'il chaſſeroit bientôt tous les *barbares* d'Italie. Ferdinand le Catholique, ſur qui tomboient directement ces menaces, ſans rompre ouverte-

ment avec lui, prenoit ſous ſa ſauve-garde les Colonnes, le duc de Ferrare, Petrucci, tous ceux, en un mot, que le pontife avoit deſſein d'opprimer : il demandoit que le pape & les Vénitiens continuaſſent de reconnoître & de ſtipendier dom Raimond de Cardonne, général de la ſainte-union, tant qu'il reſteroit en Italie des places ou des forteresſes à conquérir ſur les François ; c'eſt-à-dire, que le pape, après avoir triomphé de ſes ennemis, entretînt une armée uniquement deſtinée à lui ſervir de frein. Les Vénitiens ne ſavoient ce qu'ils devoient craindre ou eſpérer : le traité de la ſainte-union leur aſſuroit la reſtitution de toutes les places qui leur avoient été enlevées par les François ou les Allemands, à meſure qu'elles ſeroient repriſes par les armes des confédérés : Bergame & Crémone avoient été conquiſes par les Suiſſes, qui vouloient qu'elles fuſſent réunies au duché de Milan. Le cardinal de Sion, ſur quelque mécontentement qu'il avoit reçu des Vénitiens, avoit oſé faire empriſonner les deux provéditeurs : il retenoit leur armée dans l'inaction, au-delà du Téſin ; il leur avoit même ſignifié une défenſe de rien entreprendre ſans ſon aveu ſur les villes de Crême & de Breſſe, qui étoient encore au pouvoir des François. On n'étoit pas mieux d'accord ſur le choix d'un nouveau duc de Milan : le pape, les Suiſſes & les Vénitiens avoient cru travailler pour Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, élevé à la cour de l'empereur, qui, étant ſon plus proche parent, lui tenoit lieu de pere. Il étoit en effet de l'intérêt de ces trois puiſſances d'avoir pour voiſin un prince foible, qui leur eût obligation de ſa fortune, & qui ne pût ſe paſſer de leur ſecours : auſſi, l'empereur avoit-il eu l'attention de le leur montrer au commencement de la campagne ; mais voyant l'heureux ſuccès de cette expédition, il avoit trouvé un prétexte pour le rappeller en Allemagne, & il le tenoit depuis ce temps ſous une sûre garde dans la ville d'Inſpruk, tandis que, de concert avec Ferdinand le Catholique, il prenoit des meſures pour

Ann. 1512.

Ann 1512. inveſtir de ce duché, ou Charles de Luxembourg, ſouverain des Pays-Bas, ou le jeune Ferdinand ſon frere, élevé à la cour d'Eſpagne. La propoſition devoit naturellement révolter toutes les puiſſances d'Italie, qui ſe ſeroient trouvées n'avoir travaillé qu'à ſe forger des fers : elles auroient plutôt conſenti à rappeller les François. Pour concilier des intérêts ſi diamétralement oppoſés, & empêcher que la rupture n'éclatât, on convint de tenir des conférences à Mantoue. L'évêque de Gurk s'y rendit au nom de l'empereur : après avoir ſondé les diſpoſitions des confédérés, & s'être bien aſſuré qu'il ne réuſſiroit jamais à leur faire agréer l'échange qu'il avoit ordre de leur propoſer, il déclara que l'empereur étoit prêt à leur envoyer le jeune Maximilien Sforce ; qu'il conſentoit avec joie qu'on l'inſtallât dans le duché de Milan, tel qu'il étoit avant la ligue de Cambrai ; mais qu'ayant plus contribué qu'aucun des confédérés à chaſſer les François d'Italie, ſoit en les épuiſant d'argent, en faiſant échouer pendant pluſieurs années conſécutives tous leurs projets, ſoit enfin en retirant ſes lanſquenets, & en les laiſſant ſans infanterie au moment où ils ne pouvoient s'en paſſer, il vouloit avoir ſa part du butin : il demanda donc qu'on lui cédât la ville de Crémone, & la Giara-d'adda, les villes de Breſſe, de Crême, de Bergame, de Peſchiera, en un mot, tout ce qui étoit revenu à la France par le traité de Cambrai, indépendamment des droits qu'il avoit à faire valoir contre les Vénitiens. Quant à ce dernier objet, l'empereur conſentoit à leur laiſſer Padoue, Tréviſe, & quelques autres places moins importantes, dont ils s'étoient remis en poſſeſſion, pourvu qu'ils lui rendiſſent Vicence ; qu'ils lui payaſſent deux cents mille ducats en recevant l'inveſtiture de ces places, & trente mille de redevance annuelle, c'eſt-à-dire, qu'ils devinſſent ſes tributaires pour tous les Etats de terre-ferme qu'il vouloit bien leur abandonner. Les miniſtres Vénitiens rejetterent avec indignation de pareilles offres ; ils furent appuyés par

par les Suiſſes : car outre les liaiſons particulieres de quelques cantons avec la république, qui leur payoit des penſions, la nation entiere avoit un intérêt direct à ne pas ſouffrir que la maiſon d'Autriche, dont elle avoit ſecoué le joug, s'établît dans ſon voiſinage. Le pape avoit auſſi de fortes raiſons pour ne pas deſirer que Maximilien acquît des domaines ſi conſidérables en Italie ; mais ſe voyant contrarié dans tous ſes projets par Ferdinand, il crut devoir ſe ménager l'appui, ou du moins la neutralité de l'empereur, & donna ordre à ſon miniſtre d'appuyer les demandes de ce prince. Comme on ne put rien conclure à Mantoue, on convint de transférer la négociation à Rome, où le cardinal de Gurk avoit ordre de ſe rendre. Avant de rompre l'aſſemblée, on chercha les moyens de donner quelque ſatisfaction à dom Raimond de Cardonne, général de la ſainte-union : il ne recevoit point d'argent d'Eſpagne : le pape & les Vénitiens, depuis la retraite des François, avoient ceſſé de lui payer la ſolde de quarante mille ducats par mois, à laquelle ils s'étoient ſoumis, prétendant que le terme de l'engagement étoit expiré, & qu'il n'avoit nul beſoin de ſes ſervices : cependant ſes ſoldats ſe mutinoient, & venoient tout récemment de le chaſſer du camp. Le cardinal de Médicis, ſaiſiſſant cette occaſion, lui propoſa une ſomme plus conſidérable que celle qu'il demandoit aux alliés, s'il vouloit, ſans perdre de temps, le conduire à Florence, & le rétablir dans le rang qu'avoient occupé ſes peres : la propoſition fut acceptée, ſans qu'aucun des confédérés s'y oppoſât. Ann. 1512.

Les Florentins, en voulant ménager tout le monde, & en ne s'attachant fermement à aucun parti, étoient parvenus à ſe rendre odieux ou mépriſables aux yeux de toutes les puiſſances de l'Europe : ils s'étoient annoncés d'abord comme les alliés du roi de France, depuis qu'il les avoit fait rentrer en poſſeſſion de Piſe : ils avoient même fait un acte de vigueur, en ouvrant cette ville aux cardinaux & aux évêques qui devoient

Rétabliſſement des Médicis à Florence.

Guicchardin.

Ann. 1512.

procéder à la dépoſition de Jules : mais fâchés de s'être trop avancés, ils avoient trouvé moyen d'éloigner ces peres de leur territoire ; ils s'étoient réconciliés avec le pape, & adhéroient au concile de Latran. Dès que les affaires des François commencerent à décliner au-delà des monts, ils s'en tinrent rigoureuſement aux termes de leurs engagements avec eux, cherchant à ſe faire un mérite de cette dureté auprès des confédérés. Après l'expulſion des François, effrayés de la grande puiſſance du pape, & craignant qu'il ne leur eût pas ſincérement pardonné leurs premiers torts, ils s'étoient adreſſés tout à la fois à l'empereur & au roi d'Eſpagne. Maximilien demandoit quarante mille ducats pour les prendre ſous ſa ſauve-garde ; mais il n'avoit point de troupes en Italie. Ferdinand, qui croyoit avoir un intérêt direct à s'oppoſer aux vues ambitieuſes de Jules, les avoit fait aſſurer de ſa protection : mais comme il ne fourniſſoit point d'argent à ſon général, il ne pouvoit lui interdire aucun des moyens qui ſe préſenteroient de s'en procurer. Si les Florentins, au-lieu de négocier en Eſpagne, au-lieu de marchander la ſauve-garde de l'empereur, euſſent offert à dom Raimond de Cardonne, pour qu'il ſe tînt tranquille, une partie de la ſomme que lui offroit le cardinal de Médicis pour aller les attaquer, ou s'ils euſſent employé cet argent à ſe mettre en défenſe, & à ſe garantir d'un coup de main, il paroît certain qu'ils euſſent conſervé leur liberté. Les factions qui troubloient la république, le peu de concert qui régnoit entre les principaux magiſtrats, ne permirent pas de ſuivre conſtamment le même plan : Soderini, qui, en qualité de gonfalonnier, auroit dû veiller aux affaires de la guerre, étoit aſſez occupé à ſe défendre contre les brigues de ſes envieux. L'irruption ſubite des Eſpagnols ne ſervit qu'à échauffer davantage les eſprits. Les Médicis, qui conduiſoient cette armée, affectant le plus vif intérêt pour leur patrie, ne demandoient, pour la préſerver d'une ruine totale, que l'éloignement du gonfalonnier, & la permiſſion d'y rentrer comme ſim-

ples citoyens. Ces propoſitions furent d'abord rejettées dans l'aſſemblée du peuple ; mais les partiſans nombreux qu'ils conſervoient toujours à Florence ayant pris ſubitement les armes, s'emparerent du palais, chaſſerent le gonfalonnier, & permirent aux Médicis d'entrer avec leur maiſon ſeulement. Le cardinal, & Julien ſon frere, profitant de cette premiere faveur, ſubſtituerent à leurs domeſtiques un certain nombre de ſoldats déterminés : au moment où le peuple délibéroit ſur la forme qu'on alloit donner à la république, ils parurent avec une eſcorte d'hommes armés, impoſerent ſilence à leurs ennemis, & changerent, ſans effuſion de ſang, un Etat purement démocratique en une ſouveraineté héréditaire. Ann. 1512.

L'évêque de Gurk ne prit aucune connoiſſance de cette affaire ; il ſe rendoit à Rome pour tranſiger avec le ſouverain pontife ſur quelques conteſtations qui n'avoient pu être terminées à Mantoue. Jules, qui connoiſſoit la fierté du prélat Allemand, & qui vouloit, à quelque prix que ce fût, ſe le rendre favorable, lui décerna des honneurs extraordinaires ; il voulut obliger le ſacré collége à l'aller recevoir en corps hors de la ville : les cardinaux, craignant que cette démarche ne tirât à conſéquence, députerent ſeulement deux de leurs membres, au milieu deſquels l'évêque fit ſon entrée, & ſe rendit au conſiſtoire, où le pape l'attendoit en grande cérémonie. Il reçut alors le chapeau de cardinal, qui lui avoit été offert quelques années auparavant, mais à des conditions que l'honneur ne lui avoit pas permis d'accepter. Réſolu de ne rien refuſer au pape de tout ce qui pouvoit lui plaire ſans porter un grand préjudice aux droits de l'empereur ſon maître, il adhéra au nom de ce prince au concile de Latran, déclara, au milieu de cette auguſte aſſemblée, que l'empereur n'avoit jamais approuvé le conciliabule de Piſe, & qu'il déſavouoit tous ceux qui s'étoient ſervis de ſon nom. Matthieu Lang oublioit dans ce moment, & prétendoit apparemment que tout le monde oubliât

Union du pape & de l'empereur contre les Vénitiens.

Bembe. Guicchardin. Lettres de Louis XII.

Ann. 1512. que c'étoit lui-même qui avoit expédié au nom de ſon maître les lettres de convocation de ce prétendu conciliabule, & qu'il étoit le ſeul prélat Allemand dont le nom parût au bas des actes. Il approuva par proviſion, mais *ſans préjudice des droits de l'empire*, l'uſurpation de Parme, de Plaiſance & de Reggio : il engagea au ſaint ſiége, pour une ſomme modique, la ville de Modene, que l'empereur tenoit en dépôt : enfin il ne s'oppoſa point au deſſein que Jules avoit formé de dépouiller de leurs terres le duc de Ferrare, les Colonnes, & d'autres vaſſaux rebelles. Tant de complaiſance méritoit quelque retour, Jules ne fut point ingrat : il mit tout en œuvre pour obliger les Vénitiens à ſe réconcilier avec l'empereur : mais comme on ne parloit plus de remplir à leur égard le traité de l'union, qu'au contraire on exigeoit, ou qu'ils cédaſſent leurs Etats de terre-ferme à l'empereur, ou qu'ils les rachetaſſent de lui, & s'avouaſſent ſes tributaires, ils ſe récrierent contre ces conditions déshonorantes, ſe plaignirent de la partialité du ſaint pere, &. rompirent les conférences. Jules ſe plaignant de ſon côté de leur opiniâtreté & de leur ingratitude, conclut avec l'évêque de Gurk, un traité par lequel ces infortunés républicains furent déclarés infracteurs de la ſainte-union, ennemis du pape, de l'empereur, & du roi d'Aragon : il s'obligea par le même traité, de lancer encore une fois contr'eux toutes les foudres de l'Egliſe, & d'unir toutes ſes forces à celles des deux monarques.

Reddition de Breſſe. La facilité avec laquelle le pape & l'empereur ſe ſacrifioient mutuellement leurs alliés, ne pouvoit manquer d'alarmer les Suiſſes : le cardinal de Sion laiſſa échapper l'armée Vénitienne, afin qu'elle ſe mît en poſſeſſion des places conteſtées. Baglioné la conduiſit promptement à Breſſe, où commandoit Aubigni. Comme cette importante place ne pouvoit être ſecourue, elle devoit infailliblement tomber au pouvoir des aſſiégeants, dès que la garniſon auroit conſumé ſes proviſions : l'é-

Ibidem.

vêque de Gurk pria dom Raimond de Cardonne, qui depuis l'expédition de Florence reſtoit dans l'inaction, d'y conduire promptement ſes Eſpagnols. Lorſqu'il parut, Aubigni conſentit à traiter avec lui, à l'excluſion des Vénitiens, qui offroient des ſommes conſidérables pour obtenir la préférence. Les capitaines François, intéreſſés à augmenter la déſunion, ſe firent une loi de ne jamais rendre les places, lorſqu'ils ne pouvoient plus les défendre, qu'à ceux qui n'avoient aucun titre pour les garder. Ann. 1512.

Ferdinand le Catholique, prévoyant que cette meſintelligence tendoit à rappeller les François au-delà des monts, & n'ayant plus aucune eſpérance de concilier des intérêts ſi oppoſés, voulut eſſayer s'il ne ſeroit pas plus heureux à la cour de Louis, & ſi, en continuant à le tromper, il ne parviendroit pas à lui faire négliger les occaſions qui alloient ſe préſenter de réparer ſes pertes. Comme il n'avoit point oublié à quel prix il avoit obtenu la ceſſion de Naples, il ſe perſuada qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'arracher, par le même moyen, la renonciation au duché de Milan. Louis avoit une ſeconde fille à laquelle il pouvoit céder pour dot cette portion de ſon patrimoine : Ferdinand ſe propoſa de la demander, ſoit pour Charles de Luxembourg, héritier préſomptif des Etats de la maiſon d'Autriche, ſoit pour Ferdinand ſon autre petit-fils, élevé ſous ſes yeux, & auquel il deſtinoit la ſucceſſion d'Eſpagne. Il ſe ſervit, pour en faire l'ouverture, du miniſtere de deux cordeliers. Anne de Bretagne, à qui ces députés furent adreſſés, goûta la propoſition, & promit de travailler à en accélérer la concluſion, ſi l'empereur vouloit s'y prêter : Maximilien ne tarda pas à envoyer un député pour faire la demande de la jeune princeſſe. L'arrangement ne paroiſſoit ſouffrir aucune difficulté : car bien que l'empereur n'eût pu ſe diſpenſer d'envoyer en Italie Maximilien Sforce, à la ſollicitation du pape & des Suiſſes, & que ce jeune prince ſe trouvât déja en poſſeſſion de la plus grande partie du Milanès ; cependant

Ann. 1513.

Négociations frauduleuſes de Ferdinand.

P. Martir. de Angl. Manuſ. de Fontanieu.

comme juſqu'alors il lui avoit conſtamment refuſé l'inveſtiture de cet Etat, & qu'il ne s'étoit lié envers lui par aucun acte public, il ſembloit s'être tacitement réſervé la faculté de l'en dépouiller, lorſqu'il le jugeroit à propos.

Ann. 1513.

Négociation infructueuſe avec les Suiſſes.

Manuſc. de Bethune.

Lettres de Louis XII.

Avant que de prendre aucun parti, Louis voulut s'aſſurer des diſpoſitions où ſe trouvoient à ſon égard les principales puiſſances d'Italie. Les Suiſſes étoient alors la plus formidable, & avec leur aſſiſtance on eût pu ſe paſſer de toutes les autres. Ce fut à eux qu'on s'adreſſa. La Trémouille, qui les avoit commandés à la bataille de Fornoue, & qui en qualité de gouverneur de Bourgogne conſervoit des relations avec eux, fut chargé de la négociation: les Suiſſes, enflés de leurs derniers ſuccès, enivrés par les flatteries & les complaiſances du pape, de l'empereur & du roi d'Eſpagne, croyoient que le moment étoit arrivé d'abattre l'orgueil des François: ils leur firent acheter juſqu'à la liberté d'entrer dans leur pays; la Trémouille ne put obtenir audience qu'en leur faiſant remettre préalablement les deux fortereſſes de Locarne & de Lugan, qui couvroient le duché de Milan du côté de la Suiſſe. Mondragon, qui avoit défendu la premiere de ces places contre tous les efforts des confédérés, ne conſentit à l'évacuer que ſur des ordres précis & pluſieurs fois réitérés. Les Suiſſes, admirateurs de ſon courage, lui offrirent un établiſſement honorable dans leur pays: ils firent les mêmes offres avec auſſi peu de ſuccès à Jean-Jacques Trivulſe, dont tous les biens étoient ſitués dans le duché de Milan, & qui avoit obtenu la permiſſion de venir traiter avec eux de ſes intérêts domeſtiques: il eſpéroit appuyer de ſon crédit la négociation dont étoit chargé la Trémouille; on lui défendit de parler d'autre choſe que de ce qui le concernoit perſonnellement; on lui interdit même tout commerce avec l'ambaſſadeur François, & l'on prit des précautions ſi exactes, que quoiqu'ils fuſſent dans la même ville, ils ne purent ni ſe parler ni ſe voir. Après les

avoir tenus dans une ſorte de priſon pendant pluſieurs ſemaines, les députés des cantons leur annoncerent enfin que ſi le roi de France deſiroit de rentrer dans leur alliance, il falloit 1°. qu'il commençât par abolir, dans toute l'étendue de ſes Etats, les libertés de l'Egliſe Gallicane, contre leſquelles Jules venoit de publier un monitoire, & qu'il avoit dénoncées au concile de Latran : 2°. qu'il retirât ſur-le-champ les garniſons Françoiſes qui reſtoient encore dans quelques places du duché de Milan, & qu'il évacuât l'Italie, avec ſerment de n'y jamais rentrer : 3°. qu'il portât à cinquante mille écus les penſions annuelles qu'il s'obligeroit de payer aux cantons, & qu'il ſoudoyât, en outre, quinze mille Suiſſes, en paix comme en guerre. La Trémouille s'étant récrié avec raiſon ſur la dureté de ces conditions, & s'étant plaint qu'on l'eût amuſé ſi long-temps par des délais étudiés & des ſubterfuges, pour ne lui annoncer enſuite que des propoſitions qui n'étoient pas recevables ; les députés lui demanderent s'il avoit obtenu un pouvoir de ſon maître de remettre à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone, & de Gênes : & ſur la réponſe qu'il leur fit qu'il n'avoit ni demandé ni obtenu un pareil pouvoir, ils lui déclarerent que les choſes étant ainſi, il pouvoit *ſe houſer* (mettre ſes bottes) & partir quand il lui plairoit ; qu'il avoit tort de ſe plaindre des délais, puiſque lui-même en étoit cauſe, ayant été duement averti que l'on ne traiteroit point avec lui, s'il n'avoit de pleins-pouvoirs. Ann. 1515.

Tandis que la Trémouille eſſuyoit ces indignités à Lucerne, un ſecrétaire de Trivulſe, homme ſans aucun caractere public, s'étant rendu à Veniſe, & ayant fait l'ouverture d'une confédération avec la France, y fut traité avec toute ſorte de diſtinction. Le Sénat expédia ſur-le-champ des inſtructions & des pouvoirs au provéditeur André Gritti, reſté priſonnier en France depuis la priſe de Breſſe, qui l'autoriſoient à traiter directement avec le roi. Louis, qui, quelques mois au-

Traité d'alliance & de confédération avec les Vénitiens.

Juſtiniani. Guicchardin. P. Martir. Recueil des traités de paix.

paravant avoit vu la plus grande partie de l'Europe
Ann. 1513. conjurée contre lui, put dès-lors opter entre l'alliance de la maiſon d'Autriche, ou celle de la république de Veniſe. On délibéra dans le conſeil à laquelle on donneroit la préférence. Anne de Bretagne, toujours favorable à la maiſon d'Autriche, même aux dépens de ſon mari & de ſa patrie, flattée d'ailleurs de procurer une ſouveraineté à ſa ſeconde fille à laquelle elle ne pouvoit donner ni la France ni la Bretagne, appuyoit de tout ſon crédit la demande de Ferdinand & de Maximilien : une ſeule condition l'affligeoit. L'empereur, qui n'avoit point oublié avec quelle facilité la princeſſe Claude, ſi ſolennellement promiſe à ſon petit fils, lui avoit été enlevée, exigeoit qu'auſſi-tôt après la ſignature du traité, la princeſſe Renée, fiancée à Ferdinand, fût remiſe entre les mains de ſes ambaſſadeurs, pour être tranſportée en Allemagne, & être élevée à ſa cour juſqu'à ce que les eux époux euſſent atteint l'âge nubile. Le cœur maternel d'Anne de Bretagne ſe refuſoit à cette ſéparation : car qui pouvoit l'aſſurer qu'elle n'expoſeroit pas ſa fille à recevoir un jour en Allemagne le même affront que Marguerite d'Autriche avoit reçu en France ? Elle auroit donc deſiré que Maximilien eût voulu ſe déſiſter d'une condition ſi dure, & eût demandé d'autres sûretés. Le cardinal Saint-Séverin appuya l'avis de la reine. Il montra que le roi ne pouvoit, ſans honte, démentir la conduite qu'il avoit tenue juſqu'alors envers la république ; qu'il faudroit acheter par des ſacrifices une alliance au moins inutile, peut-être onéreuſe, puiſque Veniſe, épuiſée par une guerre malheureuſe, ne pouvoit recouvrer ſa premiere ſplendeur qu'avec la bourſe & les armes de ſes alliés : qu'au contraire, l'alliance des trois plus puiſſants monarques de l'Europe impoſeroit à toutes les autres puiſſances ; que Henri VIII, qui ſe mettoit déja en devoir de faire valoir les vieilles prétentions de ſa couronne ſur pluſieurs provinces de France, poſeroit les armes, dès qu'il ſe trouveroit ſans alliés ; qu'enfin

qu'enfin on auroit la plus grande facilité pour abattre l'orgueil des Suiſſes. Trivulſe, qui étoit engagé par honneur à juſtifier la démarche qu'il avoit faite; Etienne Poncher, qui ſeul de tous les miniſtres avoit eu le courage de s'oppoſer au projet de la ligue de Cambrai; Robertet, à qui l'âge & l'expérience donnoient une voix prépondérante dans le conſeil, combattirent fortement l'avis du cardinal Saint-Séverin. Ils repréſenterent que ſi les Vénitiens avoient bien pu juſqu'alors réſiſter à l'empereur, aidé des forces de la France, ils le pouroient à plus forte raiſon, lorſqu'ils n'avoient plus rien à redouter de la part des François: que l'alliance de cette république n'étoit point onéreuſe, puiſqu'au lieu de recourir à la bourſe de ſes confédérés, elle ſe trouvoit encore en état de ſtipendier ſes voiſins: ils demanderent quel fonds l'on pouvoit faire ſur les promeſſes de Ferdinand & de Maximilien, après la maniere dont ils s'étoient comportés juſqu'alors avec le roi: ſi l'on étoit bien sûr que maîtres du Milanès & de la perſonne d'une fille de France, ils ne demanderoient pas encore la Bourgogne & la Bretagne? Enfin ils obſerverent que les deux partis ſur leſquels on délibéroit pouvoient ſe concilier; que l'empereur, ſans doute, ne portoit pas ſes prétentions juſqu'à interdire au roi de France le droit de s'allier avec qui bon lui ſembleroit; que le moyen le plus sûr de faire ceſſer des demandes injurieuſes, étoit de montrer à ceux qui ſe croyoient en état de dicter des loix, qu'on pouvoit ſe paſſer d'eux; qu'il falloit ſe fortifier de l'alliance des Vénitiens, & qu'enſuite on écouteroit les propoſitions de la maiſon d'Autriche, ſi l'on jugeoit qu'elles s'accordaſſent avec l'honneur & les intérêts de la monarchie. Ce dernier avis prévalut dans le conſeil: les Vénitiens céderent au roi tous les droits qu'ils pouvoient avoir ſur Crémone & la Giara-d'adda: Louis leur céda, de ſon côté, ceux qu'il réclamoit ſur Breſſe, Bergame & Crême: les deux puiſſances promirent d'agir de concert: & en même-temps, pour Ann. 1513.

Ann. 1513.

ſe mettre en poſſeſſion, l'une du duché de Milan, & de la ſeigneurie de Gênes, l'autre de toutes les places de terre-ferme qu'on lui avoit enlevées dans la derniere guerre, les priſonniers durent être remis en liberté de part & d'autre, ſans payer de rançon. La république gagna conſidérablement à cet échange, puiſqu'elle recouvra dès ce moment les deux hommes les plus propres à réparer ſes pertes, André Gritti, à qui elle devoit déja le recouvrement de Padoue, & le célebre Barthélemi l'Alviane. Elle auroit bien deſiré que le roi eût pris des engagements plus précis, & qu'on eût ſpécifié dans le traité tous les ennemis contre leſquels on ſe propoſoit d'agir : mais Louis, qui vouloit laiſſer au pape & à l'empereur une porte ouverte à la réconciliation, renvoya les éclairciſſements ultérieurs à une conférence qui ſe tiendroit en Italie, lorſque les premiers engagements auroient été remplis.

Trêve avec l'Eſpagne : neutralité accordée à l'archiduc.

Recueil des traités.
P. Martir de Angl.
Lettres de Louis XII.

Quoique le premier motif qui avoit déterminé Ferdinand à négocier à la cour de France ne ſubſiſtât plus depuis la concluſion de ce traité, ce ruſé politique ne ſe rebuta point : il vouloit éloigner le théâtre de la guerre de la Navarre, où ſon autorité n'étoit point encore ſuffiſamment affermie : inſiſtant donc toujours ſur le mariage de ſon petit-fils avec Renée de France, & promettant d'engager l'empereur à ſe déſiſter de la clauſe qui cauſoit tant de chagrin à la reine, il conclut une trêve d'un an avec le roi, & n'oublia pas de ſtipuler la liberté du paſſage pour ſes couriers & ſes ambaſſadeurs ſur toutes les terres de France pendant la durée de la trêve. Le premier uſage qu'il en fit parut ne point démentir les diſpoſitions qu'il avoit annoncées : il engagea Marguerite d'Autriche, ſur l'eſprit de laquelle il conſervoit toujours un grand aſcendant, à demander au roi, au nom de l'empereur & du jeune archiduc, la neutralité pour la Franche-comté, le Charolois, le Luxembourg, l'Artois, la Flandre, & toutes les autres provinces compriſes ſous le nom de Pays-Bas. Louis, qui avoit droit de forcer ſon vaſſal à lui fournir des

ſecours dans une guerre défenſive, content de voir diminuer le nombre de ſes ennemis, voulut bien conſentir à la neutralité qu'on lui demandoit ; mais à condition que les Etats du duc de Gueldres ſon allié, y ſeroient compris. Après tous ces traités, Louis ſe perſuada qu'il n'auroit plus affaire qu'au roi d'Angleterre, & il croyoit avoir pris des meſures efficaces pour le faire repentir de cette entrepriſe. Ann. 1513.

Jacques IV, roi d'Ecoſſe, fidèle à l'engagement qu'il avoit formé de partager avec Louis la bonne & la mauvaiſe fortune, offroit de paſſer en France avec l'élite de ſa nobleſſe : Louis lui repréſenta que le vrai boulevard de la France contre l'Angleterre étoit en Ecoſſe, & le pria de ne point s'abſenter de ſes Etats, où, en obligeant les Anglois à partager leurs forces, il pouvoit lui rendre un plus grand ſervice, qu'en lui amenant des troupes dont il n'avoit pas beſoin. Jacques, en cédant à ces raiſons, eut ſoin de remontrer au roi qu'il commandoit à un peuple brave, mais ſans diſcipline, & preſque ſans armes : il lui demanda quelques capitaines expérimentés, des armes, de l'artillerie, & des munitions : Louis ſatisfit à toutes ces demandes ; Lamotte eut ordre de conduire ces ſecours, & de réſider auprès du roi Jacques pour l'aider de ſes conſeils. On ne pouvoit, ſans une marine nombreuſe, entretenir une correſpondance avec l'Ecoſſe, ni s'oppoſer aux incurſions ſubites des Anglois : Louis fit armer en guerre tous les bâtiments qui ſe trouvoient dans les ports de la Picardie, de la Normandie, & de la Bretagne : il ordonna au célebre Pierre-Jean, ou comme on prononçoit alors Préjean de Bidoux, de conduire dans l'Océan toutes les galères qu'il commandoit, & avec leſquelles il s'étoit rendu ſi redoutable ſur la Méditerranée. Après avoir pris toutes ces meſures, Louis voyant que la ſaiſon s'avançoit ; que les Anglois, quelques menaces qu'ils continuaſſent de faire, n'étoient point encore en état de paſſer la mer, tourna ſes vues du côté de l'Italie.

Préparatifs contre l'Angleterre.

Buchanan. Manuſc. de Béthune.

Ann. 1513.

Mort de Jules II : élection de Léon X.

Guicchardin. Paul Jove. Belcarius. Relation d'Albert Pio. Lettres de Louis XII.

Jules II, ſon implacable ennemi, ne vivoit plus. Tandis qu'il diſpoſoit tout pour envahir Ferrare, dès l'entrée du printemps ; qu'il dépoſoit de la qualité de légat en Lombardie, & qu'il citoit à Rome le cardinal de Sion pour y rendre compte de ſa conduite ; qu'il méditoit d'exciter une nouvelle révolution à Florence pour ſe venger du cardinal de Médicis, qui ne lui laiſſoit pas dans cette ville une autorité auſſi étendue qu'il l'auroit deſirée, & qui d'ailleurs montroit trop d'attachement au roi d'Eſpagne ; qu'il citoit au concile de Latran Louis & le clergé François pour venir, s'ils l'oſoient, y défendre la pragmatique ; qu'il expédioit une bulle par laquelle il révoquoit tous les priviléges accordés par le ſaint ſiége au royaume de France ; tranſportoit au roi d'Angleterre le titre de *très-chrétien*, & livroit toutes les provinces Françoiſes au premier occupant, il vit la mort s'avancer, ſans rien perdre de la fierté de ſon caractere. Dans ſes derniers moments il confirma une bulle qu'il avoit déja publiée contre ceux qui acheteroient le ſouverain pontificat : comme il pouvoit y avoir une conteſtation entre le concile & le collége des cardinaux ſur le droit de nommer un ſouverain pontife, il décida la queſtion en faveur des cardinaux ; mais il défendit en même-temps l'entrée du conclave à ceux qui avoient adhéré au concile de Piſe : il déclara cependant que comme Julien de la Rovere, il leur pardonnoit ſes injures perſonnelles, & qu'en qualité de ſouverain pontife, il prioit Dieu de leur pardonner les maux qu'ils avoient faits à l'Egliſe : enfin, après avoir prié les cardinaux de confirmer à ſon neveu le duc d'Urbin le don qu'il lui avoit fait de la ville de Peſaro à titre de *vicariat*, il expira le 21 de Février, dans la ſoixante onzieme année de ſon âge.

Les cardinaux s'aſſemblerent auſſitôt au nombre de vingt-quatre, & ne reſterent que ſept jours renfermés dans le conclave : ſoit qu'ils vouluſſent prévenir les intrigues de Maximilien, qui avoit montré quelques

années auparavant un déſir ſi vif & ſi bizarre de parvenir au ſouverain pontificat, ſoit qu'ils craigniſſent que le roi d'Eſpagne, le duc de Ferrare & le duc d'Urbin ne profitaſſent de la vacance du ſaint ſiége pour lui enlever ſes dernieres acquiſitions; ils élurent d'une voix unanime Jean, cardinal de Médicis, qui n'étoit âgé que de 37 ans. Un témoin occulaire rapporte une circonſtance qui contribua peut-être autant que le mérite du cardinal à faire diſparoître aux yeux de la plupart de ſes confreres, l'obſtacle que ſa grande jeuneſſe devoit naturellement apporter à ſon élection. Il avoit, lorſqu'il entroit au conclave, un apoſtème au haut de la cuiſſe, qui étant venu à crever au milieu de l'aſſemblée, répandit une odeur ſi fétide, que les cardinaux aſſis à ſes côtés furent forcés de changer de place: on jugea qu'il avoit le ſang corrompu, & qu'il ne vivroit pas long-temps: ce ſoupçon paroiſſoit d'autant mieux fondé, que Médicis, ſans donner dans aucun excès ſcandaleux, avoit toujours montré un goût décidé pour les amuſements, les plaiſirs, les fêtes. Ann. 1513.

Dès que la nouvelle de la mort de Jules ſe répandit en France, les cardinaux réfugiés à Lyon prirent la route de l'Italie pour ſe trouver au conclave: mais avant qu'ils fuſſent arrivés, ils reçurent la nouvelle que le cardinal de Médicis avoit été proclamé ſous le nom de Léon X. La douceur de ſon caractere, d'anciennes liaiſons que la différence de parti n'avoit point entiérement rompues, les engagerent à continuer leur route. Léon leur fit conſeiller, pour leur propre ſûreté & pour la paix de l'Egliſe, de reſter à Florence, juſqu'à ce qu'il eût réglé la maniere dont ils ſeroient reçus à Rome: il leur fit obſerver que l'acte de leur dépoſition ayant été accompagné de toutes les formes juridiques, & confirmé par le concile de Latran, ne pouvoit être abrogé qu'avec beaucoup de précaution; qu'ils feroient bien de ne point porter les marques de la dignité de cardinal, parce que cet

Conditions auxquelles Louis conſent à abroger le concile de Piſe.

Manuſ. de Fontanieu.

Ann. 1513. acte de soumission & d'humilité désarmeroit la haine de leurs ennemis, & fourniroit à leurs amis le droit de solliciter leur absolution. Louis avoit fait accompagner les cardinaux par Claude de Seissel, évêque de Marseille : il le chargea d'exposer succintement à Léon » que les papes tenant de la libéralité des rois de » France toute leur puissance temporelle, avoient tou- » jours traité ces monarques avec les égards les plus » distingués : qu'ayant conféré plus de biens & de » puissance au saint siége qu'aucun de ses prédéces- » seurs depuis Charlemagne, il devoit naturellement » s'attendre à quelque retour de la part du souverain » pontife ; que cependant Jules, au grand scandale du » monde chrétien, ne s'étoit prévalu de tant de bien- » faits que pour perdre plus sûrement son bienfaiteur : » qu'abjurant tout sentiment de pasteur & de pere, » il s'étoit montré, à l'égard de la France un tyran » impitoyable, un loup ravissant : qu'obligé de faire » usage des armes que la providence lui avoit mises » en main pour repousser les attaques d'un furieux, » le roi très-chrétien, de l'avis des prélats de son » royaume, des docteurs & des plus célebres juris- » consultes, avoit convoqué un concile à Pise, dont » les principaux membres étoient encore assemblés à » Lyon : que fils aîné de l'Eglise, ennemi de tout » schisme & de toute division, il étoit prêt à renvoyer » tous ces prélats dans leurs diocèses, dès que le saint » pere l'auroit assuré que la cause qui les avoit fait » assembler ne subsistoit plus : qu'en perdant Jules, il » ne se croyoit pas encore délivré de tous ses enne- » mis, ni même des plus dangereux ; que ce pontife, » tout entreprenant, tout opiniâtre qu'il paroissoit, » n'étoit le plus souvent qu'un instrument entre leurs » mains ; qu'ils ne manqueroient pas de continuer » leurs pratiques auprès de Léon ; que pour l'encoura- » ger à suivre les traces de son prédécesseur, ils lui » feroient entendre que la France, épuisée d'hommes » & d'argent, étoit réduite aux dernieres extrémités ;

» que le ſaint pere ſe gardât bien de les croire ; qu'il » alloit bientôt voir ces mêmes François qu'on lui » peignoit abattus & tremblants pour leurs foyers, » déployer leurs enſeignes au-delà des Alpes ; que » bien différent en cela de ſes ennemis, il ne deman- » doit au ſaint pere ni argent ni ſecours pour verſer » le ſang des Chrétiens ; qu'il n'avoit beſoin que de » ſes propres forces pour venger ſa querelle, & pour » défendre les princes & les républiques qui réclame- » roient ſa protection : qu'enfin il lui ſuffiſoit que Léon » le traitât comme le pape Clément V avoit traité » Philippe le Bel, en révoquant, *de ſon propre mou-* » *vement*, les injuſtes cenſures de ſon prédéceſſeur ; » qu'alors, il le trouveroit *ſon bon, dévot & obéiſ-* » *ſant fils.* Ann. 1513.

Léon, que le concile de Piſe, tout décrié qu'il étoit déja, effrayoit encore, donna de juſtes éloges à la piété du roi ; il le pria de l'excuſer, ſi dans une conjoncture où il étoit ſi peu maître de lui-même, il ne faiſoit pas éclater aux yeux de l'Europe les ſentiments de zèle & d'inviolable attachement pour la couronne de France, qu'il avoit hérités de ſes peres, & dont il ne ſe départiroit jamais ; il promit de travailler de tout ſon pouvoir à établir la concorde entre tous les princes chrétiens ; il finit par ſupplier très-inſtamment le roi de ſuſpendre l'exécution des projets qu'il pouvoit avoir formés ſur l'Italie & de lui laiſſer le temps d'eſſayer les voies de la conciliation & de la douceur.

Révolution dans le Milanès : bataille de Novare.

Louis comprit par ces dernieres paroles qu'il alloit ſe mettre le pape à dos en pourſuivant ſes deſſeins ſur le Milanès : mais il fit attention, en même-temps, que dans l'état où ſe trouvoit ce pontife, ſans troupes, ſans argent, ſans appui, il ne pouvoit influer ni en bien ni en mal ſur le ſuccès de cette entrepriſe. Des raiſons très-fortes le convioient à ne pas différer. Les Vénitiens, ſes nouveaux alliés, réſiſtoient avec courage aux troupes impériales & Eſpagnoles, toujours commandées par dom Raimond de Cardonne,

Guicchardin. P. Jove. Fleurange. Du Boulay. Belcarius.

& n'attendoient que l'arrivée des François pour les
Ann. 1513. chaſſer de l'Italie : les garniſons des châteaux de Milan, de Gênes & de Crémone avoient repouſſé toutes les attaques des ennemis ; mais ils devoient naturellement ſe perdre, ſi l'on n'y faiſoit entrer des munitions & des renforts. Les peuples du Milanès, à qui l'expulſion des François & le retour d'un héritier des Sforces avoient cauſé une joie ſi vive, accablés d'impôts, livrés à l'avidité des Suiſſes, ruinés par le ſéjour des Eſpagnols qui faiſoient la guerre en brigands, appelloient alors à grands cris ces mêmes François, & les invoquoient preſque comme leurs libérateurs. Il paroiſſoit donc évident que l'armée Françoiſe n'auroit à combattre que les Suiſſes, qui même ne ſe trouvoient plus en auſſi grand nombre qu'auparavant dans le duché de Milan. Toutes ces facilités, exagérées encore par Trivulſe & les autres bannis, déterminerent Louis à précipiter cette entrepriſe : il en offrit la conduite au jeune Charles de Bourbon, digne émule de Gaſton de Foix, & que les troupes déſignoient pour ſon ſucceſſeur : mais Charles conſidérant qu'on ſe faiſoit illuſion ſur la poſition & les reſſources de l'ennemi, & craignant encore plus de ternir ſa réputation par une défaite, que de laiſſer échapper une occaſion de ſe diſtinguer, refuſa la commiſſion. La Trémouille, que l'âge & l'expérience auroient dû rendre plus circonſpect, oſa s'en charger : on lui donna pour lieutenants généraux Jean-Jacques Trivulſe, & Robert de la Mark, prince de Sedan. L'armée ne conſiſtoit qu'en douze cents lances, quatre à cinq mille aventuriers François, & ſix mille lanſquenets, commandés par les deux fils de Robert de la Mark, le ſeigneur de Fleuranges, & le ſeigneur de Jamets : cette premiere diviſion devoit être ſuivie d'un autre corps de cinq mille lanſquenets, conduits par Tavannes & Brandec, qui ne purent arriver à temps. Trivulſe, qui commandoit l'avant-garde, s'étant emparé, ſans beaucoup de difficultés, de la ville d'Aſt & d'Alexandrie

de

de la Paille, profita habilement du trouble & de la confuſion que ſon irruption avoit cauſés en Italie, pour rafraîchir les garniſons des châteaux de Gênes, de Milan & de Crémone, & pour y faire entrer des munitions ; ce qui étoit un des principaux objets de cette expédition. La plupart des villes ſe ſouleverent, & il ne reſta bientôt plus au nouveau duc, que Côme & Novarre. Les Suiſſes, en qui il mettoit toute ſa confiance, le conduiſirent dans cette derniere place, réſolus de s'y défendre juſqu'à la derniere extrémité. La Trémouille, au-lieu d'aller prendre poſſeſſion de Milan, & de ſe joindre à l'armée des Vénitiens, qui s'étoit avancée juſqu'à Crémone, s'opiniâtra, contre l'avis de Trivulſe, à former le ſiége de Novarre : deux raiſons l'y déterminerent ; il vouloit ménager aux cinq mille lanſquenets qu'il attendoit encore, la facilité de ſe joindre au reſte de l'armée, & il comptoit, qu'après cette jonction, il ſeroit en état, ou de forcer les Suiſſes à lui livrer Maximilien Sforce, comme ils lui avoient autrefois livré Ludovic, ou d'emporter la place d'aſſaut, & de les paſſer tous au fil de l'épée ; ce qui dans l'un ou l'autre cas, termineroit la guerre. Il commença donc à foudroyer les murailles, & à l'aide d'une artillerie nombreuſe & bien ſervie, il y pratiqua, en peu de jours, une breche, qui fut jugée ſuffiſante. Il n'attendoit plus que l'arrivée de cinq mille lanſquenets pour livrer l'aſſaut. Les Suiſſes les prévinrent. Sur le premier avis de l'arrivée des François en Italie, les cantons s'étoient aſſemblés tumultuairement, & avoient ſur-le-champ nommé les chefs ſous la conduite deſquels une jeuneſſe nombreuſe & guerriere s'empreſſa de voler à la défenſe du Milanès. Les Suiſſes, ſi difficiles à remuer, & qui ne ſortoient de leur pays, qu'après avoir touché une partie de leur ſolde, montrerent, dans cette occaſion, un déſintéreſſement & une ardeur dignes des plus grands éloges, ſi la haine injuſte dont ils étoient animés contre d'anciens alliés, n'en eût pas été le principe. Dix mille des plus diſpos, marchant jour &

Ann. 1513.

nuit, vinrent ſe jetter dans Novarre, du côté oppoſé
Ann. 1513. au camp des François. La Trémouille perdant toute eſpérance d'emporter une place ſi bien défendue, prit le parti de ſe retirer à la Riotta, à deux milles ſeulement de Novarre, attendant toujours l'arrivée des lanſquenets de Tavannes. L'armée campa dans un terrein étroit & embarraſſé, coupé par des canaux, couvert d'un côté par un taillis, de l'autre par des marais : la gendarmerie étoit au fond de cette gorge; les aventuriers François & les lanſquenets en occupoient l'entrée, ayant devant eux vingt-deux pieces de canon, dreſſées ſur leurs affuts, & prêtes à tirer. Autant le choix de ce camp paroiſſoit propre à faire repoſer l'armée, & ſur-tout la gendarmerie, autant il étoit défavorable pour livrer bataille, ou même pour ſe défendre, ſi l'on étoit attaqué, puiſque la cavalerie, qui faiſoit toute la force de l'armée, n'y pouvoit manœuvrer, & que les différents corps ſe trouvoient ſéparés, & hors d'état de ſe ſecourir mutuellement. Auſſi la Trémouille ne s'attendoit-il point que les Suiſſes duſſent venir le chercher : il étoit ſi tranquille à cet égard, qu'il avoit même négligé de faire dreſſer à la tête du camp une eſpece de parc de bois, compoſé d'échelles ou de barrieres, entrelacées les unes dans les autres, dont Robert de la Mark étoit l'inventeur, & qu'on avoit fait voiturer, à grands frais, à la ſuite de l'armée. Cependant le capitaine Mottin, ou Mutri, homme de tête & ſoldat déterminé, ayant fait reconnoître le camp des François, aſſembla, dès le ſoir même, les Suiſſes ſes compatriotes; leur montra la facilité de ſurprendre & d'écraſer l'armée ennemie, dans une poſition où leur cavalerie leur devenoit inutile, & où l'on n'auroit à combattre que des Allemands & des aventuriers François, moins nombreux & moins aguerris que les Suiſſes : il leur fit enviſager la gloire dont une action ſi éclatante couvriroit leur patrie aux yeux des étrangers : enfin il ſut ſi bien les enflammer, que l'expédition fut ré-

ſolue, contre l'avis de ceux qui croyoient qu'on devoit attendre l'arrivée d'un autre détachement que conduiſoit le baron d'Altſaxe. On laiſſa pour la garde de la ville ceux que les marches forcées & la fatigue avoient exténués ; & à l'heure de minuit, onze mille Suiſſes s'attrouperent tout armés ſur la place publique. Ils ſe partagerent en deux bandes, dont l'une de mille hommes ſeulement, devoit, à la faveur du taillis, pénétrer dans le quartier de la gendarmerie, y répandre l'alarme, & la contenir dans ſon poſte, tandis que les dix mille autres tomberoient avec impétuoſité ſur les lanſquenets & les Gaſcons, s'empareroient de l'artillerie, & la tourneroient contre la gendarmerie Françoiſe. Ces deux troupes marcherent en ſilence, ſans tambours, ni aucun autre inſtrument militaire : elles comptoient former leur attaque dans l'obſcurité, & trouver les François endormis ; mais comme on étoit dans la ſaiſon de l'année où les nuits ſont les plus courtes, & qu'il avoit fallu perdre du temps à ſe ranger en bataille, il étoit jour lorſqu'elles ſe préſenterent, & les gardes avancées que la Trémouille & Trivulſe avoient eu l'attention de pouſſer juſques dans le voiſinage de Novarre, avoient eu le temps d'avertir l'armée, qui ſe trouva bientôt ſous les armes, & auſſi bien diſpoſée à recevoir l'ennemi, que le terrein pouvoit le permettre. La bande de mille Suiſſes, arrêtée par le premier corps-de-garde, n'oſa pénétrer juſqu'au camp ; elle ſe contenta d'occuper les iſſues du bois, & de rendre entiérement impraticables tous les ſentiers par où la gendarmerie auroit pu, quoiqu'avec peine, aller au ſecours de l'infanterie : les dix mille formant un gros bataillon, marchoient, tête baiſſée, à l'ennemi ; ils eſſuyerent tranquillement le feu redoublé de vingt-deux pieces de canon, qui, plongeant dans la troupe, emportoient des files entieres : ſans donner aucun ſigne d'effroi, ſans rompre leurs rangs, ils doublerent le pas, & joignirent les lanſquenets : la rivalité, ou plutôt la haine invétérée qui ſubſiſtoit entre les

Ann. 1513.

deux nations, rendit ce combat opiniâtre & terrible.
Ann. 1513. Les lanſquenets, quoique moins nombreux, ſoutinrent le choc pendant deux heures, ſans reculer d'un ſeul pas. La gendarmerie Françoiſe entendoit les cris des mourants, voyoit écraſer ces fidèles alliés, ſans pouvoir marcher à leur ſecours : des canaux ou des bois taillis, occupés par le détachement des Suiſſes, lui fermoient le paſſage. L'amour paternel put ſeul triompher de tous ces obſtacles. Un meſſager vint avertir Robert de la Mark, prince de Sedan, que ſes deux fils, Fleuranges & Jamets, déja criblés de coups & couverts de ſang, défendoient à peine un reſte de vie : il pénétre, avec ſa compagnie de deux cents lances, ſur le champ de bataille ; dégage Jamets, qui combattoit encore ; reconnoît le corps de Fleuranges, déja étendu par terre, & couvert de quarante-ſix bleſſures : il les fait emporter par quelques-uns de ſes gendarmes, & les rappelle l'un & l'autre à la vie. Les Suiſſes, après avoir défait les lanſquenets, tournerent l'artillerie contre la cavalerie, qui ne ſongea plus qu'à fuir, avec la plus grande partie des aventuriers François, qui avoient échappé au carnage. Les hiſtoriens varient ſur le nombre des morts : Guichardin en compte dix mille du côté des François, & quinze cents ſeulement du côté des Suiſſes : mais il ſe trompe viſiblement : car il convient, avec tous les autres hiſtoriens, que la gendarmerie ne combattit point, que preſque toute la perte tomba ſur les lanſquenets, qui n'étoient qu'au nombre de cinq à ſix mille, & qui ne périrent pas tous, à beaucoup près. Gradenico compte huit mille morts du côté des François, & cinq mille du côté des Suiſſes, du nombre deſquels étoient pluſieurs colonels ou capitaines, entr'autres Mottin, l'auteur & le chef de cette entrepriſe : ce nombre paroît encore exagéré : Fleuranges ſe contente de dire que la perte fut à-peu-près égale de part & d'autre ; mais que du côté des François, elle tomba toute entiere ſur les lanſquenets, dont il avoit le commandement. Les

Suiſſes gagnerent le canon & tout le gros bagage de l'armée. Ce ne fut pas le ſeul profit qu'ils tirerent de cette expédition ; ils ſe répandirent dans les villes qui avoient arboré les fleurs de lis ; les taxerent à diſcrétion, & remporterent encore une fois dans leurs montagnes les dépouilles de la malheureuſe Lombardie. La Trémouille, qu'ils n'avoient point pourſuivi, parce qu'ils manquoient de cavalerie, ayant joint la troupe de Tavannes, qui n'avoit pu arriver aſſez à temps, revint tranquillement en France, honteux d'avoir été battu ; mais n'ayant, après tout, eſſuyé qu'une perte qui ne couta point de larmes à la patrie, & qu'il étoit toujours facile de réparer avec de l'argent. Ann. 1513.

Les troupes qu'il ramenoit, ne pouvoient arriver plus à propos : le danger où le royaume ſe trouvoit expoſé, étoit beaucoup plus grand que Louis ne ſe l'étoit imaginé, lorſqu'il avoit fait paſſer une partie de ſes forces en Italie. Maximilien, qui l'avoit trahi, mais qui, juſqu'alors, ne s'étoit point encore déclaré ſon ennemi, qui venoit de ſigner un traité de neutralité pour les Pays-Bas au nom de l'archiduc Charles ſon pupile, qui traitoit alors du mariage du jeune Ferdinand avec Renée de France, conclut, par la médiation de Marguerite ſa fille, un traité de ligue offenſive & défenſive contre la France avec Henri VIII, roi d'Angleterre, par lequel il s'engageoit, moyennant la ſomme de cent mille écus d'or, de fondre ſur la Bourgogne à la tête de trente mille Suiſſes, dix mille cavaliers Allemands ou Francomtois, & un train conſidérable d'artillerie, tandis que Henri, avec toutes les forces d'Angleterre, & un corps nombreux de cavalerie, levé à ſes frais dans le Luxembourg, le Brabant, le Hainaut, la Hollande & la Flandre, pénétreroit en Picardie, ou en Normandie. Ces deux armées, également formidables, devoient agir de concert, & ſe joindre enſuite ſous les murs de Paris. Louis ne pouvoit ſe diſpenſer d'oppoſer deux armées à celles qui venoient l'attaquer ; il devoit en tenir une

Ligue de Malines contre la France.

Actes de Rymer.
Lettres de Louis XII.
Heuter. rer. Auſtriac.

troiſieme ſur les frontieres de la Gaſcogne & du Languedoc : car il eût été dangereux de compter ſur la foi des traités à l'égard d'un prince tel que Ferdinand, qui prenoit dans le même temps des engagements contradictoires, & qui ne rempliſſoit jamais que ceux où il trouvoit le plus à gagner. Il falloit encore entretenir une marine, & veiller à la ſûreté des côtes. Tous ces objets exigeoient néceſſairement une forte dépenſe.

Ann. 1513.

Emprunts & aliénations du domaine.

Manuſcr. de Fontanieu.

Regiſtres du parlement.

Louis, malgré ſon économie & la ſorte d'engagement qu'il avoit priſe avec lui-même de ne point hauſſer les impôts, s'étoit trouvé forcé, depuis deux ans, d'établir une *crue*, ou augmentation de tailles. Les fonds de cette année ſe trouvant en grande partie conſumés par l'infructueuſe expédition d'Italie, il fallut recourir à de nouveaux expédients. Il demanda des emprunts, ou dons gratuits, à toutes les villes du royaume : Paris fut taxé à quarante mille livres. Le corps municipal avoit conſenti à acquitter cette dette ; mais ayant voulu comprendre dans la répartition qu'il en fit les officiers des cours ſupérieures, & ceux-ci ayant refuſé de contribuer, & ayant été maintenus dans leur exemption par une déclaration formelle du monarque, la taxe pour la capitale fut modérée à vingt mille livres. Les autres villes furent traitées avec la même douceur : d'où il arriva que l'impôt ne rendit point les ſommes dont on avoit beſoin : pour y ſuppléer, Louis engagea une portion de ſes domaines, juſqu'à la concurrence de quatre cents mille livres. Louis Mallet, ſeigneur de Graville, Amiral de France, acheta pour la ſomme de quatre-vingt mille livres, les terres & ſeigneuries de Melun, Corbeil & Dourdan : Charles de Rohan, chevalier de l'ordre du roi, eut pour vingt mille écus la terre de Baugé. Avant que de procéder à l'enregiſtrement des lettres accordées à ces ſeigneurs, la cour voulut entendre les adminiſtrateurs des finances » Le 8 de juin, ſont venus en la» dite cour Florimond de Robertet, Louis Poncher,

» & Jean Cottereau, chevaliers, tréſoriers de France, » Jacques Huraut, Jacques de Beaune & Henri Bo- » hier, auſſi chevaliers, généraux des finances, aux- » quels a été demandé par la cour, ſi les affaires du » roi étoient ſi grandes & très-urgentes, & les finan- » ces dudit ſeigneur ſi fort en arriere qu'il fût beſoin » & néceſſaire au roi de faire leſdites venditions? Qui » ont dit que les affaires du roi étoient ſi grandes & » très-urgentes pour le fait de ſes guerres, & les » finances dudit ſeigneur ſi très-fort en arriere, qu'il » lui avoit convenu hauſſer les tailles, dont le pauvre » peuple étoit merveilleuſement travaillé, & qu'il avoit » ſemblé au roi & à ſon conſeil, que pour ſoulager » ſon peuple & recouvrer l'argent qu'il étoit néceſ- » ſaire de fournir au fait de ſes guerres, mêmement » pour obvier à l'entrepriſe que faiſoient de préſent » les anciens ennemis de ſon royaume, il étoit plus » raiſonnable que le roi s'aidât de ſon domaine, que » de plus charger ſondit peuple «. La cour conſentit à l'enregiſtrement; mais en exigeant que la juſtice continuât à être exercée dans ces villes ſous la main du roi, & que les engagiſtes ne puſſent abattre les bois de haute futaie, ni faire d'autres coupes que celles qui ſeroient réglées par des officiers du domaine. Graville proteſta, devant la cour, qu'il n'avoit point ſollicité les lettres que le roi lui avoit accordées; qu'il ne prétendoit acquérir aucun autre titre ſur les terres engagées, qu'un ſimple uſufruit; qu'après ſa mort, le roi pourroit les reprendre, en aſſurant à ſes ſucceſſeurs quatre mille livres de rente, juſqu'à ce qu'il eût rembourſé le principal: qu'il ne toucheroit point au bois de haute futaie, ni ne vendroit aucun office. Graville fit plus encore qu'il n'avoit promis: il déclara par ſon teſtament, qu'ayant gagné au ſervice de l'Etat, ou qu'ayant obtenu de la faveur de ſes maîtres des ſommes beaucoup plus conſidérables que celle pour laquelle on lui avoit engagé ces terres, il n'entendoit point que ſes héritiers y puſſent rien prétendre: qu'il

Ann. 1513.

en faiſoit don au roi, le ſuppliant, ſi les beſoins de
Ann. 1513. l'Etat le permettoient, de vouloir bien ſoulager tous les ans de la ſomme de quatre mille livres les villages les plus pauvres, ou qui auroient le plus ſouffert de l'intempérie des ſaiſons.

Dans le même temps, on préſenta au parlement des lettres d'une autre nature : Anne de Bretagne deſirant avec paſſion le mariage de ſa ſeconde fille avec Ferdinand d'Autriche, prince de Caſtille, & voulant, autant qu'il dépendroit d'elle, faire deſirer de plus en plus cette alliance à l'empereur & au roi d'Eſpagne, obtint du roi un don pur & ſimple du comté d'Etampes, qui avoit été confiſqué ſur ſon pere, & dont elle avoit deſſein de gratifier ſa ſeconde fille. Le ſecret de la reine tranſpira. Jean le Lievre, avocat général, à qui les lettres du roi furent adreſſées, dit dans une aſſemblée des chambres : » Qu'on lui avoit communiqué des lettres-patentes du roi, contenant le don » gratuit que le roi a fait à la reine du comté d'Etampes : après avoir fait la lecture de ces lettres, & » rappellé à la cour d'où provenoit le comté d'Etampes, & en quelles mains il avoit paſſé depuis deux » cents ans, il conclut que c'étoit un vrai domaine de » la couronne, qui par ſa nature étoit inaliénable, » déclarant cependant que ſi la cour, attendu la qualité du temps & la perſonne de la reine, qui mériroit à tous égards qu'on fît beaucoup pour elle, » vouloit procéder à la vérification deſdites lettres, » il ne s'y oppoſeroit pas, pourvu que ce fût avec les » modifications ſuivantes ; ſavoir pour en jouir par la » reine, leurs enfants mâles & femelles deſcendans du » roi ou d'elle, l'ordre de primogéniture gardé, de » maniere qu'à l'aîné mâle, ou à l'aînée fille, au défaut de mâle, demeurât tout le comté, par indivis, » ſans que les cadets y puſſent jamais rien prétendre «. Les lettres furent enregiſtrées avec cette modification ; mais Anne ne s'en contenta pas Elle pourſuivit cette affaire avec tant de chaleur, que la cour, ſur

ſur les ordres réitérés du roi, ſe déſiſta de toute oppoſition.

Ann. 1513.

Deſcente des Anglois : ſiége de Térouenne.

Fleuranges. Du Bellay. Herbert. Lettres de Louis XII. Manuſcr. de Fontanieu.

Les ſommes provenues du don gratuit & des aliénations du domaine, furent employées à faire des recrues, principalement en Allemagne : le duc de Gueldres attacha au ſervice du roi de vieilles bandes de lanſquenets, répandus ſur le bas Rhin, qui, tantôt ſoldats mercenaires, & tantôt brigands publics, ſe faiſoient nommer *la grande verge :* Fleuranges, déja guéri de ſes bleſſures, en fut le principal conducteur. Ces renforts rendirent l'ennemi plus circonſpect ; mais ils arriverent trop tard, & n'eurent point occaſion de combattre. Henri VIII, après avoir fait tous ſes préparatifs, vint débarquer à Calais, dans les premiers jours du mois de juillet : il amenoit avec lui une armée de trente mille combattants, preſque toute compoſée d'infanterie. Il avoit fait lever en Allemagne, & dans les Pays-Bas, un corps de dix ou douze mille chevaux : ſe défiant de ſes talents militaires & de ceux de ſes courtiſans, il demandoit à Marguerite pour capitaine général, ſoit Henri de Brunſvich, ſoit le ſire de Vergi, maréchal du comté de Bourgogne. Maximilien, qui n'avoit pas rougi de ſe mettre autrefois à la ſolde de Ludovic & des Vénitiens, envia une commiſſion qui lui parut lucrative : il ſollicita la préférence, & montra ſi peu de délicateſſe, qu'il ſe fit donner cent ducats par jour pour ſa table. Il faut rendre juſtice à Maximilien, prince beaucoup trop loué ſans doute par les hiſtoriens d'Allemagne, mais en revanche peu connu & trop décrié par la foule de nos écrivains : ce ne fut point uniquement à la ſoif de l'or, à un gain ſordide qu'il proſtitua ſon rang : des motifs moins vils le déterminerent ; il ne vouloit point commander l'armée des Suiſſes ; car bien qu'il les eût levés & ſoudoyés au nom du roi d'Angleterre, il craignoit que ſi les paiements n'arrivoient pas à temps, ces guerriers mercenaires & mutins ne s'en priſſent à lui, & n'attentaſſent à ſa liberté : d'ailleurs il étoit

Ann. 1513.

assuré de diriger leurs opérations par ses lieutenants, au-lieu que sa présence étoit absolument nécessaire pour faire perdre de vue aux Anglois le véritable objet de leur armement, & les engager dans des entreprises dont il devoit retirer tout le profit. Henri VIII fut la dupe de Maximilien, comme il l'avoit été de Ferdinand : au-lieu d'attaquer Boulogne, ou de s'avancer du côté d'Abbeville, il se laissa persuader d'assiéger Térouenne, place qui, par sa position, incommodoit fort l'archiduc, souverain des Pays-Bas ; mais dont la conquête ne pouvoit être d'aucun avantage pour les Anglois.

Bataille de Flodden : défaite & mort du roi d'Ecosse.

Buchanan. Herbert. P. Jove.

A peine s'étoit il attaché au siége de Térouenne, qu'il vit arriver dans son camp un héraut, qui lui dénonça la guerre de la part du roi d'Ecosse : le monarque Anglois avoit eu un pressentiment de cette déclaration avant que de passer en France : il avoit laissé tous les ordres nécessaires pour la sûreté de ses propres Etats ; craignant encore que les mesures qu'il avoit prises ne fussent pas suffisantes, ou que ses ordres ne fussent mal exécutés, il détacha de son armée un corps de six mille hommes, qu'il envoya promptement en Angleterre, sous la conduite de Thomas Havart. Jacques avoit suivi de près le départ de son héraut, & s'étoit mis en état de commencer les hostilités, le même jour qu'il avoit déclaré la guerre. Il pénétra fort avant dans les provinces du nord de l'Angleterre, pillant & ravageant tout ce qui se présentoit sur sa route. Ces premiers succès furent la cause de sa perte : les Ecossois, pauvres & mal disciplinés, s'étant chargés de butin, ne songerent plus qu'à le mettre en sûreté ; la désertion devint générale, & il ne lui restoit plus que la moindre partie de son armée, lorsque les Anglois s'avancerent au nombre de plus de vingt-cinq mille combattans. Jacques auroit pu se mettre à couvert, en reprenant la route de ses Etats : il avoit suffisamment rempli ses engagements avec la France, en obligeant Henri à renvoyer en

Angleterre une partie de ſes troupes ; mais il eut honte de fuir devant un ennemi qu'il avoit provoqué. Quelque diſproportion qu'il ſe trouvât entre ſon armée & l'armée Angloiſe, il l'attendit de pied ferme, & livra une des plus ſanglantes batailles dont la mémoire ſoit conſignée dans les annales d'Ecoſſe : Jacques IV, après avoir rempli tous les devoirs de capitaine & de ſoldat, tomba percé de coups : avec lui périrent un archevêque, deux évêques, quatre abbés, douze comtes, dix-ſept barons, & huit ou dix mille guerriers d'un ordre moins diſtingué. Les Anglois conviennent qu'ils laiſſerent cinq mille hommes étendus ſur le champ de bataille : comme la nuit ſeule avoit ſéparé les combattants, ils ne connurent que le lendemain matin qu'ils avoient remporté la victoire ; ils trouverent le corps du malheureux monarque ſur un monceau de morts, & l'enfermerent dans un cercueil de plomb ; mais ils eurent la barbarie de lui refuſer la ſépulture, ſous prétexte qu'il étoit mort excommunié : Henri lui-même crut avoir beſoin de la permiſſion du ſaint ſiége pour rendre les derniers devoirs à un roi magnanime, d'une piété exemplaire, adoré de ſes ſujets, à ſon beau frere. Ann. 1513.

La ville de Térouenne arrêta long-temps tous les efforts de Henri & de Maximilien : deux capitaines diſtingués la défendoient, Antoine de Créqui, ſeigneur de Pontdormi, & Téligni, Sénéchal de Rouergue : quoiqu'ils n'euſſent pour garniſon que deux cents hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie, ils firent de ſi fréquentes ſorties ſur le camp ennemi, & montrerent dans toutes les occaſions une valeur ſi déterminée, que le deux monarques, qui avoient une armée de plus de cinquante mille combattants, n'oſerent riſquer un ſeul aſſaut, & n'eſpérerent de la prendre que par famine. Comme on ne s'étoit pas douté qu'elle dût être aſſiégée par les Anglois, on avoit négligé d'y faire entrer des proviſions : le ſiége duroit depuis plus d'un mois, lorſque Créqui fit tenir au roi

Déroute de Guinegaſte, ou journée des éperons.

Fleuranges. Du Bellay. P. Jove. Manuſ. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

Ann. 1513. un état du peu de vivres & de munitions qui reſtoient encore dans la place, en lui marquant que ſi avant un certain terme on n'y en faiſoit pas entrer, ils ſeroient réduits à capituler, ou à mourir de faim. Louis, qu'une violente attaque de goutte empêchoit d'aller ſe mettre à la tête de ſes troupes, envoya ordre à Louis d'Halluin, ſeigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, & en cette derniere qualité général de toutes les troupes qui s'y raſſembloient, de tâcher de jetter des proviſions dans Térouenne, mais d'éviter, ſur toutes choſes d'en venir aux mains, & d'expoſer le ſalut de l'Etat aux riſques d'une bataille. Piennes ayant raſſemblé promptement les munitions, les remit à Fontrailles, capitaine général des Albanois au ſervice de France : Fontrailles ayant fait attacher avec une ſimple courroie ſur le cou des chevaux un ſac de poudre & deux quartiers de lard, fit une irruption ſubite au travers du camp des Anglois, perça juſqu'aux foſſés de la ville, où les huit cents cavaliers qu'il conduiſoit, déchargerent leurs fardeaux, & ſe retirerent au galop, avant que les ennemis ſe fuſſent mis en devoir de les ſuivre.

Une tentative ſi hardie & ſi heureuſement exécutée, réveilla l'ardeur des guerriers, & leur fit envier la gloire dont Fontrailles venoit de ſe couvrir. Les proviſions qu'il avoit portées aux aſſiégés ne pouvoient durer long-temps ; on réſolut de conduire dans la place un convoi beaucoup plus conſidérable, & chacun voulut avoir part à l'expédition : on régla donc dans un conſeil de guerre que Fontrailles, à la tête de ſes Albanois & d'un certain nombre de gendarmes les mieux montés de l'armée, retourneroit chargé d'une plus grande quantité de proviſions : que pour lui faciliter le paſſage, un corps de quatre cents lances iroit, dans le même temps, répandre l'alarme de l'autre côté du camp : que le duc de Longueville, la Paliſſe, Imbercourt, la Fayette, avec la plus grande partie de la gendarmerie, iroient ſe poſter au pied de la mon-

tagne de Guinegaſte pour recueillir ces deux détachements, s'ils manquoient leur coup, ou ſi, après l'avoir exécuté, ils étoient pourſuivis de trop près par les ennemis. Piennes avoit trop d'expérience pour ne pas ſentir à quel danger il expoſoit cette portion de l'armée ; mais il n'avoit ni aſſez d'autorité ni aſſez de fermeté pour s'oppoſer ſeul au vœu du plus grand nombre : il voulut ſe mettre de la partie, afin de s'aſſurer que l'ordre du roi ſeroit exécuté. Une entrepriſe à laquelle tant de monde avoit part, ne pouvoit être conduite avec le ſecret qui ſeul pouvoit en aſſurer le ſuccès. L'empereur en fut averti. Laiſſant le gros de l'armée pour garder les lignes, & prenant ſoin de renforcer la garde dans les endroits où les deux détachements ennemis devoient ſe préſenter, il tira du gros de l'armée dix ou douze mille hommes de pied, moitié Anglois, moitié lanſquenets, auxquels il ordonna de marcher par des chemins détournés, de ſe rendre à une certaine heure au-delà de la montagne de Guinegaſte, d'attaquer les François par derriere, & de leur couper le chemin de la retraite : enſuite choiſiſſant cinq ou ſix cents lances, il vint, accompagné du roi d'Angleterre, pour eſcarmoucher avec les François, & donner le temps à ſon infanterie de les prendre en queue & en flanc. Toutes ces meſures étoient ſi bien concertées, que les François furent malheureux de tous côtés : les deux détachements qui devoient percer les lignes de circonvallation trouvant les aſſiégeants bien préparés à les recevoir, perdirent l'eſpérance de faire entrer des vivres dans la place, & ne ſongerent plus qu'à ſe rejoindre au gros de la gendarmerie : Maximilien & le roi d'Angleterre les avoient prévenus : l'apparition ſubite d'un corps de cavalerie Allemande ſurprit & déconcerta les François : ils n'étoient point venus pour combattre, mais uniquement pour faciliter le retour de ceux qui conduiſoient des vivres dans Térouenne : comme ils ne s'attendoient point à les revoir ſitôt, & que la cha-

Ann. 1513.

leur étoit extrême, ils avoient mis pied à terre,
Ann. 1513. avoient détaché une partie de leur armure, buvoient & mangeoient tranquillement étendus ſur l'herbe : les plus braves, ceux qui ſe trouverent les premiers à cheval, coururent au-devant des Allemands, tandis que les autres achevoient de s'armer, & ſe diſpoſoient à les ſuivre ; mais appercevant, dans ce même moment, le corps de lanſquenets & d'Anglois, qui s'avançoient de l'autre côté de la Lys pour venir tomber ſur les derrieres de l'armée, & jugeant que s'ils leur donnoient le temps d'arriver, il faudroit courir les riſques d'une bataille, au mépris des ordres du roi, ils prirent précipitamment la fuite, ſans ſonger à ceux qu'ils laiſſoient aux mains avec l'ennemi : comme il n'y avoit point d'infanterie, il n'y eut preſque perſonne de tué ſur le champ de bataille ; toute la perte ſe réduiſit à cents priſonniers, parmi leſquels on comptoit le duc de Longueville, le chevalier Bayard, Clermont d'Anjou, & Buſſi d'Amboiſe. L'empereur & le roi d'Angleterre ne ſurent pas tirer parti de l'effroi & de la confuſion qu'ils avoient répandus parmi les François : au-lieu de les pourſuivre juſques dans leur camp, où perſonne n'auroit oſé les attendre, ils reprirent le chemin de Térouenne, conduiſant en triomphe leurs priſonniers.

Quelque peu conſidérable que fût cet échec, Louis en redouta les ſuites : il ſe fit tranſporter, tout malade qu'il étoit encore, dans la ville d'Amiens, afin de veiller de plus près ſur la conduite de ſes généraux : informé que le ſeigneur de Piennes n'avoit pas ſu gagner la confiance des troupes, que pluſieurs officiers lui obéiſſoient à regret, il nomma pour ſon lieutenant-général dans les marches de Picardie, le jeune François d'Angoulême, ſon héritier préſomptif, & l'envoya prendre le commandement de l'armée ; mais en lui recommandant fortement de ne rien faire ſans prendre conſeil des capitaines les plus expérimentés, & ſur-tout de ne point riſquer d'action générale.

Ann. 1513.

Irruption des Suiſſes en Bourgogne : traité de Dijon.

Fleuranges. Du Bellay. Belcarius. P. Jove. Guicchardin. Manuſcr. de Fontanieu.

Les conjonctures où ſe trouvoit la France, exigeoient cette circonſpection. Les Suiſſes, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée à Novarre, appellés par l'empereur, & ſur-tout par le roi d'Angleterre, qui paſſoit alors pour le ſouverain de l'Europe le plus riche & le plus libéral, s'étoient attroupés au nombre de vingt-cinq mille combattants, & deſcendoient de leurs montagnes pour entrer en Bourgogne. Cette armée, déja ſi formidable, fut encore renforcée par Ulric de Virtemberg, qui commandoit deux mille hommes de cavalerie Allemande, & par le ſire de Vergi, qui conduiſoit avec lui toute la nobleſſe de Franche-comté, & un train nombreux d'artillerie. La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, n'avoit, pour défendre cette grande province, que les débris de l'armée d'Italie, c'eſt-à-dire, environ mille lances, & cinq ou ſix mille hommes d'infanterie : pour comble de malheur, la ville de Dijon n'avoit ni remparts ni foſſés, & paſſoit pour la plus mauvaiſe place du royaume. La Trémouille, conformément aux regles de la guerre, auroit peut-être dû la détruire ; mais craignant de donner cette mortification à la province, il forma le hardi projet de la défendre : ayant commencé par y faire entrer une grande quantité de vivres & toutes ſortes de munitions, il obligea les payſans de ſe renfermer dans les places fortes, dévaſta lui-même la campagne, afin que les aſſiégeants n'en puſſent tirer aucune eſpece de ſubſiſtances, & diſtribua une partie de ſa gendarmerie dans les places de Beaune, d'Auſſone, & dans le château de Talant, avec ordre d'intercepter tous les convois qu'on tenteroit d'amener au camp, de la Breſſe & de la Franche-comté. Après avoir pris toutes ces précautions, la Trémouille ſe renferma dans la place, & fit travailler aux fortifications, mettant lui-même la main à l'ouvrage, & engageant par ſes diſcours & par ſon exemple, les officiers, les bourgeois, le clergé ſéculier & régulier, les femmes même & les enfants, à

remuer la terre, & à ſe charger volontairement de
Ann. 1513. quelques autres travaux qui ne paſſoient pas leurs forces. Les Suiſſes, qui compoſoient ſeuls toute l'infanterie des aſſiégeants, n'étoient pas fort entendus dans l'attaque des places : après avoir perdu un mois ou cinq ſemaines devant les murs de Dijon, voyant que la plupart de leurs convois étoient enlevés ; que les vivres devenoient de jour en jour & plus chers & plus rares ; qu'ils n'entendoient plus parler de l'empereur, qui devoit venir les commander ; que l'argent qu'on leur avoit promis de la part du roi d'Angleterre n'arrivoit point ; ils commencerent à ſe reprocher d'avoir ajouté foi trop légérement aux promeſſes de ces deux princes : déchus tout-à-coup des trop flatteuſes eſpérances auxquelles ils s'étoient imprudemment livrés, ils tinrent pluſieurs conſeils, ſans y appeller les officiers de l'empereur, cherchant entr'eux les moyens de ſe tirer, ſans trop de déshonneur, d'une entrepriſe mal concertée. La Trémouille, inſtruit de leurs diſpoſitions, tâcha d'en profiter : il connoiſſoit mieux que les Suiſſes le danger de ſa poſition ; il avoit des raiſons de ſe défier de la fidélité, ou du moins de la fermeté d'un grand nombre de bourgeois qui redoutoient le ſort qui les attendoit, eux & leur famille, ſi la ville étoit priſe d'aſſaut : enfin il n'avoit aucune eſpece de ſecours à eſpérer du roi, aſſez embarraſſé à couvrir la frontiere de Picardie, au-lieu que les Suiſſes pouvoient, d'un moment à l'autre, recevoir l'argent du roi d'Angleterre, changer de réſolution, & forcer, dans un accès de fureur, les foibles barrieres qui les arrêtoient depuis trop long-temps. Il leur adreſſa quelques vieux capitaines de gens de pied, qui leur rappellant les batailles & les autres rencontres périlleuſes où ils s'étoient trouvés enſemble, leur parlant du chagrin & des regrets que les brouilleries ſurvenues depuis ce temps avoient cauſés à leurs anciens amis, du deſir ardent que le ſeigneur de la Trémouille avoit d'être l'auteur de

de la réconciliation, leur vantant enſuite le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du roi, qui lui avoit confié, ſans aucune réſerve, la conduite de la guerre la plus difficile, & qui ſe repoſoit entiérement ſur lui de tout ce qui pourroit concerner la conſervation de la Bourgogne; ils les exhorterent à profiter d'une ſi belle occaſion pour terminer amicalement une querelle également funeſte aux deux nations, & à rédiger eux-mêmes le traité de réconciliation. Les Suiſſes ſaiſirent avec le plus vif empreſſement cette ouverture, & ſans s'informer ſi la Trémouille parloit ſincérement, ni s'il avoit les pouvoirs néceſſaires pour contracter validement avec eux, ils conclurent une trève & conférerent des principaux articles du traité: ils en dicterent toutes les conditions: ils y ſtipulerent que le roi aboliroit le concile de Piſe, enverroit des députés à celui de Latran, & ſe réconcilieroit avec le ſaint ſiége: qu'il renonceroit, en faveur de Maximilien Sforce, à tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur le duché de Milan & le comté d'Aſt: qu'il évacueroit les châteaux de Milan & de Crémone, & promettroit de ne plus conſerver aucune prétention ſur l'Italie: qu'il feroit droit à Maximilien & à l'archiduc Charles ſur leurs prétentions au duché de Bourgogne, ſuivant le jugement des arbitres qui ſeroient nommés de part & d'autre pour régler cette conteſtation: qu'il donneroit main-levée au ſire de Vergi des maiſons & des terres qu'il lui détenoit: qu'il paieroit aux Suiſſes, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages de ſolde ou de penſions, quatre cents mille ducats, & huit mille à Ulric de Virtemberg. La Trémouille ne conteſta ſur aucun de ces articles; il ramaſſa avec peine la ſomme de vingt mille écus, dont les Suiſſes voulurent bien ſe contenter pour premier paiement, & leur donna, en qualité d'ôtages pour ſûreté du reſte, le ſeigneur de Mézieres, ſon neuveu, François de Rochefort, bailli de Dijon, & quatre des plus riches bourgeois de cette ville. A ces conditions, les Suiſſes, Ann. 1513.

déja preſſés par la diſette, reprirent la route de leur pays, ſans attendre la ratification du traité.

Ann. 1513

Deſtruction de Térouenne.

Ibidem.

Avant que la Bourgogne fût évacuée, la ville de Térouenne avoit capitulé. Louis déſeſpérant d'y faire entrer des proviſions ſans s'expoſer aux riſques d'une bataille, envoya ordre à Pontdormi de tâcher d'en retirer la garniſon. Ce brave officier, qui, pendant neuf ſemaines avoit réſiſté aux forces réunies de l'empereur & du roi d'Angleterre, obtint des conditions honorables : la gendarmerie ſortit, l'armet en tête & la lance en arrêt ; l'infanterie, la pique ſur l'épaule, tambours battants, & enſeignes déployées. Les deux monarques ſe trouverent embarraſſés d'une conquête qu'ils avoient achetée ſi chérement : la garde en auroit été très-dipendieuſe, ſans aucun profit réel. Ils prirent le parti de la détruire de fond en comble, à la réſerve toutefois des égliſes, & du cloître des chanoines. Quelques mois après, Marguerite craignant que les François n'entrepriſſent de la réparer, ce qu'ils exécuterent en effet ſous le regne ſuivant, acheva de ruiner ce qui reſtoit encore de bâtiments.

Reddition de Tournai : mécontentement de Maximilien : retour de Henri en Angleterre.

Fleuranges. Couſin, hiſt. de Tournai. Lettres de Louis XII. Rymer, act. publ. Manuſcr. de Fontan.

Il ſemble qu'une pareille leçon auroit dû deſſiller les yeux du roi d'Angleterre, & le mettre en garde contre les conſeils intéreſſés de l'empereur. Cependant s'étant laiſſé conduire à Lille, où Marguerite d'Autriche ſe rendit de ſon côté, amenant avec elle le jeune archiduc, qui devoit épouſer la plus jeune des ſœurs de ce monarque, & un cortege nombreux de dames & de demoiſelles des premieres maiſons des Pays-Bas, Henri, généreux & galant, ne réſiſta point aux inſtances qu'on lui fit d'aſſiéger Tournai, & de délivrer la Flandre & le Hainaut des alarmes que leur cauſoit une ville Françoiſe enclavée dans leur territoire. Les habitants de Tournai n'avoient ſauvé leur liberté contre les entrepriſes des derniers ducs de Bourgogne, & n'étoient reſtés dans la dépendance immédiate de la couronne, que par une grandeur d'ame & un amour de la patrie qui ne s'étoient point

encore démentis, & qui méritoient de ſervir d'exemple. Accoutumés à ſe défendre par leurs propres forces, ils jouiſſoient du privilége de ne point loger de garniſon, ſi eux-mêmes ne la demandoient. Le comte d'Angoulême les ayant avertis du danger dont ils étoient menacés, leur envoya promptement offrir des troupes & des munitions de guerre : ils répondirent qu'il pouvoit être tranquille ſur leur ſort ; qu'ils redoutoient peu les Anglois. *Que Tournai n'avoit jamais tourné, & qu'encore ne tourneroit.* Cependant, à peine les Anglois étoient-ils devant leurs murailles, qu'effrayés du ſort de Térouenne, ils commencerent à parlementer. Ils conſentirent à racheter le pillage de leurs maiſons & la conſervation de leurs priviléges pour la ſomme de quarante mille ducats, payables en dix années ; ouvrirent leurs portes, & prêterent ſerment de fidelité au roi d'Angleterre. Comme il n'y avoit aucune apparence qu'on ſe portât à détruire une place ſi conſidérable, Maximilien eſſaya de perſuader à ſon crédule allié de l'unir au domaine des Pays-Bas, en la cédant pour dot à Marie ſa ſœur, qui devoit épouſer le jeune Charles : mais Henri craignant que ſes ſujets ne lui reprochaſſent de les avoir épuiſés d'hommes & d'argent ſans procurer aucun avantage à la nation, & voulant pouvoir ſe vanter à ſon retour d'avoir étendu les limites de la domination Angloiſe, éluda les demandes de Maximilien. Quelque peu d'apparence qu'il y eût d'ailleurs à conſerver long-temps une place éloignée de la mer & ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, il y fit conſtruire une citadelle, & y laiſſa une forte garniſon. Maximilien n'eſpérant plus rien de la généroſité du monarque Anglois, voulut tirer parti de ſa vanité : il lui offrit en échange d'une acquiſition purement onéreuſe, tant qu'elle ſeroit entre ſes mains, le titre de *vicaire perpétuel & irrévocable de l'empire.* Il faut convenir que le rôle que jouoit alors Maximilien, n'étoit pas propre à donner une idée bien relevée de ſon

Ann. 1513.

vicaire : auſſi Henri deſira-t-il qu'on lui expliquât, avant tout, quelle étoit la nature de cette charge, & quels avantages il pouvoit s'en promettre. L'empereur, offenſé de cette défiance, & paroiſſant ſe repentir de s'être trop avancé : *Si un homme*, dit-il, *venoit vous préſenter un coffre-fort rempli de ducats, & que vous fiſſiez difficulté de le recevoir, parce que vous ne ſauriez point encore ce qu'il y auroit dedans : que ce même homme, choqué de la froideur avec laquelle vous l'auriez accueilli, retirât ſes offres, de qui, je vous prie, auriez-vous à vous plaindre.*

Ann. 1513.

Ce beau raiſonnement ne changea rien aux réſolutions de Henri. Maximilien déſeſpérant d'en venir à bout ; mais conſidérant en même-temps que la poſſeſſion de Tournai alloit mettre le monarque Anglois dans ſa dépendance, puiſqu'il ne pourroit, ſans ſon aveu, y faire entrer de vivres, ni en changer la garniſon, jugea que le perſonnage qu'il avoit joué juſqu'alors ne lui convenoit plus : il s'éloigna de Tournai, ſans prendre congé, & alla s'enfoncer en Allemagne, laiſſant au génie ſouple & ruſé de Marguerite ſa fille, le ſoin de tirer encore parti de la profuſion du monarque Anglois.

Traité de Lille : retour de Henri VIII en Angleterre.

Rymer, act. publ. Lettres de Louis XII.

Marguerite ſe rendit une ſeconde fois à Lille, où Henri vint la trouver. La princeſſe, au nom de l'empereur, du roi d'Eſpagne & de l'archiduc, renouvella avec le roi d'Angleterre le traité de Malines, qui contenoit une ligue offenſive & défenſive contre la France : pour reſſerrer davantage les nœuds qui uniſſoient toutes ces puiſſances, on ſtipula que le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre, arrêté depuis pluſieurs années, & que le roi d'Angleterre avoit compté terminer pendant ſon ſéjour dans les Pays-Bas, ſe célébreroit enfin le 15 de mai, dans la ville de Calais, où la princeſſe ſeroit amenée, ſoit par le roi ſon frere, ſoit par la reine ſa belle-ſœur. On convint que Henri, qui, en exécution du premier traité avoit commencé la guerre, & fait des

conquêtes ſur le roi de France, auroit la liberté de retirer ſes troupes des Pays-Bas, où elles ne pouvoient ſubſiſter pendant l'hiver : que l'empereur & l'archiduc, tant pour aider à conſerver les places conquiſes, que pour continuer de harceler l'ennemi, entretiendroient ſur les frontieres de Picardie, un corps d'armée de quatre mille chevaux, & de ſix mille hommes de pied : que Henri paieroit la ſolde de ces troupes, évaluée deux cents mille ducats, à raiſon de trente mille ducats par mois. Marguerite eut grand ſoin de retirer ces ſommes, & ſe diſpenſa prudemment d'entretenir les troupes. Craignant, après le départ des Anglois, de ſe trouver ſeule expoſée au juſte reſſentiment de ſon ſuzerain, & d'attirer les armes Françoiſes ſur les terres de ſon pupille, elle congédia les ſix mille lanſquenets, qu'elle avoit d'abord retenus, permit aux gentilshommes qui formoient la cavalerie, de ſe retirer dans leurs terres : elle ne remplaça ces troupes diſciplinées & aguerries, que par quelques compagnies bourgeoiſes, qu'elle répandit ſur la frontiere, ſeulement pour la montre, en leur ordonnant de ſe tenir tranquilles, & de bien prendre garde de ſe compromettre avec les François. Il ne paroiſſoit pas difficile dans de pareilles conjonctures, de reprendre Tournai, & de faire priſonniere de guerre la garniſon Angloiſe qui s'y trouvoit renfermée : Louis n'auroit pas laiſſé échapper une ſi belle occaſion, ſi des affaires plus urgentes, & qui l'affectoient davantage, n'euſſent tourné d'un autre côté toute ſon attention. Ann. 1514.

Le traité de Dijon contenoit des clauſes ſi dures & ſi humiliantes pour la France, que jamais la Trémouille ne l'auroit ſigné, s'il l'eût cru valide ; mais voyant que la ſimplicité & la précipitation des Suiſſes lui offroient un moyen de ſe tirer d'embarras, ſans compromettre la parole du roi : il aima mieux s'expoſer & être déſavoué, que de perdre l'occaſion de rendre un ſervice important à la patrie : ce fut ſous ce

Le roi ſe plaint de la Trémouille ; il déſavoue le traité de Dijon.

Manuſcr. de Bethune. Lettres de Louis XII.

Ann. 1513.

Belcar. rer. Gall. Paul Jove.

point de vue qu'il adreſſa au roi le traité infamant qu'il venoit de conclure : il exhortoit le monarque à faire paſſer en Suiſſe une ſomme modique, & à tâcher d'endormir l'ennemi, ſans expliquer ouvertement ſes intentions, ou ſi ce ménagement répugnoit à ſa délicateſſe, de ne pas perdre un inſtant pour réparer les places de la Bourgogne, & y faire paſſer des corps de troupes capables de les défendre, l'aſſurant qu'auſſi-tôt que les Suiſſes ſauroient qu'on les avoit trompés, ils reviendroient en plus grand nombre & plus formidables qu'auparavant. De tous les conſeils de la Trémouille, Louis ne ſuivit que le dernier : il envoya des troupes, des pionniers & de l'argent, pour mettre Dijon en état de défenſe ; condamna hautement le parti qu'avoit pris la Trémouille ; menaça même d'aſſembler les princes, les pairs & les grands officiers de la couronne, pour avoir leur avis ſur le traité de Dijon. *Sire*, lui répondit la Trémouille, *plaiſe vous ſavoir que j'ai vu les lettres qu'il vous a plu m'écrire, par leſquelles je vois que vous trouvez le traité conclu avec meſſieurs des ligues merveilleuſement étrange : par ma foi, ſire, auſſi eſt-il : mais par la mauvaiſe proviſion qui étoit par-deça, & pour conſerver votre pays, j'ai été contraint de le faire.*

Sire, vous m'écrivez que vous voulez aſſembler meſſieurs de votre ſang & le parlement de votre royaume, avant que d'accorder le traité : la choſe eſt bien longue ; mais je voudrois bien que vous l'euſſiez fait ; car je ſuis sûr qu'il n'y a celui qui ne die que je vous ai loyaument ſervi, & je crois, ſire, que bien le connoiſſez.

Sire, au regard de fortifier cette ville, ſoyez sûr que meſſieurs de Saint-Valier, d'Aubigni, & moi, mettons toute peine de ce faire : mais c'eſt la plus mal aiſée à fortifier que fut oncques ville, par l'avis de tous les gens de bien qui ſont ici.

Sire, je n'envoyerai point devers les Suiſſes que je n'aie oui ce que me dira de votre part le gouverneur

d'Orléans, & ſi vous dis, ſire, que je vous ai détrappé d'un auſſi gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa. Tant comme je vive, je ne ſerai choſe ſans vous en avertir, en duſſé-je perdre votre pays & la vie avec. Car je vois bien que je ſuis en votre male grace, ſans l'avoir deſſervi, & pour avoir fait à vous & à votre royaume plaiſir & profit; & ſi j'euſſe autrement fait, n'euſſiez, à cette heure, que Auxone, & fuſſent les Suiſſes en votre royaume plus avant que n'eſt le duché de Bourgogne, de long, & de large. Je voudrois, ſire, que vous euſſiez vu ce que j'ai vu, &c. Les Suiſſes, avertis qu'on leur manquoit de parole, s'aſſemblerent tumultuairement : livrés à une fureur aveugle, ils arrêterent ceux de leurs officiers qu'ils ſoupçonnoient d'intelligence avec les François : quelques-uns furent appliqués à la queſtion, d'autres furent décapités : les ôtages couroient riſque d'être traités avec la même barbarie ; mais ſoit par un reſte de pitié envers des malheureux qui n'étoient point complices du tort dont on ſe plaignoit, ſoit, comme il eſt aſſez vraiſemblable, par la crainte de perdre les fortes rançons que le roi offroit pour leur liberté, on n'attenta point à leur vie. Cependant le traité de Dijon s'accompliſſoit de fait par rapport aux articles qui répugnoient davantage au roi. Les garniſons des châteaux de Crémone & de Milan, voyant que leurs proviſions diminuoient, & n'apprenant point qu'on ſongeât à venir ſitôt les délivrer, rendirent ces deux places, en ſtipulant la liberté de ſe retirer avec armes & bagages : d'un autre côté, Léon, inſtruit des vues ſecretes de l'empereur & du roi d'Eſpagne ſur le Milanès, & craignant, ſi leur projet réuſſiſſoit, de ſe trouver à la merci de la puiſſante maiſon d'Autriche, commença ſérieuſement à ſe rapprocher de Louis. Il réconcilia à l'Egliſe, & rétablit dans toutes leurs dignités, les cardinaux qui avoient tenu le concile de Piſe : il ſe contenta, pour lever toutes les cenſures de ſon prédéceſſeur, que ſix députés du clergé de France

Ann. 1513.

vinſſent lui demander l'abſolution : il auroit bien voulu
Ann. 1513. profiter de l'embarras où le roi ſe trouvoit pour obtenir l'abolition des libertés de l'Egliſe Gallicane ; mais connoiſſant la fermeté du monarque, il conſentit à ſuſpendre les procédures commencées au concile de Latran, & accorda les délais qu'on lui demandoit.

Ann. 1514. Anne de Bretagne ne ſurvécut pas à un événement
Mort de la reine Anne de Bretagne. qu'elle deſiroit avec tant d'ardeur : attaquée de la gravelle, elle mourut le 9 de janvier, âgée de 36 ans. Le caractere de cette princeſſe offre l'exemple d'une bizarrerie bien ſinguliere : épouſe tendre, complaiſante & ſoumiſe, tant que vécut Charles VIII, qu'elle avoit regardé comme ſon perſécuteur, qui l'avoit, pour ainſi dire, conquiſe à main armée, qui ne paroît pas s'être jamais donné beaucoup de ſoins pour s'en faire aimer, qui avoit des maitreſſes, peu d'eſprit, point de figure ; elle devint capricieuſe, contrariante & hautaine avec Louis XII, qui le premier l'avoit rendue ſenſible, qu'elle avoit avoué pour ſon amant, qu'elle poſſéda tout entiere, & qui, pour les qualités du cœur, les graces de l'eſprit & du corps, étoit le prince le plus accompli de ſon temps. Quelques courtiſans s'étonnoient qu'il ſupportât ſi patiemment une humeur ſi aigre : *Il faut bien*, répondoit Louis, *ſouffrir quelque choſe d'une femme, quand elle aime ſon honneur & ſon mari.* Attribuant au caractere national l'inflexible opiniâtreté de l'eſprit de la reine, il la nommoit, en plaiſantant, ſa *Bretonne*. Si ces contrariétés s'étoient renfermées dans l'intérieur du palais, ſi Louis XII eût été le ſeul à en ſouffrir, peut-être auroit-on pu ſe diſpenſer de les relever dans l'hiſtoire ; mais elles influerent ſur l'adminiſtration générale, & cauſerent, en partie, les revers qui affligerent l'Etat, pendant les dernieres années de ce regne. L'obſtination avec laquelle Anne réſiſta aux déciſions d'un concile national aſſemblé à Tours, & ſéqueſtra les évêques de la Bretagne du concile de Piſe, ſervit de prétexte à Marguerite d'Autriche pour en ſéparer

Ferron. Manuſc. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

auſſi

auſſi les évêques des Pays-Bas : les princes étrangers n'eurent garde, après cela, de s'aſſocier à une entrepriſe déſavouée même en France. Jules, que la convocation de ce concile avoit déconcerté, reprit courage, & ceſſa de rien appréhender de la part d'un prince qui n'étoit pas obéi dans ſa propre maiſon. L'aveugle prédilection qu'elle conſerva juſqu'au dernier ſoupir pour la maiſon d'Autriche, fut une autre ſource de malheurs : Ferdinand, Maximilien & Marguerite en abuſerent pour tromper le roi, bien aſſurés, ſi leurs projets frauduleux échouoient, de trouver une porte toujours ouverte à la réconciliation. Ces défauts n'empêcherent pas qu'elle n'emportât les regrets de toute la nation. Autant Louis XII étoit économe, autant Anne étoit magnifique : elle employoit la meilleure partie de ſes immenſes revenus à récompenſer les ſervices rendus à l'Etat, ou à ſoulager les malheureux, aſſignant des gratifications ſur ſon tréſor à tous les officiers qui s'étoient diſtingués par quelque action d'éclat, ou aſſurant une retraite à ceux que la vieilleſſe ou des bleſſures forçoient à vivre en repos : le ſurplus ſervoit à l'entretien d'un grand nombre de jeunes perſonnes de condition, qu'elle formoit dans ſon palais, qu'elle nommoit ſes filles, & qu'elle marioit avantageuſement, ſans qu'il en coûtât rien aux parents. C'eſt ſous ce dernier aſpect qu'Anne a mérité, ſans doute, tous les éloges dont les hiſtoriens l'ont comblée : ajoutons encore qu'elle étoit naturellement éloquente ; qu'elle étoit belle, quoique petite, & un peu boiteuſe.

Ann. 1514.

La mort de la reine termina un arrangement ardemment deſiré par la nation, & auquel elle s'étoit toujours fortement oppoſée. Louis s'empreſſa de célébrer, auſſitôt que les bienſéances le permirent, les noces de ſa fille Claude avec François d'Angoulême, duc de Valois. Quoiqu'il eût le droit de conſerver pendant ſa vie la jouiſſance pleine & entiere de la Bretagne, il la céda, dès ce moment, aux deux époux, ne réſer-

Mariage de François d'Angoulême avec Claude de France.

Fleuranges. Du Bellay.

vant que les droits de ſuzeraineté, qu'il ne pouvoit aliéner, & ceux de Renée ſa ſeconde fille.

Ann. 1514.

Projet pour le mariage du roi, & celui de madame Renée de France: trève avec Ferdinand & Maximilien.

Cette princeſſe étoit toujours l'objet d'une importante négociation. Le roi d'Eſpagne perſiſtoit à la demander pour le jeune Ferdinand ſon petit-fils : il n'étoit plus queſtion d'arracher cette jeune princeſſe des bras de ſes parents, ni de la tranſporter en Allemagne ; on ſe contentoit que Louis, pour ſûreté du mariage, déposât la dot, c'eſt-à-dire, le duché de Milan entre les mains de Ferdinand ; ce qui devoit d'autant moins lui couter, qu'il n'y poſſédoit plus que la tour de Godeſa, ou la lanterne de Gênes. Le traité étoit fort avancé, lorſqu'Anne de Bretagne, qui en deſiroit ſi ardemment la concluſion, vint à mourir. Cet événement ne déconcerta point Ferdinand ; il ſervit, au contraire, à étendre ſes vues ; au-lieu d'un mariage, il en propoſa deux. Le roi, qui n'avoit que des filles, étoit d'âge à pouvoir encore eſpérer des enfants : quelques-uns de ſes courtiſans, pour le tirer de la triſteſſe où il étoit plongé, l'exhortoient à un ſecond mariage. Ferdinand offroit, ou Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ou la jeune Eléonor, niece de cette princeſſe, & ſœur des archiducs. L'âge de la tante, indépendamment de l'inclination & de la tendre amitié que Louis avoit long-temps conſervée pour elle, auroit dû la faire préférer ; mais ce monarque, qui pardonnoit les injures, ne pardonnoit point la fauſſeté ; il ſe décida en faveur d'Eléonor. On dreſſa ſur-le-champ un projet de traité, dont la minute ſe trouve parmi les manuſcrits de Béthune. On y ſtipule d'abord une ligue, confédération & intelligence perpétuelle & héréditaire entre l'empereur, le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, l'archiduc Charles, prince d'Eſpagne, d'une part, & le roi de France, d'autre part : & afin de rendre cette alliance plus durable, & d'en reſſerrer les nœuds par les liens du ſang, Louis conſent d'épouſer Eléonor d'Autriche, fille de Philippe, & petite-fille de Maximilien & de

Manuſc. de Bethune.
P. Martir, de Angl.
Lettres de Louis XII.

Ferdinand, à laquelle il promet d'aſſigner un douaire pareil à celui qu'on a coutume d'aſſigner aux reines de France : il promet enſuite d'unir Renée de France ſa fille, avec Ferdinand, infant de Caſtille, dès que les deux époux auront atteint l'âge nubile ; de céder à ſa fille, en ſignant le traité de mariage, le duché de Milan, & la ſeigneurie de Gênes, qu'on pourra aiſément recouvrer, à la faveur de cette alliance : de trouver bon que Ferdinand, roi d'Eſpagne, reſte dépoſitaire de cet Etat, juſqu'au jour de la célébration du mariage, & de lui remettre inceſſamment la forteresſe de Godeſa, pour y loger une garniſon Eſpagnole. Maximilien, de ſon côté, s'engage à accorder aux deux époux conjointement, l'inveſtiture du duché de Milan ; & Ferdinand, auquel on en confie la garde, doit jurer que, ſi l'un d'eux vient à mourir avant l'âge nubile, ou ſans laiſſer de poſtérité, il remettra purement & ſimplement au roi de France toutes les places dont il ſe trouvera en poſſeſſion : il s'oblige même, après avoir prélevé ſur les revenus du duché les ſommes néceſſaires pour la garde & la conſervation des places, de remettre tous les ans au roi, à titre d'indemnité, & en qualité de tuteur de madame Renée, les ſommes qui proviendront des domaines ou des impoſitions établies ſur toutes les terres de cette ſouveraineté : enfin les confédérés promettent non-ſeulement d'unir leurs forces pour contenir & réprimer les Suiſſes, mais d'obliger par les voies de la douceur, s'il eſt poſſible, le roi d'Angleterre à rendre à la France le comté de Tournai, ou de l'y forcer à main armée. En échange de tous ces bons offices, Ferdinand demande que Louis renonce aux droits qu'il s'étoit réſervés ſur le royaume de Naples, en cas que Germaine de Foix décédât ſans enfants ; qu'il le tienne quitte des ſommes qu'il avoit exigées par forme de dédommagement ; mais ſur-tout qu'il jure de ſéparer ſes intérêts de ceux de Jean d'Albret, & de ne lui donner aucun ſecours pour recouvrer la Navarre. Ann. 1514.

Ann. 1514. Comme ce projet, propoſé par le roi d'Eſpagne, renfermoit pluſieurs articles ſur leſquels on n'étoit point encore d'accord, qu'il s'en trouvoit d'autres qui ne pouvoient être arrêtés ſans l'intervention de l'empereur, on convint de proroger pour une année, la trève conclue l'année précédente entre les deux couronnes. Quintana, miniſtre de Ferdinand, la ſigna effrontément au nom du roi ſon maître, de l'empereur, de l'archiduc & du roi d'Angleterre, quoiqu'il n'eût aucune procuration de la part de ces derniers. Ferdinand ne manqua pas de la ratifier : il eut même l'adreſſe de la faire goûter à Maximilien, qui, croyant appercevoir dans ce nouveau plan un moyen infaillible de faire entrer dans ſa maiſon une ſouveraineté, non-ſeulement l'approuva en ſon nom & au nom de Charles ſon pupile, mais conſentit, ſur les repréſentations du même Ferdinand, & afin de ne donner aucun ombrage à la France, de ſuſpendre le mariage de Charles avec Marie d'Angleterre. La ſuſpenſion, ou plutôt la rupture de ce mariage, étoit alors la choſe du monde que deſiroit le plus Ferdinand ; c'étoit le motif ſecret, & l'objet principal de toute cette intrigue. N'ayant point encore oublié les chagrins que lui avoit cauſés l'archiduc Philippe, & conſidérant que Charles, dès qu'il ſeroit marié, prendroit le gouvernement de ſes Etats, & ne manqueroit pas de revendiquer le royaume de Caſtille : que ce jeune prince, appellé par toute la nobleſſe Caſtillane, ſoutenu des forces du roi d'Angleterre ſon beau-frere, & peut-être ſecondé des François, s'il conſentoit à reſtituer la Navarre à Jean d'Albret, ſeroit un concurrent beaucoup plus redoutable encore que n'avoit été ſon pere ; il le regardoit dès-lors comme ſon plus dangereux ennemi, & ne croyoit pas pouvoir prendre de trop bonne heure des précautions pour le mettre hors d'état de lui nuire. Car ſon intention n'étoit point, comme il parut clairement dans la ſuite, que Charles héritât jamais du royaume de Caſtille ; il le deſtinoit

aux enfants qu'il auroit de Germaine de Foix, ou s'il n'en avoit point, au jeune Ferdinand ſon filleul, qu'il élevoit en Eſpagne. Maximilien, malgré toute ſa défiance, fut la dupe de ce manege : il écrivit à Marguerite de répondre aux inſtances qui lui arriveroient d'Angleterre pour la célébration du mariage, qu'il vouloit y aſſiſter, & que les affaires de l'empire ne lui permettroient pas ſitôt de ſe tranſporter dans les Pays-Bas. Ann. 1514.

Henri VIII fut bien étonné d'apprendre que, tandis qu'il ſtipendioit une armée dans les Pays-Bas, qu'il attiroit à ſon ſervice les meilleures troupes & les capitaines les plus renommés de l'Allemagne, & qu'il n'épargnoit rien pour ſe mettre en état de pouſſer vivement la guerre dès que la ſaiſon le permettroit, on ſignât en ſon nom une trève avec la France, ſans même daigner l'en avertir : il avoit un miniſtre à la cour d'Eſpagne, il s'en trouvoit un d'Eſpagne à ſa cour ; ni l'un ni l'autre n'avoit été conſulté. Il écrivit à Marguerite, pour lui demander l'explication d'un procédé ſi étrange, & pour ſavoir définitivement s'il devoit conduire ſa ſœur à Calais, au terme convenu. Marguerite ne pouvoit lui donner aucun éclairciſſement ſur le premier article : Ferdinand, qui redoutoit la pénétration de cette princeſſe, avoit exigé de l'empereur qu'il ne lui communiquât rien de ce qui ſe traitoit : quant au ſecond, elle le pria de différer, excuſant, le mieux qu'elle pouvoit, l'empereur ſon pere, & tâchant d'adoucir une réponſe ſi déſagréable, par des proteſtations vagues d'amitié & d'intérêt, démenties, pour ainſi dire, avant que d'être proférées. Outré de ce double affront, Henri éclata en reproches contre deux perfides alliés, qui, après l'avoir engagé dans une querelle qui lui étoit étrangere, après s'être ſervis de ſes troupes & de ſon argent pour parvenir à leurs fins, l'abandonnoient lâchement au milieu de l'entrepriſe, & à l'approche du danger. A la mortification, toujours humiliante, d'avoir été pris

Etonnement & embarras de Henri VIII.

Lettres de Louis XII. Herbert.

pour dupe, ſe joignoit une vive inquiétude ſur l'a-
Ann. 1514. venir : il avoit déja épuiſé en vaines profuſions les tréſors accumulés par l'inſatiable avarice de ſon pere : il falloit recourir aux expédients, dans un temps où la guerre alloit, ſelon toutes les apparences, changer de nature, & devenir purement défenſive, d'offenſive qu'elle étoit auparavant.

Préparatifs de Louis : engagements du domaine.

Louis avoit tout diſpoſé pour porter, cette année, la guerre en Angleterre. Dès le mois de janvier, il avoit tenu pluſieurs conſeils, où il avoit appellé quelques préſidents des cours ſouveraines, afin de chercher avec eux les moyens les moins onéreux de ſubvenir à la dépenſe. Le 21 de février, il adreſſa au parlement de Paris des lettres-patentes, portant des aliénations du domaine, juſqu'à la concurrence de ſix cents mille livres. » Après la lecture de ces lettres, » meſſire Antoine Duprat, & maître Charles Guil- » lard, préſidents en ladite cour, déclarerent qu'ils » avoient été à Blois par ordonnance du roi, & s'é- » toient trouvés aſſemblés un bon nombre de gros » perſonnages, où avoient été mis en termes les affai- » res dudit ſeigneur, & fait pluſieurs ouvertures pour » trouver argent ; & avoient les généraux des finances » montré un abrégé des finances du roi & de l'armée » qu'il a de préſent, par lequel apparoiſſoit qu'il y » avoit faute de fonds de onze cents mille livres ; pour » laquelle recouvrer, a été trouvé qu'il étoit beſoin de » lever la ſomme de ſix cents mille livres tournois » ſur les aides, gabelles, greniers à ſel, quatriemes » & huitiemes, & que ledit ſeigneur, de ſa part, » devoit bailler ſa vaiſſelle d'or & d'argent, juſqu'à » la ſomme de deux cents mille livres ; & avoit-on » trouvé qu'il n'y avoit meilleur expédient, & dont » le peuple fût moins grevé, que de vendre dudit » domaine, aides & gabelles, grenier à ſel, quatriemes » & huitiemes, juſqu'à la ſomme de ſix cents mille » livres. Après que ladite cour eut mandé maître Jac- » ques de Beaune, chevalier général des finances du-

Regiſtres du parlement.
Lettres de Louis XII.

» dit ſeigneur ; & qu'interrogé en pleine cour, il eut » déclaré le gros & quaſi inſupportable faix de l'E- » tat, & qu'il n'y avoit point d'autre remede, que » d'engager une portion du domaine : Oui ſur ce le » procureur général conſentant, attendu le beſoin » urgent, à la publication des lettres-patentes, la » cour ordonna que leſdites lettres ſeroient publiées » & enregiſtrées. » Ann. 1514.

Avec ces ſommes, Louis augmenta le nombre des troupes nationales, & prit à ſon ſervice juſqu'à vingt mille lanſquenets. Il fit conſtruire ou réparer dans les ports de Normandie un nombre prodigieux de vaiſſeaux & de bâtiments de tranſport : la plus grande partie des lanſquenets étoit déja répandue ſur les côtes de cette province, prête à s'embarquer, dès que la ſaiſon le permettroit. Richard de la Pole, comte de Suffolk, devoit commander les troupes de débarquement : il étoit frere d'Edmond de la Pole, livré par l'archiduc Philippe à Henri VII, & décapité par ordre de ce monarque, & ſe trouvoit, depuis la mort de ſon aîné, le principal chef du parti d'York, violemment opprimé, mais toujours ſubſiſtant en Angleterre. Un autre corps d'armée, répandu ſur les frontieres de la Picardie, faiſoit déja des courſes ſur le territoire de Calais, & aſſiégeoit la ville de Guines. Tout ſembloit donc annoncer une guerre vive & ſanglante, lorſque la paix ſe conclut par un moyen auquel le hazard eut la plus grande part.

Négociations du duc de Longueville : paix avec l'Angleterre.

Lettres de Louis XII. Rymer, act. publ. Du Bellay. Belcarius. Rap. Thoyr.

Le duc de Longueville, priſonnier en Angleterre depuis la déroute de Guinegaſte, s'étoit inſinué dans les bonnes graces du monarque Anglois ; il lui avoit gagné à la paulme la plus forte partie de ſa rançon, évaluée à quarante mille ducats : inſtruit du reſſentiment que conſervoit ce monarque de l'affront fait à ſa ſœur, & informé que Louis ſongeoit à ſe remarier, il fonda ſur ce rapport un plan de conciliation entre les deux couronnes. Il repréſenta fortement à Henri qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe venger avec éclat de ſes

perfides alliés, de procurer à ſa ſœur un établiſſe-
Ann. 1514. ment beaucoup plus avantageux que celui qu'il ſembloit regretter, d'obtenir la paix à des conditions honorables, & d'acquérir pour beau frere un prince dont la fidélité ne s'étoit jamais démentie. Henri reçut avec tranſport ces premieres ouvertures, & recommanda au duc de Longueville d'en conférer avec Thomas Volſey, évêque de Lincoln, ſon miniſtre de confiance. Lorſque les matieres commencerent à s'éclaircir, Longueville, qui, juſqu'alors, n'avoit parlé qu'en ſon nom, informa Louis de ce qui ſe paſſoit dans le conſeil d'Angleterre, & le pria, s'il approuvoit la démarche où ſon zèle l'avoit engagé, de lui envoyer des pouvoirs & des collegues pour terminer la négociation le plus promptement & le plus ſecrétement qu'il ſeroit poſſible. Louis, qui ne ſe promettoit pas de grands avantages des ſuccès les plus heureux contre l'Angleterre, qui brûloit de faire valoir ſes droits ſur l'Italie, & qui n'avoit paru ſe prêter aux projets frauduleux & intéreſſés de Ferdinand, que pour tenir dans l'inaction une partie de ſes ennemis, pendant qu'il combattroit les autres, approuva tout ce qu'avoit fait juſqu'alors le duc de Longueville: il lui expédia les pouvoirs qu'il demandoit, & lui aſſocia Jean de Selve, premier préſident du parlement de Rouen, & Thomas Bohier, général des finances de Normandie. Ces deux ambaſſadeurs, pour donner le change aux eſpions de Ferdinand & de Maximilien, parurent n'être venus en Angleterre que pour traiter de la rançon des priſonniers: ils tinrent des conférences ſecretes avec les miniſtres Anglois; & comme les uns & les autres deſiroient ſincérement la paix, les difficultés furent bientôt levées. Louis demandoit la reſtitution pure & ſimple du comté de Tournai. Henri, à qui cette acquiſition coûtoit des ſommes immenſes, & qui d'ailleurs étoit bien aiſe de conſerver un monument de ſon prétendu triomphe ſur les François, ne conſentoit à s'en deſſaiſir qu'à des conditions extrêmement onéreuſes

onéreuſes : il demandoit, de ſon côté, que pour terminer une querelle toujours renaiſſante entre les deux couronnes ſur la poſſeſſion de la Normandie & de la Guyenne, Louis s'obligeât à lui payer une penſion annuelle, à titre d'indemnité ; qu'il lui livrât le ſéditieux Richard de la Pole, ſon ennemi perſonnel ; qu'il acquittât la dette que la France avoit contractée envers l'Angleterre, par le traité d'Etaples, ſous le regne de ſon prédéceſſeur, & dont lui-même avoit reconnu la légitimité. Louis n'avoit garde de s'obliger à payer à l'Angleterre une redevance, qui, quelque modique qu'elle eût été, auroit ſervi à conſtater des droits qu'il étoit bien éloigné de reconnoître : quant à la propoſition de livrer un ſuppliant qui s'étoit mis ſous ſa ſauve-garde, il la rejetta avec horreur. Pour montrer cependant qu'il deſiroit ſincérement la paix, & qu'il ne tenoit point à lui qu'elle ne ſe conclût à des conditions raiſonnables, il conſentit qu'on gardât le ſilence ſur la ville de Tournai : il eut l'attention de faire paſſer Richard de la Pole dans la ville de Metz, où il lui aſſigna des fonds ſuffiſans pour ſoutenir ſon état, & s'engagea de payer à des termes dont on conviendroit toutes les ſommes dont la France ſe trouveroit débitrice envers l'Angleterre. Outre celle de ſept cents quarante-cinq mille ducats, ſtipulée par le traité d'Etaples, les Anglois produiſirent une obligation du duc d'Orléans, pere de Louis XII, à Marguerite de Sommerſet, dont Henri VIII étoit héritier. Ces deux ſommes furent évaluées à un million *d'écus d'or ſoleil*, qui durent être acquittés dans l'eſpace de dix ans, à raiſon de cent mille écus par an. Henri s'étant enfin contenté de cette ſomme, on conclut un traité de paix, d'amitié & de confédération, par lequel les deux ſouverains s'engagerent, non-ſeulement à maintenir une parfaite union entre les deux nations, mais encore à ſe fournir réciproquement un nombre déterminé de troupes auxiliaires, tant de terre que de mer, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Cette Ann. 1514.

confédération dut s'étendre à toute la durée de leur
Ann. 1514. vie, & un an au-delà, pendant lequel le ſucceſſeur de celui des deux qui mourroit le premier, devoit faire ſavoir à l'autre s'il vouloit obſerver le traité.

Mariage du roi avec Marie d'Angleterre.

Dès qu'on fut d'accord ſur tous ces points, la princeſſe Marie d'Angleterre s'étant fait accompagner de deux ducs, trois évêques, & deux gentilshommes, déclara en préſence de notaires » qu'ayant été promiſe
Act. de Rymer. Manuſc. de Fontanieu. Fleuranges. » & fiancée pendant ſa minorité à Charles, archiduc » d'Autriche, ſouverain des Pays-Bas, à de certaines » conditions que ledit Charles ne s'étoit point mis en » peine de remplir; qu'étant bien informée d'ailleurs » que les gouverneurs & les plus proches parents de » ce prince lui inſpiroient de l'éloignement pour ce » mariage, elle avoit réſolu, de ſa pure volonté, & » ſans y être excitée par menaces ni ſollicitations, de » rompre des liens mal aſſortis: qu'en conſéquence » elle avoit renoncé, & renonçoit par ce préſent acte » à toutes conventions matrimoniales, qui avoient été » précédemment ſtipulées entre Charles & elle «. Quelques jours après, le duc de Longueville l'épouſa au nom & comme fondé de procuration du roi de France ſon maître. La dot de la princeſſe fut de quatre cents mille écus, dont deux cents furent cenſés fournis par le roi ſon frere, en bijoux, meubles & équipages: les deux cents mille autres furent déduits ſur la dette de la France envers l'Angleterre, qui ſe trouva, par-là, réduite à huit cents mille écus: Louis promit, de ſon côté, de lui aſſigner un douaire: dès qu'il ſut qu'elle s'étoit embarquée pour ſe rendre en France, il alla l'attendre à Abbeville, où ſe fit la cérémonie du mariage. On dit que François d'Angoulême, fortement épris des charmes de la nouvelle reine, & croyant s'appercevoir qu'il n'en étoit pas haï, cherchoit tous les moyens de l'entretenir en particulier, lorſqu'un de ſes amis l'avertit de bien prendre garde de ſe donner un maître: il paroît que Marie, privée dès l'enfance des yeux vigilants d'une mere,

livrée de trop bonne heure à elle-même, & n'ayant à répondre de ſa conduite qu'à un frere jeune & indulgent, n'avoit point contracté dans ſon éducation la modeſtie & la retenue qui ſont l'ornement de ſon ſexe, & qui caractériſent ordinairement les perſonnes de ſon rang : elle amenoit avec elle Charles Brandon, homme ſans naiſſance, mais élevé par la faveur du roi d'Angleterre à la dignité de duc de Suffolk. Il avoit oſé ſe déclarer l'amant de la princeſſe en Angleterre, & il s'étoit fait nommer pour l'accompagner en France, où ſa préſence étoit au moins importune. La comteſſe d'Angoulême, plus clairvoyante que Louis XII dans ces ſortes de myſteres, mais obligée à beaucoup de ménagements, trouva moyen de donner à la nouvelle reine des ſurveillantes dont elle connoiſſoit le zèle, & qui ne la perdirent de vue ni jour ni nuit. Ann. 1514.

Adhéſion de Charles & de Marguerite d'Autriche au traité de Londres.

Rymer.

Maximilien & Ferdinand, conſternés d'un événement ſi inattendu, garderent le ſilence, & n'oſerent ſe plaindre de n'avoir pas été nommés dans le traité. Henri, ſoit par un reſte d'égards pour ſes anciens alliés, ſoit parce qu'il ne convenoit pas à l'Angleterre que la France s'accrût du côté des Pays-Bas, avoit réſervé à Marguerite d'Autriche & à l'archiduc la liberté d'y accéder ; mais à condition qu'ils s'acquitteroient l'un & l'autre envers le roi de France des devoirs auxquels les obligeoit la nature de leurs fiefs. Charles étoit encore mineur ; il eut beſoin d'être autoriſé par des lettres de Maximilien ſon tuteur, pour expédier validement l'acte de ſon adhéſion. Ayant reçu les pouvoirs néceſſaires, ce jeune prince, déja imbu des principes d'une politique artificieuſe, fit proteſter ſecrétement par ſon procureur devant un notaire & des témoins, » que combien que ledit très-redouté ſei» gneur eût par l'avis de ſon conſeil conclu & délibéré » de déclarer par ſes lettres-patentes qu'il entendoit & » vouloit être compris au traité de paix fait entre les » rois de France & d'Angleterre, ſelon la forme d'ice» lui traité ; néantmoins l'intention dudit ſeigneur &

» de ſon procureur général n'étoit point que ſous om-
Ann. 1514. » bre de certaine clauſe où l'on réſervoit au roi de
» France ſes droits de ſuzeraineté & de reſſort, de
» vouloir lui accorder aucun droit de ſouveraineté &
» de prééminence, dont il ne fût pour lors en jouiſ-
» ſance ; mais qu'ils entendoient que mondit ſeigneur
» l'archiduc demeurât en tels droits, hauteurs de ré-
» gale & autres dont il étoit préſentement en poſſeſ-
» ſion, & qu'on lui délivrât un acte de cette proteſta-
» tion, pour ſervir en temps & lieu «. Ainſi, Charles, deſtiné à jouer un grand rôle ſur le théâtre de l'univers, s'annonça dans le monde par un honteux ſubterfuge.

Offres avantageuſes rejettées par Louis XII.

Il ſe préſenta bientôt à Louis deux occaſions de ſe venger avec éclat de Maximilien & de Ferdinand, s'il eût voulu en profiter. Maximilien avoit conféré à George de Saxe l'inveſtiture du gouvernement héréditaire de Friſe, province pauvre, peuplée de pâtres & de matelots, gens agreſtes & jaloux à l'excès de leur liberté. George, en voulant les réduire à une police réglée, & les ſoumettre à des impôts, n'avoit pas manqué de les ſoulever. Edſart, comte d'Embdem, s'étoit mis à leur tête : cité au tribunal de l'empereur, & condamné à perdre tous ſes fiefs, il s'étoit aſſocié Charles d'Egmond, accoutumé depuis long-temps à braver les ſentences de la chambre impériale. Charles & Edſart, craignant de ſuccomber ſous les efforts de la maiſon d'Autriche, envoyerent des députés à Louis pour ſe déclarer vaſſaux de la couronne de France, & lui faire hommage de toutes leurs ſeigneuries, s'il daignoit les prendre ſous ſa protection, & les maintenir dans leur conquête : ils ne manquerent pas de lui repréſenter que la Friſe, & les autres pays qu'ils occupoient, étoient le berceau de la monarchie, & avoient obéi, pendant une longue ſuite de ſiécles, aux ſucceſſeurs de Clovis & de Charlemagne. Louis ne jugeant pas à propos de réveiller des droits ſi anciens, rejetta leurs offres.

Pontan. rer. Gelric.
Chroniq. de Holl.
Lettres de Louis XII.
Manuſc. de Béthune.

L'autre occaſion étoit bien plus capable de le tenter, parce qu'elle s'accordoit beaucoup mieux avec ſa généroſité naturelle. Henri VIII, indigné de l'injuſte mépris que lui avoit témoigné ſon beau-pere, offroit de faire une puiſſante diverſion en Caſtille, tandis que Louis, avec une autre armée, rétabliroit dom Juan d'Albret ſur le trône de Navarre. Cette entrepriſe étoit juſte; c'étoit même en quelque ſorte un devoir de la part des deux monarques, puiſque Henri avoit contribué, ſans le vouloir, à dépouiller dom Juan, & que Louis avoit ſervi de prétexte pour l'attaquer. Cependant, comme ce dernier n'avoit fait la paix à des conditions onéreuſes que pour conduire toutes ſes forces dans le Milanès, & quil craignoit d'en rendre la conquête beaucoup plus difficile, en laiſſant au pape, à l'empereur, à Ferdinand & aux Suiſſes, le temps de ſe concerter; il pria Henri de réſerver cette bonne volonté pour une autre occaſion. Ann. 1514.

Déja il avoit fait filer ſes troupes en Bourgogne & en Dauphiné: le jeune Charles de Bourbon les commandoit, en attendant que le monarque vînt remplir lui-même les fonctions de général: tandis qu'il ſe diſpoſoit à paſſer encore une fois les Alpes, & qu'en attendant le retour du printemps il oublioit dans les bras d'une jeune épouſe ſon âge & ſes longues infirmités, il fut atteint d'une dyſſenterie, qui, en peu de jours, le conduiſit au tombeau: il expira le premier de janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans. Mort de ce prince.

Fleuranges. Seiſſel. Ferron. Regiſtres du Parlement. Matthieu. Budæus in aſſe.

Louis ne fut point auſſi généralement regretté, que ſes qualités perſonnelles & la douceur de ſon regne ſembloient l'annoncer: les vieux courtiſans, les valets, & toute cette claſſe d'hommes accoutumés ſous les regnes précédents à trafiquer de la faveur, à dévorer la ſubſtance du peuple, & à s'engraiſſer du ſang des malheureux, ne pouvoient goûter un prince qui ne donnoit les places qu'au mérite, qui ſe regardoit comme le vengeur des foibles contre l'oppreſſion des puiſſants, ſous lequel on ne voyoit ni mariages for-

cés, ni confiſcations au profit des délateurs, ni diſ-
Ann. 1514. tributions de domaines, ni augmentations de gages. Ils regrettoient le temps de Louis XI, *parloient inceſſamment de lui, de ſes faits, de ſes dits, & le haut louoient juſques aux cieux ; diſant qu'il avoit été le plus ſage, le plus puiſſant, le plus libéral, le plus vaillant, & le plus heureux monarque, qui jamais fut en France.* Par la même raiſon ils déprimoient Louis XII, s'efforçant de faire paſſer ſa vigilance & ſon économie pour une petiteſſe d'eſprit, & une avarice ſordide. Ils ne ſe donnoient pas même la peine de cacher leurs ſentiments ; *car les François*, obſerve Seiſſel, *ont toujours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes ſortes de gens & même de leurs princes, non pas après leur mort tant ſeulement, mais encore en leur vivant, & en leur préſence.* Ne pouvant l'entamer par leurs plaintes, ils firent uſage du ridicule, arme toujours puiſſante ſur l'eſprit de la nation : après cette dangereuſe maladie qui avoit menacé les jours de Louis, & qui avoit cauſé des alarmes ſi vives, une triſteſſe ſi profonde à tous les vrais François, des comédiens oſerent le produire ſur la ſcène pâle & défiguré, la tête enveloppée de ſerviettes, & entouré de médecins, qui conſultoient entr'eux ſur la nature de ſon mal. S'étant accordés à lui faire avaler de l'or potable, le malade ſe redreſſoit ſur ſes pieds, & paroiſſoit ne plus ſentir d'autre infirmité, qu'une ſoif ardente. Informé du ſuccès de cette farce, Louis dit froidement : *J'aime beaucoup mieux faire rire les courtiſans de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes profuſions.* On l'exhortoit à punir des comédiens inſolents : *Non*, dit-il, *ils peuvent nous apprendre des vérités utiles ; laiſſons-les ſe divertir, pourvu qu'ils reſpectent l'honneur des dames.* Tant que Louis fut heureux, la médiſance & l'envie garderent des meſures, ou n'exciterent que l'indignation publique : mais lorſque la fortune lui tourna le dos, elles hauſſerent la voix, & acquirent des partiſans. Au-lieu

d'admirer la généreuſe fermeté d'un monarque que l'adverſité ne pouvoit abattre, que l'exemple de ſes voiſins n'écarta jamais du chemin de l'honneur; bien des gens inſultoient à ſa crédulité & à ſon étroite parcimonie, qui laiſſoit, diſoient-ils, la juſtice ſans chancelier, l'armée ſans connétable; qui éteignoit l'émulation dans le cœur des guerriers, & glaçoit tous les courages. Ils faiſoient hautement des vœux pour le comte d'Angoulême, dont la diſſipation, la pétulence & la prodigalité leur offroient une perſpective beaucoup plus agréable. La mort de deux fils auxquels Anne de Bretagne avoit donné le jour dans les dernieres années de ſa vie, celle du monarque enfin, leur parurent d'heureuſes nouvelles: ils ſe crurent ſoulagés d'un peſant fardeau, & ſe firent une forte violence pour contenir leur joie. Ann. 1514.

Cette frénéſie ne peut être reprochée à la nation; elle ne fut le crime que de quelques particuliers. Lorſque les crieurs publics annoncerent dans les rues de Paris : *Le bon roi Louis, pere du peuple, eſt mort*, mille accents de douleur ſe firent entendre, des torrents de larmes coulerent de tous les yeux. La déſolation de la capitale n'approcha point encore de celle des provinces, & ſur-tout des campagnes; car c'étoit là que Louis étoit véritablement adoré. Lorſqu'il traverſoit une province, les payſans abandonnant leurs travaux, bordoient les chemins, les couvroient de verdure, & faiſoient retentir l'air d'acclamations: après l'avoir vu dans un endroit, ils couroient, à perte d'haleine, pour le mieux contempler une ſeconde fois: dans les villes où il ſéjournoit, il étoit réduit, pendant pluſieurs heures, à ne pouvoir ſortir de ſon appartement, tant la foule étoit grande devant la maiſon. Ceux qui pouvoient parvenir à toucher ſa mule, ſa robe, ſes bottes, baiſoient leurs mains d'auſſi grande dévotion, que s'ils euſſent touché quelque ſainte relique. Ceux, au contraire, qui ne marquoient pas le même empreſſement, étoient accablés par les autres de

malédictions : *C'eſt lui*, s'écrioient-ils, *qui fait régner la juſtice parmi nous, qui féconde nos moiſſons, qui nous a préſervés des pilleries des gens d'armes, & qui le premier, nous a fait goûter les douceurs de la paix & de la concorde.* En effet le changement arrivé pendant la courte durée de ſon regne, paroîtroit incroyable, s'il n'étoit atteſté par les auteurs contemporains. Ecoutons Seiſſel, évêque de Marſeille. » Pour com-
» mencer, dit-il, par la population, on ne peut dou-
» ter qu'elle ne ſoit aujourd'hui beaucoup plus grande
» qu'elle ne fut jamais, & cela ſe peut évidemment
» connoître aux villes & aux champs; pourtant que
» aucunes & pluſieurs groſſes villes, qui étoient à demi
» vagues & vuides, aujourd'hui ſont ſi pleines, que à
» peine y peut-on trouver lieu pour bâtir maiſons
» neuves, & les aucunes a convenu accroître, les
» autres ont les fauxbourgs preſque auſſi grands que
» ſont les villes, & par tout le royaume ſe font bâti-
» ments nouveaux, grands & ſomptueux. Par les
» champs auſſi on connoît bien évidemment la multi-
» plication du peuple, parce que pluſieurs lieux &
» grandes contrées qui reſtoient incultes, en bois ou
» en landes, ſont actuellement cultivés & couverts de
» villages & de maiſons, & cependant les denrées ſe
» ſoutiennent à un haut prix «. Le même écrivain, réfutant ceux qui ſoutenoient que les guerres d'Italie avoient épuiſé le royaume d'argent, s'exprime ainſi:
» L'on void généralement par tout le royaume bâtir
» de grands édifices, tant publics que particuliers, &
» ſont pleins de dorure, non pas les planchers tant
» ſeulement & les murailles qui ſont par le dedans,
» mais les couvertures, les toits, les tours, & les ſta-
» tues, qui ſont au dehors. Et ſi ſont les maiſons
» meublées de toutes choſes, plus ſomptueuſement
» que jamais ne furent. On ſe ſert de vaiſſelle d'argent
» en tous états, ſans comparaiſon plus qu'auparavant;
» tellement qu'il a été néceſſaire de publier une or-
» donnance pour corriger ce luxe: car il n'y a ſortes
» de

Ann. 1514.

» de gens qui ne veuillent avoir taſſes, gobelets, » aiguieres & cuillers d'argent. Et au regard des pré- » lats, ſeigneurs & autres gros perſonnages, ils ne ſe » contentent pas d'avoir toute ſorte de vaiſſelle, tant » de table que de cuiſine, d'argent; s'il n'eſt doré, & » même quelques-uns en ont grande quantité d'or » maſſif. Auſſi ſont les habillements & manieres de » vivre plus ſomptueux que jamais: ce que toutefois » je n'approuve pas; mais c'eſt pour montrer la ri- » cheſſe du royaume. Et pareillement on void les » mariages des femmes trop plus grands, & le prix » des héritages & de toutes autres choſes plus haut. » Et ce qui montre encore mieux ce que j'avance, le » revenu des bénéfices, des terres & des ſeigneuries, » s'eſt accru par-tout généralement de beaucoup: & » pluſieurs y en a qui à préſent ſont de plus grand » revenu par chaque année, qu'ils ne ſe vendoient du » temps du roi Louis XI, pour une fois. Et pareille- » ment les produits des gabelles, péages, greffes, & » de tous autres revenus, ſont augmentés en pluſieurs » lieux de plus des deux tiers, en d'autres de dix parts » les neuf. Auſſi eſt l'entrecours de marchandiſe, tant » par mer que par terre, fort multiplié: car, par le » bénéfice de la paix, & la réputation des grandes » victoires du roi, toutes gens, excepté les nobles, » leſquels encore je n'excepte pas tous, ſe mêlent de » marchandiſe, & pour un gros & riche négociant, » que l'on trouvoit du temps du roi Louis XI, à Pa- » ris, à Rouen, & à Lyon, on en trouve aujour- » d'hui plus de cinquante; il s'en trouve même par les » petites villes un plus grand nombre, qu'il n'y en » avoit autrefois dans les capitales: tellement qu'on ne » fait guère maiſon ſur rue, qui n'ait boutique pour » marchandiſe, ou pour art mécanique; & ſont à » préſent moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, » à Londres & ailleurs delà la mer, qu'ils n'en fai- » ſoient autrefois d'aller à Lyon ou à Genève: telle- » ment que aucuns y a qui par la mer ſont allés cher-

Ann. 1514.

Ann. 1514. » cher, & ont trouvé terres nouvelles; car la renom-
» mée & autorité du roi à préſent régnant eſt ſi
» grande, que ſes ſujets ſont honorés en tout pays,
» tant ſur terre que ſur mer, & n'y a ſi grand prince
» qui les osât outrager, ni permettre qu'ils le fuſſent
» en ſa ſeigneurie ».

Cet accroiſſement ſubit & prodigieux de population, de culture, de commerce & de richeſſes, étoit dû non-ſeulement aux ſages réglements dont nous avons rendu compte au commencement de ce regne, mais encore à l'attention du monarque à les faire obſerver, & au choix des hommes à qui il en confioit l'exécution. Il avoit continuellement ſous les yeux deux tableaux: l'un, de tous les offices & bénéfices du royaume: l'autre, de tous les hommes diſtingués par leurs talents, ou par leurs ſervices: des perſonnes de confiance, répandues dans les provinces, étoient chargées de l'avertir de ce qui venoit à vaquer dans leur diſtrict; il conſultoit ſes liſtes, & conféroit ordinairement l'office, ou le bénéfice, à celui qu'il en jugeoit le plus digne, ſans attendre qu'on le ſollicitât, excluant même, à mérite égal, ceux qui cherchoient à s'appuyer de la protection des miniſtres ou des grands. Telle étoit la conduite qu'il croyoit devoir garder dans la collation des offices ou des bénéfices qui étoient purement à ſa nomination. Quant aux autres, il permettoit l'élection; à moins que le titulaire ne ſe démît entre ſes mains: dans ce dernier cas, il ne trouvoit point mauvais que celui qu'il nommoit fût rejetté par la compagnie, ſi dans l'examen qu'elle lui faiſoit ſubir ſur la doctrine & les mœurs, il ſe trouvoit incapable ou diffamé. Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai trouvé que deux exemples de vente d'offices de judicature ſous toute la durée de ce regne. Le premier eſt l'office de prévôt de Paris, acheté cinq mille écus, par Gabriel d'Alegre, après la mort de Jacques Coligni, ſeigneur de Châtillon. Le ſecond, eſt une charge de maître des requêtes, payée de même

cinq mille écus, par Antoine de Viſte, qui s'étoit acquitté avec ſuccès de quelques négociations dans les cours d'Allemagne. Louis, en les adreſſant au parlement pour y faire enregiſtrer leurs proviſions, voulut qu'on les diſpensât du ſerment ordinaire, *qu'ils n'avoient ni donné ni promis argent, ou choſe équivalente à argent*; déclarant lui-même la ſomme qu'ils avoient donnée. Si quelque choſe pouvoit excuſer cette tranſgreſſion, c'étoient les conjonctures où ſe trouvoit le royaume en 1513, après la perte du Milanès, & l'invaſion de la Navarre. Non content d'apporter toutes les précautions imaginables pour ne faire que de bons choix, Louis vouloit s'aſſurer par lui-même de la maniere dont la juſtice étoit rendue : ainſi, toutes les fois qu'il ſéjournoit à Paris, il ſe rendoit familiérement au palais, monté ſur ſa petite mule, ſans ſuite, & ſans s'être fait annoncer : il prenoit place parmi les juges, écoutoit les plaidoyers, & aſſiſtoit à toutes les délibérations. Deux choſes le déſoloient ; la prolixité des avocats, & l'avide induſtrie des procureurs : on vantoit en ſa préſence les talents oratoires de deux fameux légiſtes : *Oui, ſans doute*, répondit-il, *ce ſont d'habiles gens, je ſuis ſeulement fâché qu'ils faſſent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents.* On lui demandoit ce qui offenſoit le plus la vue : *C'eſt*, répondit-il, *la rencontre d'un procureur chargé de ſes ſacs.* Aun. 1514.

Tout le temps qu'il pouvoit dérober aux affaires publiques, il le paſſoit volontiers dans l'entretien des ſavants, ou dans l'étude des précieux monuments de l'antiquité : il avoit attiré en France les hommes de lettres les plus célebres de l'Italie, auxquels il payoit de fortes penſions juſqu'à ce qu'il les eût pourvus de bénéfices, ou d'emplois honorables : quelques-uns furent chargés d'ambaſſades, d'autres reſterent attachés à la cour, en qualité de maîtres de requêtes : enfin il parvint à en fixer quelques-uns dans l'univerſité de Paris. On commença, ſous ſon regne, à enſeigner le

grec dans cette école célebre : on y fit même des pro-
Ann. 1514. grès assez rapides, puisqu'on y expliquoit déja les dialogues de Platon. Quant aux bons ouvrages de l'antiquité, il en avoit fait la plus riche collection que l'on connût alors en Europe : outre les bibliothèques des rois de Naples & des ducs de Milan, qui étoient venues se fondre dans celle de Blois, il avoit acheté le précieux cabinet de Louis de la Gruthuse, & chargeoit ses ministres dans les cours étrangeres, de lui ramasser ce qu'ils découvriroient de plus rare & de meilleur. Ce n'étoit certainement ni par ostentation ni par caprice qu'il rassembloit tant de livres : il les recherchoit pour son propre usage, & les consultoit souvent : il en jugeoit même ordinairement assez bien, quoiqu'il ne les connût que par des traductions informes : il disoit *que les Grecs n'avoient fait que des exploits médiocres ; mais qu'ils avoient eu un merveilleux talent pour les embellir : que les Romains avoient fait de grandes choses, & les avoient dignement écrites : que les François en avoient fait d'aussi grandes que l'un & l'autre peuple ; mais qu'ils avoient toujours manqué d'écrivains :* il voulut, s'il étoit possible, effacer cette tache, en occupant les plumes les plus célebres à débrouiller le cahos de nos antiquités : il chargea spécialement de ce travail Paul Emile, illustre Véronois, qu'il avoit attiré en France, & Robert Gaguin, général des Mathurins. Il choisit, avec moins de discernement, Jean d'Auton pour écrire l'histoire particuliere de son regne : car quoiqu'il lui eût conféré plusieurs bénéfices, qu'il le fît ordinairement voyager à la suite de l'armée, qu'il s'entretînt familiérement avec lui, & qu'il ordonnât à ses ministres & à ses généraux de ne lui rien céler de tout ce qui méritoit d'être transmis à la postérité, il fut moins heureux, à cet égard, qu'un grand nombre de ses prédécesseurs. Auton n'est qu'un froid bel-esprit, fastidieux dans le détail des petits faits, stérile ou aveugle dans le développement des causes.

Parmi les grands hommes de l'antiquité, Louis donnoit la préférence à Trajan, qu'il avoit pris pour ſon modèle ; & parmi les grands écrivains, à Cicéron, ſur-tout dans ſes traités des *devoirs*, *de la vieilleſſe* & de *l'amitié*. Il méditoit ces excellents ouvrages ; il en recueilloit les plus belles maximes ; il s'en nourriſſoit, & tâchoit de les inculquer à François d'Angoulême, ſon gendre & ſon ſucceſſeur. Il chériſſoit ce jeune prince, comme s'il eût été ſon fils ; il aimoit en lui une noble candeur, une bravoure à toute épreuve : il excuſoit un goût trop vif pour les plaiſirs ; mais il auroit voulu le guérir d'une prodigalité ruineuſe, affligé du peu de fruit de ſes leçons, il diſoit, en ſoupirant : *Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.* Ann. 1514.

Fin du onzieme Tome.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le Tome onze de l'*Hiſtoire de France*. Le public l'attendoit avec impatience. Il juſtifiera l'empreſſement qu'on avoit de le voir paroître. A Paris, ce 22 d'Avril 1771.

DE PASSE.

De l'Imprimerie de P. ALEX. LE PRIEUR,
Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

141 9 18

Digitized by Google

Digitized by Google